

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DÉBATS

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES

AVRIL 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 34

Session de novembre 1960

AVERTISSEMENT

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(*A*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(*I*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(*N*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE COMMUNAUTÉ
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CHARBON ET DE L'ACIER ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

DÉBATS

Session de novembre 1960

SOMMAIRE GÉNÉRAL

(Un sommaire détaillé figure en tête du compte rendu de chaque séance.)

Jeudi 17 novembre 1960

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
1. Reprise de la session	5	5. Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer	10
2. Excuses	5	6. Modifications dans la composition de com- missions	24
3. Dépôt de documents	5	7. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	24
4. Ordre des travaux	6		

Vendredi 18 novembre 1960

1. Adoption du procès-verbal	25	3. Infrastructure européenne des transports . .	60
2. Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer (<i>suite</i>)	25	4. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	72

Samedi 19 novembre 1960

1. Adoption du procès-verbal	73	5. Droit de légation et de pavillon des Commu- nautés européennes	85
2. Excuses	74	6. Problèmes de l'information dans les Commu- nautés européennes	96
3. Dépôt d'un document	74	7. Dépôt d'un document	109
4. Sécurité, hygiène du travail et protection sani- taire	74	8. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	109

Lundi 21 novembre 1960

1. Adoption du procès-verbal	111	seils de ministres et les exécutifs des Communautés	111
2. Excuse	111	4. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	145
3. Echange de vues entre l'Assemblée, les Con-			

Mardi 22 novembre 1960

1. Adoption du procès-verbal	148	6. Dépôt d'un document	178
2. Excuse	148	7. Echange de vues entre l'Assemblée, les Con- seils de ministres et les exécutifs des Communautés (<i>suite</i>)	178
3. Dépôt d'un document	148	8. Attribution de compétence à des commissions	228
4. Echange de vues entre l'Assemblée, les Con- seils de ministres et les exécutifs des Communautés (<i>suite</i>)	148	9. Ordre du jour de la prochaine séance . . .	228
5. Modifications dans la composition de com- missions	178		

Mercredi 23 novembre 1960

	<i>Page</i>		<i>Page</i>
1. Adoption du procès-verbal	230	6. Statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom	245
2. Dépôt de documents	230	7. Budgets de la C.E.E. et de l'Euratom. — Recherche scientifique et technique (<i>suite</i>)	249
3. Budgets de la C.E.E. et de l'Euratom. — Recherche scientifique et technique	230	8. Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution	289
4. Dépôt d'un document	244	9. Ordre du jour de la prochaine séance	289
5. Ordre des travaux	244		

Jeudi 24 novembre 1960

1. Adoption du procès-verbal	292	7. Fusion des exécutifs des Communautés européennes (<i>suite</i>)	310
2. Dépôt d'un document	292	8. Problèmes de l'information dans les Communautés européennes (<i>suite</i>)	313
3. Statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom (<i>suite</i>)	292	9. Recherche scientifique et technique (<i>suite</i>)	319
4. Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer (<i>suite</i>)	303	10. Budgets de la C.E.E. et de l'Euratom (<i>suite</i>)	319
5. Mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer	308	11. Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée	326
6. Sécurité, hygiène du travail et protection sanitaire (<i>suite</i>)	309	12. Allocution de M. le Président	326
		13. Adoption du procès-verbal	327
		14. Interruption de la session	327

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. Reprise de la session	5
2. Excuses	5
3. Dépôt de documents	5
4. Ordre des travaux :	
MM. le Président, van der Goes van Naters, le Président, van der Goes van Naters, Debousse, Peyrefitte, le Président, De Kinder, le Président, Bobby, Debousse, Kapteyn, Peyrefitte, Debousse, De Kinder, le Président, Margulies, le Président	6
Adoption des propositions du comité des présidents	10
5. Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer. - Présentation et discussion des rapports de MM. Peyrefitte, De Block et Pedini, faits au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer :	
M. Peyrefitte, rapporteur pour les problèmes politiques et juridiques	10
M. De Block, rapporteur pour les problèmes économiques	15
M. Pedini, rapporteur pour les problèmes sociaux	18
MM. van der Goes van Naters, Peyrefitte, van der Goes van Naters	22
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance	24
6. Modifications dans la composition de commissions	24
7. Ordre du jour de la prochaine séance	24

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session annuelle de l'Assemblée parlementaire qui avait été interrompue le 18 octobre 1960.

2. — Excuses

M. le Président. — M. le vice-président Vanrullen s'excuse de ne pas pouvoir assister aux séances de la présente session, n'étant pas encore complètement remis des suites de son accident.

M. Martino s'excuse de ne pas pouvoir prendre part aux séances d'aujourd'hui et de demain.

M. Krier s'excuse de ne pouvoir prendre part à nos travaux qu'à partir de la semaine prochaine.

Enfin, MM. Carcassonne, Storti, Blaisse, Motte, Armengaud et Restagno s'excusent de ne pas pouvoir assister aux prochaines séances.

3. — Dépôt de documents

M. le Président. — J'ai quelques communications à vous faire.

Par lettre du 25 octobre 1960, j'ai reçu des Conseils des Communautés :

— le projet de budget de fonctionnement et le projet de budget de recherches et d'investissements de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1961 ;

— le projet de budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1961.

En outre, les Conseils m'ont fait tenir, par lettre du 29 octobre 1961, un exposé des motifs pour les projets de budget de fonctionnement de la Communauté européenne de l'énergie atomique et de la Communauté économique européenne.

Ces documents ont été imprimés et distribués sous les nos 80 (annexes I, II et III), 81 (annexes I, II et III) et 82 (annexes I et II) et renvoyés à la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés.

Président

J'ai reçu en outre des commissions parlementaires les rapports suivants :

- Rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de la recherche scientifique et technique, sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. 78) ;
- rapport de M. Santero, fait au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom (doc. 79) ;
- rapport de M. Peyrefitte, fait au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer sur les problèmes politiques et juridiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 83) ;
- rapport de M. Faure, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes (doc. 84) ;
- rapport de M. De Block, fait au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer, sur les problèmes économiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 85) ;
- rapport de M. Pedini, fait au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté, sur les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer, examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 86) ;
- rapport de M. Dehousse, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (doc. 87) ;
- rapport complémentaire de M. van der Goes van Naters, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur les problèmes que posent les relations des Communautés européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon (doc. 88) ;

- rapport de M. Schuijt, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes (doc. 89) ;
- rapport de M. Muller-Hermann, fait au nom de la commission des transports, sur sa proposition de résolution relative au problème de l'infrastructure européenne des transports (doc. 90) ;
- rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherches et d'investissements de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 92) ;
- rapport intérimaire de Mme De Riemacker-Legot, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne sur le projet de statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 93).

Ces rapports ont été ou seront imprimés et distribués. Ils feront pour la plupart l'objet de l'ordre du jour de notre présente session.

Enfin, j'ai reçu de M. Armengaud une proposition de résolution tendant à instaurer une politique énergétique communautaire.

Cette proposition de résolution sera imprimée sous le n° 91, distribuée et renvoyée à la commission pour la politique énergétique.

4. — *Ordre des travaux*

M. le Président. — Le comité des présidents propose l'ordre du jour suivant pour la présente session. Nous venons de discuter l'ordre des travaux et nous vous le soumettons maintenant.

Cet après-midi (nous devons en avoir terminé à 18 heures et demie parce qu'il y aura encore d'importantes réunions internes),

de 16 heures à 18 h 30 :

- Présentation et discussion des rapports
 - de M. Peyrefitte sur les questions politiques et juridiques,
 - de M. De Block sur les questions économiques,
 - de M. Pedini sur les questions sociales,
 examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information d'une délégation de l'Assemblée dans les pays et territoires d'outre-mer.

Président

Vendredi 18 novembre,
de 11 heures à 13 heures
et de 15 heures à 19 heures :

— Suite de l'ordre du jour de jeudi ;

— présentation et discussion du rapport de M. Muller-Hermann sur le problème de l'infrastructure européenne des transports ;

— présentation et discussion du rapport de M. Santero sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom.

Samedi 19 novembre,
de 9 h 30 à 13 heures :

— Suite de l'ordre du jour de vendredi ;

— présentation et discussion du rapport de M. van der Goes van Naters sur le droit de légation et de pavillon ;

— présentation et discussion du rapport de M. Schuijt sur l'information dans les Communautés.

Lundi 21 novembre,
de 15 heures à 19 heures,
et mardi 22 novembre,
de 9 h 30 à 13 heures
et de 15 heures à 19 heures :

— Echange de vues — c'est le colloque prévu — entre l'Assemblée parlementaire, les Conseils et les exécutifs des Communautés sur :

— la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (rapport de M. Dehousse) ;

— la fusion des exécutifs des trois Communautés (rapport de M. Faure).

Le comité des présidents vous propose de procéder comme suit pour l'échange de vues avec les Conseils et les exécutifs des Communautés :

Après une brève introduction du président de l'Assemblée, la parole sera donnée à M. Luns, président en exercice des Conseils de ministres, qui fera un rapport circonstancié.

Ensuite MM. Dehousse et Faure présenteront leurs rapports.

Puis viendra le débat dans lequel les orateurs interviendront en deux groupes. La parole sera donnée d'abord à ceux qui désirent traiter de la politique étrangère, ensuite à ceux qui entendent parler de la fusion des exécutifs.

Nous avons donc proposé un cadre unique pour tout le débat, mais à l'intérieur de ce cadre nous avons prévu un groupement selon les sujets, ayant estimé qu'autrement la discussion manquerait de clarté. Je fais établir une liste des orateurs ; les orateurs qui désirent s'exprimer sur la politique étrangère et aussi sur la fusion sont priés de s'inscrire deux fois.

Nous laisserons le débat sur la politique étrangère se développer et prendre fin ; après quoi, nous commencerons le débat sur la fusion.

Au cours des débats, les présidents des exécutifs — donc, de la Haute Autorité et des deux Commissions — auront la parole pour faire des déclarations ; suivant le cas, ils pourront répliquer à la fin du débat. A ce moment, si le désir en est exprimé, les Conseils de ministres et les exécutifs pourront faire encore une fois des déclarations.

Je prie les commissions et les membres de l'Assemblée de s'inscrire sans tarder, au plus tard lundi à 14 heures, sur la liste des orateurs et d'indiquer le sujet sur lequel ils entendent intervenir. Ils voudront bien dire aussi combien de temps ils se proposent de parler.

La parole est à M. van der Goes van Naters.

M. van der Goes van Naters. — Monsieur le Président, je voudrais faire deux observations.

Tout d'abord, vous proposez que soit examiné samedi matin mon rapport sur le droit de légation et de pavillon. Mais cet examen n'a de sens que si les exécutifs européens sont présents. Or, l'expérience a démontré que le samedi matin il est très difficile d'obtenir la présence des exécutifs. Cela est, d'ailleurs, bien naturel.

Je demande donc que cette question ne soit traitée samedi matin que si l'on est assuré de la présence des exécutifs européens.

M. le Président. — Je crois que nous pouvons en être certains.

M. van der Goes van Naters. — Est-ce un espoir, Monsieur le Président, ou bien en êtes-vous certain ?

M. le Président. — Si nous décidons de nous réunir samedi, les exécutifs seront naturellement représentés. Je crois que nous n'avons pas besoin d'une déclaration par laquelle on s'engage formellement.

M. van der Goes van Naters. — En tout cas, je demanderais l'ajournement si, par malheur, tel n'était pas le cas.

Voici maintenant ma deuxième observation. Vous proposez l'inscription séparée, à l'ordre du jour des séances de lundi et de mardi, du rapport de la fusion des exécutifs et du rapport sur la politique étrangère. Or, il est un terrain commun — ce qui ne veut pas dire qu'on doive confondre ces deux points : c'est le terrain institutionnel qu'évoquera certainement aussi M. Luns, c'est-à-dire le problème des Conseils, le problème du comité des représentants permanents, le problème des relations actuelles — je dis : actuelles — entre les Conseils et les Commissions et bien d'autres encore.

van der Goes van Naters

Comment peut-on traiter ces questions ? Au cours de quels débats ? Il est absolument indiqué de les évoquer lorsque M. Luns sera ici.

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, je crois qu'il est très facile de répondre à la seconde question de M. van der Goes van Naters.

C'est avec beaucoup de générosité que vous baptisez mon rapport « Rapport de politique étrangère ». Si vous voulez bien en relire l'intitulé exact, il est infiniment plus modeste. Cet intitulé qui est d'ailleurs le fruit de laborieuses négociations est celui-ci : « La politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes. »

Il est, par conséquent, bien clair que c'est là que les sujets indiqués par M. van der Goes van Naters peuvent, le cas échéant, se placer.

M. le Président. — La parole est à M. Peyrefitte.

M. Peyrefitte. — Monsieur le Président, je désire poser une question à propos des indications que vous venez de nous donner.

Est-il prévu ou non qu'à l'occasion de ce colloque sera étudié le problème de l'association des pays d'outre-mer et est-il envisagé que les parlementaires pourront poser aux ministres des questions sur la manière dont ils conçoivent l'avenir de cette association ?

M. le Président. — Les sujets ont été fixés. Il nous faudra naturellement attendre et voir quels sont les problèmes que soulèvera le rapport du président du Conseil de ministres sur la politique étrangère des Etats membres « en rapport avec les Communautés européennes ».

Je voudrais donc que nous nous en tenions à la proposition de traiter séparément, autant que faire se peut, les questions. Je comprends fort bien qu'il y ait là certaines connexions, et nous avons longuement examiné ce point ; mais notre échange de vues manquerait certainement de clarté si nous mélangions par trop les grands thèmes du débat.

La parole est à M. De Kinder.

M. De Kinder. — Monsieur le Président, je voudrais reprendre la question qu'a posée M. Peyrefitte. Le problème des relations avec les territoires d'outre-mer me paraît tout à fait actuel et je désire savoir si nous aurons l'occasion de l'évoquer dans le cadre du débat de politique étrangère.

M. le Président. — Nous ne pouvons pas prendre maintenant de décision sur ce point. Certains sujets

ont été fixés et pour l'instant nous ne pouvons plus rien y changer. Vous connaissez le rapport de M. Dehousse. Quant à M. Luns, attendons de savoir ce qu'il a à nous dire. Vous savez quels sont les problèmes qui doivent être traités ici. Il faudra voir comment leur discussion va se développer.

La parole est à M. Bohy.

M. Bohy. — Monsieur le Président, peut-être suis-je mal informé, mais il n'est pas impossible que M. le ministre Luns aborde le problème des territoires d'outre-mer.

Allez-vous exiger de nous, parce que vous aurez organisé le débat d'une manière dont j'apprecie beaucoup la logique, mais que j'ai la faiblesse de croire quelque peu artificielle, que nous entendions M. Luns parler du problème des territoires d'outre-mer sans que nous puissions répondre parce que vous aurez décidé que la discussion se limitera à deux chapitres ?

Je crois qu'il faudrait davantage de souplesse. J'accepte de votre formule si nous pouvons l'interpréter comme une règle générale susceptible d'être assouplie si le déroulement normal du débat parlementaire l'exige.

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Ma réponse à M. Bohy sera la même que celle que j'ai faite il y a un instant à M. van der Goes van Naters.

Le problème de l'association avec les pays et territoires d'outre-mer présente évidemment un très grand intérêt et l'on ne concevrait pas qu'il fût soulevé ici par le président en exercice des Conseils, M. Luns, sans que l'Assemblée pût dire son mot. Cette question, je le répète, me paraît fort bien se placer dans le cadre du rapport de politique étrangère. M. Luns, ce n'est un mystère pour personne, va évoquer une série de points dont celui-là.

La fusion des exécutifs touche davantage aux problèmes institutionnels. Pour ce qui est des problèmes de politique étrangère, Monsieur le Président, peut-être pourriez-vous établir une division entre les problèmes de politique étrangère pure et les problèmes qui se rattachent à autre chose, à un mécanisme tendant à la coordination de la politique étrangère des six Etats membres. Voilà, je crois, les deux ordres d'idées qui sont en réalité couverts par le rapport.

Je crois que tout le monde aurait satisfaction. Monsieur le Président, si vous voulez bien, dans le cadre de la discussion de mon rapport, procéder à cet aménagement. Il suffirait d'ouvrir trois listes au lieu de deux pour l'inscription des orateurs.

M. le Président. — La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Je suis un peu surpris, Monsieur le Président. Mais peut-être n'ai-je pas bien

Kapteyn

compris. J'aimerais bien que les orateurs qui ont parlé avant moi me donnent quelques lumières sur la question que voici. Depuis quand la politique à l'égard des territoires associés rentre-t-elle dans le cadre de la politique commerciale étrangère de la Communauté ?

M. le Président. — La parole est à M. Peyrefitte.

M. Peyrefitte. — Monsieur le Président, je voudrais à la fois apporter une nuance aux propos de M. le président Dehousse et répondre à la question que M. Kapteyn vient de poser.

Il me semble qu'il ne convient pas de situer la question de l'association des pays d'outre-mer au Marché commun dans le cadre des problèmes de politique étrangère. Je ne crois pas, en effet, que le traité, dans sa lettre comme dans son esprit, nous permette de considérer ces pays tout à fait comme étant étrangers. Le supposer et, par conséquent, faire entrer ces pays sous le « chapeau » de la politique étrangère serait résoudre d'avance le problème et je voudrais éviter qu'il le soit de cette façon.

Je souhaite, Monsieur le Président, qu'il soit bien entendu que ces pays font en quelque sorte partie de notre famille. Ils y sont associés au titre du traité lui-même puisqu'ils font l'objet de la partie IV de ce traité.

Je me rallierais donc volontiers à l'artifice de présentation juridique qui consisterait à nous permettre de discuter de cette question dans le cadre du débat de politique étrangère que M. Dehousse ouvrira. Mais je voudrais qu'il fût bien entendu que cette procédure ne préjuge pas les résultats de nos débats. Je souhaiterais savoir, Monsieur le président Dehousse, si cette interprétation est aussi la vôtre.

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Je suis d'accord avec cette interprétation de M. Peyrefitte. Je rappelle encore une fois — car je constate que je ne me suis pas suffisamment répété puisque je ne me suis pas bien fait comprendre — que le rapport s'intitule : « Politique étrangère des États membres en rapport avec les Communautés européennes ». Il est donc évident que tout ce qui touche aux Communautés et à leurs relations avec le monde extérieur rentre dans le cadre de ce rapport.

J'admets cependant, comme je l'ai dit en débutant, l'interprétation de M. Peyrefitte et je crois que c'est la bonne façon de procéder. Je ne pense pas que le Conseil de ministres accepterait facilement qu'à la faveur d'un débat de procédure nous arrivions à élargir l'objet du colloque.

M. le Président. — La parole est à M. De Kinder.

M. De Kinder. — Je conçois fort bien, Monsieur le Président, la préoccupation de M. Peyrefitte. La réponse de M. Dehousse laisse entendre qu'à l'occasion du débat de politique étrangère nous pourrions parler des territoires d'outre-mer. Je crois aussi que ces territoires n'entrent pas dans le cadre de la politique étrangère ; tout au moins je l'espère. Mais je voudrais qu'il y ait là quelque chose de plus qu'une simple concession de procédure faite par les ministres. Ce qui préoccupe les membres de cette Assemblée, c'est, je pense, de pouvoir évoquer ce problème en présence des ministres et de leur demander de nous faire connaître leurs intentions.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je résume notre discussion. L'échange de vues sera divisé : discussion du rapport de M. Dehousse et discussion du rapport de M. Faure. Les deux rapports traitent des problèmes indépendants l'un de l'autre. Nous verrons, au gré du développement de la discussion, comment nous pourrions encore subdiviser le débat. Je ne pense pas que ce qui a été dit jusqu'à présent puisse nous amener à modifier le principe de la division du débat. Nous devons aussi attendre de connaître la déclaration de M. Luns. Après lui, les deux rapporteurs, MM. Dehousse et Faure, prendront la parole, ils ne se borneront pas à présenter leurs rapports, ils prendront aussi position sur ce que M. Luns aura dit.

Je pense donc qu'en principe il est parfaitement possible de concilier avec les propositions du comité des présidents tout ce qui vient d'être suggéré : une liste des orateurs pour le rapport Dehousse, une autre pour le rapport Faure. Ce qu'il faut empêcher, c'est que le problème « fusion » et le problème « politique étrangère » ne soient mélangés. La clarté du débat nous l'interdit. Pour le reste, nous ferions bien d'agencer notre débat conformément aux propositions du comité des présidents, compte tenu des suggestions qui ont été faites et sous réserve de ce que M. le président du Conseil et les deux rapporteurs nous diront.

Il n'y a pas d'observation ?...

Nous allons donc procéder ainsi. Je ferai déposer les deux listes des orateurs.

Maintenant que nous nous sommes entendus sur l'ordre du jour des premières séances, il nous faut fixer celui de mercredi et de jeudi. Voici ce que le comité des présidents vous propose :

Mercredi 23 novembre,

de 11 heures à 13 heures

et de 16 heures à 20 heures, éventuellement plus tard :

— Présentation et discussion du rapport de M. Janssen sur les projets de budget ;

— présentation et discussion du rapport de M. Janssen sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom ;

Président

— présentation et discussion du rapport intérimaire de Mme De Riemacker-Legot établi, dans le cadre de la consultation de l'Assemblée parlementaire européenne, sur le projet de statut des fonctionnaires des Communautés ;

— vote des propositions de résolution qui n'auront pas été adoptées immédiatement après la discussion des rapports.

Le vote sur les propositions de résolution aura lieu à la fin de l'après-midi, vers 17 heures. Il est vrai que nous ne pourrons pas encore voter à ce moment sur la proposition de résolution relative au budget ; nous le ferons jeudi 24 novembre, le matin.

La parole est à M. Margulies.

M. Margulies. — (A) Monsieur le Président, j'apprends à l'instant que la discussion sur le budget doit être abrégée encore d'une heure. La séance aurait dû en somme être reprise mercredi à 15 heures. Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir fixer au jeudi matin le vote sur les propositions de résolution, de manière que la discussion du budget ne soit pas écourtée encore.

M. le Président. — J'avais déjà proposé moi-même de fixer le jeudi matin pour le vote sur la proposition de résolution relative aux questions de budget.

M. Margulies. — (A) Je vous prie de faire voter jeudi matin également sur les autres propositions de résolution.

M. le Président. — Je crois que nous pourrions procéder ainsi pour éviter que la discussion sur le budget ne soit pas trop écourtée. En effet, nous avons dû nous accommoder déjà de deux limitations dans le temps, mais peut-être pourrions-nous en reparler encore au cours de la discussion sur le budget. Si nous voyons que nous en avons le temps, ce qui est tout à fait possible, nous pourrions procéder conformément à la proposition des présidents et voter mercredi, en fin d'après-midi, sur les propositions de résolution. S'il apparaît que les votes vont nous obliger à abréger ou à scinder inutilement la discussion, nous suivrons votre suggestion de voter jeudi matin sur toutes les propositions de résolution. Sous cette réserve, nous nous en tenons donc aux propositions du comité des présidents.

Il n'y a pas d'observation ? ..

Il en est ainsi décidé.

Les membres de l'Assemblée qui désirent prendre la parole dans le cadre du colloque sont priés de s'inscrire sur la liste des orateurs, au plus tard lundi après-midi, à 14 heures. Je ferai déposer cette liste qui toutefois ne sera pas close à ce moment.

5. — Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion des rapports suivants, présentés au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer :

— Un rapport de M. Peyrefitte sur les problèmes politiques et juridiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer étudiés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 83) ;

— un rapport de M. De Block sur les problèmes économiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 85) ;

— un rapport de M. Pedini sur les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 86).

La parole est à M. Peyrefitte, rapporteur.

M. Peyrefitte, rapporteur. — Monsieur le Président, il est impossible au rapporteur de la délégation spéciale et de la commission des territoires d'outre-mer de commencer ce rapport sans s'acquitter d'un devoir agréable, d'un double devoir.

Le premier est de rendre hommage au président de la délégation spéciale qui n'est autre que le président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer qui, en pilote averti et depuis longtemps entraîné, a su conduire son équipage à bon port, après un périple mouvementé. Tous les participants au voyage savent combien il lui a fallu de tact, d'entrain, de dynamisme, et même d'humour, pour réussir aussi parfaitement dans cette tâche. Je suis sûr d'être l'interprète de la commission tout entière en lui en portant ici témoignage

Je dois également rendre hommage à tous mes collègues de la délégation et aux fonctionnaires si dévoués qui l'ont accompagnée. Venus d'horizons géographiques et spirituels très différents, nous avons formé d'un bout à l'autre une équipe amicale et remarquablement unie. Sans doute, la première constatation n'est-elle pas étrangère à la deuxième et le rôle personnel joué par notre collègue et ami Walter Scheel a été important dans la création de ce climat de bonne entente.

Cela dit, si certains de nos collègues doutent encore que l'Europe puisse s'unir, que l'Europe soit en train de se faire, je leur conseille de participer à un prochain voyage. Ils ne seront pas longs, j'en suis sûr, au contact de réalités si différentes des nôtres, à avoir

Peyrefitte

des réactions identiques. Devant un monde aussi différent de l'Europe, ils se sentiraient profondément unis en tant qu'Européens. Ils ressentiraient les mêmes fiertés et les mêmes inquiétudes. Ils comprendraient que, dans une communauté telle que la nôtre, ce qui fait le malheur des uns ne peut pas faire le bonheur des autres, et ils se sentiraient frères. C'est la leçon la plus frappante que — je dois le dire à titre personnel, n'y ayant pas été expressément autorisé par la commission — j'ai retirée de ce voyage.

Notre délégation qui, au mois de juin, s'est rendue à la Réunion, à Madagascar, en Somalia et en Côte française des Somalis a trouvé l'Afrique en pleine transformation.

Depuis la première mission d'étude et d'information effectuée l'an dernier en Afrique centrale par des membres de l'Assemblée, la totalité des pays associés au Marché commun sont devenus indépendants ou sont sur le point de l'être. De même que les enfants qui deviennent des hommes le deviennent les uns à travers les crises de l'âge ingrat, tandis que les autres n'auront connu que les jours paisibles d'une adolescence heureuse, de même certains Etats ont fait cette évolution dans la fièvre et les autres dans la sérénité; mais tous, quel que soit leur style propre, l'ont faite ou la font. Rien ne peut être entrepris dans le domaine de l'association sans tenir compte de ce que la mue est accomplie ou achève de s'accomplir. Par conséquent, ces Etats veulent, tout en souhaitant maintenir leur association, adapter cette association à leur nouveau statut politique.

La volonté des pays africains et la réponse que nous, Européens, pouvons y apporter font l'objet du rapport politique et institutionnel adopté à l'unanimité par votre commission, après avoir été élaboré au cours du voyage dans des conversations de tous les instants entre ses membres, et tout particulièrement entre mon ami Philippe Le Hodey et moi-même.

De sa mission en Afrique, votre délégation a rapporté une première impression, je devrais même dire une première certitude, à savoir la nécessité absolue de l'association, de son développement et de sa pérennité. Cette association s'impose pour des raisons de politique générale qui ont pu changer dans leur forme, mais non dans leur fondement. Le développement des liens les plus étroits entre le Marché commun et les pays associés est aujourd'hui un des moyens, sinon le moyen le plus efficace, que l'Europe garde encore d'éviter que l'évolution de l'Afrique ne prenne rapidement une tournure hostile à l'Occident.

Nous avons pu constater, au cours de notre voyage, que deux grandes tendances y dominaient: l'une recherche la collaboration avec l'Europe dans des conditions nouvelles, certes, mais toujours plus étroite; l'autre est attirée par un neutralisme panafricain, dont l'acte premier consisterait à remettre en cause l'influence de l'Occident. La seconde tendance est celle de la passion, elle est encouragée par une xénopho-

bie qu'il est quelquefois assez malaisé d'éviter chez d'anciens colonisés. La première est celle du bon sens, de la raison, et il nous a été agréable de constater qu'elle paraissait l'emporter.

Votre délégation a pu se rendre compte sur place, comme la précédente délégation l'avait déjà remarqué au cours de son voyage de l'an dernier, que les dirigeants les plus éclairés des pays africains n'ignorent pas l'importance que revêt pour eux l'association.

Voici ce que nous a dit le président Tsiranana pendant notre séjour à Tananarive: « La nation malgache a choisi de vivre au sein du bloc occidental. Elle l'a fait parce qu'elle est consciente des voies qui la conduiront où elle souhaite aller et des affinités culturelles, sentimentales et politiques qui la prédisposent à cette option. Il ne faudrait pas minimiser les risques qu'elle court du fait de son isolement. Livrée à elle-même, notre République ne pourrait, envers et contre tous, se maintenir du côté du monde des forces libres. »

Le président Tsiranana, par ces quelques mots qu'il tint à prononcer devant nous, soulignait la justification même de l'association, qui doit emporter les réticences et surmonter les oppositions. C'est une option politique au sens le plus large du mot.

Il est maintenant admis par l'opinion publique, mais aussi, semble-t-il, par les institutions compétentes de notre Communauté, qu'il serait illogique de rompre les liens de l'association au moment même où certains pays accèdent à l'indépendance. Mais si aucune ombre ne semble peser sur l'immédiat, en revanche, une ombre plane, disons-le nettement, sur l'avenir. Je souhaiterais que les débats de cette Assemblée permettent de préciser les choses à cet égard.

Il est nécessaire de rappeler ici, le plus solennellement possible, que si la convention d'application fut conclue pour une période de cinq ans, en revanche, le préambule et la partie IV du traité ne comportent aucune limite dans le temps et sont définitifs à cet égard.

Or, il semble que certains voudraient remettre en cause le principe de l'association. Une question écrite était posée l'autre jour à ce sujet par M. Metzger avec qui, malgré la distance qui nous sépare dans l'hémicycle, je me sens très souvent en communion d'idées. Il a défendu avec beaucoup de brio, devant la délégation qui était allée en Afrique l'an dernier et devant la commission des pays et territoires d'outre-mer, le principe de la permanence de l'association en dépit de l'accession à l'indépendance.

Si il est vrai que certains songent à nier le caractère permanent de l'association, ce serait en contradiction formelle avec les conclusions de la délégation qui est allée en Afrique cette année et de celle qui y est allée l'année dernière, comme avec les conclusions de la commission compétente. Toutes trois, à l'unanimité,

Peyrefitte

ont en effet souligné le principe de la pérennité de l'association

Je ne crois pas beaucoup m'avancer en disant que ceux-là seraient aussi en contradiction avec le vœu de l'Assemblée, puisque ce vœu a déjà été marqué sans équivoque par un vote massif et que rien de fondamental ne s'est passé depuis qui paraisse de nature à nous faire changer d'avis.

Pourquoi avons-nous émis ces avis unanimes ? D'abord, parce que ce serait trahir la confiance que les Africains ont mise en nous que de dénoncer une association qu'ils souhaitaient continuer de leur côté. C'est une question d'engagement moral. Ensuite, parce que ce serait pénaliser les aspirations légitimes des peuples africains à l'indépendance que de leur dire : maintenant que vous êtes indépendants, vous ne nous intéressez plus et nous ne nous sentons plus aucun engagement à votre égard.

Ce serait aller contre l'évolution des choses. Ce serait également nier que le principe de l'association inscrit dans le traité, notamment dans le préambule, était sans lien direct avec le statut juridique que pouvait adopter tel ou tel pays. Et ce serait se mettre en contradiction avec la charte de San Francisco qui, justement, est invoquée dans ce préambule.

Si nous avons émis ces votes, c'est aussi parce qu'on n'aboutit à rien sans persévérance. L'association — et le président Lemaïgnen ne me contredira pas — est une affaire de longue haleine. Il faut des années pour tout mettre en œuvre, pour que cet effort soit productif. L'abandonner au bout de si peu de temps serait n'en recueillir aucun fruit.

Enfin, nous avons émis ces votes parce que nous sommes tous convaincus que nous n'avons pas le droit de laisser s'installer un vide politique qui serait vite exploité. *Natura abhorret vacuum*, disaient les anciens philosophes : la nature a horreur du vide. Le communisme, qui est en cela très naturel, en a horreur lui aussi. Soyons assurés que, du jour où notre influence disparaîtrait de ces pays, la relève ne se ferait pas attendre. Le problème est là ; il n'est pas ailleurs.

La deuxième constatation qu'a faite la délégation, c'est la nécessité d'adapter l'association à des réalités nouvelles. Je voudrais vous rendre attentifs au fait que cette seconde conclusion n'est pas du tout en contradiction avec la première. Il est indispensable que l'association soit assurée de la durée ; mais durée ne veut pas dire immobilité. La durée, proprement et étymologiquement, signifie écoulement, flux, évolution. Et si nous voulons que l'association dure, il faut que nous soyons capables de l'adapter.

On ne saurait reprocher aux auteurs du traité de n'avoir pas prévu les formes futures de l'association, étant donné qu'ils se trouvaient à ce moment dans des circonstances totalement différentes. Il n'est pas étonnant qu'à la lumière de l'expérience des années écoulées, et des changements politiques qui se sont produits

depuis l'entrée en vigueur du traité de Marché commun, les dispositions du traité et de la convention soient aujourd'hui dépassées.

D'une manière générale, le cadre et les modalités de l'association, tels qu'ils sont prévus dans le traité, sont trop limités. Dès à présent, les institutions et les gouvernements des pays membres devraient travailler à préparer, de concert avec les pays africains, les modifications nécessaires. Au fond, tout se passe comme si cette association avait été, en 1957, octroyée par l'Europe à l'Afrique. Certes, les négociateurs, les négociateurs français notamment, avaient essayé d'introduire des Africains dans cette négociation. Ils avaient fait venir des personnalités politiques africaines. M. Houphouët-Boigny, en particulier, était venu faire, devant le Conseil de ministres qui préparait le traité de Rome, une déclaration qui avait produit une très grosse impression. Tout cela était d'un bon effet psychologique à l'égard des Européens surtout, mais n'impliquait pas que l'Afrique, dans son ensemble, était intéressée à cette association.

Juridiquement, il n'y avait aucun moyen de permettre à l'Afrique d'être directement intéressée à l'association, puisque les anciennes métropoles étaient, à ce moment, seules chargées des relations extérieures de ces pays.

Le principal défaut de la situation actuelle réside, on ne le répétera jamais assez, dans l'absence de participation des Etats associés au fonctionnement de l'association et à la gestion des organismes de l'association. En 1957, on ne pouvait pas prévoir cette participation. A l'heure actuelle, on doit non seulement la prévoir, mais remédier le plus vite possible à sa carence. Les Etats associés doivent participer, comme les Etats membres, dans un esprit d'égalité et de solidarité, à la gestion de l'association, à cette grande entreprise qui doit être une entreprise commune.

Les dirigeants de la République malgache ont particulièrement insisté auprès de votre délégation sur cet aspect des choses et la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer sait qu'ils n'ont pas été les seuls.

La représentation directe des Etats associés auprès des institutions de la Communauté doit tout d'abord être organisée. Nous devons faciliter l'admission, auprès de la Communauté économique européenne, de représentants permanents des Etats africains. Notre commission a surtout estimé qu'il faudrait créer un conseil d'association où siègeraient à la fois les représentants de la commission et ceux du Conseil, mais aussi les représentants des gouvernements des Etats africains associés. Les travaux de ce conseil s'exerceraient dans tous les domaines qui relèvent de l'association, qu'il s'agisse de l'aide financière, de la politique tarifaire de cette zone de libre-échange eurafricaine que constitue l'association, qu'il s'agisse de questions telles que le droit d'établissement ou la programmation générale qui serait de nature à éviter

Peyrefitte

les doubles emplois, à permettre une meilleure utilisation des efforts et un certain ordre d'urgence dans les travaux.

Ce conseil, semble-t-il, devrait tenir des réunions régulières consacrées à l'application courante des dispositions du traité concernant les Etats africains. Il serait, par la force des choses, appelé à préparer le renouvellement de la convention qui doit intervenir avant 1963.

L'existence d'un tel conseil, en quelque sorte statutaire, institutionnalisé, garantirait aux Etats africains — et c'est essentiel — qu'aucune disposition ne serait prise en ce qui concerne l'association sans qu'ils aient été appelés à y participer. On éviterait ainsi ce sentiment de frustration qui, il faut bien l'avouer, existe chez les hommes qui, pendant des dizaines d'années, ont été associés à l'Europe sous une forme paternaliste aujourd'hui dépassée.

Un système de cogestion analogue pourrait être institué en ce qui concerne le F.E.D.O.M. Lors de précédents débats, l'Assemblée a montré qu'elle était parfaitement consciente de la nécessité, pour les élus africains et malgaches, de participer également aux travaux de cet organisme.

Il convient donc d'envisager des réunions interparlementaires régulières. L'une d'elles est prévue pour l'an prochain. Il faudrait que des perspectives d'avenir soient ouvertes et que, sans songer à substituer une diplomatie d'assemblée à une diplomatie de gouvernements, les parlementaires européens substituent à la froide application des textes les contacts personnels et l'adhésion des opinions publiques tant africaines qu'européennes.

Faut-il être plus précis dans l'évocation de ces aménagements institutionnels ? Il serait peut-être prématuré de vouloir figer d'avance une réalité qui est encore appelée à évoluer. Ce qui importe avant tout, c'est de mettre en place un mécanisme qui pourrait s'adapter lui-même aux réalités, au fur et à mesure qu'elles se développeront d'ici 1963 ; c'est d'éviter un formalisme juridique qui nous emprisonnerait dans des formules statiques qui, elles aussi, seraient bientôt dépassées.

Des aménagements de fait sont d'ores et déjà indispensables pour la bonne application de l'association, sans attendre le renouvellement de la convention. Ils devraient permettre, dans les prochaines années, de préserver, d'adapter et de rendre par conséquent définitif et intangible le principe même de l'association.

Une autre impression qu'a retenue notre délégation est qu'il est essentiel de donner une très grande souplesse au mécanisme de l'association. Votre délégation a pu constater que le statut des pays et des territoires associés est diversifié non seulement dans le temps, puisqu'il évolue, mais aussi dans l'espace puisque, d'un pays ou d'un territoire à l'autre, les problèmes sont profondément différents ; les formes des liens qui

unissent ces pays ou ces territoires à l'Europe peuvent varier, et, par conséquent, varie aussi la nature des problèmes soulevés.

La Réunion, qui est un département français, et qui fait donc partie intégrante de la République française, ne figure pas dans la liste contenue dans l'annexe IV. Elle n'a pas, jusqu'à présent, bénéficié de l'aide du F.E.D.O.M. A l'avenir, il faudra veiller à inscrire sans équivoque les départements d'outre-mer au nombre des destinataires de l'aide financière européenne.

La Côte française des Somalis, qui a le caractère d'un territoire d'outre-mer, qui fait elle aussi partie intégrante de la République française, étant représentée au Parlement français, dispose cependant d'une autonomie interne assez large et qui tend à l'être de plus en plus. Aussi est-il souhaitable que ce territoire, et sans doute les territoires d'outre-mer en général, soient également associés à la vie des institutions d'association.

La Somalie pose un problème très particulier. Il s'agit d'un nouvel Etat, né de la fusion de l'ancienne Somalie sous tutelle italienne, qui était associée par traité au Marché commun, et du protectorat britannique du Somaliland, qui n'y était pas associé. Cet Etat semble désireux, pour le moment, de constituer des liens avec l'Europe, mais seule une formule *ad hoc* peut apporter une solution satisfaisante à un problème technique assez difficile.

Enfin, Madagascar nous est apparu comme le prototype même des Etats associés qui sont devenus indépendants.

Une dernière conclusion de la délégation et aussi de la commission compétente, c'est que l'association a besoin non seulement d'être adaptée, non seulement d'être aussi souple que possible, mais encore d'être complétée et étendue.

Je voudrais ici faire une légère incursion dans le domaine économique, qui n'est pas le mien. Quoique le présent rapport ait un objet purement politique, il ne peut éviter d'empiéter sur le domaine économique, qui est celui de M. De Block, et j'espère que notre collègue voudra bien m'en excuser.

Les insuffisances du Marché commun, dans le domaine commercial, à l'égard des pays africains, sont connues et, votre délégation a pu le constater, elles revêtent une telle gravité que seules des mesures politiques peuvent modifier le climat actuel. Evidemment, il est difficile, dans une économie libérale comme la nôtre, de changer en un très court laps de temps d'orientation des échanges commerciaux. Les pays européens qui étaient liés aux pays associés gardaient des relations économiques très étroites et pour ainsi dire exclusives avec eux ; les autres pays européens n'avaient pratiquement aucun lien. Il n'est pas possible, en économie libérale, de modifier cette situation du jour au lendemain.

Peyrefitte

Toutefois, pour nos associés — et la question est capitale —, les liens qui les unissaient à un pays européen et dont ils tiraient bénéfice ne sauraient être remplacés par le néant. Il ne faut pas que ces Etats pâtissent de la suppression du monopole dont ils jouissaient pour leurs exportations auprès d'un pays européen. Il ne faut pas que leurs échanges avec ce pays diminuent et il est indispensable que la suppression de la protection, dont ils jouissaient jusque-là sur le marché métropolitain comporte une compensation. Cette compensation ne peut être qu'une préférence européenne à l'égard des pays africains associés.

Certes, il n'est pas possible non plus que les nations européennes, qui n'avaient jusque-là aucun rapport économique avec ces pays, substituent aux liens qu'elles avaient avec d'autres pays — disons l'Amérique du Sud ou l'Inde — des liens entièrement nouveaux avec l'Afrique. Il ne leur est pas possible de sacrifier des positions économiques qu'elles occupaient dans d'autres secteurs. L'évolution ne peut être que progressive. Mais il faut qu'elle ait lieu et de bon cœur. Nos partenaires africains ne doivent pas pouvoir dire que nous prenons et que nous ne donnons pas.

Dans ce domaine purement commercial, nous avons senti sur place un malaise, une inquiétude. Les décisions que la Commission et le Conseil seront appelés à prendre pèseront donc d'un grand poids sur l'évolution psychologique des Etats associés.

D'autre part, l'aide financière à laquelle est consacrée une grande partie de la convention d'application et qui a trouvé son instrument dans le F.E.D.O.M. n'a pas non plus donné satisfaction. Certes, le montant de 581 millions de dollars accordé par le traité à ce Fonds de développement n'est pas négligeable, bien qu'il soit insuffisant au regard des besoins énormes des pays en cause. Mais on est obligé de constater que le rodage — c'était sans doute inévitable — a été très long et que les règlements d'application du Fonds ne permettent pas des actions rapides. Il y aura peut-être avantage, là aussi, à modifier les règlements et à entamer une action beaucoup plus efficace et dans des délais beaucoup plus courts, car, dans des pays comme l'Afrique, il est essentiel d'aller vite.

Il est d'autant plus important d'aller vite qu'il est très grave pour un pays de n'obtenir un prêt qu'un ou deux ans après la date à laquelle il souhaitait le recevoir. Il ne faut pas oublier que, dans des pays comme Madagascar, il est courant de prêter de l'argent à un taux d'intérêt de 100 % ou plus. Ce chiffre, qui est à l'origine de la fortune de bien des Indiens à Madagascar, doit faire réfléchir ceux qui douteraient de l'importance du facteur temps dans l'association.

Une des conclusions que les délégués de l'Assemblée ont tirée de leur voyage est donc qu'il faut aller vite, assouplir les mécanismes et leur permettre de porter plus rapidement leurs fruits.

Nous avons fait une autre constatation, et celle-là dans les quatre sortes de pays que nous avons visités : il est indispensable que le Fonds européen de développement se transforme. Pour le moment, et en raison même du fait qu'il n'avait été élaboré que pour une période de cinq ans, cet organisme ne pouvait que donner à fonds perdus. N'étant pas assuré de la durée, il lui était impossible de se lancer dans des entreprises de longue haleine.

Au contraire, dès lors que ce Fonds serait assuré de la durée, il pourrait rendre multiforme une action qui, pour le moment, est uniforme. Il serait éminemment souhaitable que le Fonds européen, ou ce qui lui succédera, soit en mesure d'octroyer des prêts à long terme et de participer à certaines opérations. Il pourrait contribuer, par exemple, je ne dis pas totalement mais partiellement, par des accords négociés, à une stabilisation des cours des matières premières, à l'organisation et à la défense des marchés, à la garantie des capitaux privés.

Il faut arriver, d'autre part, à ce que le F.E.D.O.M. fasse l'objet d'une gestion paritaire entre les pays contributeurs et les pays bénéficiaires. C'est une nécessité politique et c'est aussi une nécessité psychologique.

Cette incursion dans le domaine économique, dont je demande encore une fois pardon à mon collègue et ami le rapporteur des problèmes économiques, nous ramène à ce que fut, à l'origine, l'association des pays africains à la Communauté européenne. Il s'agissait pour les Européens, souvenons-nous-en, d'une première tentative d'aide multilatérale à des pays insuffisamment développés. Les Etats membres, tout en étant disposés à contribuer à un développement plus accéléré de l'Afrique et de Madagascar, ne se dissimulaient pas qu'on pouvait mal interpréter leur attitude. Ils craignaient d'être accusés de néocolonialisme.

Il faut remarquer d'ailleurs que ceux qui, alors, étaient opposés au principe de l'association, pensant qu'elle ne pouvait être conclue qu'avec des pays indépendants si l'on ne voulait pas encourir ce reproche de néocolonialisme, sont les mêmes qui, aujourd'hui, prétendent que cette association n'était valable qu'avec des pays non indépendants et veulent la remettre en cause maintenant que ces pays sont indépendants. Cette attitude manque de logique.

Malgré les scrupules et les inquiétudes qu'on pouvait éprouver à la veille de la signature du traité, il me semble, en dépit de tout ce que j'ai dit tout à l'heure sur la nécessité de repenser l'association et d'en modifier le mécanisme, que l'évolution a donné raison aux auteurs du traité.

Elle leur a donné raison d'abord pour le motif bien simple que la méfiance des Africains à l'égard du traité, qui était complète à l'origine, a disparu en grande partie. Le fait que les Etats africains, en devenant indépendants, ont été appelés à dire s'ils voulaient ou non continuer l'association, a dissipé tout malaise psychologique à cet égard.

Peyrefitte

Il appartient encore à l'Europe d'apporter une réponse rapide et efficace à de nouvelles tendances que l'on sent se développer en Afrique, en dehors des pays associés eux-mêmes et dont il faut prévoir, sans se faire d'illusion, qu'elles auront des répercussions parmi les pays associés.

A cet égard, et ce sera ma conclusion, nous ne devons pas permettre que des doutes s'insinuent dans les esprits, et notamment dans l'esprit de nos partenaires africains, sur la durée de l'association et sur l'intangibilité de son principe.

D'abord, nous ne pouvons poursuivre la construction européenne qu'en respectant scrupuleusement les traités, non seulement dans leur lettre, mais encore dans leur esprit. C'est là un principe en dehors duquel nous ne ferons jamais rien de bon. Si nous ne commençons pas par le respecter, il est inutile de vouloir se lancer dans des constructions nouvelles. Or, les traités comportent bel et bien un principe d'association qui ne doit pas être remis en cause. Il ne s'agit pas d'une verrue qu'une légère intervention de chirurgie esthétique pourrait enlever. Il s'agit d'une partie du traité intimement liée au reste de l'organisme et qui a pris naissance en même temps que lui, en 1957.

D'autre part, l'association, tout comme le Marché commun lui-même, n'a de chance de réussir que dans la mesure où personne ne peut douter de sa durée.

Pourquoi notre Marché commun a-t-il marqué déjà des succès aussi évidents ? Pourquoi a-t-il progressé à pas de géant depuis deux ans ? Pourquoi l'économie de nos six pays a-t-elle connu un essor remarquable à un moment où l'économie américaine connaissait une période de récession et où l'économie britannique était stagnante ? Tout simplement parce que la perspective d'avenir du Marché commun a joué, parce que les hommes ont parié sur l'avenir et ont cru pouvoir s'engager. Les Anglais eux-mêmes, qui n'y avaient pas cru à l'origine, se sont également mis à parier sur le Marché commun, au point qu'ils y investissent aujourd'hui leurs capitaux, qu'ils y ouvrent des succursales, qu'ils le traitent autrement qu'au début.

Il convient pourtant de remarquer que, jusqu'à présent, notre Communauté économique européenne a simplement procédé à quelques désarmements tarifaires et contingentaires, ces derniers étant identiques à ceux consentis aux pays extérieurs à la Communauté. Dans ces conditions, pourquoi cette différence dans le développement du rythme d'accroissement de l'économie entre nos six pays et ceux ne faisant pas partie de la Communauté ? Tout simplement parce que la perspective d'un bloc, dont chacun sait qu'il ne sera pas remis en question, exerce une attraction décisive sur les capitaux, sur les efforts, sur la confiance.

Il en est exactement de même pour l'association. Si nous ne formions pas, avec les pays africains associés, un ensemble économique sur lequel on puisse faire fond, si l'on imaginait que, dans deux ans, tout

cela n'existera plus, notre association n'aurait aucune chance de réussir. La dimension de l'avenir est indispensable au succès de cette association.

Mesdames, Messieurs, n'ayons ni l'égoïsme, ni la naïveté de croire que nous, Européens, nous puissions réaliser notre salut sans les Africains. Un livre qui vient de paraître est intitulé, peut-être ambitieusement : « Les Noirs sauveront les Blancs ». Je ne sais, mes chers collègues, si ce sont les Africains qui sauveront les Européens ou vice versa. Ce dont je suis convaincu, c'est qu'ils ne pourront se sauver qu'ensemble.

(Applaudissement.)

M. le Président. — Je remercie M. Peyrefitte pour son intéressant rapport.

La parole est au deuxième rapporteur, M. De Block.

M. De Block, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il me paraît inutile de dire que je m'associe aux éloges qui ont été adressés à notre président. Je le fais avec d'autant plus d'empressement que je crois pouvoir lui décerner encore un éloge supplémentaire. En effet, pendant le voyage et, depuis lors, dans les réunions de commission, je me suis parfaitement rendu compte que M. Scheel est conscient que, pour réussir, il faudra, dans les pays neufs, employer des méthodes nouvelles et qu'on ne peut pas compter se tirer d'affaire « à la papa » comme en Europe.

Je garde le meilleur souvenir de ceux de mes collègues qui ont participé à ce voyage et je remercie particulièrement M. Peyrefitte qui m'a laissé un sujet à traiter. En effet, je crois qu'il convient de remercier ici publiquement les autorités, dans tous les territoires qui nous ont reçus, non seulement pour la manière dont elles ont organisé nos voyages, mais surtout pour les efforts qu'elles ont accomplis afin de nous faire pénétrer dans les faits, de nous placer dans la situation réelle. Nous devons les remercier aussi de nous avoir documentés de toutes les manières et, surtout, d'avoir toujours répondu à toutes nos questions, questions parfois difficiles pour des pays neufs.

Ainsi, tous les membres de la commission ont pu se former, surtout au point de vue économique, une idée assez exacte de la situation.

Je regrette que le rapport ait été distribué un peu tardivement. Je veux, en effet, être bref. Pour l'être, je ne pourrai commenter mon rapport et serai obligé, à chaque instant, d'y renvoyer. J'espère, toutefois, que vous le lirez par la suite ; il vous montrera que la délégation a fait vraiment tout ce qu'elle a pu pour se pénétrer des questions économiques qui se posent dans ces pays.

Le rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer traite spécialement de la situation

De Block

économique. Ce travail comprend deux parties. La première est descriptive. Il s'agit d'un résumé succinct de la situation économique de chaque pays ou territoire visité. La seconde partie est consacrée aux problèmes économiques qui se posent dans ces mêmes pays, peut-être même à une échelle plus large.

Le rapport ne comporte pas de conclusions et ne propose pas de solutions. Il ne fait que poser les problèmes, en les accompagnant parfois de certains commentaires. La commission et votre rapporteur sont d'avis que cela suffit. Il appartiendra aux intéressés, c'est-à-dire aux partenaires européens et africains, de faire des propositions concrètes pour atteindre le but défini auparavant d'un commun accord.

Je veux, à cet égard, vous rappeler l'alinéa 3 de l'article 131 du traité qui, pour moi, malgré le fait que certains pays ont accédé à l'indépendance, reste en vigueur. Il est la clé de ce que j'appellerai plus tard la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

Voici le texte de cet alinéa : « Conformément aux principes énoncés dans le préambule du présent traité, l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent. »

Je le répète, pour moi ces dispositions demeurent valables et c'est là un but que nous devons continuer à viser.

La première partie du rapport n'est pas une monographie ; ce serait beaucoup trop présomptueux. Elle contient sans doute des lacunes. Il était impossible d'être complet et de décrire tout ce qu'a vu la délégation. Il convenait d'être bref afin d'augmenter les chances d'être lu dans les milieux qui s'intéressent aux nouveaux Etats d'outre-mer. Ce résumé est cependant suffisamment complet pour qu'il s'en dégage des conclusions d'une certaine importance.

A une exception près, tous les pays qui ont été visités par la délégation présentent des caractéristiques qui ressemblent fort à celles des autres pays africains devenus indépendants. On note, évidemment, quelques différences et les caractéristiques n'ont pas partout la même intensité.

En tout premier lieu, la densité de la population est faible. Grâce aux mesures prises sur le plan de l'hygiène, le taux d'accroissement de la population va en s'élevant. C'est un facteur favorable et très important dont la politique économique future devra tenir compte. Il faudra, en effet, s'orienter vers une politique qui non seulement augmente le bien-être dans ces pays, mais qui, au surplus, sera assez complète pour procurer une activité aux jeunes travailleurs qui se présenteront en nombre chaque année plus important. Au surplus, il ne faut pas oublier que les pays dont la population augmente régulièrement et à un rythme prononcé font souvent preuve de dynamisme.

Les budgets nationaux, ainsi que la balance commerciale de ces pays sont généralement en déficit. La situation est d'autant plus difficile que le volume de ce que l'on pourrait appeler le capital national est faible. Il y a dans ces pays des richesses, parfois même considérables. Si elles sont entre les mains des autochtones, il arrive fréquemment qu'elles sont insuffisamment exploitées pour des raisons que je ne peux pas développer, car leur examen me mènerait trop loin.

Par contre, si l'exploitation est faite par des étrangers, des sommes plus ou moins importantes sont exportées. C'est un handicap parfois sérieux pour l'économie nationale, surtout au point de vue de l'épargne. Cette remarque n'enlève rien au fait que ces entreprises rendent généralement des services dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Certains pays se trouvent encore en grande partie au stade de l'économie de subsistance ; d'autres ont déjà réalisé des progrès substantiels. Parfois, on rencontre quelques industries, mais il arrive aussi qu'elles n'existent pratiquement pas. Le résultat final est que la matière imposable est relativement faible, ce qui n'est pas de nature à faciliter la présentation d'un budget équilibré.

Plus grave est le fait que la grande majorité de ces peuples vivent dans un état de misère qui a disparu depuis longtemps en Europe. Cela ne signifie pas toujours qu'ils ont faim. Certains d'entre eux n'ont pas faim, mais ils sont soumis à un régime alimentaire déficient pour la santé. Il est d'ailleurs inutile d'insister : les statistiques des malades sont suffisamment éloquents à cet égard. D'autre part, la misère ne concerne pas seulement la nourriture : une foule d'autres facteurs la caractérisent.

Mesdames, Messieurs, puis-je me permettre de rappeler que, durant la seconde guerre mondiale, une promesse solennelle a été faite à tous les peuples ? Le président Roosevelt et M. Churchill, alors premier ministre de Grande-Bretagne, ont promis aux peuples de les délivrer de la peur et de la misère. La voie à suivre pour atteindre ce but est claire : au fur et à mesure que la misère disparaîtra, la peur reculera. Je me permets d'attirer votre très sérieuse attention sur le fait qu'il est parfois dangereux de ne pas tenir les promesses qui, dans des heures tragiques, sont faites aux peuples. C'est en ce sens que j'estime qu'il faut délivrer tous ces pays neufs de la misère et il faut le faire à une cadence aussi rapide que possible. C'est le moyen de leur montrer qu'ils peuvent avoir confiance en l'Europe. Ce sera aussi la démonstration que la mentalité européenne a profondément changé. La période de colonialisme est définitivement close. Une nouvelle période est arrivée, celle de la coopération. Inutile de dire que, dans l'esprit de votre commission, toute idée de pression est à rejeter. Cette coopération doit être le résultat d'un accord librement consenti et dont les termes doivent être discutés et arrêtés d'un commun accord.

De Block

Pour combattre la misère, il faudra développer l'économie. Le problème est en apparence très simple. Il suffit, comme on dit, de faire chaque année un gâteau plus grand, afin que chacun en reçoive une part un peu plus importante. Encore faut-il veiller à ce que le partage se fasse d'une façon raisonnable. Il convient d'éviter que les uns reçoivent trop et les autres peu. Le gâteau, c'est le revenu national. Pour l'augmenter, il faut développer très sérieusement l'économie des pays visités et, en général, celle de tous les pays associés.

La deuxième partie du rapport traite du développement économique. C'est d'ailleurs, la partie la plus importante. Les secteurs essentiels, on pourrait dire fondamentaux, de ce développement sont l'agriculture, l'infrastructure et l'industrie.

Pour l'essentiel et les justifications adéquates, je renvoie au rapport que je ne désire pas développer ici. Quelques brefs commentaires suffisent.

L'agriculture existe dans tous les pays visités. Il est donc normal et logique d'y porter, en tout premier lieu, son attention. Développement est ici synonyme de modernisation, de rationalisation et, à un stade ultérieur, de mécanisation. Mais il est souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, de prêter toute l'attention nécessaire au développement de productions nouvelles. L'agriculture peut et, dirai-je, doit améliorer considérablement le régime alimentaire des populations. Il convient de mettre fin à certaines importations ou, en tout cas, en diminuer le volume. Il faut faire disparaître certaines pratiques qui sont une source d'exploitation. Diminuer certaines importations, augmenter les exportations doit exercer une influence favorable sur la balance commerciale. Payer à l'agriculture le prix officiel doit entraîner une augmentation de son revenu.

En ce qui concerne les exportations de produits agricoles, je voudrais dire en passant que les services économiques compétents estiment que Madagascar, par exemple, pourrait sans difficulté quadrupler ou quintupler ses exportations de manioc et des dérivés de ce produit qui, sur le marché européen, souffrent de la concurrence de la féculé et de l'amidon. A Madagascar, on estime qu'une solution à ce problème doit être trouvée en liaison avec la Communauté économique européenne et dans le cadre d'une organisation des marchés. Par là, on contribuera également à améliorer la balance commerciale de la République malgache.

La modernisation et la rationalisation posent des problèmes qui sont développés dans le rapport, notamment en ce qui concerne les techniques agricoles, les recherches agronomiques, la vulgarisation et l'enseignement. Au fur et à mesure que l'agriculture se modernisera et se rationalisera, la productivité augmentera et des bras deviendront disponibles. Des extensions de cultures peuvent en absorber une partie. Il est cependant établi que l'agriculture n'absorbera jamais tous les travailleurs ainsi libérés. De tous temps

et dans tous les pays, l'agriculture a fourni la main-d'œuvre nécessaire à l'industrie. Jamais, à ma connaissance, l'agriculture n'a repris de la main-d'œuvre à l'industrie.

D'ailleurs, un autre problème complexe se pose. Plusieurs Etats s'orientent vers des cultures semblables, comme la banane, le café, l'arachide, le coton. Il est à craindre qu'une augmentation trop forte de ces cultures n'engendre, à certains moments, des crises graves. Il semble donc souhaitable que ces Etats puissent arriver à établir une politique commune. L'élaboration de cette politique présente sans doute des difficultés, mais elles seraient largement compensées par le fait que l'on éviterait aux peuples des mouvements économiques susceptibles d'être très graves.

Je reviendrai sur la question des prix, mais, pour terminer avec l'agriculture, je dirai que l'on peut avancer, sans crainte d'être contredit, qu'elle restera la première et la plus importante industrie. Il convient de lui prêter toute l'attention qu'elle mérite, mais il faut dire haut et clair que l'agriculture seule ne pourra jamais libérer totalement de la misère les peuples d'Afrique et de Madagascar. Agriculture seule signifie : niveau de vie bas.

De grands efforts doivent être faits pour implanter partout des industries. L'idéal serait de pouvoir travailler d'après un plan commun. Une division du travail me paraît de loin préférable à un travail en ordre dispersé. Je n'insiste cependant pas, car seuls les organes responsables des divers Etats ont à prendre les décisions sur ce point.

Industrialiser un pays pose évidemment un grand nombre de problèmes. J'insiste, d'ailleurs, sur le terme « industrialiser ». Il ne s'agit pas de créer quelques usines par-ci par-là. Non ! il faut faire en sorte que le sous-emploi disparaisse et que les forces qui sont libérées en agriculture trouvent une place dans l'industrie. Il faut surtout viser à faire honneur à cette promesse, souvent répétée, mais qui ne fut pas toujours tenue, d'augmenter le bien-être.

Le rapport traite des questions que pose l'industrialisation. Il me paraît inutile de trop insister à cet égard. Toutefois, je désire répondre, en mon nom personnel, à un argument trop souvent avancé, selon lequel la création d'industries dans les pays d'outre-mer aurait des conséquences fâcheuses pour l'Europe. Il n'en est rien. Il est vrai qu'au fur et à mesure que se développent les productions locales, l'importation de ces mêmes produits diminuera. Mais il est également vrai que l'augmentation du niveau de vie fait naître et développe chez l'homme des besoins nouveaux. Les industries européennes devront, certes, s'adapter aux nouvelles situations. Mais loin de souffrir de l'augmentation du niveau de vie, l'Europe, si elle suit la bonne voie, en profitera.

Je ne m'attarderai pas longuement sur la question de l'infrastructure. Elle comprend, à mon avis, les

De Block

transports et l'énergie. Un bon réseau de communications et une énergie à bon marché sont les deux bases principales sur lesquelles doivent reposer l'agriculture et l'industrie. A ce point de vue, la situation est généralement très difficile. D'un côté, les gouvernements ne disposent pas de revenus suffisants pour réaliser des plans importants. De l'autre, les distances sont grandes, ce qui accroît considérablement les dépenses. Malgré tout, l'extension de l'infrastructure est la condition principale du développement économique et social, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport.

La coopération économique entre la Communauté économique européenne et les pays associés est d'une très grande importance. Aussi le rapport traite-t-il des questions principales qui se posent. Il me paraît nécessaire d'en citer une seule, celle de la stabilisation des prix.

Il ne suffit pas de donner certaines préférences aux produits d'outre-mer. Il faut surtout réussir à stabiliser les prix. Il est possible de trouver la solution, mais à la condition expresse de renoncer au marché libre. Il faudra, d'un commun accord, élaborer un système. Or, plusieurs, comme il est indiqué dans le rapport, peuvent être imaginés. Pour ces produits, le marché organisé devrait être substitué au marché libre.

Ici, la C.E.E. pourra jouer un rôle important. Elle ne devrait pas se satisfaire d'une solution fragmentaire ou régionale. Elle devrait faire des efforts, arriver en la matière à des solutions mondiales et, si possible même, prendre des initiatives. En résolvant cette question, les pays d'Europe apporteraient une preuve tangible et efficace de leur volonté d'aider au développement des pays d'outre-mer. Ce sera surtout un moyen pour faire comprendre à certains secteurs de la population que l'Europe est décidée à faire un réel effort pour accroître le bien-être des pays neufs. Ce serait, d'ailleurs, une grave erreur de croire que seuls les Etats associés profiteraient de la stabilisation des prix. Celle-ci est également dans l'intérêt des pays européens.

Reste enfin la grosse question du financement. Mais je me suis trop longuement étendu et je renvoie une fois de plus au rapport.

Je désire surtout insister en faveur d'une augmentation considérable du concours financier. Les crédits prévus dans le traité — 581 500.000 dollars — sont considérables. Pourtant, quand on a vu l'urgence des besoins, le retard qui doit être rattrapé, les misères qui existent — je laisse de côté l'absence du développement culturel et moral — une telle somme ne représente guère plus qu'une goutte d'eau dans la mer.

A combien doit s'élever le concours financier ? Je n'en sais rien ; j'ai l'impression que pendant plusieurs années il ne sera jamais suffisant. Cependant, on ne peut exagérer, et nous devons tenir compte qu'en Europe il y a beaucoup à faire également. La misère y est moins grande, mais elle existe ; le chômage et

d'autres difficultés guettent les ouvriers. Les conditions de logement, quoique bien meilleures, sont cependant insuffisantes.

Je crois que la part à payer par chaque Etat pourrait être fixée à au moins 1 % du revenu national. On m'objectera peut-être que c'est beaucoup. Ce serait vrai si l'on considérait cette somme comme un don. Mais même alors, on pourrait défendre cette solution au nom de la charité. Or, il ne s'agit pas d'un don, il s'agit d'une assurance. Si l'on considère le problème sous cet angle, cette participation est faible.

Les Etats européens payent une autre assurance, celle que représente l'armée. Elle pèse beaucoup plus lourdement et, à mon avis, elle est beaucoup moins efficace. Si, par exemple, la Belgique décidait de verser demain à ce fonds de développement 1 % de son revenu national, cela lui coûterait environ 4 milliards. Or, elle dépense pour sa défense nationale — et je suis certain d'être en dessous de la vérité — une somme de 16 milliards, soit quatre fois plus. J'insiste donc sur le fait que le problème doit être envisagé sous l'angle de l'assurance.

Comme je l'ai déjà indiqué, je crois que, pour délivrer le monde de la peur, il faut d'abord faire disparaître la misère. Si l'Europe a le courage de se montrer grande, de verser des sommes qui paraîtront peut-être à certains extrêmement élevées, elle montrera qu'elle désire réellement accroître le bien-être des peuples d'outre-mer. C'est en établissant la justice sociale que l'Europe gagnera la sympathie et la confiance de ces peuples.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. De Block pour le rapport remarquable qu'il nous a présenté.

La parole est au troisième rapporteur, M. Pedini.

M. Pedini, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, permettez-moi de remercier à mon tour sincèrement M. Scheel qui a dirigé notre commission avec tant de dignité et qui a exprimé de façon parfaite le sérieux avec lequel la nouvelle Europe, consciente de ses responsabilités, affronte ses rapports avec les pays libres d'Afrique.

Qu'il me soit aussi permis d'adresser une pensée affectueuse et reconnaissante à tous nos chers hôtes des territoires que nous avons visités. Mes remerciements sincères vont enfin aux amis et collaborateurs du secrétariat qui nous ont permis de rassembler un nombre impressionnant de renseignements et d'avis qui auront leur utilité pour une discussion exhaustive.

Monsieur le Président, comme j'ai présenté un rapport écrit, je ne pense pas qu'il me faille en rappeler le contenu. Avec votre permission, je me bornerai à parler de quelques aspects peut-être importants pour qui veut se faire une idée de la situation sociale

Pedini

dans les pays de la Réunion, de Madagascar et des Somalies, pays que nous avons eu le plaisir et l'honneur de visiter.

A vrai dire, je ne sais pas — que l'on me permette cette remarque préliminaire — jusqu'à quel point la subdivision qui distingue entre problèmes économiques, problèmes politiques et problèmes sociaux est fondée, là-bas surtout. Il s'agit en réalité de problèmes interdépendants. Si l'on pense, par exemple, à la belle île de la Réunion et à son mélange coloré de plus de 300.000 habitants, créoles, « petits Blancs », Hindous, Chinois et Malgaches, il faut reconnaître que le problème social de l'île ne pourra être résolu que grâce à une volonté politique de la classe dirigeante, à un effort de l'excellente administration locale pour rompre des structures traditionnelles qui attachent, peut-être plus que ne l'exigent les nécessités géographiques, l'économie du pays aux insuffisances des systèmes de monoculture.

A la Réunion, le problème social se greffe donc sur le problème politique.

Si, en revanche, nous pensons à Madagascar et surtout aux paysans de Sakaïa, transplantés de l'île de la Réunion et unis aux Malgaches, sur un haut plateau de 1.500 mètres, dans un cadre où se font des expériences de coopération intéressantes, nous avons la preuve de ce que, là-bas, le problème social se rattache au problème économique. C'est ainsi que les données et les chiffres que nous avons recueillis nous montrent comment, sans toucher en rien aux valeurs morales des populations, l'alimentation meilleure à elle seule déjà permet de contenir le taux de la natalité entre des limites plus normales. Le problème social se greffe donc ici sur le problème économique.

Quand, au contraire, on pense à la Somalie, à la fierté de son peuple, nous devons admettre que chaque problème social se rattache à l'efficacité politique avec laquelle il faudra résoudre le délicat problème de la fusion du Somaliland avec la Somalie italienne.

Il est donc difficile, Monsieur le Président, de distinguer entre problèmes sociaux, problèmes économiques et problèmes politiques ; ils sont interdépendants, certes, jusqu'au jour où nous aurons donné — et c'est ce que je propose — au problème social une signification tout à fait particulière en ce qui concerne du moins l'Afrique.

Dans le rapport, vous trouverez des données qui sont incomplètes, parce que nous n'avons pas eu le temps de joindre au rapport tous les documents que j'avais l'intention de présenter en annexe. Quoi qu'il en soit, vous trouverez des renseignements suffisants sur la situation sanitaire, sur les épidémies, sur la situation scolaire, sur les conditions de logement.

Je ne voudrais cependant pas que l'on pense que ces données épuisent le problème social.

En vérité, si nous entendons par problème social le niveau de dignité humaine des populations — en-

tendu comme ensemble de valeurs spirituelles et de dignité —, il faut vraiment dire que dans les pays que nous avons visités le problème social est le plus ouvert, le plus autonome et qu'il est à la base également d'une prise de conscience très digne du nouvel état de liberté.

Une action sociale en Afrique ne pose donc pas un problème de pure assistance ; si tel était le cas, il arriverait par exemple ce qui est arrivé dans tels pays où l'on a construit des gratte-ciels, fait des routes, organisé des transports, mais qui malgré tout n'ont aucune connaissance pour le Blanc.

Ce fait n'a rien de surprenant. Qu'est-il arrivé dans nos pays, il y a un siècle et demi, quant aux rapports entre le patronat et le monde du travail ? Il n'a certainement pas suffi que la machine du patron assure le travail : on a voulu, et à juste titre, l'autogouvernement responsable des masses ouvrières.

La responsabilité sociale de l'Europe à l'égard de l'Afrique prend donc une signification nouvelle ; les hôpitaux, les routes, les maisons n'en sont qu'un instrument, mais dont le levain essentiel doit être le concours des populations à une humanité moderne, une humanité qui exige un sérieux investissement social qui ne doit pas être évalué au moyen de critères financiers, car il est difficile de savoir jusqu'où pourra aller la rémunération d'un investissement fait dans les écoles, les asiles ou dans d'autres secteurs ; cet investissement trouvera certainement sa rémunération dans les conditions de vie essentielles pour tous les hommes : la paix, la tranquillité, l'équilibre, la collaboration et je dirai, surtout, la tolérance qui est l'essence même de la civilisation.

Tout en renvoyant nos lecteurs, pour les données analytiques, à l'excellent rapport que M. Nederhorst a présenté l'année dernière, je me suis donc permis de consacrer tout un chapitre au problème de l'organisation de l'école dans les pays d'Afrique et des territoires d'outre-mer en général, convaincu que j'étais que le problème principal est celui de la formation des cadres et des hommes. Ressent-on le besoin d'avoir des écoles ? Je souhaiterais en vérité que dans tous les pays, même dans les plus évolués d'Europe, on trouve le même enthousiasme pour l'école que celui que nous avons constaté chez les enfants de Madagascar qui, parfois, font des dizaines de kilomètres à travers la forêt pour chercher une école qui, surpeuplée, ne peut hélas pas les accueillir.

Mais le problème de l'école, disais-je, n'est pas seulement un problème de quantité. Si on veut aider de façon efficace à la formation humaine dans les nouveaux pays, il faut que nous nous mettions bien dans la tête que nous ne devons pas nous proposer de faire, par le moyen de l'école, des citoyens européens. L'école doit donner à Madagascar des citoyens de Madagascar, à l'île de la Réunion des citoyens de la Réunion et à la Somalie des citoyens de la Somalie.

Pedini

L'effort des Européens a été réellement admirable. Effort certainement digne d'éloges que celui qui a été fait, dans le domaine de l'enseignement, par la France et par l'Italie, responsables des pays que nous avons visités. Je crois cependant que les nouveaux gouvernements, qui se posent sérieusement le problème, devront se préoccuper aussi de créer une école élémentaire qui nous donne, je le répète, non pas un enfant modelé par la culture européenne, qu'elle soit française ou italienne, mais bien un enfant qui, à l'école déjà, tout en acquérant des valeurs universelles et européennes qui lui permettront demain de s'entretenir avec n'importe quel homme de n'importe quel continent, acquière le sens de son pays, de la réalité sociale et économique où il est appelé à vivre. Combien souvent, au contraire, avons-nous eu l'impression, quand nous prenions contact avec les milieux scolaires africains, qu'une école copiée sur le schéma européen risque de donner à l'individu, dans son milieu même, des sujets de mécontentement, c'est-à-dire de crise dans ses rapports avec son pays.

L'école de formation professionnelle ne doit pas non plus être considérée comme une école d'où sortiront des fraiseurs ou des tourneurs dans des pays où l'industrie n'a pas encore atteint une grande spécialisation. Je crois au contraire que ce doit être une école — et je fais miennes les propositions concrètes de M. De Block — qui, plus encore qu'à l'industrialisation, participe surtout à ce processus qui est typique de Madagascar, le passage d'une agriculture primitive à une agriculture rationnelle organisée sous forme d'entreprise. C'est dire que la formation professionnelle doit donner avant tout le sens de la dignité du travail; et si cela peut nous sembler aller de soi, ce sont cependant des choses qui ont une grande importance là-bas où l'aspiration la plus vive des jeunes est de devenir employé de l'Etat, fonctionnaire public!

Une autre observation s'impose encore. Il est vraiment peu de pays comme ceux que nous avons visités qui tireront avantage d'un concours efficace entre les initiatives entre l'école libre et celles de l'école publique; la sagesse des nouveaux gouvernements nous garantit que cette collaboration féconde se poursuivra efficacement.

L'école publique a toujours et partout besoin de l'apport de la liberté inventive de l'école privée; mais l'école privée est en réalité d'une importance essentielle dans ces pays où le missionnaire — qu'il soit catholique, protestant ou anglican —, est souvent arrivé dans de nombreuses régions bien avant l'Etat.

J'ai consacré, mes chers collègues, quelque attention également au problème des universités, problème dont je crois qu'il a une importance particulière. C'est que nous nous trouvons en face d'économies dont la configuration semble adaptée sinon à un processus de planification, que je ne souhaite pas, mais du moins à un développement qui se déroule selon un programme. Mais peut-on faire des programmes écono-

miques en l'absence d'une classe dirigeante responsable et sans la participation efficace de techniciens qui connaissent le milieu?

Les pays européens ont institué dans le passé des bourses d'études et nous en organisons encore maintenant; c'est ainsi que beaucoup de jeunes gens se sont préparés à Rome, à Paris, à Londres, dans nos villes d'Europe. C'est une bonne chose, mais cela ne suffit pas pour nos tâches nouvelles. Aussi suis-je convaincu qu'avant tout il nous faut aider sérieusement les instituts et les organisations universitaires qui se créent sur place. Dans mon rapport, j'ai tenu à citer l'exemple de l'université de Tananarive, non seulement pour faire un geste de juste hommage à l'ardeur de son recteur, avec lequel je me suis longuement entretenu au nom de la commission, mais aussi parce que nous pouvons aujourd'hui, et justement dans cette université de Tananarive, constater l'effort qui se fait pour adapter aux exigences locales les différents cours — droit, économie, agriculture, sciences économiques —, bien qu'ils aient pour base le fond culturel européen. Pareille adaptation est nécessaire; il suffit de penser combien l'économie, le droit et l'agriculture malgaches diffèrent de l'économie, du droit et de l'agriculture de France ou d'Italie.

C'est dire que l'école doit nous former une classe dirigeante qui comprenne les problèmes de son pays, et je crois que nous ferions très bien de concevoir notre politique de distribution des fonds du F.E.D.O.M. sur la base d'interventions — pour les installations et la gestion — en faveur précisément des universités et des établissements d'instruction supérieure qui se créent sur place. Nous éviterions ainsi également le danger de voir les jeunes étudiants africains s'amouracher de l'Europe et oublier leur pays après avoir achevé leurs études.

En effet, le nombre est grand de ces jeunes qui sont venus étudier dans nos universités, qui ont cherché ensuite un emploi en Europe, séduits par notre niveau de vie plus élevé, découragés par la perspective de vivre sur une terre lointaine où ils devraient travailler presque dans un esprit de missionnaire.

Il faut que la politique des bourses d'études soit donc complétée par une politique d'assistance aux institutions universitaires locales; on formera ainsi une classe dirigeante plus disposée à assumer ses responsabilités.

Or, tout le monde s'intéresse à ce problème. Sur l'Afrique se concentrent les offres russes, pèse ce monde chinois qui, avec ses 600 millions d'hommes, pourrait trouver à Madagascar un point de passage intéressant pour entrer dans une Afrique vaste, riche en matières premières, mais extrêmement pauvre en hommes. Que pouvons-nous dire alors en tant que Communauté européenne, que pouvons-nous faire en face d'une telle concurrence? Justement parce que le problème social, comme je l'ai dit, prend le dessus

Pedini

sur n'importe quel problème, économique ou politique, justement parce qu'il s'agit de former des hommes, je crois que, même vis-à-vis de l'Amérique, de la Russie et de la Chine, l'Europe continue à avoir le droit, au nom de sa civilisation, de sa tradition et de sa culture, de faire entendre sa voix et d'exercer sa fonction sociale.

De cela, les peuples africains en sont convaincus à leur tour, et cela nous indique notre responsabilité. Je suis d'accord avec M. Peyrefitte quand, sur le plan des valeurs politiques, il a suggéré que les représentations africaines pourraient participer à la définition de notre politique ; je crois que cette idée sera acceptée également en ce qui concerne le domaine social.

Il faut donc intervenir et, dans ce sens, nous y avons intérêt. Nous sommes un grand marché de 165 millions d'hommes, à niveau de vie industriel élevé, un marché qui, lui aussi, a besoin d'une zone de responsabilité économique et d'assistance sociale.

Il faut intervenir parce que, s'il y a de la misère quelque part, le monde entier est en danger. Quand on pense, même sur la base de données simplement approximatives, que le revenu moyen des Africains ne dépasse pas 40.000 liras par an, il est évident que nous devons participer à cette assistance financière, économique et sociale.

Mais comment faire ? Il faut évidemment intervenir au gré des circonstances du milieu. Ne commettons pas l'erreur, dans cette nouvelle période des rapports euro-africains, de nous servir en Afrique du même thermomètre que celui avec lequel nous prenons la température aux Européens ! Il s'agit d'une température différente. Les circonstances ne sont pas les mêmes. Je dirai même qu'il n'y aurait aucun mal si, en Afrique, les peuples nouveaux tentaient de donner aux problèmes de l'Etat moderne une interprétation toute nouvelle, différente de la nôtre, en raison du milieu différent. Je veux dire qu'il n'y aurait pas de mal si en Afrique on tentait une méditation entre nos mondes trop divisés.

J'ai formulé dans mon rapport quelques appréciations que je crois d'un certain intérêt. Il faut respecter les valeurs et les catégories locales, même si elles sont différentes des nôtres.

Il existe, par exemple, la réalité de la famille qui, à Madagascar, ne se confond pas avec le clan autoritaire de telle ou telle région africaine, mais qui est un milieu constant de référence pour l'individu. Il y a des institutions fondamentales qui doivent être respectées. Malheur à nous si nous procédions avec la mentalité des démocraties occidentales en nous fondant sur des valeurs à nous, ignorant la réalité d'un milieu qui est ce qu'il est et que nous devons traiter avec beaucoup de respect, parce qu'il réunit souvent des coutumes qui remontent loin dans le temps, dans les siècles, et qui contiennent une sagesse antique et toujours vraie.

Cela ne veut pas dire qu'un rapport d'organisation sociale puisse faire abstraction de la responsabilité des pays africains, ces pays doivent même chercher le plus possible à ne pas répéter les erreurs de l'Europe qui se divise en tant de petits Etats ; ils doivent tirer avantage de notre expérience pour se réunir en une communauté sur un plan unitaire autant que possible.

Si, du point de vue de la formation professionnelle, nous examinons par exemple les îles de la Réunion, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de solution pour le travail de cette population en croissance constante. Mais si l'on regarde à la Réunion tout l'ensemble du marché du travail de l'Afrique méridionale, il n'y a pas de doute que ce problème, vu sur le plan communautaire, peut se résoudre en partie.

Il y a ensuite la responsabilité des Africains eux-mêmes en ce qui concerne les programmes économiques pour lesquels nos techniciens pourront faire des suggestions, mais en laissant entière liberté aux gens du pays quant aux décisions.

Il s'agit donc de concourir par tous les moyens à la libération de l'homme, certes ; mais, demandera-t-on, à quelles conditions politiques ? Il est évident que l'Europe ne devra poser aucune condition à des pays qui, non par simple esprit de polémique, reprochent au colonialisme son véritable vice : la déformation relativiste du concept de la liberté, de la justice sociale.

La seule condition à poser est que ces pays naissent à une liberté substantielle qui ne soit pas étouffée par des considérations de race, de tribu ou de milieu.

En conclusion donc, le problème social dans les rapports avec l'Afrique n'a le pas sur les autres qu'en tant que l'on y voit un problème de formation de cadres dirigeants et d'hommes, c'est pour cela que l'Europe a encore une mission à remplir à l'égard du continent noir.

Il y aura évidemment des difficultés ; elles varient suivant le pays. Ceux qui ont une histoire, comme Madagascar ou le Mali, s'ils ont un sens plus aigu de l'Etat, se cramponnent à des traditions parfois incompatibles avec tout progrès réel, les pays entièrement neufs auront évidemment plus de peine à acquérir le sens d'une citoyenneté qui dépasse les frontières de l'occidental ; mais, en revanche, ils surgissent avec une absence vitale de préjugés où nous pourrions trouver peu à peu des motifs de confiance.

De quoi avons-nous besoin ? D'une certaine unité chez nous. Si la chose peut vous intéresser, je vous dirai qu'en Afrique on nous a souvent demandé : « Etes-vous l'Europe des Six ou des Sept ? Etes-vous l'Europe des Dix-Sept ou des Vingt et Un ? » En réalité, on considère avec une certaine inquiétude la division de l'Europe ; dans notre division économique, certains des nouveaux pays voient le danger d'une concurrence expansionniste.

Pedini

Je ne pousserai pas plus loin cet examen qui nous éloignerait de mon propos. Mais puisque je pense que la politique doit être assise sur des réalités concrètes et puisqu'il existe des réalités concrètes et que sur ces réalités concrètes on peut se rencontrer également avec d'autres milieux européens, ne serait-il pas intéressant de converser aussi avec les autres amis de l'Europe et du Commonwealth pour essayer d'améliorer l'action sociale en Afrique, de façon à assurer aussi un rendement meilleur du point de vue économique et humain ?

Dans un document que j'ai sous les yeux, le comité Monnet rappelle qu'environ huit milliards de dollars par an pourraient suffire à aider efficacement de nombreux êtres humains pour lesquels il existe toujours un problème de la faim.

Ne vaut-il pas la peine de reprendre tous ensemble ces problèmes et d'agir de concert, ne fût-ce que parce que dans ce domaine un autre monde a lancé un défi ? Cela vaut vraiment la peine. Tout ce que nous avons vu nous fait croire en la bonne volonté des Africains de nous comprendre, de venir à nous, de comprendre la valeur essentielle de la mission actuelle de l'Europe en Afrique.

J'ai, entre les mains un beau poème d'un poète africain, Léopold Saigan ; voici ce qu'il dit : « Puisse-nous répondre présent à la renaissance du monde, pareils au levain qui est utile à la farine ! Sinon, qui enseignera la cadence au monde de la machine et du canon ? »

Et Tagore ne nous dit-il pas à son tour que la vérité est un rayon unique de lune qui se reflète dans des rivières diverses ?

Ces vers ne sont-ils pas vrais pour nous aussi ?

Nous avons donc besoin d'une rencontre naturelle avec des pays neufs. Dans l'intérêt des uns et des autres, en vue du but que j'ai mentionné il y a quelques instants, je souhaite que notre Assemblée ne soit pas seulement un organisme qui étudie les problèmes des intégrations économiques et des associations. Je voudrais qu'elle constitue l'assise qui, de sa voix autorisée, fasse comprendre à notre jeunesse, à nos écoles, à nos universités que la jeunesse européenne de demain a une tâche pleine de responsabilités à remplir en face des nouveaux pays libres. Le véritable danger n'est en réalité pas l'intempérance qui parfois se manifeste dans ces pays ; le véritable danger, c'est l'indifférence que parfois l'Europe montre à l'égard de leurs problèmes vitaux.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Pedini pour son rapport excellent et fort important à la fois.

La discussion est ouverte. Ainsi que nous l'avons prévu, les trois rapports seront discutés ensemble. Je propose toutefois de ne donner maintenant la parole

qu'à un seul orateur pour lever ensuite la séance. Je vous rappelle en effet que la délégation chargée de préparer la conférence préliminaire africaine à Rome doit se réunir peu après 18 h 30.

La parole est à M. van der Goes van Naters, au nom du groupe socialiste.

M. van der Goes van Naters (au nom du groupe socialiste). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste est d'avis que le système qu'a introduit l'Assemblée pour un examen concret du problème des territoires d'outre-mer a prouvé son efficacité. L'année passée, une délégation de l'Assemblée a fait un premier voyage. Les résultats en ont été discutés au sein de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer. Il a été tiré du résultat de ce voyage et des expériences des membres de la délégation des conclusions générales sur les terrains politique, économique et social, conclusions qui ont été approuvées par l'Assemblée.

Cette année, on a visité une tout autre partie de l'Afrique, ainsi que la République malgache. Je dis « on », mais j'ajoute que, pour moi, ce fut un très grand privilège que de participer à ce voyage. J'avais déjà une certaine connaissance personnelle de l'Afrique occidentale. Cette fois, la comparaison que put faire la délégation officielle en ce qui concerne l'est du continent fut passionnante.

Nous soumettons donc de nouveau des conclusions généralisées sur les terrains politique, économique et social. Or, je constate que le rapport Peyrefitte se rapproche de très près du rapport Duvieusart, le rapport De Block du rapport Peyrefitte de l'année dernière, et le rapport Pedini du rapport Nederhorst. Voilà la preuve que le système est bon et qu'il peut rester debout.

Il est évident que le rapport de M. De Block, qui traite de l'économie actuelle des pays africains et aussi de leur économie dans l'avenir, est d'un caractère dynamique. Il indique le développement souhaitable de la production agricole, de l'industrialisation et de l'infrastructure. Il plaide en faveur d'une amélioration de la coopération économique entre nous et les pays associés.

Sur cette base, M. Pedini analyse la situation actuelle sur le plan social et suggère des mesures pour une élévation sociale dans l'ère de l'indépendance. Ce qui nous a frappés, c'est sa conclusion selon laquelle il faut « éduquer également les générations européennes de demain afin qu'elles prennent conscience de la fonction de l'Europe ». En effet, cette fonction n'est pas restée la même, elle va ou disparaître ou s'adapter à la nouvelle situation politique de l'Afrique.

Je vais maintenant, Mesdames, Messieurs, aborder le rapport de M. Peyrefitte concernant les problèmes politiques et juridiques de l'association, et je vais m'y arrêter plus longtemps.

van der Goes van Naters

Pour un juriste, le voyage que nous avons effectué était vraiment passionnant : un département d'outre-mer, un territoire d'outre-mer, une république déjà autonome d'après la loi-cadre, accédant à l'indépendance et devenue depuis lors indépendante, un pays sous tutelle, quasi indépendant, devenu, depuis lors, également indépendant.

Mais l'objectif du rapport Peyrefitte ne fut nullement d'analyser, voire de critiquer la situation politique des pays visités. Nous sommes d'accord sur cette abstention voulue.

Le rapport Peyrefitte comprend trois points de départ essentiels sur lesquels le groupe socialiste est également d'accord. Je les cite : d'abord les engagements de nos pays hautement industrialisés à l'égard des nations en cause ; ensuite, l'élargissement nécessaire du cadre et des moyens de l'association ; enfin, la création de mécanismes institutionnels permettant auxdites nations de coopérer à cette fin dans un esprit d'égalité.

L'analyse de la situation trouvée sur place — c'est la première partie du rapport politique — prouve combien ce triple point de départ est justifié. La deuxième partie du rapport en tire les conclusions.

La situation actuelle est, en effet, nettement insuffisante. Sans parler de protectionnisme, de discrimination d'autres pays tropiques, il sera possible, pour plusieurs Etats membres, de réaliser l'association d'une manière plus intense ou, si je puis m'exprimer ainsi, plus chaude qu'on ne le fait actuellement.

L'association qui, pour beaucoup, a été une surprise, peut également être considérée comme une mission de l'Europe, comme une chance pour l'Europe. Mais les statistiques de l'accroissement des rapports commerciaux entre les Six et les Etats associés ne sont pas satisfaisantes en ce qui concerne les efforts de tous les Etats membres.

L'association a évidemment un avenir, un avenir au delà de l'indépendance des Etats africains, cela va sans dire, et au delà de l'expiration de l'actuelle convention d'application. A propos de cet avenir, M. Peyrefitte présente cinq suggestions très concrètes.

D'abord, la création d'un Conseil d'association composé des organes exécutifs de la Communauté, d'une part, et de représentants des gouvernements des pays associés, d'autre part. Ensuite, des réunions jointes des élus des peuples africains et malgaches avec leurs collègues européens. Puis, la représentation directe à Bruxelles — et j'ajoute permanente — des pays associés. En outre, une réforme du F.E.D.O.M. dans le sens d'une cogestion Europe et Afrique-Madagascar. Enfin, une présence permanente de notre Communauté en Afrique.

La rédaction de ce dernier point offre le danger d'une équivoque que, sans doute, M. Peyrefitte n'a pas voulue. Il compare cette absence communautaire

de Dakar, Bamako, jusqu'à Tananarive à l'est et Douala au sud à la présence assez spectaculaire, j'en conviens, de missions économiques américaine, soviétique et même chinoise quasi permanentes.

Je suis d'accord sur les inconvénients de ces présences russes, chinoises et autres. Mais on ne peut pas, on ne doit pas mettre sur le même plan cette présence bolchévique et la présence américaine, laquelle, en Europe, a déjà sauvé nos pays et qui, en Afrique, peut être de la plus grande utilité pour ces régions. Je suis certain que M. Peyrefitte est du même avis.

M. Peyrefitte. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. van der Goes van Naters. — Bien volontiers.

M. Peyrefitte. — Je voudrais vous rassurer tout de suite. La forme que j'ai adoptée dans cette phrase, qui, si je me souviens bien, était la dernière de mon rapport, était telle que je n'excluais en aucune manière la possibilité, pour les missions américaines, de se trouver côte à côte en Afrique avec les missions de la Communauté européenne. J'ai simplement émis le vœu que ces missions ne soient pas les seules. J'ai souhaité que l'Europe ne soit pas remplacée par les Américains d'un côté, les Russes de l'autre. Ce que je désire, c'est que l'Europe joue sa chance dans les circonstances qui, j'en suis convaincu, lui sont favorables. Mais si l'on me donnait à choisir entre la présence des missions américaines et la présence des missions soviétiques, il va de soi que je préférerais et de combien — j'espère que tout le monde me fera l'honneur de le croire — la mission américaine !

M. van der Goes van Naters. — Je vous remercie, Monsieur Peyrefitte, de votre explication qui, pour moi, n'était même pas nécessaire.

Monsieur le Président, entre cet avenir projeté par M. Peyrefitte et le présent peu satisfaisant, le groupe socialiste veut jeter un pont. Il faut s'orienter vers une situation dans laquelle les Etats associés assument eux-mêmes une responsabilité dans le fonds d'investissement auquel ils contribuent, eux, selon leurs ressources. Il faut, à côté de l'aide financière, en venir à une aide technique, à une aide de formation de cadres.

Est-il exclu de le faire dès maintenant ? Monsieur le Président, ce qui ne figure pas au traité n'est pas nécessairement contre lui. Le traité comporte même une disposition fort importante qui nous autorise à faire ce qui va dans l'esprit dudit traité, mais qui n'était pas encore entré dans la sphère des possibilités lors de sa conclusion.

Le groupe socialiste présente deux suggestions : d'abord, préparer dès maintenant, en collaboration avec nos partenaires africains et malgaches, une con-

van der Goes van Naters

vention d'application moderne, multilatérale, à égalité absolue de tous les partenaires ; ensuite, appliquer les principes de cette modernisation *de facto* dès maintenant, partout où les termes du traité ou de la convention ne l'empêchent pas d'une manière absolue.

Cette double procédure adoptée, un large champ d'application s'ouvre devant nous. Agissons donc vite, avec énergie et avec chaleur !

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. van der Goes van Naters.

J'ai proposé d'interrompre maintenant la discussion pour la reprendre demain matin.

Il n'y a pas d'objection ?...

Il en est ainsi décidé.

6. — *Modifications dans la composition de commissions*

M. le Président. — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à remplacer :

— dans la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers, M. Moro par M. Carcaterra,

— dans la commission du marché intérieur de la Communauté, M. Carcaterra par M. Moro.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces nominations sont ratifiées.

7. — *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — Prochaine séance demain, vendredi, de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 heures, avec l'ordre du jour suivant :

— Suite de l'ordre du jour de jeudi ;

— présentation et discussion du rapport de M. Muller-Hermann sur l'infrastructure européenne des transports (doc. 90) ;

— présentation et discussion du rapport de M. Santero sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom (doc. 79).

La séance est levée.

(*La séance est levée à 18 h 35.*)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. *Adoption du procès-verbal* 25
2. *Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer. - Suite de la discussion des rapports de MM. Peyrefitte, De Block et Pedini, faits au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer :*
 - MM. Nederhorst, au nom du groupe socialiste ; Le Hodey, Kreyssig, Ramizason, Metzger 25
 - Suspension et reprise de la séance* 40
 - MM. De Kinder, De Bosio, Moro, Vredeling, Kapteyn, Peyrefitte, rapporteur ; De Block, rapporteur ; Pedini, rapporteur ; Lemagnen, membre de la Commission de la Communauté économique européenne ; Scheel, président de la Commission 40
3. *Infrastructure européenne des transports. - Présentation, discussion et vote d'un rapport de M. Müller-Hermann, fait au nom de la commission des transports :*
 - M. Müller-Hermann, rapporteur 60
 - Lecture d'une proposition de résolution présentée par la commission* 62
 - MM. Berkhan, au nom du groupe socialiste ; Lichtenauer, Weinkamm, Lambert Schaus, membre de la Commission de la Communauté économique européenne ; Kapteyn 62
 - Adoption de la proposition de résolution* 72
4. *Ordre du jour de la prochaine séance* 72

PRÉSIDENCE DE M. KALBITZER

Vice-président

(La séance est ouverte à 11 heures.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des rapports suivants présentés au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer, soit :

— un rapport de M. Peyrefitte sur les problèmes politiques et juridiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer étudiés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 83) ;

— un rapport de M. De Block sur les problèmes économiques relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 84) ;

— un rapport de M. Pedini sur les problèmes sociaux relatifs à l'association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer examinés au cours de la deuxième mission d'étude et d'information (doc. 86).

La parole est à M. Nederhorst, au nom du groupe socialiste.

M. Nederhorst (au nom du groupe socialiste). — (N) Monsieur le Président, je crois qu'il est de tradition, lorsqu'une mission d'étude a été effectuée au nom de l'Assemblée dans l'un des pays d'outre-mer, qu'un rapport spécial soit consacré à la situation sociale dans les territoires visités.

En effet, la situation sociale des pays en voie de développement est telle que l'on ne répandra jamais trop les informations destinées à convaincre les pays

Nederhorst

dont la situation est plus favorable qu'ils ont une grande responsabilité vis-à-vis des pays en voie de développement.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux, et mes amis politiques le sont avec moi, de pouvoir déclarer que nous approuvons entièrement la manière dont le rapporteur, M. Pedini, a abordé les problèmes sociaux.

Nous estimons notamment qu'il est souhaitable, lorsqu'on examine les problèmes sociaux des pays en voie de développement, de se rendre compte qu'il faut aborder ces problèmes du point de vue des habitants du pays. J'estime que cette idée est particulièrement bien exprimée dans le rapport de M. Pedini. Le rapporteur écrit au paragraphe 66 :

« Pour les Européens, toute action d'intervention et d'aide au développement des pays d'outre-mer devrait s'inspirer d'un effort d'adaptation au milieu local et à la mentalité locale. Il est, en effet, inutile de porter notre système de vie dans des pays où l'homme, de par son tempérament, ses traditions et son milieu, fonde sa conception de la vie sur des principes très différents des principes reconnus en Europe. »

Je crois, Monsieur le Président, que c'est là la bonne manière d'aborder le problème. J'estime également souhaitable que l'on se rende compte, en étudiant cette question, du lien étroit entre les problèmes économiques et sociaux ; contrairement à la situation que nous observons en Europe occidentale, le problème social de ces pays se rattache si étroitement au problème économique qu'il est impossible de concevoir une expansion économique qui n'irait pas de pair avec une vaste action dans le domaine social.

En ce qui concerne ce dernier point, j'avais été particulièrement frappé par une phrase du projet initial de notre rapporteur, M. Pedini, à la fin du paragraphe 64, qui porte le numéro 63 dans le rapport définitif et où le rapporteur avait écrit :

« Le développement économique et le progrès social sont les deux aspects inséparables d'un même phénomène : tout investissement dans les activités de production n'aura de sens que s'il trouve un équivalent sur le plan humain. »

J'avais souligné cette phrase dans le projet, mais je ne la retrouve dans le rapport définitif. Je trouve toutefois, à la fin du nouveau paragraphe 63, une phrase qui ressemble à celle que je viens de citer, mais celle que j'avais soulignée et qui avait eu notre approbation sans réserve a disparu du texte. J'espère qu'il ne s'agit que d'un oubli et qu'elle a échappé par un hasard à l'imprimeur. S'il en est ainsi, cela ne tire pas à conséquence ; mais si, au contraire, notre rapporteur avait sciemment supprimé ce passage, j'aimerais qu'il nous en indique les raisons.

Lorsque je dis que nous sommes parfaitement d'accord avec l'esprit du rapport et avec la méthode du

rapporteur, cela ne signifie aucunement qu'il ne me reste pas de remarques à faire, remarques surtout à propos de ce qui ne se trouve pas dans le rapport. Je l'ai lu avec l'esprit d'un homme qui n'a pas fait le voyage et qui s'intéresse beaucoup à l'aspect social du problème et aux situations sociales. Après avoir lu ce rapport, j'ai eu l'impression que le rapporteur avait abordé ces problèmes avec pertinence, mais je n'y ai trouvé que très peu de chose en ce qui concerne la situation concrète et réelle.

Si je dis cela, Monsieur le Président, ce n'est pas pour critiquer le rapporteur, c'est plutôt pour critiquer la façon dont le rapport a été préparé. En effet, notre méthode de préparation des rapports est telle — et je voudrais sur ce point également attirer l'attention de M. Scheel, président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer — que nous devons souvent travailler à toute vitesse

Ni le rapporteur ni les membres de la commission ne peuvent se préparer convenablement ; ils n'ont pas non plus le temps de rassembler les données nécessaires et de les utiliser comme il le faudrait dans les rapports.

Les commissions intéressées n'ont pas non plus l'occasion — je pense notamment à la commission des affaires sociales — d'examiner d'abord tranquillement le rapport en commission et de signaler aux personnes qui sont invitées à assister aux réunions de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer les points qui méritent, à leur avis, une attention particulière.

Cette manière de procéder donne des résultats extrêmement superficiels. Je tiens à préciser une fois encore que je ne blâme en aucune façon le rapporteur ; le mal est dans l'ensemble de la procédure. Je profiterai donc des prochaines occasions pour insister auprès de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer sur certains points : en ce qui concerne tout d'abord le moment du voyage, il devrait être choisi de façon que l'on ait le temps nécessaire pour se préparer au voyage ; pour ce qui est ensuite du rapport, il faut s'accorder un délai suffisant pour le rédiger après le voyage et le soumettre à l'Assemblée.

Quels sont les éléments qui, à mon avis, font défaut dans le rapport ?

J'ai été frappé, tout comme de nombreux autres membres de la commission des affaires sociales, de voir qu'en matière de salaires on trouve bien dans le rapport quelques chiffres globaux sur les salaires minima, mais qu'il est impossible de se rendre compte si les salaires payés effectivement dans ces pays s'écartent d'une manière notable ou non du salaire minimum. Il est impossible de se faire une idée précise sur la législation sociale dans les différents pays, sur l'état de l'assurance sociale et sur d'autres problèmes du même genre.

En ce qui concerne le mouvement syndical, on n'y trouve que quelques chiffres globaux, mais l'on

Nederhorst

y cherche en vain la répartition du nombre des membres sur les différentes organisations : combien de travailleurs sont groupés dans des syndicats socialistes, combien d'entre-eux font partie des syndicats communistes et combien d'entre-eux sont inscrits dans des syndicats d'inspiration religieuse ? Il n'y est pas davantage indiqué si — et je critique non pas le rapporteur, mais uniquement la procédure utilisée — ces syndicats sont affiliés aux grandes organisations internationales et, dans l'affirmative, à quelles organisations.

L'Europe occidentale voudrait pourtant connaître le fonctionnement des mouvements syndicaux dans ces régions. Ceux-ci éprouvent-ils les mêmes difficultés que nous avons rencontrées l'année dernière, par exemple dans les pays d'Afrique centrale où les mouvements syndicaux avaient à souffrir de charges financières très lourdes, où un problème assez grave se posait à propos de la formation des cadres du mouvement syndical et où l'on ne disposait que d'un nombre insuffisant de personnes pour diriger ces mouvements syndicaux ?

Toutes ces questions, Monsieur le Président, sont fort importantes à nos yeux, si nous considérons le rapport sous l'angle social, et nous aimerions qu'une réponse nous soit donnée. Ces problèmes nous semblent d'autant plus importants que nous avons reçu récemment de la Commission de la C.E.E. un premier rapport sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer. On avait donc besoin non seulement d'un rapport spécial pour se faire une idée de la situation sociale dans les pays européens de notre Communauté, mais aussi d'un rapport sur les pays d'outre-mer associés à notre Communauté.

Il est vrai que certaines critiques peuvent être faites sur ce premier rapport sur les pays d'outre-mer ; il n'en contient pas moins toute une série de renseignements précieux de chiffres et de données précises.

Je me demande néanmoins — et j'aimerais recevoir à ce sujet une réponse de M. Lemaigen ainsi que de notre rapporteur — si nous pouvons aller de l'avant de cette manière. La Commission de la C.E.E. a-t-elle l'intention d'établir encore une fois un rapport sur la situation sociale dans les pays d'outre-mer ? Notre qualité de Communauté européenne nous permet-elle bien, dans la nouvelle situation que nous connaissons — nous avons affaire maintenant à des pays totalement indépendants —, de demander à la Commission de la C.E.E. de soumettre un rapport à l'Assemblée sur la situation sociale de ces pays ? Je ne crois pas que la chose soit très heureuse.

J'entends très bien M. Lemaigen me répondre que, vu cette situation nouvelle, nous ne pouvons pas poursuivre dans cette voie et que nous devons laisser l'initiative aux pays africains et attendre s'ils veulent publier des informations ou non. Je le comprendrais très bien, mais ce serait une raison de plus pour que nos rapporteurs nous fournissent, lors des voyages

suivants, des statistiques et des renseignements précis sur la situation sociale dans ces pays, de façon que nous soyons quelque peu orientés sur les faits et les circonstances tels qu'ils se présentent dans ces pays.

Je me demande également, Monsieur le Président, si nous ne pourrions pas examiner cette question au cours de la réunion jointe avec les délégués des pays associés d'Afrique qui doit avoir lieu au courant du mois de mai de l'année prochaine. Ne faudrait-il pas leur demander, à cette occasion, s'ils sont prêts à publier régulièrement des informations sur ces problèmes, de manière que nous puissions nous faire une opinion en matière sociale ?

Voilà où je voulais en venir, Monsieur le Président. Nous ne demandons pas à connaître ces statistiques par simple curiosité scientifique ; des chiffres et des faits précis nous permettront de convaincre l'opinion publique de nos pays occidentaux de la gravité de la situation. Nous n'y arriverons pas par des discours, nous n'y arriverons que grâce à des statistiques précises, comparables avec celles dont nous disposons pour nos propres pays et qui permettraient de faire ressortir la différence importante entre la situation de nos pays et celle des pays associés à notre Communauté.

A cet égard, je ferai encore une remarque dont il pourrait être tenu compte, selon moi, pour un prochain voyage.

Il serait, je crois, utile que, dès qu'ils connaissent la date du voyage projeté, nos services administratifs et nos services d'étude tentent de se procurer au Bureau international du travail et auprès des organisations internationales du mouvement syndical tous les renseignements disponibles en Europe à ce moment sur la situation sociale. Ils devraient soumettre la documentation ainsi recueillie au rapporteur avant son départ pour le voyage d'étude, de manière qu'il puisse la compléter au cours du voyage et en vérifier l'exactitude, qui faciliterait grandement la préparation de son rapport.

Je ferai maintenant une remarque sur le Fonds de développement. Il ressort tout d'abord du rapport de M. Pedini que le Fonds de développement ne se met à fonctionner que très lentement. Selon une des annexes, un seul projet est actuellement en voie d'exécution, à savoir la construction d'un nouvel hôpital à Mogadiscio.

Tous les autres projets sont encore en préparation. J'aimerais savoir si, outre les informations qu'ils nous a données sur ces derniers, M. Lemaigen peut également nous renseigner sur les projets déposés, sur ceux qui ont été écartés et sur ceux qui ne l'ont pas été, mais dont le dossier était incomplet et sur lesquels la Commission de la C.E.E. a demandé des renseignements plus détaillés.

Notre Assemblée aimerait avoir une idée aussi précise que possible du nombre de projets déposés et du

Nederhorst

nombre de projets qui ont été mis à exécution ; ainsi pourrions-nous juger sur cette base les desiderata de ces régions et nous faire une idée de ceux qui peuvent être accueillis et de ceux qui ne le peuvent pas.

Je ferai remarquer ensuite qu'à propos du Fonds de développement on a perdu lentement mais sûrement de vue la relation qui existait au début entre les fins sociales et les fins économiques. On avait pensé d'abord que la plus grande partie des crédits du Fonds de développement serait consacrée à des projets du domaine social. Sauf erreur, la proportion était de 60 % pour les objectifs sociaux et de 40 % pour les objectifs économiques.

Actuellement, ce rapport est renversé et la plus grande partie des crédits est consacrée à des réalisations d'ordre économique. L'une des raisons de cette situation est que, même si une donation est faite en vue d'un but social, les pays qui en bénéficient ne sont pas en état de supporter par leurs propres moyens les frais occasionnés par le fonctionnement de ces réalisations sociales.

On peut donner de l'argent pour la construction d'un hôpital, mais l'exploitation de celui-ci cause à ces pays des embarras difficiles à surmonter, du fait qu'ils ne peuvent pas couvrir les frais de ces exploitations par les crédits normaux dont ils disposent. C'est pourquoi on renonce à déposer des demandes de ce genre.

Ne serait-il pas souhaitable et même urgent — la question peut se poser — que le Fonds de développement accorde d'une manière durable une modeste participation aux frais d'exploitation ? Cette participation ne devrait évidemment pas se poursuivre éternellement et je crois que l'on pourrait, lorsque l'objectif social est réalisé dans son ensemble, hôpital ou école, accorder durant un certain temps une subvention destinée à couvrir les frais d'exploitation afin de faciliter et d'accélérer ainsi l'exécution des projets sociaux.

J'aimerais beaucoup connaître l'avis de la Commission de la C.E.E. à cet égard.

Un deuxième sujet a été abordé dans le rapport de M. De Block : c'est la question de savoir si le Fonds de développement doit se limiter exclusivement à accorder des dons où s'il ne vaudrait pas mieux qu'il accorde également des crédits sous forme de prêts.

J'approuverais entièrement un élargissement du domaine d'action du Fonds de développement, de manière à placer les pays en voie de développement, les pays africains, devant un choix. Voulez-vous, leur demanderait-on, que nous vous permettions de réaliser un projet déterminé grâce à un don ou craignez-vous de vous sentir nos obligés si nous vous l'accordons ? Voyez-vous dans une subvention une sorte de protection paternaliste surannée et préférez-vous à cause de cela un prêt remboursable ?

Nous n'avons pas à décider ici s'il faut accorder un don ou un prêt ; la décision appartient à ceux qui

demandent les crédits. C'est d'ailleurs aussi l'opinion du rapporteur, M. De Block.

Rien ne m'empêche donc de me déclarer d'accord avec cette conception. Je tiens cependant à faire remarquer que je peux difficilement m'imaginer que, si l'on pose le problème de la réalisation de projets sociaux soit par un don, soit au moyen d'un prêt, les pays africains accorderont la préférence à la méthode du prêt. J'ai l'impression que la situation financière dans ces pays est telle qu'il est tout simplement impossible de songer à financer la construction d'hôpitaux ou d'écoles par des prêts et que nous constaterons une tendance très nette à créer ces institutions par des moyens non remboursables du Fonds de développement.

On peut encore penser à d'autres modalités, telles que des prêts à un intérêt normal, des prêts à intérêt réduit et même à des prêts sans intérêt. Enfin, rien n'empêche d'accorder également certaines dons. Pour les réalisations d'ordre social, cette méthode nous paraît encore dans bien des cas la plus souhaitable. Je pense par exemple à la construction d'habitations dans nos propres pays. Nous accordons souvent des subventions considérables pour ce que nous appelons la construction d'habitations sociales, la construction d'habitations populaires. Croit-on vraiment pouvoir financer dans les pays africains la construction d'habitations sans subventions ?

Il me semble clair que, là encore, il ne servira pas à grand-chose de financer ce genre de projets par des prêts. Nous devons accepter que leur réalisation se fasse par le moyen de dons lorsque les pays d'outre-mer le souhaiteront.

Cela est particulièrement vrai, Monsieur le Président, pour ce qui est des bourses d'études à accorder. Je crois que personne dans cette Assemblée ne plaidera pour le remboursement du montant des bourses d'études qui auraient été accordées à des étudiants africains. Cela rendrait tellement précaire la formation future de ces personnes qu'on pourrait carrément parler d'une discrimination. Dans ce cas, seul des dons, et non pas des prêts, peuvent aider véritablement.

J'ajouterai maintenant quelques mots — et je suis heureux d'en avoir l'occasion — sur le fait que, selon mes informations, la Commission de la C.E.E. a trouvé le moyen de réaliser un souhait formulé l'année dernière, lors de l'examen des rapports sur la mission d'étude précédente : la possibilité serait également offerte à des étudiants africains d'obtenir des bourses d'études par l'intermédiaire du Fonds de développement. Les premiers étudiants africains sont arrivés récemment dans les pays de la Communauté et y ont trouvé une place.

C'est avec plaisir que je dis notre reconnaissance toute particulière pour la collaboration que la Commission de la C.E.E. a prêtée si rapidement à cet égard et pour l'approbation que le Conseil de ministres a

Nederhorst

donnée à cette initiative fort utile. J'aimerais savoir combien d'étudiants poursuivent en ce moment ou viennent de commencer leurs études dans les pays de notre Communauté grâce à ces bourses et comment ces étudiants se répartissent sur les différents pays. J'espère que M. Lemaignan pourra nous donner quelques précisions à ce sujet.

J'approuve d'ailleurs la déclaration que M. De Block a faite dans son rapport et selon laquelle il faudra s'efforcer, aussi longtemps que cela sera possible, de former le cadre africain dans les pays d'Afrique mêmes. Je crois que cette remarque est particulièrement judicieuse ; cela signifie qu'il faut, autant que faire se peut, permettre aux jeunes gens d'étudier de préférence dans des établissements scolaires des pays africains mêmes, de manière à ce qu'ils n'aient pas à se déplacer dans les pays européens.

Or, on pourrait répliquer que, ce faisant, on risque de perdre un grand avantage, en ce sens que les étudiants africains qui restent dans leur milieu se trouvent privés de tout contact fructueux avec notre vie sociale occidentale.

Je comprends ces difficultés, Monsieur le Président, mais notre rapporteur nous dit très justement qu'il faut remédier à cet inconvénient en faisant passer des stages aux étudiants, une fois qu'ils ont achevé leurs études.

A mon avis cependant, ces échanges devraient aller dans les deux directions et la Commission de la C.E.E. devrait faire en sorte que des étudiants européens puissent, après leurs études, faire un stage dans un pays africain, tandis que les étudiants africains qui ont étudié dans leur propre pays feraient un stage d'une certaine durée dans les pays de l'Europe occidentale.

Je crois qu'en facilitant ainsi les contacts entre les cadres intellectuels de notre vie sociale nous obtiendrons des résultats extrêmement intéressants pour l'avenir.

Je n'ai qu'une seule question à poser à cet égard à notre rapporteur.

Je lis dans son rapport que 98 étudiants appartenant à l'ancienne Somalie italienne étudient en ce moment en Europe et que, depuis 1952, 683 bourses d'études ont été accordées. En ce qui concerne Madagascar, j'apprends que 850 étudiants fréquentent des universités françaises. Je me demande s'il n'y a pas là une erreur. Le dernier de ces chiffres notamment me paraît particulièrement élevé. S'il est exact, je m'en félicite particulièrement. Ce chiffre de 850 étudiants qui fréquenteraient en ce moment les universités françaises ne traduirait-il pas une erreur en ce sens qu'il comprend aussi bien les étudiants qui ont fréquenté des universités françaises que ceux qui les fréquentent encore en ce moment ? Si tel n'est pas le cas, la situation à Madagascar se distingue considérablement de celle des autres pays.

Nous lisons dans le rapport que, parmi les 850 étudiants en question, 350 sont des boursiers.

Je crois, Monsieur le Président, que nous ne saurions accorder trop d'attention à l'attribution de bourses à des étudiants et que nous n'accordons jamais assez d'aide financière à l'enseignement. Dans son rapport, M. De Block souligne avec juste raison ce que font les autres pays dans ce domaine. C'est précisément au moment où la situation en Afrique est caractérisée par les efforts que déploient les pays africains pour acquérir l'indépendance qu'ils ont un grand besoin de personnel de cadre. Il faut se hâter de donner à ce cadre l'occasion de soutenir l'évolution du pays ; à cet égard, la Communauté économique a une tâche importante à remplir.

Cela signifie que nous pouvons et que nous devons même nous attendre à ce que le Fonds de développement accorde, au cours de ces prochaines années, des contributions extrêmement importantes. La question est donc de savoir de combien d'argent on aura encore besoin.

Je suis quelque peu inquiet quand j'entends certains bruits qui nous parviennent de la presse à propos des débats du Conseil de ministres. En effet, j'ai cru pouvoir en déduire à plusieurs reprises que l'opinion publique se demande si ce Fonds de développement doit être maintenu.

Au nom de mon groupe politique, je me vois obligé de répéter qu'il nous paraît franchement regrettable que l'on envisage de suspendre cette aide après 1962. Il faut bien comprendre que cette aide ne saurait être temporaire et qu'elle devra au contraire être poursuivie. Je vais même plus loin et je dis que je suis absolument persuadé qu'après 1962, loin de pouvoir donner moins, nous devons au contraire donner davantage. Je constate toutefois avec plaisir que la conviction que de grands sacrifices doivent être faits en faveur des pays en voie de développement commence à pénétrer lentement mais sûrement — tout au moins dans mon pays — dans l'opinion publique.

Après que nous eûmes accepté, dans un rapport de l'Internationale socialiste, l'idée de consacrer 1 % du revenu national à l'aide aux pays en voie de développement, j'ai appris avec grand plaisir et à ma grande surprise que tout récemment et à son tour un congrès des partis chrétiens de notre pays avait lancé l'idée de réunir un montant de 300 millions de florins par an, par le moyen d'impôt spécial aux Pays-Bas, ces fonds devant être consacrés uniquement à l'aide aux pays en voie de développement.

Il est réjouissant de constater que cette idée mûrit dans l'opinion publique. Je souhaite vivement que cette même idée, que cette même évolution s'exprime également dans le cadre du Conseil de ministres et dans nos milieux gouvernementaux responsables et que par conséquent nous ne voyions dans ces problèmes sociaux non point un phénomène momentané, mais une responsabilité permanente qui nous incombe, en notre qualité de Communauté européenne, vis-à-vis des pays qui nous sont associés.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Le Hodey.

M. Le Hodey. — Monsieur le Président, en commençant cette intervention, je n'ai qu'un regret : c'est de voir à son banc M. Scheel, qui était absent tout à l'heure. Il est très délicat pour un membre de cette mission de commencer son intervention en la présence de M. Scheel. Que puis-je faire d'autre, en effet, que de rendre hommage au président de la délégation, non seulement parce qu'il a conduit ses collègues avec énormément de gentillesse, de tact et de courtoisie, mais surtout parce qu'il a été l'ambassadeur exceptionnel de notre Assemblée et des Commissions exécutives dans les pays des bords de l'océan Indien ?

Nous nous plaignons de ce qu'en Europe on suive mal les travaux des Commissions et de notre Assemblée, de ce que l'opinion publique européenne ne soit pas sensible aux problèmes européens. Rendez-vous compte de ce que peuvent représenter le Marché commun, l'Euratom, la C.E.C.A., l'Assemblée parlementaire européenne aux yeux des habitants de la République malgache, de la Réunion et des Somalis. Pour eux, l'Europe est lointaine, confuse, sans visage. Grâce à M. Scheel, l'Europe a maintenant un visage pour ces populations, celui d'un homme intelligent, bon, qui a compris leurs problèmes et leur a manifesté une parfaite amitié.

L'effort de propagande à réaliser par l'Europe dans les pays d'outre-mer est considérable. Des voyages, tel celui que nous avons effectué, constituent un moyen de propagande extrêmement précieux. Ils donnent, en effet, l'occasion à la radio et à la presse de se consacrer aux problèmes européens. Ils permettent aux dirigeants nationaux et à un grand nombre de dirigeants locaux de rencontrer des Européens et de discuter avec eux de leurs problèmes. Ils fournissent aux masses l'occasion d'assister à des cortèges inhabituels.

L'importance de ce voyage s'est manifestée par l'accueil que nous ont réservé les autorités responsables dans les divers pays. Nous devons également leur exprimer notre gratitude, car elles nous ont réservé l'accueil le plus chaleureux, le plus parfait et le plus gentil. Les liens d'amitié et d'estime qui se sont ainsi créés résisteront, j'en suis sûr, à la distance et au temps.

En consultant mon carnet de voyage, la première observation qui me vient à l'esprit est la nécessité de poursuivre une action de propagande en faveur de l'association des territoires d'outre-mer à l'Europe. Toutes les autres mesures risquent d'être inutiles si les opinions publiques en Afrique et à Madagascar deviennent hostiles à l'association.

Nous n'ignorons pas la puissance de la propagande communiste, russe ou chinoise, de la propagande islamique et panafricaine. Ces propagandes s'appuient sur des minorités locales chinoises, indiennes ou isla-

misées, propagande qui joue avec des thèmes extrêmement faciles : l'anticolonialisme, la solidarité des peuples de couleur, la solidarité de la misère, propagande qui présente le Marché commun comme une forme subtile de néocolonialisme, propagande qui explique qu'il est bien plus avantageux de ne se lier avec personne, de jouer un jeu d'équilibre entre Moscou et Washington de façon à être bénéficiaire de la surenchère des dons que provoque la politique d'équilibre.

En face de cette formidable propagande, que faisons-nous ? Que font les Commissions exécutives pour répandre dans l'opinion publique africaine et malgache l'idée que l'association est bénéficiaire pour les pays d'outre-mer ? Quels sont les moyens que nous mettons en œuvre ? Ils sont minuscules ! Quels sont les effets de ces moyens ? Ils ne sont pas considérables.

La première résolution que la Commission devrait prendre, me semble-t-il — et je crois que le rapport de M. Schuijt, qui va bientôt être discuté, conclut dans le même sens —, serait de renforcer considérablement ses moyens de propagande en procurant de la documentation et en donnant un appui financier aux organismes africains et malgaches existants, à la presse, aux syndicats, aux mouvements de jeunesse, à toutes les organisations qui atteignent les masses et qui peuvent faire pénétrer parmi elles l'idée de l'association avec l'Europe.

Inutile de créer des offices d'information à la façon américaine. Nous savons qu'ils ont eu peu d'effet dans les pays où ils ont été établis. Mais utilisons les ressources des autochtones, en vue de faire pénétrer l'idée européenne dans ces pays. Consacrons à cela le budget et les hommes nécessaires. C'est ma première observation politique.

Ma seconde observation politique, Monsieur le Président, c'est qu'évidemment les termes du traité sont actuellement complètement dépassés. Le statut des territoires d'outre-mer, tel qu'il a été établi, ne correspond plus à rien. Fait pour des colonies, il ne s'adapte pas aux relations entre les Communautés et des Etats souverains, Etats souverains récents et, du coup, particulièrement sensibles à une indépendance qu'ils viennent d'obtenir.

Juridiquement, M. Peyrefitte a expliqué hier que les pays devenus indépendants bénéficient de façon indéfinie du traité et, jusqu'en 1963, de la convention d'application, et que c'est pour cette date seulement que le problème se pose.

Juridiquement, c'est peut-être vrai, mais politiquement la question est tout autre. Ces Etats indépendants demandent d'autres liens et d'autres rapports que ceux fixés par les puissances coloniales. Il y a urgence à entreprendre des négociations afin de construire l'association des pays d'outre-mer et des Six. M. van der Goes van Naters l'a demandé hier au nom du groupe socialiste. Je puis lui dire mon complet assentiment avec la position qu'il a développée.

Le Hodey

Il faut donc conclure un nouveau traité d'association. A ce point de vue-là, permettez-moi une parenthèse : si nous voulons aboutir, il faut employer d'autres méthodes que celles utilisées avec la Grèce. Si l'on veut de nouveau faire un traité qui envisage tout, qui prévoit non seulement la situation d'aujourd'hui, mais la situation de demain, qui régleme le commerce des figues sèches et des figues fraîches, du raisin muscat et du raisin séché, on n'aboutira à rien. Qu'on ne recommence pas, pour les territoires d'outre-mer, cette expérience lamentable et ridicule des négociations avec la Grèce, sinon nous irons à un échec total !

Le seul traité qui puisse se faire est un traité de cadre qui détermine les grandes institutions de l'association et les objectifs économiques, un traité suffisamment souple pour qu'il puisse durer. Selon l'expression de M. Peyrefitte hier, durer signifie évoluer. L'évolution sera nécessaire pour durer. Evitons donc de vouloir tout régler et d'adopter des procédures trop strictes.

En attendant que cette association puisse se faire, j'aimerais que, dans quelques mois, M. Lemaigen puisse nous dire que la Commission et le Conseil de ministres sont d'accord sur une formule d'association à proposer aux pays d'outre-mer. Je suis moins ambitieux que M. van der Goes. Notre collègue avait demandé hier que, dans quelques mois, la Commission puisse nous proposer une formule d'association qui plaise aux Six et aux pays d'outre-mer. Moins ambitieux, je demande seulement que l'on nous présente, dans quelques mois, une formule qui plaise au Conseil de ministres et à la Commission. Je ne demande pas encore qu'elle plaise aux pays d'outre-mer.

Monsieur le Président, en attendant que ce mécanisme soit mis au point, ce qu'il faut établir, ce sont des liens directs entre les États indépendants et la Communauté. J'ai été très heureux d'entendre M. Peyrefitte développer hier ce point de vue. Que les temps sont changés ! M. Peyrefitte serait-il l'hirondelle qui fait le printemps ? Je l'espère, car, en général, les paroles de M. Peyrefitte sont savamment pesées et si, maintenant, il se dit d'accord sur des liens directs entre les républiques indépendantes et la Communauté, je peux croire que, bientôt, le Conseil de ministres sera entièrement du même avis.

Réjouissons-nous de voir cette évolution ; elle est précieuse, elle est indispensable pour l'Europe et pour l'association. Si des délégués permanents de différentes républiques siègent auprès de la Communauté, si la Communauté est représentée dans les diverses républiques par des missions permanentes, alors les Commissions pourront très rapidement créer des contacts, non pas institutionnels, mais pratiques, qui assureront la collaboration des pays dont nous parlons à la gestion des intérêts de la Communauté, dans la mesure où ces intérêts touchent leurs intérêts propres.

Ma troisième considération politique est qu'il ne suffit pas d'entreprendre un effort de propagande et

d'établir immédiatement des liens directs avec les républiques africaines et malgache, tout en négociant le traité d'association ; il faut faire tout cela dans une perspective politique acceptable par nos partenaires. Si l'association au Marché commun signifie un alignement des politiques des États associés sur la politique européenne, disons le mot : sur la politique atlantique, autant renoncer tout de suite à entreprendre cette tâche. Les peuples de couleur n'accepteront jamais de devenir des satellites de l'Europe, des sortes de colonies indépendantes.

Etablir les relations Europe-Afrique sur un pied d'égalité est un vœu que nous avons exprimé souvent dans de nombreux discours. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie-t-il créer un Conseil de ministres où les Six et les autres auront chacun leur siège et où les autres, qui se sentent les petits et les faibles, seront tolérés s'ils sont des enfants bien sages ? Ou bien, cela signifie-t-il l'égalité entre l'Europe et l'Afrique, les pays d'Afrique poursuivant leur politique selon leur option fondamentale ? L'échec de la doctrine Eisenhower nous a tout de même ouverts les yeux. Ne recommençons pas ! L'association est une collaboration économique et sociale ; elle engendra des amitiés sincères, mais elle ne doit pas engendrer une vassalité politique. Le neutralisme positif de l'esprit de Bandoeng, la troisième force, le panarabisme, le panislamisme, autant d'attraits qui sont évidents pour certaines républiques. Proclamons qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'association.

Nous devons demander à nos gouvernements de ne pas exiger de nos partenaires la renonciation à leur ligne politique propre pour rester associés avec nous, du moment que cette ligne politique est compatible avec la liberté et avec la dignité de l'homme. C'est là une option fondamentale sur le plan politique et je ne sais pas si nous en avons déjà délibéré dans notre Assemblée.

Voulons-nous réserver le bénéfice de l'association à des États dont les gouvernements seront fidèles à la politique européenne et à la politique atlantique, ou envisageons-nous une véritable association dans l'égalité, sur le plan social, culturel et économique, tout en acceptant que, sur le plan politique, nos associés poursuivent leur voie propre, la voie qu'ils désirent ? Pour moi, l'option est faite, mais j'aimerais que l'Assemblée exprimât un jour clairement son opinion à ce sujet.

Telles sont, Monsieur le Président, mes trois observations politiques. Pour le surplus, je me rallie à l'excellent rapport de M. Peyrefitte.

Viennent alors les rapports de MM. De Block et Pedini sur les problèmes économiques et sociaux. Ils font une description fidèle des situations que nous avons rencontrées et qui nous ont été exposées : problèmes partout identiques du sous-développement, de l'état sanitaire, de la scolarité insuffisante, du manque de cadres et d'élites, des grandes possibilités agricoles

Le Hodey

à condition de trouver des débouchés, de l'industrialisation trop lente, du déséquilibre budgétaire, de la formation insuffisante de l'épargne, des masses rurales vivant encore au stade de la préhistoire, de la foule des chômeurs autour des grandes villes.

Nous connaissons ce tableau du sous-développement de ces régions, mais vous avez bien fait, Monsieur De Block et Monsieur Pedini, de le remettre devant nos yeux, car il est la mesure de nos responsabilités.

Que voulons-nous en parlant d'association ? Si nous offrons l'association à ces pays, c'est une sorte de contrat que nous faisons avec eux. Nous leur disons : travaillons ensemble et vous allez sortir de la misère et du sous-développement.

Le problème des pays d'outre-mer est à la taille de l'Europe et nous pouvons le résoudre. Le chiffre des populations n'est pas démesuré. Nous pouvons, selon l'expression de M. De Block, hier, « délivrer ces peuples de la misère », mais à condition de le vouloir et d'adopter les moyens appropriés.

Acceptons-nous de prendre comme objectif la transformation de ces pays en l'espace d'une génération ou bien renonçons-nous à le faire ? Si nous voulons simplement les aider par des dons partiels, alors ne parlons pas d'association. Soyons loyaux ! Mais si nous voulons résoudre le problème de la misère et du sous-développement en l'espace d'une génération, porter en trente ans ces pays à un niveau de vie décent, alors, il nous faut mener une autre politique que celle que nous poursuivons. C'est là aussi, je crois, une option économique-sociale fondamentale.

L'objet du traité que nous allons négocier est-il simplement d'apporter une aide ou bien de réaliser vraiment une association, c'est-à-dire de transformer, disons en trente ans, en l'espace d'une génération, le niveau humain, le niveau économique, le niveau social de ces pays ? Si c'est oui — et pour moi c'est oui — les moyens à envisager sont autres que ceux que nous mettons en œuvre maintenant.

Disons-le franchement, les moyens du F.E.D.O.M. sont dérisoires par rapport à la tâche à entreprendre. Ils sont démesurés en face de l'objectif. Heureusement, les anciennes métropoles des pays que nous avons visités, la France et l'Italie, contribuent généreusement, aussi bien sur le plan budgétaire que sur le plan technique, au développement de ces pays. En particulier, le service d'assistance technique à la République malgache m'a paru exemplaire.

La lourdeur des tâches acceptées par les anciennes métropoles, tant comme aide directe que comme aide indirecte — songeons aux achats de produits agricoles à des prix supérieurs à ceux du marché international — explique, sans les justifier, les discriminations considérables dont les anciennes métropoles continuent à bénéficier.

Le nouveau traité d'association devrait procéder à une meilleure répartition des tâches de l'aide entre

les Six et permettre la suppression des discriminations qui existent actuellement. Européanisation des charges et européanisation des échanges.

On l'a dit et redit, l'association entre l'Europe et l'Afrique suppose la gestion paritaire du F.E.D.O.M., mais aussi l'accroissement de ses moyens à la mesure des besoins qu'il aura à satisfaire. Mais le F.E.D.O.M. de demain, comme le F.E.D.O.M. d'aujourd'hui, aurait intérêt à s'inspirer des expériences passées et à renoncer aux pratiques qui ont conduit à l'échec de tant d'efforts entrepris ces dernières années. De l'aide américaine à la Chine de Tchang-Kaï-Tchek à l'aide à Cuba, à travers le point IV du président Truman, que d'échecs de la politique d'aide qui n'a abouti à aucun résultat économique-social profond et n'a pas retardé l'avance du communisme !

Les réticences de l'opinion publique européenne en matière d'aide aux pays sous-développés ne viennent pas toujours d'un manque de générosité. Elles viennent aussi de la crainte de voir recommencer une valse de milliards pour une tâche complètement vaine.

Comment éviter à notre tour le naufrage sur ces écueils ? En comprenant enfin qu'une politique de dons n'intéresse pas les masses, que la richesse donnée, aussi largement qu'elle le soit, reste étrangère aux communautés nationales et que, pour être efficace, l'aide doit s'imbriquer dans un effort national, dans un programme national. Si nous voulons vraiment sortir de l'économie de dons qui a toujours échoué, nous devons chercher à entrer dans une économie d'association et de collaboration.

Le premier objectif sera de former des cadres nationaux. Comme j'ai été heureux d'entendre M. Pedini plaider hier avec éloquence et chaleur cette idée que l'action européenne devra d'abord tendre à la formation de cadres africains et malgaches !

Programme de scolarité sans doute. Il est capital. Mais l'école produit des hommes très lentement. L'enfant de six ans qui entre dans l'école qu'on vient de construire mettra vingt ans à devenir un ingénieur, un agronome. Or, ni l'Afrique, ni l'Europe n'ont le temps d'attendre vingt ans.

Programme de bourses universitaires. M. Nederhorst vient d'y faire allusion. Notre action ne sera jamais assez large dans ce domaine. Mais là encore, elle ne s'adressera qu'à des jeunes gens ou des jeunes filles qui ont pu suivre un enseignement secondaire.

Reste la grande masse des adultes qui n'ont pas eu la chance de faire des études, mais qui ont eu l'apprentissage de la vie, qui ont mûri. C'est vers cette masse-là que notre aide doit se tourner, de façon à développer des programmes de formation accélérée d'adultes, comme il en existe dans nos pays. Ces techniques sont au point, elles feront surgir le plus rapidement possible les cadres africains et malgaches dont les pays d'Afrique et dont l'Europe ont besoin. Ce

Le Hodey

sont seulement ces cadres-là qui pourront conduire l'évolution économique et sociale de leurs pays.

Deuxième observation : le deuxième objectif que devrait poursuivre le F.E.D.O.M. est d'amener les pays d'outre-mer à procéder à une étude d'ensemble de leur développement, tant social qu'économique. Les deux sont liés. Il est inutile de poursuivre, par exemple, des programmes d'irrigation de zones désertiques si l'on n'a pas en même temps préparé les populations des zones surpeuplées à accepter l'idée d'une migration vers les zones nouvelles. Ces transferts volontaires de population sont extrêmement difficiles à réaliser déjà dans nos pays et *a fortiori* dans des pays moins développés où, pour toutes sortes de considérations, les populations sont beaucoup plus attachées au sol qu'elles connaissent, aux régions qu'elles ont toujours habitées.

Seule une étude minutieuse des problèmes économiques et sociaux permettrait d'établir un plan de développement qui, proposé à l'opinion publique et accepté par elle, appuyé par le F.E.D.O.M., aurait d'autres résultats qu'une politique de dons.

Troisième considération : ces plans nationaux de développement des pays associés devraient s'harmoniser avec les besoins de l'ensemble de la Communauté. Chaque fois que l'on circule dans un pays sous-développé, on nous parle d'accroître la production de café, de tabac, de bananes, de cacao ou de coton, selon la latitude. Très bien ! Nous désirons en même temps soutenir les cours des matières agricoles. Mais pour pouvoir le faire, il faut que les plans d'expansion des divers pays soient harmonisés à l'échelle de l'association, de façon que nous ne nous trouvions pas bientôt devant des surplus que les consommateurs ne pourraient absorber.

Quatrième considération : la réalisation des investissements sociaux et économiques prévus dans les plans de développement doit incomber non pas à l'aide européenne, mais aux économies nationales.

Je m'explique. Si les investissements apparaissent comme des dons, comme une sorte de manne céleste, ils n'intéresseront pas les populations. Ils doivent apparaître comme le produit d'un effort national auquel l'Europe apporte son aide. A mon avis, c'est toute la différence entre la réussite russe en Chine et l'échec américain dans ce même pays, entre une politique qui s'appuie sur le sentiment national, sur l'effort national et une politique qui reste extérieure au nationalisme. Là réside une des clés de la réussite dans l'aide que nous pouvons apporter.

Il est, dès lors, indispensable de mettre les ressources nationales à la base du développement. C'est un problème extrêmement difficile, car ces ressources sont très minces. Les budgets ordinaires d'un grand nombre de ces pays ne sont même pas en équilibre. L'épargne est quasi inexistante. Dans la mesure où l'épargne privée existe — M. Peyrefitte y a fait allu-

sion —, elle est consacrée à des prêts privés conclus à des taux usuraires.

L'action du F.E.D.O.M. pour la mise en route d'un mécanisme d'épargne se révèle capitale. A quoi sert-il de financer la création de nouvelles rizières si les cultivateurs continuent à être exploités par les usuriers ? Le prix de leur travail et les dons de l'Europe n'iront pas à une augmentation du niveau de vie des paysans, mais bien à un accroissement des bénéfices des prêteurs.

Dans bien des cas, l'action du F.E.D.O.M. créant des caisses coopératives de crédit rural serait plus efficace que des investissements pour aider, par exemple, un programme d'irrigation. Il ne sert à rien d'accroître fictivement les ressources si, en même temps, le mécanisme d'épargne n'est pas constitué.

Création d'un mécanisme d'épargne, aide à l'établissement d'une fiscalité adaptée. Autrement dit : mobilisation des ressources nationales, des ressources monétaires des pays afin qu'ils puissent prendre la responsabilité d'un plan d'investissements avec notre aide sous forme de dons ou de prêts. Mais je ne suis pas certain que les pays associés soient déjà au stade où l'on peut recevoir des prêts. Ils sont au stade où l'on peut recevoir des dons, à condition que ceux-ci soient le complément d'un effort national et non pas seulement une largesse ou un cadeau.

Mais les ressources monétaires disponibles de ces pays resteront trop étroites. Nous devons donc proposer à ces gouvernements — en nous efforçant de les amener à cette solution — de mobiliser les ressources de travail inemployées. Dans ces pays où le sous-emploi règne de façon permanente, si le capital argent est rare, le capital travail est considérable. Que de travaux d'irrigation, d'assainissement, de création de points d'eau peuvent être effectués par les communautés locales avec un faible appoint en argent ! Si le travail est l'œuvre de la communauté locale, elle y sera attachée. S'il est le prix d'un cadeau, elle ne s'y intéressera guère.

Telles sont, Monsieur le Président, les quatre considérations qui me paraissent essentielles si nous voulons éviter les échecs classiques et la faillite du F.E.D.O.M., à la suite de tant de faillites de mécanismes d'aide. Mais le F.E.D.O.M., quels que soient sa philosophie et ses moyens d'action, ne suffira pas à résoudre à lui seul le problème du sous-développement.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit en d'autres occasions au sujet de la nécessité de la stabilisation du cours des matières premières. A ce propos, M. Scheel a présenté dernièrement à la table ronde un rapport extrêmement intéressant.

Je ne parlerai pas non plus de la nécessité d'une extension de la mission de la Banque européenne d'investissements. Je n'évoquerai pas le statut des investissements privés, sinon pour dire ma joie d'entendre certains ministres malgaches me parler d'un plan de

Le Hodey

fonds de garantie des investissements mis au point par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, plan que je souhaiterais voir repris à son compte par la Communauté des Six.

Je termine ces notes de voyage. J'ai tenu à leur garder leur brièveté et leur conclusion de façon qu'elles soient plus claires et plus nettes.

Pour moi, la conclusion est simple: ou bien nous renonçons à l'association, ou bien nous adoptons les moyens de vaincre, en trente ans, la misère et le sous-développement de ces peuples. Il nous est impossible de les vaincre par nous-mêmes et nous ne pouvons les vaincre par le dehors. Il nous faut les surmonter par le dedans.

Dans son rapport écrit et son exposé oral, M. Pedini a développé remarquablement cette idée. Seuls ces peuples peuvent vaincre leur sous-développement. Nous devons les y aider. Il convient d'abord d'investir en hommes, de consacrer toutes les sommes nécessaires à la formation des cadres et des élites. Nous devons former des personnes qui sauront, demain, prendre en mains les rênes gouvernementales, assumer les responsabilités administratives, techniques et sociales.

M. Nederhorst a fait allusion tout à l'heure aux cadres de l'action syndicale. Nous devons, nous Européens, donner les fonds nécessaires pour la formation des cadres syndicaux aussi bien que des autres cadres dans ces pays. Notre but ne peut pas être de faire des Européens de couleur; il est de permettre aux Africains et aux Malgaches d'être pleinement eux-mêmes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de terminer par une petite histoire familiale. L'autre soir, je parlais, avec mes enfants, de ce voyage à Madagascar et mon fils Dominique, qui a treize ans, me dit tout à coup: « Mais papa, si je comprends bien, il s'agit que les masses africaines et malgaches sortent de la préhistoire pour entrer dans le XX^e siècle. » J'ai répondu: « Mon petit Dominique, tu as très bien compris, mais le rôle de l'Europe n'est pas de les conduire dans le XX^e siècle; il est simplement, modestement, de les aider à y entrer. »

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Le Hodey et je donne la parole à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je désire m'associer en quelques mots bien modestes aux remerciements qui ont été adressés au président de notre commission; il s'est, en effet, acquitté parfaitement de sa tâche. Je ne dispose pas de la même richesse d'expression que mon collègue français, mais s'il a pu exprimer ses remerciements en des termes beaucoup mieux choisis, les miens, plus bref, n'en seront pas moins cordiaux et sincères.

Je n'étudierai pas en détail les nombreux problèmes particuliers et, surtout, je ne répéterai pas ce que viennent de nous dire M. Le Hodey et, avant lui, M. Nederhorst. J'ajouterai une observation personnelle aux remerciements que j'ai adressés à M. Scheel.

Je suis reconnaissant à tous les membres de l'Assemblée qui ont participé à ce voyage pour l'esprit de camaraderie qu'ils ont su faire naître au cours de ces trois semaines; il restera pour moi un souvenir inoubliable. La vie en commun que nous avons menée, l'atmosphère cordiale et cette camaraderie européenne ont eu pour conséquence que nous avons été largement d'accord au cours de ce voyage sur presque tous les points qui faisaient l'objet de discussions. Les trois rapports de nos collègues — et nous leur sommes reconnaissants de s'être chargés de ce travail pénible de la rédaction — reflètent les constatations et les opinions de toute la délégation.

Lorsque l'Assemblée parlementaire envoie une délégation en mission d'information, elle confie, ce me semble, à chacun des membres de la délégation la tâche de tirer les conséquences de ses observations. Ce que je vais dire dépasse donc le cadre des rapports qui constituent le résultat matériel de notre mission.

J'ai eu l'honneur de devenir membre de cette délégation sans l'avoir su auparavant et lorsque j'ai été nommé, j'ai été très surpris par l'itinéraire que la délégation s'était tracé. Je me suis dit: Une mission à Madagascar, c'est une excellente idée. Puis je me suis demandé: Qu'allons-nous faire à la Réunion? Cette île est en effet difficile à découvrir dans les atlas, car elle se trouve exactement sur la ligne où s'arrête la carte qui reproduit l'Inde et le Pacifique et où reprend l'autre carte avec l'Afrique et Madagascar. Entre ces deux feuilles, sur la ligne qui les sépare, j'ai découvert la Réunion après avoir rafraîchi quelque peu les connaissances géographiques acquises dans ma jeunesse.

Nous avons franchi en avion les 12 000 km qui la séparent de Paris. Nous avons fait une pause en Afrique et un court séjour à Madagascar. Partant de là, nous avons survolé l'océan Indien sur quelques centaines de kilomètres et avons atterri sur cette petite île de conte de fées. Je suis très reconnaissant à M. Pedini d'avoir si bien décrit les conditions de vie de la population que nous avons trouvée là-bas.

Aider la Réunion et tenir la Réunion est une nécessité politique, sans parler de la nécessité où nous sommes d'aider les hommes et de ne pas abandonner à son sort cette île ravissante, d'une beauté féérique. Je me rappelais que Madagascar est une île importante; mais le fait d'avoir trouvé à Madagascar un continent entier qui est une sorte de bastion dans l'océan Indien a été pour moi, je l'avoue franchement, une grande surprise et en même temps un véritable événement. Madagascar est certainement une des positions-clés qui s'oppose à la pression politique venant de l'Inde, de la Chine et de l'Est, et elle doit être tenue.

Kreyssig

Ensuite, nous nous sommes rendus en Somalie et à Djibouti. L'impression que m'a faite cette visite peut difficilement être traduite dans les rapports parce qu'un rapport ne se prête pas à une telle analyse. J'ai eu tout à coup conscience que la délégation de l'Assemblée parlementaire visitait les positions de l'Afrique et de Madagascar qui se trouvent sur une ligne de séparation invisible, un peu semblable au rideau de fer en Europe.

Enfin Djibouti et la Côte des Somalis. A Djibouti — et je voudrais le dire en complément au rapport de M. Peyrefitte —, j'ai eu la chance d'avoir des entretiens très intéressants et très approfondis. En vous en parlant, j'accomplis une promesse que j'ai faite là-bas.

C'est surtout à Djibouti que nous nous sommes rendu compte que dans ce petit territoire d'une superficie, je crois, de 23 000 km² se trouve un des grands ports qui a en même temps une grande importance pour la Communauté.

Dans le rapport de M. Peyrefitte, nous trouvons une phrase presque insignifiante, mais qui a été cependant bien pesée. Il y est dit que la plus grande partie de l'activité et toute la prospérité de la Côte française des Somalis proviennent du statut de port franc de Djibouti.

Voici la phrase à laquelle je fais allusion :

« La délégation a pu constater sur place que le maintien du statut de port franc est dans l'intérêt de la population ainsi que dans celui de la Communauté. »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que recouvre cette formule qui a été trouvée par la commission ? Lorsque nous sommes arrivés dans le territoire italien des Somalis — c'était peu de temps avant la fusion des deux territoires qui ont formé la République des Somalis —, il nous est apparu clairement que deux problèmes politiques importants se posaient.

Le premier de ces problèmes vient de ce que la fusion du territoire des Somalis jusqu'à présent sous tutelle italienne avec la partie britannique des Somalis a créé, si on peut dire, un point de rencontre entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. La question se pose donc tout naturellement de savoir si la partie du pays qui était jusqu'à présent britannique et qui est maintenant réunie aux autres parties dans la République des Somalis peut avoir part à l'aide que la C.E.E. doit accorder à ces pays.

En même temps, nous étions placés devant le problème de la grande Somalie ; il s'agit des aspirations tendant à réunir dans un même Etat tout le territoire occupé par la population somalie.

Il en résulte évidemment une certaine tension politique à Djibouti où à peine la moitié de la population est composée de Somalis et la plus grande partie appartient à une autre tribu. Dans les entretiens dont j'ai parlé on s'est demandé comment Djibouti pouvait être sauvegardé dans l'éventualité d'un développement politique qui pourrait entraîner des tensions dange-

reuses et s'il ne serait pas utile — c'est pourquoi le problème doit être signalé ici — de faire un jour du territoire qui entoure le port libre de Djibouti un port franc de la Communauté économique européenne. Ce serait un statut politique qui, à mon sens, donnerait une plus grande sécurité à ce territoire. Ce serait en outre un geste généreux de la part de la France que de créer ce premier territoire de port libre des Communautés.

En exposant devant vous ces problèmes, j'ai accompli la promesse que j'avais faite à Djibouti.

J'en arrive maintenant, Monsieur le Président, à la constatation la plus importante que cette mission m'a permis de faire et à la conclusion essentielle.

Tout d'abord, je crois qu'il est indispensable — nous nous en rendons tous compte — que des membres toujours plus nombreux de cette Assemblée parlementaire aillent s'informer sur place ; en effet, une étude même très approfondie de livres et de cartes, les récits et les rapports faits par autrui ne pourront jamais remplacer ce que l'on peut voir de ses propres yeux et ce que l'on peut attendre en s'entretenant avec les habitants du pays. On a une image toute différente de celle que l'on peut se faire par une étude théorique et scientifique.

J'ai rapporté de cette mission une autre impression ; on ne peut la consigner dans un rapport et on ne le devrait même pas. J'ai pu m'apercevoir, et sur ce point je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Le Hodey vient de dire, que l'époque des cadeaux à ces jeunes peuples d'Afrique est révolue. Ces peuples ont une fierté qui est pleinement justifiée et que l'on comprend si l'on se rappelle que leur culture — naturellement différente de la nôtre — repose sur une tradition de plusieurs siècles.

Ces peuples sont très fiers et nous devrions comprendre — sur ce point encore, je suis d'accord avec les déclarations de M. Nederhorst — que, si nous voulons les aider, nous devons leur laisser choisir la forme sous laquelle ils accepteront notre aide. En tout cas, la période des petits ou des grands cadeaux à ces peuples est révolue.

Cette impression me fait dire qu'une période va vers sa fin ou est déjà terminée, et cette impression est d'ailleurs confirmée par ce que certains de nos collègues ont dit d'autres régions. Il fut un temps où l'aide octroyée à ces pays a été spectaculaire : une très belle clinique, une très belle école et d'autres belles choses encore qui frappent la vue. Peut-être était-il nécessaire de le faire pour des raisons de prestige. Je crois cependant que pareille politique ne répond pas aux besoins réels. Nous avons pu faire des comparaisons sur place. Si on songe par exemple à ce qu'a coûté un grand hôpital — qui est nécessaire — et à ce que l'on nous a dit là-bas : « Avec la même somme nous aurions pu donner des logements salubres à une population de 12.000 âmes en assurant l'approvisionnement en eau ou en faisant d'autres choses de

Kreyssig

ce genre », on a alors l'impression que la hiérarchie des valeurs et l'ordre de grandeur qui avaient cours là-bas jusqu'à présent ne sont plus les mêmes.

Il faudra donc nous efforcer de donner aux pays en voie de développement une base qui servira la grande masse de la population ; mais nous ne devons pas négliger pour autant de faire certaines choses qui ne profiteront d'abord qu'à un petit nombre de gens.

M. De Block a traité dans son rapport également le problème des matières premières. Je ne dirai que peu de chose à ce sujet.

On discute toujours pour savoir s'il s'agit en l'occurrence de préférences. Je suis d'accord avec M. le Rapporteur et avec tous mes collègues pour dire que cette évolution nécessaire dans les Etats africains et à Madagascar ne peut se limiter à l'agriculture, mais qu'elle doit avoir pour but la création d'industries. Si nous cultivons encore plus de canne à sucre dans certaines régions, nous courons le risque que le sucre ne puisse plus être écoulé. Je reste fermement convaincu que nous devons acheter des matières premières à ces pays, que nous pouvons ainsi leur assurer des débouchés s'ils nous sont associés. S'ils n'avaient pas cette assurance, l'association n'aurait aucun sens.

On pourrait objecter qu'en agissant ainsi nous en arriverons à une discrimination. J'estime cependant que le terme de discrimination ne peut être appliqué ici. Nous donnons à ces pays le sentiment qu'ils sont des partenaires et en cette qualité ils ont certains droits, des droits que nous sommes en mesure de satisfaire.

Du reste, j'estime que, dans dix ou quinze ans, lorsque les objectifs du traité seront atteints, nous aurons un pouvoir d'achat toujours croissant qui nous permettra sans peine d'acheter aux pays en voie de développement leurs matières premières et leurs denrées alimentaires et de leur donner ainsi l'aide dont ils ont besoin. Si cette activité est coordonnée avec le développement industriel, nous serons certainement sur la voie qui permettra à ces pays de devenir, dans un temps pas trop éloigné, indépendants du point de vue économique et de se présenter en véritables partenaires de la Communauté.

Le débat sur ces pays dans lesquels doivent affluer les aides financières au développement m'a convaincu qu'on ferait fausse route et qu'on courrait à la catastrophe si l'on donnait de manière unilatérale à certains territoires d'Afrique une préférence pour avoir des points d'appui. En effet, l'ombre de l'ancien colonialisme réapparaîtrait, bien que sous une forme différente. Pareille manière d'agir, qui aurait pour résultat de faire affluer dans une très grande mesure des capitaux britanniques dans un des territoires, des capitaux français dans l'autre et des capitaux allemands dans un autre encore, conférerait à tout ce qui se fait un caractère national. A mon avis, une politique qui viserait à chercher des points d'appui en Afrique serait la chose la plus dangereuse qui se puisse faire

Ce que j'ai vu et ce que j'ai retenu des conversations de là-bas m'amène à dire que ce qui est donné par la C.E.E., par l'Europe dans son ensemble ou en commun avec l'Amérique et le Canada, au titre d'aide aux pays en voie de développement, doit l'être dans le cadre d'un plan coordonné, en quelque sorte neutralisé, qui ne laisse pas la possibilité à un pays quelconque de prendre de l'influence ; ce doit être une aide commune de la part de l'Europe et du monde libre.

Il sera certainement nécessaire d'établir une hiérarchie dans les buts assignés à cette aide. En Afrique, je me suis rendu compte qu'il y a deux problèmes essentiels. Le plus important c'est l'eau : *clear, cool water!* Si les Africains ont de l'eau, les trois quarts de leurs problèmes sont déjà résolus ; ils n'ont plus besoin de faire trente kilomètres par jour pour aller chercher de l'eau potable, ils n'ont plus besoin de faire parcourir des centaines de kilomètres à leurs troupeaux, avec des pertes énormes, pour les conduire vers le prochain point d'eau ou le prochain fleuve. Le second problème fondamental, c'est l'ouverture de voies de communication, mais ce sujet nous amènerait trop loin.

Enfin, j'estime qu'il est indispensable — M. Le Hodey l'a déjà dit et nos rapports en font état — que nous considérions Madagascar et les peuples africains comme nos partenaires. Cela signifie que nous devons leur donner, en matière d'aide au développement, la possibilité de décider avec nous, d'agir avec nous. En conclusion, nous devons faire en sorte qu'ils n'aient plus l'impression que nous leur accordons une sorte d'aide de la Croix-Rouge. Notre tâche, la tâche du monde libre, est de remercier les Africains et les peuples des autres pays en voie de développement, de la part des peuples d'Europe et du monde libre, pour les avantages que ceux-ci ont retirés de ces pays. C'est pourquoi nous ne donnons pas de cadeaux, mais nous devons reviser la politique des cinquante dernières années dans le domaine colonial. Nous devrions le faire librement et nous devons le faire avec la participation, l'association des peuples d'Afrique et de Madagascar.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Kreyssig et je donne la parole à M. Ramizason.

M. Ramizason. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me permets, tout d'abord, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à M. le président Scheel qui, par son dynamisme remarquable, sa compétence distinguée, a su organiser ce périple que nous avons effectué à travers la Réunion, Madagascar et une partie de l'Afrique, et dont il a été l'âme, de telle façon que ce voyage n'a été qu'un cadre de bonne compréhension.

Je tiens aussi à adresser mes vifs remerciements à tous les fonctionnaires et membres de la délégation

Ramizason

qui ont contribué au large contact direct que nous avons eu avec les peuples d'outre-mer, ce qui nous a permis d'arriver, d'une façon déterminante, à une conclusion.

Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de m'adresser à cette Assemblée, alors qu'elle consacre ses travaux à l'examen des problèmes des pays que sa délégation a visités voici quelques mois. Je le suis d'autant plus que l'un de ces pays, celui précisément dans lequel votre délégation a séjourné le plus longtemps, est le mien, Madagascar.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai pris connaissance des rapports présentés par la commission des pays et territoires d'outre-mer, d'autant plus que les besoins de mon pays sont immenses, sur le plan aussi bien économique que social. Dans ce sens, nous attachons une grande importance à notre association à la Communauté économique européenne et je suis particulièrement heureux, je dois le dire, de voir M. Peyrefitte reprendre dans son rapport certaines idées que j'avais eu l'occasion de présenter en novembre dernier, ici même, lors de l'échange de vues que nous avons eu avec le Conseil de ministres.

J'avais, à l'époque, insisté sur la nécessité de faire des pays et territoires d'outre-mer de véritables co-associés, de partenaires à part entière. Je constate avec satisfaction qu'en un an l'on a fait bien des progrès. J'en suis d'autant plus satisfait qu'en février 1960, en réponse à une de mes questions écrites, la Commission de la Communauté économique européenne estimait encore que la révision des dispositions du traité et de la convention d'application ayant trait à l'association des pays et territoires d'outre-mer n'était pas encore nécessaire et offrait à ces derniers, comme perspective, une association du même type que celle prévue à l'article 238 du traité, c'est-à-dire une association identique à celle proposée aux pays tiers (*Journal officiel* du 29 février 1960).

Je suis heureux, Monsieur le Président, que la Commission exécutive ait modifié son attitude. Mais combien j'aurais été heureux qu'elle en prit conscience plus tôt ! Elle aurait alors fait montre de clairvoyance politique et bien des problèmes seraient résolus depuis longtemps, alors qu'ils viennent seulement de l'être ou sont encore en instance de solution. J'estime, en tout cas, que l'association, dans son esprit et dans sa lettre, doit reposer sur une égalité complète. Les peuples des Etats associés doivent, par l'intermédiaire de l'association, participer effectivement à la gestion des organes de l'association. C'est la condition *sine qua non* du bon fonctionnement de l'association.

J'aimerais pourtant qu'à l'occasion de ce débat la Commission exécutive du Marché commun prenne solennellement l'engagement de mettre tout en œuvre pour que l'association soit fondée sur une base véritablement paritaire. Le rapporteur lance l'idée d'un conseil d'association au sein duquel seraient repré-

sentés les pays associés et les pays membres du Marché commun. J'approuve cette idée. Mais je dois dire qu'à mes yeux ce conseil d'association devrait être l'organe essentiel. Il devrait inspirer les décisions, voire les prendre, mais il devrait aussi en contrôler l'exécution ; ce serait en quelque sorte l'organe politique responsable de l'association et de son fonctionnement.

Je voudrais encore faire une remarque sur le problème politique de l'association.

Nos pays viennent d'accéder à l'indépendance. Il est indispensable qu'elle soit respectée. Nous entendons l'assumer avec toutes les charges, mais aussi avec toutes les prérogatives qu'elle implique. En un mot, nous entendons que notre indépendance soit respectée non seulement sur le plan politique, mais encore en matière économique. L'association doit tenir compte de cet aspect de choses. Elle ne doit pas avoir pour but de nous enserrer dans une organisation ou une conception politique plus ou moins planétaire. En bref, nous entendons participer à l'association en partenaires libres et égaux.

Certes, hier, M. Peyrefitte rappelait une déclaration de M. Tsiranana, président de la République malgache, selon laquelle nous avions choisi de nous ranger dans le camp de la liberté. Que l'on comprenne bien cependant que ce choix est libre ! Nous n'aurions pas voulu et pas pu supporter que l'on tente de nous l'imposer. Je rappellerai cependant qu'au moment de la proclamation de l'indépendance, le président de la République malgache a déclaré que nous étions prêts à accepter toute aide ou tout concours pourvu qu'il soit désintéressé et respecte effectivement notre indépendance.

Voilà, Messieurs, l'esprit dans lequel nous, Malgaches, concevons l'association. Je demande avec insistance que l'on en tienne compte et je puis assurer que nous serions alors des partenaires loyaux et efficaces.

Dans leurs rapports respectifs, MM. De Block et Pedini traitent des problèmes économiques et sociaux. Je parlerai de quelques points qui y sont évoqués.

Nos besoins, en matière économique et au point de vue social, sont immenses. Le Fonds européen de développement a pour but de les satisfaire dans la mesure de ses moyens. Je n'insisterai pas sur le fait que les moyens, 581 millions de dollars, semblent assez peu correspondre à l'immensité des tâches à accomplir dans les pays associés. La suggestion présentée hier par M. De Block a retenu mon attention. Le rapporteur a proposé en effet que les Etats membres du Marché commun consacrent 1 % de leur revenu national à l'aide aux pays associés. Je ne sais si ce chiffre est adéquat, mais ce que je pense, c'est que l'idée est à retenir et à compléter. 1 % du revenu national, cela représente moins pour la France que ce qu'elle a fait jusqu'ici. Mais cela représente plus que ce que les cinq autres pays membres ont fait jusqu'à présent.

Ramizason

Je me demande d'ailleurs si, par ce biais, on ne pourrait pas associer plus étroitement les pays d'outre-mer dont il s'agit à la gestion et au financement du Fonds européen. Les Etats associés verseraient 1 % ou même moins de leur revenu national à ce fonds, ce qui, en l'état actuel des choses, ne représenterait, pour la plupart de nos pays, qu'une faible contribution. Mais cela leur donnerait le sentiment de participer à l'œuvre commune. En outre, par ce moyen, on arriverait peut-être à mettre en place le mécanisme propre à assurer une véritable multilatéralisation de l'aide. Je crois, en tout cas, que l'idée doit être creusée et étudiée.

M. De Block a encore évoqué la question des investissements privés. Nous avons besoin de ceux-ci, comme nous avons besoin des investissements publics. Mais ils doivent contribuer à la formation d'une épargne nationale. Les détenteurs de capitaux privés doivent prendre conscience que l'ère du pacte colonial est périmée. Leur action, dans nos pays, doit reposer sur une véritable volonté de coopération. Légitimement, ils veulent obtenir des garanties de sécurité. La plupart de nos Etats leur ont fourni ces garanties. Je me demande cependant si la meilleure d'entre elles ne serait pas une association du capital privé européen au capital privé ou même public de nos pays. Il doit y avoir là une possibilité de donner aux détenteurs européens de capitaux privés les assurances dont ils ont besoin.

Le dernier problème économique que j'évoquerai est celui de la stabilisation des cours des matières premières. C'est là un impératif premier inéluctable et urgent. Les producteurs africains et malgaches, mais aussi les Etats, souffrent des trop grandes variations des cours. J'insiste auprès de la Commission exécutive pour qu'elle étudie avec diligence ce problème difficile, mais j'insiste également pour qu'elle prenne et propose des initiatives en la matière. Elle doit jouer un rôle moteur dans l'élaboration et la mise en place des mécanismes régulateurs.

Enfin, notre agriculture a besoin d'une certaine stabilité dans ses débouchés. C'est la condition même de son existence et de l'amélioration de ses techniques. Vous, Européens, devez contribuer à nous assurer les débouchés dont nous avons besoin.

Sur le plan social, les tâches à accomplir sont immenses. Il nous faut des hôpitaux, des écoles, des dispensaires et toute la gamme des institutions sociales qui font partie de la structure d'un Etat moderne. L'Europe doit nous aider à mettre en place ces institutions. Elle ne doit pas cependant se limiter à assurer les financements structurels. Très souvent, il serait utile qu'elle participe aux premiers frais de financement et de gestion. Ce serait là un effort remarquable.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, quelques idées que je tenais soumettre à l'attention de notre Assemblée et de la Commission exécutive du

Marché commun. J'aimerais qu'elles soient étudiées avec la persévérance souhaitable.

En conclusion, je voudrais dire encore que l'égalité la plus complète et la plus sincère doit être à la base de certaines collaborations entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar. C'est la condition première du succès et d'une entente féconde et durable.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Ramizason.

La parole est à M. Metzger, dernier orateur inscrit pour ce matin.

M. Metzger. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, on a parlé ce matin de la transformation qui s'était opérée dans les rapports entre l'Europe et l'Afrique. J'ajouterais que notre Parlement a, lui aussi, été le théâtre d'une transformation. Je n'en voudrais pour preuve que le rapport excellent et très clair de M. Peyrefitte qui, à plusieurs reprises, a indiqué nettement les résultats de cette transformation. C'est ainsi qu'à la page 3, au paragraphe 2 du chapitre III, il déclare notamment :

« Votre commission a toujours souligné que lorsqu'un pays devenu indépendant ne déclarait pas vouloir mettre fin à l'association, celle-ci restait *ipso facto* en vigueur. »

Voilà déjà longtemps que la commission exprime cette opinion et l'Assemblée, à son tour, s'est prononcée à plusieurs reprises en faveur de ce principe. Contrairement à l'Assemblée, l'exécutif et le Conseil de ministres n'ont pas suivi cette évolution jusqu'au bout.

Il ne me sera malheureusement pas possible d'être ici la semaine prochaine, sans quoi j'aurais alors demandé à M. Luns comment on peut concilier avec le traité la thèse selon laquelle les Etats qui ont accédé à la souveraineté demeurent associés provisoirement pendant cinq ans, thèse qui est celle d'une partie du Conseil de ministres. Je lui aurais demandé d'où il entend tirer que le traité ne fixe l'association que pour une certaine durée.

Dans notre Assemblée, cette question a déjà été tranchée. C'est à M. Duvieusart que revient le mérite d'avoir dit, voici un an, dans le rapport de la délégation chargée d'une mission d'études en Afrique, que l'association a été conclue en relation avec le traité et pour la durée du traité.

Il y a une différence entre envisager la convention d'application, qui prévoit simplement une façon d'organiser l'association pendant un certain temps et a été conclue pour cinq ans, et envisager l'association en elle-même. La convention d'application prévoit une prorogation de sa validité. Ce fait à lui seul montre que l'association n'a pas été conclue uniquement pour cinq ans.

Metzger

L'article 131 du traité est le *sedes materiae*. Il dispose en toute clarté que certains territoires seront associés à la Communauté économique européenne et cela dans le cadre du traité et pour la durée de sa validité, par conséquent pour une durée indéterminée.

La question est extrêmement importante, même pour les pays et territoires associés ; cela ne fait absolument aucun doute. Si dans certains cas il est d'importance vitale pour les territoires associés de savoir si l'association sera maintenue lors de leur accession à l'indépendance et s'ils expriment le désir de poursuivre ces rapports d'association, il n'est pas moins intéressant pour eux de savoir si l'association est limitée ou non dans le temps.

A juste titre, on a rappelé le cas de la Grèce. Nous avons vu ce que cela signifie lorsqu'un pays doit engager des négociations et ne peut qu'espérer que ces négociations aboutiront. Cette voie peut être très épineuse dans certaines circonstances : il est même possible qu'elle ne mène pas au succès.

Aussi la position juridique des territoires actuellement associés aux termes de l'article 131 du traité est-elle bien meilleure. Leur association demeure aussi longtemps qu'ils ne manifestent pas le désir de ne plus la poursuivre. Ils possèdent les droits qui découlent de l'association. Tout au plus peut-il s'agir de modifier les rapports futurs d'association en fonction de circonstances nouvelles. Mais l'association, en tant que telle, existe et demeure.

Bien entendu, cette association a encore d'autres effets. Dans son rapport, M. Peyrefitte dit que la République malgache, comme les autres Etats devenus souverains, peuvent et doivent être représentés directement auprès des institutions de la C.E.E. A son avis, si l'on n'a pas envisagé de solution pour ce problème au moment des négociations relatives aux traités de Rome, l'évolution rapide de la situation en Afrique, notamment à Madagascar, oblige à prendre rapidement des décisions, des décisions qui se conçoivent d'ailleurs fort bien.

J'approuve entièrement cette conception, pour la tendance qu'elle dénote, mais j'irais encore un peu plus loin. En ce qui concerne les relations directes, il n'y a plus besoin d'aucune décision nouvelle. Du moins le traité n'a-t-il pas interdit l'existence de relations directes. Je pense qu'il va même un peu plus loin. Là encore, je rappellerai l'article 131 qui dispose que certains pays et territoires sont associés à la C.E.E. Cet article prouve déjà que des relations directes sont possibles sans qu'il soit encore besoin de prendre une décision. Dès l'instant où il est souverain, un pays a automatiquement le droit d'établir et d'entretenir des relations directes.

Sur un autre point aussi, je m'écarterai un tant soit peu de l'opinion de M. Peyrefitte. Il dit notamment à la page 3 de son rapport : « Quelle sera la forme d'une éventuelle représentation directe de Madagascar

ou de tout autre Etat associé devenu indépendant ? Il est évidemment trop tôt pour le dire avec précision. »

C'est exact si nous envisageons le contenu de l'association. Dans ce domaine, certaines modifications devront se faire et il est impossible pour l'instant de présager la forme de toutes les futures dispositions. Cela dépendra des négociations.

En revanche, il en va tout autrement de la question de la forme que doivent revêtir les relations directes. Un Etat devenu souverain, qui a des relations directes, peut les maintenir directement par l'intermédiaire de son gouvernement, soit par voie épistolaire, soit du fait qu'il dépêche de cas en cas un envoyé spécial ou bien un ambassadeur. Tout cela, ce sont des questions de forme qui peuvent et doivent être tranchées par l'Etat intéressé lui-même. En ce sens il ne se pose donc aucune question. Ce serait maladroite que de vouloir, ne serait-ce que donner l'impression — une impression que M. Peyrefitte n'entend pas donner, j'en suis convaincu — que nous désirons nous mêler de cette question de forme. C'est l'affaire des pays associés eux-mêmes. Il en est de même pour les relations des pays européens avec la C.E.E. ; eux non plus n'ont pas fait l'objet d'une réglementation dans le traité. On laisse aux pays eux-mêmes le soin de décider sous quelle forme ils entendent poursuivre ces relations.

D'autre part, à la page 3, au paragraphe 2 du chapitre II, le rapporteur parle de la nécessité de créer des organes où siègeraient des représentants tant de la Communauté européenne que des pays associés. D'accord. Il ajoute : « Ces organes seront en premier lieu ouverts aux pays qui ont acquis leur pleine indépendance. Il serait bon que les territoires non indépendants puissent également participer aux futures institutions. »

Là aussi, j'approuve entièrement la tendance du rapport. J'espère que la question relèvera de plus en plus du domaine de la théorie pure, car des pays de plus en plus nombreux accèdent à l'indépendance, de sorte qu'il ne reste plus guère de pays non souverains.

Mais dans la mesure où des pays ne le sont pas encore, nous ne devrions pas partir du point de vue qu'il serait bon qu'ils participent aux institutions ; nous devrions estimer au contraire que de toute façon ils doivent y participer. En effet, si nous acceptons sérieusement le principe du *partnership* — et nous l'acceptons sérieusement, cela ne peut faire absolument aucun doute —, ce principe doit, bien entendu, s'appliquer à tous les pays et territoires associés et non pas seulement à ceux qui ont la chance d'être déjà indépendants.

Enfin, M. Peyrefitte a déclaré que ce n'est pas parce que certains pays sont devenus souverains qu'ils doivent en pâtir. Il s'est expliqué à l'aide d'un seul exemple, certes, mais si j'ai bien compris ses déclarations, il a voulu poser ce principe.

Metzger

De ce fait, on présente un point de vue autre que celui qui a été défendu, en son temps, à l'égard de la Guinée où la C.E.E. aurait pu agir d'une tout autre façon et où l'on aurait pu éviter maint événement qui n'avait rien d'agréable pour nous.

Dans le rapport, nous lisons à ce propos que les pays associés ne doivent pas pâtir d'une diminution de la protection dont ils jouissaient auparavant sur le marché métropolitain. Plus loin, on ajoute qu'il conviendrait de réserver à nos partenaires d'Afrique et de Madagascar une partie plus importante de nos achats en provenance d'outre-mer. On allègue l'accroissement de nos besoins et on dit que ces pays doivent se ressentir de cet accroissement et, en tous cas, ne pas être désavantagés par le fait d'avoir accédé à l'indépendance.

Toutefois, à ce propos également, un autre problème se pose encore. Nous en avons déjà bien souvent parlé, mais il faut que nous l'apercevions clairement. Naturellement, nous ne voulons pas instituer en Afrique un protectorat en faveur des pays associés par le jeu du hasard. Car c'est plus ou moins un hasard, n'est-il pas vrai ? si tel pays, anciennement colonie et Etat membre de la Communauté, est associé plutôt que tel autre. Nous voulons que tous les pays en voie de développement soient aidés, qu'ils soient traités, autant que faire se peut, de manière semblable.

Si nous le voulons, il se pose une autre question. Comment l'Europe et comment le monde occidental vont-ils se mettre d'accord ? Nous en arrivons ainsi à ces questions pénibles que nous débattons depuis longtemps déjà : Comment s'organisent les rapports entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., quelle position prendront dans l'ensemble les pays européens les uns vis-à-vis des autres ? Comment l'O.C.E.D. se développera-t-elle ? Quel rôle jouera l'Amérique à cet égard ? En d'autres termes, quel va être l'aspect du monde occidental dans l'ensemble ?

Si nous voulons que les pays en voie de développement soient traités semblablement et que les uns n'aient pas l'impression de faire l'objet d'une discrimination parce qu'on traite mieux les autres, si par conséquent on veut les aider tous, il est indispensable que l'Europe s'accorde et qu'elle s'attaque d'une autre façon et avec beaucoup plus d'ardeur à la solution des problèmes sur lesquels on négocie depuis longtemps, mais sans succès.

C'est précisément à propos de l'Afrique, c'est précisément à propos des territoires d'outre-mer qui doivent être développés que se pose pour nous en Europe la question que voici : Qu'advient-il de cette Europe ? Si nous considérons l'Afrique et l'Europe, nous remarquons combien tout est étroitement lié. Nous nous rendons compte qu'en fait nous ne pouvons aider l'Afrique sans nous aider nous-mêmes, sans aider aussi l'Europe. Ce n'est que lorsque l'Europe sera unifiée dans le bon sens du terme que nous

pourrons véritablement fournir aussi à l'Afrique l'aide dont nous sommes tous persuadés qu'elle a besoin.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Metzger.

Je vais suspendre la séance et nous la reprendrons cet après-midi à 15 heures. L'ordre du jour de cet après-midi prévoit en outre la présentation, la discussion et le vote du rapport de M. Müller-Hermann et — à supposer que nous en ayons le temps — la présentation et la discussion du rapport de M. Santero.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 15 h 5 sous la présidence de M. Hazenbosch.)

PRÉSIDENCE DE M. HAZENBOSCH

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

La parole est à M. De Kinder.

M. De Kinder. — Monsieur le Président, j'ai des paroles agréables à adresser à l'exécutif et je me réjouis de le faire devant un de ses représentants.

Mesdames, Messieurs, dans ce débat, un grand nombre de « missionnaires » ont pris la parole. Ce n'est pas en cette qualité que j'interviens.

Il a été dit et répété que le traité ne prévoit pas de limitation dans le temps de l'association. Bien que la convention d'application ne soit valable que pour cinq ans, tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'accession à l'indépendance de la plupart des pays associés ne met pas fin à l'association qui, au contraire, doit être continuée.

Hier, M. Peyrefitte a dit que cette association comprenait des pays liés unilatéralement et qui, dans un proche avenir, seront tous des pays librement associés. C'est encore lui qui a déclaré que les gouvernements devaient maintenant préparer cette association et établir les traités nécessaires à cette fin. C'est exact et je désire relever un passage de l'intervention de l'honorable M. le Hodey qui a semblé, ce matin, reprocher à la Commission d'avoir rendu difficile le traité de participation de la Grèce à la Communauté en soulevant des difficultés supplémentaires et inutiles. A mon avis, M. Le Hodey s'est trompé. Les difficultés ne sont pas le fait, si je suis bien informé, de la Commission, mais bien des ministres qui sont allés rechercher des détails ridicules aux yeux de certains. Il est utile de distinguer entre la Commission et les ministres. Ce qui est arrivé confirme d'ailleurs une situation assez générale : notre Assemblée s'entend assez bien avec la Commission, mais beaucoup moins bien avec les ministres.

De Kinder

Je désire, Monsieur le Président, relever un point de l'aspect politique du problème de l'association.

Il a été affirmé que l'association constitue l'unique moyen dont nous disposons pour éviter la séparation de l'Afrique et de l'Occident. Si je ne me trompe, c'est également M. Peyrefitte qui, dans son exposé introductif, a déclaré que le problème consiste à éviter qu'il ne se crée un vide en Afrique, vide qui pourrait amener un glissement des pays africains vers le communisme.

Personnellement, je crois que c'est une erreur de considérer ce problème sous cet angle, de toujours présenter la chose comme une alternative à laquelle nous ne pouvons échapper, de déclarer qu'il y a lieu de faire l'impossible pour faire participer les pays africains à la Communauté, à peine de quoi ces pays glisseraient vers le communisme. Cette approche de la question me paraît fautive. M. Le Hodey, ce matin, terminait son intervention en disant que nous avons quelque chose à offrir à l'Afrique, que l'Afrique a quelque chose à attendre de nous, et que cela doit suffire à ce que nous fassions le maximum pour que cette association devienne possible. Il ne faut pas, en d'autres termes, que cette association se fasse pour des raisons négatives. Il y a suffisamment de raisons positives, à mon sens, pour qu'elle se réalise.

Sans doute, dans notre monde moderne la propagande et la publicité jouent-elles un rôle primordial, mais je ne crois pas qu'il faille un effort de propagande particulier. C'est par la sincérité de nos convictions qu'il faut essayer de convaincre les gens de couleur qu'ils ont une place dans notre monde.

Peut-être par déformation professionnelle, certainement par conviction, je crois que le problème essentiel qui se pose pour l'association entre l'Afrique et l'Europe est d'ordre économique. Encore que ceci ait été dit et répété, il semble utile, dans notre Assemblée, de rappeler quelques données fondamentales du problème. Le grand mérite de notre rapporteur de l'aspect économique du problème est d'avoir souligné l'importance primordiale de la question du prix des matières premières. Elle peut paraître subsidiaire à certains ; je la considère, quant à moi, comme primordiale parce que les matières premières constituent la seule monnaie d'échange dont les pays d'Afrique disposent à l'égard du monde.

Première constatation : alors que les prix de produits industriels ont augmenté de 25 % entre 1950 et 1958, les prix des matières premières ont baissé dans la même période. Cela, en termes clairs, signifie que les pays en voie de développement doivent payer deux fois plus pour les produits dont ils ont besoin : une fois parce que les prix de ces produits ont augmenté de 25 % en chiffres absolus, une seconde fois parce que leur monnaie d'échange a été, en quelque sorte, dévaluée.

Nous parlons régulièrement de l'aide financière que nous pourrions accorder à ces pays en voie de

développement. Je crois que là est le véritable nœud du problème. Les services économiques de l'O.N.U. ont calculé qu'une augmentation de 5 % du prix des matières premières qui nous sont livrées par les pays africains correspondrait au maximum de l'aide directe que nous pourrions accorder à ces pays. Ces chiffres soulignent suffisamment l'importance du problème.

Quelle est la raison de cette situation ? Elle résulte de la structure de l'offre et de la demande, d'une part, et de la situation du marché mondial, d'autre part. L'instabilité des prix sur le marché mondial résulte du fait qu'un certain nombre de pays peuvent mettre sur le marché et vendre à n'importe quel prix certaines matières premières parce qu'elles sont devenues, pour eux, un surplus. En ce qui concerne le rapport entre l'offre et la demande, il y a lieu de souligner que l'élasticité de l'offre par rapport au prix est très réduite. Si des baisses de prix se produisent, elles n'ont pas nécessairement pour résultat une réduction de la production. Pourquoi ? D'une part, parce que, du fait de l'orientation unilatérale de l'économie nationale de ces pays en voie de développement, il n'y a pas de choix pour eux : il leur faut produire des matières à n'importe quel prix ou connaître le chômage. D'autre part, il s'agit souvent d'investissements à long terme qui ne peuvent pas être affectés par un changement de la demande. Ainsi, pour le caoutchouc, il faut six ans entre le moment où l'on a décidé de produire du caoutchouc et le moment de la récolte ; pour le café, il faut de quatre à cinq ans.

On peut donc dire que si une hausse des prix entraîne à peu près automatiquement une augmentation de l'offre, le contraire n'est pas vrai. Une baisse des prix ne se traduit pas immédiatement par une limitation du volume de la production. Dès lors, en cas de baisse générale sur le marché mondial, il ne reste à ces pays qu'à augmenter leur production et essayer de vendre plus.

Là encore, nous sommes en présence d'une situation assez paradoxale. En effet, la demande du marché mondial en matières premières n'est pas, comme on pourrait l'imaginer, tellement déterminée par leur prix comme c'est le cas d'une façon classique. En fait, les pays en voie de développement ne peuvent compenser que dans une très faible mesure, par une augmentation du volume des transactions, les pertes qu'ils subissent sur les prix. Cette situation paraît à première vue anormale. Cependant, il faut tenir compte du fait, d'abord, que le progrès technique augmente la valorisation des matières premières utilisées et que, dans le produit fini, il entre de moins en moins de matières premières ; ensuite, que les matières artificielles supplantent, dans beaucoup de cas, les produits naturels.

Il est une autre raison qui concerne plus particulièrement nos pays : du fait de la protection agricole, les pays industrialisés en général, les nôtres en particulier, se sont en quelque sorte affranchis des livraisons

De Kinder

des pays d'outre-mer. C'est ainsi, pour ne citer que quelques chiffres, que la production de nos six pays couvre, en matière de blé et de céréales fourragères, 88 % de nos besoins. Nos besoins en sucre sont couverts à raison de 108 % ; nos besoins en pommes de terre à raison de 102 % et nos besoins en viande à raison de 97 %. Des membres plus éminents que moi de la commission de l'agriculture sont d'ailleurs certains que nos réalisations en matière de production agricole ne feront que croître.

De tout cela, il résulte que les exportations des pays d'outre-mer, des pays en voie de développement sont soumises à des tendances diverses et il est curieux de constater qu'alors que le volume des exportations, par comparaison avec l'année 1928, a en général triple, ce n'est pas du tout le cas pour l'exportation des pays et territoires d'outre-mer.

Par conséquent, et c'est la conclusion à laquelle je veux en venir, il est vain et il est inexact de dire qu'il faut, coûte que coûte, pour aider au développement de ces pays, accroître leur production de matières premières. Ce serait vrai si l'on était sûr de trouver des débouchés pour ces produits. Malheureusement, c'est une assurance que l'on ne peut pas donner dans les circonstances actuelles.

La seule solution consiste donc à modifier l'orientation unilatérale de la production. Il faut sortir de la monoculture. Il faut essayer de développer les autres branches économiques des pays en voie de développement et, à côté de la rationalisation de l'agriculture, indispensable dans ces régions, il faut surtout — je souligne cette idée que notre rapporteur a développée depuis longtemps — essayer, par tous les moyens, de promouvoir l'industrialisation de ces pays.

Dans cette question des relations entre nos pays et les pays africains, il faut que nous restions modestes. Nous ne devons pas vouloir imposer nos vues à leurs dirigeants, ni prétendre en savoir plus long qu'eux. Le rapporteur me paraît fort raisonnable lorsqu'il estime qu'il nous appartient d'exposer aux pays africains les éléments du problème tout en leur laissant décider de la voie à suivre.

Le rapporteur a signalé une série de moyens techniques pour réussir dans le domaine de la stabilisation des prix de matières premières, moyens techniques qui sont en fait des solutions temporaires adaptées à la situation et à nos structures actuelles. Je crois, quant à moi, qu'il faut, pour résoudre ce problème, que nos divers pays, individuellement et collectivement, établissent un programme. Il faut, je n'hésite pas à le dire, mettre fin à la pratique du « laisser faire » et du « laisser passer » qui est la politique de nos divers pays.

Ce stade est dépassé et je suis heureux de constater que, dans cette enceinte, il semble y avoir un accord sur la nécessité de procéder à l'établissement d'un tel programme. J'ai, par exemple, entendu dire avec beaucoup de plaisir par mon collègue, l'honorable M. Le

Hodey, qu'il s'agit d'harmoniser les plans de développement des territoires d'outre-mer.

Est-ce le fait que nous sommes un peu éloignés de nos capitales respectives ou est-ce le fait d'une atmosphère spéciale qui règne ici ? Je me réjouis de constater que, de l'extrême droite à l'extrême gauche, en passant par le centre, nous sommes d'accord sur la nécessité absolue de maintenir et de confirmer l'association des territoires d'outre-mer qui était encore contestée dans certains milieux il n'y a pas très longtemps, que nous le sommes aussi pour dire que ce serait impossible sans une harmonisation des plans de développement.

Monsieur le Président, je souffre probablement d'un certain complexe. Lorsque, dans mon Parlement, je parle d'harmoniser des plans, je me fais tout de suite traiter de dirigiste, et l'on donne à ce mot un certain sens péjoratif. Par contre, ici, nous sommes tout à fait d'accord sur les termes et je m'en réjouis.

J'ai été particulièrement heureux d'entendre énoncer par mon ami Le Hodey une vérité qui, pour mes amis et moi, est évidente : c'est qu'il faut, coûte que coûte, promouvoir, dans ces territoires, la formation de cadres syndicaux. Ici encore, Monsieur le Président, je souffre d'un complexe. Pendant des années, dans mon pays, il suffisait de soulever le problème syndical en parlant de notre possession d'outre-mer pour se faire traiter comme le dernier des derniers. Je constate qu'aujourd'hui, dans cette enceinte, nous sommes d'accord. L'expérience des derniers mois a d'ailleurs permis à trois pays de vérifier que les seuls cadres valables sont les cadres syndicaux, que si nous avions pu leur consacrer un peu plus d'efforts et si ces efforts n'avaient pas été contrecarrés, la situation aurait probablement été différente de ce qu'elle est actuellement.

Je dirai, en conclusion de mon intervention et sans reprendre les discussions qui ont eu lieu ce matin sur la forme que l'aide découlant de l'association pourrait prendre, que si vraiment cette association avec les territoires d'outre-mer est sincère de notre part, il faut entrer franchement dans la voie de l'industrialisation de ces territoires. La production agricole ne suffit pas pour leur assurer les moyens indispensables de se développer. Si nous voulons tenir ce pari, si nous voulons les conduire à un point de développement que nous considérons comme convenable dans un délai de trente ans, nous devons par tous les moyens promouvoir l'industrialisation, que les capitaux nécessaires viennent du secteur public ou du secteur privé.

Dans le rapport de l'honorable M. De Block, je souligne le paragraphe où il est dit que la contribution de l'Europe au processus d'industrialisation peut prendre la forme de fournitures de produits industriels à des prix constants et peut-être, dit-il, préférentiels. Malgré la solidarité que j'éprouve à l'égard des pays en voie de développement dans le monde entier, je

De Kinder

crois que si nous voulons réussir notre Communauté, c'est cette voie-là qu'il nous faut prendre.

Il convient, grâce aux tarifs préférentiels, de permettre éventuellement cette industrialisation. Si l'on nous reproche de diviser ainsi le monde, nous pourrions rétorquer que les tarifs préférentiels ou les conditions préférentielles accordés dans certains cas par les Grands sont dictés par des raisons politiques.

Je suis certain que les membres de cette Assemblée seraient enchantés si les six pays de la petite Europe — peut-être les Six plus les Sept — pouvaient, par suite de notre accord, participer, grâce aux tarifs préférentiels, à l'émancipation, à la croissance de l'Afrique. Nous démontrerions de la sorte que, de notre part, il ne s'agit nullement de mesures de propagande, que notre unique but est d'aider les pays en voie de développement et, par la force des choses, ceux qui sont les plus proches de nous, parce qu'ils ont été liés aux Etats formant la Communauté, ceux, par conséquent, que nous connaissons le mieux.

Cela paraît actuellement impossible sur le plan mondial. C'est pourquoi nous aimerions montrer l'exemple sur le plan régional.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. De Bosio.

M. De Bosio. — *(I)* Monsieur le Président, mes chers collègues, les trois rapports vraiment précieux qui nous ont été présentés par MM. Peyrefitte, De Block et Pedini brossent un tableau clair et complet de la situation politique, économique et sociale des pays d'outre-mer visités par la délégation de l'Assemblée parlementaire européenne. De ces rapports, et peut-être encore plus de l'exposé qui nous a été fait hier après-midi par les rapporteurs, se dégage un élément commun ; ils montrent comment les problèmes politiques, économiques et sociaux, bien qu'ils puissent être examinés séparément, se greffent les uns sur les autres, se superposent et forment finalement un ensemble harmonieux que nous devons garder devant les yeux et mettre en œuvre en même temps.

C'est pourquoi il était plus que naturel que M. Peyrefitte consacre une partie de son exposé à l'évolution économique et sociale des différents pays et que MM. De Block et Pedini examinent les différentes situations sous l'angle économique-politique et socio-économique. Nous n'en sommes plus en effet au temps où les problèmes sociaux étaient examinés séparément, pour ne pas dire par opposition aux problèmes politiques et économiques ; à notre époque, l'économie est vue en fonction des problèmes sociaux et le progrès économique est conditionné par l'évolution sociale.

M. Pedini a très justement souligné cet aspect particulier, bien qu'il y ait au centre de toute notre action le problème humain, l'homme avec ses droits

fondamentaux qui doivent lui permettre de vivre dignement et, en paix, de s'instruire et de se préparer à la vie librement, c'est-à-dire selon les traditions de son pays.

Il faut souligner à cet égard l'évolution de l'enseignement dans les territoires d'outre-mer dont a parlé M. Pedini, recommandant de maintenir le système des bourses d'études, naturellement gratuit, et surtout de développer sur place les études, universitaires en particulier, pour constituer une classe dirigeante nationale.

Ces peuples qui ont trouvé la liberté depuis peu, qui ont souffert et qui souffrent encore en raison de l'assujettissement et de la misère où ils ont vécu pendant des siècles, éprouvent plus que jamais le besoin de voir instaurer le principe fondamental de toute liberté : le respect de la dignité de la personne humaine, la jouissance de moyens suffisants pour mettre en pratique ce premier principe qui est le fondement de la civilisation des peuples libres.

Voilà le principe fondamental sur lequel M. Pedini, pleinement d'accord avec les deux autres rapporteurs, conseille d'asseoir les relations entre le monde occidental et le pays d'outre-mer, principe qui inspire toutes nos initiatives, que ce soit dans le domaine politique, économique ou social, pour assurer à ces pays le progrès et le relèvement du niveau de vie auxquels ils aspirent. Mais ce n'est pas seulement pour cela qu'il faut agir de la sorte ; c'est aussi pour les préserver de la grave menace qui pèse sur leur liberté, pour les mettre à l'abri des tentatives que fait le monde oriental et asiatique pour les arracher à notre civilisation et les incorporer dans des régimes absolutistes et totalitaires dont ils ne sont pas encore capables de comprendre ni de prévoir toutes les dures et graves conséquences.

C'est pourquoi la responsabilité non seulement des six pays de la Communauté, mais de ceux de toute l'Europe occidentale a été rappelée et soulignée très justement, afin qu'ils puissent sortir vainqueurs de la compétition qui s'est engagée et éviter que dans un avenir relativement proche le destin des pays africains aussi bien que celui du monde libre tout entier ne soient mis en péril.

Je crois, mes chers collègues, que nous devons remercier vivement notre délégation qui, sous la présidence avisée de M. Scheel, a accompli avec tant de compétence et de zèle la mission qui lui a été confiée. Nous remercions aussi les rapporteurs qui ont su nous retracer d'une façon si claire et si complète le résultat des recherches et des études qui ont été faites ; leur activité, leur travail constituent un apport précieux à la construction de notre Communauté européenne et sont propres à intensifier l'influence qu'elle pourra exercer dans le monde africain si intimement lié au destin de notre Europe.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Moro.

M. Moro. — (1) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de féliciter à mon tour nos excellents rapporteurs MM. Peyrefitte, De Block et Pedini. Ce n'est pas là une simple formalité de circonstance ; cette reconnaissance naît spontanément du fait que j'apprécie le grand effort de travail et de bonne volonté qui a été exigé continuellement d'eux tout au long du voyage, pour rechercher, localiser et analyser les problèmes qui se posaient. Recherche qui n'a pas toujours été aisée, localisation souvent complexe et délicate, analyse faite dans des circonstances les plus diverses, dans des délais toujours tyranniques et chichement mesurés, sans aucune concession aux besoins de détente et de repos, dans des climats parfois opprimants.

Cet hommage au bon travail de nos rapporteurs, nous le leur devons en toute équité, nous qui avons eu la chance et l'honneur de faire partie de la délégation, et je suis heureux de pouvoir le leur rendre en les remerciant d'avoir interprété d'une façon aussi précise les faits que nous avons vus ensemble.

Mais il nous faut également, Monsieur le Président, rendre un autre hommage encore, même s'il ne peut être qu'extrêmement modeste de ma part : la conduite experte et éclairée de notre président de commission et de délégation, M. Scheel, a été déterminante pour le plein succès de la mission. Stimulateur fervent et infatigable de toute initiative, M. Scheel nous a fait profiter de ses grandes capacités, que notre Assemblée d'ailleurs connaît bien. Dans tous les pays que nous avons visités, il a été le digne représentant de l'Europe qui se présentait aux peuples de là-bas avec le prestige de l'Assemblée parlementaire européenne.

Monsieur le Président, pour entrer dans le vif du sujet qui nous intéresse, je crois qu'il ne faut pas s'attarder à certains aspects particuliers ni à leur nature spécifique. Ce sont justement ces aspects qui ont été étudiés par nos rapporteurs et il n'y a pas lieu d'y ajouter quoi que ce soit. On pourrait tout au plus attirer l'attention sur quelques aspects controversés et qui méritent des éclaircissements, mais en dernière analyse ce ne serait pas là un travail essentiel au regard du but de notre discussion, même s'il devait conduire à formuler certaines hypothèses pour approfondir telle ou telle question précise.

A titre d'exemple, et à propos des aspects économiques de l'île de la Réunion, on pourrait admettre que la monoculture de la canne à sucre est vraiment un phénomène naturel, inéluctable, déterminé par les conditions géophysiques de l'île ; c'est là une opinion largement répandue et que soutiennent certains milieux locaux parfaitement informés. Mais on peut également y voir le résultat d'une certaine politique économique, peut-être même instaurée inconsciemment à un certain moment pour introduire un travail

susceptible d'être étendu sur une plus vaste échelle, type de culture moins coûteux et plus adapté aux entreprises de grande dimension, comme par exemple ces entreprises qui dominent aujourd'hui ce secteur économique particulier de l'île.

On pourrait imaginer qu'à partir de ce moment la canne à sucre a supplanté d'autres cultures, notamment forestières ; mais on pourrait en déduire aussi que les faits responsables d'une telle modification de la situation économique sociale et alimentaire d'une grande partie de la population de l'île est susceptible de se transformer une fois de plus ou même de disparaître carrément.

Les expériences excellentes faites par les services forestiers du département, qui réintroduisent dans l'île différentes essences aujourd'hui disparues, montrent en effet qu'il n'y a pas que la canne à sucre qui puisse résister aux cyclones de la Réunion. D'ailleurs, certaines lectures que j'ai eu l'occasion de faire m'ont appris que les Blancs qui, au XVII^e siècle, ont été les premiers à s'établir dans l'île alors complètement déserte y trouvèrent une flore bien différente de ce qu'elle est devenue, une flore qui, elle aussi, avait été secouée par les cyclones.

Or, ce problème revêt une importance capitale pour la Réunion ; de sa solution peut dépendre la possibilité de réformer radicalement son agriculture, de transformer son régime foncier et d'ouvrir de nouvelles perspectives : accession à la propriété pour des milliers de citoyens, coopération rurale, élevage de bétail, tandis que la variété des produits agricoles permettrait d'améliorer substantiellement le régime alimentaire de la population. L'île pourrait alors relever son économie agricole avec des chances bien différentes de celles qui caractérisent la monoculture et qui sont extrêmement limitées et, du point de vue social, unilatérales.

Les rapports effleurent à peine ces possibilités, mais MM. De Block et Pedini n'ont réellement pas pu faire plus. En l'état actuel des choses, les expériences probantes font défaut, peut-être justement parce qu'elles ne présentaient pas d'intérêt jusqu'ici.

On pourrait se livrer à d'autres considérations sur Madagascar, la Somalie et Djibouti. Ce sont précisément ces problèmes qui devront être repris et approfondis, en temps et lieu voulus, sur la base d'une documentation appropriée. Pour notre discussion, il me semble en revanche plus important d'examiner les conclusions que les rapporteurs nous invitent à tirer.

Les rapporteurs, il est vrai, ne nous présentent pas de propositions de résolution ; tous les trois, ils nous renvoient aux considérations formulées dans les travaux précédents et aux conclusions auxquelles notre Assemblée est déjà parvenue. J'entends les trois rapports fondamentaux présentés il y a un an (par MM. Duvieusart, Peyrefitte et Nederhoist) à la suite du

Moro

premier voyage d'études dans les territoires d'outre-mer et la résolution qui a été votée alors.

La première conclusion est donc que la politique qu'à l'époque l'Assemblée avait définie à l'égard de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne est entièrement confirmée à présent.

Toutefois, l'accent est mis d'une façon plus précise qu'auparavant sur la nécessité d'atteindre au plus tôt les étapes prévues. Il s'agit notamment des points que tenfermait la résolution de 1959. Avant tout, on confirme que le développement économique, social et culturel des pays et territoires associés et l'établissement de rapports plus étroits avec la Communauté sont un des buts essentiels et permanents du traité. On souligne que les structures et le développement économique et social des pays et des territoires d'outre-mer associés doivent répondre aux désirs et aux nécessités de la population, que le caractère plurilatéral doit être renforcé et que la convention d'application de l'association doit être renouvelée pour qu'à bref délai les représentants qualifiés des pays et territoires associés puissent prendre part à l'examen préliminaire. Sur le plan économique, l'association doit garantir un développement accéléré de l'économie, tant agricole qu'industrielle, des pays et territoires d'outre-mer, aux fins d'un relèvement durable. La Commission de la Communauté économique européenne et les gouvernements responsables doivent assurer par des mesures adéquates l'accroissement des ventes et la stabilité des débouchés des pays et territoires d'outre-mer sur le marché européen de la Communauté en maintenant des prix suffisamment rémunérateurs pour qu'il puisse se créer une épargne locale. Il faut que la Communauté et les pays et les territoires associés arrêtent d'un commun accord un plan d'investissements publics et privés dans les territoires d'outre-mer ; il faut prévoir la continuation et extension de l'action du F.E.D.O.M. Il faut prévoir des garanties adéquates en faveur des investissements privés dans les territoires d'outre-mer.

Il faut insérer, dans les règles de la politique commerciale de la Communauté, le principe préférentiel en faveur des pays associés et éviter toute mesure qui pourrait, même indirectement, supprimer pour les pays d'outre-mer les avantages que leur garantit le traité. Tout en favorisant un développement industriel, il faut faire en sorte que l'agriculture africaine évolue rapidement et rationnellement.

Sur le plan social, il faut que la Communauté aide les pays d'outre-mer à améliorer la formation et la qualification professionnelle de leurs travailleurs et à rejoindre progressivement la moyenne du salaire égal pour un travail égal, à former leurs cadres dirigeants, à assurer l'emploi optimum et à éviter le chômage, à améliorer l'alimentation, l'hygiène et les conditions de logement des populations et enfin à assurer la liberté d'action et l'indépendance des organisations professionnelles ou syndicales de ces pays.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, telles sont les conclusions qui, depuis un an, sont à l'ordre du jour de notre Assemblée. Aujourd'hui, il faut que nous nous rendions compte que leur mise en œuvre doit être accélérée car il y a là un problème urgent et d'importance fondamentale. Certains aspects me font dire que le problème politique est le plus important, tant il est vrai que le salut de l'Afrique réside dans son rapprochement avec l'Europe et que la perte de l'Afrique entraînerait la fin de l'Europe.

Nous sommes tous profondément convaincus qu'il n'y a plus de temps à perdre, qu'il faut accélérer les phases, qu'il est indispensable de secouer l'opinion publique, que l'on ne saurait assister avec indifférence à la dérive d'aucun des nouveaux Etats africains. Il faut secouer nos Parlements pour qu'ils se rendent compte que le temps nous talonne à un rythme dramatique et que la grande révolution africaine actuelle sera, en définitive, d'une portée telle qu'elle scellera également le destin de l'Europe.

Nos rapporteurs se sont faits les porte-parole de l'attente anxieuse des peuples africains et ils ont souligné hier, dans leur exposé verbal, l'importance que le problème africain revêt pour l'Europe.

Aucun effort économique accompli par l'Europe pour aider les nouveaux Etats africains à former leur ossature, à consolider leur économie vacillante, à se fortifier, ne devra être considéré comme trop cher ou trop grand. Cet effort ne se présentera bientôt plus aux pays européens sous l'angle de l'aide et de l'assistance aux pays étrangers ; il répondra à une exigence fondamentale de défense, l'exigence de la survivance même de toute entreprise européenne. Tel sera — M. De Block nous l'a dit hier — le prix qu'il faudra payer, la prime d'assurance sur la vie de nos nations ; il faudra le considérer comme un poste au budget comparable aux dépenses nécessaires pour la défense nationale. Ce sont là en réalité les vraies données du problème et c'est pourquoi l'association de la Communauté européenne avec les pays et territoires d'outre-mer, que les traités de Rome prévoient comme une initiative unilatérale, devra changer de caractère, devra répondre aux conditions nouvelles, devra se transformer en une association à laquelle les pays africains puissent adhérer avec des droits égaux, en tant que partenaires à côté des pays européens, et où, ayant voix au chapitre, ils puissent participer à l'administration de l'association, des fonds d'aide au développement, des institutions, des organismes qui devront être créés par la suite pour l'Afrique, comme elles l'ont déjà été pour l'Europe.

Monsieur le Président, on peut se demander à cet égard si, dans un délai plus ou moins long, le fait d'inviter les Africains à s'associer à une Communauté européenne n'aurait pas un effet négatif ou ne paraîtrait pas anachronique. Ne serait-il pas plus logique, pour une époque où le temps va si vite, d'étudier dès à présent la possibilité de constituer une Communauté africaine accueillant les Etats africains et pouvant, en

Moro

tant que telle, conclure des accords, des traités, des pactes et s'intégrer également dans la Communauté européenne ? C'est là un problème intéressant et qui pourrait exercer une attraction singulière sur les nouveaux Etats africains.

En réalité, il ne devrait pas s'agir de développer uniquement la formule d'association multilatérale ; il s'agit d'amorcer des développements plus appropriés à la sensibilité africaine, capables d'éliminer, plus facilement que tout prétexte de forme, la propagande anti-européenne d'inspiration soviétique et chinoise qui se fait contre les organes communautaires que l'on accuse de poursuivre sous des noms nouveaux, mais avec des méthodes anciennes, une forme nouvelle de colonialisme. Quiconque d'entre nous a eu l'occasion de visiter récemment les nouveaux Etats africains sait combien l'Afrique cherche à se défendre contre la pression et l'infiltration communistes, contre les cajoleries soviétiques et chinoises, contre les offres de marque orientale ; chacun sait aussi que cette préoccupation est largement partagée par les hommes d'Etat africains.

Monsieur le Président, tous ceux qui ont fait partie de la délégation conservent dans leur cœur le souvenir de l'accent douloureux du président de la République malgache, M. Tsiranana, quand il a parlé des dangers qui menaçaient sa grande île si belle, si riche, mais hélas si dépeuplée et si ouverte aux tentations des pays orientaux surpeuplés, quand il nous disait que le peuple malgache est latin de culture, chrétien de foi, et qu'il entend rester lié à l'Europe, parce que seuls ces liens lui garantissent le salut.

C'est d'ailleurs justement à Madagascar que l'on éprouve la sensation physique de la menace qu'est la monstrueuse pression démographique venant de la Chine ou de l'Inde, et c'est justement à Madagascar que l'on s'aperçoit, comme en Afrique, que la menace actuelle est grave. Elle est actuelle parce que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement qu'Hindous et Chinois s'installent — sans bruit, mais sans trêve — le long des côtes de l'océan Indien, de la partie méridionale jusqu'à la corne d'Afrique. La situation est grave, car là où s'installent les Chinois et les Hindous, ils constituent des colonies fortement enracinées et monopolisent rapidement les activités économiques essentielles en évinçant les indigènes.

Nous voulons donc cette association multilatérale, qui est déjà dans les projets de notre Assemblée, mais il faut penser aux institutions de développement africain et en particulier à une Banque d'investissement pour l'Afrique dont l'action serait coordonnée avec celle de la Banque mondiale.

Mais il ne suffit pas d'institutions. C'est toute une politique de développement économique à l'égard de l'Afrique qui doit être envisagée et mise en œuvre, avant tout par les Etats de la Communauté européenne et selon des conceptions tout à fait nouvelles.

M. Scheel, l'excellent président de notre commission, a présenté à l'Assemblée un travail magistral en prononçant son discours sur les méthodes et les techniques d'aide de développement des pays africains. Que ceux d'entre nous qui ne l'ont pas encore fait, le méditent soigneusement. M. Scheel propose des méthodes et des techniques faciles à appliquer, pour peu que les peuples européens veuillent une bonne fois se décider à poursuivre une politique africaine et mondiale intelligente et ne plus continuer à se laisser ingénument damer le pion par la politique soviétique et chinoise, plus rusée et plus subtile.

Il est en effet absurde que les Etats européens pensent pouvoir aider les nouveaux pays africains, quand en réalité ils interdisent aux produits africains l'accès des marchés de consommation européens ou essaient de spéculer sur le plan de la concurrence pour les contraindre à vendre leurs produits tropicaux à des prix aussi bas que possible et certainement pas rémunérateurs.

Dans ce cas comme dans l'autre, on empêche ces nouveaux Etats de mettre en place leur propre système économique et on les condamne à un niveau de vie si peu satisfaisant qu'il les contraint à signer avec l'Est des accords économiques qui sont bien plus avantageux.

Rendons-nous compte qu'en dernière analyse ces formes de politique économique sont affligées d'une extraordinaire myopie ; elles sont destinées à se retourner contre nous-mêmes, parce que nous empêchons les pays africains de devenir les marchés de consommation de notre production industrielle.

MM. Peyrefitte et Armengaud ont donc tenu un raisonnement absolument pertinent quand ils ont demandé qu'on accélère au maximum le rythme d'application du traité de Rome à l'égard des pays et territoires d'outre-mer et insisté pour que l'on adopte des mesures capables de stabiliser les prix des produits d'origine africaine. En effet, ce n'est que de cette façon-là que nous pourrions contribuer réellement et avec efficacité au développement et à l'affermissement d'une économie africaine saine et solide.

Tel me semble, dans ses lignes essentielles, le panorama des problèmes économiques, sociaux et politiques qui tourmentent la vie déjà difficile des pays africains qui ont accédé à la dignité et à la responsabilité qui sont caractéristiques d'un Etat indépendant.

Seule l'Europe est vraiment capable d'établir avec eux une solidarité nouvelle, sincère, fraternelle et amicale. Je parle d'Europe et je ne dis pas l'Europe des Six, celle dont les instruments sont déjà prêts pour traduire immédiatement dans la réalité cette solidarité, qui d'ailleurs est déjà agissante. Mais ce serait vraiment un grand jour, celui où dans cette œuvre de civilisation, d'étonnante civilisation chrétienne et humaine, toutes les différentes Europe pourraient se retrouver, se reconnaître et collaborer dans une mission d'intérêt commun.

Moro

Telle est, du reste, la seule véritable chance de sauver le continent euro-africain.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Moro pour son exposé et je donne la parole à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, vous me permettrez, je l'espère, de faire à ce stade de nos débats quelques remarques fort critiques sur le problème de la stabilisation des prix des matières premières.

Je le fais parce que le rapport De Block a soulevé la question et aussi parce que le rapport Peyrefitte m'en fournit en quelque sorte le prétexte, pour ce qu'il dit, comme en passant, du problème commercial de l'association de la C.E.E. avec les pays africains.

Il me faut d'emblée préciser qu'à vrai dire M. De Block, dans son rapport, ne parle pas tant d'une stabilisation des prix des matières premières dans la perspective des rapports de la C.E.E. avec les pays africains, mais qu'il se place — et je partage entièrement son avis sur ce point — sur un plan beaucoup plus général lorsqu'il écrit :

« ...en particulier la stabilisation des cours de matières premières. L'Europe » — on ne parle pas de la C.E.E. — « doit d'urgence adopter dans ce domaine une politique positive, d'autant plus que d'autres pays sont prêts à la supplanter dans le „tiers monde“. »

Dans le rapport de M. Peyrefitte, il est dit à la page 5, pour ce qui concerne la politique commerciale :

« Cependant, la question » — il s'agit des problèmes commerciaux — « est capitale pour nos associés, qui ne doivent pas pâtir de la diminution de la protection dont ils jouissaient auparavant sur le marché métropolitain. Une compensation leur est due. S'il est vrai que grâce au développement rapide que connaissent nos économies, nos besoins en matières premières et produits tropicaux s'accroissent, il ne doit pas être très difficile de réserver à nos partenaires d'Afrique et de Madagascar une partie plus importante de nos achats en provenance d'outre-mer. »

Monsieur le Président, en lisant ce passage du rapport de M. Peyrefitte, je me suis demandé quelles pourraient être les conséquences d'une telle attitude.

Je dois reconnaître que le raisonnement est correct. Il ne doit pas, dans cette association, être tellement difficile de faire venir une plus grande part de nos importations des territoires associés ; mais cela ne suffit pas. Constater que ce ne sera pas tellement difficile, ce n'est pas résoudre le problème.

Le problème de la stabilisation des prix des matières premières nous occupe depuis longtemps déjà et nous l'avons d'ailleurs résolu, du moins sur le plan

national. Je ferai remarquer qu'il n'y a pratiquement aucun pays évolué au monde qui n'ait instauré au niveau national une stabilisation des prix des matières premières. Dans tous les pays — songeons par exemple aux produits de base dans l'agriculture — nous connaissons cette stabilisation des prix.

Par suite de cette stabilisation nationale des prix des matières premières, le marché mondial — fait généralement bien connu — est ravalé au rang d'un marché d'excédents avec de lourdes conséquences pour les pays qui ne peuvent pas parvenir de façon autonome à une telle stabilisation interne.

Je me demande, pour le cas où nous procéderions à une stabilisation régionale des prix des matières premières, c'est-à-dire à une stabilisation régionale considérée dans la perspective des rapports euro-africains, si cela n'entraînerait pas, dans une mesure accrue pour la majeure partie du commerce mondial s'opérant en dehors de l'Europe et de l'Afrique, les phénomènes défavorables que nous avons pu constater lors de la stabilisation des prix des matières premières au niveau national.

Si nous sommes d'accord pour dire que ces grands dangers pourraient survenir notamment dans les pays qui ne sont pas fondés par l'association, nous en arrivons alors inéluctablement, je crois — on en a déjà dit davantage ici — à la conclusion que le programme de stabilisation des prix ne peut se situer que dans le cadre mondial. Cela signifie que, si nous tendions dans nos rapports avec l'Afrique vers une telle stabilisation, nous devrions forcément discuter au préalable cette question avec des pays tels que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'ensemble du Commonwealth.

C'est nécessaire, Monsieur le Président, mais il faut que l'on me comprenne bien. Je ne dis pas que nous devons faire dépendre nos projets de ces conversations ; je veux dire que nous devrions nous entendre au préalable avec ces sphères d'influence sur ce qu'il conviendrait de développer dans un programme de stabilisation régionale concernant l'Afrique.

Quel est le but de l'association, Monsieur le Président ?

Nous devrions pouvoir nous perdre dans une sorte de foi mystique en l'Eurafrique, mais je me demande à ce propos quelle est la dure substance économique, politique et aussi stratégique de cette foi.

On en a parlé dans une autre commission, celle de la politique commerciale, ce qui m'amène à observer que, selon moi, il serait nécessaire qu'à l'avenir, parlant des relations entre l'Afrique et l'Europe, nous prenions nos avis non seulement auprès de notre commission des territoires d'outre-mer, mais également auprès d'autres commissions, par exemple auprès de la commission de la politique commerciale et peut-être aussi de la commission de l'agriculture, qui s'intéresse également beaucoup à cette politique.

Vredeling

A la commission de la politique commerciale, on en a donc parlé, comme je viens de le dire. On a traité de ce problème et il y a un échange de vues entre M. Peyrefitte et moi-même au sujet de ce problème qui a abouti à des considérations reprises dans un document actuellement soumis aux membres de la commission des territoires d'outre-mer.

Il est intéressant de citer brièvement les conclusions du travail de la commission de la politique commerciale. Elles ont été résumées comme suit :

« La commission » — il s'agit de la commission de la politique commerciale — « est d'avis que le concept d'association tel qu'il figure au traité de Rome implique l'idée d'une préférence qui doit être consentie dans les échanges avec les pays et territoires associés.

Au sujet de la position à l'égard du G.A.T.T. et en ce qui concerne l'appréciation de cette préférence du point de vue de la politique commerciale, il est sans intérêt de savoir si les avantages consentis sont le principe de l'association plutôt que la conséquence, à condition toutefois que les préférences soient déterminées de manière différenciée et non uniforme. »

En second lieu, la commission déclare :

« En ce qui concerne l'octroi de la préférence susdite, il convient de s'inspirer des principes suivants :

a) La préférence ne peut être octroyée que dans le but de protéger le pays intéressé, afin de le mettre en mesure de se développer aussi rapidement que possible sur le plan économique et social, de sorte qu'il puisse affronter la concurrence internationale et participer aux échanges internationaux normaux ;

b) Les dispositions du G.A.T.T. relatives à l'approbation d'une zone de libre-échange doivent être respectées. L'association ne doit surtout pas être trop protectionniste, comparée aux autres pays ayant une structure économique identique, à savoir les autres pays en voie de développement. »

Monsieur le Président, je tiens à dire combien je suis heureux qu'il ait été possible, lors des délibérations de la commission pour la politique commerciale, d'aboutir avec le concours de M. Peyrefitte à ces conclusions. Je crois en effet qu'il est dit expressément et très clairement dans ce texte que nous devons considérer l'association comme un moyen d'aider les pays et territoires en Afrique de telle sorte qu'ils puissent affronter la concurrence internationale et, par cette aide, participer dorénavant aux échanges internationaux normaux.

Je me demande si tel ne devrait pas être en général l'objectif de l'aide aux pays en voie de développement, que cette aide soit accordée par les Etats-Unis, par des pays tels que l'Angleterre ou par la C.E.E.

Il est clair évidemment — j'en ai pleinement conscience et je voudrais le souligner ici — que dans ce

domaine la C.E.E. a une tâche particulière à remplir en Afrique.

Je ne dissimulerai pas qu'il est arrivé une fois à M. Peyrefitte de m'offenser gravement, bien involontairement d'ailleurs et sans qu'il s'en soit douté. M. Peyrefitte a dit en effet qu'il assimilait mon point de vue à celui du gouvernement néerlandais. Je dois vous dire, Monsieur le Président, que je n'accepte pas cette affirmation. Il m'a même comparé ensuite à un prêtre qui abandonne une victime ordinaire à son sort, tandis que, dans un accès de trop grande modestie, il s'est lui-même comparé au bon Samaritain.

M. Peyrefitte se trompe. S'il connaissait le néerlandais, il pourrait s'en convaincre en lisant dans les débats de la seconde chambre des Etats généraux des Pays-Bas comment j'ai chapitré notre gouvernement et notamment le ministre Luns, au nom de notre groupe, à propos de l'obstination avec laquelle le gouvernement néerlandais se refusait alors à reconnaître l'association avec le Togo. J'ai adressé ce jour-là de sévères reproches au gouvernement néerlandais.

Mon point de vue consiste en ceci que, si je suis d'accord sur le fait que la C.E.E. doit accorder une aide à l'Afrique, nous devons considérer cette aide comme une tâche qui dépasse de loin les forces de la C.E.E. Cette tâche ne peut être remplie que grâce à un effort commun dans lequel la C.E.E. a certes un rôle particulier, mais non le monopole

C'est pourquoi je me réjouis également de ce que, sur une observation que M. van der Goes van Naters a faite sur la dernière phrase du rapport de M. Peyrefitte, celui-ci soit revenu lui-même encore une fois sur ce point.

Je tiens à citer ce dernier alinéa :

« Enfin, à l'heure où des missions économiques américaines, soviétiques et même chinoises parcourent les nouveaux Etats indépendants, l'Assemblée attend de la Commission exécutive de la C.E.E. qu'elle prenne toute disposition pour assurer la présence permanente de la Communauté européenne en Afrique. »

Monsieur le Président, dans une interruption M. Peyrefitte a dit que cette expression avait été un lapsus de sa part. J'espère qu'il ne s'agit pas d'un lapsus freudien.

Je présume que, dans la politique qu'il développe à l'égard de l'Afrique, M. Peyrefitte ne tend pas vers une sorte de « force de frappe commerciale », alors même que l'avantage d'une telle « force de frappe commerciale » consisterait en ce qu'elle est intégrée dans la C.E.E.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Vredeling et je donne la parole à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter les trois rapporteurs pour les rapports excellents qu'ils ont rédigé à l'occasion du voyage entrepris par la délégation.

Je ferai maintenant une remarque. J'ai entendu aujourd'hui des discours extrêmement importants. Il y en eut qui étaient de nature très juridique et où on a mis l'accent sur le fait que l'association continue à subsister, même lorsque les pays deviennent complètement indépendants. Il y en a eu d'autres qui ont plaidé en faveur de l'association pour des considérations que j'appellerais de politique à l'échelle mondiale. Il y a eu également des discours dans lesquels c'est la nécessité économique de l'association qui a été davantage mise en évidence. C'est pourquoi j'éprouve maintenant, en tant que socialiste, le besoin de mettre en lumière un autre aspect.

Je ne puis résister à la voix du sentiment qui m'y pousse.

Comme socialiste, j'éprouve des sentiments de solidarité pour les parias qui se trouvent dans des conditions indignes de la personne humaine. C'est pour moi quelque chose qui dépasse de beaucoup la réalité juridique et même les nécessités politiques.

Ce sentiment implique pour nous le devoir d'être aux côtés de ceux qui sont dans la détresse.

A ce propos, je ne pense pas au passé, dans lequel nous avons eu peut-être certains torts, et je ne vois pas la nécessité d'y revenir. Je songe seulement au jour présent.

Car, par suite du phénomène structurel selon lequel le niveau des prix des matières premières est de plus en plus distancé par le niveau des prix des produits industriels, le monde occidental atteint un niveau de vie plus élevé au détriment des territoires moins développés.

C'est pourquoi il est nécessaire aujourd'hui de mettre en évidence que nous avons le devoir d'aider ces peuples.

Je veux à ce propos me référer à un illustre exemple, celui d'un pays qui, le premier dans l'histoire universelle, a fait quelque chose pour les autres peuples en s'inspirant d'une sorte d'égoïsme à très long terme. C'est aux Etats-Unis que je songe et à ce qu'ils ont fait pour les peuples européens et à ce qu'ils font aujourd'hui encore pour le monde, parce que ces peuples étaient dans le besoin et en même temps parce qu'on voulait, ainsi que l'on s'exprime là-bas, consolider la démocratie.

Tel était en réalité l'objectif principal de tous les secours qui ont été octroyés. On a compris, ce faisant, qu'il était impossible de s'en tenir à des déclarations platoniques et qu'il n'était pas de mise de mettre au premier plan l'égoïsme du jour, mais qu'il fallait se contenter d'un égoïsme à très long terme.

Si j'aborde ce sujet, Monsieur le Président, c'est que je crois qu'il y a un petit malentendu entre certains de mes amis.

Si nous voulons aider ces pays, nous pouvons le faire de différentes manières. Je suis parfaitement d'accord avec mon ami politique, M. De Block, qui a dit qu'il faut recourir à la méthode du prêt lorsqu'on veut doter des établissements industriels de hauts fourneaux ou d'installations quelconques. Je m'y refuserais résolument si l'on voulait des donations à ce but.

Je suis de même parfaitement d'accord avec un autre de mes amis politiques qui a dit, en ce qui concerne l'infrastructure et les objectifs sociaux, qu'il est nécessaire, irrévocablement, de faire des dons. Je tiens à mettre l'accent sur ce dernier point. Nous devons être prêts, en une sorte d'égoïsme à long terme, si l'on peut s'exprimer ainsi, à verser pour l'Afrique des sommes très importantes à fonds perdu.

Un pays qui est sous-développé ne pourra jamais, et d'aucune manière, se développer rapidement sur le plan économique, si l'on n'est pas prêt à verser des aides à fonds perdu. Peut-être puis-je à ce propos me permettre de citer un autre exemple.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez qu'au cours de la première guerre mondiale les Alliés ont contracté en Amérique des dettes énormes pour des fournitures de guerre. Il n'y a eu en Europe qu'un seul pays à payer ses dettes. Ce fut la petite Finlande. Aucun autre pays n'a jamais réglé complètement sa dette.

Certes, à l'époque on a écrit des choses désagréables dans la presse américaine au sujet des pays restés débiteurs. Mais ensuite une autorité financière a fait un décompte et il est apparu que le total des dettes impayées des pays européens vis-à-vis des Etats-Unis était encore inférieur au total des emprunts non remboursés que les Etats américains avaient contractés au XIX^e siècle en Europe pour leur développement. Même aux Etats-Unis, on n'avait pas été en mesure de mener à bien une reconstruction économique exclusivement sur la base des emprunts accordés à cette fin.

Je répète une fois encore que la question n'est pas, en Afrique, de se montrer secourable uniquement, parce que nos intérêts commerciaux y sont directement en jeu, ni en vue de réaliser des profits, mais que nous devons nous inspirer de l'idée que c'est notre devoir d'aider ces peuples dans leur œuvre de reconstruction.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Peyrefitte, rapporteur.

M. Peyrefitte, rapporteur. — Monsieur le Président, je ne m'étais inscrit à la fin de cette discussion

Peyrefitte

que pour pouvoir répondre aux orateurs qui auraient fait des objections ou demandé des renseignements à la suite de mon rapport. Mon propos n'a plus d'objet dès lors que la plupart des orateurs ont été extrêmement indulgents à son égard, sans doute en raison du fait qu'il n'était que le simple et modeste reflet des opinions de la commission. J'allais donc renoncer à la parole lorsque M. Vredeling l'a prise. C'est pour quoi je la prends à mon tour.

Répondre à M. Vredeling sur le fond m'éloignerait du rapport politique que j'ai eu l'honneur de présenter devant vous, puisque le problème qu'il a soulevé — celui de la stabilisation du cours des matières premières — n'est pas essentiellement et par nature politique. Je crois, d'autre part, qu'il est difficile de discuter de ce délicat problème à l'Assemblée, alors que la commission compétente, celle des pays et territoires d'outre-mer, ne s'en est pas encore saisie et alors que l'un des membres de cette commission, M. Armen-gaud, a déposé devant ladite commission un mémorandum qu'elle doit étudier. Ce serait donc, à mon avis, de mauvaise méthode parlementaire que de discuter d'un problème à l'Assemblée alors qu'il n'a pas encore été évoqué en commission.

Cela dit, et pour rester dans un cadre très général, je dirai à M. Vredeling — qui me fait souvent, soit à la commission des territoires d'outre-mer, soit à celle de la politique commerciale, le plaisir et l'honneur de me servir d'interlocuteur valable — je dirai donc à M. Vredeling que j'en ne suis pas tout à fait d'accord avec lui quand il soutient que le problème de la stabilisation des cours des matières premières ne peut être évoqué que dans un cadre mondial et que nous ne pourrions rien faire si nous ne commençons pas par nous entendre avec les Américains et avec les Anglais. Or, l'expérience a justement montré que les Américains et les Anglais n'étaient pas très favorables à cette stabilisation, pour la bonne raison que les arbitragistes anglais comme les arbitragistes américains trouvent un avantage dans les différences de cours qu'ils ne trouveraient pas dans leur stabilité. C'est un peu comme si l'on proposait à des agents de change que la cote de la bourse soit tous les jours identique. Ils n'auraient plus qu'à fermer boutique. (*Sourires.*) Je pense au contraire, mes chers collègues, que nous aurons beaucoup plus de poids auprès de nos interlocuteurs américains et britanniques le jour où nous aurons commencé par organiser quelque chose entre nous.

Cette remarque que je fais à propos de la stabilisation du cours des matières premières me conduit tout naturellement à reprendre l'image sur laquelle notre éminent collègue a conclu son intervention. Il a dit que je cherchais sans doute, par une étroite association eurafricaine, à constituer une force de frappe. Je reprendrai, dis-je, volontiers son image en lui faisant remarquer qu'il ne s'agit pas pour nous de frapper, mais de ne pas être frappés. Il ne s'agit pas pour nous d'être offensifs, mais de protéger des économies

essentiellement faibles, qui ont besoin de protection afin de ne pas succomber aux coups qu'elles pourraient recevoir si elles étaient subitement mises en concurrence avec des économies plus solides que les leurs. Il s'agit pour nous d'une force, non pas de frappe, mais, si vous voulez, de dissuasion à l'égard de nos adversaires de l'Est et de persuasion à l'égard de nos amis de l'Ouest.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Block, rapporteur.

M. De Block, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'efforcerai d'être aussi bref que M. Peyrefitte, mais je ne puis en donner la certitude.

Je tiens d'abord à remercier tous ceux qui sont intervenus dans les questions économiques, y compris les corapporteurs. Ils ont démontré qu'il s'agit d'une question très importante. Sans m'étendre sur ce sujet, je peux tout de même dire qu'une économie saine, dynamique et en expansion continue donnera les moyens dont a parlé mon ami Kapteyn, c'est-à-dire les moyens d'élever le standing de vie des pays d'Afrique.

Je ne répondrai qu'un mot à M. Vredeling. Il est évident qu'une stabilisation mondiale est de loin préférable à une stabilisation régionale. Mais, à défaut d'une stabilisation mondiale, on doit se contenter de quelque chose qui est moindre, et je crois qu'il vaut mieux faire quelque chose que de dire: nous devons attendre jusqu'à ce que nous ayons atteint l'idéal.

Mesdames, Messieurs, nous vivons dans une société d'hommes où l'art de gouverner est, à mon avis, de réaliser ce qui est possible.

Je désire aussi répondre brièvement à mon ami Nederhorst. Personnellement, j'aimerais beaucoup que, dans l'avenir, on n'emploie plus ce mot de « dons ». Je le remplace par « investissements » et, alors, je conçois trois ordres d'investissements.

Premièrement, les investissements sociaux. On devrait parvenir à ce que les investissements sociaux, et cela pendant un long temps encore, soient faits à fonds perdus et, pour les premières années, avec des moyens suffisants de fonctionnement.

Deuxièmement, des investissements d'infrastructure. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a déjà dans les budgets de ces Etats des sommes destinées à l'infrastructure, et si j'avais quelque chose à dire, c'est que les dépenses d'infrastructure devraient être faites également à fonds perdus afin de faciliter la tâche des Etats qui sont maintenant trop pauvres pour pouvoir faire convenablement ces travaux.

De Block

Troisièmement, les investissements économiques, c'est-à-dire les investissements dans l'agriculture, dans les usines. Les investissements, en Europe, sont naturellement faits pour gagner de l'argent, et quand on fait un investissement qui doit rapporter de l'argent, je crois qu'il est de l'intérêt de ceux qui reçoivent des sommes qu'on leur impose quelques sacrifices.

Il y a d'ailleurs — et il faut y songer — un autre et très grand avantage. Si l'on opère par la méthode des prêts, l'Europe pourra faire beaucoup plus parce qu'on aura la faculté de demander plus d'argent par le moyen d'emprunts.

Un mot maintenant en réponse à M. Le Hodey. Je désire le féliciter, car il a employé ici un langage que l'on n'entend pas souvent et qui, en tout cas, démontre clairement qu'au moins dans cette Assemblée et pour ce qui concerne l'Afrique, nous voulons utiliser des méthodes nouvelles. Il a parfaitement raison, mais je regretterai deux choses.

La première, c'est que, dans sa fort belle intervention, il ait cru nécessaire de parler de tiers Etats. Messieurs, nous vivons dans un monde libre et, dans ce monde libre, chaque Etat a le droit de faire des propositions à un autre Etat. Chaque Etat, même s'il est un Etat nouveau, a le droit de refuser ou d'accepter ces propositions. C'est là un principe que nous devons maintenir même pour l'Afrique. Seulement, quand on dit que chaque Etat a le droit de faire des propositions, cela signifie concurrence. Et si nous voulons que, de cette concurrence, l'Europe sorte la première, il faut, comme dans le commerce, qu'elle offre les meilleures conditions. Pour ma part, je suis de ceux qui croient que l'Europe est encore assez forte et assez dynamique pour pouvoir se mesurer dans ces pays avec les concurrents. Cela dépendra de nous, d'autant plus que nous avons tout de même, il ne faut pas l'oublier, un avantage qui ne doit pas être sous-estimé : ce sont certains Etats d'Europe qui ont donné librement et sans conditions l'indépendance aux nouveaux Etats africains. Tous les Etats ne peuvent pas en dire autant.

La deuxième chose que je regrette, c'est que M. Le Hodey a dit que la Commission doit préparer une nouvelle convention. Je suis d'accord sur le fond, mais j'aimerais que l'on soit très clair à ce sujet. Il est évident que la Commission peut jouer un grand rôle, un rôle éminent, mais à condition qu'il ne s'agisse que de propositions. Les nouveaux accords d'association doivent être, à mon avis, librement discutés entre les nouveaux Etats d'Afrique et les Etats d'Europe. C'est de cette libre discussion que nous voudrions voir sortir une association nouvelle, librement consentie de part et d'autre.

Je tiens en effet, Mesdames, Messieurs, à vous rappeler que, dans certaines parties du monde, il y a des collaborations et des coopérations qui sont basées non sur le libre sentiment des parties contractantes, mais sur la puissance d'un seul Etat.

C'est dans ce sens que je comprends la coopération, et j'espère que M. Le Hodey sera d'accord avec moi.

Je répondrai enfin à M. Ramizason. A mon avis, il a fait une proposition excellente ; ce n'est pas l'Europe des Six qui peut demander n'importe quoi à l'Afrique. Si les Etats africains sont d'avis qu'ils doivent prendre une position d'égal à égal avec l'Europe, il est souhaitable qu'eux aussi contribuent pour une part à ce fonds de développement. C'est eux qui doivent faire la proposition et non pas nous. Lorsque la proposition viendra de vous, lorsque vous aurez décidé vous-mêmes, vous serez placés exactement sur le même pied que les Européens. Il ne s'agit pas ici de l'importance de la somme ; il s'agit du principe. J'ai d'ailleurs le sentiment que l'Europe acceptera une telle proposition et ne demandera pas mieux, dans une telle situation, qu'il y ait égalité de part et d'autre.

Quant à la collaboration des capitaux européens privés et des capitaux des Etats d'Afrique, là encore il y a peut-être de bonnes idées. Mais il n'appartient pas aux Européens de vous imposer cela. Vous devez prendre des mesures, vous devez dire aux capitaux européens : venez chez nous et les conditions qui vous y seront faites seront telles et telles. Car, Monsieur Ramizason, nous ne voulons plus rien faire — je le dis en tout cas en ce qui me concerne — qui puisse donner ne fût-ce que l'impression que nous voulons retourner à une politique à mon avis condamnée et que l'on ne doit pas revoir.

Ainsi, Mesdames, Messieurs, j'ai brièvement répondu et je crois que je peux, dans ce débat qui est venu à son heure et qui aura, je l'espère, des conséquences heureuses, tirer trois conclusions.

La première est que ce Parlement souhaite vivement des accords d'association entre l'Europe et les Etats africains, et ce pour donner à ces peuples plus de bien-être et un plus grand développement, en un mot, pour faire régner plus de justice entre les Etats.

Ma deuxième conclusion est que les Etats d'outre-mer doivent exactement bénéficier des mêmes droits que les Etats européens. Toute association doit être le fruit d'un accord librement accepté de part et d'autre.

Enfin, ma troisième conclusion est que l'Europe doit accepter de mettre à la disposition des Etats d'outre-mer des sommes beaucoup plus considérables, tant pour les investissements sociaux que pour le développement économique.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la Commission qui, je suis d'accord sur ce point, pourra ici jouer un rôle très important. Si nous tombons d'accord pour estimer que, dorénavant, les Etats devront octroyer des sommes plus importantes aux pays d'outre-mer, cette dernière mission n'incombe plus à la Commission, mais bien à notre Assemblée. Si un accord intervient à ce sujet, nous devons prendre ici l'engagement, de retour dans nos pays respectifs, d'exercer les pressions nécessaires pour convaincre nos gouvernements et pour

De Block

obtenir ainsi les sommes qui nous permettront, en Europe, d'affronter la concurrence avec d'autres nations, et ce d'une manière qui nous assure le triomphe. Si nous y parvenons, le jour viendra, j'en suis persuadé, où Africains et Européens pourront travailler ensemble en vue d'un plus grand bien-être dans le monde.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Pedini, rapporteur.

M. Pedini, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, mon exposé sera très bref, ne fut-ce que du fait qu'il se réduit en substance à remercier sincèrement tous ceux qui sont intervenus et qui ont approuvé les lignes directrices du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée.

Je remercie M. Moro, qui a repris avec beaucoup de compétence certains aspects des questions sociales. Je remercie M. De Bosio d'avoir insisté sur les appréciations que j'ai formulées au sujet de la politique universitaire locale et de la création de bourses d'études. Je remercie aussi M. Kreyssig qui, à propos des investissements d'ordre social, a recommandé une administration non pas tellement prestigieuse que sainement économique. Je remercie d'une façon toute particulière M. Le Hodey qui, intervenant sur le rapport social, en a saisi la substance, le problème de la valorisation efficace de l'homme. Je sais que mon exposé, comme il l'a dit, a été passionné et je dois dire que ses paroles ont été pour moi une leçon de patience et de confiance.

Je remercie M. Nederhorst pour ses observations sur mon rapport. Il a avancé des suggestions dont il est indispensable de tenir compte dans nos travaux futurs. Il s'est plaint à juste titre de l'insuffisance des données précises, surtout en ce qui concerne les salaires. Je dois lui répondre que, pour des raisons de temps et d'autres qui relèvent de l'imprimerie, le secrétariat n'a pas pu joindre au rapport toute la riche documentation qui l'accompagnait, une documentation qui est cependant à votre disposition. J'ajouterai toutefois — et M. Nederhorst me comprendra certainement — que chacun de nous travaille dans son style et selon sa personnalité propre ; c'est justement pourquoi notre Assemblée est une belle assemblée, étant composée de membres de nationalités différentes qui leur donnent des styles divers et des sensibilités qui se complètent. Il y en a qui aiment le style baroque, analytique, d'autres à qui plaît le style poli et moderne et ceux enfin qui aiment les lignes gothiques.

J'estime en réalité que la mission de notre Assemblée n'est pas tellement de présenter au public une ample récolte de données statistiques et d'informations — et je crois que, dans ce domaine, il y a place pour l'action d'autres organismes — que d'individualiser surtout les éléments essentiels d'une évaluation politique qui relève indubitablement de notre compétence.

D'autre part, même si avec le maximum de bonne volonté nous avons voulu assembler des données analytiques, par exemple sur la situation en matière de salaires, qui auraient même ou leur utilité pour une encyclopédie, qui donc, soucieux d'être objectif dans la mesure où on peut l'être, pourrait se fier aux seules statistiques concernant un monde en transformation continue ?

Je partage donc les pensées de M. Nederhorst en tant qu'il souhaite que l'on accorde davantage d'importance au secteur syndical dans la politique de renaissance des pays que nous avons visités. Même si les données peuvent, çà et là, présenter des lacunes, nous sommes convaincus qu'elles sont plus que suffisantes pour caractériser une grande zone de besoins qui réclament des interventions massives.

Mais comment intervenir ? Je partage l'avis de M. De Block. S'il est en effet vrai, mes chers collègues, que notre mission est de discuter les problèmes que pose la continuation des financements du F.E.D.O.M., s'il est vrai que nous devons rechercher de meilleures formes d'intervention, il n'en est pas moins certain que pendant longtemps encore, en matière d'intervention sociale, la forme la plus recommandable restera celle du financement direct, accompagné d'une assistance technique adéquate.

Cet investissement dans le domaine humain — ce qu'est l'investissement social — est le meilleur moyen de donner aux populations africaines et malgaches le sens de leur responsabilité et de leur faire comprendre qu'ils doivent concourir à leur propre renaissance en laquelle nous avons pleine confiance.

J'en arrive ainsi à ma dernière considération.

Il importe sans aucun doute de se demander quels sont les instruments de financement les plus appropriés au but, il importe également que nous arrétions les modalités de nos interventions financières. Mais s'il est vrai que nous devons intervenir pour valoriser l'homme dans les pays africains, l'intervention de l'Europe ne saurait se limiter au seul secteur financier. Notre intervention doit consister aussi à mettre à leur disposition des techniciens, des instituteurs, des médecins, des professeurs, des ingénieurs et des économistes.

La valeur essentielle de ce débat consistera donc à avoir indiqué, à l'opinion publique européenne, et d'abord à celle de nos six pays, la nécessité de préparer notre jeunesse à un nouveau sens des responsabilités en face du milieu africain. Les fonds n'auront aucune importance et les financements n'atteindront aucun but, s'ils ne s'accompagnent pas d'une volonté nouvelle de notre jeunesse de se mettre à la disposition des nouveaux pays pour aider à leur renaissance et consolider leur liberté. De quoi avons-nous donc besoin ? D'une jeunesse qui sente et qui aime, en des termes nouveaux, l'Afrique antique. Faisons donc en sorte que cette jeunesse se forme !

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lemaigen, membre de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Lemaigen, *membre de la Commission de la Commission de la Communauté économique européenne.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le débat qui vient de se dérouler dans cette enceinte est si riche d'enseignements et constitue une moisson si complète que je ne pourrai ajouter qu'un modeste épi à ces brillantes gerbes. Je voudrais le faire le plus rapidement, le plus clairement possible et à cet effet, si vous le voulez bien, je prendrai comme base de ma réponse les trois remarquables rapports qui nous ont été présentés, puisqu'aussi bien les diverses personnalités qui sont intervenues ont centré leur intervention autour de l'un de ces rapports. C'est donc sur ces trois points essentiels que je vous apporterai quelques informations.

Je commence par l'excellent rapport de M. Peyrefitte qui a heureusement mêlé les vues économiques et les vues politiques. Je puis l'assurer que sa préoccupation de nous voir poursuivre notre œuvre en liaison étroite avec les représentants des gouvernements d'outre-mer rencontre exactement la nôtre. Sans doute, les évolutions politiques très nombreuses, très complexes, très complètes qui se sont déroulées en Afrique depuis le début de notre entreprise ont-elles posé à tous les intéressés des problèmes successifs. Actuellement, nous aboutissons à un plateau sur lequel s'établira et s'établira dès maintenant une coopération directe entre la Commission et les gouvernements africains investis, vous le savez, des responsabilités les plus étendues.

Dans ce domaine, par conséquent, je ne pense pas qu'il y ait la moindre divergence entre notre position, celle de l'honorable rapporteur et celle, Messieurs, que vous avez dégagée au cours de vos débats.

M. Peyrefitte a fait allusion à des problèmes institutionnels puisqu'il a parlé d'un comité d'association. Je pense que nous sommes à une période d'évolution telle que, tout en l'assurant de notre conviction que nous devons mener de plus en plus notre œuvre en liaison étroite avec les gouvernements africains, le moment n'est peut-être pas encore venu de réaliser d'une manière complète et juridique de nouvelles institutions dans ce domaine. Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit le propos de M. Peyrefitte. Il peut être sûr — et vous aussi, Messieurs —, que, dans les problèmes d'avenir que j'évoquerai tout à l'heure, cette préoccupation ne nous échappe pas et que nous tenterons de faire les suggestions ou d'orienter les vues communes dans un sens qui sera à la fois inspiré par ce très vif désir que nous avons de garder un contact étroit avec les dirigeants des pays d'Afrique et celui de ne troubler en rien l'harmonie des équilibres établis par le traité de Rome, équilibre auquel M. Peyrefitte, comme nous tous, est extrêmement attaché.

M. Peyrefitte a ensuite évoqué le problème du Fonds de développement. Ici, je pense intéressant de vous donner quelques précisions, car beaucoup d'entre vous, sinon tous, avez fait allusion à cet important problème. Sans doute est-il exact que c'est avec retard que les populations locales voient les ouvriers prendre place sur les chantiers que le Fonds va financer. Répondant à une question très pertinente et très précise de M. Nederhorst, je peux lui donner la situation à la fin du mois d'octobre et j'espère que les chiffres que je vais lui indiquer répondront assez complètement à sa question. A cette date, 117 projets sont en cours d'exécution ou en état d'approbation tel qu'ils débiteront très rapidement. L'honorable représentant de Madagascar sait que, parmi ces projets, un chiffre non négligeable est constitué par l'aide que vous avez décidée, Messieurs, d'attribuer d'une manière exceptionnelle à la grande île, à l'occasion des dégâts qu'un cyclone y avait causés, il y a un peu plus d'un an.

Donc, à ce jour, 117 projets ont été approuvés, représentant 112 millions d'unités de compte. 121 projets représentant un total de 420 millions d'unités de compte sont en cours d'étude et selon toute vraisemblance seront adoptés dans les mois qui viennent. Si bien, Messieurs, qu'au cours de 1961, tout au moins pour les décisions à prendre, nous aurons sensiblement rattrapé le retard.

Je me permets d'ailleurs de rappeler un point que l'on a parfois tendance à oublier lorsqu'on cite le chiffre de 580 millions d'unités de compte pour le montant du Fonds. C'est que les annuités du Fonds sont en accroissement et que la dernière, celle qui sera disponible en 1962, représente à elle seule presque la moitié du total. C'est vous dire que les indications que je viens de vous donner correspondent sensiblement aux disponibilités que nous aurons à gérer d'ici à la fin de l'année 1962.

M. Nederhorst a insisté sur la différence entre les investissements sociaux et les investissements économiques. Comme il le sait, cette répartition est du ressort exclusif du Conseil de ministres. La répartition décidée actuellement, en principe jusqu'à la fin du Fonds, est, pour les raisons qu'il a lui-même évoquées, de 70 % pour les projets économiques et de 30 % pour les projets sociaux. M. Nederhorst a très justement fait ressortir que la raison de cette division qui avantage, sans l'ombre d'un doute, les investissements économiques, était la crainte justifiée de ne pas surcharger les budgets locaux par l'adoption de mesures sociales génératrices de dépenses excessives. L'honorable M. Nederhorst a alors envisagé une solution : c'est que le Fonds pourrait prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement des organismes sociaux. Malheureusement, dans l'état actuel du traité et de la convention d'application, il n'est pas possible d'envisager une pareille mesure. Mais je suis intimement persuadé — j'y reviendrai tout à l'heure — que, dans l'avenir, cet état de choses pourra se trouver heureusement modifié.

Lemaigen

Plusieurs d'entre vous, notamment M. Le Hodey, ont évoqué le problème du don en matière d'aide aux pays sous-développés. Messieurs, je conçois parfaitement les objections très fondées que l'on fait aux dons. Après de nombreux examens, de nombreuses réflexions et la constatation de nombreux exemples, l'on est bien obligé de constater que si, dans certains cas, un don peut apparaître comme une opération difficilement acceptable du point de vue psychologique, il en est une qui est pire encore : c'est celle d'un prêt avec des échéances de remboursement qui, pratiquement, on le constate, ne peuvent pas être respectées. Quelques institutions internationales en ont fait l'expérience et les conversations que j'ai eues tout récemment avec certains de leurs dirigeants m'ont confirmé dans ce point de vue.

Je crois en effet que, dans la plus large mesure possible, les interventions d'aide doivent être suffisamment génératrices de recettes nouvelles et de prospérité nouvelle pour qu'elles portent en elles-mêmes des possibilités de remboursement. Mais, comme l'honorable M. Kapteyn l'a indiqué tout à l'heure, il faut concevoir que, dans des économies débutantes, dans des pays pauvres, il y a une disproportion évidente entre les capacités de paiement, entre les ressources que peuvent recéler ces pays et leurs besoins sociaux.

Je crois donc, tout en me ralliant entièrement à l'idée que le maximum doit être fait pour orienter l'action d'aide dans un sens plus coopératif, que c'est là un domaine dans lequel il est extrêmement difficile et sans doute inutile de supprimer rapidement les dons.

Dans le même esprit, on a évoqué — M. Le Hodey en particulier — la question des investissements humains. Cela, qui est très important, rejoint ce que je viens de dire, car celui qui n'a pas les capitaux ou l'épargne nécessaires au financement apporte néanmoins un effort humain qui est bénéfique et sain.

Ceci suppose, bien entendu, l'établissement d'un plan d'ensemble, notions sur laquelle beaucoup d'entre vous ont insisté. Je puis vous dire que pratiquement tous les pays sous-développés avec lesquels nous avons des rapports, se sont largement préoccupés de ce principe d'une façon plus ou moins détaillée, avec plus ou moins de bonheur. La plupart d'entre eux nous présentent maintenant des dossiers inclus dans un plan d'ensemble de trois, quatre ou cinq ans, comportant à la fois une planification générale de leur économie et de leur production, et l'intervention de leur population sous la forme de services sociaux ou, en tout cas, de fourniture de main-d'œuvre pour les travaux qu'ils nous demandent de financer partiellement.

Je ne crois pas que, dans ce domaine, nous puissions aller loin. Il appartient à ces jeunes gouvernements de prendre des responsabilités qui, vous le sentez bien, sont lourdes sur le plan politique. Je pense qu'il serait tout à fait contraire à l'esprit qui s'est dégagé de vos débats de les pousser dans cette direction avec trop

d'insistance. Je peux vous dire que ce n'est pas nécessaire, que tous ont parfaitement conscience de cette nécessité et que nous rencontrons ici la préoccupation qui s'est généralement dégagée de toutes vos interventions.

Une idée très intéressante a été émise par M. Ramizson ; c'est celle d'une véritable coopération dans un futur fonds de développement entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs, en admettant qu'il y eût une proportion raisonnable entre les revenus de chacune des parties. Je crois qu'il y a là une idée saine, généreuse, qui contribuerait heureusement à créer cette véritable association, ce véritable engrenage entre les économies européennes donatrices et les économies d'outre-mer bénéficiaires, qui est tout le secret du succès de notre entreprise.

On s'est plaint à juste titre, Mesdames, Messieurs, de certaines lenteurs dans l'évolution du Fonds. Je suis heureux, en cette occasion, de pouvoir vous dire qu'au cours de sa réunion de la semaine dernière, le Conseil de ministres, sur proposition de la Commission, nous a autorisés à mettre d'urgence à l'étude, avec les services et les experts des six gouvernements, une modification du règlement financier qui nous gouverne et dont certains termes assez étroits étaient un élément d'entrave.

J'ajoute que les liaisons de plus en plus étroites telles qu'elles apparaissent avec les nouvelles situations politiques, qui raccourcissent les circuits entre Bruxelles et les capitales de Etats bénéficiaires, sont également de nature à améliorer sensiblement la situation.

J'en viens, Mesdames, Messieurs, au si intéressant rapport de M. De Block. Je voudrais, d'abord, dire à M. De Block combien nous avons apprécié qu'il ait attaché une si grande importance à l'amélioration du bien-être, qui est le but essentiel de nos conventions. Ceci rencontre exactement nos pensées et nos préoccupations. Il est toutefois plus facile de formuler ou de préciser ce but que de l'atteindre. Notre action passe forcément par bien des canaux différents et il n'est pas toujours aisé de nous assurer que les efforts faits se feront sentir jusqu'à la base, c'est-à-dire aux paysans, dans ces civilisations et ces économies essentiellement agricoles. Mais je peux assurer M. De Block du désir que nous avons d'y parvenir.

M. De Block a également évoqué un problème que tous, je crois, avez également abordé, celui de la stabilisation des matières premières. C'est avec un très grand intérêt que j'ai entendu les interventions diverses qui se sont attachées à cet élément essentiel de l'amélioration des conditions des pays sous-développés. On a fait ici des réserves et il en est formulé sans doute bien d'autres encore hors de cette enceinte. Mais je veux profiter de l'occasion que vous m'offrez pour vous donner un aperçu de notre position dans ce domaine.

Lemaignen

Mesdames, Messieurs, il est exact que si l'on considère la stabilisation du prix des matières premières, et elle seule, on court des risques sérieux. D'abord, le risque d'une certaine surproduction se traduisant par une aggravation de la situation qu'on s'est efforcé d'améliorer. Sans doute n'est-ce pas une raison pour ne pas rechercher les possibilités qu'il peut y avoir de limiter les fluctuations spéculatives des matières premières essentielles. Vous savez qu'il en existe une douzaine qui, à elles douze, représentent 87 pour cent des productions des pays sous-développés. Des moyens existent déjà dans les différentes zones aussi bien dans la zone sterling, par les marketing boards, que dans la zone franc, par des accords de rationalisation qui ont également fonctionné dans la zone belge. Je pense que le succès obtenu par ces organismes mérite qu'on leur donne une grande importance, qu'on les maintienne et qu'on les aide. Mais je pense aussi qu'en fait, il s'agit-là du cachet d'aspirine qui permet de passer une crise douloureuse, mais qui ne guérit pas la maladie.

La guérison de la maladie ne peut, comme beaucoup d'entre vous l'ont souligné, être trouvée que par une étude effectuée sur le plan mondial, étude comparative des productions et des consommations. Il est frappant, dans ce domaine, de constater que si de nombreuses institutions se sont penchées sur ce problème, la F.A.O. en particulier, jusqu'à ces tous derniers temps, peu d'études comparatives avaient été établies entre la consommation actuelle, l'accroissement démographique impressionnant que vous connaissez et la production possible. Il est donc très difficile de dire, à l'heure actuelle, que telle surproduction est structurelle et définitive ou qu'elle est conjoncturelle et qu'elle trouvera, par conséquent, sa solution dans un avenir relativement proche.

Un très fervent européen, M. le sénateur Bonnefous, vient de publier à ce sujet un livre extrêmement frappant. Je puis ajouter que de toutes récentes études du département de l'agriculture des Etats-Unis arrivent à des conclusions impressionnantes qui, après tout, ne sont nullement étonnantes quand on réalise qu'en 1975, le monde comptera 1 milliard 500 millions d'habitants de plus qu'aujourd'hui et qu'en l'an 2000, pas tellement éloigné pour les plus jeunes d'entre vous, c'est 3 milliards d'habitants supplémentaires qui habiteront la planète.

C'est un des éléments sur lesquels on doit attirer l'attention. En effet, si une surproduction n'est inquiétante que pour une période couvrant quelques années, des moyens artificiels non malsains peuvent être trouvés pour la compenser. Par contre, si cette surproduction se révélait définitive, il conviendrait de rechercher des mesures fort différentes.

C'est sous ce jour que le problème des matières premières doit être examiné dans les pays sous-développés où ils jouent un rôle essentiel pour le bien-être des populations. Vous pouvez être assurés que nous

ferons de notre mieux pour suivre, sur ce point, les indications si intéressantes qui résultent de vos débats.

J'aborde le troisième rapport, celui de M. Pedini. Je tiens à lui dire que nous sommes entièrement d'accord sur ces conclusions.

La conclusion principale du rapport de M. Pedini — beaucoup d'entre vous l'ont confirmée, M. Nederhorst en particulier — est que le problème primordial est celui de la formation des cadres et, par conséquent, le problème de l'enseignement. Nous en sommes intimement persuadés. Nous avons fait, dans la mesure de nos moyens, un effort considérable à ce sujet. Je puis vous indiquer, puisqu'on a beaucoup parlé de bourses, que nous espérons atteindre le niveau de 100 bourses annuelles, non pas tellement pour des étudiants que pour des stagiaires.

Messieurs, on a examiné ici la question de savoir ce qui était préférable : la formation locale ou l'importation. D'une manière générale, nous croyons qu'il faut être prudent dans ce domaine, qu'indiscutablement, la véritable et heureuse solution est de pousser la formation locale et, par conséquent, de mettre à la disposition des nouveaux Etats d'outre-mer les moyens nécessaires.

Par contre, il nous est apparu très nettement que, pour que ces nouveaux Etats puissent former leurs élites de techniciens — je prends technicien dans son acception la plus large, qu'il s'agisse de juristes, d'administratifs, d'agriculteurs ou d'industriels — le plus grand service que nous puissions leur rendre est de faciliter la venue en Europe, dans les six pays de la Communauté, de jeunes gens ayant déjà une formation théorique suffisante, mais ayant besoin de prendre des contacts soit avec les instituts plus avancés dont nous disposons ici et qui n'existent pas chez eux, soit avec les tâches réelles, à l'échelle européenne, avec lesquelles ils seront confrontés dans leur action locale.

C'est dans cet esprit que nous avons demandé et obtenu les cent bourses dont je parlais.

J'ai été très sensible à l'intervention de M. le président Duveusart à l'une de nos récentes séances de la commission des pays et territoires d'outre-mer. En parlant de ces bourses, il nous a dit que c'était de beaucoup la dépense la plus utile que nous puissions faire, l'expérience prouvant que ceux qui ont été formés ainsi commencent déjà, dans chacun de leurs Etats, à prendre une personnalité, administrative ou politique, qui s'inspire de notre civilisation. Ainsi se trouvent constitués un certain nombre de points d'attache solides pour sa défense au sein de ces nouvelles administrations.

Il est possible que les moyens dont nous disposons ne soient pas suffisants. Nous viendrons alors devant vous, ou devant le Conseil de ministres, et vous demanderons si vous acceptez qu'ils soient étendus.

Plusieurs d'entre vous, — et M. De Block l'a fait dans sa dernière intervention —, ont rappelé que notre

Lemaigen

rôle, dans ce domaine, était de proposer. Nous sommes sûrs qu'en pareille matière, nous trouverons toujours chez vous une oreille attentive et un accord facile

Reste le problème de l'enseignement lui-même. Vous en avez indiqué, Monsieur le Rapporteur, l'essentiel. Ici, je suis obligé d'évoquer un souvenir vraiment pénible. Le problème de l'enseignement, ou plus exactement d'un procédé de formation accélérée, indispensable si nous voulons former assez rapidement, dans tous les jeunes pays, les élites dont ils ont besoin, je l'évoquais il y a quelques jours, à la table ronde que présidait M. Dehousse, à Paris, et qui a connu un succès foudroyant. L'une des grandes intelligences de cette époque, l'un des grands universitaires français, M. le professeur Gaston Berger, me donnait son adhésion totale et, comme nous sortions ensemble de cette réunion, il acceptait d'envisager de travailler en liaison étroite avec nous pour préparer ce système de formation accélérée, au sujet duquel, d'ailleurs, il intervenait déjà comme conseiller de l'U.N.E.S.C.O.

Il y a quatre jours, l'accident d'automobile le plus absurde privait le monde de cette intelligence lumineuse et ce n'est pas sans une très profonde émotion que je me rappelle cette dernière évocation. Mais vous pouvez être certains que nous continuerons dans cette voie, malgré le retard que nous causera ce triste événement

J'ai retenu de l'exposé de M. Pedini un point qui m'a particulièrement frappé et auquel on ne saurait, je crois, attacher trop d'importance. C'est que, dans toutes ces formations des élites, nous devons toujours faire très attention à nous inspirer au maximum des civilisations locales. Mon ami M. Senghor a l'habitude de parler de la « négritude ». C'est un mot qui vaut la peine qu'on s'y attache. Les nouveaux Etats ont des traditions que nous ignorons souvent, mais qu'il ne faut jamais mépriser et que nous devons surtout bien nous garder de laisser disparaître, car c'est par la fusion de ces traditions avec l'apport occidental que nous pouvons réaliser cette symbiose qui est à la base de notre succès.

En examinant les conclusions de vos rapporteurs et l'essentiel de vos débats, nous avons jeté ensemble un coup d'œil sur le passé. Je voudrais le résumer rapidement pour qu'ensemble nous concluions qu'après tout, le travail fait n'a pas été complètement inutile.

En ce qui concerne le Fonds de développement, j'ai tout lieu d'espérer qu'au cours du premier semestre de l'année 1961 cent millions de dollars de travaux seront engagés et qu'une somme qui ne sera pas très inférieure pourra l'être au cours du deuxième semestre de l'année. Les échanges commerciaux entre les pays d'outre-mer associés et la Communauté se sont accrus de 20 % au cours du premier semestre de l'année 1960; ce chiffre n'avait jamais été atteint dans les années précédentes.

Enfin — et je crois que ceci est peut-être la sanction la plus visible et la plus agréable — je vous rappelle

simplement que ces pays d'outre-mer, qui ont été associés à la Communauté par le vœu des puissances qui étaient leurs tutrices lors de la signature du traité de Rome, ont, sans aucune exception, affirmé depuis quelques jours leur désir de continuer cette association. Je dis: sans aucune exception, car nous avons, il y a trois jours, reçu de la République du Mali l'expression de son désir de rester associée à votre Communauté. Tout cela, Messieurs, n'est donc pas si fâcheux ni si insuffisant.

Certains d'entre vous se sont inquiétés de ce que notre régime d'information ne soit pas suffisant. Je voudrais vous donner quelques chiffres pour vous montrer que les impressions que vous avez pu recueillir au cours de votre voyage doivent être complétées.

Je dirai d'abord que les moyens dont nous disposons ne sont pas considérables, car je dispose, en tout et pour tout, d'un collaborateur pour s'occuper de tout ce travail. Malgré cela, nous avons des contacts journaliers avec quarante-deux journaux quotidiens, hebdomadaires ou périodiques des pays d'outre-mer; il ne se passe pas de semaine qu'un article important sur la Communauté européenne ne paraisse dans un de ces journaux, depuis les plus répandus jusqu'aux plus modestes, — car nous avons aussi des correspondants qui en sont à la feuille ronéotypée — et ce ne sont pas ceux qui pénètrent le moins bien à l'intérieur des masses africains. Ce matin même, on m'a apporté le journal de M. Senghor l'« Unité africaine » qui publie un article d'un très grand intérêt sur l'un des investissements récents de la Communauté à Dakar.

Nous sommes donc en relations avec quarante-deux journaux. Dix-sept stations radio, dans les pays associés ou non associés avec lesquels nous avons des contacts multiples, passent plusieurs fois par semaine les nouvelles que nous leur communiquons. Vingt-quatre téléscripteurs d'une agence de presse diffusent tous les jours nos informations dans les pays associés. Nous avons récemment diffusé une brochure de vulgarisation sur la Communauté et sur l'association. Elle a été tirée et distribuée à 30.000 exemplaires dans les pays d'Afrique associés, traduite en anglais et distribuée à 10.000 exemplaires au Ghana et au Nigéria, de façon à faire comprendre à ces populations que la Communauté européenne et que l'association des pays africains à cette Communauté européenne non seulement ne causent de dommages à personne, mais sont, tout au contraire, un élément de prospérité généralisée.

Voilà pour le passé. Maintenant, j'en viens très rapidement à l'avenir. Il s'ouvre devant nous avec beaucoup d'urgence et avec tous les caractères d'une tâche exceptionnellement importante.

Je crois pouvoir dire que le nouveau régime d'association de la Communauté économique européenne avec les pays d'outre-mer — il va se traduire, vous le savez, après fin 1962, par une nouvelle convention d'association — constitue un phénomène historique qui n'a peut-être pas d'autre précédent, en importance,

Lemaignen

que celui qu'a consacré notre vénéré président Robert Schuman le jour où il a posé la première pierre de la construction européenne.

Sans aucun doute, la tâche à accomplir est énorme. Elle est lourde de répercussions et, au départ, elle comporte un choix. Une association est toujours un choix. Nous connaissons sans doute des hommes et des femmes qui ont mené leur existence en cherchant à cumuler les avantages du mariage et ceux du célibat. Il est rare que cette entreprise ait été couronnée d'un grand succès. En tous cas, il est exceptionnel qu'elle ait été féconde.

Nous sommes donc contraints à ce choix. Je me trompe, nous n'y sommes pas contraints, car il a déjà été fait. Le traité de Rome précise sa volonté d'association et sans me permettre, devant les experts multiples qui ont évoqué ici ce problème, en particulier M. Metzger qui est un spécialiste en la matière, sans me permettre, dis-je, d'entrer dans l'aspect juridique de la question, je dirai qu'en tout état de cause, ce choix est irréversible. Sans doute les formes peuvent-elles en être diverses ; sans doute les bases nécessitent-elles une mise au point. Il n'en est pas moins vrai que, surtout lorsqu'on constate que ces pays associés par les puissances tutrices au traité de Rome ont, une fois devenus indépendants, manifesté à l'Europe leur désir de lui rester associés, il serait lourd de conséquences politiques de refuser cette association ou de l'assortir de conditions telles qu'elle ne serait pas acceptable pour nos partenaires.

Cette notion, d'ailleurs, se répand de plus en plus dans les milieux africains. Je vais vous citer les paroles qu'a prononcées, il y a quelques jours, le président Houphouët-Boigny :

« Pour la première fois, l'Afrique est ouverte au monde communiste. Les Russes sont en Guinée et avec eux les Chinois. Nous avons besoin de vous, Européens, nous n'avons jamais cessé de le dire, et vous avez besoin de nous. L'Afrique doit être le prolongement de l'Europe et non pas le prolongement de l'Asie. »

Cela, Messieurs, ne veut nullement dire que cette association doit prendre un caractère restrictif quant à la liberté que nous devons laisser à nos associés de conduire leur politique. Mais lorsque nous recevons de tels appels, il serait inimaginable que l'Europe n'y répondit pas. D'ailleurs, ici encore cette notion se répand. Je m'excuse d'une seconde citation, mais soyez tranquilles, ce sera la dernière. Dans un article tout récent de la *Frankfurter Zeitung* on lisait : « Mais, en aucun cas, la solution ne doit aboutir à ce que les jeunes Etats africains soient pénalisés de leur accession à l'indépendance par une diminution de l'aide. Ils veulent plutôt voir confirmer qu'ils peuvent compter sur l'Europe. »

Voilà, Mesdames, Messieurs, dans quel état nous nous trouvons. Les Africains ont fait leur choix de principe. Ce choix ils doivent, — et nous devons les y aider très franchement —, le compléter par une mise

en ordre de leur propre économie. Je pense qu'il est extrêmement difficile, pratiquement, d'envisager une association dans laquelle un certain rapprochement n'existerait pas entre les éléments divers qui constituent actuellement nos pays associés.

J'irai plus loin et ceci vous confirmera que, dans notre esprit, les solutions auxquelles nous pensons ne sont ni restrictives ni étroites. Je crois que nous avons intérêt à favoriser toutes les tentatives faites actuellement par les Etats d'outre-mer qui nous sont associés pour élargir le cadre même de leur action, pour l'étendre à d'autres zones monétaires et en particulier chez leurs voisins géographiques. Peut-être, de ces confrontations entre les économies africaines appartenant à des zones monétaires différentes, pourra-t-on voir un jour s'esquisser la solution de certains problèmes d'élargissement de notre action économique à l'intérieur de l'Europe elle-même.

Cela suppose, je vous l'ai dit, Mesdames, Messieurs, un choix, c'est-à-dire que, sans restreindre notre action, sans surtout — et c'est un point très important —, limiter strictement aux formules actuelles du traité de Rome notre association avec les pays d'outre-mer, nous ne devons jamais oublier, sous peine de répercussions redoutables dans leur psychologie ceux qui ont été nos premiers associés, qui ont manifesté leur désir de voir durer cette association, et qui doivent garder une place de choix dans nos préoccupations.

Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé. Dans le rapport de M. Peyrefitte ainsi que dans son exposé, j'ai trouvé une expression qui a beaucoup retenu mon attention. Il a demandé que nous envisagions de construire la future communauté aux dimensions de l'avenir. Cette expression est frappante. Cette construction d'une Communauté européenne avec des prolongements outre-mer est sans doute un des plus grands desseins que l'histoire ait connus. Ce dessein commence à se percevoir avec une assez grande précision. Mais nous n'en sommes encore qu'aux consultations d'entrepreneurs. Le chantier est là, les ouvriers aussi ; de notre côté, il y a, je vous l'assure, bonne volonté et dévouement. Nous savons que du vôtre nous trouverons le même esprit, la même coopération, le même dynamisme sans lesquels rien ne serait possible ni à nous ni à personne.

(*Applaudissements.*)

(*M. Battaglia remplace M. Hazenbosch au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. BATTAGLIA

Vice-président

M. le Président. — Je remercie M. Lemaignen pour son remarquable discours.

La parole est à M. Scheel, président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

M. Scheel, président de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'ajouter quelques remarques à cet ample débat.

Je remercierai d'abord les rapporteurs pour les paroles aimables qu'ils ont prononcées à propos de ma participation à ce voyage. Je voudrais cependant faire une petite mise au point. On pourrait avoir l'impression, après ce qui a été dit, que la délégation a été dirigée par moi, ce qui n'est pas exact. Elle a été dirigée par un bureau dont faisaient partie mes collègues Moro et Kreyssig qui, tous deux, ont largement contribué à la réussite de notre voyage d'information.

A l'image de M. Kreyssig, je permettrai de faire quelques remarques personnelles. Souvent nous avons été placés devant des situations délicates et inattendues. Je ne parle pas de l'histoire de la serrure qui s'est bloquée un jour et qui m'a obligé à rester enfermé durant quelques heures dans une salle de bains, alors que ma délégation dut se tirer d'affaire sans moi, sous la conduite d'un suppléant du président ; mais je me rappellerai toujours avec beaucoup de joie la figure de M. Kreyssig lorsqu'il a appris, un jour qu'il avait fait une réponse très personnelle et spontanée au cours d'un dîner, qu'il avait parlé pour une émission directe de la radio de la Réunion.

Je dirai également, et je crois pouvoir parler au nom de mes collègues qui ont participé au voyage, qu'il faut attribuer une grande partie du succès de celui-ci à MM. Moro et Kreyssig, leur tempérament équilibré a aidé à surmonter bien des difficultés.

M. Nederhorst a critiqué la méthode de discussion de nos rapports ; sa critique est justifiée et il ne me reste qu'à l'admettre, mais les circonstances étaient extrêmement délicates. Monsieur Nederhorst, vous exigez beaucoup de ces rapports, comme on a l'habitude de le faire quand il s'agit d'une recherche scientifique. Il est évident que nos rapports ne peuvent pas être aussi approfondis.

Nous n'avons pu nous arrêter que très peu de temps dans la plupart des pays. Les rapporteurs ne devaient nous donner qu'un instantané de ce que nous avons vu. Ce sera à nous de faire de ces instantanés, de ce que nous avons vécu, un tableau complet. Je crois que nous aurons bientôt l'occasion de nous y atteler.

Cette tâche dont avaient été chargés nos rapporteurs explique le travail un peu hâtif que traduisent nos rapports. Pour les rapporteurs, leur rédaction a été une performance peu commune ; nous les avons pour ainsi dire contraints, je le reconnais, à terminer leurs travaux dans des délais trop brefs, mais cette rapidité était nécessaire si nous voulions conserver à ces rapports toute leur actualité. J'admets, mon cher collègue Nederhorst, que vos critiques sur ce point sont absolument fondées.

Je n'ai rien à ajouter au rapport même. Nos longs débats n'ont pas seulement permis d'en apprécier la valeur ; ils ont encore suscité une série de suggestions précieuses qui seront très utiles pour nos travaux futurs.

(Applaudissements.)

Je profiterai de l'occasion pour remercier de leur travail nos rapporteurs. MM. Peyrefitte et Le Hodey qui sont les auteurs du rapport politique, M. De Block qui a étudié les aspects économiques et M. Pedini qui a présenté le rapport sur les aspects sociaux. J'ai déjà dit qu'ils ont été bousculés du fait des délais très courts ; si l'on tient compte de cela, il faut reconnaître que les rapports sont, en tant que documents de travail, d'une valeur inégalable.

Je voudrais défendre une fois de plus l'idée centrale de l'association, en quoi je ferai abstraction de ce que notre collègue Kapteyn a dit de l'aspect le plus profondément humain.

Il est trois points de vue que je désire mettre en relief. Le premier est qu'il faut établir entre les pays africains et européens des relations durables dans le domaine de la politique commerciale. Le deuxième — il concerne plutôt un principe de l'association — c'est la création de relations durables dans le domaine de l'aide financière que les Etats industrialisés européens apportent aux jeunes Etats africains. Le troisième, c'est qu'il est nécessaire d'introduire un droit libéral en matière d'établissement, car c'est là la base des interactions économiques dans ces domaines.

Tout cet ensemble, exigences et principes, constitue le noyau de l'idée d'association. Je crois que ces principes sont bons et qu'ils se sont révélés efficaces. Si, nous continuons à travailler en nous inspirant d'eux, nous verrons s'offrir les meilleures possibilités pour le réaménagement de la structure économique entre les Etats industrialisés et les Etats qui ne veulent entrer que maintenant dans une nouvelle ère économique.

Pour créer dans le domaine de la politique commerciale des liens durables, il faut obtenir cette stabilisation du prix des matières premières dont on a si souvent parlé. Je crois que M. Vredeling, qui a traité la question, n'est pas tellement loin de nous, car nous pensons évidemment que la meilleure forme de stabilisation du prix des matières premières doit être trouvée dans un cadre largement mondial où même les pays du bloc oriental sont inclus.

Mais cette solution souhaitable ne pourra pas être atteinte de si tôt. Aussi faudrait-il se mettre à l'œuvre dans un cadre restreint, c'est-à-dire dans celui de la C.E.E. en liaison avec les pays associés.

Il n'est aucunement dit que la stabilisation du prix des matières premières puisse être obtenue par des mesures très protectionnistes et dirigistes ou qu'elle doive même exercer un effet discriminatoire sur d'autres secteurs du continent noir. Il est parfaitement

Scheel

possible d'entreprendre la solution du problème en utilisant des formes élastiques, tout en tenant compte des besoins des pays voisins. Approfondir ici cette question nous mènerait trop loin ; mais il est certain que nous auront bientôt l'occasion de le faire.

J'ai gagné l'impression que nos partenaires africains s'attendent à pouvoir tirer des avantages de l'application des principes que j'ai indiqués, et cela est tout à fait juste. Ce ne sont pas seulement les pays africains qui jouiront de ces avantages ; nous y aurons aussi notre part. Je ne suis pas absolument certain que tous les partenaires de la C.E.E. aient déjà suffisamment changé leur façon de voir dans le domaine de la politique commerciale pour reconnaître que nous tirerions tous profit de telles relations durables.

Le point crucial réside en effet dans la permanence de ces relations, dans leur établissement à long terme. Aujourd'hui encore, M. Metzger a souligné qu'une fois établies les relations économiques et politiques doivent subsister.

Nous nous trouvons maintenant devant une situation politique absolument nouvelle, car le statut de nos partenaires africains, comme Madagascar par exemple, s'est modifié. Nous avons à résoudre maintenant le problème qui consiste à accorder le caractère statiques des traités — en général, les traités sont statiques — au dynamisme de l'évolution politique. C'est justement la grande mission de notre Assemblée de faire, si l'on peut dire, le pont entre le caractère statique des traités et le dynamisme de l'évolution politique. Il faut que nous nous attelions à cette tâche et nous l'avons d'ailleurs déjà fait...

Au fond, l'association — et je crois que le point n'est pas contesté — et le meilleur de tout ce que nous avons fait jusqu'à présent dans le domaine des relations entre ce qu'on appelle les pays en voie de développement et les pays industrialisés, dans le domaine de l'aménagement des relations sur un terrain dont nous pouvons avoir une vue d'ensemble. Mais la définition des partenaires est devenue flottante. La définition que traduisent les termes « relations particulières avec les Etats partenaires » a tout simplement perdu son sens et nous devons nous dépêcher de trouver une définition nouvelle du partenaire. Je crois que sur ce point aussi les avis se sont déjà beaucoup rapprochés. Nous pourrions tenir compte à l'avenir de beaucoup de desiderata politiques qui ont de tout temps été exprimés dans notre Assemblée.

La tâche qui consiste à jeter un pont entre le texte du traité, en tant que base statique, et le dynamisme politique comprend également celle des délégations que vous avez décidé d'envoyer en Afrique. Ces délégations, Monsieur le Président, ce sont les présidents des groupes politiques de notre Assemblée qui en ont pris l'initiative. C'était l'Assemblée tout entière qui en avait exprimé le désir et qui a pris une décision à ce sujet. Sur la base de cette décision, elle a envoyé

plusieurs fois des délégations auprès de nos partenaires associés.

De tout temps, nous avons tous été convaincus — et je cite ici notre collègue Peyrefitte — que la mission d'une délégation de cette sorte ne consistait pas à placer à côté de la diplomatie des gouvernements une diplomatie de l'Assemblée. M. Peyrefitte, qui a appris par sa profession ce qu'est la diplomatie des gouvernements, a pu se rendre compte, ayant participé aux deux voyages, que les délégations étaient demeurées strictement dans ce cadre.

Mais elles ont pu faire quelque chose et elles conserveront cette mission à l'avenir ; elles ont établi des contacts et ont recherché la confiance humaine. Cette confiance est la base de la collaboration future des Etats de la C.E.E. avec les Etats indépendants d'Afrique et avec Madagascar, avec ces pays qui jusqu'à présent leur étaient associés sans qu'ils y aient été pour rien et en qui nous voulons dorénavant voir des partenaires à égalité de droits.

Maintenant que l'association existe déjà depuis quelques années, maintenant que nous avons fait nos expériences, il est un soupçon qui n'a plus aucune raison d'être, un soupçon qui avait surgi avant la ratification des traités de Rome, le soupçon que les dispositions des traités sur l'association seraient comme une forme nouvelle et subtile du colonialisme. Ce soupçon s'est évanoui une fois pour toutes puisque pour ainsi dire tous les territoires associés sont devenus indépendants, alors que l'association fonctionnait. Ils ont pu accéder à une souveraineté politique totale et je crois que c'est bon signe quant à ces traités. Avec le recul, je dois reconnaître que les auteurs des dispositions sur l'association avaient une très grande connaissance de la question et qu'ils les ont conçues avec beaucoup de sagesse.

Maintenant, l'Assemblée parlementaire se trouve devant une initiative nouvelle. Nos rapports que nous lui avons soumis ont fait que tous nos collègues, et à leur tête le président de notre Assemblée, M. Furler, sont plus ou moins fascinés par cette tâche extraordinairement importante. L'Assemblée unanime s'est décidée à prendre une initiative tout à fait exceptionnelle : l'organisation d'une conférence parlementaire au cours de laquelle toutes les questions qui sont encore en suspens seront traitées dans un grand débat.

Je suis heureux que cette initiative de l'Assemblée ait gagné non seulement l'adhésion, mais encore la bienveillance de la Commission, et peut-être même plus encore que sa bienveillance. C'est à quoi nous nous étions attendus, mais nous avions craint que le Conseil de ministres n'accueille pas nos suggestions comme il l'a fait. Je suis heureux qu'à son tour le Conseil ait approuvé entièrement cette initiative de l'Assemblée et qu'il nous ait promis son appui.

Nous pouvons remercier nos rapporteurs, et non seulement ceux qui avaient été désignés pour le dernier voyage, mais également ceux qui ont fait des rapports

Scheel

sur le voyage de la délégation précédente ; leurs rapports, en effet, ont été la base sur laquelle une évolution aussi heureuse a pu se faire.

Je me ferai aujourd'hui le porte-parole de l'Assemblée pour remercier tous nos collègues qui ont voyagé avec nous sous un climat très pénible ; je les remercie de l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette tâche. Ils ont contribué à faire que les démarches les plus difficiles appartiennent désormais au passé. Je remercie également les membres du secrétariat qui, avec beaucoup de zèle, de compétence et d'endurance, ont travaillé pour nous.

Mais pour finir, je m'adresse en tant que membre de deux délégations à tous nos collègues qui ont participé avec tant d'intérêt et de vivacité à nos discussions. Vous avez droit, Mesdames et Messieurs, à notre gratitude car nos humbles efforts n'atteindraient jamais rien, si vous ne les conduisiez pas au succès politique. Or, c'est bien là ce que nous souhaitons tous.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Scheel pour le discours qu'il a prononcé en conclusion du débat si intéressant que nous avons eu aujourd'hui.

L'Assemblée sera appelée à se prononcer ultérieurement sur une proposition de résolution présentée par la commission compétente.

3. — *Infrastructure européenne des transports*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation, la discussion et le vote du rapport fait par M. Müller-Hermann, au nom de la commission des transports, sur le problème de l'infrastructure européenne des transports (doc. 90).

La parole est à M. Müller-Hermann, rapporteur.

M. Müller-Hermann, rapporteur. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'exécutif de la C.E.E. a présenté en juin à la commission des transports de cette Assemblée un document qui contient des recommandations en vue du développement des transports de la Communauté. La commission a examiné ce document de manière approfondie au cours de plusieurs réunions.

Il est peut-être utile que ce document soit remis à tous les membres de l'Assemblée car il représente une base de travail très importante pour la solution d'un problème qui intéresse indubitablement l'Assemblée toute entière.

Nous savons tous, pour en avoir fait l'expérience, que le développement des voies de communication a provoqué des difficultés dans nos pays, car on s'est arrêté aux frontières économiques historiques et le développement a été poursuivi dans une optique avant tout

nationale. Il est certain que des considérations d'ordre stratégique ont influé en partie sur le développement des systèmes de voies de communication. C'est ainsi que dans un réseau européen de voies de communication reliées les unes aux autres de nombreuses lacunes sont apparues. Ces lacunes doivent être comblées. Nous devons améliorer les points de jonction insuffisants.

Se référant à la nécessité de créer un réseau qui couvre toute l'Europe, l'exécutif a fixé dans son document certains objectifs pour les transports par chemin de fer, par route et par voie fluviale. Je me permets de citer ce que le document de la Commission dit de la création d'un système européen de voies de communication :

Il s'agit de réaliser l'interconnexion des réseaux nationaux électrifiés et la mise sous tension des lignes ferroviaires reliant les ports maritimes importants aux principaux bassins industriels de la Communauté et d'augmenter par tous autres moyens la capacité de certaines lignes.

Pour les routes, il faut réaliser des axes de grand trafic à caractère homogène, assurant des liaisons plus étroites entre les différents pays membres ; pour les voies navigables, il faut améliorer les jonctions entre les ports de mer et leur arrière-pays, réaliser des liaisons destinées à relier entre eux les grands bassins fluviaux de la Communauté afin de les rendre accessibles aux bâtiments de navigation intérieure de type européen et de permettre l'application des nouvelles techniques.

Mesdames et Messieurs, à la commission des transports, nous sommes partis de l'idée que la création d'un réseau européen de voies de communication est non seulement essentielle pour l'économie, mais qu'elle a une signification politique éminente. En effet, un réseau européen commun de voies de communication peut et doit favoriser les relations entre les peuples.

Nous avons dû malheureusement constater que ce premier document soumis par la Commission présente encore certaines lacunes. Mais la faute, si l'on peut parler de faute, n'est pas à la Commission. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne mentionne pas des voies de communication existantes ou projetées sur le plan national. Ces lacunes sont certainement dues au fait que les gouvernements nationaux n'ont pas donné de renseignements suffisants.

La commission est d'avis que ce document présenté par l'exécutif est un début et non pas un projet définitif pour la création d'un réseau européen de voies de communication. Il se concentre sur l'amélioration des transports transfrontaliers ; il y manque encore une présentation d'ensemble des investissements d'infrastructure dans le domaine des transports.

Comme les propositions de ce document se limitent à l'élimination des lacunes dans les transports transfrontaliers, il est normal qu'elles concernent surtout la région sillonnée par de nombreuses frontières,

Müller-Hermann

c'est-à-dire la région nord-ouest de la Communauté, où la tâche à remplir est en effet très importante.

La mission qui incombe à la Communauté dans cette région, aussi bien que la tâche plus générale qui consiste à combler les lacunes dans les transports transfrontaliers, ne doivent pas faire oublier les régions qui, par leur situation géographique périphérique ou parce qu'elles ne sont pas encore pleinement rattachées à des régions hautement industrialisées, sont tributaires des voies de communication. C'est pourquoi nous avons estimé nécessaire de rappeler en commission que ces régions ne doivent pas être négligées.

Cela n'est certainement pas à craindre de la part de l'exécutif. Je tiens cependant à en parler, ne serait-ce que l'on n'ait pas l'impression que l'Assemblée parlementaire ou l'exécutif n'aperçoit pas ou néglige l'importance des voies de communication pour ces régions de la Communauté. Il faut donc ouvrir au trafic les parties de la Communauté qui, du point de vue du bien-être, sont encore en retard par rapport à d'autres.

Dans cet ordre d'idées, il faut également faire remarquer l'importance que revêt l'ouverture de ces territoires par des voies de communication, eu égard aux efforts que nous faisons pour éviter, partout où cela est possible, la formation de concentrations économiques. Si nous voulons que ces efforts réussissent, ce sont précisément ces régions encore insuffisamment développées du point de vue industriel qui doivent être ouvertes au trafic.

Dans une proposition de résolution que la commission vous a soumise, il est demandé à l'exécutif d'accorder une attention particulière à la jonction des ports avec leur arrière-pays et à une liaison rapide des ports entre eux.

De plus, la commission a estimé nécessaire — je le dis sans détours devant cette Assemblée — de souligner que Berlin ne doit pas être oublié par l'exécutif et par l'Assemblée parlementaire européenne lorsqu'il est question de liaison, de création de voies de communication. Nous devons développer, aussi dans l'intérêt de toute l'Europe, les voies de communication en direction de Berlin.

Créer des voies de liaison avec les pays tiers est une tâche très importante. La Communauté économique européenne ne doit pas imiter les erreurs des États nationaux et asseoir le développement de son réseau de voies de communication uniquement sur les intérêts de la Communauté. L'Europe ne s'arrête pas aux frontières des États membres de la Communauté. C'est précisément par le développement d'un réseau de voies de communication que nous pourrions montrer clairement que la Communauté économique européenne ne pratique pas une politique isolationniste, mais qu'elle tend à établir la liaison avec les autres pays européens, en particulier ceux de l'A.E.L.E. Evidemment, un problème particulier surgit en ce qui concerne la Suisse et l'Autriche qui ont une grande importance en tant

que pays de liaison entre les États de notre Communauté.

J'ajouterai, comme le souhaite la commission, que nous voudrions notamment que l'exécutif ne perde pas de vue les voies de communication qui sont très importantes pour les liaisons des pays de la Communauté avec les pays d'outre-mer et les territoires associés.

Le financement est chose difficile lorsqu'il s'agit de créer un réseau européen de voies de communication. Il appartient naturellement en premier lieu aux gouvernements et aux Parlements nationaux de mobiliser les moyens financiers nécessaires. Mais nous nous rendons compte qu'un financement commun serait souhaitable dans des cas particuliers. En effet, l'intérêt d'un pays pour un projet de construction peut être plus grand que l'intérêt du pays sur le sol duquel le projet doit être mis à exécution. Nous avons donc prié la Commission d'envisager le financement commun, dans l'intérêt européen, de projets de construction et d'examiner en particulier dans quelle mesure on peut faire intervenir la Banque européenne d'investissement ou intéresser à ce projet des sociétés de financement déjà existantes ou nouvelles.

En outre, la commission des transports a exprimé le vœu que la Commission de la C.E.E. prenne contact, pour la question des transports, non seulement avec les gouvernements des États membres, mais aussi avec les gouvernements des pays tiers, en particulier dans le cadre de la conférence européenne des ministres des transports. À ma connaissance, des démarches ont déjà été faites en ce sens.

Un autre sujet que la commission des transports examine et dont elle parle dans la proposition de résolution adressé à la Commission n'est qu'indirectement en rapport avec le développement des voies de communication. C'est la question de l'harmonisation des procédés de calcul et d'imputation des coûts pour les transports. Ce problème est actuellement à l'étude dans tous les États membres. C'est un problème très difficile. Mais nous devons arriver à une entente européenne sur ce point car une harmonisation des procédés de calcul et d'imputation des coûts est une condition préliminaire essentielle à toute conception européenne des transports. C'est pourquoi nous demandons à la Commission d'engager également sur ce problème des pourparlers avec les gouvernements nationaux.

J'en arrive ainsi au terme de mon rapport. Nous nous rendons parfaitement compte qu'une économie industrialisée moderne exige un réseau de voies de communication correspondant. Il faut en arriver le plus rapidement possible à créer un système d'artères de communication pour toutes les branches des transports dans l'aire de la Communauté économique européenne. Nous nous rendons compte que la création d'un réseau de voies de communication directes sur le plan européen est indispensable pour assurer la

Müller-Hermann

compétitivité de notre Communauté. La proposition de résolution que la commission des transports a présentée à l'Assemblée contient un appel pressant à la Commission pour qu'elle étudie ce problème avec le plus grand soin, aux gouvernements et aux Parlements des Etats membres, pour qu'ils soutiennent de tout leur pouvoir les efforts déjà entrepris par la Commission.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. le Rapporteur pour sa présentation du rapport.

Je donne lecture de la proposition de résolution :

« *L'Assemblée parlementaire européenne,*

consciente qu'une extension de grande envergure de l'infrastructure par delà les frontières nationales peut largement contribuer au rapprochement des peuples et des Etats ;

considérant qu'une économie industrielle organisée sur un grand espace et le principe de la division du travail est précisément tributaire d'une desserte rationnelle et que seul un réseau de voies de communication constituant une entité structurelle permet de mener une politique commune des transports de nature à atteindre les objectifs du traité ;

convaincu qu'il y a lieu, dès lors, de considérer le développement de l'infrastructure des Communautés et de ses institutions comme constituant un ensemble de problèmes urgents et essentiels ;

se félicite de l'initiative de la Commission de la C.E.E. d'entamer des négociations avec les gouvernements des Etats membres de la Communauté en vue du développement de l'infrastructure,

invite la Commission de la C.E.E. à donner un caractère plus large aux recommandations présentées, de telle sorte qu'il soit tenu compte de tous les besoins matériels de la Communauté, des Etats membres de la Communauté, et notamment de ceux des régions qui, par suite de leur situation géographique, sont spécialement tributaires, quant à leur mise en valeur, des voies de la communication ;

invite la Commission de la C.E.E. à faire en sorte que le développement des régions de la Communauté particulièrement déshéritées jusqu'ici soit favorisé par l'amélioration des voies d'accès et l'élimination des hiatus qui subsistent dans les voies de communication, ceci étant la condition préalable à la répartition égale de la prospérité et le moyen d'éviter toute concentration économique inutile ;

invite la Commission de la C.E.E. à veiller, en vue de la réalisation des objectifs du traité, à organiser la desserte de l'hinterland de tous les grands ports de la Communauté ;

invite la Commission de la C.E.E. à inclure également, en raison de son importance politique et économique, le territoire de Berlin soumis à l'influence

occidentale dans les projets de raccordement entre réseaux ;

invite la Commission de la C.E.E. à veiller à ce que les voies de communication qui relient les pays de la Communauté aux pays tiers — en particulier aux pays de l'A.E.L.E. — soient également incluses dans les plans de développement et que des négociations avec les gouvernements de ces pays tiers soient engagées à ce sujet, en particulier aussi dans le cadre de la conférence européenne des ministres des transports (C.E.M.T.) ; ceci vaut également pour les voies de communication importantes dans les relations avec les pays d'outre-mer, et en particulier avec ceux associés à la Communauté ;

invite la Commission de la C.E.E. à préparer une harmonisation des méthodes de calcul des coûts d'après lesquelles sont évalués les frais de construction et d'entretien des voies de communication ;

invite la Commission de la C.E.E. à examiner également le problème de financement et à déterminer en particulier les cas dans lesquels un financement en commun serait utile et réalisable, et aussi si, et dans quelle mesure, la solution de ce problème pourrait être facilitée par la création de sociétés européennes dont le champ d'activité devrait être aussi large que possible en ce qui concerne la construction et l'exploitation de l'infrastructure ;

invite les gouvernements des Etats membres de la Communauté à accorder tout leur appui aux efforts entrepris dans ce sens par la Commission de la C.E.E. »

La parole est à M. Berkhan, au nom du groupe socialiste.

M. Berkhan (*au nom du groupe socialiste*). — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au second alinéa de la proposition de résolution relative au problème des voies de communication européennes on déclare qu'un réseau de voies de communication commun et possédant une unité structurelle permet de mener une politique commune des transports et de répondre aux objectifs du traité. Si cela est exact, le document « confidentiel » de la Commission sur cette question acquiert une importance toute particulière

Permettez-moi de faire une remarque sur ce petit mot « confidentiel ». Chez nous, on dit généralement : Si l'on veut que la teneur d'une décision soit répandue le plus vite et le plus largement possible, c'est-à-dire si l'on veut que le plus grand nombre de gens possible en ait connaissance, il faut décider qu'elle est confidentielle ; c'est le moyen le meilleur pour s'assurer que le lendemain chacun en saura quelque chose.

Il me semble que c'est ce qui est arrivé pour ce projet. Avant que les membres de l'Assemblée — j'excepte les membres de la commission des transports — aient pu en prendre connaissance, on pouvait lire

Berkhan

en toutes lettres dans les revues spécialisées ce qui figurait dans ce document « confidentiel ». J'ai ici par exemple le bulletin de la Chambre de commerce de Hambourg, ma ville natale, du mois d'octobre 1960. Un article commence de la manière suivante : « Un document de la C.E.E. portant la mention « confidentiel » a été déposé il y a quelque temps sur notre table... » Après ces mots d'introduction, on pouvait lire exactement ce que contenait le document « confidentiel ».

Le rapporteur a cité, à son tour, ce rapport « confidentiel ». Je puis donc poursuivre dans cette voie au cours de mon bref exposé.

Le document ne contient malheureusement pas un texte provisoire, comme nous le souhaitions à la commission des transports : au-dessus de chaque page on indique qu'il s'agit du texte définitif. C'est pourquoi nous accordons une telle importance à ce document. Dans le C.E.E., l'intégration doit, selon la volonté des signataires du traité, exprimée à l'article 2, promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée. La politique des transports est, entre autres, un instrument excellent pour atteindre cet objectif d'intégration.

La Commission de la C.E.E., elle aussi, reconnaît dans ses recommandations générales cet objectif du traité. A la page 6, paragraphe 14, elle déclare :

« En tout état de cause, il importe que la Communauté économique européenne dispose d'un réseau de communications qui soit en mesure non seulement de faire face aux besoins actuels et futurs du trafic communautaire, mais encore de stimuler le développement harmonieux des échanges et la mise en valeur des diverses régions socio-économiques. Dans ce but, elle a élaboré un plan d'ensemble reprenant, pour les trois modes de transport, les liaisons présentant pour la Communauté un intérêt économique incontestable. »

Cette déclaration de la Commission de la C.E.E. ne peut que nous satisfaire. La Commission de la C.E.E. souligne d'autre part à la page 7, paragraphe 16, qu'« étant donné le caractère communautaire des grandes liaisons ferroviaires, routières et fluviales, retenues au cours des études effectuées en commun et figurant sur les trois cartes annexées », ce « premier plan sera complété par un programme pour l'amélioration de l'infrastructure régionale des transports, notamment en fonction des besoins des régions moins développées de la Communauté ». Il ne me semble pas logique de parler d'un plan général s'il doit être d'abord complété.

Cette déclaration m'amène à préciser une fois encore ma pensée. Comme l'objectif central du traité est de développer de façon égale et simultanément toutes les régions, il est incompréhensible que la Commission de la C.E.E. veuille s'occuper qu'en second lieu des régions moins développées.

Le problème du développement n'est pas du tout une affaire régionale — M. Müller-Hermann l'a bien montré — et c'est pourquoi il n'est pas utile de relier ce problème aux plans régionaux en matière des transports. On peut se demander si l'affirmation que la Commission de la C.E.E. fait à la page 7, paragraphe 16 : « Le plan ainsi établi répond aux intérêts généraux de la Communauté. » est justifiée.

La proposition de résolution de la commission des transports reflète sous une forme très polie les préoccupations que je formule devant cette Assemblée.

Je remercie M. Müller-Hermann pour son rapport, qui est excellent et poli. J'ai de la peine à garder le même ton. Cela vient de ce que M. Müller-Hermann est de Brême, tandis que je suis de Hambourg. Les deux villes se font une très forte concurrence à cause de leur port. Jusqu'à présent, Brême a été bien traitée, mais malheureusement, à lire le rapport, je dois constater que le port de Hambourg ne l'a pas été aussi bien.

Je vous prierai, Mesdames et Messieurs, d'examiner encore une fois et très attentivement les alinéas 5 à 12 de la proposition de résolution pour que vous aperceviez ce qui se cache derrière les formules très générales, ce que l'on veut dire, dans quel sens vont les vœux de la commission des transports, vœux auxquels le groupe socialiste se rallie sans réserves.

Permettez-moi de placer mes critiques sur un plan concret. Vous me pardonnerez de faire appel à des exemples pris dans la région où je vis. Il est évident que l'on connaît beaucoup mieux la région dans laquelle on travaille et où on vit que les autres régions et pays. Au cours des délibérations de la commission des transports déjà, nous avons constaté que la situation des différents pays n'a pas été présentée d'une manière qui permette de considérer cette présentation comme entièrement correcte. Je me vois donc obligé de vous donner quelques exemples ayant trait à mon pays.

Bien que la Commission de la C.E.E. demande à la page 6, paragraphe 14, l'amélioration des jonctions entre les ports de mer et leur arrière-pays, la réalisation de liaisons entre les grands bassins fluviaux de la Communauté, on ne trouve dans ses projets particuliers aucune recommandation sur la liaison du bassin de l'Elbe aux autres bassins fluviaux de la Communauté. Le port de la ville hanséatique de Hambourg, troisième port de la Communauté, se trouve dans le bassin de l'Elbe. Dans tout le projet on n'a prévu, pour la région qui entoure Hambourg, que l'électrification d'une seule ligne de chemin de fer.

Plus intéressant encore est le matériel cartographique joint aux recommandations et auquel une note renvoie expressément. Mais si on le consulte, on constate que la Commission de la C.E.E. ne sait apparemment pas qu'une autoroute entièrement terminée relie déjà Hambourg à Lubeck. Cette autoroute est en service depuis plusieurs dizaines d'années et chaque jour de gros transports routiers l'utilisent en direction

Berkhan

des pays scandinaves. La création d'un ferry, par l'île Fehmarn, constitue une liaison importante entre l'Europe occidentale et les pays scandinaves.

On semble admettre que le canal du centre se termine à Minden. On oublie qu'il sillonne une région très importante de production et de transformation sidérurgique — le Salzgitter — et qu'il relie Berlin au réseau de voies fluviales de l'Allemagne occidentale. Le canal du centre ne va donc pas seulement jusqu'à Hanovre, il va au delà de Hanovre jusqu'à la ville dont M. Müller-Hermann vient de parler : Berlin. Il est vraiment regrettable que, dans son document, la Commission de la C.E.E. ne tienne pas compte de l'existence de Berlin.

Comme dernier exemple, je citerai le canal qui relie Lübeck et Hambourg, le canal Elbe-Trave qui apparemment n'existe pas pour la Commission de la C.E.E. Je ne veux pas parler ici de faute ; mais je dois dire que le rapporteur a fait en des termes très polis les remarques qui s'imposent. Les exemples pris dans ma région et que je viens d'indiquer, on peut les voir sur chaque carte routière que les automobilistes reçoivent gracieusement, aux postes d'essence, et le système des canaux de l'Allemagne figure dans tous les atlas scolaires en République fédérale.

Il se peut que la faute doive être imputée au gouvernement de la République fédérale. C'est possible ; mais il y a quand même des fonctionnaires de langue allemande à la Commission et ils doivent être capables de lire correctement une carte routière ou un atlas pour enfants. — Vous riez, Monsieur Kapteyn ; évidemment, comme Hollandais, vous connaissez parfaitement les canaux et les routes que j'ai mentionnés.

Je n'exige pas un état complet. Je sais, par les délibérations, que des erreurs ont été commises dans la présentation de la situation aussi bien pour la partie méridionale de l'Allemagne fédérale que pour l'Italie et la France. Je dirai simplement qu'il n'est pas très joli de les trouver dans un document définitif.

Vous me permettrez de résumer mon intervention. Il est compréhensible que la Commission de la C.E.E. ait accordée une attention particulière au problème de la liaison interne des Etats membres de la C.E.E. par le développement des voies de communication, avant tout aux frontières occidentales de la République fédérale. Il ne faut pas cependant que le développement de l'infrastructure entraîne une plus grande concentration, qui n'est pas souhaitable, et un vide plus grand dans les autres espaces de la C.E.E. Ce serait incompatible avec l'article 2, déjà cité, du traité de Rome.

La tâche de la Commission de la C.E.E. doit être à mon avis de faciliter, en développant les voies de communication avec les Etats de l'A.E.L.E., l'établissement d'un pont entre la C.E.E. et la petite zone de libre-échange. Le document présent ne fait malheureusement pas mention d'efforts en ce sens.

Il faut également tenir compte, dans la politique des transports, de l'importance de Berlin pour l'Europe occidentale.

Le développement des voies de communication doit se faire dans le cadre d'un programme d'investissements et être fondé sur des étalons communs de rentabilité économique. Cette exigence est exprimée dans l'introduction de la proposition de résolution de M. Müller-Hermann. Je ne puis que souligner cette exigence au nom de mon groupe politique. Dans la politique des transports également, la Commission doit procéder de telle manière que toutes les régions — je dis bien toutes les régions — de la Communauté puissent avoir le sentiment que l'intégration ne s'accomplit pas au détriment d'une seule d'entre elles. Pendant toute cette journée, nous avons parlé de territoires qui sont associés à la C.E.E., nous avons pu entendre bien des paroles de sagesse sur les territoires en voie de développement, notamment sur le fait qu'ils ne doivent pas se sentir rejetés. Ces affirmations doivent être également valables pour les territoires qui font déjà partie de la C.E.E. et qui, comparés à d'autres, ne sont pas encore pleinement développés et surtout ne sont pas vraiment ouverts du point de vue des voies de communication.

La Commission de la C.E.E. n'a pas assez tenu compte de ces aspirations légitimes quand elle a formulé ses recommandations sur le développement des transports dans la Communauté.

Je vais maintenant conclure. Sans vouloir approuver M. Pedini — qui pense que l'on parle ici des langages différents — je suis d'avis que la proposition de résolution à la rédaction de laquelle M. Müller-Hermann a pris une part prépondérante indique bien la direction dans laquelle nous devons poursuivre le développement des voies de communication. Le groupe socialiste espère que la mention apposée par la Commission sur son document signifie simplement que celui-ci nous a été distribué en définitive, mais que son texte n'est pas définitif au point qu'on ne puisse rien y changer. J'espère que les changements qui y seront apportés répondront aux desiderata de tous les Etats ; j'espère surtout que le matériel cartographique sera complété, de manière que nous ayons une base pour une politique des transports qui parte des réalités telles qu'elles existent dès à présent. — Je vois que l'expert de la Commission fait un signe de tête approbateur. — Même si nous ne parvenions qu'à ce résultat par la proposition de résolution de la commission des transports, nous aurions, je pense, déjà fait du bon travail.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Berkhan pour son intéressant exposé.

La parole est à M. Lichtenauer.

M. Lichtenauer. — (N) Monsieur le Président, en transmettant à l'Assemblée, ou tout au moins à la commission parlementaire compétente, ses recommandations sur le développement de l'infrastructure des transports dans le cadre de la Communauté, la Commission exécutive a indiscutablement engagé une action importante dont les effets ne se limiteront pas au seul domaine des transports et de leurs intérêts particuliers. Je crois que, ce faisant, elle pose un des fondements de l'édifice qui, un jour, abritera l'Europe intégrée et prospère.

Le problème intéresse particulièrement mon pays parce que les entreprises de transport y jouent un rôle considérable. Une statistique sur la fortune nationale en 1957, publiée par l'Office central des statistiques, montre que cette année-là 8,4 % du produit intérieur net des Pays-Bas provenaient des transports. Dans tous les autres pays de la Communauté, la proportion était plus faible; je dois cependant ajouter que, pour la France, on ne connaît pas les chiffres correspondants.

Ce que je dis là n'est pas l'expression d'un égoïsme national. J'espère au contraire que la continuation de ce travail fournira aux Pays-Bas l'occasion de contribuer plus largement et plus fructueusement à l'intégration européenne. En effet, ce qui est proposé maintenant par la Commission de la C.E.E. touche de près aux bases mêmes de l'intégration européenne.

Quand nous lisons à l'article 2 du traité de Rome la disposition sur la mission de l'Europe intégrée, nous remarquons que l'on insiste sur une expansion continue et équilibrée des économies de nos pays.

Une expansion équilibrée n'est possible que si le centre de gravité de la Communauté peut être trouvé en toute liberté grâce à une économie parfaitement mobile, toute stagnation inutile étant évitée. Or, est-il à cet égard facteur plus important que les transports entre les pays ?

Ce même article indique comme but une plus grande stabilité de l'économie de la Communauté. Pour cela encore, il faut une liberté complète de circulation. En effet, tout cloisonnement entre les régions de la Communauté peut provoquer des encombrements d'un côté et un vide total ou partiel de l'autre, au grand détriment précisément de cette stabilité.

Le relèvement du niveau de vie, autre objectif du traité, en est inséparable.

Les intérêts sociaux de la Communauté dépendent étroitement de la réussite de cette entreprise. De même, le rapprochement entre les pays de la Communauté, dont parle aussi l'article 2, est inconcevable en l'absence d'un réseau de communications fonctionnant aussi bien que possible.

Les mêmes considérations viennent à l'esprit quand on prend connaissance des moyens qu'indique l'article 3 du traité de Rome. Le développement des transports est précisément un des moyens de parvenir

à la suppression des obstacles qui s'opposent à la libre circulation des personnes et des services. C'est sans doute dans ce sens-là que devra se développer la politique commune des transports dont l'instauration est prescrite à l'article 3.

En même temps, nous devons nous souvenir que, conformément à l'article 78 du traité, il est diverses mesures importantes qui ne peuvent être prises que compte tenu de la situation économique des transporteurs. Leur prospérité et, tout compte fait, celle de l'ensemble des transports à tous égards peuvent sans aucun doute être poursuivies par l'assainissement des situations qui, dans les divers pays, ont été faussées par le jeu de la concurrence et des protections.

Nous sommes naturellement tous partisans de l'harmonisation et de la coordination et nous sommes tout aussi naturellement adversaires de la discrimination. Le malheur est que l'on ne sait pas très bien que l'on entend par ces mots et que, quand bien même on le sait, il reste encore de la place pour des divergences de vues. C'est pourquoi je pense qu'il est pour le moins aussi fructueux de créer tout de suite les conditions propices au bon fonctionnement des transports. C'est bien ainsi qu'on éliminera directement les obstacles.

J'ai eu l'occasion, en janvier 1959 déjà, de rappeler à votre Assemblée l'adage classique : *primum vivere, deinde philosophari*. Je crois que cela reste la maxime dont nos travaux devraient s'inspirer dans ce domaine.

Si je puis me permettre une comparaison, je dirai qu'il est certes utile et nécessaire d'accumuler recettes et remèdes pour combattre les maladies, mais qu'il est plus utile encore de renforcer la constitution de la population pour prévenir, autant que faire se peut, la maladie.

Si maintenant je m'interroge sur les maladies dont nous devons chercher à nous débarrasser, j'en distingue trois dans la situation présente. Je les indiquerai très brièvement puisque M. Müller-Hermann en a déjà dit l'essentiel.

Un regard sur la carte nous apprend que dans les pays d'Europe les voies de communication — tels les fils d'une toile d'araignée tendus vers le centre où veille la bête — convergent en général vers les capitales nationales, parfois aussi vers tel ou tel centre économique. Nous voyons de même qu'habituellement ces voies se détériorent à mesure qu'elles s'approchent des frontières et s'appêtent à les franchir et que les tronçons nationaux les plus excentriques sont souvent d'une classe inférieure. De là vient que l'essor de certaines régions frontalières se trouve sérieusement compromis par l'absence d'un bon réseau de communications.

Quand je promène mon regard au delà des frontières de mon pays, je remarque qu'il n'y a pas de bonne liaison entre les ports septentrionaux et méridionaux de la mer du Nord, d'une part, et les villes

Lichtenauer

hanséatiques et les ports allemands de la mer du Nord, d'autre part.

Nous remarquons que le développement des zones contiguës belges et néerlandaises, coupées d'ailleurs en deux par une frontière absolument artificielle, a pendant très longtemps été retardé du fait de l'absence de voies de communication suffisamment homogènes.

Nous remarquons que la partie orientale de la Bavière est considérée comme une région montagnarde sous-développée, notamment en raison du manque de communications convenables.

Nous remarquons une situation analogue au Schleswig-Holstein, et pour l'Europe méridionale les exemples ne font certes pas non plus défaut.

Je suis convaincu que l'Europe intégrée a besoin d'autres moyens de communication, d'autres toiles d'araignée, pour pouvoir constituer un réseau qui réponde pleinement aux exigences de la Communauté économique européenne. Je crois que nous y avons tous intérêt.

J'en arrive ainsi à un point délicat du problème : je veux dire l'attitude en face de l'activité des divers gouvernements, qu'ils soient réunis ou non au sein de la conférence européenne des ministres des transports. Je doute qu'ils appuient tous sans réserve la politique menée à cet égard par la Communauté et je crois d'ailleurs bon de respecter leur activité spécifiquement nationale.

Mais je voudrais en revanche attirer très sérieusement l'attention de la Commission européenne sur l'article 155 du traité de Rome qui lui donne le droit d'adresser des recommandations aux Etats membres si elle l'estime nécessaire.

Voilà, me semble-t-il, une disposition qui implique pour la Commission européenne une action de coordination et de stimulation indispensable, mais sans qu'il soit naturellement question d'imposer sa volonté de façon impérative. Plutôt que de cultiver, en matière de transports, des sentiments d'égoïsme national, elle a pour tâche de promouvoir un salutaire esprit communautaire international. J'espère qu'elle le fera avec succès et conviction quand l'occasion lui en sera donnée, le 6 décembre prochain, au Conseil de ministres.

Je dirai encore, dans cet ordre d'idées, quelques mots de l'aspect financier de la question.

Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà fait allusion à la Banque européenne d'investissement. Celle-ci peut, aux termes de l'article 130, paragraphe c, du traité de Rome, faciliter le financement de projets présentant un intérêt européen.

Il va sans dire qu'en Europe bon nombre de voies de communication sont d'intérêt commun. Les exemples sont multiples d'artères qui ont une importance plus grande pour des pays tiers que pour les pays

qu'ils parcourent. Mais outre cette possibilité je voudrais attirer plus particulièrement l'attention sur l'existence — je suis frappé de ce qu'à propos de la résolution les orateurs précédents n'en aient pas parlé — de sociétés anonymes européennes autres que les organismes financiers mentionnés il y a un instant.

On ne saurait sous-estimer l'utilité qu'il y aurait à ce que des pays ou des milieux de nos pays s'unissent en une communauté européenne pour mettre sur pied et mener à bonne fin, en commun, une vaste entreprise de transports.

Déjà dans la question n° 47 que j'ai posée, l'an dernier, à la Commission européenne, j'ai eu l'occasion de souligner l'intérêt de la chose et j'ai été heureux de voir que, dans sa réponse, la Commission l'a reconnu et a promis de s'en occuper. Maintenant, j'aimerais attirer son attention sur cette possibilité de créer de grandes artères internationales.

Nous avons vu une petite préfiguration de cette possibilité sous les espèces de la société qui, par la réunion de capitaux allemands, français et luxembourgeois, a donné son assiette financière indispensable à l'entreprise de canalisation de la Moselle. Je regrette cependant que cette collaboration se soit limitée aux Etats riverains. J'estime d'une manière générale que nous devrions tendre vers la création de sociétés européennes plus larges, fondées sur la Communauté et qui prendraient à cœur de telles tâches.

Je ferai remarquer que l'action actuellement entreprise par la Commission doit être aperçue aussi sous un angle plus large que celui des seuls transports. Il me semble en effet indubitable qu'une amélioration des voies de communication européennes peut revêtir une très grande importance pour le développement d'autres branches de l'économie.

C'est tout d'abord au développement régional que l'ouverture de voies nouvelles peut donner une impulsion considérable. J'indiquerai sous ce rapport quelques chiffres relatifs à la vallée du Neckar, à propos de la canalisation de ce cours d'eau.

En 1950, le trafic en amont y atteignait 2.000.000 de tonnes ; en 1955, il était de 4.500.000 et en 1959 de 7.500.000 tonnes. Le trafic en aval était en 1950 d'environ 800.000 tonnes, en 1955 de 1.100.000 tonnes et en 1959 de 1.200.000 tonnes.

N'est-ce pas là un bel exemple de l'immense accroissement des possibilités de trafic que la création d'artères modernes peut déterminer ? Et encore ce trafic n'est-il pas uniquement national ; même sur une rivière intérieure typiquement allemande et qui ne mène dans aucun autre pays, comme l'est le Neckar, on note une participation nombreuse de bateaux étrangers. En 1952, celle-ci était d'environ 13 % ; mais en 1959 il y avait déjà presque 20 % du trafic sur le Neckar qui battait pavillon étranger. On y a même dénombré quatre unités battant pavillon

Lichtenauer

autrichien. La vallée du Neckar n'est d'ailleurs pas dépourvue d'autres modes de communication.

Voilà qui montre combien une amélioration de la situation peut contribuer au progrès d'une région et de son économie. C'est par ses nouvelles voies de communication qu'une région attire la prospérité. Celles-ci déterminent de la sorte l'essor de l'industrie à laquelle elles apportent les matières premières, emportant ensuite les produits finis d'une région promise ainsi à une vie nouvelle.

Aussi, tant au premier qu'au second degré, les transports conditionnent-ils largement les possibilités d'emploi. En ce moment, nous avons dans la plupart des pays — et certains ne s'en félicitent même plus — un marché du travail très serré. Il n'en reste pas moins que dans d'autres pays le chômage s'est déjà installé. N'oublions pas que la rationalisation de l'agriculture libérera une main-d'œuvre nombreuse et qu'il faudra être attentif à la mécanisation.

Dans mon pays, où en ce moment l'emploi est largement assuré, où l'industrie s'est considérablement développée et où les transports occupent une place prépondérante, on assiste ces derniers temps à une légère diminution du nombre des personnes occupées dans les différents genres de transport. La rationalisation et la mécanisation ne sont certainement pas étrangères à ce phénomène.

Il me suffira de rappeler dans cet ordre d'idées le cas des pipes-lines pour pouvoir conclure que l'évolution dans laquelle s'est engagée notre société n'ira pas sans un rétrécissement automatique du marché de l'emploi et que, pour le compenser, il faudra un développement nouveau, une création nouvelle dans le domaine de la prospérité publique. Et c'est là précisément que l'expansion des transports pourra jouer un rôle de premier ordre.

Nous devons nous garder d'une conception qui assignerait aux transports un rôle subalterne dans l'économie de la Communauté. Existe-t-il rien de plus paralysant que la théorie qui veut que le trafic soit au service de l'intérêt général? L'idée de la *Gemeinwirtschaftlichkeit*, comme on l'appelle dans une partie de la Communauté, n'est séduisante qu'à condition que l'on admette la capacité des transports d'exercer par leur propre force une action féconde sur l'intérêt commun et que l'on ne dise pas que les transports devraient être subordonnés aux autres éléments de cet intérêt général: dire cela reviendrait à atteler la charrue devant les bœufs.

Si, à propos de ce qu'on appelle communément l'intérêt général, nous nous occupons des transports dans un sens étroit et que nous leur imposons un rôle de second plan, force nous sera au bout de quelques années de voler à leur secours pour des motifs budgétaires, en quoi on portera préjudice à d'autres éléments de l'économie. Ainsi reste-t-on constamment enfermé dans un cercle vicieux.

J'estime que l'intérêt général n'est jamais mieux servi que par le libre épanouissement des transports, des forces naturelles et de l'initiative personnelle, sous réserve évidemment — je m'empresse de l'ajouter — que les abus soient repérés et supprimés.

Quoi qu'il en soit, l'amélioration de l'infrastructure est sans conteste un élément positif du développement de ces forces naturelles et de cette initiative personnelle.

Très à propos, la résolution rattache à ce problème la question des jonctions portuaires. Les ports sont les fenêtres de la Communauté sur le monde. Ils sont en eux-mêmes principe de vie, car en acheminant sans cesse des matières premières ils finissent par devenir sources de matières premières à leur tour et permettent à d'autres activités de naître. Ainsi engendrent-ils des forces secondaires de l'économie. Si, d'une part, un port embrasse le monde entier, il représente d'autre part une solide base nationale ou, disons, communautaire, un bastion qui permet de parer aux fluctuations de la conjoncture.

Il importe donc de les nantir de bonnes jonctions avec leur hinterland. Ils sont aussi un des maillons de la chaîne qui nous relie aux territoires d'outre-mer, à cette Afrique dont, hier et aujourd'hui, il a tant été question ici.

De bonnes portes d'accès et de sortie en Europe ne peuvent qu'être très utiles aux relations avec l'Afrique, et cela également dans l'intérêt des pays africains eux-mêmes.

Je vous rappellerai brièvement qu'il faut songer aussi au fait que, dans un autre sens encore, les transports peuvent faire fonction de pont avec des pays d'Europe, comme la Suisse et l'Autriche.

L'amélioration de l'infrastructure ne résoud évidemment pas tous les problèmes. Je donnerai quelques exemples. C'est ainsi que je pense que pour les transports un meilleur régime fiscal sera également d'une grande importance. J'espère que la Commission européenne se penchera aussi sur ce problème.

J'ajoute qu'une meilleure information statistique sur les besoins du trafic est souhaitable, encore que je pense que la meilleure manière d'établir de bonnes statistiques communautaires consiste à faire appel aux offices nationaux des statistiques, qui dans notre domaine ont déjà fait de grands progrès, et à utiliser le plus possible leur documentation.

Pour tout cela, les recommandations de la Commission européenne représentent un premier pas qui fait bien augurer de l'avenir. Il faut applaudir à cette initiative car elle améliore dès l'abord la base, les fondements mêmes, de la société.

C'est pourquoi je m'abstiendrai pour l'instant de toute critique sur les points de détail. Non que je n'aie pas d'objections à faire, mais elles concernent des

Lichtenauer

points que la Commission peut aisément régler d'accord avec les pays intéressés.

Il importe peu que les liaisons préconisées par la Commission figurent sur les cartes des compagnies pétrolières ou dans les atlas scolaires car là elles sont parfaitement inoffensives et dénuées de signification. C'est sur la carte de la Commission européenne qu'elles peuvent devenir autant d'éléments féconds.

Je suis convaincu que la direction que l'on prend est la bonne. D'autant plus dois-je déplorer la méfiance que certains milieux influents des transports internationaux continuent à manifester à l'égard de la Commission européenne chaque fois qu'elle agit en matière de transports, sous prétexte qu'elle aurait des vues trop dogmatiques et des tendances trop dirigistes. C'est précisément dans le monde des transports internationaux que l'on est le plus effarouché en face des aspirations de ceux qui veulent une Europe intégrée. N'oublions pas qu'en l'occurrence nous avons affaire à des individualistes invétérés qui invoquent volontiers le paragraphe 2 de l'article 84 du traité qui limite la liberté d'action de la Commission dans le domaine de la navigation maritime et aérienne. Il me suffit de rappeler la résolution des ports allemands, belges et néerlandais de ma mer du Nord. Je puis ajouter que certains secteurs de l'activité portuaire cherchent de même à avoir le moins possible affaire à la Commission européenne et à se dérober à son influence.

Je crois que cette crainte, que je voudrais voir remplacée par une attitude confiante, ne peut que nuire à notre bonne cause commune.

J'espère fermement que lorsqu'elle se penchera sur ces phénomènes la Commission européenne ne confondra pas la cause et l'effet, mais que sa réaction sera de rechercher la collaboration avec ces milieux. L'affaire est actuellement en si bonne voie qu'il serait fort regrettable que la méfiance puisse continuer à hanter les esprits.

En attendant que la confiance générale s'instaure, notre Assemblée devrait, me semble-t-il, donner son adhésion et son appui sans réserve à la proposition de la Commission et adopter avec enthousiasme et conviction la résolution qui lui est proposée.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Lichtenauer et je donne la parole à M. Weinkamm

M. Weinkamm. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission de la C.E.E. a joint trois cartes au document qu'elle nous a soumis ; une carte des routes principales, une carte des voies secondaires et une carte des voies fluviales. Au cours de la discussion de la commission des transports, nous avons constaté que ces cartes ne correspondent pas à la situation actuelle. Différents souhaits ont été ex-

primés à cet égard, mais je ne voudrais pas les rappeler maintenant.

Il faudra cependant tenir compte encore des différents points de vue. Certaines routes de l'Allemagne méridionale, dont je suis originaire, doivent être insérées dans cette œuvre cartographique des routes qui sont déjà considérées actuellement comme des routes européennes. Certaines routes parcourant d'autres territoires et qui manquent encore doivent y figurer également. Je remercie M. Lichtenauer d'avoir mentionné la Bavière orientale où les transports sont restés jusqu'ici très rudimentaires.

Je prie la Commission de la C.E.E. d'en parler au cours des entretiens qui auront lieu sous peu avec les ministres des transports des six Etats. Il faudra arriver avant tout à un accord sur le réseau routier, mais s'entendre aussi sur le réseau ferroviaire. Dans le domaine des voies fluviales également, il faudra tenir compte encore d'un certain nombre de desiderata.

On devra en outre s'entendre sur les routes qui doivent bénéficier d'une priorité et celles dont la construction sera entreprise plus tard. C'est là un point très important car on ne peut pas construire toutes les routes à la fois.

Toute construction exige des fonds. Le financement devra être assuré avant tout par la Banque européenne d'investissement. A cet effet, il faudra peut-être négocier encore. Aux termes de son statut, la Banque d'investissement est autonome. Il se peut qu'entre la Commission de la C.E.E. et la Banque certaines divergences de vue apparaissent quant à l'ordre chronologique de la construction des routes. Peut-être parviendra-t-on au cours des entretiens, qui auront lieu bientôt, également à un arrangement dans cette question, de façon à éviter toute difficulté.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Weinkamm et je donne la parole à M. Schaus, membre de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Lambert Schaus, *membre de la Commission de la Communauté économique européenne.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens à remercier le rapporteur, M. Muller-Hermann, et les honorables membres de votre Assemblée qui ont pris la parole ce soir sur la proposition de résolution qui vous est soumise. J'exprime la satisfaction très vive de notre Commission pour la grande compréhension que votre Assemblée a montrée à l'égard de nos recommandations et pour l'appui si important qu'elle entend nous donner.

Monsieur le Président, je serai assez bref puisque l'heure est avancée et je ne voudrais pas entrer en ce moment dans la discussion des considérations d'ordre général qu'entre autres, M. le sénateur Lichtenauer a

Lambert Schaus

développées devant nous. Si nous ne nous prononçons pas à ce sujet, c'est pour une simple cause de réserve d'attente et mon silence à cet égard ne vaudra donc ni désapprobation ni approbation. Nous nous réservons d'évoquer ces questions de politique générale des transports dans un proche avenir, je l'espère, quand la commission aura saisi le Conseil de ministres et votre Assemblée d'un document se rapportant à cet important problème.

Avant d'aborder les quelques points qui ont été soulevés dans la discussion, j'aurai à cœur d'écartier deux malentendus qui semblent s'être glissés dans notre débat et je crois qu'il me sera très facile d'éliminer certaines appréhensions qui semblent être nées de ces malentendus.

L'honorable M. Berkhan a dit : « Mais, est-ce vraiment un document « final » qu'on nous soumet, puisque cela se trouve sur la couverture du document ? Est-ce vraiment un document « confidentiel », puisque le rapporteur le commente et puisque nous en discutons ? »

Monsieur le Président, je crois qu'il y a là un malentendu : il n'est pas grave d'ailleurs, mais semble être né du fait que le document, tel qu'il est présenté et figure entre les mains des honorables parlementaires, est absolument dans la même présentation que lorsqu'il est sorti de notre Commission le 21 juin dernier. Or, à ce moment-là — les membres de la commission parlementaire des transports se rappellent que nous en avons déjà parlé — il était confidentiel, puisqu'il n'avait pas encore été transmis aux gouvernements. Mais depuis sa transmission aux gouvernements, il n'a plus ce caractère. Je l'ai déjà souligné à la commission parlementaire des transports. Nous nous sommes, au contraire, félicités qu'il ait trouvé une large diffusion dans la presse. Je suis très heureux que cette motion confidentielle soit maintenant largement dépassée par la publicité que, grâce à vos débats, nos recommandations trouveront au delà de cette Maison de l'Europe.

Voilà, Monsieur le Président, en ce qui concerne le premier malentendu.

Le deuxième porte sur ce point : est-ce un document « final » ? Oui, au point de vue de la présentation technique. Je crois que, dans votre Parlement aussi, les documents passent par divers stades préparatoires. Chez nous, il est d'usage que, lorsqu'un document est prêt à sortir, on lui donne le même numéro que portait le document précédent, mais c'est un document « final », c'est-à-dire définitif pour le moment. Cela ne veut pas dire — je tiens à le répéter —, que ce document soit *ne varietur*. Au contraire, il s'agit de recommandations que nous avons faites aux gouvernements après de longues études, de recommandations que nous sommes en train de discuter avec vous, messieurs du Parlement, et dont nous discuterons le 6 décembre prochain avec les gouvernements. Nous sommes toujours prêts à compléter ces documents, à

les reviser à la lumière de nos débats. Pour cette raison même, Monsieur le Président, je voudrais répondre aux suggestions, aux critiques et aux demandes qui nous ont été adressées à ce sujet. Certes, le document n'est pas parfait, mais aucune œuvre humaine ne l'est.

Je ne voudrais pas me retrancher derrière les gouvernements qui nous ont donné les renseignements, mais je constate simplement que le document peut-être perfectionné. A la lumière de nos discussions dans cette enceinte, à la lumière des discussions que nous aurons avec le Conseil de ministres, nous le reprendrons et nous verrons s'il y a moyen de le perfectionner.

Je crois donc qu'à ce sujet, je puis vous donner tous apaisements. Je pense qu'à la suite de cette déclaration d'ordre général, il n'est pas nécessaire que j'examine maintenant en détail les observations d'ordre géographique qui ont été faites et dont, évidemment, nous prenons bonne note.

Pour répondre à M. Berkhan, je dirai que nous avons chez nous non seulement des fonctionnaires qui parlent allemand, mais même des membres de la Commission qui voyagent et qui ont eu le privilège d'aller récemment à Brême et à Hambourg. Ils connaissent les voies qui conduisent à ces ports et je suis sûr qu'un jour pas trop lointain, vous en verrez la conséquence sur notre document révisé.

Je suis donc très heureux, Monsieur le Président, de constater que, dans l'ensemble, nos recommandations trouvent l'appui de cette haute Assemblée. Cet appui nous donnera plus de force dans l'exécution de ce que nous voulons.

Nous avons pris connaissance des vœux qui ont été formulés, des critiques qui ont été émises et surtout des résolutions qui sont proposées. Je puis et dois dire que, dans l'ensemble, nous sommes entièrement d'accord avec les déclarations qui ont été faites dans cette haute Assemblée. D'ailleurs, si notre Commission a pris l'initiative de soumettre au Parlement des recommandations en matière d'infrastructure, elle n'a fait que suivre les suggestions et les demandes de votre Parlement.

A ce sujet, je désire rappeler que la question de la coordination des investissements a déjà été évoquée devant votre Parlement, notamment dans le rapport présenté par M. Kapteyn à l'Assemblée commune, rapport repris par votre Assemblée.

Souvenez-vous également de la lettre adressée, en date du 25 novembre 1958, à votre Assemblée par M. Lichtenauer, qui porte la cote APE/1335.

Rappelez-vous aussi le rapport de M. Battista sur la coordination des investissements, document APE/2307 de juin 1959.

Il est donc acquis que votre Assemblée désire voir traiter cette question si importante.

Lambert Schaus

En rédigeant ses recommandations, la Commission a suivi la ligne que vous lui aviez tracée.

Nous avons pris en considération l'ensemble de la situation. Quand je dis « l'ensemble », je ne suis pas en contradiction avec le document qui ne traite que d'une partie du problème. La Commission étudie actuellement l'ensemble de la question des communications en Europe, mais le premier document qui vous est soumis — je le souligne — ne traite que des grands axes communautaires. Nous avons néanmoins entrepris l'étude des voies qui relient les centres entre eux, celles qui ont une importance plutôt régionale. Ce travail est de plus longue haleine. Au surplus, je crois pouvoir le dire, les gouvernements éprouvent plus de difficultés lorsqu'il s'agit de nous informer de leurs projets dans le domaine de la politique régionale.

Je vous pose la question. La Commission, ayant achevé la première partie de son plan, aurait-elle dû attendre encore un an, plus longtemps peut-être, avant de sortir le plan d'ensemble ? N'était-il pas préférable de présenter une première partie du plan, tout en indiquant que la partie complémentaire serait soumise dans le délai le plus bref ? Nous l'avons pensé, tout en soulignant qu'il s'agissait de la première partie de nos recommandations. Nous croyons, avoir fait œuvre utile, et nous vous sommes reconnaissants d'avoir reconnu nos efforts.

Nous étudierons également tous les problèmes ayant trait aux régions sous-développées et concernant la politique régionale. D'autres recommandations concernant cette politique régionale seront établies.

A ce propos, il convient de s'entendre. Ne perdons pas de vue que « politique régionale » ne signifie pas seulement établir des communications entre deux centres régionaux, entre deux points d'une région. N'oublions pas que les grands axes routiers doivent également assurer les liaisons entre les régions de production et les centres d'approvisionnement et de consommation, permettant l'écoulement des produits. Les grands axes profitent ainsi aux régions moins favorisées, mais il est indéniable qu'ils intéressent aussi les régions déjà industrialisées.

Il est certain que l'on peut, par l'infrastructure des transports, influencer l'implantation des industries. La Commission n'omettra pas de prendre en considération cet aspect de la question puisque nous estimons qu'il ne convient pas qu'il y ait seulement, dans notre Europe, des grands centres industrialisés, vers lesquels tout converge. Nous voulons une décentralisation. L'infrastructure des transports devra tenir compte de ces desiderata de la politique régionale.

Je voudrais dire un mot encore en ce qui concerne le financement. Il est évident que c'est là une question principale. Il ne suffit pas seulement d'avoir un plan, il faut savoir comment l'exécuter et qui assurera le financement.

A cet égard, il est certain que la charge principale incombe aux Etats. Mais — nous l'avons dit dans notre document et votre Assemblée, d'après ce qui se trouve dans le projet de résolution et d'après ce qui a été dit dans cette enceinte semble également partager cet avis — il faut, pour certains grands travaux, un financement international, un financement communautaire.

Je n'insiste pas sur les raisons pour lesquelles cela est nécessaire, elles ont été évoquées dans ces débats. La question est de savoir comment se fera et comment pourra se faire ce financement international. Il est évident que c'est en tout premier lieu à la Banque européenne d'investissement que l'on songe. L'article 130, c, du Traité prévoit effectivement que la Banque peut intervenir dans l'exécution de tel genre de travaux qui sont d'un intérêt européen. Cependant — un des honorables membres de cette Assemblée l'a également souligné avec force — la Banque est autonome, elle peut elle-même déterminer sa politique. Mais, je crois pouvoir vous affirmer que la collaboration entre la Banque et la Commission européenne est à ce point intime et confiante que nous pouvons être sûrs que, dans l'ensemble, la Banque ne fera pas une politique autre que celle de la Commission. Mais, et c'est son bon droit, d'après les critères qu'elle applique de son côté, elle pourra peut-être avoir une autre vue que la Commission sur la priorité de tel ou tel projet. Il est conforme au traité que la Banque puisse agir ainsi, mais j'ai la ferme conviction que la collaboration entre la Banque et la Commission également en cette matière, sera excellente.

Un mot sur les sociétés internationales de financement dont M. Lichtenauer a parlé. Nous sommes d'accord, c'est un problème qu'il faut étudier et, de cette façon, pourraient être résolus certains problèmes de financement, car les ressources financières de notre Banque sont limitées.

Il faut donc recourir au capital privé ; il est nécessaire d'étudier cette question. Nous avons déjà abordé ce problème ; il l'a été, je crois, sur le plan privé. Sauf erreur de ma part, le Conseil de l'Europe a également entamé son étude. C'est une question très importante à laquelle nous devons apporter toute notre attention. Dans la réunion du 6 décembre prochain avec les ministres de nos six pays, nous aurons également l'occasion d'évoquer ce problème.

Un dernier point sur lequel je voudrais insister, est celui qui a été évoqué par l'honorable rapporteur et qui se trouve mentionné dans le projet de résolution. Il s'agit de l'étude d'une harmonisation des méthodes de calcul des coûts d'après lesquelles sont évalués les frais de construction et d'entretien des voies de communication.

C'est un point essentiel ; il faut que nous abordions cette étude pour arriver, dans les délais possibles, qui ne seront pas très courts, à des résultats. Nous ne vou-

Lambert Schaus

lons pas, d'ores et déjà, préjuger les conséquences à tirer de ces études, mais il faut les entreprendre puisque c'est une des bases du calcul du prix de revient des investissements.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis très heureux de voir que votre Assemblée appuie la Commission dans son action pour créer un réseau européen d'infrastructure des transports. Je déclare, au nom de la Commission, que nous acceptons bien volontiers toutes les recommandations, toutes les invitations qui, dans votre résolution, s'adressent à la Commission.

Si je dis « toutes les invitations qui s'adressent à la Commission », c'est parce que la dernière invitation s'adresse aux gouvernements des Etats membres. Ce n'est pas à la Commission d'accepter cette invitation, mais je crois qu'elle peut s'en réjouir. Le 6 décembre prochain, votre résolution sera sur la table du Conseil et les ministres de nos pays constateront que, s'il accepte la proposition de résolution, le Parlement, tout en formulant certaines demandes, réserves ou critiques, marque son accord à la Commission sur l'ensemble de l'action qu'elle a entreprise.

Je crois, en effet, que cette invitation est essentielle, puisque c'est aux gouvernements qu'il appartient, dans le système de notre traité, de prendre attitude à l'égard de ces recommandations.

Notre plan d'ensemble ne doit pas rester un document académique, une étude intéressante sans lendemain. Ce que nous voulons, dans ce domaine aussi, ce sont des réalisations. Nous devons passer du stade des études et des projets à celui des réalisations. Je suis convaincu que, dans notre Communauté, cette possibilité existe, si l'on est d'accord sur ce que l'on veut. Mettons-nous d'abord d'accord avec nos gouvernements sur ce que nous voulons et espérons que l'on pourra passer aux réalisations.

Pour faire la Communauté économique européenne, il faut la volonté de réussir, surtout la volonté politique. En est-il parmi nous qui mettraient en doute la volonté politique de nos gouvernements de réussir dans cette grande cause européenne ?

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Schaus pour les éclaircissements qu'il nous a donnés et surtout pour l'engagement qu'il a pris à l'égard de notre Assemblée. Nous souhaitons, vu qu'il importe beaucoup que le problème de l'infrastructure européenne des transports soit résolu, que cet engagement soit tenu au plus tôt.

La parole est à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, c'est la dernière remarque de M. Schaus, membre de la Commission de la C.E.E., qui m'oblige à prendre la parole.

Vous aurez certainement remarqué qu'une sorte de fil conducteur a couru tout au long du débat. Il est parti du rapporteur, M. Müller-Hermann, pour aller vers M. Weinkamm en passant par M. Berkhan et on l'a trouvé sous une autre forme chez M. Lichtenauer. Il s'agit d'une critique sur le projet tel qu'il est présenté. On a signalé l'absence de certains projets très importants et j'ai moi-même eu l'impression que d'autres projets, bien moins importants, avaient été mis au premier rang.

M. Lichtenauer a dit qu'il avait l'impression que tous les ministres n'étaient pas prêts à admettre qu'une des tâches de la Commission de la C.E.E. consiste à s'occuper des infrastructures.

C'est pourquoi je me suis demandé si M. Schaus allait faire son *mea culpa*. Je sais qu'il n'est pas dans les habitudes des membres des exécutifs de confesser leurs fautes : ils ne sont pas membres du Réarmement moral. Mais une exception aurait été faite dans ce cas et M. Schaus aurait pu déclarer : Nous sommes responsables de ces lacunes. Il ne l'a pas fait, et il ne me reste qu'à en déduire que la cause de ces lacunes est ailleurs.

Monsieur le Président, l'infrastructure a un aspect financier, un aspect technique et un aspect économique, mais elle soulève également le problème des priorités. Il s'agit maintenant de déterminer, pour la Communauté européenne, des priorités européennes. Cela veut donc dire que, puisqu'il y a déjà tant de difficultés financières, l'intérêt communautaire doit prévaloir.

Les critiques exprimées par tous les orateurs sur le projet, tel qu'il nous est soumis, ont montré une fois de plus qu'il y a certaines personnes qui sont incapable de fixer ces priorités : ce sont les membres des gouvernements nationaux. La Commission de la C.E.E., elle, peut le faire, elle est impartiale. Or, les critiques que j'ai entendues font penser que la Commission de la C.E.E. continue à ne pas recevoir des gouvernements la documentation dont elle a besoin ; c'est pourquoi elle a dû présenter pour l'amélioration de l'infrastructure un projet — un projet général — qui renferme de graves lacunes. Pour un projet de cette sorte, il faut des cartes et j'admets que M. Berkhan a raison : on trouve en effet bien des choses même sur des cartes pour automobilistes, et on trouve toujours des fonctionnaires qui parlent des langues étrangères ; mais il a fallu présenter des cartes qui ne donnent pas une idée exacte des priorités principales.

La Commission doit faire ce travail en collaboration avec les gouvernements ; pour cela, il faut que ces gouvernements la renseignent complètement et non pas seulement sur ce qu'ils projettent à un moment donné.

Je soulignerai encore combien il est regrettable que personne ne se trouve au banc des ministres pour apprendre que dans ce domaine aussi — comme dans

Kapteyn

bien d'autres encore — nous sommes mécontents de l'attitude des six gouvernements qui ne se rendent pas compte que l'Europe est entrée dans une phase nouvelle, une phase au cours de laquelle la Commission de la C.E.E. va peu à peu prendre en mains certaines tâches.

Il faut mettre la Commission de la C.E.E. en mesure d'accomplir ces tâches aussi bien que possible. Il ne faut donc pas constamment accorder la priorité à des projets locaux ou régionaux et cacher ensuite aux membres de la Commission de la C.E.E. qui s'occupent de ces questions ce qui pourrait se faire de plus, les tâches que l'on pourrait encore remplir, ou ne le leur dire que d'une façon incomplète. Il est vraiment déplorable que, du fait que la Commission a été insuffisamment renseignée, ce soient des membres de l'Assemblée qui doivent lui signaler que certaines choses auraient pu être mieux faites.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais faire remarquer.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Kapteyn pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Je mets aux voix la proposition de résolution sur le problème de l'infrastructure européenne des transports présentée par la commission compétente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

4. — Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — L'heure étant avancée, je crois indiqué de renvoyer à demain le dernier point de notre ordre du jour.

Notre prochaine séance aura lieu, je vous le rappelle, demain samedi, de 9 heures et demie à 13 heures, avec l'ordre du jour suivant :

— Présentation et discussion du rapport de M. Santero, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et sur les questions de contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom (doc. 79) ;

— présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. van der Goes van Naters sur les problèmes que posent les relations des Communautés européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon (doc. 88) ;

— présentation et discussion du rapport de M. Schuijt sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes (doc. 89).

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 15.)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU SAMEDI 19 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal	73	questions institutionnelles: Santero, Schuijt	88
2. Excuse	74	Lecture d'un amendement proposé par M. van der Goes van Naters, rapporteur	95
3. Dépôt d'un document	74	Adoption de l'amendement	95
4. Sécurité, hygiène du travail et protection sanitaire. - Présentation et discussion d'un rapport de M. Santero, fait au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire: M. Santero, rapporteur	74	Lecture de l'ensemble de la proposition de résolution modifiée	95
MM. Posthumus, au nom du groupe socialiste; Smets, Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie économique; Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique; Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne; Santero, rapporteur; Bertrand, président de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire; Nederborst, président de la commission des affaires sociales, le Président	77	Adoption de la proposition de résolution modifiée	96
5. Droit de légation et de pavillon des Communautés européennes. - Présentation, discussion et vote d'un rapport complémentaire de M. van der Goes van Naters, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles: M. van der Goes van Naters, rapporteur	85	6. Problèmes de l'information dans les Communautés européennes. - Présentation et discussion d'un rapport de M. Schuijt, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles: M. Schuijt, rapporteur	96
Lecture d'une proposition de résolution présentée par la commission	87	MM. Drouot-L'Hermine, De Block, Debousse, De Block, Debousse, Kreyszig, le Président, Battaglia, Legendre, Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne; le Président, Wehrer, membre de la Haute Autorité; Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique; Nederborst, le Président	98
MM. Santero, Debousse, Schuijt, Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne; Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique; Wehrer, membre de la Haute Autorité; van der Goes van Naters, rapporteur; Battista, président de la commission des affaires politiques et des		7. Dépôt d'un document	109
		8. Ordre du jour de la prochaine séance	109

PRÉSIDENCE DE M. RUBINACCI

Vice-président

(La séance est ouverte à 9 h. 30.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

Président

2. — *Excuse*

M. le Président. — M. Scheel s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui ni à celle de lundi.

3. — *Depôt d'un document*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Janssen un rapport complémentaire, fait au nom de la commission de la recherche scientifique et technique, sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom.

Ce rapport sera imprimé sous le n° 94 et distribué.

4. — *Sécurité, hygiène du travail et protection sanitaire*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport de M. Santero, fait au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et sur les questions de contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom (doc. 79).

La parole est à M. Santero, rapporteur.

M. Santero, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, pour ne pas abuser de votre temps, je me bornerai à souligner les problèmes les plus saillants et qui me paraissent, parmi tous ceux qui ont été traités dans le rapport, le plus dignes de faire l'objet d'une discussion.

Le rapport est divisé en trois parties. Dans la première, nous avons examiné les problèmes d'hygiène et les problèmes sanitaires de la Communauté. Dans la seconde, nous avons traité les problèmes qui touchent au contrôle de sécurité de l'Euratom. Quant à la troisième partie, elle intéresse le Marché commun. En lisant les paragraphes peu nombreux que l'exécutif consacre aux problèmes d'hygiène et aux questions sanitaires, on pourrait avoir l'impression que les résultats du travail accompli par les services de l'Euratom dans ce secteur sont peu évidents. Mais il faut tenir compte, ainsi que l'exécutif l'a expliqué, qu'en 1960 a pris fin la période préparatoire dans ce secteur et que la période des réalisations va suivre maintenant.

Le travail préparatoire a consisté à définir le cadre général de la situation existant dans la Communauté en se servant de statistiques aussi amples que possibles; travail de longue haleine et qu'a rendu plus difficile le fait que les systèmes de travail appliqués dans les différents offices des statistiques divergent souvent beaucoup les uns les autres.

Depuis lors, l'exécutif a cherché et cherche encore à obtenir une harmonisation des législations sociales

par le moyen d'études et de rencontres entre experts des administrations nationales, entre représentants d'associations d'employeurs et de travailleurs et entre représentants de producteurs et de consommateurs.

Monsieur le Président, mes chers collègues, votre commission a demandé à l'exécutif d'ajouter au bilan effectif un état prévisionnel que l'Assemblée puisse le discuter. Nous avons reçu de lui le programme de travail qu'il s'était fixé et qui tient compte — et nous lui en sommes reconnaissants — de nombreuses suggestions et de désirs que votre commission avait exprimés lors des échanges de vues qu'elle a eus avec lui.

Ce programme est indiqué à la page 3 de mon rapport. Les points qu'il comporte vont des recherches sur les accidents du travail et les maladies professionnelles à l'étude particulière des dispositions législatives sur l'hygiène et la sécurité des lieux de travail, à l'harmonisation des coefficients d'invalidité, à celle des critères statistiques à adopter dans le domaine social, aux cours pour les inspecteurs du travail et pour les responsables de la sécurité dans les entreprises industrielles et ainsi de suite.

Il s'agit là d'un programme d'une réelle importance. Soulignons que l'exécutif s'est engagé formellement à faire en sorte que ces travaux soient menés à bonne fin selon l'ordre de priorité indiqué, ou du moins à un degré satisfaisant d'avancement, avant la fin de la première phase prévue par le traité de la Communauté économique européenne.

Evidemment, la rapidité et l'efficacité de la réalisation de ces programmes dépendront des moyens et du personnel spécialisé qui seront mis à la disposition de l'exécutif. A cet égard, il est permis d'espérer que, grâce à l'augmentation du personnel et des fonds affectés aux services — telle qu'elle est prévue au budget de 1961 —, il est permis d'espérer, dis-je, qu'une quote-part adéquate de cette augmentation de personnel et de fonds sera destinée aux services de l'hygiène et aux services sanitaires.

Votre commission a voulu connaître aussi l'organisation pratique qui a été mise en œuvre aux fins de la collaboration entre les services compétents des trois exécutifs dans le secteur spécial de la sécurité, de l'hygiène et de la protection sanitaire. Nous avons appris que des réunions avaient lieu, au gré des besoins, entre les directeurs des services pour établir les modalités de la collaboration, fixer des réunions, éviter des doubles emplois et empêcher que des instructions contradictoires ne soient données dans la solution de certains problèmes.

Voilà, Monsieur le Président, une preuve — marginale, certes, mais qui n'est pas sans importance — de la nécessité d'instituer des services communs aux trois exécutifs, c'est-à-dire de la nécessité de s'acheminer vers la fusion des trois organismes.

Santero

Quant à l'évolution de la situation sociale dans la Communauté, votre rapporteur est heureux de vous assurer que les dispositions prises en 1959 en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans les six pays ont perfectionné les mesures d'ores et déjà applicables, notamment en ce qui concerne la protection contre les radiations ionisantes et la pollution de l'atmosphère dans les lieux de travail. La protection a été étendue à de nouvelles catégories de travailleurs, surtout pour ce qui est des maladies professionnelles.

Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur l'annexe n° III de l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté. Cette annexe comprend toute une série de tableaux statistiques relatifs aux données des problèmes qui relèvent de la compétence de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire. Ces données, dont certaines sont reprises dans mon rapport, se réfèrent aux années 1955 à 1958; elles permettent de se faire une idée claire de l'évolution de la situation dans ces secteurs telle qu'elle s'est poursuivie dans les pays de la Communauté.

Il faut reconnaître que l'évolution dans nos six pays, également en ce qui concerne les mesures sociales, les mesures d'hygiène et de protection sanitaire, s'oriente nettement vers le mieux.

Monsieur le Président, je commenterai maintenant en quelques mots le troisième rapport général sur l'activité de l'Euratom. Ce rapport traite de nombreux problèmes techniques. Je ferai remarquer à ce propos qu'une assemblée de parlementaires comme l'est la nôtre ne saurait se confondre avec une assemblée d'experts; dès lors, s'il est logique que dans les différentes commissions chacun de nous cherche à se familiariser avec les données techniques et scientifiques, je pense cependant que notre Assemblée doit comme telle s'intéresser surtout aux conclusions et aux résultats d'importance économique, sociale et politique de l'œuvre accomplie par l'Euratom et ses services. Elle doit le faire aussi parce que, quand nous parlons en assemblée et que nous nous adressons à M. le Président, nous savons que nous ne parlons pas seulement à notre président et à nos collègues, mais qu'indirectement nous nous adressons également à l'opinion publique européenne. J'estime, par conséquent, que ce qui intéresse l'Assemblée, ce n'est pas tant de connaître les doses de radioactivité qui sont supportables pour les travailleurs des industries nucléaires et quelle est la dose maxima admissible pour la population étrangère aux travaux, c'est-à-dire qui se trouve dans le voisinage des installations nucléaires; ce qui lui importe, c'est d'être assurée que tout a été prévu, que toutes les dispositions sont prises pour que les travailleurs soient protégés par le moyen du contrôle médical et physique et que la population des régions surveillées est défendue par l'arme que sont les contrôles physiques continuels.

Je suis certain, en outre, que l'Assemblée tient à savoir que toutes les précautions ont effectivement été

prises pour que les accidents soient pratiquement réduits à zéro et que tout a été fait pour qu'un accident survenant par exception soit combattu par des mesures préétablies, de manière à en diminuer les effets préjudiciables. C'est ainsi, Monsieur le Président, que je pense que l'Assemblée ne désire pas tellement connaître la manière dont fonctionne le contrôle de la radioactivité de l'air, du sol, de l'eau et des denrées alimentaires que d'être certaine que les Etats de la Communauté instituent une mensuration constante, régulière et précise du degré de radioactivité de l'air, du sol, de l'eau et des denrées alimentaires et qu'un contrôle communautaire de ces mensurations est dès à présent effectué par des ingénieurs spécialisés.

Un problème particulièrement intéressant et actuel, c'est celui de la responsabilité civile dans le secteur nucléaire et de l'assurance contre le risque atomique. Le 29 juillet dernier a été signée à l'O.E.C.E. une convention sur la responsabilité civile concernant les accidents qui peuvent se produire dans les installations et durant le transport des substances radioactives. C'est avec satisfaction que nous avons appris que l'exécutif de l'Euratom a collaboré à la préparation et à l'élaboration de cette convention. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que votre commission a demandé à l'exécutif de mener à bonne fin les travaux en vue d'une convention additionnelle à celle de l'O.E.C.E., car celle-ci ne prévoit qu'une assurance pour une indemnisation totale de 15 millions de dollars.

Comme vous le savez, l'article 98 du traité de l'Euratom oblige le Conseil à arrêter, sur proposition de la Commission et dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du traité, les directives concernant la conclusion de contrats d'assurance contre le risque atomique.

Nous savons que l'exécutif a présenté en 1959 un projet de convention au Comité économique et social et que celui-ci a donné son avis sur la convention en juin 1960.

Nous savons aussi, grâce aux renseignements que l'exécutif nous a aimablement fournis, que le projet de convention proposé par la Commission de l'Euratom porte l'indemnisation à une centaine de millions de dollars, somme couverte en partie par des compagnies d'assurance privées, et en grande partie par l'Etat sur le territoire duquel l'accident s'est produit et en partie par une garantie communautaire.

Nous savons aussi qu'en juillet dernier cette convention additionnelle, accompagnée de l'avis du Comité économique et social, a été transmise au Conseil de ministres pour examen. Or, il appartient à celui-ci d'étudier à fond cette proposition de la Commission et de demander l'avis de notre Assemblée sur la convention avant de fixer définitivement les directives. Je pense donc que nous ne tarderons pas à nous occuper des détails de ce problème.

J'aperçois, Monsieur le Président, un autre problème fondamental: c'est celui du contrôle de sécurité de

Santero

l'Euratom, destiné à éviter que les matières nucléaires ne soient détournées des fins auxquelles elles sont destinées.

Ce serait évidemment un non-sens que de se livrer à des recherches et d'engager une action pour la prévention des accidents dans les entreprises nucléaires et pour la protection des travailleurs et de la population contre les effets des radiations ionisantes, si l'on pouvait suspecter l'efficacité du contrôle de sécurité.

Mais il est facile — et j'en suis fort heureux — de démontrer que le contrôle de l'Euratom est le plus complet si on le compare, comme je l'ai fait dans mon rapport, au contrôle de sécurité prévu dans les statuts de l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est évident que le contrôle exercé par l'Euratom est grandement facilité par le droit de propriété qu'a l'Euratom sur toutes les matières fissiles soumises au contrôle de sécurité, par le droit d'option sur les minerais bruts ou les matières fissiles produites dans la Communauté et par le droit exclusif de conclure des contrats avec les pays tiers pour la fourniture de matériaux nucléaires.

Aussi, ce contrôle a-t-il été reconnu pleinement valable par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada qui, dans les accords pris avec l'Euratom, ont renoncé à contrôler eux-mêmes l'utilisation des matières fournies par eux, comme ils le faisaient auparavant, quand l'Euratom n'existait pas encore, pour les matériaux nucléaires cédés à des pays membres de la Communauté.

Monsieur le Président, nous avons montré dans le rapport comment fonctionne le contrôle de sécurité de l'Euratom. Je me bornerai donc à vous dire que désormais le fonctionnement de ce contrôle a pris son départ et que les trois règlements régissant les modalités des déclarations prescrites par les articles 78 et 79 du traité ont été promulgués. Cette année est entré en fonction un corps d'inspecteurs qui ont commencé les contrôles sur place. Ces missions se composent d'inspecteurs de nationalités diverses et sont envoyées à tour de rôle dans les divers pays.

Monsieur le Président, un membre de la commission s'est montré particulièrement inquiet du fait que l'article 84 établit que le contrôle de l'Euratom ne peut pas s'étendre aux matières destinées aux besoins de la défense quand elles sont en cours de façonnage ou, après ce façonnage, sont stockées dans un établissement militaire.

Le contrôle de l'Euratom doit nécessairement, du fait qu'il est territorial, porter aussi sur les matières nucléaires destinées à des usages militaires; cependant, sa compétence s'arrête à la porte d'un établissement militaire ou quand les matières fissiles entrent dans le cycle de transformation à des fins spécifiquement militaires au point que le processus de transformation

n'est plus réversible. Mais il n'est pas dit que le contrôle fasse totalement défaut, car dans ces cas la responsabilité est assumée par l'autorité nationale responsable et le contrôle international de l'Agence de l'Union de l'Europe occidentale pour le contrôle des armements pourra se substituer au contrôle ecommunitaire de l'Euratom.

On peut donc être tranquille — il n'y a pas de lacune, il n'y a pas de fissure dans la continuité de la chaîne des contrôles des matières fissiles dans les pays de la Communauté.

La responsabilité de l'Euratom et son droit d'être informé subsiste aussi pour ce qui concerne les mesures de sécurité qui doivent être adoptées par un Etat membre au cas où il se livrerait à des expériences nucléaires de caractère militaire. En effet, l'article 34 du traité veut qu'en cas d'expériences particulièrement dangereuses la Commission en soit informée, surtout lorsque ces expériences peuvent affecter la sécurité sanitaire de populations habitant les divers pays membres. De plus l'exécutif peut intervenir lorsque la sécurité sanitaire des travailleurs d'une installation militaire est en cause ou encore quand la protection sanitaire de la population voisine, c'est-à-dire de la zone qui environne l'établissement militaire, est menacée.

Arrivé à ce point de mon exposé, Monsieur le Président, je prierai l'exécutif de me dire pourquoi, dans le budget de 1960, les crédits affectés aux contrôles et aux missions de l'inspection sanitaire s'élèvent à 1 million de francs belges, tandis qu'ils ne figurent que pour 850 000 francs belges au budget de 1961.

En effet, il serait plus logique de penser que le nombre des inspections et missions va augmenter à mesure que s'étend et se perfectionne le réseau des installations de contrôle de la radioactivité de l'air, du sol, de l'eau et des denrées alimentaires.

Je me permets de poser la même question quant aux frais du contrôle de sécurité: les frais pour les inspections sur place, missions, prélèvement d'échantillons et analyses s'élèvent dans les comptes de 1960 à 1 240 000 francs belges et à 200 000 francs belges respectivement, alors que dans le budget de 1961 ces sommes ont été ramenés à 750 000 francs belges pour les missions et les inspections sur place et à 150 000 francs belges pour les prélèvements et les analyses. Votre rapporteur pense au contraire qu'il faut s'attendre à une augmentation du nombre des missions et des inspections correspondant au développement de l'industrie nucléaire au cours de ces prochaines années.

Je terminerai Monsieur le Président, en félicitant l'exécutif de l'Euratom d'avoir organisé en septembre dernier, exactement du 5 au 8 septembre, une conférence internationale sur les problèmes juridiques et administratifs que pose la protection sanitaire dans l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. J'ai eu l'honneur de participer à une partie de ses

Santero

travaux. De nombreux experts, de nombreuses personnes chargées de responsabilités en ce domaine y ont assisté, venant aussi de pays étrangers à la Communauté. Je crois que cette conférence a réellement été un succès. Elle a montré avec plus d'évidence encore que la Commission de l'Euratom doit donner aux services de contrôle sanitaire les moyens d'action nécessaires pour atteindre les objectifs multiples qui ont été mis en relief sur le plan juridique, médical et social.

Or, il est indéniable que les moyens et le personnel restreints dont dispose actuellement la direction de la protection sanitaire ne permettent pas de parvenir au moment voulu aux buts que l'on s'est fixés.

Je puis dire à l'Assemblée que, lors de ce congrès, les ministres responsables de la santé publique et de la protection sanitaire dans les six pays de la Communauté nous ont donné l'assurance que les différents pays avaient adopté des mesures législatives qui ont résolu en substance le problème de l'harmonisation des dispositions nationales avec les règles de base fixées par l'Euratom pour la protection sanitaire des travailleurs et des populations.

J'interpréterai sans doute les sentiments de l'Assemblée tout entière si je conclus, Monsieur le Président, en disant ma conviction qu'un contrôle sanitaire efficace et un contrôle de sécurité rigoureux pourront certainement réduire — sinon la faire taire complètement — la peur atomique qui, si elle devait persister, gênerait considérablement le développement de la science nucléaire et celui des applications pacifiques de cette science.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Santero pour les précieuses indications qu'il nous a données dans son rapport.

La parole est à M. Posthumus, au nom du groupe socialiste.

M. Posthumus (*au nom du groupe socialiste*). — (N) Monsieur le Président, appelé à faire au nom du groupe socialiste quelques remarques sur le rapport de M. Santero, je commencerai par dire que ce rapport nous donne une image claire de la situation de notre Communauté dans les domaines dont il s'agit. Il nous renseigne sur l'état des travaux relatifs à la sécurité du travail, à l'hygiène du travail et à la protection de la santé dans la mesure où ces questions relèvent de la compétence de la Commission de la C.E.E. et de celle de l'Euratom. L'image qu'il nous donne est si complète que l'on ne peut guère faire autre chose que de revenir sur certains points pour prier l'exécutif de nous donner quelques éclaircissements de plus.

Je parlerai simplement, Monsieur le Président, de certains points qui se rattachent aux développements

dans le domaine des applications nucléaires qui relèvent de la responsabilité de la Commission de l'Euratom; cela ne signifie cependant pas que nous attribuions moins d'importance aux travaux que la Commission de la C.E.E. accomplit dans ce domaine.

Le rapport de M. Santero brosse une image assez avantageuse des activités auxquelles la Commission de l'Euratom se livre dans ce domaine; on peut se l'expliquer par le fait — cela a déjà été dit ici — que le retard qui s'est produit dans le domaine des réacteurs de puissance permet en ce moment la Commission de préparer un peu plus tranquillement et plus soigneusement ses travaux dans d'autres domaines que ce n'aurait été le cas si les prédictions des « Trois Sages » s'étaient réalisées.

Tout malheur a son bon côté et je crois que nous pouvons nous féliciter de cette circonstance favorable.

Un de ses aspects nous est apparu lors de la conférence qui s'est tenue en septembre et dont M. le Rapporteur vient de nous parler. On a l'impression que c'est une des premières conférences, sinon la première, qui se soient tenues dans ce domaine et qui aient été organisée par l'exécutif européen. Le niveau des participants en a fait une manifestation de si haute qualité que nous pouvons en féliciter la Commission de l'Euratom.

Je poserai une première question, une question qui vraisemblablement doit être posée à nouveau chaque année à la Commission de l'Euratom. Quelle est la situation en ce qui concerne l'application des normes de base ?

Nous sommes tous fort heureux de ce que ces normes de base aient été publiées et nous persistons à dire que leur publication, en février 1959, a été un événement sensationnel. Mais je crois que la pleine signification de ces normes n'apparaîtra réellement que lorsque les gouvernements nationaux les auront appliquées et qu'ils travailleront avec la Commission de l'Euratom à leur développement ultérieur.

Ma question à la Commission est donc celle-ci : Peut-elle nous renseigner de plus près, ce matin, sur la situation en ce qui concerne l'application des normes de base dans les pays de la Communauté ? Comme se fait-elle ? Les pays sont-ils non pas simplement disposés à inclure ces normes dans leur législation, mais le font-ils effectivement et à un rythme convenable ? L'acceptation de ces normes de base a-t-elle aussi pour conséquence qu'une certaine uniformité est introduite dans tout ce domaine à la fois médical et social ?

Il vaudrait la peine qu'à côté des remarques positives que M. Santero a faites dans son rapport, qu'à côté des déclarations que la Commission de l'Euratom elle-même a faites dans son troisième rapport général — ce matin, nous nous livrons à une discussion devant le grand public — la Commission de l'Euratom nous donne d'autres informations encore et nous

Posthumus

dise si, dans cette affaire importante, on peut observer encore d'autres effets favorable. J'attirerai à ce propos l'attention plus particulièrement sur le fait que ces normes de base doivent contribuer à ce qu'on élabore une réglementation européenne, générale et uniforme, dans tout ce domaine des conséquences médicales et sociales de la radioactivité.

J'ajouterai une autre question qui se situe à peu près sur ce même terrain, une question qui peut se poser à propos des mensurations de la radioactivité du sol, de l'eau et de l'air. Notre rapporteur a fait remarquer, il y a un instant, que de très nombreuses personnes persistent à voir dans toute cette évolution atomique quelque chose de dangereux — à tort, selon moi, mais l'opinion publique est ce qu'elle est — qu'une des meilleures manières d'amener le grand public à une attitude plus positive en face des applications de l'énergie nucléaire consisterait à lui fournir des informations aussi complètes que possible, précisément en ce qui concerne le déclassement et l'enregistrement des dangers éventuels.

Monsieur le Président, la Commission de l'Euratom se montre active dans le domaine du travail communautaire et de l'élaboration d'un système uniforme de mesure de la radioactivité de l'eau, du sol et de l'air. Or, je crois me souvenir que dans cette salle nous avons parlé plus d'une fois de la nécessité de présenter devant l'opinion publique le résultat de ces mesures et de le faire d'une façon satisfaisante.

Monsieur le Président, j'ai encore deux questions à poser.

La première a trait à la sécurité et concerne les relevés mensuels que les entreprises doivent établir conformément à l'article 79 pour les minerais et les matières fissiles.

Le rapport de M. Santero donne de façon générale des appréciations très favorables en ce qui concerne les travaux de la Commission de l'Euratom ; sur un point, cependant, le rapport semble avoir fait une réserve en employant le terme de « quasi-totalité ». Vous le trouverez au paragraphe 51, où le rapporteur déclare que « seulement la quasi-totalité des installations ont satisfait à l'obligation de communiquer les renseignements à l'exécutif, conformément à l'article 79 du traité ».

Monsieur le Président, ce n'est pas sans dessein que le rapporteur a dit « seulement la quasi-totalité ». Si l'Assemblée parlementaire a pour tâche de veiller à l'application du traité, notre devoir est, en l'occurrence, de faire retentir un signal d'alarme.

C'est pourquoi je demande, non sans insistance, à la Commission de l'Euratom de nous dire dans quelle mesure elle a réussi à faire disparaître ce « quasi » et prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tout le monde dans la Communauté présente les relevés mensuels prescrits dans le traité.

Ma seconde question concerne le système d'inspection

Du bon fonctionnement de ce système d'inspection dépend l'effet réellement positif et utile de toutes nos bonnes intentions, avant tout de celles qui se reflètent dans le traité.

Dans quelle mesure — c'est la question que je pose à la Commission — peut-on constater dès à présent certains résultats obtenus grâce à ce système d'inspection qui est en voie d'élaboration ?

Ce qui nous intéresse tout particulièrement, dans cette Assemblée parlementaire de la Communauté, c'est de savoir si ce système d'inspection a été accueilli favorablement, et dans un esprit de collaboration, par tous les pays de la Communauté. Si tel devait être le cas, on pourrait y voir le signe que les possibilités qui, sur ce point, sont données dans le traité, et à propos desquelles on a vu de plus d'un côté se manifester des hésitations et des doutes, sont réelles ; on pourrait aussi en conclure que nous sommes sur la bonne voie.

Monsieur le Président, je me contenterai de poser ces quatre questions et j'espère que la Commission de l'Euratom nous donnera de plus amples informations sur ces points.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Posthumus et je donne la parole à M. Smets.

M. Smets. — Monsieur le Président, je voudrais faire deux ou trois brèves remarques

Tout d'abord, je constate avec satisfaction, mais aussi avec une certaine appréhension, que l'Organisation internationale du travail est invoquée et qu'une collaboration est envisagée entre elle et nous. Avec satisfaction, parce que c'est une organisation importante et méritante. Avec une certaine appréhension, si les services de la Commission devaient penser qu'une consultation du Bureau international du travail les dispense de prendre l'avis des syndicats. Il est des exemples en la matière où, sur la base d'échanges de vues et d'une collaboration avec l'Organisation internationale du travail à Genève, des recommandations et des règlements ont été publiés, par exemple pour les travailleurs du bâtiment, sans que les syndicats aient été consultés.

Monsieur le Président, j'ai le Bureau international du travail en très grande estime, mais je dois constater qu'il aboutit toujours à des conclusions qui sont en dessous de ce qui est la règle en Europe. Alors que les représentants des employeurs, sans être fort larges, font quand même preuve de compréhension dans leur propre pays, nous les voyons, lorsqu'ils sont à Genève, se ranger aux côtés de leurs collègues les moins progressistes.

Smets

Je demande donc, avec beaucoup d'insistance, qu'on ne substitue pas une collaboration avec le Bureau international du travail à la consultation et à la collaboration avec les syndicats.

Une autre considération me met quelque peu mal à l'aise. Il est en effet question, dans le rapport, d'une étude entreprise en vue de déterminer les répercussions, en ce qui concerne la concurrence, du coût des appareils de protection dont sont pourvues les machines

Je vous mets en garde, car, du point de vue psychologique, c'est une erreur profonde d'affirmer que les dépenses faites pour prévenir les accidents pourraient amoindrir le pouvoir concurrentiel. Admettriez-vous que l'on envisage d'affaiblir ou de supprimer le contrôle des denrées alimentaires afin que nous puissions les exporter plus facilement vers des pays où ce contrôle est moins sévère ? Une telle conception doit être exclue. A quoi d'ailleurs cela pourrait-il servir ? Si le coût de ces appareils de protection peut avoir une répercussion sur les échanges entre les Six, faites plutôt en sorte de développer ces mesures dans chacun de ces pays. Par contre, si cette action doit avoir son effet en dehors des Six, on ne peut imaginer de réduire l'étude de telles mesures et le coût de leur application uniquement pour pouvoir concurrencer les pays qui ne les appliquent pas. Ce serait un péril pour nos propres travailleurs. Mieux vaut perdre un marché sous-développé, sous-développé du point de vue humain, que de faire perdre une vie humaine à notre Communauté.

Monsieur le Président, je me permettrai une dernière observation. J'ai lu dans le rapport qu'il était recommandé d'organiser une exposition itinérante. Je pense que c'est superflu parce que cela ferait double emploi avec ce qui est réalisé dans les pays et coûterait cinq fois plus. Insistez plutôt pour que, dans nos divers pays, on fasse de grands efforts dans le sens de la prévention des accidents ou qu'on amplifie ces efforts. Il faut constater que l'industrie du bâtiment, par exemple, est devenue la plus dangereuse de toutes, plus dangereuse même que l'industrie des mines. Lorsque quelque chose se produit dans une mine c'est, en règle générale, une catastrophe, et des éléments psychologiques entrent en jeu. Par contre, dans nos six pays, des dizaines d'ouvriers du bâtiment perdent tous les jours la vie et des milliers d'autres perdent une partie de leur intégrité physique. Cela est dû au fait que les engins mécaniques présentent un danger qui dépasse de fort loin celui qui résultait, dans le passé, du travail uniquement manuel et physique.

Monsieur le Président, je me réjouis que la commission ait décidé d'entreprendre une étude dans ce domaine. J'espère qu'elle aboutira rapidement, car, dans certaines de nos industries, nous devons déplorer actuellement de véritables hécatombes.

M. le Président. — Je remercie M. Smets.

La parole est à M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — (1) Monsieur le Président, je dois avant tout remercier très chaleureusement, au nom de la Commission de l'Euratom, M. Bertrand, président de votre commission parlementaire de la protection sanitaire, ainsi que M. Santero, rapporteur, pour la collaboration personnelle qu'ils ont constamment accordée à la Commission de l'Euratom dans ce secteur. Je remercie aussi, Monsieur le président Bertrand, votre commission parlementaire qui a travaillé toujours si intensément avec nous, non seulement sur le plan politique, mais aussi et souvent sur le plan technique où elle nous a prodigué ses conseils et son appui, complétant notre activité devant l'opinion publique de nos six pays et devant celle des autres pays.

Ainsi que l'a dit M. le rapporteur Santero, je ne pourrai pas entrer dans le détail des sujets proprement techniques, car je ne juge pas opportun de le faire. Bien que ce domaine soit fort intéressant et d'une très grande importance, je chercherai plutôt, dans la mesure du possible, à mettre en relief l'importance politique, sociale et psychologique de ce problème qui passionne tellement, et à juste titre, le grand public et les milieux responsables de la vie de nos pays.

Surtout, je tiens à répondre à MM. Posthumus et Smets, et j'espère que mon exposé sera clair, comme ont été claires et précises leurs questions.

La première question est celle de la sécurité en général.

Monsieur le président Bertrand, le terme de « sécurité » prête parfois à confusion parce que l'on y inclut quatre secteurs fondamentaux ; une sécurité de caractère sanitaire, une sécurité relative aux assurances, une sécurité à propos du contrôle des usages pacifiques et une sécurité quant au secret. Ce sont là quatre éléments qui parfois se superposent ; ils relèvent tous de la compétence de votre commission, et il est bon qu'il en soit ainsi.

Dans ma réponse, je m'arrêterai à la question de la sécurité au sens sanitaire, vu que les éléments qui sont de nature plutôt scientifique peuvent intéresser la sécurité des réacteurs, du point de vue technique et du point de vue de la protection des vies humaines. Je n'entrerai pas dans le vif du problème du contrôle de sécurité ; c'est à M. Sassen qu'il appartiendra de répondre sur ce point.

Arrêtons-nous avant tout au contrôle sanitaire et d'abord à l'application des normes de base ! Ainsi que MM. Posthumus et Santero l'ont dit, la Commission ne s'est pas bornée à énoncer des normes de base, ce qui est pourtant fort important. Les normes de base, vous le savez, portent sur deux secteurs : l'un est celui des principes des normes de base, l'autre établit le *quantum*, c'est-à-dire la quantité qu'il faut mesurer,

Medi

qu'il faut contrôler. Les principes demeurent fixes, tandis que les quantités sont sujettes à des variations au gré du développement des recherches et de la connaissance scientifique.

Monsieur le Président, la Commission de l'Euratom a fixé son attention sur les principes, c'est-à-dire sur les lignes de base. D'une manière générale, nous avons remarqué pour notre grande satisfaction que les Etats membres sont en train de s'engager dans cette voie avec beaucoup de bonne volonté et de sérieux.

MM. Santero et Posthumus ont rappelé la conférence qui s'est tenue en septembre, à la suite d'une initiative de l'Euratom. Cette conférence — je crois que c'était la première de son espèce — a discuté les grands problèmes de synthèse aux fins d'harmoniser la recherche, le droit, l'économie, la politique et l'action sociale. C'est l'heure des grands problèmes de synthèse. Les méthodes analytiques ayant exploré profondément les domaines spécifiques, il est nécessaire de faire l'accord entre les différents secteurs. Les Etats ont droit à notre reconnaissance pour avoir délégué à la conférence leurs cinq ministres de la santé publique, chargés d'y présenter des rapports techniques sur la question. L'engagement pris par les Etats a été un engagement solennel ; il a été suivi d'une action qui, d'ores et déjà a commencé dans ce secteur.

Aussi pouvons-nous dire, Monsieur le Président, que nous ne bornons pas notre action à l'harmonisation des législations. Mais nous devons dire en toute conscience que grâce à l'aide de la commission de votre Assemblée parlementaire un grand progrès a pu s'accomplir.

Dans l'autre secteur, celui de la mise à jour des données, la Commission de l'Euratom a été utilement assistée par le groupe des douze experts nommés par le Comité scientifique et technique, ce qui lui a permis de poursuivre son contrôle des données et d'en communiquer les variations. Nous procédons avec beaucoup de prudence. Il ne faut pas donner l'impression que ces données scientifiques et techniques sont trop variables, car pareille impression susciterait des incertitudes dans les milieux industriels et économiques et dans ceux qui s'occupent de la santé publique. D'autre part, nous ne devons pas non plus donner l'impression que ces données seraient immuables. Il y a là un problème de sagacité qui nous pousse à améliorer graduellement les connaissances ; quand le changement saute aux yeux, nous en donnons communication ; quand nous ne jugeons pas nécessaire cette communication, nous le remettons à un moment ultérieur.

M. Posthumus a posé une question sur la possibilité d'unifier les législations et les précautions du point de vue médical ; nous pouvons lui donner l'assurance que la Commission de l'Euratom attache une grande importance à ce problème. De nombreuses réunions ont eu lieu et auront lieu encore pour mettre quelque uniformité dans le milieu médical des six pays en ce qui concerne les mesures de précaution, les soins et

les éléments qui touchent à la protection sanitaire contre les radiations.

Cette action part de point de vue variés. En premier lieu, il y a l'action de l'Euratom. Nous avons plusieurs établissements relevant du centre commun de recherche ; nous avons des contacts dans les six pays avec la Grande-Bretagne, avec les Etats-Unis d'Amérique, avec le Canada et avec d'autres pays. Notre personnel technico-scientifique n'est pas affecté à un centre unique de recherche. Il peut travailler, par exemple, un an à Ispra, quelques mois à Petten, il peut se rendre au Canada avec un contrat, il est donc susceptible de se déplacer continuellement. Je vous laisse imaginer ce qu'il adviendrait si les dispositions médicales étaient différentes à Ispra et à Petten ou à Mol ou encore au réacteur à haute température en Angleterre ou aux Etats-Unis.

En ce qui concerne les pays d'Europe, nous cherchons à établir des critères uniformes sur le niveau de la sécurité maximum et de la prudence maximum. Donc, ne pas uniformiser sur la moyenne, mais le faire là où la connaissance est la plus poussée et où la législation, la prévention, les attitudes et les données des six pays sont les plus prudentes. Aussi la Commission de l'Euratom s'est-elle préoccupée de communiquer aux Etats membres les résultats de connaissances que nous avons gagnées dans ce domaine, non du point de vue législatif — puisqu'à cet égard nous n'aurions aucune autorité —, mais du point de vue politique et moral, pour que les Etats ressentent leur devoir de s'en servir et d'en tirer parti et pour que, mes chers collègues, vous insistiez devant vos Parlements et vos gouvernements en vue d'étendre toujours davantage cette action.

Il y a ensuite le problème des populations. Le marché commun a pour tâche particulière d'assurer le libre-échange des travailleurs.

L'activité nucléaire, comme l'a dit M. Santero, ne touche pas seulement les personnes qui travaillent dans le voisinage des laboratoires et des réacteurs ; des problèmes généraux et sociaux font qu'elle porte aussi sur les populations qui, de nos jours, ne sont pas stables, mais se déplacent, changent d'activité et doivent circuler. De là, la nécessité de suivre attentivement le problème des radiations également dans les populations, afin que l'on sache de chaque personne quelle est la quantité totale de radiation qu'elle a subie. Il faut le savoir parce que le problème que pose l'irradiation atomique n'est pas comparable à celui que pose par exemple un accident d'automobile où, s'il n'a pas de suites, il peut n'y avoir qu'un choc psychologique. Dans le domaine des radiations, il n'en va pas de même. Chaque irradiation d'aujourd'hui laisse comme un dépôt dans l'organisme qui s'ajoute à la charge radioactive de demain ou à celle qu'une personne peut recevoir au cours d'un an ou dans un cycle de cinq ans.

Nous avons donc besoin d'un contrôle continu des organismes que la technique moderne expose fré-

Medi

quemment à des rayons Roentgen, des rayons gamma ou des rayons provenant de traitements médicaux ou de travaux de recherche.

Je remercie M. Posthumus d'avoir attiré l'attention de la Commission sur cette action qu'elle poursuit et qui, si elle bénéficie de votre appui, se fera toujours plus efficace.

Il s'est posé aussi le problème des déchets radioactifs. Je ne ferai pas de citations; vous avez lu les journaux. Or, dans ce domaine, on note une sensibilité malade de l'opinion publique. En utilisant cet adjectif, je ne porte aucune accusation, j'y vois plutôt un indice de sensibilité. Mais je me permets de vous dire, Monsieur le Président, Messieurs les Parlementaires et Membres de la commission, de même qu'au monde du journalisme, si je puis l'atteindre, et à l'opinion publique, combien grande est la responsabilité que l'on assume en alarmant avec excès, responsabilité égale à celle que l'on assumerait en n'alarmant pas du tout.

A propos du problème atomique, chaque fois que l'on parle de réaction atomique, de *fall-out* et ainsi de suite, le monde est pris d'une panique disproportionnée, comme le serait la crainte de voir la fumée d'une cigarette dans cette salle compromettre la respiration des gens qui s'y trouvent. Vous connaissez les alarmes suscitées par une opération que l'Euratom avait étudiée avec une attention scrupuleuse et qui concernait certains déchets radioactifs. On n'a pas tenu compte du fait que, si dans le domaine atomique il y a certes des problèmes qualitatifs, il y a, à côté de ceux-ci, un facteur tout aussi essentiel, le facteur quantité.

Je me permets d'affirmer qu'à l'Euratom on est parfaitement conscient de ce que l'on fait quand on accorde certaines autorisations; le sérieux dont il a été fait preuve jusqu'ici sera, j'en suis certain, observé tout autant à l'avenir.

On peut dire qu'il n'y a peut-être pas de secteur industriel ou de réalisation technique moderne qui prenne davantage soin, qui se soucie davantage de la vie humaine et de la santé des hommes que l'industrie nucléaire. Que n'a-t-on pareils scrupules dans le secteur de l'automobilisme et du trafic! Que n'y est-on aussi soucieux que dans le domaine de l'énergie atomique de protéger la vie humaine!

M. Smets a fait une remarque sur laquelle je suis d'accord. Je lui promets que rien ne sera négligé pour sauvegarder la vie de l'homme qui exerce une fonction économique. Nous avons pour tâche d'étudier à fond les moyens de protection nécessaires et suffisants pour que la vie économique ne soit pas gênée du fait que l'homme est en sûreté. Ce serait une défaillance scientifique si nous construisions des épaisseurs de deux mètres de ciment quand une épaisseur d'un mètre suffit. Il faut faire ce qui est nécessaire, il ne faut pas faire davantage.

M. Posthumus a posé le problème de la connaissance des données. Ces dernières années, nous avons vu que la mensuration de la radioactivité de l'air a fait grande impression. Il n'y a pas lieu de s'alarmer à ce sujet, mais cette radioactivité doit être constamment contrôlée. Plutôt que de le réduire, on augmentera encore ce contrôle et on le rendra plus efficace. Nous remercions M. Santero et la commission parlementaire d'avoir aiguillé les Etats vers cette voie.

Le comportement de la radioactivité de l'air est liée à des facteurs météorologiques dont le mouvement est extrêmement variable. Les concentrations de radioactivité dans les hautes couches de l'atmosphère sont inconnues. Il peut donc se produire des fluctuations positives et négatives de temps à autre; souhaitons qu'il ne s'en produise pas, mais, de toute façon, elles seront contrôlées.

Si, pour une raison ou une autre, les expériences nucléaires devaient être reprises à l'avenir, il faudra que nous soyons prêts à contrôler en tout temps ce qui se passe.

Nous sommes donc, Monsieur le Président, parfaitement d'accord avec vous. J'espère qu'à la fin de ce mois, au plus tard en décembre, nous pourrons vous remettre le second volume que l'Euratom publie sur la protection sanitaire et qui contiendra toutes les données et toutes les références. Le retard est dû aux difficultés que suscite la nécessité de traduire cet ouvrage dans toutes les langues de la Communauté.

Des problèmes se sont aussi posés à propos de l'assurance. M. Sassan vous en parlera. Du point de vue technique, je vous dirai quelles sont nos tâches et nos limites dans le secteur biologique et dans le secteur des assurances et de l'économie.

Il est un vaste secteur qui touche à la fois la protection sanitaire et la recherche scientifique. Le monde de la biologie représente le grand domaine de la recherche de demain. Dans celui-ci, la science n'est pas encore suffisamment développée en ce qui concerne les solutions les plus profondes de la biologie; les problèmes que pose le mystère de la vie offrent encore un vaste champs sur lequel l'humanité de demain devra avancer.

Les problèmes de la vie ne sont pas vus du seul point de vue de la pathologie, ils le sont aussi quant aux possibilités positives que l'énergie nucléaire offre dans le domaine de l'industrie, de l'agriculture, de la biologie et de la médecine. Je n'entre pas dans les détails de ces questions que certains orateurs ont d'ailleurs effleurées. Nos centres de recherche feront porter leurs efforts dans ces directions. Nous demandons aux parlementaires de faire à leur tour, dans leurs pays, un effort dans ce sens. Il s'agit là d'une fin dont l'obtention pourra donner à l'humanité davantage de bien-être et une plus grande certitude de paix.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Medi pour son intervention.

La parole est à M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique

M. Sassen, *membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à m'associer aux remerciements que M. Medi a adressés à votre commission et à M. Santero pour son rapport. Nous sommes particulièrement reconnaissants au rapporteur d'avoir écrit dans son rapport, entre autres conclusions, que les critiques formulées doivent être interprétées comme un stimulant, un appui et un réconfort pour notre travail. Nous sommes très sensibles à cette manière de voir, de suivre, de critiquer, de contrôler nos activités.

Monsieur le Président, je me propose d'être très bref sur les quelques points qui demandent encore une réponse.

Il y a d'abord la question de M. Santero en ce qui concerne la convention additionnelle sur la responsabilité civile des risques nucléaires. C'est une convention additionnelle à celle qui vient d'être signée dans le cadre de l'O.E.C.E., en ce sens qu'en plus de ce qui a été prévu dans la convention de l'O.E.C.E. dans ce domaine, elle prévoit, définit, délimite, précise l'intervention de l'Etat, tout en se basant sur les mêmes points de départ et sur les mêmes principes. C'est aussi une convention additionnelle dans le sens que nous l'avons prévue comme une convention ouverte, dans le sens du traité, non seulement aux membres de la Communauté, mais également aux pays tiers.

Nous pouvons constater avec satisfaction qu'en ce qui concerne cette convention additionnelle les grands principes se dégagent de plus en plus et les points qui sont jusqu'à maintenant restés en suspens ne se réfèrent plus aux principes que je viens d'énoncer. Nous avons le ferme espoir que la conclusion de cette convention additionnelle interviendra à bref délai. Nous aidons de notre mieux à cette conclusion, car le développement de l'énergie et de l'industrie nucléaires dans nos pays dépend du règlement définitif du problème de la responsabilité civile.

A l'intention de l'honorable M. Santero, je me permets de souligner que cette convention additionnelle, comme d'ailleurs la convention de l'O.E.C.E., est négociée actuellement entre les représentants des gouvernements des pays membres. On ne peut dire qu'en l'occurrence il s'agisse d'une action spécifique du Conseil de ministres.

Au surplus, si les Etats membres ratifient la convention de l'O.E.C.E. et concluent la convention additionnelle, ils donnent, par ce fait même, une suite importante aux recommandations formulées en fonction de l'article 98 tendant à une large harmonisation des législations nationales dans ce domaine.

Le deuxième point soulevé par M. Santero a trait aux inscriptions budgétaires en matière de contrôle de sécurité. L'honorable représentant a observé que les sommes prévues pour l'année 1961 ne sont pas aussi élevées que celles inscrites au budget de 1960. Il a demandé si la Commission envisageait, en 1961, moins de missions d'inspection ou moins de contrôle, alors que le développement de l'énergie nucléaire augmentant, il conviendrait au contraire d'en prévoir davantage.

Je puis immédiatement rassurer l'Assemblée, votre commission et votre rapporteur. S'il y a une différence entre les inscriptions budgétaires pour 1961 et pour 1960, ce n'est pas parce que notre intention est d'effectuer moins de contrôles et moins d'inspections, mais simplement parce qu'en 1960 nous avons demandé des crédits trop élevés.

Je pense que l'Assemblée comprendra cette petite erreur d'appréciation, si je puis m'exprimer ainsi. C'était, si je ne me trompe, la première fois dans l'histoire mondiale qu'un tel système de contrôle était mis au point. Nous n'avions aucune expérience quant à son instauration et à son déroulement. L'important est que la Commission envisage d'intensifier ses activités dans ce domaine.

Répondant maintenant aux deux questions posées par l'honorable délégué, M. Posthumus, et par M. Santero, j'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée, en ce qui concerne le paragraphe 51 du rapport de M. Santero que, depuis le dépôt de notre rapport général et conformément à l'article 79 du traité, non seulement la quasi-totalité, mais la totalité des installations ont satisfait à l'obligation de communiquer les renseignements à l'exécutif. Si l'on ne peut encore considérer que toutes les déclarations sont techniquement parfaites, nous poursuivons leur mise au point progressive et nous avons bon espoir que nous arriverons à une application totale et aussi efficace que possible de ce règlement.

Le deuxième point que je voudrais soulever se réfère au paragraphe 55 du rapport de M. Santero et à la quatrième question posée par M. Posthumus.

Monsieur le Président, Madame, Messieurs, je puis dire à l'Assemblée que, depuis le dépôt de notre rapport général, des inspections non seulement sur pièces, mais sur place, ont eu lieu dans les cinq pays de la Communauté qui possèdent des installations nucléaires à contrôler et à inspecter. A part le Grand-Duché, qui ne possède pas de telles installations, des inspections ont été effectuées en France, en Italie, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, portant non seulement sur les installations de recherches, mais également sur les installations industrielles. Chacune de ces inspections a été effectuée par une équipe composée au maximum de trois ou quatre inspecteurs de nationalité différente et un seul inspecteur de la nationalité du pays où se trouve l'installation.

Sassen

Nous pouvons dire que nous avons rencontré — c'est l'objet de la question posée par M. Posthumus — une réaction positive et une pleine coopération de la part des dirigeants des installations inspectées. Ainsi que vous le savez, les Etats membres ont le droit de faire accompagner les inspecteurs par un de leurs fonctionnaires. L'application de cet article est demandée de temps à autre. Nous avons également, ainsi que l'indique le rapport, communiqué aux intéressés les observations auxquelles l'inspection a donné lieu, afin de leur permettre de présenter, de leur côté, leurs observations en la matière.

Cette procédure a été partout appréciée; elle est, je crois, la seule qui permette des résultats fructueux dans ce domaine.

Je suis heureux que l'Assemblée ait reconnu le caractère efficace de notre système de contrôle, un contrôle qui n'existe pas uniquement sur papier par l'adoption des règlements, mais qui fonctionne déjà avec l'application régulière, en vertu des articles 78 et 79 du traité, des deux règlements dont il s'agit et des missions d'inspection qui ont eu lieu ou qui sont en train de se dérouler.

Monsieur le Président, je crois avoir ainsi répondu aux questions que m'ont posées MM. les Orateurs. Je me permets de terminer mon intervention en renouvelant mes remerciements à la commission et mes félicitations au rapporteur

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen pour son intervention.

La parole est à M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'absence de M. Petrilli fait que c'est moi qui ai le plaisir de répondre à M. Santero — à qui j'adresse nos compliments pour son excellent rapport — sur les problèmes qui touchent la Communauté économique européenne. Votre rapporteur s'est fort bien rendu compte de l'immense travail accompli par la direction des affaires sociales; les conclusions bienveillantes auxquelles il est parvenu sont propres à reconforter tous ceux qui, dans notre administration, se sont occupés de ces questions et qui poursuivront leur effort, précisément dans le sens indiqué par M. Santero, pour examiner très soigneusement et résoudre les problèmes de la sécurité, de la protection sanitaire et de l'hygiène du travail.

L'ensemble des données publiées dans le rapport de la Commission de la C.E.E., des données fournies par M. Petrilli au cours des différentes réunions, à l'Assemblée et en commission, de même que les données dont disposent les membres de votre Assemblée montrent que dans les divers pays de la Communauté le

nombre des personnes protégées contre les conséquences des maladies augmente d'année en année. Les lois relatives à cette protection exigent une harmonisation toujours plus poussée; mais nous devons reconnaître dès maintenant qu'elles se fondent heureusement sur des éléments analogues entre eux et qu'elles prennent forme concrète sur la base de contributions qui ont sur le revenu national une incidence à peu près égale dans les différents pays.

Dans le domaine de l'assistance à la maternité, les résultats obtenus jusqu'ici paraissent bons. En revanche, nous reconnaissons que l'assurance obligatoire n'a pas atteint, dans les six pays, un développement qui puisse nous tranquilliser. Il y a là une situation qui est bien faite pour stimuler notre travail. En effet, je suis certain que le commissaire qui est appelé à remplacer bientôt M. Petrilli — qui a laissé dans votre Assemblée aussi tant de traces de son travail — s'occupera sans tarder de ces problèmes et cherchera à les résoudre au mieux.

Je suis heureux de pouvoir dire au rapporteur et aux membres de l'Assemblée que les relations avec les autres exécutifs sont telles, également dans ce domaine, que l'on peut s'attendre à un travail toujours mieux coordonné, ce qui ne peut que favoriser les résultats finaux. A propos de la question qui a été posée, je puis déclarer que la Commission que j'ai l'honneur de représenter est fermement décidée à mener à bon port les travaux nombreux qui sont prévus dans la liste que M. Santero a rappelée dans son rapport. Je puis cependant dire dès à présent que de nombreux travaux sont déjà en cours.

Précisément lundi prochain, Monsieur le Président, vous verrez s'ouvrir à Bruxelles la conférence sur les conséquences économiques et sociales des techniques nouvelles de rationalisation du travail. Votre rapporteur y a fait allusion. Dans cette conférence, on traitera non seulement des sujets de grande importance du point de vue économique et surtout social; on y examinera naturellement aussi les problèmes de la sécurité et de l'hygiène du travail. Nous pensons que cette conférence sera digne de remarque non seulement par la tenue de ses débats, mais aussi par les résultats qu'elle obtiendra et que la Commission de la C.E.E. s'engage dès maintenant à examiner avec l'attention la plus grande.

Je répondrai maintenant à M. Smets qui a manifesté certaines inquiétudes. Il se fait des soucis parce que, quand nous interrogeons ou consultons le B.I.T., nous laissons de côté les syndicats. Je tranquilliserai tout de suite M. Smets: quand nous consultons le Bureau international du travail, nous le faisons sur des questions qui se posent sur le plan technique. Une tradition de la Commission de la Communauté économique européenne veut désormais que nous entretenions avec les syndicats — dont l'importance ne saurait nous échapper — des rapports très étroits et très fructueux. Aussi allons-nous persévérer dans cette voie. Les deux questions se posent sur des plans entièrement différents.

Caron

En ce qui concerne le problème qui, vu la manière dont il a été exposé, peut légitimement préoccuper M. Smets, je dois dire que la direction générale de la concurrence ne perd pas de vue cette incidence de la prévoyance sociale sur les coûts, mais elle l'examine à titre exclusivement théorique. Nul d'entre nous ne saurait penser que si l'incidence devait être, disons, supérieure à une certaine limite que l'on peut considérer tolérable, on veuille à cause de cela réduire le taux actuel de l'incidence de la prévoyance sociale. Quand nous parlons d'harmonisation des lois dans ce domaine de la sécurité sociale, nous pensons toujours à une harmonisation des lois au niveau le plus haut. Il est donc inimaginable que les inquiétudes de M. Smets puissent trouver demain une justification concrète dans une décision que nous prendrions à ce sujet.

En ce qui concerne l'exposition itinérante, elle est issue d'une proposition d'un membre éminent de votre Assemblée. J'ai cependant remarqué que dans sa résolution finale la commission parlementaire n'en parle pas, si bien que la Commission de la C.E.E. n'a pas cru opportun de reprendre cette suggestion.

Quant à la dernière question de M. Smets, je dirai que les recherches sur la prévention des accidents ont été approuvées tout récemment par la Commission; elles portent plus particulièrement sur l'industrie du bâtiment, qui est celle dont l'auteur de la question se préoccupe.

Enfin, et j'aurai terminé ainsi ma courte intervention, je donne à votre rapporteur l'assurance que, dans ce rapprochement des législations qui va s'intensifier toujours plus, notre intention est de nous orienter vers un perfectionnement constant des conditions de sécurité pour les travailleurs. L'esprit du traité de Rome nous le commande, et c'est aussi — je puis l'affirmer devant votre Assemblée — la volonté de la Commission.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le Vice-Président de la Commission de la Communauté économique européenne.

La parole est à M. Santero, rapporteur

M. Santero, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, je me bornerai à remplir un devoir: celui de remercier nos collègues qui ont dit du bien de mon rapport et, particulièrement, les représentants des exécutifs, celui de l'Euratom aussi bien que celui du Marché commun, qui ont si favorablement accueilli mon modeste travail. Je remercie mes collègues parlementaires aussi de m'avoir donné de précieuses indications et je termine en leur promettant que dans le texte définitif de la résolution qui traitera ces problèmes il sera tenu compte des suggestions et des

informations complémentaires qui nous ont été données

M. le Président. — La parole est à M. Bertrand, président de la commission.

M. Bertrand, président de la Commission de la sécurité de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire. — (N) Monsieur le Président, Madame, Messieurs, si j'ai demandé la parole, c'est simplement pour faire quelques remarques à propos de l'intervention de M. Smets concernant le paragraphe 5 du rapport.

Je puis comprendre qu'à la lecture de ce paragraphe M. Smets ait eu l'impression qu'il existe encore des restrictions dans certains efforts tentés en vue d'augmenter la sécurité. Or, la signification de ce paragraphe est tout à l'opposé. Il s'agit du fait qu'en raison de la disparité des législations sur la protection contre les accidents du travail l'utilisation de certains appareils n'est autorisée dans quelques pays de la Communauté que s'ils sont munis des dispositifs de sécurité prescrits. Dans d'autres pays de la Communauté, les mêmes machines peuvent être employées sans dispositifs de sécurité, si bien qu'il se produit une réelle discrimination quant aux possibilités de concurrence dans le commerce et l'exportation de ces appareils dans la Communauté.

L'intention de la commission a précisément été d'inciter l'exécutif à procéder à une harmonisation telle que l'obligation soit imposée dans les six pays de munir les appareils de dispositifs de sécurité pareils à ceux que l'on trouve dans les autres pays.

Voilà ce que signifie le paragraphe 5; c'est aussi ce que signifie la position de principe qui est prise au dernier paragraphe.

Je saisis l'occasion qui s'offre de dire quelques mots à propos d'une communication que M. Caron vient de nous faire. M. Petrilli, qui est chargé des problèmes sociaux au sein de l'exécutif de la C.E.E., va prochainement se démettre de ses fonctions de membre de la Commission.

Je ne saurais laisser passer cette communication sans dire, en ma qualité de président de la commission de la sécurité du travail, combien je lui suis reconnaissant de la manière énergique et agréable à la fois dont il a dirigé la division des affaires sociales à la Commission de la C.E.E. pendant ces trois ans. Nous avons apprécié sa profonde connaissance des problèmes, de même que son sens de l'organisation qui lui a permis d'apercevoir, dans l'ensemble de la Communauté, les nombreux problèmes sociaux qui se posent, de les coordonner et d'en diriger l'étude.

Au paragraphe 10 de son rapport, M. Santero nous a donné une idée du programme que M. Petrilli avait établi d'accord avec ses collègues de la Commission pour ces deux prochaines années. Je me permets d'en citer un passage.

Bertrand

« Le professeur Petrilli a en outre fait savoir que l'exécutif essaiera de donner la priorité à l'étude des problèmes suivants : prévention des accidents surtout dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ; taux d'invalidité ; effets de la législation en matière de prévention des accidents sur les conditions de concurrence ; relations entre certains types de travaux et les maladies professionnelles ; ratification et application de la part des gouvernements des conventions collectives élaborées par le B.I.T. et possibilité d'option de règles plus modernes dans le cadre de la Communauté. »

Le but de ma présente remarque est de demander que le poste vacant à la suite du départ de M. Petrilli ne reste pas trop longtemps inoccupé et que l'on ne tarde pas à prendre les mesures nécessaires pour donner un successeur à M. Petrilli.

Par delà l'exécutif de la C.E.E., je m'adresse aux gouvernements qui sont appelés à pourvoir à son remplacement et je les prie de ne pas trop attendre, afin que la continuité de la politique sociale, telle que la Commission l'a instituée, ne soit pas menacée.

Monsieur le Président, voilà les pensées qu'après avoir adressé mes remerciements à M. Petrilli j'ai tenu à soumettre à l'attention des personnes responsables de son remplacement.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nederhorst, président de la commission des affaires sociales.

M. Nederhorst, président de la commission des affaires sociales. — (N) Monsieur le Président, M. Caron vient de nous informer du départ définitif de M. Petrilli, ce qui me donne l'occasion de dire, en ma qualité de président de la commission des affaires sociales, quelques mots de cet important événement. Je l'ai déjà fait lors de la dernière réunion de notre commission où nous avons officiellement pris congé de M. Petrilli. Je répéterai dans cette salle ce que j'ai dit à cette occasion.

Nous sommes évidemment heureux de ce que M. Petrilli s'apprête à occuper en Italie un poste si important, mais nos félicitations personnelles s'accompagnent d'un sentiment de regret à l'idée que dorénavant ne verrons plus parmi nous l'excellent commissaire qu'aura été M. Petrilli.

Pendant ces deux dernières années, la commission des affaires sociales a eu le privilège de pouvoir collaborer avec M. Petrilli de la façon la meilleure. Nous avons toujours remarqué combien il avait de juste compréhension pour la position de l'Assemblée parlementaire européenne et pour la façon dont celle-ci peut travailler avec la Commission européenne sans qu'il soit porté atteinte le moins du monde à l'autonomie de l'Assemblée où aux compétences de la Commission.

Cette collaboration, Monsieur le Président, a été extrêmement agréable et aussi très constructive. A notre tour, nous espérons que la vacance ne durera pas trop longtemps et que la Commission fera en tout cas le nécessaire pour que, dans l'attente de la nomination d'un commissaire nouveau, un de ses membres soit chargé plus particulièrement des questions sociales, de manière que dans nos contacts avec elle nous puissions nous rencontrer un digne remplaçant de M. Petrilli.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — En ma qualité de président, j'ai été heureux d'accueillir les paroles que M. Bertrand, président de la commission de la protection sanitaire, et M. Nederhorst, président de la commission des affaires sociales, ont prononcées pour dire combien utilement M. Petrilli a contribué à l'activité de la Commission de la Communauté économique européenne. Il a aidé à donner à notre Communauté cette empreinte sociale qui confère un titre de noblesse à l'association économique de nos six pays.

Je tiens à rappeler la collaboration féconde qui s'est établie et maintenue entre M. Petrilli et nos deux commissions qui se consacrent plus spécialement aux questions sociales.

Je crois dès lors pouvoir dire au nom de l'Assemblée que nous lui sommes reconnaissants de l'activité qu'il a déployée. Nous souhaitons que l'empreinte dont il a marqué les travaux de la Commission de la C.E.E. puisse se maintenir, que la continuité ne se brise pas et que le fait social et le fait économique demeurent associés étroitement dans l'œuvre de construction européenne à laquelle la Commission et l'Assemblée vouent leur passion et leur énergie.

5. — *Droit de légation et de pavillon des Communautés européennes*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation, la discussion et le vote du rapport complémentaire fait par M. van der Goes van Naters, au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur les problèmes que posent les relations des Communautés européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon (doc. 88).

La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur.

M. van der Goes van Naters, rapporteur. — Monsieur le Président, j'appelle l'Assemblée à une autre réalité que celle de la sécurité sociale, à une réalité juridique.

Personne ne contestera que notre Communauté européenne — dans ses trois apparitions — est régie par un droit interne propre à elle, son droit cons-

van der Goes van Naters

titutionnel. Mais personne ne contestera non plus que la Communauté européenne est assujettie aux droits des gens. La position tant politique que juridique de la Communauté dans le monde, dans le concert des peuples, amène à cette conclusion. Elle est d'ailleurs confirmée par plusieurs dispositions du traité de Rome.

Le préambule invoque expressément la charte des Nations Unies. La Cour de justice assure le respect du droit, non pas du droit de la Communauté, mais du droit en général. La Communauté a la « personnalité juridique », terme qui définit sa place dans le concert des peuples. Le protocole sur les privilèges et immunités parle du droit, sur le territoire des Etats membres aux « privilèges, immunités diplomatiques ou facilités d'usage », c'est-à-dire selon le droit des gens.

Or, si l'on assume les devoirs du droit des gens, on jouit aussi de ses droits et, parmi eux, du droit de légation. Ce droit parvient à la Communauté d'une façon naturelle, celle-ci se rapprochant beaucoup plus de l'Etat que ne le font les autres organisations internationales. Elle a, il peut être utile de le rappeler, une administration propre, indépendante de celle des Etats membres. Elle est régie et contrôlée par des organes indépendants. Elle a des ressortissants « directs », en tout cas sous plusieurs rapports. Elle a une politique extérieure propre.

Sur ce dernier point, Monsieur le Président, je m'explique. Il touche le sujet qui sera traité lundi par mon ami Dehousse et j'ai déjà rappelé dans mon rapport que le professeur Guggenheim, dans son manuel sur le droit des gens, a constaté à juste titre : « D'autres sujets de droit (à part les Etats) peuvent également acquérir la compétence d'exercer le droit de légation actif et passif. Dans tous les cas, la condition est que le sujet de droit possède la capacité de mener une politique étrangère indépendante »

Il est clair que Guggenheim avait en vue une politique étrangère dans le sens large du mot : la réalisation d'une politique extérieure en dehors de la Communauté même, en dehors des six pays.

Or, la politique commerciale commune, les accords prévus à l'article 228, les liaisons de l'article 229, la collaboration mentionnée aux articles 230 et 231, les accords d'association de l'article 238, composant une telle politique extérieure.

Ce point de vue est confirmé par la réponse donnée l'année passée par la Commission européenne aux dix questions que je lui avais posées au nom du groupe socialiste quant à la politique extérieure de la Communauté. Cette réponse, on doit le constater, a été très prudente, trop prudente peut-être. Il est heureux que les commissaires soient quelquefois un peu plus audacieux hors de l'hémicycle. Toujours est-il que mercredi prochain, à six heures, M. le commissaire Rey, membre de la Commission chargé des relations extérieures, parlera de « la politique extérieure de la Commu-

nauté ». J'insiste sur ce dernier mot. Il ne prononcera ce discours dans cette enceinte, mais à l'Université de Strasbourg. Acte lui en sera cependant donné.

Le droit de légation parvient donc, de par sa nature même, à la Communauté. Il est toutefois logique qu'il ne s'exerce qu'auprès la reconnaissance de la Communauté par l'Etat tiers en cause. Mais j'attire votre attention sur un point : cette condition ne l'éloigne pas du statut étatique. Aussi, un Etat a-t-il besoin de cette reconnaissance.

Le professeur Wengler, de l'Université libre de Berlin, a fait, sur cette question, une importante étude pour le Congrès juridique sur la C.E.C.A., tenu à Milan en 1957. La seule différence entre le point de vue de M. Wengler et votre commission est qu'il affirme que l'assimilation de la Communauté à un Etat doit être consentie par l'Etat tiers intéressé tandis que, à notre avis, cette assimilation est, en fait, déjà basée sur le droit des gens et que la reconnaissance diplomatique constitue la seule condition pour la mise en pratique du droit de légation. L'acte, qui doit suivre n'est donc pas un acte créatif, mais de reconnaissance. Il n'est pas constitutif, mais déclaratif.

Personne ne conteste qu'il se présente des difficultés pratiques dans la voie de la réalisation du droit de légation qui nous appartient. Ces difficultés peuvent être surmontées ; elles le sont déjà dans un grand nombre de cas. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer à mon rapport.

Voici peut-être le côté le plus fort de la thèse de la Commission : la Commission n'invente rien ; elle ne prétend rien ; elle suit, avec modération, une pratique qui se réalise chaque jour et dont témoigne chaque mois le *Journal officiel* : « M. Walter Hallstein, ou M. Etienne Hirsch, ou M. Pietro Malvestiti, président, etc., a reçu S. E. l'ambassadeur X, qui lui a remis les lettres l'accrédiant en qualité de chef de la mission du pays Y, auprès de la Communauté, etc. »

Monsieur le Président, je ne veux pas insister aujourd'hui sur le problème de la division interne des compétences. Il est traité dans les paragraphes 10, 11 et 14 du rapport. Le traité est clair, il y a, sur ce terrain, les compétences de l'exécutif, il y a les compétences du Conseil et il y a des compétences auprès de ces deux organes en commun. Je pense d'ailleurs que le problème général de l'équilibre entre les deux organes agissants de la Communauté reviendra lundi devant l'Assemblée.

Monsieur le Président, il me reste à parler de l'emblème, question que la commission a traitée à la demande officieuse de deux des trois exécutifs.

Je suis conscient de l'importance du problème pour cette entité que j'appelle volontiers une pré-fédération. Mais je sais également que si je proclame le drapeau éternel, il sera provisoire et si je le qualifie de provisoire, il durera. Je ne ferai donc ni l'un ni l'autre et l'Assemblée ne sera pas déçue si je déclare que pour moi, le nombre des étoiles importe peu. Je

van der Goes van Naters

suis, à titre personnel, d'accord sur six, sur douze, sur vingt-quatre et même sur quarante-huit étoiles si ce n'est pas trop ambitieux.

Ce qui intéresse surtout votre commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, c'est que le drapeau de la Communauté ne soit pas un drapeau quelconque, mais un drapeau officiel ayant caractère juridique, qui relève du droit des gens et, le cas échéant, des traités navals et aéronautiques en cause. Pour le dire en d'autres termes, ce drapeau a force de pavillon.

La commission a toutefois décidé de proposer l'emblème suivant : une couronne de six étoiles or sur fond bleu clair. Il importe donc de prendre l'avis des trois exécutifs européens ici présents.

Une autre option est possible, c'est pourquoi j'ai reproduit dans une annexe au rapport les arguments qui, de l'avis de M. le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, militent en faveur de douze étoiles au lieu de six. A l'objection que, dans ce cas, aucune institution européenne n'aurait son drapeau ou son pavillon propre, le secrétaire général répond que l'on pourrait facilement « caractériser l'institution en cause par l'inscription de sigles, de signes ou de symboles particuliers... au centre de la couronne en douze étoiles »

Contre la thèse dudit secrétaire général ainsi que de quelques membres de la commission, plaident un certain nombre d'arguments. Le drapeau à douze étoiles n'est pas « le symbole de l'Europe », il est, bel et bien, le drapeau du Conseil de l'Europe, arrêté comme tel par son Assemblée et son Comité de ministres. L'adjonction « de sigles ou de symboles » à ce drapeau propre au Conseil de l'Europe donnerait l'impression que l'institution qui arbore ce drapeau complété ferait partie de la première qui, porteuse du symbole général, se comporterait en institution-mère. Or, cette impression serait fautive et il faut l'éviter.

Ce que l'honorable député britannique, M. Wilson, a dit l'autre jour sur une adhésion éventuelle du Marché commun à l'E.F.T.A. vaut aussi dans notre cas : on ne peut exiger de personne de porter la cravate de l'autre club !

Ensuite, le secrétaire général du Conseil de l'Europe craint que la diversité des emblèmes ne fasse « perdre un élément affectif d'une importance considérable pour le développement de la conscience européenne ». Mais cette « diversité » s'exprimerait uniquement dans le nombre d'étoiles, puisque la forme des étoiles, leur couleur or ainsi que le fond bleu sont identiques et cette affinité ne serait caché à personne. Elle exprime d'une façon convaincante la solidarité européenne qui anime, même en premier lieu, notre Communauté et ses ressortissants.

Voici un autre problème relevé en commission : quelle attitude adopter si le fait réjouissant d'un nouveau « membership » devait se présenter ? Voici ma

réponse : cette question sera résolue en commun avec le ou les nouveaux membres. On peut suivre, dans ce cas, la voie du Conseil de l'Europe — stabilisation — ou la voie américaine — augmentation. Quant aux pays associés à la Communauté, ils ne seront probablement pas représentés par les organes de la Communauté vers l'extérieur. Aussi ne feront-ils probablement pas partie du « sujet du droit des gens en question ». Donc, sauf en cas d'une disposition spéciale, le pavillon communautaire sera un drapeau ami, mais pas le leur.

Enfin, Monsieur le Président, il est peut-être utile de rappeler notre point de départ : se baser sur la réalité actuelle. Présentement et depuis déjà quelques années, l'emblème de six étoiles or sur fond bleu se porte et s'arbore ; une politique de stabilité exigerait plutôt de le sanctionner que de l'abolir.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le Rapporteur pour la présentation de son rapport.

Je donne lecture de la proposition de résolution :

*Proposition de résolution
relative aux problèmes que posent les relations
des Communautés européennes avec l'extérieur,
en particulier le droit de légation et de pavillon*

« L'Assemblée parlementaire européenne,

I

— estimant, sur la base du rapport de sa commission compétente (doc. 87-1959), que les Communautés européennes jouissent de par leur personnalité juridique internationale du droit de légation actif et passif ;

— constatant que ce droit a déjà été reconnu par des pays tiers qui ont accrédité des missions auprès des Communautés et qui se sont déclarés prêts à recevoir à titre de réciprocité des missions permanentes représentant les Communautés européennes ;

— souhaite que la décision de principe prise par les Conseils le 1^{er} février 1960, et prévoyant l'établissement de missions uniques des Communautés auprès des gouvernements de plusieurs Etats tiers, soit mise en exécution le plus tôt possible ;

— estime que de telles missions permanentes des Communautés européennes devront en priorité être accréditées à Londres et à Washington ;

— demande que la Haute Autorité, les Commissions et les Conseils consultent l'Assemblée ou sa commission compétente sur la mise au point ultérieure de la procédure relative à la désignation des représentants des Communautés, ainsi que sur toute autre décision relative aux modalités de fonctionnement de ces missions permanentes ;

Président

II

— considérant que la nécessité politique exige la création d'un drapeau propre aux trois Communautés européennes ayant fonction de pavillon ;

— constatant que la coutume a déjà introduit comme emblème six étoiles d'or sur fond bleu ;

— *recommande* aux Conseils, ainsi qu'à la Haute Autorité et aux Commissions de fixer comme pavillon des Communautés européennes le drapeau d'azur à un cercle, composé de six étoiles d'or à cinq rais. »

La parole est à M. Santero

M. Santero. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention sera brève au point de ressembler plutôt à une explication de vote en faveur de proposition de résolution présentée par la commission. Pour moi personnellement, cette déclaration revêt une importance particulière en ce sens que ces dernières années j'inclinai à adopter également pour la Communauté des Six le drapeau d'azur portant un cercle de douze étoiles au milieu duquel se trouverait un symbole proprement communautaire qui distinguerait notre drapeau de celui du Conseil de l'Europe et d'autres institutions européennes éventuelles.

Mon opinion se fondait alors sur la conviction — que je persiste à nourrir — que l'Europe des Six doit être considérée comme une étape sur la voie de la création d'une Europe unie et plus vaste ; elle était aussi déterminée par la crainte que le drapeau aux six étoiles puisse être interprété comme une acceptation résignée — ou pis encore, une acceptation voulue — de la cristallisation définitive de l'union européenne à Six.

Cependant, ayant remarqué que la plupart des gens, même assez informés, confondent volontiers le Conseil de l'Europe avec la Communauté des Six, l'Assemblée consultative avec l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale et avec l'Assemblée parlementaire européenne, j'ai été amené à revoir la question.

Monsieur le Président, le temps est maintenant révolu des adhésions à un européanisme vague, même s'il est ressenti sincèrement. Aujourd'hui, il faut que le citoyen européen prenne conscience de ce que l'on veut et de ce qui est susceptible d'être construit jour après jour.

Cette méditation nouvelle m'amène à dire qu'en un temps comme le nôtre, où tant de transformations sont en cours ou sont à l'étude, la clarté constitue une condition importante du succès, exactement comme l'indétermination, la confusion et l'à-peu-près sont condamnés à l'insuccès. Du reste, la diversité des deux pavillons européens — douze étoiles sur l'un et six sur l'autre — ne saurait exercer une influence négative sur l'élément affectif et psychologique, comme notre rapporteur l'a fort bien montré. En effet, il s'agit

toujours d'étoiles d'or à cinq rais disposées en cercle sur fond d'azur. La représentation fondamentale de l'unité européenne reste donc évidente pour chacun.

Le drapeau à six étoiles est la représentation la plus effective, même physique, d'un premier noyau, d'un ensemble plus large de peuples tendus vers leur unification. L'idée, qui m'est chère, de considérer la Communauté des Six comme une étape sur une route qui mène à une union plus vaste n'est en effet pas gênée par l'adoption d'un drapeau qui porte six étoiles.

Aux particuliers, aux associations européennes en général, il restera comme emblème l'E blanc sur champ vert. Ainsi parviendra-t-on, Monsieur le Président, à éviter toute confusion entre les diverses institutions, confusion d'autant plus fâcheuse aujourd'hui que nous instituons des missions uniques des Communautés auprès des gouvernements d'Etats tiers, des missions qui se serviront évidemment de leur pavillon.

Même dans ce cas, je suis persuadé que tout ce qui sert à favoriser la marche vers la communauté politique à Six et l'adoption d'un pavillon à nous est d'une grande importance psychologique et politique ; ce seront autant d'éléments qui, par la force de l'exemple, aideront à pousser les autres pays de l'Europe à s'unir plus étroitement entre eux-mêmes et avec notre Communauté.

Le fait que, dans le cas heureux de l'accès d'un nouvel Etat aux Communautés il faudra augmenter le nombre des étoiles — et, quant à moi, je serais favorable à pareille augmentation — n'est aucunement à déplorer ; le fait devra au contraire être salué dans la joie, ne fût-ce que parce qu'il serait une démonstration spectaculaire — ce qui n'est aujourd'hui encore que désir et souhait se réalise en vérité.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Santero.

La parole est à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, Madame, Messieurs, je suis d'accord, dans les grandes lignes, avec le raisonnement de mon ami van der Goes van Naters. Comme lui, je pense que les trois Communautés constituent à l'heure présente ce qu'il appelle des sujets ou des personnes du droit international public.

Je crois du reste qu'on ne le conteste plus. Même les vieux réactionnaires qui, pour sauvegarder le monopole étatique dans les relations internationales, veulent à tout prix distinguer entre une personnalité originaire qui appartiendrait aux Etats et une personnalité dérivée au secondaire qui résulterait d'une concession de ces derniers, même ceux-là admettent en fin de compte que les institutions internationales et par conséquent les Communautés, sont des sujets du droit des gens.

Je ne crois pas cependant que la qualité de sujet du droit des gens entraîne nécessairement l'exercice

Dehousse

du droit de légation actif et passif. Ce raisonnement est exact chaque fois que les sujets du droit des gens sont constitués ou bien par des Etats, ou bien par des collectivités de droit public qui leur ressemblent, mais qui n'en sont pas au sens technique, ou bien par des institutions. Quant à moi, je suis de ceux qui font aussi une certaine place à l'individu dans les relations internationales contemporaines. Est-ce ici qu'il faut rappeler que l'individu est un incontestable sujet du droit des gens dans la procédure de la convention européenne des droits de l'homme, la convention de Rome de 1950 qui lui donne un accès direct à un forum international : la Commission et un accès indirect à une Cour : la Cour européenne des Droits de l'homme ?

Cela étant, je ne vois évidemment pas d'objection à ce que la qualité de sujet du droit des gens, reconnue aux trois Communautés, entraîne de la part de celles-ci l'exercice du droit de légation actif et passif.

Où mes réserves commencent, c'est en ce qui concerne le choix du drapeau. La question est beaucoup plus importante qu'il n'y paraît. Ce n'est pas la première fois qu'on remarque que le drapeau matérialise souvent l'idéal aux yeux des peuples. A-t-on, jusqu'à présent, trouvé la bonne formule, le bon drapeau ? Je n'ai jamais été, quant à moi, enthousiaste de l'emblème retenu par le Conseil de l'Europe. Au risque de paraître fort irrespectueux, je dirai que ce drapeau ne me semble pas être un de ceux sous les plis desquels on se bat. Il me fait plutôt penser — et c'est ici qu'intervient mon irrespect — au fanion d'une marque d'amidon de mon pays ou, dans la meilleure hypothèse, au fanion d'une compagnie transatlantique. Comme je m'en ouvrais un jour à mon ami, M. Pierre-Henri Teitgen, ce dernier me répondit : « Tu n'y connais rien ; c'est une bannière de procession ! » (*Rires*). J'accepte ce jugement.

Il est certain, en tout cas, qu'on ne m'a jamais convaincu quant à la pertinence du choix de la couleur bleue, d'abord, et du nombre d'étoiles fixé à douze, ensuite.

En termes fort nobles et fort élevés, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Benvenuti, nous explique que le chiffre douze représente le symbole de la perfection et de la plénitude. Pour moi, c'est une façon de plus de créer la confusion dans l'opinion publique à qui on parle de l'Europe des Six, de l'Europe des Sept, de l'Europe des Quinze et qui voit tout à coup apparaître un drapeau comportant douze étoiles. Elle n'y comprend plus rien !

M. Pleven. — C'est l'Europe des douze apôtres ! (*Sourires.*)

M. Dehousse. — Je n'ignore pas, Monsieur Pleven, les arguments cités en faveur du chiffre douze : douze apôtres, douze mois dans l'année, douze heures sur le

cadran. Ces arguments, admettons-le, n'ont rien de décisif...

Au surplus, le choix des étoiles pose un autre problème qu'à fait très crûment apparaître M. Santero. Que se passera-t-il chaque fois qu'un mouvement se produira à l'intérieur de la Communauté : entrée ou éventuellement sortie d'un membre ? Va-t-on ajouter ou enlever une étoile ? Les partisans des étoiles rétorquent que c'est la raison pour laquelle il convient de s'en tenir au nombre absolu et parfait, au nombre sacré, dirai-je, de douze. Mais ce chiffre ne me convient pas et je ne suis pas non plus favorable aux étoiles.

C'est pourquoi, tout en marquant mon accord sur la première partie de la résolution présentée par M. van der Goes van Naters, je demande qu'on supprime la seconde partie qui contient une recommandation expresse en faveur du choix d'un pavillon précis : le pavillon bleu avec six étoiles d'or.

Je désire que la question soit remise à l'étude. Je ne demande pas aux trois exécutifs de faire appel au concours d'héraldistes, car nous n'en sortirions plus. Pourquoi n'adoptons-nous pas le système employé lorsqu'on construit un nouvel immeuble, un nouveau bâtiment officiel, à savoir mettre le choix du drapeau au concours ? Pourquoi ne pas permettre à des talents de se révéler à cette occasion et, ainsi, de trouver une formule ?

De toute manière, il reste encore une question à trancher : à l'issue du concours, quel drapeau faudrait-il choisir ? Un drapeau commun à toutes les organisations européennes ou un drapeau propre aux Communautés ?

Je n'ai jamais été un séparatiste en matière européenne, mais les Communautés incarnent, me semble-t-il, un tel progrès souligné par la notion même d'intégration qu'un drapeau distinct se justifie. Plus tard, comme cela existe pour les Dominions britanniques, pourrait-on peut-être, dans un coin du drapeau, évoquer un emblème commun à l'ensemble de l'Europe.

Je suis donc en faveur, premièrement, d'un drapeau distinct et individualisé et, deuxièmement, d'un drapeau qui ne soit pas bleu avec six étoiles d'or. Je suis pour un drapeau ne comportant pas d'étoiles du tout car, je l'ai dit tout à l'heure, cela amène des complications chaque fois que varie le nombre des membres. En outre, un tel drapeau crée des confusions.

Je souhaite que, saisis de la résolution van der Goes van Naters, les trois exécutifs mettent au concours le choix définitif de l'emblème. Je suis persuadé que nous comptons assez d'artistes de talent dans les six pays pour formuler des suggestions évocatrices et même enthousiasmantes, pour nous donner, autrement dit, un véritable drapeau de l'Europe et pas ce à quoi j'ai comparé l'emblème actuel.

(*Applaudissements.*)

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

M. le Président. — Je remercie M. Dehousse.

La parole est à M. Schuijt.

M. Schuijt. — Monsieur le Président, je dois m'excuser d'intervenir dans cette discussion, mais j'ai à cela une raison : un incident technique fâcheux, le brouillard, a empêché l'avion dans lequel je voyageais de se poser à Berlin, ce qui ne m'a pas permis de prendre part aux délibérations de notre commission. Cela explique que, dans le rapport de M. van der Goes van Naters, mon nom ne figure pas parmi ceux qui ont adopté cette résolution à l'unanimité.

Une autre raison de mon intervention est que je me suis toujours intéressé à cette question, puisque aussi bien au printemps de cette année, j'ai posé une question écrite aux Commissions au sujet de la décision unilatérale du gouvernement belge d'adopter une plaque de voiture avec un emblème européen.

Pour moi, Monsieur le Président, un drapeau est un choix politique, et il s'agit de choisir un symbole qui individualise une entité, une communauté, un Etat ou une organisation. Ce symbole doit exprimer le caractère propre de l'organisation et en même temps son caractère distinctif. Je me suis donc demandé : pourquoi une couronne de six étoiles d'or sur champ d'azur ?

Le Conseil de l'Europe a adopté les douze étoiles. Ce nombre est considéré — M. Dehousse vient de le dire et nous trouvons cette idée dans la lettre de M. Benvenuti —, comme le signe de la perfection et de la plénitude. Il symbolise l'union parfaite des peuples de l'Europe.

Si nous adoptons le même système, je me demande si le caractère distinctif dont j'ai parlé et auquel a droit le Conseil de l'Europe, sera suffisamment respecté. De plus, et c'est plus grave, je me demande si les six étoiles sur champ d'azur ne seraient pas considérées comme exprimant la demi-perfection et, si j'ose dire, une fraction de plénitude. *(Sourires.)*

Il me semble qu'il y a encore un autre inconvénient très sérieux au drapeau proposé : c'est l'absence de toute relation symbolique et héraldique avec les symboles nationaux. L'Europe ne sort pas du néant et chacun de nos peuples est attaché à son drapeau national. On pourrait donc du moins exiger qu'un emblème européen exprime en quelque sorte cette filiation symbolique et héraldique.

C'est pourquoi, bien modestement, je pense qu'on pourrait imaginer, comme pavillon de la Communauté européenne, un drapeau dessiné par un expert, présentant quatre bandes verticales : or, bleu, rouge, vert, avec un cercle de six étoiles d'argent, quelque chose comme le modèle réduit que voici. *(Rires.)*

Puisqu'il me semble difficile que vous vous prononciez tout de suite sur ma proposition et tenant compte du nombre restreint de fidèles dans l'hémicycle, je crois préférable de déposer un amendement au rapport complémentaire de M. van der Goes van Naters, amendement qui serait ainsi libellé :

« Tenant compte de l'importance psychologique et politique du choix d'un emblème ;

considérant que le drapeau de la Communauté européenne doit exprimer dans un même symbole les apports des peuples qui la fondent ;

se prononce pour l'adoption, comme pavillon de la Communauté européenne, d'un drapeau de quatre bandes verticales or, bleu, rouge et vert, et d'un cercle composé de six étoiles d'argent. »

Il serait peu courtois de ma part de demander maintenant la discussion de cet amendement, mais je serais heureux si l'Assemblée pouvait accepter de ne pas se prononcer aujourd'hui sur la paragraphe II de la proposition de résolution présentée par M. van der Goes van Naters et de renvoyer ce paragraphe à la commission compétente.

La question du pavillon est vraiment sérieuse ; elle décidera pour des générations à venir. C'est pourquoi je prie l'Assemblée de bien vouloir donner suite à ma proposition.

M. le Président. — Je remercie M. Schuijt pour son exposé.

La parole est à M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dans cette seconde intervention, je parlerai de nouveau au nom d'un autre de mes collègues, de M. Rey, qui aurait dû traiter cette question en sa qualité de commissaire chargé des relations extérieures de la Communauté économique européenne. Je mentionne d'emblée le nom de M. Rey parce que M. van der Goes van Naters en a parlé aussi, disant que par le passé il s'était montré excessivement prudent dans ses réponses aux questions des parlementaires.

Je suis d'avis que la prudence est une grande vertu, surtout dans des questions si délicates comme celles qui ont trait aux relations avec les pays tiers. Je puis donner l'assurance à M. van der Goes van Naters que le discours que M. Rey prononcera mercredi prochain, ici même, à Strasbourg, sur la politique étrangère de la Communauté sera certainement, vu l'autorité de mon éminent collègue, un magnifique discours, mais qu'il ne dira certainement rien de plus que ce que l'Assemblée sait déjà sur les directives de la Commission de la Communauté économique européenne et qu'il ne révélera aucun secret qui doit être

Caron

confié à l'Assemblée parlementaire avant de l'être à n'importe qui d'autre.

La Commission de la Communauté économique européenne a apprécié le rapport de M. van der Goes van Naters qui, solidement appuyé sur la doctrine, a affronté les problèmes juridiques complexes de la reconnaissance du droit de légation et de pavillon des Communautés européennes

L'action que déploie la Commission pour appliquer pratiquement le droit de légation a été principalement déterminée par la nécessité de doter la Communauté économique européenne d'instruments essentiels aux fins de réaliser l'intégration économique de l'Europe. Ce ne sont donc pas des raisons de pur prestige qui nous ont induits à demander au Conseil l'institution de représentations auprès de pays tiers ; la Commission a été guidée uniquement par le souci de rendre toujours plus efficace son action dans les limites et pour les fins que le traité impose.

A ce sujet, je rappelle à l'Assemblée que le traité instituant la Communauté économique européenne peut, sous de nombreux rapports, être assimilé à une loi-cadre qui fixe les fins qu'il s'agit d'atteindre et les institutions qui sont le mécanisme de l'action ; mais, pour des raisons pratiques évidentes, elle n'indique pas en particulier toutes les étapes, toutes les modalités de cette action, ni non plus tous les instruments pratiques.

Aussi la Commission considère-t-elle, conformément à la thèse de votre rapporteur, laquelle ne me semble d'ailleurs pas avoir suscité d'importantes objections chez M. Dehousse, qu'il n'y a pas d'obstacles juridiques qui s'opposent à la reconnaissance du droit de légation. La création de représentations auprès des pays tiers implique ensuite — je tiens à le répéter — la possibilité de doter la Communauté d'instruments importants pour l'obtention des fins prescrites par le traité.

C'est précisément pour rendre plus efficace cette action que nous avons soumis au Conseil de ministres une proposition tendant à obtenir l'institution de missions diplomatiques à Londres et à Washington. Cette proposition — il est bon de rappeler ce que M. van der Goes van Naters a déjà souligné dans son rapport — a été approuvée à l'unanimité en son principe, à la session du Conseil du 1^{er} février 1960, mais avec certaines réserves qui n'ont d'ailleurs pas mis en question le principe dont elle s'inspirait ; ces réserves concernaient simplement un certain nombre de problèmes d'organisation, de procédure et de modalité.

Comme on l'a dit très justement aussi dans cette salle, ce sont là des difficultés d'ordre purement politique, elles ne regardent absolument en rien le principe du bien-fondé juridique du droit dont il s'agit en l'occurrence.

D'accord avec les autres exécutifs dont les représentants interviendront sur ce sujet, la Commission

poursuivra son action en vue de la mise en œuvre de ces droits ; elle est certaine que le Conseil de la Communauté prendra sans trop tarder une décision en la matière, compte tenu du caractère limité des instruments concrets dont disposeront ces missions. La Commission considère en effet — et je le réaffirme aujourd'hui — que l'existence de représentants qualifiés à Londres et surtout à Washington pourra contribuer à la solution des problèmes qui surgissent tous les jours dans la collaboration avec de grands pays comme le sont précisément les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. C'est qu'il y a des problèmes qui concernent les Communautés dans leur ensemble, des problèmes qui surgissent, qui ont surgi et qui surgiront dans l'application pratique des traités et qui, comme tels, doivent être affrontés par l'ensemble des Communautés en un dialogue direct avec les interlocuteurs intéressés.

Toujours très compréhensive, l'Assemblée s'en est rendu compte et la Commission lui est reconnaissante de l'attention qu'elle porte à ce problème et de l'intérêt qu'aujourd'hui encore elle a montré

Enfin, pour ce qui est du droit à un emblème ou un pavillon, je considère que le principe en est étroitement lié au problème de la représentation active dont nous avons parlé. Des raisons d'ordre pratique peuvent faire paraître souhaitable l'adoption de cet emblème qui traduit de façon sensible, si je puis dire, l'existence de la Communauté. A ce propos également, la Commission apprécie beaucoup ce que M. van der Goes van Naters a dit dans son rapport ; je dois cependant ajouter qu'elle n'a pas examiné le problème dans tous ses détails.

Je suis certain que, malgré nos bons rapports, M. Schuijt ne voudra pas prétendre que je dise maintenant quelques mots sur l'amendement qu'il a déposé et sur le pavillon que, pour l'admiration de tout le monde, il a fait flotter dans cette salle.

La Commission de la Communauté économique européenne considère donc avec l'attention habituelle la proposition de résolution présentée par M. le Rapporteur ; j'ajouterai que l'Assemblée sera dûment tenue au courant de la suite qui pourra être donnée aux problèmes que pose la mise en œuvre pratique du droit de légation et de pavillon.

La Commission désire par mon truchement — et je crois pouvoir être son interprète fidèle — s'associer aux paroles de M. Santero qui a déclaré que les temps sont désormais révolus de l'europanisme vague et qu'il faut que nous ayons au contraire des moyens plus précis et une vision plus claire des fins que nous entendons atteindre par ces moyens. Jour après jour, la Commission que j'ai l'honneur de représenter s'efforcera — je dirai même : heure après heure — non seulement d'être la gardienne du traité, mais aussi d'avoir présents à l'esprit les fins que le traité, même non explicitement, s'est fixées. Or, ces fins sont en

Caron

dernière analyse l'édification de l'unité politique des six pays.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Caron.

La parole est à M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Sassen, *membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — (N) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au nom de la Commission de l'Euratom, je joindrai mes compliments à ceux que M. le vice-président Caron a adressés à la commission parlementaire et au rapporteur pour leur excellent rapport. En même temps, j'ai le plaisir de pouvoir dire que j'accepte les conclusions de ce rapport, telles qu'elles figurent dans la proposition de résolution jointe au rapport complémentaire.

Pour ne pas redire ce que M. Caron a déclaré, je me bornerai à indiquer quelques raisons de fait pour lesquelles les Communautés ont, à notre avis, un besoin pressant d'instituer des missions communautaires, ne fût-ce quelques-unes, missions du type de celle que la Haute Autorité entretient à Londres et qui est dirigée par l'ambassadeur Van Kleffens.

Toute mission auprès d'une puissance tierce a au moins deux tâches principales : une qui consiste à entretenir des liens et des contacts et une autre qui consiste dans l'information

En ce qui concerne la nécessité des liens et des contacts, je puis vous dire que l'application des accords de collaboration que nous avons conclus avec différents pays tiers nécessite des contacts pour ainsi dire hebdomadaires, parfois même quotidiens, surtout en ce qui concerne l'accord signé avec les Etats-Unis d'Amérique. Il s'agit là aussi bien du programme de recherche que du programme des réacteurs communs.

Ces contacts sont loin de ne concerner que le domaine technique ou scientifique ; il s'agit souvent aussi de régler des questions financières, commerciales, juridiques et même législatives.

J'espère, Monsieur le Président, que l'Assemblée comprendra qu'à la longue nous ne pouvons pas envoyer constamment, pour quelques semaines ou même quelques mois, un ou plusieurs de nos collaborateurs de l'autre côté de l'Océan pour s'acquitter là-bas de missions temporaires, alors qu'un contact continu serait utile et s'impose même de toute urgence. Avec M. Caron, j'espère donc que cette question trouvera bientôt une solution heureuse. Si l'action de votre Assemblée pouvait y contribuer, nous lui en serions très reconnaissants.

Il est une seconde fonction essentielle que la mission doit remplir : elle consiste dans l'information. Il y a d'un côté l'information réciproque, c'est-à-dire

dans notre cas l'information des Communautés, et d'un autre côté l'information de l'opinion publique.

Monsieur le Président, sur ce dernier point, je puis dire dès maintenant qu'au cours d'un voyage que j'ai fait aux Etats-Unis — il m'a conduit à New York et à San Francisco, c'était donc un voyage assez long — j'ai pu constater que l'on éprouve beaucoup de sympathie pour les Communautés des Six, mais que l'ignorance est encore très grande. Pour cette raison aussi, il me semble absolument nécessaire de donner davantage de relief à cette fonction d'information.

La seconde partie de la proposition de résolution peut, d'une façon générale, également rallier nos suffrages. Si j'ai bien compris, votre commission est d'avis que la question du dessin et des couleurs de l'emblème et du pavillon reste ouverte. Pourquoi alors ne serait-ce pas une question ouverte aussi pour ma Commission ? Nous sommes, comme vous le savez, une communauté ouverte par excellence. Notre marché commun nucléaire a un caractère particulièrement ouvert, ouvert en direction du reste du monde. Je viens de parler d'une convention additionnelle sur la responsabilité civile concernant les risques nucléaires ; cette convention doit également avoir un caractère ouvert.

Ce même caractère, nous le retrouvons donc, Monsieur le Président, dans le domaine des emblèmes.

En ce qui concerne les couleurs, je me permettrai de dire, après la démonstration qu'on nous a faite ici, que les couleurs de M. Schuijt — pas les siennes, bien sûr, mais celles du drapeau qu'il a déployé devant nous — ne me paraissent franchement pas très belles. C'est naturellement une question de goût, et peut-être l'idée de M. Dehousse d'instituer un concours mérite-t-elle d'être prise en considération.

De même, la question du nombre des étoiles dont M. van der Goes van Naters a parlé est une question ouverte. Si le nombre de 6 ou de 12 n'emporte pas l'adhésion de votre Assemblée, on pourra essayer 42 étoiles, ce qui fait six fois sept, ou 78, ce qui fait six fois treize. Ma Commission n'aurait pas non plus d'objection à faire contre des emblèmes autres que des étoiles ; on pourrait songer peut-être au « Soleil de la Justice ». Même la « Lune d'Europe » pourrait avoir du succès auprès d'elle ! *(Rires.)*

Monsieur le Président, quoi qu'il en soit, nous espérons pouvoir entreprendre sans tarder une action dans le domaine de la propulsion de navires par la force nucléaire ; votre Assemblée ne l'ignore pas et nous le verrons la semaine prochaine lors du débat sur le budget. Nous souhaitons en même temps qu'il ne se passe pas trop de temps avant que nous voyions un navire de commerce européen prendre la mer, propulsé par la force de l'atome et battant pavillon des Communautés, qui sera donc aussi le pavillon de l'Euratom.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen.

La parole est à M. Wehrer, membre de la Haute Autorité.

M. Wehrer, membre de la Haute Autorité. —

Monsieur le Président, j'aurais mauvaise grâce à allonger ce débat. Tout a été dit par les orateurs, mais je tiens toutefois, au nom de la Haute Autorité, à m'associer à l'hommage qui a été rendu au rapporteur dont le rapport est si exhaustif, juridiquement aussi bien que politiquement. L'honorable M. Dehousse vient d'apporter au rapporteur l'appui incontesté de son prestige scientifique et de son autorité personnelle.

Si je prends la parole, c'est uniquement pour vous rappeler le caractère spécial, en cette matière du droit de légation, de l'expérience qu'a faite la C.E.C.A.

L'honorable rapporteur vient de dire que le traité de la C.E.C.A. a été muet sous ce rapport. Eh bien ! malgré ce caractère muet du traité, nous y avons trouvé assez de dispositions pour constituer une base juridique à une décision finale quant à l'installation de missions diplomatiques à l'étranger.

Cette base juridique, nous l'avons tirée de l'article 6 du traité qui reconnaît formellement la personnalité juridique de la Communauté dans les relations internationales, et de l'article 8 qui charge plus particulièrement la Haute Autorité d'assurer la réalisation des objets fixés par le traité.

En vertu même de cet article 8, la compétence unique de la Haute Autorité en matière de droit de légation a été effectivement reconnue et effectivement pratiquée. C'est ainsi que, dès le début de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et l'installation de la Haute Autorité à Luxembourg, nous avons pu recevoir des missions étrangères et nous avons pu accréditer nous-mêmes une mission diplomatique à Londres. Comme nous ne sommes plus seuls, comme nous sommes maintenant trois Communautés, je puis ajouter qu'en ce moment même, cette mission diplomatique à Londres est déjà en contact permanent avec les deux autres Communautés et nous sommes évidemment disposés à mettre en commun également cette mission, dès que les problèmes afférents auront été résolus à Bruxelles.

M. van der Goes van Naters a eu raison de parler, *in fine* de son rapport, de l'impératif politique du problème. Nous approfondirons cette question, comme celle de la coordination et de l'unification des politiques générales des gouvernements de nos six pays, la semaine prochaine. Nous examinerons le problème de l'unification et de la coordination des politiques extérieures des gouvernements de la Communauté. C'est, avant tout, dans la volonté politique de nos gouvernements d'aboutir à une évolution communautaire de l'intégration que doit être trouvée la solution communautaire de ce problème, solution souhaitée par nous tous.

Je désire vous entretenir brièvement de la question du drapeau puisqu'elle a été soulevée.

La Haute Autorité n'a pas encore délibéré sur cette question. Je rappelle qu'à ce sujet, nous avons fait une petite et timide expérience. En 1958, en effet, nous avons tenté, à Bruxelles, de nous mettre d'accord sur un emblème de la Communauté charbon acier. Nous avons, à cette époque, lancé un petit concours auquel a fait allusion l'honorable M. Dehousse.

Lorsque j'ai aperçu le projet de drapeau que nous a montré M. Schuijt .

M. Dehousse. — Il ira aussi au concours !

M. Wehrer, membre de la Haute Autorité. — . Je me suis rappelé qu'un pavillon de ce genre avait été établi sur la base des couleurs présentes dans les six drapeaux nationaux. On avait éliminé une couleur dans chaque drapeau, pour arriver finalement à quatre couleurs seulement se trouvant chacune dans les six drapeaux des pays de la Communauté. Mais cet emblème, avec sa couronne d'étoiles, a été jugé comme pouvant être confondu avec des drapeaux d'autres continents. C'est pourquoi il a été abandonné. Nous avons adopté un drapeau spécial pour la C.E.C.A. Les couleurs de ce pavillon étaient symboliques : le noir du charbon et le bleu foncé de l'acier dans une couronne de six étoiles. Mais ce drapeau a finalement été jugé un peu sombre et comme d'autres communautés avaient entre temps vu le jour, il a été décidé de ne pas pousser plus avant cette question d'un drapeau unique pour une communauté. On s'est demandé, en effet, s'il ne serait pas préférable de prévoir un emblème unique, un emblème populaire, pour ainsi dire, pour symboliser cette grande idée européenne à laquelle nous sommes tous si attachés.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Wehrer.

La parole est à M. van der Goes van Naters, rapporteur.

M. van der Goes van Naters, rapporteur. — Monsieur le Président, je parlerai d'abord du droit de légation, premier problème examiné par la commission.

L'Assemblée, par la voix de M. Dehousse, notre plus compétent collègue en ce domaine, s'est déclarée d'accord sur le fait que la Commission européenne, dans ses trois manifestations, possède le droit de légation reconnu dans le droit des gens.

Je remercie MM. Wehrer et Caron, représentants du pouvoir exécutif, qui se sont prononcés de manière positive sur la question.

Je remercie aussi, d'une manière toute particulière, M. Sassen, représentant l'Euratom, qui a apporté dans

van der Goes van Naters

le débat des idées très fécondes que votre commission examinera.

M. Sassen nous a entretenus de la nécessité de missions permanentes, en tout cas dans quelques-uns des pays tiers. Il a défini la tâche de ces missions. C'est la première fois qu'une telle question est évoquée devant nous. Il a également parlé du côté informateur et des autres buts de ces missions dont la tâche, à notre avis, doit encore être définie.

Mais M. Sassen sait que l'Assemblée est quelquefois très prudente, pour ne pas dire hésitante, et ce n'est qu'il y a deux ou trois mois que la commission compétente de l'Assemblée a abordé le problème de la politique extérieure de la Communauté et de ses Etats membres.

Lundi, nous entendrons le rapport de M. Dehousse et les réactions des organes exécutifs eux-mêmes. Le sujet restera à l'ordre du jour de la commission des affaires politiques, y compris la politique extérieure exercée à l'extérieur par nos missions diplomatiques. M. Sassen peut donc être assuré que ses paroles auront la pleine attention de l'Assemblée et de sa commission.

Monsieur le Président, je reviens maintenant à la question du drapeau. Elle est d'une importance toute relative. M. Dehousse a défini ce drapeau d'une manière pas très respectueuse et, à mon avis, ce n'est pas un crime. J'ai trouvé cependant qu'il fallait une autre définition, que ce drapeau doit être autre chose que le pavillon d'une compagnie atlantique ou, pourrait-on dire d'une manière un peu brutale, le résultat d'une gifle (*Rires.*)

M. Dehousse. — Parce qu'on nous fait voir trente-six... étoiles ? (*Sourires.*)

M. van der Goes van Naters. — M. Dehousse a fait suivre sa critique d'une idée très positive qui, à mon avis, doit être retenue. C'est l'idée d'un concours lancé par les trois exécutifs, et je voudrais ajouter : en accord avec l'Assemblée, en vue de trouver un modèle de drapeau qu'il a défini comme distinct et individualisé.

Enfin, mon compatriote, M. Schuijt, qui a été victime malgré lui de la publicité (*sourires*), ne s'opposera pas, je l'espère, à la proposition que je vais faire dans un instant quant à la procédure à suivre et qui rejoint sans doute la formule qu'il préconise.

Monsieur le Président, je constate tout d'abord — et ceci est important pour notre commission et pour l'Assemblée — que l'idée d'un pavillon, issue de la Commission politique et institutionnelle, n'est pas contestée. Je crois donc que cette idée peut être adoptée dès maintenant. Mais l'emblème lui-même a fait l'objet de plusieurs suggestions intéressantes dont je regrette seulement qu'elles n'ont pas préalablement été présentées à la commission politique.

Peut-être cette idée d'un concours européen est-elle attrayante. A notre avis, elle peut être retenue. Je suis

sûr et j'espère que mon ami et président M. Battista en dira un mot et que la commission politique et institutionnelle, qui n'est pas par profession une commission esthétique, ne s'opposera pas à cette idée

Je voudrais ajouter que le résultat d'un tel concours sera sans doute tout à fait original, car il est clair qu'aucun artiste ne viendra nous présenter un drapeau représentant six étoiles sur champ d'azur. Mais, d'autre part, il me semble prématuré d'exclure tout à fait et cet argument et cette idée qu'il soit possible qu'à la longue et pour des raisons politiques, on revienne à l'idée que notre drapeau peut se rapprocher du drapeau européen actuel. Je ne voudrais pas que cette possibilité soit exclue ; elle ne l'est en tous cas pas de la proposition que je vais déposer. Ce qui, surtout, ne devra pas être exclu, c'est que l'Assemblée ait le dernier mot ou, si vous voulez, l'avant-dernier mot.

Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter au paragraphe I du texte que nous vous présentons.

Par contre, je vous demanderai d'accepter quelques modifications très simples au paragraphe II. Le premier alinéa reste inchangé : « Considérant que la nécessité politique exige la création d'un drapeau propre aux trois Communautés européennes ayant fonction de pavillon ».

Le deuxième alinéa est supprimé.

Le troisième alinéa pourrait être libellé comme suit :

« — recommande aux Conseils ainsi qu'à la Haute Autorité et aux Commissions de fixer, par le moyen d'un concours européen et à la suite d'une consultation de l'Assemblée, le pavillon des Communautés européennes. »

De cette manière, nous ne forçons rien, toutes les possibilités restent ouvertes. L'idée intéressante d'un concours européen est ainsi introduite, en même temps qu'est accordé à l'Assemblée le droit au dernier ou à l'avant-dernier mot.

Je crois que, sans scrupule, nous pouvons recommander à l'Assemblée ce nouveau texte, modifié d'une manière très simple

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. van der Goes van Naters.

La parole est à M. Battista, président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

M. Battista, président de la commission. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, il n'est pas possible de réunir maintenant la commission des affaires politiques, mais je crois interpréter la pensée de la majorité de cette commission en acceptant les mo-

Battista

difications que M. van der Goes van Naters vient de suggérer.

Le problème soulevé dans son rapport était évidemment un problème de fond. Dans le jugement de ce problème, l'Assemblée ne semble avoir été unanime. Quant aux détails, à la couleur et à la forme de notre pavillon, c'est là évidemment un problème qui pourra être résolu plus facilement par le moyen d'un concours européen.

Je crois donc, Monsieur le Président, être l'interprète de mes collègues de la commission des affaires politiques en confirmant mon avis favorable quant aux modifications proposées par M. van der Goes van Naters.

M. le Président. — Je remercie M. Battista pour son intervention.

La parole est à M. Santero.

M. Santero. — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, je regrette de ne pas pouvoir me rallier entièrement aux déclarations du rapporteur et à celle de M. le Président de la commission.

Je ne voterai pas contre l'amendement proposé par le rapporteur, je m'abstiendrai de voter car j'aurais préféré — ainsi que je l'ai déclaré dans ma courte intervention que j'avais conçue comme une explication de vote — adopter cette première proposition de résolution présentée par la commission. Il y a deux motifs à cela. D'abord, comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, parce que pavillon aux six étoiles sur fond d'azur aurait symbolisé de façon pour ainsi dire physique le premier noyau européen que représentent nos Communautés, en tant qu'étape sur le chemin d'une communauté européenne plus vaste, représentée par le drapeau aux douze étoiles sur fond d'azur. Ensuite, parce qu'on a déjà institué un concours pour le choix du drapeau du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire de l'union européenne.

Je vous rappelle que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe avait été consultée en vue du choix entre les nombreux emblèmes que diverses personnalités nous avaient soumis pour décision.

Les raisons de mon abstention sont donc simplement celles-ci : un concours a été fait déjà et la commission a déjà dit sa préférence pour un drapeau à six étoiles qui se distingue clairement du drapeau du Conseil de l'Europe, tout en pouvant rendre sensible à l'opinion publique que nous marchons effectivement et politiquement vers une union européenne plus large.

M. le Président. — Je remercie M. Santero.

La parole est à M. Schuijt

M. Schuijt. — Monsieur le Président, l'amendement de M. van der Goes van Naters va exactement

dans le sens que j'avais souhaité puisqu'il tend à un nouvel examen de la question. Je suis d'accord sur cet amendement et je retire en conséquence ma proposition.

M. le Président. — Nous sommes parvenus à la fin de notre débat et je vais mettre aux voix la proposition de résolution (doc. 88).

Sur la partie I de la proposition de résolution, concernant le droit de légation, je ne suis saisi d'aucun amendement.

Sur la partie II, je n'ai maintenant plus qu'un amendement, celui que M. van der Goes van Naters, rapporteur, a formulé et que je répéterai. Aux termes de cet amendement, le premier alinéa reste sans changement ; les deux autres alinéas sont remplacés par un alinéa dont le texte est le suivant :

« — recommande aux Conseils, ainsi qu'à la Haute Autorité et aux Commissions, de fixer le pavillon des Communautés européennes par le moyen d'un concours européen et à la suite d'une consultation de l'Assemblée parlementaire européenne »

Ce texte, que j'ai sous les yeux en version française, n'a été ni traduit, ni imprimé et distribué. Bien que l'amendement n'ait pas été imprimé et distribué, l'Assemblée peut, au sens de l'article 31, alinéa 2, du règlement, décider de le mettre aux voix

Il n'y a pas d'objection ?...

Je mets donc aux voix l'amendement proposé par M. le Rapporteur, tel que je viens d'en donner lecture. Nous votons à mains levées.

Pour l'amendement ?...

Contre l'amendement ?...

L'amendement est adopté.

Je donne lecture de la proposition de résolution avec la modification que l'Assemblée vient d'adopter.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative aux problèmes que posent les relations des Communautés européennes avec l'extérieur, en particulier le droit de légation et de pavillon.

« L'Assemblée parlementaire européenne,

I

— estimant, sur la base du rapport de sa commission compétente (doc. 87-1959), que les Communautés européennes jouissent de par leur personnalité juridique internationale du droit de légation actif et passif ;

— constatant que ce droit a déjà été reconnu par des pays tiers qui ont accrédité des missions auprès des Communautés et qui se sont déclarés prêts à rece-

Président

voir à titre de réciprocité des missions permanentes représentant les Communautés européennes ;

— souhaite que la décision de principe prise par les Conseils le 1^{er} février 1960, et prévoyant l'établissement de missions uniques des Communautés auprès des gouvernements de plusieurs Etats tiers, soit mise en exécution le plus tôt possible ;

— estime que de telles missions permanentes des Communautés européennes devront en priorité être accréditées à Londres et à Washington ;

— demande que la Haute Autorité, les Commissions et les Conseils consultent l'Assemblée ou sa commission compétente sur la mise au point ultérieure de la procédure relative à la désignation des représentants des Communautés, ainsi que sur toute autre décision relative aux modalités de fonctionnement de ces missions permanentes,

— considérant que la nécessité politique exige la création d'un drapeau propre aux trois Communautés européennes ayant fonction de pavillon ;

— recommande aux Conseils, ainsi qu'à la Haute Autorité et aux Commissions, de fixer le pavillon des Communautés européennes par le moyen d'un concours européen et à la suite d'une consultation de l'Assemblée parlementaire européenne. »

Il n'y a pas d'objection ?...

La proposition de résolution est adoptée.

6. — *Problèmes de l'information dans les Communautés européennes*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport fait par M. Schuijt, au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes (doc. 89).

La parole est à M. Schuijt, rapporteur.

M. Schuijt, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, tout parlementaire a le privilège et en même temps le devoir de vivre en contact étroit avec les conceptions politiques que se fait le peuple. C'est là un privilège et un devoir pour les membres d'un Parlement national, mais pour ceux de l'Assemblée parlementaire européenne c'est à part cela aussi un sujet de déception.

En effet, combien grand est l'écart qu'il constate, dans ses conférences et ses conversations, entre les débats substantiels auxquels il assiste dans cette salle, d'une part, et le manque de connaissances, de compréhension et d'information dans de larges couches de la population, d'autre part ! C'est en raison de cette expérience que nous faisons tous presque quotidiennement que je me propose de vous parler aujourd'hui, en présentant mon rapport, des pensées qui animent votre

commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

Je commencerai par vous dire, qu'aux yeux de votre commission cette activité ne se justifie pas simplement par les constatations négatives et décevantes dont je viens de parler ; la commission se fonde bien plutôt sur l'élément positif qu'est certain principe accepté dans nos démocraties occidentales et appliqué tant bien que mal : le principe qui veut que le citoyen puisse prétendre au droit d'être informé, droit auquel correspond l'obligation qu'ont les pouvoirs publics de le renseigner. Toute société démocratique repose sur la reconnaissance et le respect de la liberté de pensée des citoyens qui y vivent

Une des conditions essentielles de la réussite de la démocratie, c'est l'existence d'une opinion publique saine et active, d'une opinion formée en toute liberté et que, pour cela, on a souvent appelée le quatrième pouvoir dans l'Etat. Il y a même une définition, toujours acceptée, de la démocratie — c'est une de ces nombreuses définitions qui ne sont jamais entièrement satisfaisantes — qui parle du contrôle du gouvernement par l'opinion publique.

Machiavel, d'esprit pourtant peu démocratique, avait déjà dit : « C'est du peuple qu'il importe de mériter l'affection, car il est le plus fort et le plus puissant ». Ainsi en est-on arrivé à appeler publique la reine du monde ; mais, comme dit Robespierre, « elle est courtisée et souvent trompée ».

Pour former pareille opinion publique, il faut avoir des éléments de connaissance. L'information a pour tâche de fournir ces éléments de connaissance. C'est là une vérité que reconnaît l'organisation parfaite qu'est la société politique.

Chaque Etat a son appareil qui travaille dans deux directions. Il renseigne les citoyens sur ses faits et gestes et sur les objectifs qui en sont les mobiles ; d'autre part, il tient les gouvernants au courant des idées et des désirs que le peuple caresse.

Beaucoup d'argent est dépensé à cette fin. Je vous indiquerai quelques chiffres. Pour permettre la comparaison, je mentionnerai d'abord le budget de nos Communautés : 95 millions de francs belges.

La république fédérale Allemagne dépense pour l'information environ 1,3 milliard de francs belges, l'Angleterre 2,3 milliards, l'*United States Information Agency* 5,8 milliards. La Russie dépense 500 à 700 millions de dollars par an pour les deux mille postes perturbateurs qui sont installés autour des villes russes afin de mettre les citoyens soviétiques à l'abri de l'information dite capitaliste. Enfin, les Pays-Bas ont besoin de 400 millions de francs belges par an — donc plus du quadruple de ce que les trois Communautés européennes ont ensemble — pour rendre acceptable la politique qu'ils mènent.

Cette affectation de deniers publics paraît tout à fait naturelle. Ce serait toutefois une erreur de penser que

Schuijt

la politique nationale ne dispose pas d'autres moyens encore à des fins de persuasion.

En effet, quelle est la situation ?

Les Etats qui dépensent tout cet argent ne sont pas sûrs du résultat, loin de là ! Qu'advierait-il des objectifs de la politique nationale, si les faits politiques du jour n'étaient pas largement diffusés quotidiennement par des centaines d'entreprises privées et à leurs frais ? Si la télévision, la radio, les journaux ne passaient pas jour après jour des informations politiques, si de nombreuses organisations politiques et non politiques ne poursuivaient pas leurs objectifs particuliers ?

Cette transposition d'argent en effort humain est pour ainsi dire impossible à calculer.

A quoi sert tout cela ? A maintenir une société donnée et à l'améliorer sans cesse, former et nourrir constamment des opinions publiques nationales.

Vous aurez compris pourquoi je m'étends pareillement sur ce sujet. C'est pour faire saisir l'immense importance et la grande difficulté de la question devant laquelle les Communautés sont placées. Elles se trouvent en effet devant la nécessité vitale de créer, à côté des six opinions publiques nationales, une nouvelle opinion publique, une opinion européenne, si nous voulons transposer sur le plan européen la structure démocratique de l'Europe et ne pas nous livrer aveuglément aux technocrates et aux secrétaires. Pour cette entreprise, on ne peut pas s'en remettre à l'appui d'une télévision européenne, d'une radio européenne ou de journaux européens ; seules quelques organisations libres, généralement à court d'argent, font de leur mieux avec un zèle touchant.

Mais peut-être va-t-on objecter que cette radio et ces journaux publient tout ce qui a valeur d'actualité, donc aussi les faits et gestes des institutions européennes et leurs décisions. C'est vrai, mais il ne faut pas oublier que nous nous trouvons encore dans une phase de développement extrêmement technique.

Le caractère préparatoire de cette entreprise ne dit pas grand-chose aux gens et ne peut d'ailleurs pas leur dire grand-chose, car il n'y a guère que les initiés qui puissent en apercevoir l'intérêt ; quand aux autres, ils se plongent dans le journal.

Les résistances que l'information européenne doit surmonter sont donc particulièrement fortes. Tout le monde sait que de lancer un article nouveau sur le marché commence par coûter beaucoup d'argent. Voilà ce qui attend les Communautés européennes maintenant. Elles manquent des points d'appui traditionnels dont la politique nationale bénéficie dans l'opinion publique, elles doivent encore entamer la lutte contre le danger le plus sérieux qui menace l'Europe et qui est l'ignorance. C'est ce qui ressort clairement de sondages de l'opinion qui ont été faits ces dernières années.

Les résultats de ces enquêtes confirment la conception qui vient d'être défendue dans l'abstrait, mais que tout être de bon sens admet sans peine et sur laquelle se fonde toute démocratie ; le péril le plus grand qui menace l'avenir de l'Europe, c'est l'ignorance.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Président, vous ne serez pas surpris que votre commission estime qu'une comparaison entre les efforts d'information sur le plan national et ceux que font les Communautés européennes tourne par trop à leur désavantage. Si au bout de trois ans les résultats sont loin d'être ce que nous attendions, le fait doit être attribué pour une large part à la modestie des moyens et des effectifs avec lesquels on travaille et qui ne sont pas du tout en proportion de la grande tâche et des difficultés du moment.

Voilà où réside la cause principale. Il y a une cause accessoire que votre commission a aperçue ; c'est la lenteur avec laquelle le service commun d'information des Communautés se met en marche. Il a fallu deux ans et demi, bien comptés, pour parvenir à un accord entre les trois exécutifs, un accord qui a conduit à l'institution d'un conseil d'administration. Ce nouvel organe a fonctionné avec beaucoup de dynamisme pendant ces quelques mois ; votre commission en a conçu une confiance plus grande dans les travaux à venir du service commun.

Il n'est pas non plus surprenant que l'absence d'un siège unique ait causé, dans ce domaine aussi, une perte continuelle de temps et d'argent.

Bien que l'organisation du service commun ait pris maintenant une forme définitive, le refus de crédits pour certains nouveaux postes importants fait que l'organisation prévue pour 1961 ne peut toujours pas être considérée comme définitive.

En 1960, ce service a compté 84 fonctionnaires, dont 47 travaillent dans les bureaux de Bonn, Paris, Rome, La Haye, Londres et Washington.

Les services des porte-parole seront désormais indépendants des services communs. On compte qu'en 1961 ils occuperont 533 fonctionnaires. Les relations entre les services communs et les groupes de porte-parole semblent se régler peu à peu. La décision des exécutifs de soustraire à partir du 1^{er} janvier 1961 les porte-parole et leurs collaborateurs à la hiérarchie et au budget du service commun d'information ne répond pas non plus entièrement aux désirs de votre commission. Elle comprend toutefois que ce n'est que grâce à ce compromis que les trois organes exécutifs ont réussi à créer le service commun d'information.

Il faut en tout cas que les fonctions des porte-parole soient clairement définies et que le nombre des collaborateurs reste entre des limites raisonnables ; il faut aussi que l'unité de la gestion fonctionnelle, administrative et budgétaire du service commun ne puisse pas être compromise par les prescriptions et les faits.

Schuijt

Votre commission estime que les assurances qu'elle a reçues jusqu'ici ne sont pas entièrement satisfaisantes.

Dans le chapitre consacré au service d'information propre à l'Assemblée, on reconnaît que, si l'Assemblée commence actuellement à prendre place, dans l'opinion publique, au rang des organes politiques en Europe, notre service d'information a utilement contribué à ce développement.

J'en arrive maintenant, Monsieur le Président, aux conclusions générales.

La commission fait confiance au nouveau conseil d'administration et elle se propose d'en suivre de près l'activité. Elle persiste à regretter que cette entente entre les trois exécutifs se soit fait attendre si longtemps.

Les fonds qui sont consacrés à l'information européenne ne sont pas en proportion de la grande tâche que celle-ci doit remplir et des difficultés particulièrement grandes contre lesquelles elle doit lutter. Ce point est d'un intérêt particulier, aussi bien pour les exécutifs que pour le service d'information de l'Assemblée parlementaire, quand on le considère sous l'angle de la préparation des peuples d'Europe en vue de ces élections européennes auxquelles nous persistons à croire.

En ce qui concerne l'information dans les pays tiers, la commission est d'avis qu'aucun de nos exécutifs ne pourra y entreprendre quoi que ce soit d'important, s'il n'en a pas les moyens techniques et financiers; l'Europe des Six devra être présentée dans ces pays comme une unité. Une bonne information centralisée pourra peut-être dissiper et prévenir de nombreux malentendus dans les pays tiers.

Quant à l'information des territoires associés le rapport est clair à souhait. Par souci d'être bref, je ne parlerai pas de la mauvaise humeur que votre commission a ressentie.

Dans l'examen de toutes ces questions, votre commission est partie de la situation telle qu'elle existe, je veux dire la distinction fondamentale, actuellement reconnue, entre les besoins quotidiens, immédiats et propres des exécutifs et de l'Assemblée, que seul un organisme autonome peut satisfaire, et d'autre part l'information en profondeur et à long terme qui doit relever du service commun d'information et qui vise la formation d'une opinion européenne. Sans l'appui de cette opinion publique, aucune des institutions de la Communauté ne peut prétendre à une existence réelle.

En effet, l'Europe en tant qu'unité doit entrer dans la conscience, dans la pensée et dans les sentiments des citoyens. Cette Europe doit s'insérer harmonieusement dans la conscience démocratique à mesure que les traités sur lesquels elle repose sont exécutés.

Si nous voulons que cette politique qui a donné naissance aux trois Communautés — qui sont encore trois éléments différenciés d'une construction qui forme une unité — se traduise dans la réalité, il nous faut parvenir à créer une mentalité européenne justifiée sur le plan intellectuel, acceptée sur le plan moral et vécue réellement sur le plan des comportements et des attitudes. A défaut de cette prise de conscience européenne, aucune intégration technique n'est possible.

La grande tâche de l'information consiste à favoriser cette prise de conscience, la liberté et la responsabilité du citoyen étant sauvegardées, à l'approfondir et à l'accélérer.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Schuyt pour son excellent rapport sur ces problèmes importants.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Drouot-L'Hermine.

M. Drouot-L'Hermine. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je serai extrêmement bref. Je n'ai d'ailleurs pas l'habitude de prononcer de longs discours.

Dans l'excellent rapport qui nous est présenté, je m'étonne, étant membre de la commission de l'administration et du budget, de lire qu'en 1960, 84 agents seulement travaillaient au service de l'information, alors que nous savons tous qu'il en est prévu 97. Par conséquent, avec les 53 agents porte-parole, le service de l'information commun comptera, en réalité, 150 agents de différents grades avec un budget d'environ 100 millions de francs belges pour 1961.

Je ne pense pas que les parlementaires que nous sommes aient à se montrer très satisfaits des résultats obtenus quant à la formation de l'opinion publique. Les services d'information ont peut-être beaucoup travaillé, mais les résultats de ce travail sont, à mon avis, très décevants. Leurs efforts, en effet, n'ont guère fait avancer l'idée européenne dans l'esprit des 200 millions d'habitants de nos six pays.

Personnellement, je pense, bien que ce magnifique rapport et ses annexes traitent de la mission de l'information, que nous, parlementaires, devrions confier aux services d'information, qu'ils soient nombreux ou non, une mission très précise. Il me semble que, depuis la création de l'Assemblée consultative, de l'Assemblée parlementaire européenne et des divers exécutifs, on a superposé des gens pleins de bonne volonté, sans doute, travaillant de leur mieux avec les moyens dont ils disposaient, mais qui n'ont pu diriger l'information dans un certain sens politique. Or, c'est cela qu'il faut faire si nous voulons réaliser l'Europe; nous ne la ferons pas si les habitants de nos six pays et d'autres encore, ce que je souhaite, n'en conçoivent pas la nécessité.

Drouot-L'Hermine

Je regrette donc qu'une mission précise ne soit pas donnée aux services d'information.

L'annexe mentionne diverses questions posées soit à la C.E.C.A., soit à M. Hallstein, soit à d'autres, mais il ne s'en dégage pas une mission politique de grande information. Il me paraît pourtant qu'avec un budget de 100 millions de francs belges par an on peut faire de l'information qui paye, c'est-à-dire qui intéresse les gens et leur fait concevoir ce que doit être l'Europe et pourquoi il est absolument nécessaire qu'elle se fasse.

Je regrette aussi — et je le dis au rapporteur — qu'au paragraphe 35 l'on nous parle d'une note sur les activités de notre service d'information à nous, Assemblée parlementaire. J'ai eu l'occasion d'assister un jour, à titre de suppléant, au travail de la commission des affaires politiques. Il y a été fait état, en ce qui concerne notre service d'information, d'une note assez élogieuse qui exposait le travail réalisé au cours de l'année. Cette note est mentionnée dans le rapport, mais elle a disparu. Je ne voudrais pas croire que c'est volontairement qu'on l'a fait disparaître, comme si l'on n'avait pas voulu que puissent être comparés les résultats de deux services qui ne sont pas comparables, quand ce ne serait que par leurs effectifs puisqu'il y a d'une part, 150 éléments et dix de l'autre. Je demande où est passée cette note dont il est fait état au paragraphe 35 du rapport.

Je terminerai cette brève intervention en disant à mes collègues, qui sont presque tous d'accord avec moi, que les papiers venant de l'information ajoutés à ceux que nous envoie le service de la documentation, font un volume tel que si l'on continue, les choses deviendront ridicules parce que l'on sait très bien que nous ne pouvons pas, nous qui sommes tous des parlementaires nationaux avant d'être parlementaires européens, utiliser la masse considérable de documents et d'informations que nous recevons.

Je demanderai, au cours d'une prochaine réunion de la commission de l'administration, qu'elle veuille soumettre à l'Assemblée une proposition tendant à créer un groupe composé de fonctionnaires et de représentants des exécutifs, auxquels se joindraient quelques parlementaires, groupe, qui serait chargé d'étudier dans quelle mesure il pourrait être sain et logique de réduire le volume matériel de la documentation et de l'information que nous recevons, tout en lui conservant sa valeur intrinsèque.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Drouot-L'Hermine.

La parole est à M. De Block.

M. De Block. — (N) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois qu'en ce moment il n'est guère indiqué de discuter encore longuement sur cette

question, bien qu'à mon avis elle soit importante. Je me bornerai donc à faire un certain nombre de remarques. Pour prévenir tout malentendu, je dirai tout de suite que ces remarques seront de caractère purement personnel.

L'information officielle pose une question fort controversée. Personnellement, je suis toujours un peu sceptique en faveur des organismes qui doivent s'en acquitter. La tâche est très difficile. En tant qu'êtres humains, nous sommes différents les uns des autres et je ne crois pas que l'on puisse aisément exprimer les nombreuses divergences d'opinion. L'information officielle peut être nécessaire et souhaitable, mais elle peut aussi — je n'approfondirai pas ce point — être très dangereuse et, surtout, unilatérale.

M. Schuijt a fait remarquer que l'information doit principalement avoir pour but de défendre les situations actuelles. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui, car cela nous conduirait à une sorte de conservatisme que je n'admets pas et qui sert ordinairement à faire échec à ceux qui veulent aller dans une direction nouvelle. L'information officielle dégénère souvent aussi en une information de parti, ce qu'il faut également éviter.

Je sais bien que l'on dit que nous devons être objectifs. Le mot est très beau, mais nous sommes tous des hommes, et comme tels nous restons tous subjectifs dans une certaine mesure. Cela est parfaitement compréhensible.

J'admets pourtant que l'information a sa raison d'être. Je vais même plus loin et je reconnais que les services qui existent maintenant ont bien travaillé. Mais ce ne doit pas être un motif de les étendre encore.

M. Schuijt nous a dit : Ce service d'information doit former l'opinion européenne. Croyez-moi, Monsieur Schuijt, si nous formons une opinion européenne au moyen d'une information officielle, nous en arriverons à ce que presque tout se fera officiellement. La création d'une mentalité européenne est une œuvre du temps ; elle résultera surtout des actes des Communautés.

Je vous exhorte donc à la prudence : N'exagérons surtout pas !

Les services doivent s'organiser, ils doivent travailler avec les moyens qu'ils obtiendront, ils doivent se donner pour but de s'améliorer constamment. Mais quand je lis le rapport de M. Schuijt, il me semble que l'on y parle de nouveau d'une extension. Je reconnais qu'il faudra peut-être opérer certaines transformations dans ces services.

Nous avons eu hier un débat très singulier sur l'Afrique. A mon avis, il faut prendre des mesures pour renseigner les populations africaines. Mais, puisque l'on mobilise déjà cent millions pour ces services et que l'on veut encore augmenter ce poste, je dois me rallier entièrement à ce qu'à dit mon prédécesseur et prier M. Schuijt d'être très prudent.

De Block

En voulant faire par trop bien, il arrive parfois que l'on se nuise. Si l'Assemblée devait décider aujourd'hui d'augmenter encore ses dépenses, je suis certain que nous fournirions ainsi un argument convaincant à ceux qui travaillent contre l'Europe. En demandant encore plus d'argent, nous rendons un mauvais service à l'Europe et nous faisons une propagande qui n'est pas bonne.

Enfin, je vous ferai remarquer que nous devons très certainement faire de l'information, que nous devons tirer un rendement maximum des services actuels, que nous devons les encourager dans la tâche difficile qui est la leur. Mais d'un autre côté j'insiste beaucoup pour que dans la situation actuelle nous n'accordions pas de crédits plus élevés.

Vous faites erreur, Monsieur Schuijt, quand vous pensez que l'on ne connaît pas les Communautés européennes. Peut-être en va-t-il ainsi dans votre pays, mais dans le mien elles sont bien connues — je ne parle naturellement pas de la grande masse — du fait qu'on les accuse de dépenser beaucoup trop d'argent. Ne retombons pas dans cette erreur qui ne fait que faciliter les critiques ! Disons donc qu'il y a de très bonnes choses dans votre rapport, qu'il faut peut-être réformer les services, les recréer et les adapter, mais renonçons pour l'instant à les renforcer ! On pourra le faire plus tard. Et, surtout, ne demandons pas davantage d'argent !

Ainsi aurons-nous rendu service aux Communautés et à notre Assemblée parlementaire. Nous aurons montré que nous avons le courage d'être très économes, quand il est question de dépenser beaucoup plus d'argent, et d'éviter toute dépense excessive.

Voici donc ma conclusion. Nous avons besoin d'un service d'information. Si faire se peut, il faut même renforcer ce service. Mais, je le répète, il ne faut en aucun cas dépenser davantage d'argent pour cela.

M. le Président. — Je remercie M. De Block et je donne la parole à M. Dehousse.

M. Dehousse. — Monsieur le Président, le rapport de notre collègue, M. Schuijt, n'est pas seulement un bon rapport, c'est un rapport extrêmement complet. Par conséquent, si l'on devait en entreprendre la discussion approfondie, cela nous entraînerait fort loin.

Je me bornerai, pour ma part, à trois remarques. Auparavant, après l'intervention de mon ami, M. De Block, je voudrais toutefois faire observer que le groupe socialiste n'a pas pris de position comme tel.

M. De Block. — J'ai parlé en mon nom personnel.

M. Dehousse. — Certes, Monsieur De Block, vous avez souligné que vous parliez en votre nom personnel, mais il n'est tout de même pas mauvais de le répéter, d'autant plus que, l'année dernière, le groupe

socialiste a soutenu M. Kreyssig qui a joué un rôle considérable dans cette affaire et à qui, d'ailleurs, on a laissé une paternité : les *Kreyssig-Millionen* sont bien connus de tous ceux qui suivent les problèmes de l'information.

Je crois aussi que M. De Block commet une erreur — il me permettra de le lui dire amicalement — lorsqu'il semble craindre qu'un service d'information des Communautés européennes dégénère en un organisme de propagande du genre de ceux que nous avons connus du temps de Goebbels et de quelques autres. Cela n'a vraiment rien de comparable, ce n'est pas avec un service de 150 personnes que nous pouvons prétendre exercer une pareille influence sur les populations européennes. Je félicite le service de se tirer d'affaire dans d'aussi bonnes conditions avec les moyens, malgré tout assez réduits, dont il dispose. Je ne dis pas que je suis d'accord avec tout ce qu'il fait ou que j'approuve toutes ses initiatives — c'est là une autre question — mais, dans l'ensemble, c'est un bon service qui fonctionne bien et il a droit à la gratitude de l'Assemblée.

J'ai dit que j'avais trois remarques à formuler sur le rapport de M. Schuijt.

Ma première remarque concerne la direction qu'il fait prendre à l'information. Je connais fort bien M. Schuijt et je sais l'importance qu'il attache, à juste titre, à la participation des milieux professionnels aux activités européennes. Je suis tout à fait d'accord avec lui, mais je voudrais que, dans cet effort d'information, on ne néglige cependant pas non plus les partis politiques. Croyez-moi, il y aurait une nécessité, et même une nécessité urgente, à mieux informer les partis qu'ils ne le sont en matière européenne.

J'ai entendu parler de stages. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faudrait faire accomplir un stage à nos collègues des parlements nationaux, mais il faudrait, en tout cas, trouver le moyen de les réunir, de les associer à nos travaux parce que, en définitive, ce sont eux qui votent et qui décident. Tous les beaux projets qui prennent naissance ici doivent passer par le crible du Conseil de ministres, et lorsqu'ils réussissent à le traverser, il faut encore qu'ils franchissent l'obstacle de la ratification dans les six parlements nationaux. En Belgique, nous sommes exactement 387 parlementaires ; il y en a 14 qui siègent à l'Assemblée où nous sommes, ce qui veut dire que ce sont les 373 autres qu'il faut mieux informer.

Ce ne sont pas d'ailleurs uniquement les mandataires, mais aussi les militants politiques que nous ne devons pas négliger dans notre œuvre d'information. Je pense aux organisations de jeunesse et également aux organisations féminines. Celles-ci me paraissent devoir jouer un rôle très important sur le plan politique et je voudrais que, dans les prochaines années, on les associe plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent au développement de nos activités.

Dehousse

Ma deuxième remarque concerne un tout autre point : l'information par le film.

Le groupe socialiste a tenu hier une curieuse séance qui vous aura peut-être étonnés. Vous avez vu, en effet, que nous nous sommes réunis au sous-sol et peut-être vous êtes-vous demandé si nous étions en train de monter quelque chose comme la Conspiration des Poudres. (*sourires.*) Il n'en était rien ! Nous avons tout simplement assisté à une séance de documentation cinématographique. On a projeté sous nos yeux plusieurs films en allemand et en français.

Je dirai tout de suite que ces films sont bons, mais dépassés. Un notamment est caractéristique : on y mentionne comme ministres ou comme membres de la Haute Autorité un grand nombre de personnes qui ne le sont plus...

J'attire par conséquent l'attention de l'Assemblée sur l'opportunité d'accorder au problème de l'information par le film plus de place qu'on ne lui en a donné jusqu'à présent. Peut-être même faudrait-il, à l'intérieur du service commun d'information, faire non pas deux sections comme c'est le cas aujourd'hui, mais trois, étant entendu que l'une d'elles serait spécialement consacrée à tout ce qui concerne le film et la télévision.

J'arrive à ma troisième et dernière observation. Je constate que nous avons la bonne fortune d'avoir ici, pour représenter les exécutifs, les trois personnalités qui forment le Conseil du service commun : M. Caron, M. Wehrer et M. Sassen. Je voudrais plaider devant eux, avec chaleur, la cause des Mouvements européens. J'attire leur attention sur le fait que je parle au pluriel. Je ne vise donc pas uniquement le Mouvement européen, c'est-à-dire cette espèce de confédération — pour employer le vocabulaire à la mode — qui rassemble toute une série de groupements dans son sein. Je vise en réalité tous les groupements privés qui travaillent pour l'Europe et qui sont les auxiliaires indispensables du service commun d'information pour toucher les couches profondes de la population.

Le service commun d'information a besoin de passer par le canal de ces mouvements-là. Mais ce sont des mouvements qui, par définition, ne disposent que de ressources extrêmement limitées et qu'il est très difficile de faire vivre. Alors, je souhaiterais que, dans un avenir proche, la générosité des Communautés européennes veuille bien faciliter leur existence.

Je ne plaide pas la cause de tous les mouvements indistinctement. Je ne plaide pas la cause des mouvements alimentaires (*sourires*) ; je n'en dirai pas davantage. Je ne plaide pas non plus la cause des organisations fantaisistes. Je pense, au contraire, que les Communautés sont tout à fait en droit de demander à tout groupement d'indiquer le programme de ses activités. Cela ne signifie pas une tutelle, c'est, en réalité, le seul moyen de savoir s'il est fait honorablement et d'une manière adéquate usage des crédits.

Donc, beaucoup de bienveillance — et en même temps un certain filtre — à l'égard des activités des mouvements privés, voilà ce que je demande et voilà la politique que je voudrais voir suivre par le service commun d'information.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Dehousse et la parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (*A*) Monsieur le Président, la discussion d'aujourd'hui me remplit d'aise et m'inquiète en même temps. Elle ne remplit d'aise parce que la commission des affaires politiques a abordé un sujet que nous avons suivi attentivement, pendant des années, à la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire et du budget des Communautés. Elle m'inquiète parce que nous pouvons lui vouer tout juste une petite heure et qu'elle se déroule dans une salle qui n'est pas aussi pleine que le mériterait une séance dite plénière.

Mon inquiétude s'accroît encore du fait que nous n'avons pas su que le rapport de M. Schuijt serait mis à l'ordre du jour. Pratiquement, nous n'avons vu ce rapport que la veille de la discussion, si bien que nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de discuter soigneusement dans les groupes politiques les problèmes qui y sont traités.

Autre chose s'ajoute encore à nos regrets. Mercredi, nous aurons la discussion sur les budgets et nous devrons nous occuper une fois de plus des questions relatives au service d'information. Une organisation un tant soit peu meilleure — en disant cela, je m'excuse auprès de M. le Président, car je sais combien le temps a manqué — aurait permis de faire en sorte que le rapport de M. Schuijt soit discuté en même temps que les problèmes du budget du service d'information. Ainsi aurions-nous pu avoir une discussion meilleure que celle à laquelle nous nous livrons maintenant.

Je ne dirai pas tout ce que j'ai à dire, d'abord parce qu'il est déjà si tard, ensuite parce que je le ferai plus opportunément dans le cadre des discussions sur le budget.

Aujourd'hui, je ferai simplement observer que dans le rapport qu'elle soumet à l'Assemblée la commission de l'administration et du budget — je suis certain que M. Caron le sait déjà — se montre un peu plus critique que le rapporteur de la commission des affaires politiques, M. Schuijt. Nous avons suivi le développement du service d'information pendant des années, en commençant par la Haute Autorité, et nous avons régulièrement essayé de l'améliorer par nos propositions et nos remarques critiques.

Il est certain que nous avons avancé d'un grand pas puisque nous avons maintenant un service commun avec un conseil d'administration dont la composition nous fait espérer qu'il fonctionnera bien. Il reste

Kreyszig

néanmoins un certain nombre de questions que je ne traiterai pas maintenant, comme je vous l'ai dit, mais que je soulèverai mercredi.

Ce que je vais dire maintenant fera sûrement plaisir à mon ami De Block, sans qu'il en résulte pour autant une querelle entre les deux amis belges. Nous avons l'obligation — et même un service qui fonctionne bien, comme celui que nous avons maintenant, ne saurait nous en décharger — d'examiner si l'ampleur de l'engagement de personnel tel qu'on le pratique maintenant correspond vraiment à l'ampleur du service et si ce personnel que nous avons maintenant occupe effectivement les positions décisives et possède les attributions qui sont nécessaires.

Au chapitre VI de son rapport, M. Schuijt a créé par ses conclusions une certaine confusion à mon sens. Si je l'ai bien compris — et je crois interpréter correctement sa pensée — les conclusions du chapitre VI se rapportent au service commun des Communautés et non au service d'information de notre Assemblée parlementaire. Cela ne ressort pas très clairement du texte, car notre Assemblée n'y est mentionnée qu'à un seul endroit et plus ensuite.

On critique le fait que le service d'information dans les territoires associés soit assuré d'une façon insuffisante. Une des raisons de notre critique est que dans notre propre secrétariat nous avons quelqu'un — j'ai eu la plaisir de faire partie de la délégation et de constater le fait sur place — qui dirige un service de tout premier ordre. La Commission de la C.E.E. devrait donc essayer de trouver des gens de cette même qualité pour s'occuper de ces questions. A la Commission de la C.E.E., le travail est naturellement beaucoup plus volumineux que chez nous, au secrétariat.

Au paragraphe 44 de son rapport, M. Schuijt a dit très justement qu'il nous faut toujours distinguer entre les besoins quotidiens et immédiats d'information et l'information en profondeur et à long terme qui doit être orientée vers le but que nous poursuivons.

Je suppose que M. le Rapporteur ne pense pas que l'information à long terme, comprenant donc aussi la documentation et les publications, soit uniquement l'affaire de la Commission de la C.E.E. Il faut évidemment que nous ayons pour notre propre secrétariat les mêmes possibilités de poursuivre ce but. Ce que nous devons faire, en tant qu'Assemblée parlementaire, dans le domaine de l'information des adultes et de la jeunesse et en général dans celui de l'information du grand public, se distingue parfois, et par la force de choses, de la publicité que font les Commissions.

Monsieur le Président, je terminerai ainsi ma contribution au débat de ce jour. Mais je répète que mercredi prochain, quand nous parlerons du budget, je devrai examiner quelques questions de principe que l'heure avancée m'oblige à mettre de côté. J'espère que mercredi notre discussion sera plus vive, puisque nous aurons alors vraiment un problème qu'il vaut la peine de traiter à fond.

M. le Président. — Je remercie M. Kreyszig.

Je ferai une brève remarque à propos de l'examen du rapport et au sujet de l'ordre du jour. A la fin de la séance du 16 octobre, j'avais déjà dit qu'il fallait s'attendre à ce que le rapport de M. Schuijt sur les problèmes de l'information soit mis à l'ordre du jour de la présente session.

Le rapport n'a été approuvé que lors de la réunion que la commission des affaires politiques a tenue à Berlin et il n'a pas pu être distribué plus tôt. Il a été multigraphié et nous l'avons distribué mercredi et jeudi aux groupes politiques, mais pour des raisons techniques il n'y a été imprimé que plus tard.

Nous lui avons donné la priorité pour que nous puissions le discuter avant les budgets, de manière à pouvoir en tenir compte dans la discussion sur les budgets. Vous connaissez les difficultés techniques dans le domaine de l'impression et de la distribution des documents et dans celui de l'aménagement de l'ordre du jour.

La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, permettez-moi une simple observation pour dire combien je regrette que dans le rapport de M. Schuijt on ne trouve aucun chapitre, ni même un paragraphe, sur les services d'information de l'Assemblée qui est assuré par cinq agents de la division compétente. Ce service, à mon avis fort délicat et aussi très compliqué, a été assuré jusqu'ici d'une manière exemplaire par ces cinq personnes qui, en dépit de la modestie de leur nombre et de leurs moyens ont réussi, grâce à l'esprit d'abnégation qui les a animés, à faire un maximum pour rendre vivante la presse des six pays qui s'acheminent vers l'Europe unie.

Quel est ce travail ? J'ai dit qu'il est compliqué et délicat. Vous savez mieux que moi, mes chers collègues, quels sont les différents domaines sur lesquels il porte : aide aux journalistes pendant nos sessions — aide qui se traduit par la fourniture d'une documentation écrite, scrupuleusement préparée par le service de documentation et nécessaire pour leur travail, ainsi que des nombreux renseignements et éclaircissements permettant de mieux mettre en relief les différentes questions — aide pour l'organisation d'émissions radiophoniques et de télévision, interventions dans des réunions destinées à faire voir l'œuvre accompli par notre Assemblée, contacts continus avec les journalistes qui s'occupent plus spécialement des problèmes de l'Europe, étude des moyens les meilleurs d'intéresser toujours davantage le grand public à nos travaux.

Vous voyez qu'il s'agit là d'un travail vraiment indispensable si nous voulons donner à notre activité la résonance dont elle a absolument besoin.

Battaglia

Ce travail, comme je le disais, a été accompli d'une façon digne d'éloges par les cinq agents en question ; s'ils ont réussi à atteindre leur but, ils le doivent à leurs éminentes qualités qui leur ont permis de prendre pied dans le domaine des relations publiques.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce qu'il s'élève de ces bancs une voix qui adresse un mot de remerciement à ces agents qui ont su travailler si bien et qui continuent à le faire. Et je souhaite que de ces bancs s'élève aussi le vœu que le service de documentation soit utilement renforcé, en personnel et en moyens, puisque nous voulons que l'aide de l'Europe pénètre dans l'esprit de nos peuples et qu'ils comprennent que leur survivance est indissolublement liée à la réalisation de cette idée. N'oublions pas qu'ils vivent dans un monde où, pour survivre, il ne suffit plus seulement d'un sentiment de respect réciproque, mais où il faut que la solidarité humaine soit effective. Nous devons être les défenseurs actifs de cette nécessité et non point des êtres passifs et porteurs de crainte.

Facilitons donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, la tâche de la presse et contribuons avec elle à la formation d'une âme européenne et d'un esprit européen, levain indispensable de la nouvelle Europe !

M. le Président. — Je remercie M. Battaglia et je donne la parole à M. Legendre.

M. Legendre. — Je désire présenter une observation très brève à notre distingué rapporteur et lui rendre hommage pour le travail très complet et aussi très persévérant, disons-le, qu'il a accompli au sein de la Commission des affaires politiques et devant votre Assemblée. Je dis « travail persévérant » car nous sommes, en effet, en présence de la nième mouture d'un rapport déjà longuement étudié et discuté. Je suis d'autant plus à l'aise pour lui rendre cet hommage que je n'ai pas été d'accord avec lui sur bien des points. C'est l'un de ces points que je désire évoquer.

Nous nous trouvons devant deux services différents : le service d'information de l'Assemblée et celui des Communautés ou des exécutifs.

Devant la commission des affaires politiques, j'avais défendu un point de vue très ferme, très catégorique, à savoir que les deux services devaient, certes, collaborer, mais qu'ils devaient également coexister. Il n'était question, à aucun moment, de fusionner les deux services, car s'ils doivent collaborer, chacun d'eux doit pouvoir faire face à des tâches qui lui sont particulières. M. le Rapporteur avait admis ce point de vue, partagé d'ailleurs par la majorité de la commission.

Dans l'avant-dernière mouture du rapport, ce point de vue figurait expressément. Or, pour des raisons techniques et de présentation, je le trouve singulièrement édulcoré dans le rapport définitif. En effet, si je me réfère aux conclusions du paragraphe 41, j'y lis : « La préparation des élections européennes exigera en

premier ressort beaucoup du service d'information de l'Assemblée parlementaire. Par suite de son personnel restreint, et conformément aux accords mutuels existants, celui-ci devra ou bien augmenter ses effectifs... » — ce contre quoi s'élevait tout à l'heure, d'une façon plus générale, M. De Block... — « ou bien intensifier encore davantage la collaboration technique avec le service commun, ou bien encore faire les deux choses à la fois... »

C'est, à mon avis, la solution. La tâche du service d'information de l'Assemblée parlementaire sera donc de préparer l'opinion au moment des élections européennes.

Le paragraphe 44 de ce même rapport parle des tâches permanentes. On ne précise cependant pas quelles sera la tâche du service d'information de l'Assemblée parlementaire européenne. C'est pourquoi je demande à notre rapporteur si l'on envisagerait, par hasard, de ne maintenir que temporairement le service d'information de notre Assemblée parlementaire, les services devant fusionner après les élections européennes. J'aimerais avoir une précision sur ce point et je voudrais, quant à moi, qu'elle figurât dans la proposition de résolution que notre commission examinera lundi matin.

En terminant, je veux m'associer à l'hommage vibrant et mérité rendu par M. Battaglia aux fonctionnaires éminents, bien que peu nombreux, qui composent le service d'information de l'Assemblée parlementaire européenne. Cet hommage est confraternel, car, en tant que journaliste, j'ai pu apprécier leur valeur. C'est pourquoi je puis dire à M. De Block qu'avec des hommes nourris et épris de liberté, il n'y a aucune crainte que nos services d'information ressemblent à ceux de feu Goebbels.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Legendre.

La parole est à M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, prenant pour la troisième fois aujourd'hui la parole devant votre Assemblée, je puis enfin parler à la première personne en ce sens que j'assume la tâche difficile et la responsabilité de présider le conseil d'administration du service commun d'information, tandis qu'à la Commission de la C.E.E. je préside le groupe de travail qui s'occupe de ce secteur.

Je tenterai de faire de mon mieux pour ne pas abuser de votre temps, mais je regrette que nous ne puissions parler que dans ce court laps de temps d'un sujet qui revêt un tel intérêt. Dans la première partie de son exposé, votre rapporteur a prononcé des paroles que j'aurais bien aimé souligner sur l'importance

Caron

de l'information, sur les droits et devoirs de ceux qui assument la responsabilité de gouverner et d'informer selon la vérité, dans un régime démocratique, et de façonner en même temps les consciences. Si cette action est très nécessaire dans toutes les administrations, des plus petites, les administrations communales, jusqu'aux plus grandes, celles des provinces, des régions et des Etats, elle me paraît à plus forte raison nécessaire pour des communautés qui, comme les nôtres, sont apparues depuis peu de temps sur la scène politique de notre vieux continent.

Votre rapporteur a bien fait de signaler également, dans la première partie de son discours, les grandes sommes d'argent que les Etats consacrent à ce service qui — je le dis tout de suite pour tranquilliser tout le monde et plus particulièrement M. De Block — n'arrivera jamais, selon nos intentions, à être un instrument de propagande ou, pis encore, de publicité ; ce service veut uniquement être un instrument d'information et de formation, un mot que je tiens à souligner.

Votre rapporteur, Mesdames et Messieurs, a eu l'amabilité d'indiquer les efforts qui ont été déployés ces derniers temps ; je ne crois trahir aucun secret en disant que M. Schuijt a modifié son texte du mois de juin dernier, mettant en annexe au texte actuel la première partie de son ancien rapport. Le fait montre qu'à partir du mois de juin, il s'est passé quelque chose de nouveau. J'insiste sur ce détail, surtout pour rendre publiquement hommage à l'esprit de collaboration et d'amitié que m'ont témoigné deux membres du conseil d'administrations, MM. Sassen et Wehrer, en qui j'ai décelé une volonté de s'entendre ; je souhaite qu'ils continuent sur cette voie, rendant encore plus évidente la collaboration entre les trois Communautés dont les tâches sont différentes, mais d'une égale difficulté.

Je dois rendre hommage aussi aux trois groupes de porte-parole et à leur principaux collaborateurs, de même qu'au directeur du service commun. Je vous prie de croire que ce ne sont pas des remerciements de simple courtoisie, mais qu'ils sont profondément ressentis. C'est dans ce même esprit que je remercie aussi le groupe de préparation constitué par les trois chefs de cabinet adjoints, membres du conseil d'administration, qui ont pu s'acquitter d'une tâche très précieuse.

Je dirai maintenant quelques mots de la constitution du conseil d'administration. On a rappelé qu'un accord conclu entre les trois présidents de nos Communautés, le 1^{er} mars 1960, a donné naissance à ce conseil d'administration qui a précisément pour mission de faire ce que M. Drouot-L'Hermine a demandé : donner une orientation politique à notre service.

Nous ne nous occupons pas seulement de questions d'administration, même si nous avons passé quelques heures à résoudre quelques gros problèmes d'administration et de rationalisation des services ; nous

avons cherché aussi à donner à l'information une ligne politique.

Ensuite, le fait que l'on ait désigné un exécutif de gestion, en l'espèce la Commission de la Communauté économique européenne, facilitera du point de vue budgétaire et administratif l'exécution de toutes les tâches.

Voyons maintenant rapidement l'activité du service, surtout celle de ces derniers mois, car auparavant — il ne faut pas l'oublier — on n'a pas pu le faire parce qu'il n'y avait pas encore cette véritable coopération et que cet esprit de collaboration, qui existait pourtant, n'avait pas pu trouver de réalisation concrète.

On a dit, et très justement, que l'Europe est peu connue en ce qui concerne les Communautés, mais je pourrais en dire autant de nos pays. J'ai lu récemment le compte rendu d'une enquête qui m'a appris que certains actes de certains pays sont ignorés de leur opinion publique. Dans une publication hollandaise, par exemple — j'ai choisi délibérément une publication qui ne vienne pas de mon propre pays — j'ai lu qu'une enquête faite sur les opinions qui avaient cours en Allemagne entre 1951 et 1952 a montré que 56 % des personnes interrogées ignoraient encore l'existence du *Bundesrat*. En France, presque dans la même période, 37 % de l'opinion publique n'avaient aucune connaissance du referendum de la Sarre.

J'ai mentionné ces exemples pour vous montrer que même dans ces pays il est extrêmement difficile d'atteindre l'opinion publique sur des sujets qui ne touchent pas directement le citoyen. Que devrions-nous dire, nous, puisqu'il n'existe pas encore de citoyen européen à proprement parler ? De toute façon, nous avons créé maintenant ce que votre rapporteur a demandé : nous allons faire sans tarder une enquête — approuvée par le conseil d'administration dans sa réunion du 21 octobre à Luxembourg — pour voir selon les différents secteurs de l'opinion publique et des populations de nos six pays quelle serait la meilleure façon d'atteindre les différents milieux, toujours en ce qui concerne les problèmes européens.

Il ne faut naturellement pas oublier que, bien que l'on ait parlé du personnel nombreux que nous avons, ce personnel est en réalité modeste ; comme je vous le montrerai dans un instant, il est nettement insuffisant au regard de nos besoins. Mais nous chercherons à multiplier nos forces et nous recourons à tous les moyens d'exciter l'intérêt de l'opinion publique, je veux dire ceux que M. Dehousse a indiqués.

Nous devons suivre attentivement l'action des partis politiques, surtout à travers l'action des parlementaires. Nous avons déjà fait quelques expériences ; des personnalités politiques en vue ont fait des voyages à Luxembourg et à Bruxelles — venus non seulement de pays de la Communauté, car nous avons accueilli

Caron

aussi des parlementaires de Grande-Bretagne — et nous avons compris combien utiles étaient ces contacts entre les autorités des Communautés et les classes dirigeantes et les parlementaires des pays membres et non membres de la Communauté.

Nous nous proposons de continuer cette action. Nous sommes heureux aussi de ce que le groupe parlementaire du cinéma ait pris l'initiative de faire passer des films. Je dois cependant ajouter, Monsieur Dehousse, que nous n'avons aucune responsabilité quant au choix des films. Ce sont de vieux films, vous l'avez dit très justement, qui ne sont plus d'actualité ; on nous les a donnés parce que nous les avions demandés, mais nous nous garderions bien aujourd'hui de les faire passer dans les actualités des cinémas.

En ce qui concerne les mouvements de l'opinion publique, M. Dehousse sait avec quel soin et dans quelle disposition d'esprit le conseil d'administration a examiné ce problème.

Je me flatte d'interpréter aussi la pensée de mes deux collègues du conseil d'administration en disant que nous demandons essentiellement trois choses aux organisations de l'opinion et au Mouvement européen en particulier. La première est que ce mouvement ait une structure solide, une organisation qui permette réellement de mener une action. La seconde chose, c'est que cette action se déroule sur un plan que j'appellerais politique ; je veux dire par là que, selon moi, il ne faut pas se borner à faire des études ou des congrès qui ne changent rien à rien ; il faut en faire qui puissent modifier substantiellement, et conformément à nos buts, une situation politique. En troisième lieu, nous sommes disposés à accueillir des demandes d'aide pour des actions concrètes, mais nous ne saurions en aucun cas prendre à notre charge des organisations qui sont en dehors de nous.

Je signalerai à ce sujet un secteur d'activité que votre rapporteur a mentionné : celui des visites. Je rappellerai un chiffre ; au cours de ces onze derniers mois, 5.000 personnes ont visité Luxembourg et Bruxelles : savants, étudiants, professeurs, parlementaires, industriels, journalistes. Ils ont vu en action les trois Communautés et je suis certain qu'une grande partie de ces cinq mille personnes ont apprécié cette vision concrète de nos travaux ; nous aurons en elles d'excellents propagandistes au sens le meilleur du terme.

Je puis donc dire à M. Schuijt qu'aucune organisation sérieuse qui a maintenu dans les limites raisonnables les frais qu'elle doit supporter ne s'est vu opposer un refus de notre part pour les visites aux institutions, ni n'essuiera un refus à l'avenir, ne fût-ce que parce que nous sommes fermement décidés à développer ce service des visites pour les personnes qui s'intéressent aux Communautés.

Je dois dire — et ceci fera certainement plaisir à M. De Block — que notre propos n'est pas d'édifier

un service avec un personnel nombreux. Mais la franchise m'oblige à dire que, malgré que le nombre semble avoir impressionné M. Drouot-L'Hermine, notre personnel est insuffisant.

Une de nos lignes de conduite consiste aussi à distribuer le travail à la périphérie. C'est pourquoi les parlementaires présents dans cette salle ont pu voir un bureau à la Haye, à Bonn, à Paris, à Rome ; ils pourront en voir un aussi à Londres et un autre à Washington. Ce sont là des instruments périphériques dont nous faisons grand cas, surtout à cause des capacités de leurs directeurs, mais aussi parce que ces derniers mois nous avons fait de grands efforts pour améliorer considérablement les conditions dans lesquelles ils travaillent.

A ce propos, nous serions heureux que l'Assemblée considère ces sièges périphériques comme sa propre maison. MM. les représentants peuvent les fréquenter en tout temps, organiser des colloques et, suivant le cas, des conférences. Les parlementaires de pays autres que celui où ils se trouvent y jouiront d'une hospitalité chaleureuse. Car s'il est vrai que les institutions des trois Communautés sont nombreuses, il est tout aussi vrai que c'est un but unique qui nous rassemble : voir enfin l'Europe unie.

Vous-même, Monsieur le Président, vous avez donné tout récemment, avec l'autorité qui est la vôtre, le meilleur des exemples en choisissant à Rome précisément la maison des trois Communautés pour y tenir une conférence de presse. Voilà qui a fait grand plaisir non seulement à ceux qui, comme nous, travaillent au centre, mais aussi à ceux qui travaillent à la périphérie.

En ce qui concerne la distribution du personnel entre les sièges de Bruxelles et de Luxembourg, je pense que M. Schuijt comprendra qu'elle ne dépend malheureusement pas de nous, elle dépend d'une situation de fait, je veux dire de l'installation de deux Communautés à Bruxelles et d'une à Luxembourg ; il était donc indiqué de répartir les services entre les deux villes.

Je m'excuse de ne pas pouvoir traiter tous les problèmes et je passe aux questions qui touchent plus particulièrement le groupe des porte-parole dans leurs rapports avec le service commun.

Je tiens à dire avant tout à l'Assemblée qu'elle peut être certaine que nous ne voulons pas créer quatre services. Nous sommes fermement décidés de créer un service commun d'information pour les trois Communautés, avec des buts bien précis et une organisation fonctionnelle qui est celle que j'ai essayé de vous décrire. Les trois exécutifs ont cru opportun que chacun d'eux institue un petit groupe de porte-parole, comme nous les appelons. Le mot « petit » peut sembler en contradiction avec le nombre des fonctionnaires, mais il ne l'est pas en réalité quand on songe que la Communauté a quatre langues officielles et doit servir six presses dans six pays différents. Il suffit de

Caron

ce fait pour démontrer — sans même parler de la variété du champ d'action, par exemple, du marché commun — que le nombre des agents est à peine suffisant.

On a répété qu'il est nécessaire de répartir clairement les travaux. En ce qui concerne la Commission que j'ai l'honneur de présenter, je puis dire que la division du travail a été fixée dans un document du 18 juillet que la Commission de la C.E.E. m'a fait l'honneur d'approuver sur ma proposition. Dans ce document, on indique quels sont les buts des groupes de porte-parole, buts extrêmement limités dans le temps, mais extrêmement importants du point de vue politique et du point de vue des informations.

Nous estimons que le groupe des porte-parole est composé d'hommes excellents qui connaissent à fond les problèmes des différents pays, et je suis heureux de pouvoir l'affirmer ; ces sont des hommes — notons-le — qui doivent authentifier les déclarations politiques des trois exécutifs, déclarations qui parfois concernent des problèmes fort importants. Je n'en invoquerai aucun, bien que j'aie sous la main une petite liste qui montre bien quelle est l'utilité d'avoir ce petit groupe d'hommes bien préparés. Mais ces fonctionnaires, Mesdames et Messieurs, se transforment, quand les actions commencent à être à plus longue échéance, en conseillers du service commun d'information. Lundi 21, nous nous rencontrerons avec le directeur du service commun, avec les trois porte-parole et avec les dirigeants des bureaux périphériques, précisément pour coordonner toujours plus et toujours mieux notre action.

J'espère que ces explications — je suis resté, Monsieur le Président, dans les limites les plus étroites — montrent clairement qu'il n'y aura pas de double emploi entre ce qui regarde les trois groupes des porte-parole et ce qui relève du service commun d'information. Je suis donc convaincu que, dans l'esprit de collaboration déterminé précisément par les finalités que je viens de signaler on pourra travailler toujours plus étroitement aussi avec le service d'information de votre Assemblée. Ce service sait que notre porte lui est toujours ouverte quand il s'agit de mettre en œuvre des actions dont nous pouvons de part et d'autre estimer qu'elles sont utiles.

A ce propos, je répondrai à M. Drouot-L'Hermine en lui disant que nous ne demandons pas mieux que de rationaliser la distribution des imprimés qui doivent être communiqués aux parlementaires. En ce qui concerne le service commun, il n'y a qu'un seul document que nous leur communiquons : c'est le *Bulletin*, qui est imprimé dans les quatre langues. Pour l'instant, nous n'envoyons rien d'autre, mais nous pensons que ce choix de documents est utile non seulement sous l'angle de la rationalisation du service, mais aussi sous celui de la réduction des frais.

Le vieux parlementaire que je suis connaît bien la masse de documents qui lui tombe sur son bureau ; mais je connais aussi la destination de la majeure part

de ceux-ci : la corbeille à papier. C'est pourquoi il faut considérer comme sage le conseil qui nous a été donné avec tant de pertinence.

Je suis entièrement d'accord avec M. Schuijt quant au budget : il doit en effet être unique pour le service d'information. De même, le service de la comptabilité doit être centralisé, ce qui permet de contrôler aisément les engagements, les paiements et les frais. D'accord avec le conseil d'administration, nous avons pu trouver une formule qui est l'expression d'une collaboration véritable en ce qui concerne les engagements. Comme vous le savez, ils sont divisés en deux parties : l'une, de caractère commun ; l'autre, de caractère spécifique. Sur ce point encore, je rassure l'Assemblée : il n'y aura pas de doubles emplois, et cela précisément à cause de cette coopération qui, grâce à la bonté et à la gentillesse de mes collègues du conseil d'administration, trouve sa synthèse en ma personne.

J'en viens à ma dernière partie, qui est maintenant la plus douloureuse. Vous savez que le Conseil de ministres a beaucoup rogné les sommes que nous demandions ; peut-être l'a-t-il fait dans une vision plus élevée que celle que nous pouvons avoir, je ne veux pas en discuter maintenant. Surtout, il l'a fait en ce qui concerne le personnel. Il a toutefois maintenu le fonds de quinze millions — j'en suis heureux pour M. Kreyssig qui l'avait proposé — destiné à l'éducation civique non seulement des jeunes, mais aussi des générations plus anciennes, afin que nous puissions les avoir à nos côtés dans la bataille pour l'Europe.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la limitation du nombre du personnel, et j'aimerais que M. De Block m'écoute avec un peu d'attention. Avant tout, je pose une question. Comment est-il possible d'assurer, à l'aide d'un seul fonctionnaire assisté d'une dactylographe, un service d'information pour les pays d'outre-mer, comme le prévoit l'organigramme approuvé par le Conseil de ministres ? Chacun comprendra que le minimum que l'on peut demander, ce sera un effort surhumain, sans que l'on puisse d'ailleurs obtenir les résultats qui pourtant seraient nécessaires.

Je pourrais en dire tout autant d'un autre domaine, qui peut de nos jours être considéré un peu comme un champ de bataille sur lequel j'espère que la Communauté économique européenne se montrera forte et entreprenante. Je veux parler des problèmes de l'agriculture. Là encore, je pose une question. Comment est-il possible, quand on n'a qu'un seul fonctionnaire, de répondre à toutes les demandes d'information qui nous parviennent des pays les plus divers ? Comment peut-on assurer un service d'information, dans un domaine aussi délicat, avec un personnel tellement restreint lorsque — et ce que je vais dire ne doit offenser personne — le niveau de l'instruction du secteur agricole n'est pas très élevé dans notre Communauté, ou du moins n'est pas comparable, par exemple, à celui des professions libérales ?

Caron

J'ai posé ces questions, Messieurs et Mesdames, parce que je désire que notre action de 1961 soit jugée sous l'angle des moyens qui sont à notre disposition. Quant à l'année 1960, nous aimerions la considérer comme une période de transition qui s'insère entre une période d'incertitude et un stade où au contraire les idées se sont éclaircies.

Aujourd'hui, nous avons des idées claires. Les moyens ne sont pas généreux, mais nous voulons les considérer comme suffisants et les employer au mieux jusqu'au dernier centime, restant très attentifs aux critiques et aux contrôles auxquels votre Assemblée se livrera très légitimement à notre égard. Mais je répète que malgré l'insuffisance des moyens, nous ferons de notre mieux. Il appartiendra à l'ingéniosité des membres du conseil d'administration de trouver le moyen de remplacer les fonctionnaires qui ne nous ont pas été accordés.

Je conclus en affirmant à nouveau que le terrain sur lequel nous agissons est extrêmement important pour la Communauté. Nous sommes d'accord pour dire que son action doit être la meilleure possible ; mais alors, Monsieur le Président, il ne faut pas oublier le devoir d'informer : car, s'il est vrai qu'il faut agir, il est tout aussi vrai que l'on doit agir à bon escient.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Caron pour son remarquable exposé.

A titre de complément, je dirai que j'ai tenu une conférence de presse non seulement à Rome, mais aussi à Paris, dans la maison des Communautés, et que les deux fois j'ai remporté une impression excellente de ces services.

La parole est à M. Wehrer, membre de la Haute Autorité.

M. Wehrer, membre de la Haute Autorité. — Monsieur le Président, M. le président Caron vient de nous exposer l'activité de ce service commun et du conseil d'administration qui le dirige. Je me bornerai donc à quelques mots et j'espère ne pas trop m'écarter d'une formule aussi prétentieuse et généralement fautive.

Je tiens tout d'abord à féliciter de tout cœur M. le Rapporteur de son rapport si complet. Comme lui, nous reconnaissons l'importance exceptionnelle de notre politique d'information pour la construction de l'Europe. Je tiens à rappeler que, dès les premiers jours de l'existence de la Communauté, nous avons voué une part importante de nos efforts à cette politique d'information. Dès la naissance des deux autres Communautés, nous avons mis à leur disposition notre service d'information, marquant ainsi notre volonté de suivre une politique commune pour les trois Communautés.

La Haute Autorité s'est particulièrement réjouie du fait que l'honorable rapporteur ait relevé, dans l'annexe de son rapport, la continuité de cette politique de la Haute Autorité. Je le remercie de tout cœur. Mais nous sommes quelque peu étonnés de voir à une autre page de son rapport le reproche — si je l'interprète bien et s'il s'adresse plus particulièrement à nous — de recréer discrètement un service d'information propre à la Haute Autorité.

Cette remarque se fonde sur le tableau qui indique l'effectif des groupes de porte-parole des trois Communautés. Je relève, d'abord, que ces groupes de porte-parole se trouvent dans les trois Communautés ; M. le Rapporteur en a reconnu lui-même la légitimité au paragraphe 26 de son rapport et, dirais-je, la nécessité de fait au paragraphe 44 de ce même rapport.

Si je me reporte au tableau qui figure à la page 8 du rapport imprimé que l'on vient de me communiquer à l'instant, je dois constater qu'il contient des erreurs manifestes en ce qui concerne la C.E.C.A. Tout d'abord, il fait état de six agents de la catégorie A ; or, parmi ces six agents, deux se consacrent uniquement au rapport général, alors que les fonctionnaires qui s'occupent du rapport général dans les deux autres Communautés relèvent plus particulièrement, à l'ordinaire, du secrétariat exécutif des commissions. Ainsi, le nombre des agents de la catégorie A se ramène en fait à quatre.

Quant aux catégories C, nous relevons que nous ne disposons que de trois agents, dont l'un s'occupe uniquement du rapport général, de sorte que, finalement, le chiffre de 14 se ramène à celui, plus modeste, de 7.

L'effectif du service porte-parole de la Haute Autorité est donc bien inférieur à celui des groupes porte-parole des deux autres Communautés et vous devez reconnaître qu'ainsi la Haute Autorité a réduit ses besoins propres au strict minimum.

La Haute Autorité partage l'avis de l'honorable rapporteur, à savoir que les groupes porte-parole ont essentiellement pour tâche d'assurer l'information à court terme de caractère technique, politique et économique sur l'activité de leurs exécutifs et que, d'autre part, la mission du service commun d'information est, en premier lieu, de vulgariser et de populariser les grands problèmes que posent les trois Communautés.

M. le président Caron a défini la philosophie de cette collaboration entre les uns et les autres et je relève que la ligne de partage entre l'une des Communautés et les autres implique une liaison étroite entre les services communs et les services spéciaux que sont les groupes porte-parole. Il est insensé de penser que chaque groupe porte-parole fasse sa propre politique en matière de publications, de télévision, de cinéma, de radio. Il serait tout aussi illogique de ne pas permettre à ces groupes de présenter des suggestions et des propositions pour un programme spécifique de leur exécutif. Il y a là, évidemment, une

Wehrer

interdépendance des efforts, des actions communes et des actions spécifiques de chacun des trois exécutifs.

En résumé, je me permets de constater que la Haute Autorité a satisfait aux desiderata de l'honorable rapporteur qui demande que les tâches des porte-parole soient clairement définies, que les effectifs de leurs collaborateurs restent raisonnablement limités et que l'unité de gestion fonctionnelle, administrative et budgétaire ne soit pas tournée dans les réglementations et dans les faits.

Je souligne qu'au groupe porte-parole de la Haute Autorité il existe un organigramme détaillé pour les membres et pour les fonctionnaires de ce groupe.

Pour conclure ces quelques observations, qui veulent être une simple mise au point de quelques détails qui nous touchent plus particulièrement, je ne peux mieux faire, afin de caractériser l'attitude de la Haute Autorité devant le service commun, que de rappeler un fait essentiel, celui-là même que j'indiquais au début de ces quelques explications. C'est bien la Haute Autorité qui, dès janvier 1958, a fait le premier pas concret dans cette direction en mettant à la disposition des autres exécutifs son propre service d'information et qui n'a cessé de développer ses efforts dans le même esprit d'une action commune répondant, je crois, à toutes les exigences de nos intérêts communs et des intérêts particuliers de chaque exécutif.

M. le Président. — Je remercie M. Wehrer pour la déclaration qu'il a faite au nom de la Haute Autorité.

La parole est à M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — (N) Monsieur le Président, j'ai les meilleures raisons d'être bref. L'une d'elles est, par exemple, que M. Kreyssig nous a dit la semaine dernière déjà, s'engageant sur les traces de saint Paul : « Nous nous retrouverons à à Philippees. »

Une seconde raison est, Monsieur le Président, que l'action dont j'avais dit, il y a environ une année, qu'elle était nécessaire a reçu un commencement d'exécution, comme nous l'apprend M. Schuijt au paragraphe 19 de son rapport. Voilà qui nous donne de l'espoir pour l'avenir.

Il y a encore une raison : elle réside dans le fait que j'ai le plaisir de pouvoir me rallier aux paroles que M. Caron a prononcées ici, de même qu'aux déclarations de M. Wehrer, pour autant qu'elles concernaient les affaires générales du service et non pas les problèmes spéciaux de la Haute Autorité, un domaine où il est évidemment seul compétent.

Il y a un an, Monsieur le Président, j'ai fait remarquer que la Commission de l'Euratom a de tout temps souhaité la création d'un service commun solide et bien équipé et, à côté de lui, d'un groupe de porte-parole de la Commission, très restreint, mais qui travaille avec beaucoup d'efficacité.

L'activité de l'information qui se rattache spécifiquement au domaine de la Communauté atomique, nous avons voulu qu'elle soit assurée autant que possible par les services spécialisés du service commun d'information. J'indiquerai à titre d'exemples la création d'une exposition permanente consacrée à l'Euratom, l'Atomium à Bruxelles, où nous nous attendons à une grande affluence de visiteurs, estimée à un million de personnes par an, puis la participation à une exposition nucléaire à Rome, en 1960, intitulée *Rassegna nucleare*, enfin la production du film « L'Europe de l'Atome » que M. Schuijt a aussi mentionné dans son rapport.

J'ai donné ces exemples, qui se situent très spécifiquement sur le terrain de ma Communauté, précisément parce qu'ils vous font voir que sur ce terrain il est parfaitement possible d'obtenir une collaboration et une action fécondes des sections spécialisées du service commun, collaboration et action que nous appelons de nos vœux. Cette action se situe dans la même ligne que celle dont j'ai eu l'honneur, l'an dernier, de vous parler au nom de la Commission de l'Euratom.

J'ai donc dit que ma Commission est heureuse que les choses aient pris le cours dont, l'année passée, nous nous sommes dit que nous l'estimions nécessaire. Nous regardons avec confiance vers l'avenir, mais nous n'en prions pas moins votre Assemblée de ne pas attendre de notre service qu'il fasse des miracles. Ce serait déraisonnable pour les motifs suivants.

Les crédits qui nous sont accordés sont particulièrement modiques. Vous trouverez à ce propos d'intéressantes comparaisons dans le rapport de M. Schuijt. Les sections les plus spécialisées ont encore un personnel insuffisant et il semble difficile de trouver, pour les postes à pourvoir, des candidats qualifiés. Enfin, la dispersion des services — Bruxelles et Luxembourg — est indubitablement inconvenue.

J'ai cru devoir faire entendre cet appel à la modération parce que, alors même que je suis persuadé que le service a fait un travail relativement bon avec les moyens très limités qui sont mis à notre disposition, il ne faut pas s'attendre, ainsi que je viens de le dire, à ce qu'il fasse des miracles. Il est en effet trop facile de dire, comme M. Drouot-L'Hermine l'a fait, que cent millions de francs sont une très grosse somme. Cent millions de francs, ce peut être une grosse somme, mais c'est le quart de ce que les Pays-Bas, qui ne sont pas le plus grand pays de la Communauté, dépense dans ce domaine. Relativement parlant, c'est donc une somme modeste.

Sassen

Je n'aimerais pas qu'après avoir injustement dit que cent millions de francs, c'est beaucoup d'argent, on prétende ensuite que les résultats sont maigres. Il faut toujours voir les choses dans leurs proportions et comprendre qu'avec cent millions — ce qui est une jolie somme avec laquelle nous pouvons effectivement faire quelque chose et je crois que l'œuvre accomplie peut résister à la critique — il est impossible de faire tout ce que nous estimons souhaitable et que nous aimerions d'ailleurs pouvoir faire.

Monsieur le Président, je ne me bornerai pas à me rallier à MM. Caron et Wehrer, je dirai aussi combien nous sommes reconnaissants au conseil d'administration du service commun d'information qui a si utilement collaboré avec nous. J'espère que cette collaboration pourra se continuer.

Pour terminer, je dirai à M. Schuijt que la Commission de l'Euratom lui est reconnaissante de son rapport. Elle apprécie beaucoup ce document qui contient des données comparatives particulièrement intéressantes ; je regrette seulement qu'il ne nous soit pas parvenu plus tôt.

Enfin, Monsieur le Président, je vous invite, de même que tous les membres de l'Assemblée parlementaire, à visiter l'exposition permanente que — je vous l'ai dit il y a quelques instants — nous avons installée à l'Atomium à Bruxelles. J'espère que cette visite pourra se faire et que vous y prendrez plaisir.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen pour la déclaration qu'il a faite au nom de la Commission de l'Euratom.

La parole est à M. Nederhorst.

M. Nederhorst. — (N) Monsieur le Président, j'ai simplement une remarque à adresser à M. Caron et à vous-même.

J'apprécie naturellement le fait que M. Caron invite des membres de l'Assemblée parlementaire à se servir des locaux des exécutifs pour des conférences de presse. J'ai aussi appris, par une observation que vous avez faite, Monsieur le Président, que, quand vous tenez une conférence de presse, il vous paraît indiqué de le faire dans ces locaux.

Or, je voudrais mettre en garde contre une confusion dangereuse ou fâcheuse. Lorsque des parlementaires tiennent des conférences de presse, ils devraient le faire dans les locaux où ils sont chez eux, c'est à dire dans les locaux de leurs Parlements. Aux Pays-

Bas, l'idée ne nous viendrait pas, au cas où nous organiserions en tant que membres du Parlement une conférence de presse, d'aller tenir celle-ci dans les locaux du service d'information du gouvernement.

Si jamais, Monsieur le Président, vous vous trouvez à La Haye, je suis certain que le Parlement des Pays-Bas mettra des locaux à votre disposition et que vous pourrez y tenir votre conférence de presse.

M. le Président. — La parole n'étant plus demandée, nous sommes arrivés au terme de notre débat sur le rapport de M. Schuijt.

Jusqu'à présent, aucune proposition de résolution ne nous a été soumise, mais je suppose que la commission compétente en déposera une ; nous voterons donc probablement jeudi sur cette proposition de résolution.

7. — *Dépot d'un document*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Santero, au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire un rapport complémentaire sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et sur les questions de contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom.

Ce rapport sera imprimé et distribué sous le n° 95.

8. — *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — Prochaine séance lundi 21 novembre, de 15 heures à 19 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Echange de vues entre l'Assemblée parlementaire, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés sur

— la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (rapport de M. Dehousse) (doc. 87) ;

— la fusion des exécutifs des trois Communautés (rapport de M. Faure) (doc. 84).

Je rappelle à MM. les Représentants qui désirent prendre la parole au cours de cet échange de vues qu'ils doivent s'inscrire sur la liste des orateurs au plus tard lundi à 14 heures, en indiquant le sujet sur lequel ils se proposent de parler et la durée probable de leur intervention.

(La séance est levée à 14 h. 20.)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU LUNDI 21 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal	111
2. Excuse	111
3. Echange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés sur la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes et la fusion des exécutifs des Communautés européennes :	
Allocution introductive de M. le Président	111
Exposé de M. Luns, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique	111
M. le Président	122
Présentation d'un rapport de M. Debousse, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur la politique étrangère :	
MM. Debousse, rapporteur ; le Président	123
Présentation d'un rapport de M. Maurice Faure, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur la fusion des exécutifs :	
MM. Maurice Faure, rapporteur ; le Président	128
Sur la politique étrangère :	
MM. Rubinacci, au nom du groupe démocrate-chrétien ; van der Goes van Naters, au nom du groupe socialiste ; Vital, Santero, de la Malène	132
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance	145
4. Ordre du jour de la prochaine séance	145

PRÉSIDENTE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 15 h 5.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — Excuse

M. le Président. — M. Birkelbach s'excuse de ne pas pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui ni aux autres séances de la présente session.

3. — Échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés sur :

— la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (rapport de M. Debousse, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles) (doc. 87) ;

— la fusion des exécutifs (rapport de M. Faure, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles) (doc. 84).

En ouvrant notre débat, je souhaite une bienvenue cordiale à MM. les Membres du Conseil de ministres, d'abord à M. le ministre Luns, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, puis à M. Jeanneney, président en exercice du Conseil spécial de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ensuite à M. Piccioni, vice-pré-

Président

sident du Conseil, et à M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, de même à M. le ministre von Merkatz qui remplace ici M. le ministre des affaires étrangères von Brentano, empêché d'être des nôtres et enfin à M. le ministre de Looze.

Je salue également les membres des exécutifs qui sont venus en grand nombre à notre échange de vues.

Ayant ainsi salué nos visiteurs, je vous demande la permission de faire quelques remarques d'ordre technique.

Notre échange de vues commencera par l'exposé de M. le Président des Conseils de ministres. La parole sera donnée ensuite aux deux rapporteurs ; M. Dehousse parlera des relations extérieures et M. Faure traitera la question de la fusion des exécutifs.

Ainsi que je l'ai dit déjà, nous diviserons le débat. Nous entendrons d'abord les orateurs qui veulent parler du rapport de M. Dehousse, donc des questions de politique étrangère, ensuite ceux qui désirent prendre position sur la question de la fusion des exécutifs, c'est-à-dire sur le rapport de M. Faure. La liste des orateurs a été établie en conséquence.

Jusqu'ici, 34 orateurs sont inscrits. Je crois que dans ces circonstances il serait bon que notre débat soit très condensé.

Je propose que les membres de l'Assemblée qui désirent prendre part à l'échange de vues essaient de se contenter d'un temps de parole de quinze à vingt minutes. (*Assentiment.*) Je puis cependant imaginer que les orateurs qui font une déclaration au nom des groupes politiques dépassent, au besoin, ce temps de parole.

Je me réserve de revenir demain, au cours du débat, sur cette question du temps de parole et de faire une proposition. Peut-être aurons-nous des surprises, dans un sens ou dans l'autre. Je ne proposerai donc pas pour le moment de clore la liste des orateurs ; ainsi les orateurs que seul un point particulier du débat inciterait à prendre la parole pourront-ils encore s'inscrire.

Voilà ce que j'avais à dire du point de vue technique.

Mesdames et Messieurs, je me permettrai maintenant de faire en ma qualité de président de l'Assemblée quelques remarques introductives avant d'ouvrir notre débat.

L'Assemblée parlementaire européenne aborde en ce moment son troisième grand échange de vues avec les Conseils de ministres et les exécutifs de la Communauté. Le premier colloque a eu lieu à Rome, en novembre 1957, entre l'Assemblée commune, le Conseil spécial de ministres et la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Après le pas décisif qu'a été la création de la Com-

munauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Assemblée parlementaire européenne a repris ce contact et s'est livrée l'an dernier à un nouvel échange de vues avec les Conseils et les trois exécutifs.

La collaboration avec les Conseils est très importante pour l'Assemblée parlementaire européenne. Je puis dire qu'au cours de l'année dernière cette collaboration a fait des progrès notables. Je vous rappelle tout d'abord que nous avons pu insérer dans notre règlement certaines dispositions qui tiennent compte de ces rapports plus étroits et nous ont permis d'introduire un système de questions et réponses. De même, des contacts plus nombreux ont été pris entre votre présidence ainsi que des délégations spéciales de l'Assemblée et les Conseils de ministres. Les conversations ont porté sur le projet de convention sur l'élection du siège, sur la grande conférence parlementaire avec des représentants des Etats africains associés et de Madagascar et sur des questions de budget.

Enfin, je puis signaler avec beaucoup de satisfaction la déclaration de principe que M. le ministre Schaus a faite en sa qualité de président en exercice des Conseils de ministres à notre session de juin, déclaration qui a confirmé, également de la part des Conseils, la nouvelle évolution. L'Assemblée parlementaire est particulièrement heureuse de pouvoir entendre régulièrement le président du Conseil de ministres faire, au moment de quitter sa charge présidentielle, un expose sur l'activité qui s'est déroulée sous sa présidence.

Le colloque, comme nous l'appelons, représente le point culminant de ces relations. Il tire son origine de l'absence d'un lien constitutionnel entre l'organe parlementaire et le Conseil de ministres, lacune qui s'explique par la structure de notre Communauté, mais qui n'en est pas moins regrettable. Or, on ne saurait imaginer que les différentes institutions des Communautés, destinées pourtant à collaborer, ne puissent pas s'unir étroitement pour travailler ensemble. Je crois que dans notre Communauté nous devons être prudents dans l'emploi du terme de « tradition » car tout ce que nous avons créé est encore très neuf. Malgré cela, j'aimerais user de ce terme à propos de notre échange de vues. Il est permis de dire que cet échange de vues annuel, loin d'être une formalité, est au contraire quelque chose de substantiel. Rencontre spontanée d'abord, il est devenu un usage, ce qui nous montre que de part et d'autre on est prêt à collaborer sous toutes les formes possibles.

Notre colloque de cette année a lieu à un moment particulièrement favorable. Dans un avenir très proche, des décisions de grande portée devront être prises par les Commissions et la Haute Autorité, par les Conseils de ministres et les gouvernements des Etats membres. Certaines décisions parmi les plus importantes s'inscrivent sous la rubrique des grands thèmes qui ont été choisis pour l'échange de vues

Président

auquel l'Assemblée et les Conseils devront se livrer aujourd'hui et demain.

Les relations extérieures des Communautés, particulièrement de la C.E.E., revêtent évidemment une importance accrue à un moment où la consolidation intérieure du marché commun fait de la Communauté un des partenaires les plus sollicités dans les échanges mondiaux. Cela nous impose des obligations. Nos Communautés sont des communautés ouvertes; le fait est fixé dans les traités et il exerce une influence sur l'aménagement des relations commerciales.

Ce principe de la communauté ouverte doit dominer également tout accord d'association. L'accord d'association avec la Grèce apparaît comme un grand précédent: c'est pour la première fois que l'article 238 du traité de la C.E.E. est appliqué. La signification de l'accord d'association dépasse toutefois ce simple fait. La Grèce, berceau de la pensée occidentale, fait partie de notre monde. Son association a été approuvée par nos Etats qui ont obéi en cela à des raisons politiques impératives. J'exprime le vœu que le projet d'accord d'association puisse être soumis sans trop tarder à l'Assemblée parlementaire.

Sans qu'il soit question d'association, les effets du marché commun touchent de près un grand nombre d'autres Etats et groupes d'Etats en Europe, aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, de même que les Etats d'autres continents. Il faut que nous soyons en mesure de prouver que notre intégration exerce une influence heureuse sur les relations avec tous ces Etats.

Les relations avec les Etats africains associés et Madagascar jouent pour nous un rôle particulier. Nous avons pris une initiative en convoquant une grande conférence commune de l'Assemblée parlementaire européenne et d'un nombre correspondant de membres des Parlements de ces Etats africains et de Madagascar. Cette conférence nous permettra, sur une base d'égalité, de nouer des liens de collaboration étroite entre les Communautés et ces Etats. La grande signification de cette conférence est reconnue de toutes parts.

Les relations commerciales extérieures sont assurément de nature éminemment politique et relèvent, dans une acception large du terme, de la politique étrangère, sans rentrer cependant dans le cadre de la politique étrangère proprement dite. Au cours de notre échange de vues, il nous faudra aussi voir comment, au gré du développement et de la consolidation des Communautés, nous pourrions intensifier sur le plan de la politique étrangère la collaboration entre nos Etats membres.

Le 5 décembre, les chefs de gouvernement de nos Etats s'entretiendront de ce problème à Paris. Notre échange de vues peut contribuer à les aider à prendre des décisions judicieuses et qui servent l'unification européenne. Dans notre Assemblée, n'est-il pas vrai?, nous avons constaté plus d'une fois qu'il est impossible que nos six pays s'unissent sur le plan économique

et suivent en même temps, sur le plan de la politique extérieure, des conceptions opposées.

Le projet de réunir au plus tôt la Haute Autorité et les deux Commissions entend également servir l'unification européenne. La fusion peut conduire à une action plus vigoureuse, à une meilleure compréhension de la structure de nos Communautés qui, aperçues dans une large perspective, forment en réalité une unité.

Notre Assemblée parlementaire n'est pas un parlement économique; je tiens à le souligner une fois de plus en terminant mon introduction à l'échange de vues. Ce n'est pas non plus, comme on le dit souvent, le Parlement de la C.E.E. Elle est en réalité le parlement politique des Communautés européennes. Notre colloque montrera à son tour que les tâches politiques de l'Assemblée tendent à occuper toujours plus visiblement le premier plan.

Je souhaite que notre présent échange de vues nous fasse aller de l'avant dans plusieurs directions. Il doit contribuer:

— à resserrer les rapports entre le Conseil de ministres et l'Assemblée parlementaire européenne,

— à consolider l'action commune de l'Assemblée, de la Haute Autorité, des Commissions et des Conseils de ministres,

— à accélérer le processus de l'intégration à l'intérieur des Communautés,

— à manifester le désir des Communautés européennes de collaborer généreusement avec les pays tiers et à élargir et compléter la démarche commune sur des terrains nouveaux.

(*Applaudissements.*)

La parole est à M. Luns, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Luns, *ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.*

— Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ce nouveau colloque entre les institutions des Communautés et en particulier entre votre Assemblée et les Conseils, et ma qualité de président des Conseils de la C.E.E. et de la C.E.E.A. me valent l'honneur et le plaisir de prendre pour la première fois la parole devant votre Parlement, mes obligations nationales et internationales m'ayant empêché, à mon vif regret, d'assister à votre session d'octobre.

Nous avons initialement l'intention, selon la pratique qui s'est instituée entre nous, de vous présenter, à l'occasion de cette session, un exposé sur les activités des Conseils pendant la période qui s'est

Luns

déroulée depuis le 30 juin, date de la dernière intervention de notre collègue, M. Eugène Schaus, devant votre Parlement. Nous y avons finalement renoncé, étant donné que la plupart des actions entreprises par les Conseils pendant la période considérée font l'objet, soit de la présente déclaration, soit de l'intervention que je serai appelé à faire devant votre Assemblée, mercredi prochain, lors de la discussion des projets de budgets des Communautés pour l'année 1961. Toutefois, les Conseils, tenant à marquer leur attachement à la tradition qui s'est ainsi établie, m'ont chargé de vous informer que mon collègue, M. Wigny, qui me succédera dès le début de l'année prochaine dans mes fonctions de président, vous présentera, lors de votre session de janvier, un exposé sur les travaux des Conseils pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 1960.

Si les Conseils ont tenu à vous proposer de poursuivre la tradition des colloques inaugurée en 1957 par la C.E.C.A. et continuée l'année dernière, c'est parce qu'ils sont convaincus que de telles rencontres sont très utiles, notamment dans la mesure où elles permettent de faire chaque année le point de l'action communautaire et rendent possible une confrontation entre tous ceux qui, à des titres divers, portent la responsabilité des actes communautaires.

Je me réjouis, tout en ressentant le périlleux honneur qui m'échoit ainsi, de développer devant vous le point de vue des Conseils sur les thèmes retenus d'un commun accord.

Avant d'aborder le premier sujet choisi, à savoir la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes, y compris les relations de celles-ci avec les pays tiers, permettez-moi de préciser, comme l'avait fait ici même M. le président Pella en novembre dernier, que les Conseils entendent traiter devant vous, dans le cadre de ce thème, les problèmes liés directement ou indirectement aux finalités des traités de Rome. Ceci dit, je puis vous assurer que, dans ce cadre, les Conseils apporteront à ces débats leur totale contribution.

Le thème sur lequel votre éminent collègue, M. Dehousse, présentera tout à l'heure le rapport de votre commission des affaires politiques, et dont nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt, concerne un point précis de l'activité des Communautés. Sans doute ne s'agit-il que d'un aspect de notre activité, mais c'est un aspect particulièrement important parce que, en raison de ses implications, tant sous l'angle de ses incidences à l'intérieur de nos Communautés que sur le plan de ses répercussions envers les pays tiers, il nous amènera en fait à dresser le bilan de l'ensemble de notre action communautaire.

En effet, l'examen de nos relations avec les pays tiers nous conduit presque automatiquement à considérer la place occupée par nos Communautés dans le monde et à en tirer une série de déductions que je voudrais livrer à votre réflexion.

Au cours de l'année qui s'achève, l'Europe a vu se dérouler sous ses yeux, comme un film accéléré, une suite presque ininterrompue d'événements mondiaux dont certains ont eu, notamment pour l'Europe occidentale, une importance toute particulière. Il en est ainsi, par exemple, de certains bouleversements politiques en Afrique, qui nous touchent directement. L'actuelle session de l'Organisation des Nations unies a révélé, outre la précarité de l'équilibre mondial, combien la situation actuelle rendait plus nécessaire que jamais une union encore plus étroite du monde libre et donc aussi des Etats membres des Communautés.

Aussi, devons-nous nous féliciter de l'existence de nos Communautés qui, tout en revêtant essentiellement un caractère économique, ont habitué progressivement nos Etats membres, depuis plus de huit ans maintenant, à prendre des attitudes communes dans de nombreux domaines et à créer en définitive les conditions mêmes d'une cohésion plus générale.

Si nos Communautés ont pu s'assurer dans le monde une place importante, c'est grâce aussi au grand succès de notre Marché commun qui, certes, ne se réalisera pleinement que dans quelques années, mais qui est déjà devenu une réalité, non seulement pour nos populations qui orientent de plus en plus leurs attitudes en fonction de ce Marché commun — que nous espérons étendre un jour à d'autres pays — mais encore et surtout pour le monde extérieur.

A cet égard, la mise en œuvre progressive des dispositions des traités de Rome a incité les Etats membres à pratiquer, dans le domaine de leurs relations économiques extérieures, une action commune et concertée dont la portée est indéniable. Ainsi, l'action de la Communauté accroît l'efficacité de nos systèmes économiques et constitue de ce fait une contribution inappréciable à la solidarité occidentale.

Cependant, il faut bien constater que ce rayonnement économique ne trouve pas son complément naturel dans un même rayonnement politique, ce qui permettrait à la Communauté de tenir, sur le plan politique, le rôle joué sur le plan économique. Nos six gouvernements sont conscients de la nécessité d'une union croissante des Etats membres, compte tenu notamment du rôle de plus en plus important joué par les Communautés dans le monde, sur le plan économique et commercial.

Des actions dans ce sens ont déjà été entreprises depuis un an et se poursuivent à l'heure actuelle. Vous n'ignorez pas, en effet, que les six ministres des affaires étrangères procèdent à des consultations politiques régulières.

D'autres initiatives ont été prises. C'est ainsi que nous avons pris connaissance, avec intérêt, des récentes propositions faites par un de nos gouvernements et qui tendent à accroître notre cohésion dans le domaine de la politique étrangère. Comme vous le savez, ces

Luns

propositions feront l'objet de discussions entre chefs de gouvernement au cours de réunions qui se tiendront dans les mois à venir. Vous comprendrez fort bien que, sur de tels projets qui n'ont pas encore pris une forme précise, je ne puis m'engager, ni en ma qualité de président des Conseils, ni même comme ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, dans une discussion approfondie. Mais je puis vous assurer que nous écouterons avec un vif intérêt les avis et les suggestions que vous présenterez au cours de ce colloque.

Monsieur le Président, permettez-moi de saisir ce moment pour vous présenter mes observations sur le deuxième thème que vous avez proposé pour notre colloque : la question de la fusion des exécutifs.

Cette question s'est posée peu après l'entrée en vigueur des traités de Rome qui ont établi, à côté de la Haute Autorité de la C.E.C.A., deux nouvelles Commissions dont le champ d'action ainsi que les pouvoirs et les compétences sont différents de ceux attribués à la Haute Autorité.

Il est apparu rapidement que certains domaines, dans lesquels des mesures sont à prendre, sont partiellement communs aux trois Communautés et sont de nature à entraîner des chevauchements de compétences. On doit admettre que cette situation n'est évidemment pas sans comporter certains inconvénients et les solutions adoptées sont, sur certains points, imparfaites. Nous souhaitons tous que des efforts soient poursuivis pour trouver des remèdes à ces difficultés.

Les Conseils se plaisent à reconnaître la continuité avec laquelle votre Assemblée s'est préoccupée des problèmes résultant de l'existence des trois Communautés et d'institutions distinctes pour chacune d'elles. Le fait que votre Assemblée soit commune aux trois Communautés vous a d'ailleurs tout naturellement conduits à prendre une conscience aiguë de ces problèmes.

C'est dans cet esprit que vous avez souligné, dès vos premières sessions, la nécessité d'une coordination efficace des travaux menés dans les trois Communautés, et notamment l'importance de l'action qui incombe à cet égard aux deux Commissions et à la Haute Autorité.

L'intérêt que porte votre Assemblée à cette importante question s'est manifestée aussi bien sur un plan général qu'à l'occasion de l'examen d'un certain nombre de problèmes spécifiques, tels ceux relatifs au domaine énergétique. La question d'une politique harmonisée en matière d'énergie a été, en effet, particulièrement favorable à une prise de conscience des problèmes que pose la coordination de l'action à mener par les trois Communautés.

Dans le cadre de ces efforts de coordination que nous estimons tous indispensables, d'importantes réalisations sont à inscrire à l'actif des Commissions et de la Haute Autorité, telles que la création de comités siégeant au niveau des membres de ces institu-

tions, l'organisation de réunions régulières de leurs présidents et, enfin, la mise sur pied de services communs.

Je ne veux pas porter, dès à présent, un jugement sur l'efficacité et la valeur, pour l'avenir, des formules de coopération ainsi retenues. Je puis vous dire cependant que les Conseils ont suivi ces efforts avec beaucoup d'intérêt. Ils se sont félicités de ces solutions et ils continueront, comme votre Assemblée, à encourager les Commissions et la Haute Autorité à rechercher dans l'immédiat toute forme de collaboration susceptible de faciliter la réalisation des objectifs inscrits dans les traités. Les Conseils eux-mêmes se joignent à ces efforts.

Cet intérêt, les Conseils l'ont manifesté, eux aussi, à diverses reprises. J'en veux pour preuve le mémorandum soumis aux gouvernements des Etats membres, en octobre 1959, par notre éminent collègue, M. Wigny, qui exposait entre autres le souci partagé par tous les ministres de voir les Commissions et la Haute Autorité coordonner le plus étroitement possible leurs activités. Ces mêmes problèmes ont été évoqués dans la déclaration faite par M. Pella dans cet hémicycle, en novembre dernier, lorsqu'il faisait part à votre Assemblée des préoccupations des Conseils en cette matière.

Depuis lors, les réflexions sur les mesures les plus appropriées pour pallier les inconvénients résultant de l'existence de trois Communautés et d'institutions distinctes ont connu, de divers côtés, une notable évolution. Aux solutions tendant à promouvoir la coopération entre institutions sont bientôt venues s'ajouter, sinon se substituer, des formules plus amples. Je n'ai pas besoin de tracer devant vous les diverses étapes de cette évolution qui a abouti, au sein de votre Assemblée, à l'excellent rapport de M. Faure qui nous suggère une solution d'ensemble pour la question de la fusion. Je me plais à rendre hommage à M. Faure et aussi à votre commission des affaires politiques pour ce rapport. Il constitue un élément important dans la discussion qui s'est engagée autour de la question de la rationalisation des institutions communautaires et ne manquera pas d'exercer une influence sur les discussions à venir.

L'ensemble de ces questions doit être examiné par les gouvernements en fonction des implications politiques, juridiques et techniques ainsi que de la situation générale dont je n'ai certainement pas besoin de rappeler les éléments déterminants. Cependant, dans le présent, les Conseils n'ont pas encore arrêté une position définitive que je pourrais vous exposer en leur nom en ma qualité de président en exercice. Je vous prie de comprendre la position du président des Conseils. Celui-ci expose des vues communautaires résultant très souvent de la diversité des courants d'opinion. Permettez-moi donc de ne pas insister.

Je puis toutefois vous assurer que les six gouvernements prendront en considération tous les éléments

Luns

qui se dégageront de ce colloque. Ils examineront toutes les propositions qui ont été ou qui seront encore formulées, afin de dégager les solutions les plus appropriées et déterminer le moment le plus propice pour les mettre en œuvre avec toujours la même volonté de continuer et de renforcer encore l'œuvre à laquelle nous sommes tous attachés.

Il se peut, Monsieur le Président, que, dans les débats qui s'instaurent, j'aie encore l'occasion, en qualité de ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, de vous exposer quelques vues un peu plus concrètes.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je reviens à notre premier thème pour exposer l'action menée par les Conseils, depuis le dernier colloque, dans le domaine des relations de la Communauté avec les pays tiers.

Lors du précédent colloque avec votre Assemblée, le président du Conseil, mon honorable collègue M. Pella, a eu l'honneur de vous indiquer qu'une des principales préoccupations du Conseil avait été celle des relations de la Communauté avec les pays tiers. Pendant l'année écoulée, ces relations ont continué de retenir l'attention du Conseil de ministres. Toutefois, alors que, pendant l'année 1959, l'objet de nos travaux avait été la recherche d'une définition des principes dont devait s'inspirer la politique de la Communauté, le Conseil s'est efforcé, durant l'année 1960, de traduire ces principes dans la pratique.

Les principes arrêtés par le Conseil consistaient — M. Pella vous l'avait indiqué l'an passé — d'une part, à mener une politique libérale active tenant compte à la fois des intérêts de tous les partenaires commerciaux de la Communauté, en Europe et hors d'Europe, et d'autre part, à se conformer aux règles de multilatéralisme inscrites dans le G.A.T.T.

M. Pella avait, en outre, souligné que le Conseil continuait à se préoccuper particulièrement du problème de ses relations avec les pays européens et à s'efforcer de trouver des solutions appropriées pour pallier les difficultés éventuelles susceptibles de se présenter.

Enfin, le président du Conseil avait insisté sur la nécessité de sauvegarder, dans la mise en œuvre des principes ainsi définis, les fondements même de la Communauté.

Au terme de l'année écoulée, une constatation s'impose à la suite de l'action commune et concertée que les Etats membres ont menée dans le domaine des relations commerciales extérieures. Il s'agit d'un fait dont nous nous réjouissons tous et qui est d'ailleurs une des conséquences de la mise en œuvre du traité de Rome, à savoir la position de plus en plus marquante prise par la Communauté sur la scène économique internationale. En effet, la constante coordination réalisée par le Conseil avec le concours de la Commission, de l'attitude des Etats membres à l'égard

des problèmes évoqués dans le cadre des organisations internationales de caractère économique, a eu pour effet que la Communauté s'est présentée progressivement comme une entité, ce qui a conduit les pays tiers eux-mêmes à prendre à leur tour l'habitude de considérer la Communauté comme un de leur principaux interlocuteurs. Certes, il n'a pas toujours été facile de concilier les positions et les intérêts, parfois divergents de nos six pays, mais je puis vous dire avec satisfaction qu'en général il a été possible de dégager un dénominateur commun sur lequel nos pays ont pu s'aligner et qui a donc constitué notre position dans nos relations extérieures.

Au demeurant, la création d'une union économique telle que la nôtre devait nécessairement entraîner une modification du rapport des forces économiques dans le monde.

Cette situation implique un accroissement non seulement du potentiel de négociation de la Communauté, mais également de ses responsabilités. En effet, la création de la Communauté a marqué l'avènement d'une entité économique dont les importations représentent environ le quart de la valeur totale des exportations des régions non industrialisées productrices de produits de base, et le cinquième de la valeur totale des exportations des régions industrielles.

Etant donné que les variations du volume des importations suivent sensiblement les fluctuations de la production industrielle, aussi bien en Europe occidentale qu'en Amérique du Nord, il s'ensuit qu'une fluctuation survenant dans l'activité industrielle de la Communauté aura des effets plus étendus sur les recettes d'exportation des pays producteurs de produits de base et, partant, sur les échanges internationaux qu'une fluctuation du même ordre survenant dans n'importe quel autre pays industriel de l'Occident. Le maintien de la prospérité et de la continuité du développement économique de la Communauté sont, dès lors, des facteurs-clés pour l'économie mondiale dans son ensemble et singulièrement pour celle des régions en voie de développement.

Le Conseil considère que ce phénomène jette un éclairement nouveau sur les relations extérieures des Etats membres, puisqu'il tend à marquer davantage que par le passé les liens de causalité existant entre l'expansion de la Communauté et l'essor économique des pays tiers. Il explique d'ailleurs comment la vie de la Communauté est susceptible d'exercer des répercussions profondes sur l'économie des pays en voie de développement, ce qui explique à son tour l'intérêt que ces pays portent à la Communauté et la nécessité pour celle-ci d'avoir la plus large compréhension pour leurs préoccupations.

Le Conseil considère donc qu'il est impérieux que l'on prenne conscience de l'importance que ce phénomène revêt tant pour nous-mêmes que pour les pays tiers. Il faut que la Communauté en tire les consé-

Luns

quences sur le plan international où il entraîne un accroissement de ses responsabilités, et sur le plan interne où il devient un des éléments fondamentaux à prendre en considération pour la définition de sa politique économique et conjoncturelle. Mais les pays tiers doivent, de leur côté, en tirer les conséquences dans leur comportement à l'égard de la Communauté.

Dans ce contexte, on peut aussi se demander si les préoccupations, voire les craintes, exprimées quelquefois par les pays tiers à l'égard de la mise en œuvre du traité de Rome sont fondées. En réalité, ces craintes ne seraient justifiées que dans la mesure où la mise en œuvre du traité de Rome irait de pair avec une stagnation de l'expansion économique dans la Communauté. Or, tel est loin d'être le cas; non seulement l'accroissement du produit national brut dans chacun des pays du marché commun dépasse les prévisions, mais encore la réalisation du marché commun a accéléré cet accroissement. D'ailleurs, il est ainsi admis que le produit national brut du marché commun augmentera considérablement dans les prochaines années.

Compte tenu du fait que j'ai signalé, selon lequel le volume des importations suit les fluctuations de la production industrielle, il n'existe donc aucune raison de craindre que le volume des exportations des pays tiers vers les pays de la Communauté puisse être mis en péril par la réalisation du marché commun. Pour employer une expression anglaise, le marché commun est plus un *trade creating* qu'un *trade diverting*.

Au demeurant, l'exemple du Benelux et de l'O.E.C.E. devrait rassurer nos partenaires commerciaux. En effet, si le programme de libération des échanges intra-européens de l'O.E.C.E., pour aussi discriminatoire qu'il ait pu paraître aux pays non membres de cette organisation, a provoqué, étant donné la hausse constante de la conjoncture en Europe occidentale, un accroissement des importations en provenance des pays européens, il a entraîné également une augmentation des importations d'autres provenances.

La seule conclusion valable que l'on puisse dès lors tirer —, et que la Communauté n'a cessé de souligner —, est que le marché commun aura des effets bénéfiques sur les échanges internationaux. Cela s'est d'ailleurs vérifié pendant le premier semestre de 1960, au cours duquel les importations des pays membres en provenance des pays tiers ont augmenté d'environ 24 % par rapport au premier semestre de 1959, alors que, pendant la période considérée, le commerce entre les Etats membres s'est accru d'environ 33 %. C'est plus *creating* que *diverting*.

Le Conseil considère que c'est également à la lumière de ces données qu'il importe que les pays tiers évaluent les propositions faites par la Commission en ce qui concerne la définition d'une politique agricole commune, et que la Communauté est consciente des préoccupations que ces pays expriment quelquefois

au sujet de ces propositions. D'ailleurs, des contacts bilatéraux officieux ont eu lieu au cours de l'année écoulée, tant au niveau de la Commission qu'à celui des gouvernements, avec un certain nombre de pays intéressés. Ces contacts pourront, en tant que de besoin, être renouvelés afin de permettre aux pays tiers de recueillir toutes informations qu'ils souhaiteraient encore recevoir ou de présenter toutes observations qu'ils estimeraient devoir formuler.

Pour sa part, la Communauté ne cessera de participer à de tels contacts avec l'esprit le plus ouvert, dans le souci, d'ailleurs affirmé à l'article 110 du traité de Rome, de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial.

Le Conseil tient toutefois à souligner que les propositions de la Commission n'ont encore qu'un caractère purement interne et ne peuvent, de ce fait, être considérées à ce stade comme exprimant la volonté de la Communauté. Aussi, le Conseil est-il convaincu que les pays tiers comprendront qu'il serait difficile, voire impossible, à la Communauté de soumettre à discussion, sur le plan international, les propositions de la Commission, puisque la pratique à laquelle ont l'habitude de se conformer tous les Etats, et à laquelle ils n'ont jusqu'à présent jamais entendu déroger, est de n'invoquer officiellement aucun acte, proposition ou projet de loi aussi longtemps qu'ils n'ont pas fait l'objet de l'approbation des autorités compétentes.

Au demeurant, les contacts que nous sommes disposés à poursuivre répondent, en pratique, à ce que demandent les pays tiers, c'est-à-dire la possibilité de se faire entendre.

Cela dit, Monsieur le Président, je voudrais passer maintenant en revue les principaux problèmes de l'heure.

Depuis notre dernier colloque, différents événements d'importance majeure ont marqué l'évolution des relations économiques internationales. Qu'il me soit permis de rappeler, entre autres, les décisions relatives à l'accélération de la mise en œuvre du traité de Rome, la signature du traité de Stockholm, les négociations relatives à la réorganisation de l'O.E.C.E., l'ouverture de la conférence tarifaire du G.A.T.T. et l'importance croissante du problème des relations avec les pays en voie de développement.

Sur chacun de ces points, je désire vous faire part des considérations qui animent les Conseils de ministres.

Vous vous rappellerez certainement que la Communauté avait annoncé que son renforcement interne conditionnait, en fait, la possibilité pour elle de poursuivre sa politique libérale à l'égard des pays tiers. Je crois que cette affirmation a toujours été accueillie avec un certain scepticisme par les pays tiers qui craignent, au contraire, que le renforcement interne des Six ne mène progressivement ceux-ci à une politique d'autarcie. La décision d'accélération adoptée par le

Luns

Cons. il apporte, à cet égard, un nouveau démenti. En effet, à côté des mesures d'accélération interne, cette décision comporte simultanément d'importantes dispositions en faveur des pays tiers et complète celles-ci par une déclaration d'intention qui constitue, en particulier, une offre de négociation à l'égard des pays membres du traité de Stockholm.

Je n'entrerai pas dans les détails de ces mesures qui vous sont connues, mais je souhaite cependant vous rappeler brièvement que celles-ci contiennent : sur le plan contingentaire, la décision d'éliminer les contingents industriels à l'égard des pays tiers, le plus rapidement possible et en principe sans condition de réciprocité ; sur le plan tarifaire, un rapprochement vers le tarif extérieur commun des droits frappant les produits industriels, effectué sur un tarif réduit de 20 %. Quoique cette baisse du tarif extérieur soit considérée comme provisoire, il n'en demeure pas moins que la possibilité de la consolider est offerte par la Communauté. En réalité, cela dépendra en grande partie de la réciprocité que la Communauté pourra obtenir de la part des pays tiers lors des négociations tarifaires du G.A.T.T.

Nous vous avons exposé l'année dernière que la Communauté avait progressivement pris conscience de la nécessité de tenir compte, dans l'organisation de ses relations commerciales extérieures, des intérêts de ses partenaires commerciaux, non seulement en Europe, mais également hors d'Europe. Il était, en effet, nécessaire que la Communauté, en raison de la place qu'elle occupe dans les échanges internationaux, prenne conscience de l'importance de ses responsabilités, non seulement européennes, mais mondiales. D'ailleurs, l'année 1960 a été marquée par la prise de conscience collective des pays occidentaux quant à la nécessité de réorganiser la coopération économique occidentale. Cette réorganisation, comme vous le savez, trouve son origine dans les modifications fondamentales intervenues dans les relations économiques internationales au cours de l'année 1959, c'est-à-dire à un moment où le problème des pays en voie de développement prenait une importance politique déterminante.

La réorganisation de la coopération économique occidentale tend notamment à donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés par l'Occident dans deux séries de problèmes qui, à l'heure actuelle, paraissent fondamentaux, à savoir : premièrement, une confrontation des politiques économiques conjoncturelles en vue de réaliser la plus forte expansion possible de l'économie afin de contribuer ainsi aux échanges internationaux sur une base multilatérale et non discriminatoire ; deuxièmement, une contribution au développement des régions du monde en voie de développement.

Je m'en voudrais, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de ne pas souligner que ces objectifs sont précisément ceux pour lesquels, dans sa décision des

23 et 24 novembre 1959, le Conseil estimait indispensable d'entamer des consultations régulières avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et les autres pays européens.

Enfin, je soulignerai devant votre Assemblée tout le prix que nous attachons au succès des travaux menés en vue de cette réorganisation de la coopération économique occidentale, que nous ne pensons pas pouvoir être réalisée efficacement sans la participation pleine et entière des Etats-Unis d'Amérique ainsi que du Canada. Aussi, notre volonté est-elle grande d'aller à la rencontre des préoccupations de ces deux pays afin de leur permettre d'assurer leur participation dans les conditions les meilleures.

En outre, la réorganisation de la coopération économique occidentale donnera également une impulsion nouvelle aux efforts déployés en vue d'une libération des échanges sur un plan mondial et non discriminatoire dans le cadre des principes du G.A.T.T.

La réorganisation de l'O.E.C.E. a amené le Conseil de la C.E.E.A. à se pencher sur le sort de l'Agence européenne de l'énergie nucléaire dans le cadre de la nouvelle organisation. Il s'est prononcé en faveur du maintien de l'Agence et de la participation officielle de la Communauté à ses activités.

D'autre part, dans le domaine de la participation de la Communauté aux projets de réacteurs réalisés dans le cadre de l'O.E.C.E., le Conseil a marqué récemment son accord sur la prolongation des études en vue de la réalisation du réacteur Halden.

Je ne voudrais pas quitter le domaine des organisations internationales sans vous rappeler que des mesures ont été prises par les six Etats membres, en liaison avec les Commissions, pour rechercher, dans toute la mesure du possible, une attitude commune sur tous les points figurant à l'ordre du jour des réunions de ces organisations et qui revêtent un intérêt particulier pour les Communautés.

J'aborderai maintenant le problème des relations commerciales intra-européennes en vous rappelant les lignes directrices de la politique que la Communauté estime devoir suivre pour affronter la solution de ce problème et qui vous avaient été exposées en novembre dernier. D'abord, la Communauté entendait continuer à se préoccuper activement de trouver une solution à ce problème ; ensuite, elle estimait que, dans l'immédiat, il y avait lieu de rechercher des solutions pragmatiques susceptibles de résoudre les difficultés qui pourraient se poser à court terme dans les rapports entre les Six et les Sept ; enfin, la Communauté considérait que cette recherche de solutions immédiates ne devait pas faire perdre de vue le problème à long terme des relations intra-européennes et elle estimait souhaitable qu'une solution à long terme puisse intervenir lorsque les circonstances révéleraient qu'elle est politiquement possible.

Luns

L'intérêt que la Communauté a continué à manifester aux problèmes européens s'est traduit, au cours de l'année écoulée, par diverses mesures concrètes.

Je crois qu'il faut d'abord mentionner les mesures tarifaires et contingentaires prises au bénéfice des pays tiers à l'occasion de l'accélération. Quoique intervenant indistinctement en faveur de tous les Etats membres du G.A.T.T., on ne peut contester que ces mesures, comme celles prises en janvier 1958 et en décembre 1959, présentent le plus d'intérêt pour les pays tiers qui ont avec la Communauté les relations commerciales les plus étroites, c'est-à-dire principalement pour les pays européens.

En outre, la Communauté a pris une importante initiative dans la déclaration d'intention concernant les relations extérieures, en même temps que la décision d'accélération du rythme du traité. En effet, cette déclaration comporte une offre de négociation à l'égard de tous les Etats ou groupes d'Etats membres du « Comité des Vingt et Un », offre qui s'adressait en particulier aux Etats membres de l'A.E.L.E. Dans cet esprit, le Conseil priait son président d'adresser aux ministres des affaires étrangères des Sept une lettre faisant part de l'intention du Conseil de voir régler, dans un esprit de coopération amicale et par la pratique réciproque d'une politique libérale, les problèmes commerciaux que pose l'existence de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. En même temps, le président du Conseil faisait état du vif désir de celui-ci de voir ces négociations couronnées de succès.

C'est avec une grande satisfaction que la Communauté a pris connaissance de la lettre adressée au Conseil, le 24 mai 1960, par M. G. Lange, président en exercice du Conseil de ministres de l'A.E.L.E., lettre par laquelle celui-ci acceptait, au nom des Sept, l'offre de négociation de la Communauté. Ainsi était renoué, à l'initiative de la Communauté, le dialogue avec certains pays européens qui avait été interrompu depuis deux ans, à la suite de l'arrêt des négociations qui se sont déroulées dans le cadre du comité présidé par M. Maudling.

Ce dialogue, comme vous le savez, se poursuit actuellement dans le cadre du comité des questions commerciales qui siège à Paris et que j'ai l'honneur de présider. Au départ de ce dialogue, la Communauté a suggéré aux signataires du traité de Stockholm d'effectuer un abaissement linéaire de leur tarif, dont l'importance serait à déterminer en contrepartie des avantages immédiats dont ils bénéficient par suite des différentes mesures tarifaires adoptées par le Conseil. Votre Assemblée n'ignore pas que, malheureusement, la plupart des pays membres du comité des questions commerciales n'ont pas été en mesure d'accepter les propositions de la Communauté.

C'est alors que le Comité a concentré son action sur l'examen des difficultés qui pourraient se présenter dans le commerce intra-européen. Il poursuit toujours ses travaux sur cette base. Je suis heu-

reux de pouvoir constater, à cet égard, que la position du Conseil rejoint celle que vous avez développée dans votre résolution du 17 octobre 1960.

Quant au problème à long terme de l'organisation des relations entre la Communauté et l'Association européenne de libre-échange, le Conseil a pris connaissance avec l'intérêt de l'analyse particulièrement pertinente de la situation actuelle faite par M. Blaisse dans son rapport. Qu'il me soit permis, à cet égard, de dire que le Conseil est convaincu, comme votre Assemblée, qu'une solution à long terme reste souhaitable. Il se demande cependant si la recherche d'une telle solution ne devra être entreprise que lorsque les circonstances permettront de croire aux chances réelles de succès d'une telle négociation. On pourrait craindre, en effet, que le risque d'un nouvel échec puisse avoir des conséquences plus graves que l'absence provisoire de solution. Je crois que nos partenaires européens, eux aussi, ainsi d'ailleurs que les Etats-Unis, sont effleurés par les mêmes doutes. C'est pourquoi le Conseil estime que, dans l'immédiat, c'est encore sur les solutions à court terme que doivent porter les efforts des deux groupements européens, sans pour autant perdre de vue la recherche de solutions à long terme dans un cadre approprié. Et c'est pourquoi aussi j'ai souligné, il y a un instant, le vif désir du Conseil de voir les négociations menées dans le cadre du « Comité des Vingt et Un » aboutir à des résultats concrets.

Après avoir fait le point de la situation des relations intra-européennes, abordons, si vous le voulez bien, les problèmes qui se posent dans les autres parties du monde, et plus particulièrement en Amérique latine.

A cet égard, je voudrais souligner que l'année écoulée a également été marquée par un intérêt croissant des pays de l'Amérique latine envers la Communauté. Certes, ces pays, qui ont toujours adopté une attitude politique favorable à l'intégration européenne, continuent à se montrer préoccupés des conséquences économiques que cette intégration pourra avoir sur leurs économies. Mais les développements politiques intervenus dans leur propre aire géographique semblent les avoir conduits à souhaiter, plus que jamais, un rapprochement avec l'Europe en général, et avec la Communauté en particulier. Le mémorandum adressé en juillet dernier par le Brésil à la Communauté — document que le Conseil considère du plus haut intérêt politique — ainsi que l'invitation adressée aux institutions de la Communauté de participer à la conférence économique interaméricaine qui s'est tenue du 5 au 15 septembre dernier à Bogota constituent les premières manifestations de cette tendance.

A cet égard, les résolutions adoptées à l'issue de cette conférence sont révélatrices. C'est ainsi, par exemple, que l'une d'entre elles regrette que « l'évidente parenté culturelle, la solidarité et l'intérêt économique commun de l'Amérique latine et de l'Europe n'aient pas

Luns

encore trouvé leur expression dans une politique économique cohérente et permanente, mise en œuvre par les deux groupes de nations », et conclut « qu'il est donc nécessaire de les réaffirmer et de leur donner une expression concrète ». Elle recommande à cet effet « aux Etats d'Amérique latine d'établir des relations régulières avec la Communauté économique européenne » et exprime « le désir que celle-ci établisse en Amérique latine des centres d'information et de liaison ».

Aussi, le Conseil considère-t-il que les résolutions votées à Bogota donnent à la Communauté des indications précieuses pour la politique commune qu'elle s'efforcera de définir vis-à-vis de l'Amérique latine, compte tenu des responsabilités qui lui incombent à l'égard d'autres régions du monde.

Je ne voudrais pas quitter le terrain des relations avec l'Amérique latine sans vous dire que le Conseil m'a chargé de faire part à votre Assemblée de tout l'intérêt qu'il continue à attacher à une association des Antilles néerlandaises à la Communauté. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement puisqu'au moment de la signature du traité de Rome les Etats membres se sont déclarés prêts à conclure des conventions d'association économique avec le Surinam et les Antilles néerlandaises ?

J'en viens maintenant, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, aux négociations menées dans le cadre du G.A.T.T. pour souligner tout d'abord que, pour la première fois, la Communauté participe en tant qu'entité à une grande conférence internationale portant sur le tarif extérieur commun, c'est-à-dire sur une des bases même de notre union.

Qu'il me soit permis de vous rappeler que, dans le cadre même du G.A.T.T., la Communauté est appelée à participer à deux phases distinctes de négociations. La première est réservée aux négociations dont la reprise a été rendue nécessaire en raison des modifications qui devront être apportées à certains droits consolidés dans les tarifs nationaux pour permettre la mise en œuvre du tarif extérieur commun. La seconde est consacrée, comme suite à la proposition formulée en 1958 par le sous-secrétaire d'état américain, M. Dillon, à des négociations multilatérales entre toutes les parties contractantes.

La Communauté se présente aux premières de ces négociations avec un tarif extérieur commun dont l'incidence générale se situe, dans l'ensemble, à un niveau inférieur à celui de la moyenne arithmétique des tarifs nationaux des Etats membres. Nous considérons que ce tarif est donc conforme aux prescriptions de l'article XXIV du G.A.T.T.

En ce qui concerne notre participation à la conférence dont l'initiative a été prise par M. Dillon, il importe de souligner que, conformément aux décisions intervenues en matière d'accélération, la Communauté présentera une offre particulièrement importante qui s'écarte des règles traditionnelles de négociation du

G.A.T.T., à savoir une baisse linéaire de 20 % des tarifs, sinon de toutes les parties contractantes, du moins des principales puissances industrielles du monde. Au cas où cette proposition d'abaissement linéaire ne serait pas jugée acceptable, la Communauté ne pourrait que le regretter. Elle serait, certes, disposée à négocier suivant les règles traditionnelles du G.A.T.T., mais il ne fait pas de doute que l'abaissement linéaire pourrait aboutir à des résultats bien plus satisfaisants pour les échanges internationaux. Je voudrais donc souligner que c'est dans l'esprit le plus libéral que la Communauté a entamé le dialogue avec les autres parties contractantes et qu'en définitive, les résultats que l'on pourra atteindre dépendront, dans une large mesure, des dispositions dans lesquelles les pays tiers participeront aux négociations.

Quelques mots encore au sujet des problèmes qui découlent de la tendance de plus en plus nette vers la création de groupements régionaux. Les parties contractantes sont actuellement appelées à examiner le problème de la conformité du traité de Stockholm avec les dispositions de l'article XXIV de l'accord général. Deux thèses se trouvent en présence : l'une affirme la conformité de ce traité avec l'article XXIV du G.A.T.T., l'autre conteste la compatibilité de ce traité avec lesdites règles étant donné, en particulier, qu'il exclut de la zone de libre-échange un secteur essentiel de l'économie, à savoir l'agriculture, et que, dans ce domaine, des arrangements préférentiels bilatéraux ont été conclus entre les signataires.

Avant de prendre position dans ce débat, le Conseil souhaite encore avoir le temps d'apprécier les arguments avancés par les parties en cause. Il considère qu'en tout état de cause il ne peut être question, pour les parties contractantes du G.A.T.T., d'accorder au traité de Stockholm un traitement plus favorable que celui réservé au traité de Rome dont, je note en passant, la compatibilité au regard des prescriptions de l'article XXIV du G.A.T.T. n'a pas encore été, sous tous ses aspects, reconnue de façon définitive par les parties contractantes. Quoi qu'il en soit, le Conseil considère que le traité de Stockholm ne saurait être mis en parallèle avec le traité de Rome lorsqu'on examine leur compatibilité avec les prescriptions de l'article XXIV du G.A.T.T.

Le Conseil souhaite encore vous dire combien il accueille avec sympathie le mouvement d'intégration qui se manifeste dans les diverses régions du monde et particulièrement en Amérique latine.

Le Conseil estime cependant que les traités qui seraient conclus afin de promouvoir de tels mouvements devraient, comme cela a été le cas avec le traité de Rome, être soigneusement examinés par les parties contractantes au regard de leur compatibilité avec les prescriptions de l'article XXIV du G.A.T.T. Le danger existe, en effet, que la conclusion de traités qui s'écarteraient par trop de ces prescriptions et qui seraient présentés comme des unions douanières ou des zones de libre-échange, mais qui ne seraient en

Luns

réalité que de simples accords commerciaux de caractère préférentiel, mette à la longue en cause les principes de multilatéralisme sur lequel est fondé le G.A.T.T.

Le Conseil ne voudrait pas cacher à votre Assemblée les préoccupations qu'une telle évolution ne manquerait pas de lui causer. Je désire également, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mettre plus particulièrement l'accent sur les progrès accomplis dans le cadre de la Communauté en vue de la mise en œuvre d'une politique coordonnée, voire commune, à l'égard des pays en voie de développement.

Vous vous souviendrez, à ce propos, que, lors du dernier colloque, mon prédécesseur vous avait informés de l'intention du Conseil d'approfondir les différents aspects de ce problème. Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous annoncer aujourd'hui que ces études ont abouti à un ensemble de premières mesures concrètes. Il nous a, en effet, été possible de créer des instruments qui contribueront efficacement à la réalisation progressive d'une politique coordonnée des Etats membres à l'égard des régions du monde en voie de développement.

L'un de ces instruments est constitué par le groupe de coordination des politiques d'assurance-crédit, des garanties et des crédits financiers que nous avons décidé de créer en juillet dernier. L'autre est constitué par le groupe d'assistance technique dont nous avons décidé l'institution lors de notre session d'octobre dernier. Ce groupe s'efforcera, dans le cadre d'un mandat défini par le Conseil, de promouvoir entre les Etats membres et la Commission une coopération active et de dégager des solutions communes aux problèmes que pose l'assistance technique aux pays en voie de développement. Le Conseil souhaite que les travaux de ces groupes aboutissent à des réalisations concrètes.

Mais là ne s'arrêtent pas les efforts accomplis par le Conseil pendant l'année écoulée pour aboutir à pareille action. En effet, le Conseil a demandé aux Commissions d'établir, d'une part, un bilan des disponibilités de chacun des Etats membres en matière de formation et d'enseignement et, d'autre part, un inventaire des instituts de recherche en matière de développement économique. Le Conseil a ensuite demandé aux Commissions de lui faire, à la lumière de ces travaux, un rapport sur la nécessité de la création par la Communauté d'un institut de développement proposé par la Commission d'Euratom.

Dans la résolution qu'elle a adoptée le 17 octobre 1960, l'Assemblée insiste pour la réalisation rapide d'une coordination des politiques des Etats membres à l'égard des pays à salaires anormalement bas. Je pense qu'à cet égard l'Assemblée peut être rassurée, car le Conseil n'a cessé de se préoccuper de ce problème, qui a également retenu l'attention du G.A.T.T. Pour affronter les discussions au sein de cette organisation,

le Conseil n'a pas manqué d'arrêter une attitude commune des Etats membres.

Ce problème des importations en provenance des pays en question s'est posé à une date relativement récente. Le Conseil considère qu'il est difficile, à l'heure actuelle, d'en mesurer l'ampleur effective et d'évaluer les proportions exactes qu'il pourra prendre. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que ce problème risque, dans les années à venir, de se poser dans des conditions de plus en plus générales et aiguës. Le Conseil pense qu'il ne peut pas être résolu par une application pure et simple des dispositions de l'accord général, mais qu'il doit faire l'objet d'études en vue de trouver, sur le plan international, des solutions appropriées qui, sans entraver le développement harmonieux des exportations originaires des pays à salaires anormalement bas, éviteront les répercussions que les pays importateurs redoutent pour un certain nombre de secteurs de leurs productions nationales.

La Communauté a avancé cette thèse dans une communication écrite aux parties contractantes et elle l'a réaffirmée par son porte-parole au sein du groupe de travail chargé par les parties contractantes d'examiner ce problème. Le Conseil a pu constater, d'ailleurs, qu'un certain nombre de pays tiers se sont ralliés aux vues défendues par les Six en cette matière. Avant d'aller plus loin dans l'examen de ce problème, le Conseil considère qu'il est opportun d'attendre le résultat des études effectuées en la matière par les parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Avant de terminer, je voudrais encore entretenir votre Haute Assemblée des négociations actuellement en cours en vue d'une association de la Grèce et de la Turquie à la Communauté.

Je puis vous dire que l'évolution de la situation internationale pendant les douze derniers mois a encore renforcé le Conseil dans son opinion sur la nécessité politique d'arriver, aussi rapidement que possible, à la conclusion de l'accord d'association avec la Grèce. En effet, cette évolution a démontré, si besoin en était encore, les dangers de l'isolement économique dans lequel se trouvent certains pays à la périphérie de la défense de l'Europe libre.

Votre Assemblée comprendra que le Conseil est, dès lors, disposé à faire un effort de conciliation considérable pour venir à la rencontre des souhaits du gouvernement grec dont il espère, dès lors, une compréhension à l'égard des quelques problèmes à la solution desquels est encore subordonnée la possibilité, pour la Communauté, de conclure l'accord envisagé.

Les négociations avec la Grèce ont, pendant l'année écoulée, progressé de telle façon que je puis me permettre de penser que la phase que nous traversons actuellement sera bientôt achevée et qu'il sera possible de signer le traité d'association dans un délai rapproché. Cependant, le traité ne peut être conclu, vous le

Luns

savez, sans consultation préalable de votre Assemblée. Vous aurez ainsi l'occasion de nous donner votre avis sur les dispositions retenues et, par delà, sur les implications de ce traité dans la vie de notre Communauté.

Les conversations avec la Turquie, qui avaient été interrompues, ont été reprises. C'est ainsi que, du 14 au 21 octobre, la Commission a rencontré une délégation turque. Il s'agissait, en réalité, d'une reprise de contact entre les deux délégations qui ne s'étaient pas rencontrées pendant plusieurs mois pour les raisons que vous connaissez. Je suis heureux de pouvoir vous dire que la Communauté en a retiré un certain sentiment d'optimisme sur les possibilités réelles de la conclusion d'un accord d'association avec ce pays.

Dans le cadre des relations bilatérales que les Communautés entretiennent avec les pays tiers, je dois encore vous entretenir des accords de coopération en matière atomique conclus avec les Etats-Unis, le Royaume Uni et le Canada, dont le Conseil suit avec attention la mise en œuvre.

En ce qui concerne l'accord de coopération avec les Etats-Unis, nous avons été informés des répercussions qu'avait eues, sur la mise en œuvre des programmes de construction et de recherche, la situation d'abondance régnant depuis quelque temps sur le marché de l'énergie. D'autre part, à la suite de nouvelles négociations entamées par la Commission avec le gouvernement américain, le Conseil a approuvé, en juin dernier, un avenant à l'accord de coopération en vue de permettre aux Etats membres de la Communauté et à la Commission de s'assurer de plus larges facilités d'approvisionnement en matière fissiles spéciales pour la réalisation de leurs programmes propres de recherche.

Quant à l'accord de coopération entre Euratom et le Royaume-Uni, l'exécution s'en poursuit et le Conseil a été informé de divers échanges de vues qui ont eu lieu au sein des organes prévus à cet accord en vue de rechercher les moyens d'assurer une coopération aussi étroite que possible entre les parties sur un certain nombre de problèmes d'intérêt commun. Il apparaît intéressant de rappeler que l'exécution de cet accord est assurée par un comité permanent de coopération qui comprend, du côté britannique, le ministre pour la science, responsable également pour les affaires atomiques et le président de l'*United Kingdom Atomic Energy Authority*, et, pour Euratom, le président ainsi qu'un membre de la Commission.

Enfin, des négociations ont été engagées par la Communauté pour la conclusion d'un accord de coopération entre Euratom et le Brésil. Un tel accord, indépendamment du fait qu'il ouvrira à l'Euratom et aux Etats membres la possibilité de contribuer aux efforts entrepris par le Brésil en matière nucléaire, permettra à la Communauté de mieux apprécier les perspectives de collaboration avec d'autres pays et

notamment ceux d'Amérique latine qui ont manifesté de l'intérêt pour les activités et les programmes d'Euratom.

En conclusion, je crois pouvoir affirmer que, depuis le dernier colloque, la Communauté a fourni la preuve de l'orientation libérale de sa politique commerciale. Nous espérons que les négociations tarifaires du G.A.T.T. fourniront aux pays tiers l'occasion de montrer que ce libéralisme trouve un écho.

Cette politique a été de pair avec la création de perspectives réelles d'association avec la Grèce et peut-être, dans l'avenir, avec la Turquie, ainsi qu'avec un affermissement de la solidarité des Six.

L'expérience a d'ailleurs montré que les sacrifices et les efforts consentis pour aboutir à cette solidarité ont été largement compensés par les avantages qu'il a été possible d'en retirer. En effet, cette solidarité a permis à la Communauté de participer à toutes les discussions économiques internationales et a incité les pays tiers ou groupes de pays tiers à prendre l'habitude de s'adresser à l'ensemble des Six pour obtenir leur appui. Les interventions coordonnées des Etats membres revêtent, de ce fait, une portée plus grande qu'auparavant et, en conséquence, facilitent la prise en considération de leurs thèses.

J'ai tenté, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vous donner un aperçu des idées maîtresses de la politique des Conseils dans les relations des Communautés avec les pays tiers. J'espère que, comme nous, vous pourrez tirer de ces développements le sentiment que les Communautés, malgré les imperfections inhérentes à toute entreprise humaine, sont une réalité vivante qui mérite les efforts que, dans l'intérêt des peuples que vous représentez, chacune de nos institutions lui consacre.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie vivement M. le Président des Conseils pour la déclaration importante qu'il a faite. Elle représente la base de notre grand échange de vues ; aussi sommes-nous heureux qu'elle ait été pareillement circonstanciée et si concrète.

Avant de reprendre notre ordre du jour, j'ai le plaisir de saluer ici la présence de M. le ministre d'Etat Werner, président du Conseil des ministres du Luxembourg. Qu'il soit le bienvenu parmi nous ! Il suit notre débat à la tribune de cette salle et je me félicite de l'intérêt que M. le président Werner montre pour nos travaux.

(Applaudissements.)

(M. Fohrmann remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. FOHRMANN

Vice-président

M. le Président. — La parole est à M. Dehousse pour présenter son rapport sur la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (doc. 87).

M. Dehousse, rapporteur. — Monsieur le Président, vos services viennent de me remettre la liste des orateurs inscrits dans la discussion de mon rapport. A l'heure présente, leur nombre s'élève à 23, sans compter ceux qui s'inscriront encore et parmi lesquels j'espère voir figurer les ministres ou du moins certains d'entre eux.

Ce nombre ne constitue pas une surprise pour moi après votre déclaration, mais le calcul des temps de parole me remplit d'inquiétude et même d'effroi. C'est pourquoi je m'efforcerai de vous aider en tentant d'être aussi bref et aussi synthétique que possible. Nous sommes, je le crois bien, la seule Assemblée au monde à tenir des assises comme celles d'aujourd'hui et de demain. Certes, l'Assemblée générale des Nations unies voit souvent des ministres participer en grand nombre à ses travaux. Mais la chose est normale puisqu'il s'agit non pas d'une assemblée parlementaire, mais d'une institution intergouvernementale. Il n'y a donc pas là de contact entre des rouages distincts d'une même organisation ; ces rouages restent séparés.

De leur côté, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et l'Assemblée de l'U.E.O. déploient de grands efforts pour obtenir la participation, à leurs assises, de leur Comité ou de leur Conseil de ministres. Elles y réussissent, mais d'une manière souvent sporadique et toujours partielle.

Ici au contraire, nous sommes en présence de réunions, d'échanges de vues qui revêtent un caractère périodique et qui ont en outre le grand mérite de se dérouler sur la base de thèmes concertés et préparés d'avance. Les relations de l'Assemblée avec les Conseils de ministres et avec les exécutifs acquièrent ainsi, je ne dirai pas un fondement institutionnel puisqu'en définitive ce fondement se trouve dans la double bonne volonté des Conseils et des exécutifs, mais en fondement quasi institutionnel.

Il est sans doute permis de penser — et pour ma part je ne manque pas de le faire — qu'en agissant ainsi, les Conseils et les exécutifs traduisent une évolution profonde qui est en train de se produire dans les relations internationales en général et au sein des Communautés en particulier. Encore fallait-il qu'ils opèrent cette prise de conscience, qu'ils acceptent sans réticence et sans faux-fuyant d'en tirer les conclusions.

C'est pourquoi, nuancant quelque peu ma pensée, je dirai que nous devons savoir gré aux Conseils et aux exécutifs non seulement d'être des partenaires aimables, mais d'être, à leur manière, des précurseurs...

Deux thèmes ont été retenus pour ce que nous appelons le colloque : la fusion des exécutifs des Communautés européennes — c'est le domaine de M. Maurice Faure ; la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés — c'est le domaine qui m'est imparti et, à l'épreuve, il s'est révélé fort ingrat.

Fort ingrat d'abord pour une raison politique. Dans quelques jours, exactement le 5 décembre, va se tenir à Paris une conférence au sommet des six gouvernements des Etats membres. Je lui souhaite plus de chance qu'à la conférence du même nom qui a tenté de s'ouvrir en mai dernier. A cette conférence du 5 décembre, nous savons que des propositions importantes vont être introduites par un des gouvernements intéressés, le gouvernement français. Ces propositions, nous ne les connaissons pas, nous, Assemblée, dans leur teneur authentique. Dès lors, votre commission des affaires politiques se trouvait dans une position embarrassante. Devait-elle recommander à l'Assemblée d'attendre et de ne rien dire jusqu'à ce que la conférence soit un fait accompli ? Devait-elle, au contraire, prendre des positions qui seraient peut-être prématurées, qui comporteraient le risque de mettre l'Assemblée en porte-à-faux et qui pourraient peut-être nuire aussi aux prochains pourparlers ?

La commission s'est efforcée d'éviter ces deux écueils ; elle s'en est tenue à une solution de bon sens. Il est vraisemblable qu'elle proposera, à la clôture de notre échange de vues, une ou des résolutions sur l'objet de nos débats, mais elle s'est bornée, dans le rapport qui est le mien, à une discussion sur des idées et des principes plutôt que sur des positions précises.

En agissant de la sorte, nous voulons croire, nous sommes même assurés que la discussion que nous allons avoir sera extrêmement utile parce que, peu de temps avant l'ouverture de la conférence des Six, elle permettra à des courants d'idées de se dégager dans cette enceinte et que ces courants d'idées seront autant d'indications à l'intention des gouvernements.

L'autre raison qui rendait ma tâche de rapporteur ingrate est d'ordre juridique : c'est le problème de la compétence exacte de notre Assemblée quand il s'agit de la politique étrangère des Etats membres. Je conçois parfaitement qu'on puisse hésiter à première vue sur le principe même de cette compétence. Cependant, lorsqu'on réfléchit, lorsqu'on creuse un peu le problème, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a en réalité deux domaines dans ce que nous appelons la politique étrangère des Etats membres.

Il y a d'abord un groupe de questions que l'on range habituellement sous l'étiquette — et le président Luns vient encore de le faire — « relations extérieures des Communautés ». J'ai essayé d'en donner une définition dans mon rapport, au paragraphe 3. La voici : « Ces problèmes... englobent toutes les relations que les trois Communautés européennes (c'est-

Dehousse

à-dire les institutions agissant dans le cadre de leurs compétences) entretiennent avec les pays tiers et avec les organisations internationales. Cette matière couvre une partie de celle qui était auparavant du ressort exclusif de la politique étrangère des Etats membres. En signant les traités, ceux-ci ont en effet accepté que certaines de leurs relations avec le monde extérieur — à savoir celles qui ont trait à leurs relations commerciales et aux traités d'association économique — seront coordonnées d'abord et unifiées ensuite au sein des institutions communautaires. »

En ce qui concerne ces problèmes-là, ceux qui rentrent sous la rubrique « relations extérieures des Communautés », il n'y a donc pas de doute, notre Assemblée est compétente.

Vient alors un second groupe constitué par ce que j'appellerai, faute d'un meilleur mot, *le reste*, c'est-à-dire l'ensemble des autres problèmes, ceux qui ne sont pas couverts par les traités et qui concernent ou bien la politique étrangère générale ou bien les problèmes de défense. Si, de nouveau, nous ne nous contentons pas d'une vue superficielle, si nous poussons l'analyse plus à fond, nous nous apercevons qu'il y a encore ici une distinction à faire. Cette distinction, Monsieur le Président, ce n'est pas moi qui la formule pour les besoins d'une cause à défendre, c'est le communiqué des six ministres eux-mêmes qui s'en est chargé lorsque, le 24 novembre 1959, les ministres ont décidé d'avoir tous les trois mois des consultations.

Les ministres ont distingué deux catégories de problèmes. Je cite textuellement : « les prolongements politiques du fonctionnement des Communautés », d'une part, les « autres problèmes internationaux », d'autre part.

Monsieur le Président, dès le début, notre Assemblée s'est considérée comme compétente dans les deux cas et cette compétence n'a été jusqu'à présent contestée par personne. Je rappelle que, l'an dernier, le président de la commission des affaires politiques, M. Battista, dans une intervention d'une particulière énergie, soulignait déjà le caractère purement formel et même artificiel de la distinction entre les prolongements politiques du fonctionnement des Communautés et les autres problèmes internationaux.

J'ai le plaisir de rappeler à nos collègues que le président en exercice des Conseils, qui était alors M. Pella, marquait en termes exprès son accord sur la thèse énoncée par le président de la commission des affaires politiques.

Si nous voulons d'ailleurs procéder à une brève récapitulation, nous nous apercevons que l'interprétation que je suis en train de donner est dans la ligne de la politique qui a été constamment poursuivie par l'Assemblée actuelle et par celle qui l'a précédée, l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Souvenons-nous de ce qui s'est passé à la fin de 1954. L'Assemblée qui siégeait alors dans cet hémicycle était l'Assemblée

commune de la C.E.C.A. ; elle s'est pourtant préoccupée d'un problème qui dépassait — et combien ! — le cadre strict de la seule Communauté du charbon et de l'acier, à savoir la relance européenne, d'où sont sortis, deux ans et demi plus tard, les traités de Rome.

A son tour, notre Assemblée a débattu librement, *a priori* et *a posteriori*, de toutes les questions qui, dans le vaste cadre des trois Communautés, lui ont simplement paru importantes. C'est cela qui a été, jusqu'à présent, le critère de notre compétence. C'est ainsi que notre Assemblée ne s'est pas contentée d'examiner les activités des exécutifs ; à bien des reprises, elle a fait porter son étude sur les activités des Conseils eux-mêmes. C'est ainsi également que notre Assemblée ne s'est pas arrêtée à la distinction entre les Conseils de ministres lorsqu'ils siègent comme tels et la conférence diplomatique formée par les mêmes ministres lorsqu'ils délibèrent en dehors du cadre des traités. Faut-il en donner un exemple ? La fameuse, la difficile question du siège a été évoquée par les ministres, non pas en tant que membres d'un Conseil, mais en tant que représentants de leurs gouvernements respectifs dans une conférence diplomatique ; cependant, l'Assemblée actuelle n'a cessé de se pencher sur cette question et n'a pas hésité à prendre à son sujet certaines positions. Cela justifie, je crois, la thèse que je viens d'énoncer et qui me permet d'aboutir à la conclusion que les réunions trimestrielles des six ministres, décidées sur la base du communiqué du 24 novembre 1959, ne peuvent pas, elles non plus, être considérées comme sortant des limites de l'activité et de la compétence de l'Assemblée.

Une question surgit toutefois à cet endroit du raisonnement : Doit-on interpréter la compétence de l'Assemblée jusqu'à admettre l'examen et la discussion par celle-ci de problèmes concrets de politique étrangère ? On pense à des problèmes qui ont un intérêt direct pour tel ou tel Etat membre.

Il est certain, Monsieur le Président, que ces problèmes-là ont une répercussion directe ou indirecte sur le fonctionnement des Communautés, voire sur leur existence même. J'entends souvent dire par certains de mes amis, et je l'entendrai sans doute encore au cours de la discussion qui s'engagera tout à l'heure : « Faisons d'abord l'unification économique, l'unification politique en sortira naturellement. »

Je n'en crois rien. Je crois que l'absence d'unification politique ou les lenteurs qu'elle met à se manifester pourraient aller jusqu'à compromettre l'unification économique au cas où, entre des Etats membres représentés au Conseil de ministres, viendraient à surgir des divergences politiques graves.

Je prends un exemple. Imaginez qu'un des Etats membres vienne à avoir, sur le problème algérien, qui est un problème dont la solution est capitale pour la France — et j'ajoute : pour l'Europe —, des vues différentes de celles du gouvernement français ou

Dehousse

opposées à celles-ci. Que croyez-vous que deviendrait l'atmosphère du Conseil de ministres ?

Prenez un autre exemple: la réunification de l'Allemagne. Croyez-vous sincèrement que si l'un quelconque des six gouvernements avait, sur ce problème-là, des vues qui aillent à l'encontre de celles du gouvernement de Bonn, il serait encore possible de poursuivre, dans un climat de cordialité, l'édification économique de l'Europe? Je ne le pense pas. L'atmosphère du Conseil de ministres serait complètement perturbée et la construction économique de l'Europe serait d'abord compromise, puis sans doute abandonnée.

(Applaudissements.)

Cela, Monsieur le Président, est une des raisons, parmi beaucoup d'autres, pour lesquelles il faut, dès à présent, penser à l'unification politique, donc à la coordination des politiques étrangères.

J'ai parlé tout à l'heure du caractère purement formel — j'ai même dit du caractère artificiel — de la distinction entre les problèmes qui touchent aux prolongements politiques du fonctionnement des Communautés et les autres problèmes internationaux. Je rappelle ici — parce que je crois qu'il faut établir une fois pour toutes la compétence de notre Assemblée sur des bases solides et, par conséquent, faire un historique précis — que l'Assemblée a déjà discuté à plusieurs reprises de certains problèmes qui touchent aux prolongements politiques du fonctionnement des Communautés.

Je vais en citer deux. La première date du mois de mai. Elle concerne le projet d'organisation d'élections européennes au suffrage universel direct dans les six pays des Communautés. Cela, ou je me trompe fort, c'est bien un prolongement politique du fonctionnement des Communautés. Et tout à l'heure, quand nous entendrons le rapport de M. Maurice Faure, nous allons toucher à une autre question qui forme, elle aussi, un prolongement politique du fonctionnement des Communautés: la fusion des trois exécutifs.

La commission des affaires politiques s'est demandée si elle allait franchir ces limites-là et discuter dès à présent des autres problèmes internationaux. Il lui est apparu que c'était prématuré. Il est bien clair qu'il faut d'abord que les six ministres s'entendent pour mettre au point un mécanisme de coordination de leurs politiques respectives. D'où l'attitude qu'au terme de ce raisonnement votre commission a arrêtée: inviter l'Assemblée à débattre non pas de problèmes concrets de politique extérieure, mais du mécanisme qui permet d'arriver à une coordination des différentes politiques et s'en tenir là pour l'instant, j'insiste sur ces derniers mots.

D'où aussi le plan du rapport qui vous est soumis et qui comprend deux parties: la première, les relations extérieures des Communautés; la seconde, la coordination de la politique étrangère.

(M. Furler remplace M. Fohrmann au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(M. Dehousse poursuit son exposé:)

Je ne me livrerai pas à un examen approfondi des problèmes qui rentrent dans le cadre des relations extérieures des Communautés. L'exposé si substantiel du président Luns tout à l'heure vous a montré qu'il s'agissait là d'un domaine très vaste où les problèmes sont nombreux et infiniment variés. Du reste, beaucoup d'entre eux ont été traités le mois dernier de main de maître dans le rapport de notre collègue, M. Blaisse, et dans la résolution qui a été adoptée, le 17 octobre, sur la base de ce rapport.

Je vais, quant à moi, me limiter à trois problèmes choisis parmi ce vaste ensemble: l'association avec la Grèce; l'association des pays et territoires d'outre-mer; la coopération avec les pays en voie de développement. Sur chacun d'eux, fidèle à ma promesse initiale, je serai très bref.

Premier problème: l'association avec la Grèce.

Je ne cacherai pas aux membres des Conseils de ministres ici présents le mécontentement, et même le mécontentement très vif qui règne sur nos travées devant les lenteurs apportées à la conclusion de ce traité. Nous nous demandons si la méthode suivie a été vraiment la bonne. On nous parle d'un projet de traité qui comprendrait, si je suis bien informé, la modeste somme de 92 articles et le modeste total de 129 pages. N'est-on pas entré dans trop de détails? N'a-t-on pas donné à la technique, à la technocratie la primauté sur le facteur politique? N'est-ce pas ce facteur qui aurait pourtant dû l'emporter sur les autres? Les préférences d'un grand nombre d'entre nous, à la commission des affaires politiques et sur ces bancs, semblent aller, en tout cas, à une formule qui serait infiniment plus simple et plus rapide, celle d'une convention-cadre que viendrait compléter, au fur et à mesure de son développement, l'action du Conseil d'association.

Je désire également savoir — je pose cette question à titre personnel — si, dans le projet de traité avec la Grèce, on a envisagé une représentation parlementaire. C'était le cas dans le traité d'association entre la Grande-Bretagne et la C.E.C.A. Ce n'est assurément pas la faute de la C.E.C.A. si cette représentation parlementaire n'a jamais fonctionné. A-t-on prévu ici un organisme au sein duquel il y aurait une représentation mixte et notamment une représentation grecque? Je pose la question.

Je conjure aussi le Conseil de ministres de se persuader que, dans ce domaine, nous sommes dominés, quoi qu'on en dise, par les impératifs politiques. La Grèce, du fait des tergiversations apportées à la con-

Dehousse

clusion du traité, voit son clearing avec les pays de l'Est augmenter dans des proportions de plus en plus considérables. Avons-nous — j'emploie le mot — intérêt à laisser ainsi dériver un pays qui nous est tout acquis et du concours duquel nous devrions nous assurer le plus rapidement possible ?

J'en arrive aux pays et territoires d'outre-mer associés.

La commission des affaires politiques a insisté avec vigueur pour que ce problème soit abordé au cours du colloque. J'ai entendu dire tout à l'heure par le président Furler et par le président Luns que tel serait le cas. Je m'en réjouis et je ne m'attarde donc pas sur ce point. Je me borne, pour éviter toute équivoque et notamment toute interprétation péjorative en provenance des pays africains, à souligner que ce n'est pas dans le cadre des problèmes de politique étrangère générale, mais dans celui, plus intime et plus familial, des relations extérieures de la Communauté que ce débat sera placé. Nous entendons ainsi marquer que les pays d'Afrique, même après l'obtention souhaitable et nécessaire de leur indépendance, ne sont pas devenus pour nous des étrangers, mais restent des amis et, nous l'espérons, des associés.

Coopération avec les pays en voie de développement. Ce point a été traité sommairement dans le copieux rapport Blaise dont je faisais l'éloge il y a un instant.

La commission des affaires politiques est revenue sur ce sujet et, comme il fallait s'y attendre, elle y a attaché une importance capitale. La commission considère que le problème des relations avec les pays en voie de développement va dominer la politique mondiale dans les prochaines années. A ce moment-là, c'était le 7 novembre, la commission ne connaissait pas encore le résultat des élections américaines, mais il apparaît bien que le choix du nouveau président va encore accentuer l'importance qui sera accordée par les Etats-Unis d'Amérique au rôle et à la position du tiers monde.

L'Europe aussi a son rôle à jouer, l'Europe se doit d'avoir dans ce domaine, le plus tôt possible, une doctrine et aussi — et même surtout — une action. Il n'appartenait pas à la commission des affaires politiques de fixer cette doctrine, c'est la tâche de la commission que préside avec tant de distinction notre collègue, M. Scheel. Mais votre commission a cru tout de même, par l'intermédiaire de mon rapport, devoir attirer l'attention de l'Assemblée sur les travaux d'une Table ronde que j'ai l'honneur de présider, Table ronde qui s'est tenue à Paris à la fin du mois d'octobre dernier et qui a abouti à certaines conclusions. Des conclusions dont on peut dire qu'elles ont beaucoup plu aux membres de la Commission et, avant eux, qu'elles avaient plu aux représentants des pays africains qui siègent à la Table ronde.

Je résume rapidement les conclusions auxquelles la Table ronde de Paris est arrivée.

Premièrement, l'envoi de techniciens n'est pas suffisant. Cet envoi doit s'accompagner désormais de la formation de cadres africains.

Deuxièmement, la politique des dons et même la politique des prêts semble bien avoir fait son temps. Ce sont les investissements qu'il faut favoriser et dès lors se pose un problème grave, quand il s'agit d'investissements publics et surtout d'investissements privés, celui de la garantie. Ce problème-là n'est toutefois pas encore au point, mais il ne faudra pas tarder à le résoudre.

Troisièmement, la Table ronde a estimé qu'une des meilleurs façons de venir en aide aux pays en voie de développement était d'intensifier les importations en provenance de ces pays, ce qui implique toute une série de mesures au premier rang desquelles prend place la stabilisation des prix des matières premières.

Quatrièmement, il est clair que le tiers monde doit fournir son effort propre, qu'il doit faciliter, lui aussi, son passage du stade du sous-développement à celui d'un développement plus considérable.

Je n'en dirai pas davantage, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, sur les problèmes rentrant dans le domaine des relations extérieures des Communautés.

J'en viens à un problème que M. le président Luns n'a pas abordé. Je ne lui en fais d'ailleurs pas le reproche, il n'était pas en position de le faire ; c'est le problème de la coordination de la politique étrangère.

J'ai déjà souligné la nécessité de cette coordination. Mes chers collègues, je pense que nous serons tous d'accord ici, quelles que soient les opinions dont nous nous réclamons, pour admettre qu'il n'y a plus, à l'époque actuelle, d'association partielle ou d'alliance partielle. Tôt ou tard, la solidarité des participants à de telles associations ou à de telles alliances doit s'étendre à tous les domaines essentiels. Cela se vérifie d'ores et déjà à l'O.T.A.N., cela pourrait se vérifier aussi entre les Six et, à mon avis, un des grands mérites des propositions françaises est de se rendre compte de cette situation, plus exactement de cette possibilité, alors qu'il en est encore temps.

J'ai dit tout à l'heure que nous ne connaissons pas les propositions françaises dans leur teneur authentique. La commission s'est par conséquent bornée, pour le moment, à formuler quatre recommandations de caractère général.

Première recommandation : l'intégration économique doit être poursuivie et complétée. Cela signifie que les engagements pris dans les traités doivent être respectés ; cela signifie aussi qu'au delà des traités, les Etats membres doivent se mettre d'accord sur les prolongements dont l'expérience révèle la nécessité et notamment sur une politique économique et financière commune.

Dehousse

Deuxième recommandation : les structures et les institutions existantes doivent être utilisées dans la plus large mesure possible lors de l'établissement du mécanisme prévu pour coordonner les politiques étrangères des six Etats. Il y a à cela plusieurs raisons. Une sur laquelle je suis déjà revenu maintes fois au cours de cet exposé : le caractère artificiel de la séparation que l'on voudrait instituer entre les divers problèmes ressortissant à la politique étrangère ; le souci de ne pas aggraver la complication institutionnelle actuelle. On s'en plaint souvent, ce n'est donc pas le moment de l'accroître encore. Ce l'est même d'autant moins que les institutions nées des traités de Rome sont des institutions souples, infiniment plus souples que la lecture des textes des traités ne le donne à penser, et qu'elles sont donc capables de s'adapter aux besoins nouveaux.

Troisième recommandation qui est, d'ailleurs, dans une large mesure, une conséquence de la deuxième, mais qui revêt un intérêt particulier dans cette enceinte : Messieurs les Ministres, ne créez pas d'assemblée nouvelle dans l'Europe des Six ! Je ne crois pas que ce soit votre intention, mais je tiens à vous dire que vous avez ici une Assemblée qui pourrait jouer le rôle auquel vous songez.

Quatrième et dernière recommandation générale : la Commission souhaite que les suggestions exprimées dans le présent débat soient retenues par les ministres. M. le président Furler l'a dit tout à l'heure, je l'ai indiqué moi aussi au début de mon exposé. Je voudrais vous rappeler ce qui s'est passé en 1954-1955. M. Spaak est venu un jour devant l'Assemblée commune de la C.E.C.A. exposer les projets de relance européenne. L'Assemblée a demandé à M. Spaak de revenir ultérieurement devant elle, lorsque les projets prendraient forme. Il l'a fait et tout le monde s'en est bien trouvé.

Monsieur le président Luns, je vous demande, au nom de la commission des affaires politiques, de bien vouloir vous faire le porte-parole de ce vœu auprès de vos collègues du Conseil de ministres. Le précédent a été heureux. Je suis persuadé qu'il le serait encore dans le cas présent car, depuis, notre Assemblée a acquis une autorité, une influence politique réelles et si elle mettait cette autorité au service des propositions issues de la conférence des Six, je ne doute pas un seul instant que notre cause commune y gagnerait.

A titre personnel, ne parlant plus comme rapporteur de la commission, je voudrais maintenant soulever un certain nombre de points qui se rattachent au problème général de la coordination des politiques étrangères. Ces points n'appellent pas nécessairement une réponse, en tout cas pas maintenant. C'est plutôt un catalogue des questions qui se posent nécessairement, à mon avis, lorsqu'on envisage ce grand et difficile problème de la coordination.

On nous parle d'un Conseil régulier des six gouvernements. C'est une initiative qui recueille la sympathie

générale. On peut toutefois se demander ici à quel niveau un tel Conseil se tiendra. Sera-ce au niveau des chefs de gouvernement ? Sera-ce au niveau des ministres des affaires étrangères ? Sera-ce au niveau des ministres techniques ? Ou bien combinera-t-on les différentes formules ?

Autres questions, dans le même ordre d'idées : à quel rythme siégera le Conseil des six gouvernements ? Y aura-t-il des réunions périodiques et, dans ce cas, à quelle cadence ? Prévoit-on la possibilité de réunions *ad hoc*, c'est-à-dire de réunions qui auront lieu lorsque le besoin s'en fera sentir ? Des réunions tous les trois mois, comme s'est le cas actuellement, c'est déjà un progrès ; mais à la cadence à laquelle se déroulent les événements mondiaux, il apparaît que, dans bien des cas, ce délai de trois mois est trop long. Le Conseil projeté devrait donc recevoir une organisation qui lui permette de fonctionner avec plus de rapidité et, par conséquent, plus d'efficacité.

Problème du Secrétariat politique : que sera ce Secrétariat ? Sera-ce l'actuel Secrétariat des Conseils de ministres ? Dans ce cas, il conviendrait, bien entendu, de réorganiser ce dernier. Sera-ce, au contraire, un organisme différent ? Mais alors, cet organisme devra être conçu de manière à ne pas porter atteinte aux Communautés existantes et aux traités existants.

Quelle sera, d'autre part, la compétence de ces deux organismes : le Conseil régulier des gouvernements et le Secrétariat politique ? On a parlé au départ d'une compétence qui s'étendrait aux affaires culturelles et aux problèmes de la défense. Je crois avoir compris que cette orientation a été abandonnée, mais j'ai peut-être fait erreur.

Restent alors les problèmes de politique étrangère générale. De quels problèmes s'agira-t-il ? De tous les problèmes, comme je le souhaiterais, y compris ceux qui ne sont pas formellement couverts par les traités européens ?

Enfin, dernier ordre d'idées : quelles seront les relations des deux organismes : le Conseil régulier des gouvernements et le Secrétariat politique, avec l'Assemblée ici présente ? L'Assemblée recevra-t-elle ou non une compétence expresse et, dans ce cas, quelle forme prendra cette délégation ?

Comment les deux organismes, Conseil et Secrétariat, communiqueront-ils, d'autre part, avec l'Assemblée ? Sera-ce sous forme d'un rapport soumis à discussion, à analyse et à vote et, dans ce cas, ce rapport émanera-t-il du Conseil ou sera-t-il présenté par l'intermédiaire des exécutifs, ou, comme je le souhaite, de l'exécutif fusionné ?

Autre problème qui se rattache aux relations des différents organismes : quelle sera la place assignée dans l'ensemble de la construction aux exécutifs ou à l'exécutif fusionné des Communautés ? Notamment, cet exécutif assistera-t-il aux délibérations du Conseil des gouvernements ou à certaines d'entre elles ?

Dehousse

Ces multiples points, Messieurs les Ministres, ont retenu, croyez-le, l'attention très sérieuse de la commission des affaires politiques et ce n'est pas parce que celle-ci ne présente pas pour l'instant de proposition concrète à leur sujet qu'elle n'a pas un certain nombre d'idées en tête. J'ai, en tout cas, cru nécessaire de faire ce résumé, de dresser ce catalogue, car il m'a paru de nature, au seuil du débat que nous allons engager, à clarifier et à faciliter nos échanges de vues.

J'ai laissé de côté, comme vous l'aurez observé — c'est un grand sacrifice de ma part — la question de l'élection au suffrage universel direct de notre Assemblée. J'ai considéré que l'Assemblée avait répondu à cette question. J'en veux pour preuve le vote intervenu ici le 17 mai dernier, jour où la conférence au sommet (l'autre !) s'écroulait dans un fracas d'Apocalypse. Le projet de convention sorti le 17 mai de nos délibérations se trouve maintenant à l'examen devant les Conseils de ministres.

Je n'ai pas davantage soulevé un autre problème important, repris dans l'amendement de notre distingué collègue, M. Vendroux, celui de savoir si l'élection européenne au suffrage universel devrait être précédée ou non de l'organisation d'un référendum.

Je ne pense pas que ces deux questions : l'élection et le référendum doivent être mêlées au débat qui va se dérouler dans cette enceinte. A mon avis, comme je l'ai souhaité en commençant cet exposé et comme l'a d'ailleurs voulu la commission, il serait de loin préférable que, s'agissant de la coordination des politiques étrangères, nous concentrons notre échange de vues sur le fonctionnement du mécanisme qui permettra d'arriver à cette coordination.

J'en ai terminé, Monsieur le Président. Avant de me rasseoir, je désire cependant prononcer encore quelques paroles qui me paraissent répondre aux préoccupations de beaucoup d'entre nous.

Nous sommes un grand nombre à nous rendre compte que le problème de l'unification politique de l'Europe, dont nous n'avons jamais pensé qu'il serait résolu en un tournemain, marque un progrès et qu'ainsi l'Europe est à la veille de s'engager dans une nouvelle phase importante de son histoire. Nous voudrions conjurer les gouvernements de ne pas en compliquer la solution par des querelles idéologiques et de ne pas l'obscurcir par de faux problèmes.

Personne ici n'imagine que l'aboutissement proche ou lointain de l'unification politique de l'Europe puisse être susceptible de faire disparaître les nations et les patries, car elles sont permanentes, sinon éternelles. Saint John Perse, à qui l'on vient de décerner le prix Nobel, l'a dit en termes admirables pour la France, pour le génie français, pour la langue et la culture françaises. Le même langage peut être tenu avec la même pertinence pour les autres nations de l'Europe des Six et en particulier pour l'Allemagne.

Ce qui est en cause pour l'instant n'est pas leur nature profonde, ni leur existence. C'est un monde nouveau de relations entre Etats, une formule dont on proclamera un jour qu'elle a été une véritable découverte de la science et de la pratique du droit public en ce vingtième siècle tourmenté, une formule qui ne se substitue pas aux Etats, mais qui crée les mécanismes permettant à ceux-ci de continuer à atteindre leur but et qui sauvegarde ainsi, dans l'ensemble commun, les libertés particulières.

Je voudrais que l'on nous épargne à ce propos le débat proprement inépuisable entre la confédération d'Etats et l'Etat fédéral, le *Staatenbund* et le *Bundesstaat*...

J'ai passé de longues années de ma vie professionnelle à étudier le fédéralisme. Aujourd'hui, après bien d'autres que je prenais dans ma jeunesse pour d'inacceptables sceptiques, j'en arrive à penser que le fédéralisme ne donne pas naissance à des catégories juridiques précises, mais qu'il est, dans toute la force du terme, un produit de l'histoire, en ce sens que chaque groupe humain s'est constamment donné le fédéralisme qui lui semblait le mieux adapté à ses intérêts, à ses besoins, à ses conceptions.

Notre fédéralisme à nous, Européens des Six, n'est pas celui de la Confédération, ni celui de l'Etat fédéral. Quant à moi, je me refuse absolument à me laisser enfermer dans ce dilemme du choix entre la Confédération et l'Etat fédéral. Notre fédéralisme à nous, c'est celui des Communautés, notion inédite, pleine de richesses et de souplesse, pleine de virtualités que nous ne faisons encore qu'entrevoir.

Que nous le voulions ou non, c'est à lui, je crois, que l'évolution nous ramènera. Mais nous n'avons ni efforts à gaspiller ni temps à perdre. C'est pourquoi je souhaite, du fond du cœur, que les jours à venir et les pourparlers qui vont s'engager consacrent le succès de la conception communautaire.

L'Europe, la démocratie, la paix et, j'en suis persuadé, chacune de nos patries ne peuvent qu'y gagner.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Dehousse, vous nous avez présenté un rapport excellent, un rapport qui ne s'est pas borné à traiter les problèmes d'une façon générale, mais qui les a analysés très clairement et systématiquement. Je crois qu'il nous offrira de nombreux points de départ pour notre échange de vues. Je vous en remercie.

La parole est à M. Maurice Faure pour la présentation de son rapport sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes (doc. 84).

M. Maurice Faure, rapporteur. — Monsieur le Président, le rapport dont la commission des affaires politiques m'a fait l'honneur de me charger sur la

Faure

fusion des exécutifs, a un objet infiniment plus précis et par là même plus limité que celui qu'a élaboré tout à l'heure pour vous, avec son éloquence coutumière, notre collègue, M. Dehousse. C'est la raison pour laquelle je pourrai me permettre d'être beaucoup plus bref. Au demeurant, un rapport vous a été distribué sur ce point et il ne m'appartient en cet instant que d'en dégager, en quelque sorte, les lignes générales.

Le problème de la fusion des exécutifs a été considéré par votre commission des affaires politiques comme une mesure de rationalisation des institutions et nullement, ainsi que cela aurait pu être, comme une réforme profonde et globale. Mais c'est aussi une question d'actualité. Ici même, nous avons entendu à plusieurs reprises, au cours de nos précédentes sessions, aussi bien M. le Président de la Commission du Marché commun que les présidents de la Haute Autorité de la C.E.C.A. ou de l'Euratom prendre position en faveur de cette mesure de simplification et de rationalisation.

Certains pourraient se demander pourquoi cette idée si logique, si évidente en apparence, n'a pas été partagée par les négociateurs mêmes des traités de Rome et pourquoi, en 1956, on a éprouvé le besoin de créer deux exécutifs supplémentaires au lieu de confier à la Haute Autorité de la C.E.C.A., qui existait déjà, les pouvoirs que les traités de Rome avaient dévolus à deux institutions nouvelles. C'est une raison historique qui ici, je crois, peut servir de réponse. Echaudés par l'échec de la Communauté européenne de défense, à laquelle n'avait pas été totalement étrangère la querelle doctrinale sur la supranationalité, les auteurs du traité de Rome ont été essentiellement soucieux d'éviter de retomber dans cette ornière. C'est la raison pour laquelle ils ont créé des institutions *sui generis* et, par la même, ont été amenés à créer deux exécutifs supplémentaires : l'un pour le Marché commun, l'autre pour l'Euratom. Pourtant, dès la signature des traités, un excès de dispersion avait été évité puisque, par une convention annexée au traité de Rome, deux des institutions, l'Assemblée et la Cour de justice, avaient été décrétées communes aux trois Communautés du Marché commun, de l'Euratom et de la C.E.C.A.

Si l'on tient compte du fait que les Conseils de ministres, juridiquement distincts des trois organismes, ont néanmoins un secrétariat commun, on aboutit à cette conclusion que seuls les exécutifs à la tête des trois Communautés sont dispersés en trois organes radicalement séparés, ce qui les a amenés à se doter chacun d'une administration propre. Je sais bien que dans un effort louable dont nous devons ici les féliciter, les trois exécutifs ont évité une trop grande prolifération de fonctionnaires et décidé que trois services leur seraient communs : l'information, le service statistique et le service juridique. Mais outre qu'il n'est pas possible d'aller beaucoup plus loin dans cette direction parce qu'il est difficile de soumettre un seul service à trois autorités différentes, cette décision a

une portée relativement limitée puisque chacun des exécutifs veut disposer d'une antenne qui lui soit propre.

Les inconvénients de ce système sont bien connus : le premier, c'est qu'il coûte cher par les doubles emplois que, nécessairement, il entraîne et c'est une considération de bonne gestion qui nous a poussés ici à nous prononcer en faveur de la fusion des exécutifs.

Le deuxième inconvénient est d'ordre plus politique : il est qu'une bonne coopération, une bonne coordination entre ces trois organismes est rendue difficile, notamment dans les problèmes comme celui de la politique énergétique, où il serait absolument indispensable d'adopter des vues communes.

Enfin, et ce troisième argument n'est pas un des moindres, la dispersion, la prolifération de deux organismes est une source de détachement et d'incompréhension de la part de l'opinion publique. Il vous semble tout simple, à vous qui êtes des spécialistes de ces problèmes, de faire la distinction entre les Conseils de ministres, la Haute Autorité, les Commissions exécutives, les commissions consultatives, les commissions parlementaires, l'Assemblée, que sais-je encore ? Mais pour le grand public qui, pourtant, doit être associé à cette construction, ce sont des notions absolument hermétiques et il ne peut en être autrement.

Nous avons donc estimé que, pour cette troisième raison aussi, il serait souhaitable et nécessaire d'aller vers la simplification que retiennent les conclusions de mon rapport.

Pourquoi cette idée n'a-t-elle pas été émise plus tôt ? Il faut être franc : une certaine catégorie d'Européens éprouvaient la crainte qu'à la faveur de la fusion, on aligne sur l'autorité la moins supranationale celle qui l'était davantage. Par la même, le principe de la supranationalité ne devenait plus qu'un symbole à la fois contesté et battu en brèche ; c'était, dans une certaine mesure, un alignement en recul.

Deux remarques s'imposent à ce point de vue : la première est d'ordre institutionnel. Croyez-vous qu'il y ait une différence fondamentale entre le cas de la C.E.C.A., où l'on parle de décisions de la Haute Autorité, prises sur avis conforme du Conseil de ministres, et le cas de l'Euratom et du Marché commun où l'on parle de décisions du Conseil de ministres, prises sur proposition conforme des exécutifs ? Je pense que la différence est plus formelle et juridique que politique.

La deuxième remarque est que, lorsqu'on invoque le fait que la Haute Autorité dispose de plus de pouvoirs de décision que la Commission de l'Euratom et du Marché commun, on oublie une chose. Elle possède, en effet, des pouvoirs de décision plus considérables, mais c'est parce que le traité fixe avec infiniment plus de détails la politique économique qui devrait être suivie par la Communauté du charbon et de l'acier que ne le fait le traité du Marché commun.

Faure

Celui-ci est bien plus un traité-cadre ; il renvoie aux institutions la solution des difficultés qui ne manqueront pas de se produire, la détermination de la politique économique à adopter ou à élaborer. Par conséquent, il faut reconnaître que, lorsque les États ont ratifié le traité du Marché commun, ils savaient beaucoup moins à quoi ils s'engageaient que lorsqu'ils ont ratifié le traité de la Communauté du charbon et de l'acier.

C'est une des raisons qui expliquent que, politiquement, il a été confié, dans la deuxième hypothèse, plus de pouvoirs à la Haute Autorité de la C.E.C.A. et, dans la première, plus de pouvoirs au Conseil de ministres, c'est-à-dire à l'organe intergouvernemental dans lequel, en définitive, les gouvernements, les pays eux-mêmes gardaient le dernier mot.

Je ne pousserai pas plus loin dans cette direction puisque le rapport que nous vous soumettons ne soulève même pas le problème et ne touche pas aux pouvoirs qui sont conférés par les traités aux trois exécutifs. Il a une portée très modeste : il laisse subsister les pouvoirs tels qu'ils sont définis par les trois traités — les deux traités de Rome et le traité de Paris — et il se contente de décider que, désormais, ces pouvoirs seront exercés par un organisme unique au lieu de l'être, comme maintenant, par trois organismes distincts. Au fond, il s'agit de faire, pour les exécutifs, ni plus ni moins que ce qui a été fait pour l'Assemblée et la Cour de justice.

Arrivé à ce point de mon rapport, je désire faire une remarque importante. On pourrait concevoir le problème autrement. Je suis sûr que, parmi les onze orateurs inscrits qui, cet après-midi et dans la journée de demain, aborderont la discussion de ce problème, certains soutiendront cette thèse qu'il eût fallu profiter de cette révision des traités pour modifier la structure institutionnelle des Communautés, accroître les pouvoirs des exécutifs, les rendre plus indépendants des gouvernements. Il nous a semblé que ce serait accumuler les difficultés et qu'il valait beaucoup mieux réserver ce deuxième aspect des choses pour la grande discussion qui, je crois, doit s'ouvrir devant votre Parlement au mois de janvier prochain sur l'équilibre institutionnel de l'Europe, aussi bien celle déjà créée et dont nous voulons pousser en quelque sorte les développements jusqu'à leur terme que celle qui n'est pas encore créée, celle esquissée tout à l'heure sous une forme hypothétique et interrogative par M. Dehousse, celle qui concerne, par exemple, la politique étrangère, la défense, les affaires culturelles et autres.

Par conséquent, nous sommes tout à fait conscients que, dans ce rapport, nous n'avons pas touché le fond même de la construction politique européenne, mais seulement, sous la forme modeste de la fusion des exécutifs, un aspect de la rationalisation du système actuel.

La deuxième objection, qui ne manquera pas d'être faite, c'est que notre réforme est superficielle.

J'entends d'ici ceux qui nous diront que le plus important n'est pas de fusionner les exécutifs, mais d'harmoniser les Communautés elles-mêmes, c'est-à-dire de soumettre tous les secteurs de la vie économique nationale au même régime économique, alors qu'il est manifeste que les traités soumettent ce qui concerne le charbon et l'acier à une politique économique déterminée, l'atome à une autre et tout le reste à un troisième régime.

C'est vrai, mais si nous voulions entreprendre la tâche que serait l'harmonisation générale des Communautés, il s'agirait d'une œuvre de très longue haleine, d'une révision fondamentale de ce qui existe. Êtes-vous bien sûrs que les avantages que nous en attendons seraient à la mesure des inconvénients que cette négociation ne manquerait pas de présenter ?

Je prendrai un exemple concret : dans le domaine de la politique énergétique et de la coordination de cette politique qui se révèle si délicate, qui peut dire si les difficultés proviennent davantage de la disparité des politiques économiques ou de la dispersion des compétences ? C'est une question à laquelle il ne peut être répondu. C'est pourquoi, en définitive, le problème que je viens de soulever se ramène à une question de méthode. Est-il de bonne méthode et de bonne logique de vouloir d'abord harmoniser les traités et de couronner cette œuvre par la fusion en un seul des trois exécutifs, ou n'est-il pas de meilleure méthode de commencer par fusionner les exécutifs, par leur attribuer ces pouvoirs disparates, j'en conviens, en leur donnant comme tâche, au fur et à mesure de l'exécution de leur œuvre et de leur compétence, de déterminer quels sont les points sur lesquels il convient de demander une révision de fond des traités ? Il se peut, en effet, que, sur certains points où nous estimons maintenant nécessaire une révision, celle-ci se révèle superflue, alors que, sur d'autres où nous la croyions inutile, elle apparaisse indispensable. Qui, en tous cas, pourra être mieux à même de réaliser cet espèce de clivage qu'une autorité concentrée telle qu'elle résulterait des mesures que nous proposons ?

J'arrive ainsi à la deuxième et dernière partie de mon propos. Ramenée à cette conception, c'est-à-dire sans toucher aux pouvoirs dévolus aux exécutifs par les traités et sans toucher, pour le moment, au régime économique auquel les traités soumettent les divers secteurs de l'activité de nos nations, la fusion est une opération simple. Cela ne signifie pas qu'elle ne soulève pas quelques problèmes, même réduite, je le répète, à ce champ très réduit d'ambitions. De ces problèmes incompressibles il en est un petit nombre que je vais énumérer, et d'abord le nombre des membres de cet exécutif.

Pour l'instant, c'est un fait, l'exécutif du Marché commun comprend neuf membres, neuf également pour celui de la C.E.C.A. et cinq pour l'Euratom. Le chiffre n'étant pas identique pour les trois exécutifs, un problème se pose sur lequel on peut discuter à

Faure

perte de vue : quel doit être le nombre des membres de l'exécutif unifié ? Nous serons tous d'accord pour penser que le nombre 23, c'est-à-dire $9 + 9 + 5$, constitue un maximum. Nous pouvons également estimer que 9 est un minimum et qu'il convient de s'arrêter à un chiffre intermédiaire. C'est affaire de négociation. Votre commission a envisagé successivement 12, 13, 14, 15 membres pour, finalement, s'arrêter à ce dernier chiffre. Je ne suis d'ailleurs pas sûr qu'elle sache très bien pourquoi. Moi-même qui ai voté pour ce chiffre 15, je vous avoue qu'à la réflexion, je me demande s'il est bien le meilleur. Il n'est sans doute ni meilleur ni pire qu'un autre.

En tout cas, n'oubliez pas que le Conseil de ministres peut, par une décision unanime, au moment où il procède à la nomination des commissaires, en modifier le nombre. Votre commission, à mon avis, a été sage en recommandant que, si le Conseil de ministres use de cette prérogative, ce soit dans le sens de la baisse du nombre des membres plutôt que dans celui d'un accroissement.

Deuxième problème : le mode de nomination et la durée du mandat.

Là aussi, nous sommes obligés de constater que le régime n'est pas le même pour les trois Commissions.

Pour la Commission de la Haute Autorité, le principe retenu, c'est que huit des neuf membres sont nommés par les gouvernements, le neuvième étant coopté par les huit autres. Le deuxième principe retenu est le renouvellement par tiers tous les deux ans.

Au contraire, pour la Commission de l'Euratom et du Marché commun, la nomination est intégralement effectuée par les gouvernements et le renouvellement a lieu en bloc au bout de quatre ans.

Rendant une justice à la Salomon, votre commission des affaires politiques a retenu des principes de base qui ont dirigé le recrutement de la Haute Autorité, la cooptation du quinzième membre, et des principes qui sont à la base du recrutement des deux autres Commissions, le renouvellement en bloc, au bout de quatre ans, de l'ensemble de la Commission ainsi fusionnée.

Par contre, un point nouveau a retenu longuement notre attention et je crois qu'il mérite de retenir la vôtre : c'est celui de l'investiture de la Commission ainsi fusionnée par notre Assemblée.

Pour le moment, cette investiture n'existe pas ; la nomination des membres des exécutifs nous échappe totalement. Je sais bien que, par le biais de la motion de censure, nous pouvons, sauf pour la Haute Autorité, mettre en œuvre une procédure qui, dès le lendemain de cette nomination, arrive indirectement au même résultat ; mais c'est un fait que, politiquement, la portée d'une disposition comme la censure n'est pas la même que celle d'une disposition comme l'investiture.

Si votre commission des affaires politiques s'est prononcée en faveur de l'investiture de la Commission par l'Assemblée, c'est pour deux raisons. La première est qu'au moment où, en concentrant entre les mains d'un seul organisme les pouvoirs de trois organismes séparés, l'on allait accroître dans une certaine mesure le crédit politique de l'institution qui en bénéficierait, il apparaissait que ce serait rétablir un juste équilibre que de donner à l'Assemblée de contrôle, par le biais de l'investiture, un pouvoir politique supplémentaire qui, ainsi, préfacerait plus favorablement de la coopération à venir entre l'exécutif et l'Assemblée.

La deuxième raison est qu'on trouverait ainsi le moyen d'amorcer ou de poursuivre un dialogue entre notre Assemblée et les Conseils de ministres, dialogue qui se déroule, depuis quelques années, sous les auspices de notre colloque, mais qui, malheureusement, est aussitôt après interrompu. Dans la pratique, il est vraisemblable que les présidents des groupes politiques de notre Assemblée seraient consultés ; une espèce d'osmose serait ainsi créée entre deux organismes aujourd'hui juridiquement trop séparés. C'est, en tout cas, l'une des raisons qui ont paru déterminantes à votre commission pour emporter son vote à la majorité.

Toutefois, il reste le régime de la responsabilité de cet exécutif devant l'Assemblée qui n'est pas organisé aujourd'hui sur les mêmes bases, selon l'exécutif dont il s'agit. Nous proposons que le rapport qui, actuellement, nous est fait au mois d'octobre par l'exécutif du Marché commun et celui de l'Euratom et au mois de mai par celui de la C.E.C.A., devienne un rapport annuel unique, mais que la motion de censure puisse être à tout moment introduite par notre Assemblée contre cet exécutif, ce qui est aujourd'hui le cas pour l'Euratom et le Marché commun, mais non le cas pour la C.E.C.A.

En d'autres termes, nous proposons que ce soit sur la gestion de l'exécutif que puisse porter la motion de censure et pas seulement, comme c'est le cas pour la Haute Autorité, sur son rapport annuel et l'examen auquel il donne lieu.

De même, il faudra harmoniser les règles de financement des dépenses administratives et des dépenses de fonctionnement. Pour le moment, les dépenses de la Haute Autorité sont réglées par un prélèvement sur les industries de base du charbon et de l'acier, celles de l'Euratom et du Marché commun par les contributions des Etats. Il y a là un problème. Nous pensons qu'il doit être résolu par une répartition en fonction des dépenses des années qui précèdent et, pour ne pas entrer davantage dans le détail, votre rapporteur suggère que les mesures d'application soient renvoyées à la pratique, à la vie même des traités, c'est-à-dire à une décision du Conseil de ministres sur proposition de la Commission et après avis de l'Assemblée. Cette procédure nous semble aussi pouvoir être étendue au système des privilèges et immunités car, là aussi, l'on

Faure

constate certaines différences entre les membres des trois exécutifs.

Il est une dernière question : Quelle procédure suggérons-nous ?

Deux suggestions avaient été faites, mais n'ont pas été retenues. La première est celle de l'union personnelle. On avait suggéré de nommer les inémes personnels titulaires des divers postes dans les trois Commissions, ce qui permettait d'arriver par là même, *ipso facto*, et sans révision des traités, à une fusion tout au moins personnelle. Il est trop facile de répondre, par les explications que je viens de donner sur la durée du mandat, sur le nombre des membres, sur le système de responsabilité, que cette conception ne saurait être retenue car elle ne couvre en aucun cas les difficultés que soulève le problème.

Une deuxième suggestion a été faite par notre collègue, M. van der Goes van Naters, qui proposait un accord interexécutifs en vertu duquel les exécutifs de l'Euratom, de la C.E.C.A. et du Marché commun décideraient de mettre en commun leurs compétences. Je crois qu'il n'est pas possible de leur rendre en quelque sorte la disposition de leurs compétences mêmes. C'est, en tout cas, le sentiment qui a prévalu.

La conclusion est que, même réduite à ces proportions, la révision des traités est inévitable. Elle doit donc faire l'objet des procédures envisagées par les trois traités qui, fort heureusement d'ailleurs, sont prévues en termes pratiquement identiques. Nous n'avons malheureusement pas pouvoir d'initiative. Nous l'avions pour les élections au suffrage universel, car un article exprès du traité de Rome nous l'avait conféré. Mais en la matière, nous ne l'avons pas. Ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui c'est d'user du droit politique et moral d'initiative qui s'attache à l'autorité même de notre Assemblée, mais qui ne repose, cela est certain, sur aucune considération juridique.

Il appartient donc à l'un quelconque des gouvernements ou à l'un des exécutifs — et il n'appartient qu'à eux — de prendre officiellement et juridiquement l'initiative de la révision. Encore me permettra-t-on de remarquer qu'il faudrait que les trois exécutifs la prennent conjointement, puisque chacun peut bien stipuler pour lui et pour le traité dont il est issu, mais ne peut évidemment pas stipuler pour autrui. Une fois cette initiative prise dans les formes que je viens d'indiquer, le Conseil de ministres de la Communauté en est obligatoirement saisi. C'est alors lui qui décide s'il y a lieu ou non de convoquer une conférence diplomatique ordinaire où chacun de nos gouvernements est représenté par un plénipotentiaire, conférence qui élabore un traité en bonne et due forme soumis ensuite pour ratification à nos Parlements respectifs.

J'observerai que si la volonté politique des gouvernements rejoignait la nôtre, il se poserait alors une question de délai, puisque c'est à la fin de l'année 1961

que doivent être renouvelés les membres de la Commission du Marché commun et les membres de la Commission de l'Euratom ainsi qu'au mois de septembre, je crois, le tiers des membres de la Haute Autorité et de la C.E.C.A. Il y a donc là une échéance à ne pas laisser échapper. Ai-je besoin d'insister sur ce fait et de dire, par conséquent, que le temps presse ?

Ma conclusion sera que notre Assemblée apporte ainsi dans ce débat une contribution supplémentaire à la solution du problème de l'organisation politique de l'Europe. Déjà, il y a quelques mois, elle avait élaboré sur son élection au suffrage universel un projet qui a été, dans un délai rapide, transmis au Conseil de ministres et dont — soit dit en passant — nous n'avons plus eu de nouvelles depuis.

Aujourd'hui, par le rapport de notre collègue et ami Dehousse, elle a de nouveau esquissé sous forme, je le répète, interrogative, le problème général de la coordination des politiques étrangères et des politiques de défense. Par ma voix, elle suggère une réforme plus modeste, mais qui néanmoins — cela n'échappe à personne —, au delà de son aspect pratique et technique, a des prolongements et des développements politiques certains puisque la concentration de l'autorité n'est pas une simple addition, mais une espèce de dynamique accroissant le crédit de l'organisme qui en serait la bénéficiaire. Par là, notre Assemblée est dans la bonne voie.

En tout cas, si un trop grand retard était pris par rapport à la marche même des événements dans la construction d'une Europe non seulement économique mais politique, elle n'aura rien à se reprocher. Elle aura fait en temps utile des propositions que je crois constructives, audacieuses et courageuses. Je pense, mes chers collègues, que nous devons sans relâche persévérer dans cette voie.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Faure pour le rapport clair et vivant qu'il nous a présenté et où il a traité d'une manière si remarquable un thème qui n'est pas facile et dont l'importance est grande : la fusion de nos exécutifs.

Ainsi s'est terminée la présentation des rapports et nous allons maintenant engager notre échange de vues sur le premier sujet : la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes.

La parole est à M. Rubinacci, premier orateur inscrit, qui parlera au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Rubinacci (au nom du groupe démocrate-chrétien). — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je me rends compte de la responsabilité que j'assume en prenant comme premier orateur la parole au nom du groupe démocrate-chrétien et en le faisant dans un débat qui s'est ouvert par la dé-

Rubinacci

claration de M. Luns, président du Conseil de ministres des Communautés, et après les deux interventions de MM. Dehousse et Faure qui, en leur qualité de rapporteurs, ont magistralement situé les thèmes de la discussion. Avant tout, je tiens à dire à MM. Dehousse et Faure mon admiration pour la manière dont ils ont développé leurs thèses auxquelles je donne mon adhésion politique. Je suis certain qu'elles seront largement approuvées par notre Assemblée, à l'instar de leurs rapports qui ont été pleinement approuvés par la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles que préside avec tant d'intelligence et de bonne grâce mon ami Battista.

Le président du Conseil de ministres a fait devant nous un exposé large et concret qui a porté sur le vaste domaine des relations extérieures des Communautés. C'est là un domaine dont les traités ont prévu, dès le début, la coordination et ensuite l'unification en une politique commune que les institutions communautaires doivent mettre en œuvre. Il faut que nous nous rendions compte d'emblée de la grande valeur politique que comportent l'exposé de M. Luns et le débat qui doit le suivre. Le Conseil de ministres s'est adressé à notre Assemblée non pas pour la consulter ou pour lui demander un avis, ni non plus pour solliciter notre collaboration technique ; il l'a fait pour énoncer les principes des orientations, des intentions du Conseil sur ce que nous pouvons appeler la politique générale de la Communauté dans la sphère de ses compétences et de ses tâches, telles que les traités les lui ont attribuées. J'y vois la reconnaissance très claire du caractère politique de notre Assemblée. S'adressant à nous, le Conseil parle aux populations de la Communauté que nous représentons et dont s'opère, dans cette enceinte, la rencontre et une synthèse supérieure des intérêts communs et des grandes valeurs idéales.

Je crois qu'il convient de souligner un autre aspect encore. Les Communautés sont au nombre de trois et le Conseil de ministres est triple ; mais aujourd'hui nous nous trouvons en face d'un seul Conseil, non pas celui de telle ou telle Communauté, mais le Conseil de ministres des Communautés. Le fait est indubitablement significatif dans le cadre de cette vision organique et unitaire de l'Europe dont nous espérons qu'elle trouvera bientôt une autre manifestation par la fusion des trois exécutifs, ainsi que M. Faure vient de le dire.

Cela étant posé, j'entre dans le vif du débat et je dis tout de suite la satisfaction que me cause, de même qu'à mon groupe politique, l'ample panorama que M. Luns a brossé devant nous dans son exposé sur les relations extérieures des Communautés. Sur ce point, l'Assemblée a clairement indiqué sa pensée dans la résolution qu'elle a adoptée le 17 octobre 1960 sur la politique commerciale de la Communauté économique européenne et les relations économiques avec les pays tiers, en conclusion du débat ouvert par l'excellent rapport de M. Blaisse.

Nous avons affirmé que notre Communauté n'entend pas être une sorte de cercle fermé ; elle est au contraire ouverte à l'accès de tous les pays qui entendent accepter entièrement nos structures et les engagements réciproques que nous avons pris, de même qu'elle est orientée vers une politique de collaboration sur le plan des relations commerciales avec les pays tiers, politique qui s'inspire de principes libéraux. Cette conception détermine nos relations dans la sphère de l'O.E.C.E., dont nous saluons la métamorphose en une O.C.E.D., et vis-à-vis de l'A.E.L.E. En ce qui concerne plus particulièrement celle-ci, une constatation s'impose. Les premières mesures d'intégration économique européenne, spécialement sur le plan des tarifs douaniers et des contingents, n'ont exercé aucune influence négative sur les échanges avec les pays de la zone de libre-échange instituée par la convention de Stockholm ; au contraire, ces mesures ont permis de les accroître et de les développer. De nombreuses inquiétudes ont été dissipées ainsi et il ne subsiste plus aucune raison valable qui puisse justifier l'opposition que, surtout au début, nous avons observée en face de la mise en œuvre graduelle du marché commun.

Nous sommes convaincus qu'une collaboration confiante et loyale peut s'établir et nous nous refusons à considérer l'existence des deux groupes comme un facteur de division en Europe. Les deux groupes correspondent à deux visions diverses de la coopération économique : l'une est tournée vers la constitution d'un marché commun dans le cadre d'une communauté au sens propre du terme ; l'autre ne poursuit que la suppression des obstacles aux échanges dans l'aire des pays adhérents, laissant les États libres de régler comme bon leur semble leurs relations avec les pays tiers et leurs systèmes douaniers préférentiels. Ce que nous affirmons vigoureusement, c'est que nous ne pouvons rien sacrifier des structures de notre Communauté, ni non plus le rythme de la mise en œuvre du marché commun. L'accord devra être cherché par d'autres voies, des voies qui ne sauraient consister à atténuer, à affaiblir ni surtout à dissoudre cette intégration économique et sociale que nous nous sommes proposé de réaliser par le moyen des traités de Paris et de Rome.

Dans le cadre d'une politique organique et à long terme des relations extérieures de la Communauté, il faut considérer particulièrement nos rapports avec deux grands secteurs économiques : l'Amérique latine et l'Afrique. Ce sont là deux mondes qui s'acheminent vers un développement économique qui engendrera nécessairement un grand progrès social, deux mondes auxquels l'Europe est attachée par des liens très anciens et qui doivent être rajeunis selon une conception moderne.

En ce qui concerne les pays de l'Amérique latine, de larges possibilités de collaboration nous sont offertes, surtout s'ils s'engagent, comme ce semble être leur intention, en une coopération entre eux, ce qui serait

Rubinacci

un bon moyen de faciliter la coopération avec l'Europe.

Pour ce qui est du monde africain, il me suffira de rappeler les rapports sur les aspects juridiques et politiques, économiques et sociaux que notre Assemblée a discutés et approuvés à la suite des missions d'amitié qui, sur proposition de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, se sont rendues en Afrique. Nous nous approchons déjà d'une phase plus avancée, comme le montre le fait qu'une délégation de notre Assemblée doit rencontrer prochainement à Rome des représentants des Parlements des pays africains associés, par l'effet du traité de Rome, à notre Communauté.

Mais, Messieurs les Membres du Conseil de ministres, nous désirons aborder et traiter devant vous un autre aspect, plus large et plus complexe, celui de la politique étrangère générale des Etats de notre Communauté dans les domaines que ne règlent pas les traités de Paris et de Rome. Les relations internationales sont davantage que des rapports économiques entre les Etats et les groupements d'Etats, bien que l'on ne puisse nier la grande importance de l'économie dans la vie moderne et le grand rôle des échanges commerciaux et de la collaboration économique internationale.

Sur le plan mondial, nous voyons de lourds nuages couvrir l'horizon ; de graves préoccupations nous viennent d'une situation qui semble mouvante. Point n'est besoin que j'évoque devant vous les dangers qui nous environnent et qui menacent la paix et la liberté du monde. Avec l'O.T.A.N., nous avons assuré pendant dix ans la paix de l'espace atlantique ; l'O.T.A.N. est et demeure l'instrument essentiel qui groupe tous les pays de l'Europe occidentale, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada pour la défense de notre continent. Mais la paix, Messieurs les ministres, mes chers collègues, la paix est un bien indivisible ; tout événement qui modifie sur le plan mondial le rapport des forces, tout conflit qui apparaît et qui éclate en un lieu quelconque du globe, ils exerceront forcément une influence directe dans l'aire atlantique, menaçant de créer les conditions de futures actions de force et nuisant à la position et aux intérêts des différents pays dans le concert international.

Si dans les contingences actuelles, et compte tenu des expériences faites ces dix dernières années, nous voulons être sûrs que la paix sera solidement gardée en Europe, si nous voulons sauvegarder la liberté de notre continent, il nous faut veiller à ce que la paix se maintienne dans toutes les parties du monde, à ce que toute action agressive — peu importe qu'elle consiste en des interventions militaires directes ou en d'autres ingérences illicites — soit empêchée, de manière que nos pays puissent maintenir et développer encore de bons rapports d'amitié, d'échanges commerciaux et de collaboration avec les pays des autres continents. Nous ne saurions limiter notre solidarité

à ce monde qui va de l'Elbe à l'Atlantique et de la mer du Nord à la Méditerranée et à ce qui le touche directement.

Tout ce qui se passe ailleurs nous regarde ; dans tout ce qui se passe ailleurs, nous avons notre mot à dire, une action préventive à engager, une défense à préparer. En d'autres termes, il y a une participation des Etats européens à la définition de la politique mondiale, il y a une nécessité de rendre possible et efficace la présence de l'Europe dans les relations internationales du monde entier. Pourrions-nous continuer à le faire si nous marchons en ordre dispersé ? Pourrions-nous exercer une influence décisive grâce à des formes de collaboration que nous fixons entre nous au gré de l'événement ? Pourrions-nous, comme nous l'avons fait jusqu'ici, nous contenter d'une attitude de simple défense, cherchant à parer les coups que l'on tente de diriger contre chacun de nous ? Pourrions-nous continuer à mener séparément une politique du contingent et nous soustraire à la nécessité de mettre en œuvre, nous aussi, et en tant qu'Européens, une politique organique de longue haleine ? Pourrions-nous nous refuser à avoir des objectifs clairs devant les yeux et à préparer les moyens qui nous serviront à les atteindre ?

Le domaine de la politique étrangère est certainement un des secteurs les plus difficiles de la vie internationale de chaque pays, mais je crois malgré tout qu'il nous faut faire un effort pour parvenir à la définition d'une politique étrangère commune de notre Europe. Nous avons l'exemple du succès remporté dans le domaine économique grâce à l'union de nos efforts. Le marché commun, qui est en devenir, est d'ores et déjà une réalité qui s'impose à la considération du monde entier. Que ne pourrions nous pas faire, si nous unissions nos efforts également dans le domaine politique ? Une Europe unie est destinée à être d'un grand poids dans la balance des destins du monde, une Europe unie peut représenter un élément d'attraction vers des orientations et des principes lumineux et constituer le ciment de larges collaborations, transformant sur le plan communautaire des liens vieux et nouveaux que chacun de nous entretient avec d'autres pays ; ainsi sera revigoré, dans un cadre européen, l'apport généreux que nos patries ont donné et persistent à donner aux pays que l'Europe a guidés sur les routes ensoleillées de la civilisation.

Dans cette phase d'attente et d'espérance, le rôle pour l'Assemblée parlementaire européenne ne peut consister qu'à donner une impulsion vigoureuse à cette marche vers l'unité politique de l'Europe, à proclamer la nécessité impérieuse de cette unité, à encourager tous les efforts et toutes les initiatives qui peuvent conduire à ce but.

Il faut que vous sachiez, Messieurs les Membres du Conseil de ministres, il faut que vous sachiez, Messieurs les Ministres des affaires étrangères des six pays de la Communauté, que les peuples de l'Europe que nous avons l'obligation de représenter ici récla-

Rubinacci

ment que de grands pas soient faits en avant et que notre Communauté passe par-dessus les frontières économiques pour embrasser tous les aspects des relations internationales. Nous sommes certains, Messieurs les Ministres, que vous ne laisserez pas passer cette heure décisive sur le cadran de l'histoire.

Accueillant l'invitation du président de la République française — je tiens à souligner les nombreux aspects positifs de l'initiative du général de Gaulle —, les chefs de gouvernement de nos pays se réuniront à Paris le 5 décembre. Nous saluons cet événement dans un sentiment de grande espérance et de confiance réfléchie. Ce qui compte, c'est que nous soyons tous conscients de la nécessité de commencer à nous mouvoir sur le terrain de l'unité politique de l'Europe. Ce qui compte, c'est que notre objectif soit bien clair et que notre volonté de l'atteindre soit ferme. Toute autre question est secondaire, est marginale.

A la session de janvier prochain, notre Assemblée examinera les conclusions auxquelles les gouvernements seront parvenus et elle émettra son jugement politique. Cependant, nous pouvons dès à présent énoncer quelques principes et prier instamment les gouvernements d'en tenir compte. Avant toute autre chose, nous affirmons que ce qui sera fait pour conduire l'Europe vers une politique étrangère commune ne devra modifier en rien — et surtout ne pas les affaiblir — les structures, les pouvoirs, les compétences, les responsabilités et les institutions créés par les traités de Paris et de Rome. Jamais vous ne nous trouveriez consentants, Messieurs les Ministres, s'il devait s'agir de porter atteinte aux structures et aux institutions de nos Communautés, de les réduire à jouer un rôle inefficace de comités techniques dans le cadre d'une organisation plus vaste. Nous sommes bien partis sur la route de l'intégration économique et nous devons continuer à cheminer dans cette voie en usant des instruments prévus et dont l'efficacité est indéniable.

En second lieu, nous affirmons qu'il faudra dépasser le concept d'une collaboration entre chancelleries, de même que la méthode de la recherche, cas après cas, d'ententes et d'actions communes au gré des différents problèmes que l'actualité internationale peut faire surgir. Il faut proclamer résolument la volonté unanime de tendre vers une politique étrangère commune, il faut fixer les fins et les objectifs de cette politique étrangère, il faut surtout prévoir des organismes capables d'assurer la coordination, la coopération et donc la mise en acte d'une politique pareille.

L'Assemblée peut admettre qu'il n'y ait pas lieu de s'adonner à des recherches subtiles sur des principes abstraits ; pour mon compte, je vous déclare que je ne me sens aucunement disposé à faire échouer la coopération uniquement parce qu'elle n'acquerra pas dès le début les caractères de l'intégration. Nous devons comprendre qu'un certain gradualisme pourra être nécessaire et qu'en l'état des choses il sera permis de voir un résultat remarquable dans l'établissement d'une

coopération étroite et organique sur le terrain de la politique étrangère.

A vous, Messieurs les Ministres, de rechercher quels sont les organes utiles à cette fin ; quant à nous, nous vous disons simplement que des organes efficaces devront être créés et qu'ils devront être permanents et stables et munis de certains pouvoirs bien définis.

Encore une dernière affirmation. Le champ nouveau de la coopération politique ne devra pas être l'affaire des seuls organes gouvernementaux ; il devra relever aussi de la compétence et de la responsabilité de l'Assemblée parlementaire européenne. Seul un organisme parlementaire peut se hausser à la vision des principes et des orientations générales, par dessus les préoccupations que suscitent les problèmes particuliers. Seule une assemblée parlementaire peut veiller, insister, travailler pour que la coopération entre les Etats soit réalisée, non pas seulement en droit, mais en fait aussi. Seule une assemblée parlementaire peut donner de l'élan aux initiatives et gagner l'approbation des peuples.

Notre Assemblée parlementaire européenne, se rattachant à la noble tradition de l'Assemblée commune, a montré qu'elle était capable de remplir ses fonctions avec le plus grand sens de responsabilité et elle a su formuler une doctrine politique. C'est sur cette Assemblée parlementaire, Messieurs les Ministres, que devra se fonder la coopération politique des six pays de notre Europe. C'est l'Assemblée qui pourra garantir les développements ultérieurs sur le chemin d'une fusion plus intime qui doit conduire à cette intégration politique que souhaitent tous les esprits qui, regardant au delà des particularismes, ont le regard fixé sur l'avenir.

Dans cette Assemblée où souffle un esprit franchement européen, nous apportons l'inspiration vivifiante que nous tirons des traditions, de l'histoire et de l'idéal de nos patries. Nous pouvons être d'accord de construire l'Europe des patries si cela signifie l'apport de chacun, dans la sauvegarde des valeurs qui sont les nôtres, dans l'idée de construire ensemble une solidarité efficace, aux racines profondes, qui nous permette d'apercevoir à côté de nos patries une autre patrie, une patrie qui les réunit toutes et les exalte : l'Europe.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Rubinacci.

La parole est à M. van der Goes van Naters, au nom du groupe socialiste.

M. van der Goes van Naters (*au nom du groupe socialiste*). — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne prendrai pas la parole sur le rapport de M. Maurice Faure. D'abord, parce que, à une exception près, je suis d'accord avec lui sur l'impérieuse nécessité d'une fusion des exécutifs. Ensuite, parce

van der Goes van Naters

qu'une certaine division du travail s'impose. Enfin, parce que, si cette pensée si logique et si efficace n'est pas encore réalisable, c'est pour une raison plutôt générale : une hypothèque pèse sur elle qui est étrangère à son contenu. Cette même hypothèque risque de peser sur la politique étrangère de l'Europe des Six. J'analyserai celle-ci, sous cette optique, au nom du groupe socialiste.

Je traiterai d'abord du problème de la politique étrangère pure, pour autant qu'elle puisse être du ressort de la Communauté.

Au début de cette année, j'ai posé, au nom du groupe socialiste, une dizaine de questions sur la politique extérieure communautaire. La Commission, sous la responsabilité de M. Rey, a répondu d'une manière positive à ces questions.

La commission parlementaire, au nom de laquelle M. Dehousse a présenté son rapport, s'est vu attribuer, entre autres, la compétence suivante : les aspects politiques et institutionnels des accords d'association ou d'adhésion négociés avec les pays tiers et, en général, tout ce qui se rapporte aux relations extérieures des Communautés.

Dans son excellent rapport, particulièrement aux paragraphes 3 et 4, mon ami Dehousse se prononce clairement dans ce sens. Il ne s'agit donc pas seulement de la politique économique et commerciale commune, en tout cas pas dans le sens le plus strict. Il s'agit, en effet, d'une partie à définir de la politique pure.

Personne n'ignore que cette politique fut comprise dans le traité sur la C.E.D. et que ce dernier n'est pas tombé à cause d'elle ; bien au contraire. Il était donc logique que, dans la relance européenne, dans les finalités du traité de Rome, pour citer M. Luns, cette idée fût reprise.

Cela est également logique pour une tout autre raison.

Dans la science économique elle-même s'est produit une évolution que je voudrais qualifier d'hétéronome. Un des classiques du XVIII^e siècle, le Docteur Quesnay, a défini pour la première fois le principe économique : « Obtenir la plus grande augmentation possible de jouissance par la plus grande diminution possible des dépenses, c'est la perfection de la conduite économique. » Or, le libéralisme économique, l'impérialisme, deux guerres mondiales ont montré que cette perfection fut très imparfaite.

Je passe à une autre définition d'un prédécesseur plus moderne, celle de l'économiste américain Marshall, résumée par Gide et Rist : « Si, parmi les motifs auxquels obéit l'homme, l'économiste étudie particulièrement la poursuite du gain individuel, ce n'est pas qu'il veuille réduire l'économie politique à une histoire naturelle de l'égoïsme. »

Or, les Américains de maintenant ont un seul poste budgétaire pour l'aide à l'étranger, de caractère économique et autre. Ils ont raison. La politique de sécurité, du renforcement de la démocratie occidentale, une politique de l'aide à Berlin, à Israël, tout cela relève de l'économie dans son sens le plus élevé, du bien-être de l'homme, donc des objectifs de la Communauté, du Conseil, des Commissions et de nous-mêmes.

Il n'est donc pas de rigueur que, dans cette tâche communautaire, le principe économique prime tous les autres motifs. C'est pourquoi il est logique que le Conseil ait pris, le 24 novembre 1959, sous la présidence de M. Pella, des décisions « dans le domaine des relations extérieures de la Communauté », relations fort bien définies comme « les prolongements politiques du fonctionnement des Communautés »

Je me sens ainsi en plein accord avec l'expression fort heureuse dont s'est servi tout à l'heure M. Luns : les problèmes liés directement ou indirectement aux finalités des traités de Rome.

Je demande donc avec insistance à M. le Président du Conseil ici présent d'en tirer les conséquences et de se prononcer sur le bien-fondé d'une politique extérieure communautaire comme prolongement de la politique économique et commerciale.

Mais je ne veux pas abuser d'une éventuelle déclaration positive, Monsieur le Ministre. Nous sommes réalistes. Nous vivons dans un temps de transition. Nous nous trouvons en face d'une pré-fédération, pas moins, pas plus. Ce qui était assez facilement possible pour le charbon, l'acier et l'énergie atomique, s'avère plus délicat là où le destin même de nos pays est en jeu et nous reconnaissons le fait que, pour cette politique « pure », tant qu'elle n'est pas encore communautaire, une autre approche a été faite et qu'en politique rien n'est réversible.

Je pense aux initiatives prises d'abord par les gouvernements italien et belge, ensuite par le gouvernement français pour coordonner la politique de nos six pays. Ces initiatives furent logiques ; leur élaboration ne l'est qu'à un moindre degré.

Pourquoi une coordination de six politiques étrangères et pas de sept, pas de quinze, si le lien qui fut à son origine, le lien avec la vie communautaire, est rompu ? Le groupe socialiste craint que les suggestions actuelles, allant à un « secrétariat politique » autonome, séparé aux points de vue géographique et institutionnel des organes de la Communauté, n'aillent fatalement vers cette rupture.

Et quel serait le champ d'action de cette politique des Six non intégrée, mais coordonnée ? Est-ce que l'on ne risquerait pas de forcer une ligne de conduite commune à l'égard des Nations unies, même à l'égard de notre allié, les Etats-Unis, à l'égard de l'O.T.A.N. ?

van der Goes van Naters

On pourrait se mettre d'accord sur une politique européenne coordonnée, même sur des préconsultations — comme on le fait déjà en Benelux —, ayant rapport aux points d'intérêt commun des conférences internationales, mais pas sur une politique de l'O.T.A.N., dans l'absence de nos autres alliés atlantiques.

Mais pour cette partie de la politique étrangère qui reste toutefois fort importante, il faut tirer cette conséquence que ce qui nous lie, c'est précisément notre communauté de sort : la Communauté européenne. Voilà donc la partie la plus intéressante du rapport Dehousse qui tire la conséquence irréfutable de ce lien existant entre nous.

Je citerai, à cet égard, le paragraphe 18 : « Il serait difficilement compréhensible que le nouveau mécanisme prévu pour coordonner la politique étrangère n'ait aucun rapport avec les Communautés européennes qui constituent sa base. »

En ensuite :

« Il est logique... » — c'est toujours M. Dehousse qui parle — «...que, pour les prolongements de l'Europe des Six, on utilise dans la plus large mesure possible les structures existantes. »

Qu'est-ce que cela veut dire pour la pratique actuelle ? Deux choses. En premier lieu, que la Commission européenne ne soit pas tenue à l'écart des consultations ministérielles ; en second lieu, que l'Assemblée soit informée du cours des consultations ministérielles.

Je crois que cela fut déjà compris dans la déclaration, plus que satisfaisante, que M. Schaus, président du Conseil, fit devant nous au début de l'année. La même condition *sine qua non* vient d'être posée par le Mouvement européen dans sa récente déclaration de Luxembourg.

A mon avis, les consultations ministérielles pourraient être institutionnalisées, à titre de compromis, si l'on se décide de répéter, Monsieur le Ministre — je vous recommande de retenir cette idée —, la sage formule employée déjà lors de la décision sur l'accélération du traité, à savoir « les représentants des gouvernements membres, réunis dans le cadre du Conseil ».

Il se peut, Monsieur le Ministre, que, dans cette formule, un compromis puisse être réalisé entre deux thèses qui sont caractérisées, à tort à mon avis, comme confédérale et fédérale.

Je demande donc si M. le Ministre est disposé à recommander une telle formule pour cette partie de la politique étrangère qui intéresse la Communauté telle quelle ?

J'en viens aux autres problèmes institutionnels, non sans m'arrêter à la partie du communiqué ministériel d'octobre qui parle de la poursuite de l'association des pays et territoires d'outre-mer.

Monsieur le Ministre, nous avons débattu, avant votre arrivée, de cette continuation de l'association. Je crois qu'aucun membre n'a compris votre communiqué de la réunion ministérielle d'octobre. Vous avez accepté, après quelques hésitations, la continuité de l'association après l'indépendance de nos partenaires, à la seule condition que ces partenaires africains y tiennent. Nous sommes d'accord. Mais vous avez tout de même lié cette continuité inattaquable à un tout autre élément, à savoir la rénovation nécessaire, en 1963, non pas du traité en général, ni de son préambule et de son article 2, ni de sa quatrième partie, mais de la seule convention d'application.

Bien sûr, il faudra préparer une nouvelle convention. Il faudra négocier, cette fois, avec nos partenaires africains. Il faut le faire aussi rapidement que possible. Mais cette procédure n'a nettement rien à voir avec ce qui se passe de façon fort heureuse d'ailleurs ces jours-ci, à savoir l'accession de 12 Etats à l'indépendance et la confirmation du statut de l'association.

Etes-vous enfin convaincu, Monsieur le Ministre, que ce rapport n'existe pas ?

Sur les problèmes institutionnels proprement dits, je serai bref. Mais là aussi je demande une réponse et je la demande encore au nom du groupe socialiste.

Ecoutez-moi bien, Monsieur le Ministre. Je vais d'abord citer une phrase de la réponse qu'un de vos prédécesseurs, votre voisin, M. Couve de Murville, a donnée, au mois de mai 1959, à une question que j'avais posée. Il s'agissait, en ce temps-là, du partage des compétences établi par les traités entre les Conseils et les Commissions. M. Couve de Murville avait confirmé que le Conseil voulait « voir préservé l'équilibre institutionnel prévu par les traités » et, par conséquent, « que les Conseils se proposent de continuer à travailler comme ils l'ont fait jusqu'à présent ».

Mais ils ne l'ont pas fait, au contraire. On ne travaille plus comme c'était le cas dans cette situation de parfait équilibre en mai 1959. Et voici que vous proposez, Monsieur le Ministre, de nouvelles ruptures de l'équilibre qui, aux dires de M. Couve de Murville, existait en 1959.

De quoi s'agit-il ? Tout d'abord, tandis que le traité attribue à la Commission une fonction d'étude et de préparation, non dans son propre intérêt, mais pour toute la Communauté, le Conseil a instauré des comités spéciaux appartenant à lui et à lui seul.

Le péché originel fut une disposition du règlement du Conseil ainsi libellé : « Le comité des représentants permanents... » — c'est le nom extra-communautaire attribué au comité bien modeste prévu dans l'article 151 du traité — « peut instituer des groupes de travail et leur confier la mission d'accomplir certaines tâches de préparation ou d'étude qu'il définit. »

van der Goes van Naters

Voilà donc une déviation nette du traité. A partir de cela, les comités spéciaux se multiplient et, pour achever la confusion, apparaissent des comités mixtes intergouvernementaux et supranationaux : comité spécial de l'agriculture ; groupe d'assistance technique ; groupe de travail pour que les questions concrètes urgentes — nom mystérieux à mon avis ; comité mixte d'experts comptables ; groupe mixte pour les modifications à apporter dans le traité de la C.E.C.A., ainsi qu'un grand nombre d'autres comités et groupes intergouvernementaux ou mixtes.

Je demande alors : Que reproche-t-on au chef de l'Etat français puisqu'on l'a précédé dans la voie intergouvernementale qui, fatalement, va réduire les exécutifs au rôle d'experts techniques ?

Tandis que la Commission « négocie », selon le traité, les accords d'association, que le Conseil « conclut », ce qui rend naturel, je le comprends, une certaine part de responsabilité de la Commission — tout cela est écrit d'une manière très claire dans le traité — nous avons appris par le discours précité de M. Schaus que « le Conseil a mis au point un mandat sur la base duquel il a autorisé la Commission à ouvrir des négociations ». « Mandat », « autorisation », tout cela va à l'encontre du traité.

Parmi les décisions ministérielles d'octobre 1960 prises sous votre responsabilité, Monsieur le Ministre, nous lisons que l'on va instaurer des « réunions *ad hoc* des représentants des Etats associés avec les représentants permanents où les représentants de la Commission seront invités ».

Rappelez-vous, Messieurs les Commissaires, les termes et l'esprit du traité. Vous acceptez cette formule ? La modestie est une bonne chose, mais elle devient fâcheuse lorsqu'elle nuit à notre but commun !

Pour conclure, je cite, Monsieur le Président des Conseils, une seule phrase du très beau discours prononcé ici, le 12 octobre dernier, par M. Pleven qui nous disait : « Ce serait donc tourner le dos à l'expérience que de faire « évoluer » les institutions européennes vers une subordination accrue des exécutifs par rapport au Conseil de ministres. »

Oui, cette subordination accrue, cette distorsion des relations qu'impose le traité, risque de s'accroître sous votre direction, Monsieur le Ministre. Prenez garde ! Vous êtes content, vous l'avez déclaré à la presse, de l'accroissement de l'efficacité du fonctionnement du Conseil. Je le comprends. Mais si cette plus grande efficacité est acquise au détriment des organes supranationaux de nos institutions, elle est vaine. Ce qui importe, ce n'est pas l'efficacité intergouvernementale, problème sans issue puisqu'on aura toujours affaire à des décisions négociées, c'est l'efficacité supranationale de l'avenir.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. van der Goes van Naters et je donne la parole à M. Vial.

M. Vial. — Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rappeler que j'interviens ici en tant que représentant africain, puisque mes amis africains m'ont fait l'honneur de m'élire député de Bamako, capitale de la république du Mali.

C'est donc comme tel que j'interviens sur l'excellent rapport de M. le président Dehousse et plus particulièrement sur les paragraphes 8 et 9 qui traitent de l'aide aux pays en voie de développement. J'ai voté ce rapport en commission ; je lui ai donc déjà donné mon accord, mais je désire ajouter quelques réflexions d'ordre général.

Je rappellerai rapidement le débat de jeudi et de vendredi derniers instauré autour des rapports de MM. Peyrefitte, De Block et Pedini, rapports établis à la suite d'un voyage effectué au mois de juin par la délégation spéciale de notre Assemblée à La Réunion, à Madagascar, en Somalie et en Côte française des Somalis, sous la direction de M. Scheel, son président si averti.

En effet, le débat de la semaine dernière et celui d'aujourd'hui traitent du même problème, à savoir l'aide aux pays en voie de développement. Ce problème revêt trois aspects : l'aspect politique, l'aspect économique et l'aspect social. J'aimerais suivre cet ordre. Auparavant, je remercie les rapporteurs et les orateurs qui sont intervenus dans le débat, en particulier nos collègues socialistes qui ont su appuyer sur certains points délicats et formuler des propositions intéressantes. J'en reparlerai d'ailleurs.

En ce qui concerne l'aspect politique du problème de l'aide aux pays en voie de développement, la nécessité d'adapter l'association à des réalités nouvelles n'échappe plus à personne. Je pense que les institutions actuelles doivent être revues et corrigées, mais cette fois-ci avec l'accord des gouvernements des Etats africains devenus indépendants. Ceux-ci devront donc participer à l'élaboration du futur statut qui régira les rapports nouveaux entre l'Europe et l'Afrique. Ces négociations, qu'il faut entreprendre au plus tôt, nous obligeront bien à constater que les institutions doivent être transformées. Il faut donc commencer dès maintenant à prévoir ce qu'elles pourront être.

La conférence interparlementaire prévue pour le printemps prochain nous aidera certainement à résoudre en commun ce problème. J'en attends des résultats très positifs. Mais, d'ores et déjà, on peut prévoir une grande souplesse dans le mécanisme des institutions pour permettre toutes les adaptations rendues nécessaires dans la conjoncture actuelle par l'évolution si rapide du monde en général et de l'Afrique en particulier. Cette souplesse pourrait permettre de ne pas avoir besoin de révisions trop rapprochées.

Les négociations devront être entreprises de telle sorte que, lors du renouvellement de la convention tout puisse être en place.

Vial

Je suis persuadé que nous devons conserver au sein de nos institutions des représentations directes des Etats associés, dans le dessein évident de coordination et de maintien permanent de contacts fructueux pour les deux parties. Pour la même raison, si une Assemblée commune est constituée en Afrique, elle pourrait comprendre quelques représentants européens.

On ne répétera jamais assez que plus rien ne doit être décidé unilatéralement, plus rien ne doit être octroyé, même généreusement. Tout doit être discuté, concerté, négocié. La notion d'indépendance et d'égalité absolue doit être posée une fois pour toutes et reconnue.

Il faut admettre, dès le départ, que chacun des Etats peut suivre sa politique propre. Il ne faut plus penser pouvoir transposer dans tel ou tel Etat africain telle ou telle politique de quelque origine qu'elle soit. Ces Etats eux-mêmes décideront de leur politique qui tiendra obligatoirement compte de toutes les contingences inhérentes à chacun d'eux.

Je rappellerai le grand principe qui dirige actuellement les actes du gouvernement du Mali, à savoir : « Notre politique est fondée sur l'amitié et la coopération avec les peuples du monde. » N'est-ce pas là une magnifique profession de foi à ne pas décevoir ?

Sur l'aspect économique, j'insisterai spécialement car il n'y a pas de réelle indépendance sans indépendance économique. C'est dans ce domaine que l'Europe doit se manifester au plus tôt et non plus d'une manière aussi tragiquement insuffisante que par le passé.

Je rapprocherai, en partie, l'aspect social de l'aspect économique parce que je considère qu'il ne peut y avoir de progrès économique sans progrès social et que l'un conditionne l'autre. Ils doivent s'équilibrer.

Comme le disait si bien M. De Block jeudi dernier, « il faut délivrer ces peuples de la peur et de la misère ». C'est encore trop souvent la peur et la misère pour beaucoup d'entre eux et l'Europe a de grandes responsabilités pour les sauver. Il faut y faire face courageusement.

L'aide doit être très efficace. Elle devra donc faire un tout avec l'effort national de chaque Etat. Cet effort national est en plein développement. Il faut voir l'enthousiasme des populations du Mali qui, par leurs investissements humains, l'année dernière, ont effectué des travaux volontaires, en dehors de leurs responsabilités habituelles, pour près de 25 % du revenu national.

L'Assemblée constatera, par l'intermédiaire de sa délégation qui doit, après accord avec les gouvernements africains intéressés, effectuer un voyage au début de l'année 1961 en Afrique occidentale, que les populations de ces pays n'ont pas peur de mettre en usage ce vieil adage « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Je souhaite vivement que l'Europe soit une manifestation tangible de ce ciel.

Je suis tout à fait d'accord avec MM. De Block et Ramizason qui ont proposé l'institution d'un fonds nouveau que nous pourrions intituler « Fonds de solidarité internationale des Etats associés ». Ce fonds serait approvisionné, à égalité de proportion, par chacun des Etats membres ou associés, au moyen d'un pourcentage à déterminer sur leur revenu national. Le chiffre de 1 % a déjà été cité, mais je pense que l'Europe pourra faire davantage. Approvisionné de cette manière, ce fonds n'aurait plus aucun caractère humiliant et serait géré à parité par les Etats membres et les Etats associés.

Si la France donne nettement plus que ce pourcentage de 1 % signalé à l'instant, les cinq autres Etats donnent beaucoup moins. Dernièrement, M. Scheel citait les chiffres suivants pour le budget de la République fédérale allemande : au titre de l'aide aux pays sous-développés, suivant les années, de 50 à 100 millions de marks ; au titre de la défense nationale, 15 milliards de marks.

Si, comme le disait si bien M. De Block, il s'agit d'une assurance, ce montant est ridiculement trop bas. M. Scheel précisait, à la Table ronde des problèmes de l'Europe qui s'est tenue à Paris les 27, 28 et 29 novembre 1960, que, dans quelques années, le budget ordinaire de la République fédérale comportera plusieurs milliards de marks au titre de l'aide aux pays en voie de développement.

M. Nederhorst, au cours de son intervention de vendredi dernier, a indiqué que les Pays-Bas avaient levé un impôt spécial qui a rapporté 300 millions de florins afin de financer l'aide aux pays en voie de développement. Cela nous montre le désir de bonne volonté qui anime maintenant certains dirigeants des pays de l'Europe dans l'aide que celle-ci doit apporter aux habitants moins heureux de notre planète.

A ce sujet, je ne suis pas, bien entendu, hostile à la consolidation et même à une certaine extension des liens que l'Europe peut avoir dans le monde entier, mais je crois qu'il est du premier devoir de l'Europe — le traité de Rome lui en fait même l'obligation — de porter ses efforts en premier lieu sur la coopération qu'elle doit apporter aux pays associés d'Afrique, ses partenaires. Il est, en effet, bien certain que la contribution de l'Europe à l'aide aux pays sous-développés du monde entier ne représentera qu'une goutte d'eau dans la mer, tandis que si l'Europe concentre ses efforts dans l'amélioration du niveau de vie des pays associés d'Afrique, en plein accord avec eux, cela représentera pour les Africains et, par voie de conséquence, pour les Européens, une amélioration considérable.

Il y a encore en Afrique quantité d'investissements nécessaires à faire « à fonds perdus », et je rejoindrai M. Nederhorst lorsqu'il demande que, pour les investissements sociaux importants, il ne soit pas accordé une aide à la seule construction, mais aussi une aide aux frais d'exploitation pendant le temps qu'il faudra

Vial

au pays bénéficiaire pour arriver à inscrire ces dépenses sur son propre budget et, à tout le moins, pendant un nombre minimum d'années à déterminer.

L'ère de la colonisation est close. Il faut laisser chaque pays s'épanouir avec ses idées propres, mais en lui donnant le moyen de les réaliser. Il faudrait un plan commun à l'Europe et à l'Afrique à l'échelon le plus élevé possible pendant le temps nécessaire au développement des économies africaines. Il faut, en effet, une grande coopération dans tous les domaines de l'économie. L'industrialisation, petite ici, lourde là où ce sera possible, sera un facteur de développement rapide. L'infrastructure doit être développée le plus et le plus vite possible.

L'Europe doit financer en totalité ou en partie le développement des transports routiers, ferroviaires, aériens, maritimes et fluviaux et les infrastructures qu'ils comportent avec la régularisation des voies navigables, partout où cela offre un intérêt évident.

La stabilisation des cours des matières premières et des produits est une des plus importantes questions de ces années à venir. Il faut organiser des marchés à long terme, les défendre afin que les producteurs aient ainsi une stabilité relative et que les gouvernements des Etats africains puissent établir leurs plans d'extension sur des bases plus solides.

Les Etats africains sont déjà tous engagés dans la modernisation et la rationalisation des techniques agricoles, tout en tenant compte des habitudes ancestrales. Des essais sont faits pour l'augmentation des rendements à l'hectare et la conservation des sols. Ils donnent des résultats satisfaisants.

Il faut surtout aider ces Etats dans la formation des cadres techniques de toutes sortes. Formation accélérée, pour le début, bourses d'études en Europe, mais, en même temps, il faut commencer en Afrique les installations de centres de formation locale et d'enseignement jusqu'au niveau des universités. Il sera souhaitable ensuite, pour parfaire l'éducation des étudiants qui n'auraient pu être au contact des nouvelles techniques ou des dernières innovations, de leur accorder des bourses de stage en Europe pour un ou deux ans.

Dans un autre ordre d'idées, les étudiants européens pourraient, eux aussi, après leurs études, bénéficier de bourses leur permettant d'aller en Afrique pour y mieux connaître les problèmes spécifiquement africains, et cela, dans un esprit et un but d'études et non de tourisme ou de recherche du seul folklore.

J'insiste sur la formation locale et sur la nécessité des études historiques des pays associés. Les Africains doivent se constituer une personnalité africaine avec toutes leurs coutumes et avec tout ce que la civilisation occidentale aura pu leur apporter de bon. C'est à eux de choisir.

Il est évident que tous ces problèmes représentent un engagement de dépenses considérable, mais c'est

au tour du capital européen de se mettre maintenant au service d'une Afrique qu'il aura trop longtemps à son seul bénéfice.

La réunion interparlementaire prévue devrait permettre aux Européens, non seulement de connaître les profonds désirs des peuples africains, mais aussi de faire part à ceux-ci de la grande bonne volonté de l'Europe qui n'a plus qu'un désir de profonde solidarité humaine et non plus des objectifs de politique stratégique ou de colonisation. Les contacts humains seront donc les plus profitables à une meilleure connaissance des intentions ou des désirs de chacun.

Un grand effort doit être fait pour l'information vers l'Afrique et de l'Afrique. Il paraît tout à fait anormal qu'un seul agent, à la Commission de la Communauté économique européenne, soit chargé de ce double et écrasant travail.

Comme disait il y a deux ans M. Modibo Keita, président du Mali, en parlant de la France, « l'Afrique est la grande chance de la France ». Je vous dirai, en paraphrasant : « L'Afrique peut être la grande chance de l'Europe » si, autour de l'idée généreuse d'élever le niveau de vie des Africains jusqu'à ce qu'il soit aussi proche que possible de celui des Occidentaux, les Européens s'unissent pour accomplir ce devoir.

Pour conclure, je dirai, Messieurs les Ministres, que l'Europe que nous pourrions considérer ici comme une adolescente en pleine formation manque, à mon avis, des qualités inhérentes à la jeunesse et qui sont le dynamisme et le grand enthousiasme. J'aurais plutôt tendance, quant à moi, à la considérer comme une dame d'un certain âge, infiniment respectable certes, mais qui a besoin d'être stimulée pour être mise au diapason du rythme actuel dans le monde.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Vial.

La parole est à M. Santero.

M. Santero. — *(I)* Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie M. Luns, président du Conseil de ministres, d'avoir engagé un véritable échange de vues avec l'Assemblée en répondant sur quelques points de notre résolution du 19 octobre passé et en nous permettant de constater que sur beaucoup de problèmes les vues de l'Assemblée et du Conseil sont en concordance.

Dans la première partie de son remarquable discours, M. Luns a déclaré, après avoir rappelé la réunion qui doit se tenir en décembre à Paris entre les ministres des affaires étrangères et les chefs de gouvernement des pays de l'Europe des Six, qu'il accueillerait avec intérêt les avis et suggestions que les membres de notre Assemblée pourraient présenter au cours du débat.

Je remercie vivement M. le Président du Conseil de ministres d'avoir fait cette déclaration et je profite

Santero

de ses bonnes dispositions pour émettre quelques considérations sur certains problèmes qui seront probablement discutés lors de la conférence de décembre et dont M. le rapporteur Dehousse a traité si magistralement, surtout dans son exposé oral.

Je tiens avant tout à dire l'admiration et la reconnaissance que m'inspire le président de la République française qui a attiré, avec sa grande autorité, l'attention des Européens sur la nécessité urgente de coordonner la politique étrangère des différents Etats, dénonçant d'autre part les inconvénients très graves du fait que l'Europe comme telle ne participe pas à la recherche des solutions pour les problèmes internationaux les plus importants.

La proposition de coordonner les politiques étrangères des Etats de l'Europe n'est pas nouvelle. En octobre 1956, l'Assemblée consultative de l'Europe adoptait déjà une recommandation — qui porte le n° 105 — où, après avoir rappelé les inconvénients de l'absence d'une politique extérieure commune dûment coordonnée avec la politique extérieure de nos alliés atlantiques, recommandait au Comité des ministres de « réaliser une coordination des politiques étrangères nationales et de parvenir, dans une seconde étape, à la conduite d'une politique commune sur des questions d'importance primordiale pour l'Europe ».

Au mois de décembre de cette même année 1956, le Comité des ministres adoptait une résolution qui recommandait aux gouvernements de prendre en considération cette recommandation n° 105. L'année d'après, en 1957, l'Assemblée consultative insistait encore sur la nécessité urgente d'une coordination plus intime et plus efficace de la politique étrangère et invitait les gouvernements, dans sa recommandation n° 139, à développer la pratique de la consultation préalable effective et à organiser des réunions périodiques des chefs de gouvernement pour examiner les questions d'intérêt commun.

En outre, au mois d'octobre de la même année, l'Assemblée consultative avait nommé un groupe spécial, composé des membres les plus éminents de l'Assemblée même, qu'elle avait chargé d'étudier, entre autres sujets, la recherche d'un instrument pour procéder à des consultations préliminaires et régulières sur tous les problèmes importants qui intéressaient l'association des Etats européens. Comme premier pas, la commission politique avait suggéré d'instituer un groupe permanent de hauts fonctionnaires chargés de procéder à des consultations et de faire des propositions en vue de coordonner la politique étrangère de tous les Etats européens qui désireraient le faire.

En décembre 1957, ce groupe spécial de parlementaires a eu une série de rencontres avec les milieux gouvernementaux à Paris; puis il devait se rendre dans les autres capitales d'Europe et informer ensuite l'Assemblée du résultat de ses démarches. Mais ce rapport n'a pas encore été rédigé et je crois qu'il faut considérer que le travail de ce groupe spécial est interrompu pour toujours.

Monsieur le Président, si j'ai rappelé ces dates, c'est pour que nul ne soit tenté de dire qu'il approuve le principe de la coordination des politiques étrangères de nos Etats, mais qu'il serait prématuré de résoudre ce problème. A mon avis, c'est le contraire qui est vrai, et j'ai fourni mes preuves; la solution est en réalité tardive. Ce qu'il a été impossible d'obtenir entre les quinze Etats associés au Conseil de l'Europe, on peut en revanche l'obtenir des Six de la Communauté.

L'idée de la coordination des politiques étrangères n'est donc pas nouvelle; si elle est réalisée, elle sera certainement un fait nouveau et un fait d'importance historique. Je pense que les artisans de ce fait nouveau auront droit à notre reconnaissance la plus profonde.

Des informations puisées dans la presse ainsi que certains renseignements fournis par notre rapporteur font entrevoir l'institution d'un secrétariat *ad hoc* qui devrait préparer les rencontres au niveau des ministres ou des chefs de gouvernement en vue de cette coordination.

Comme membre de l'Assemblée parlementaire, je dois dire que j'aimerais mieux que pareille fonction soit exercée par le secrétariat du Conseil de ministres, naturellement élargi et complété comme il convient. Cependant, Monsieur le Président, j'ajoute aussitôt que, personnellement, je suis disposé à accepter également un organisme nouveau, quelle qu'en soit la structure, la dénomination et le siège. Il n'y a pour moi qu'une seule condition essentielle: c'est que ce soit là un organe vraiment à la hauteur de sa tâche européenne, une tâche qui doit consister, comme l'a précisé M. Dehousse également dans son rapport écrit, à coordonner effectivement les politiques extérieures des Etats membres et à compléter l'édification de l'Europe. Cette tâche, selon moi, doit être de réaliser l'intégration économique, déjà en si bon chemin, et de l'accompagner peu à peu de l'intégration sur le plan politique.

Monsieur le Président, en tant que parlementaire il m'est impossible de ne pas me préoccuper du contact démocratique et parlementaire qui doit être maintenu avec l'organe politique européen que l'on se propose de créer. Qui devra donc en contrôler les travaux? Je pose ma question autrement pour ceux que le terme de « contrôle » effraierait. Qui devra suivre les travaux de cet organe européen et collaborer avec lui? Les Parlements nationaux ou une assemblée parlementaire européenne?

Du fait de notre expérience, nous savons que les Parlements nationaux ont beaucoup de peine à suivre comme il le faudrait l'action des gouvernements respectifs dans les nombreux organismes internationaux. C'est pourquoi il me semble indispensable que des liens, des rapports soient établis entre l'organe politique européen qu'on entend instituer en notre Assemblée. Il est d'ailleurs logique, Monsieur le Président, qu'entre ces deux importants organes politiques européens il se crée des rapports fonctionnels, alors même qu'au début l'Assemblée ne jouerait qu'un rôle con-

Santero

sultatif. Je me permettrai donc de recommander à MM. les Ministres et les Chefs de gouvernement de se poser d'emblée la question des rapports entre l'organe que l'on veut instituer et notre Assemblée. Dès le début, ils devraient, me semble-t-il, se proposer d'accroître l'autorité de notre Assemblée pour le bien de toute l'Europe nouvelle. Ce serait vraiment chose décevante que de commencer la construction politique de l'Europe unie sans tenir compte de l'Assemblée parlementaire européenne ou, ce qui serait plus grave encore, en en diminuant l'autorité auprès de l'opinion publique, en refusant par exemple le projet de convention en vue des élections européennes au suffrage universel direct que l'Assemblée a adopté en mai dernier pour ainsi dire à l'unanimité.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le fait de compléter la construction de la nouvelle Europe, on a parlé de coopération internationale et d'application du principe confédéral.

A ce propos, je rappellerai à mon tour que les Communautés européennes constituent une organisation *sui generis* et que, pour l'instant, elles appliquent, il est vrai, spécialement et même généralement le principe confédéral. Toutefois, même le principe fédéral a trouvé une ébauche et une application partielle dans nos Communautés. Du reste, ce principe fédéral peut être appliqué avec élasticité et graduellement, puisque la division des pouvoirs entre institutions nationales et institutions européennes peut se faire de la manière que l'on estime la plus appropriée aux circonstances.

Je dis cela parce que je ne voudrais pas que l'on redescende de ce degré d'intégration qui est d'ores et déjà atteint dans la Communauté ou que l'on en arrête le cours de cette évolution.

Il me semble en effet que d'affirmer l'intangibilité des traités ne suffit pas à garantir que nos Communautés évolueront comme elles le doivent vers la communauté politique ; en effet, on pourrait fort bien appliquer à la lettre les traités et en même temps immobiliser la vie des Communautés par une série de veto prononcés par le Conseil de ministres et que les traités lui permettent de prononcer. Il suffirait de réduire peu à peu les fonds destinés à l'exécutif de l'Euratom, et plus particulièrement à celui du Marché commun, pour interrompre ce processus d'édification que les traités permettent sans l'imposer, et tout s'arrêterait, *grosso modo*, au stade de l'union douanière.

Monsieur le Président, je ne me lasserai jamais d'affirmer que le temps est désormais passé des déclarations générales, même sincères, sur l'Europe unie. Au moment présent, il est nécessaire que chacun, parlementaire ou homme de gouvernement, déclare avec précision ce qu'il veut véritablement, ce qu'il croit que l'on doit et que l'on peut faire, jour après jour, pour la construction de la nouvelle Europe unie. C'est précisément pour cela que, prenant la parole au-

jourd'hui, je me suis efforcé de m'adapter sereinement, modestement et objectivement à la réalité.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Santero et je donne la parole à M. de la Malène

M. de la Malène. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les propositions françaises du début de l'été dernier ont posé de façon pressante le problème de la construction politique de l'Europe. Ces propositions procédaient d'un point de départ, savoir la nécessité de jour en jour plus évidente, dans la grande tempête qui balaye le monde, de répondre à la situation suivante : l'Europe est absente, trop absente, et cette absence est un drame pour l'équilibre du monde ainsi que pour la sauvegarde de notre civilisation.

Reconnaissons du moins, en premier lieu, un mérite à ces propositions, les seules existantes, celui de poser le problème, celui d'alerter les opinions et les gouvernements, celui enfin d'exister.

Pour des raisons diverses sur lesquelles je m'étendrai davantage tout à l'heure, ces propositions ont éveillé des réactions contradictoires allant de l'intérêt à l'inquiétude. Certains en attendent que l'Europe se renforce, d'autres, au contraire, craignent de la voir menacée.

Considérons cependant que, si ces propositions n'avaient pas été faites, nous pourrions, certes, discuter aujourd'hui de la fusion des exécutifs, de la coordination des politiques étrangères, mais nous n'aurions aucun espoir de voir cette coordination se réaliser un jour. Nous serions sans propositions concrètes, sans les perspectives du sommet européen du mois de décembre prochain qui peut et qui doit être un point de départ. Oui, vraiment, si ces propositions n'avaient pas été formulées, nous serions aujourd'hui ici au Conseil de l'Europe. Si nous n'y sommes pas, remercions-les grâce à qui le mérite !

Dans tout ce grand mouvement politique résultant de ces initiatives, comment notre Assemblée peut-elle intervenir avec efficacité ? Nous avons déjà discuté ces questions au mois d'octobre dernier. Nous en discutons aujourd'hui. Nous en discuterons encore au mois de janvier ; c'est alors que nous pourrions les étudier à fond, car nous les connaissons, alors qu'aujourd'hui nous n'en savons que l'esprit et les grandes lignes.

Nous pouvons en ce moment exprimer nos inquiétudes et aussi nos espoirs, mais ce qui importe aujourd'hui, me semble-t-il, c'est d'agir comme un utile moteur. Je souhaite que ce colloque ait comme résultat positif de pousser, d'entraîner les gouvernements afin que la conférence du mois de décembre débouche sur des décisions concrètes

de la Malène

Depuis que ces initiatives ont été prises, que l'esprit qui les anime a été partiellement connu, nous avons assisté — c'est sur ce point que je désire faire porter l'essentiel de mon propos de ce soir — à une sorte de jeu psychologique, de procès d'intention, motivés tantôt par des raisons historiques, tantôt par des exégèses de discours, tantôt par des extrapolations de positions prises dans d'autres domaines politiques, tantôt par des arrière-pensées, tantôt par des craintes d'hégémonie, que sais-je encore ?

C'est sur ce contexte psychologique, qui entoure ces propositions et la conférence au sommet du mois de décembre, que je voudrais m'arrêter un instant pour tenter de vous en montrer, d'une part l'irréalité, d'autre part la nocivité, pour tenter de vous montrer aussi qu'il convient d'être réalistes, de ne pas se laisser entraîner sur d'autres terrains, que ce soit celui du maximalisme utopique ou celui des craintes irraisonnées.

Dans ce dessein, je vais être conduit à une sorte de plaidoyer en faveur de l'action de mon pays, ce dont je vous prie de m'excuser. D'autres que moi auraient pu le faire avec plus de compétence et de talent, mais étant donné que les propositions françaises qui sont au cœur de ce débat sont naturellement formulées par mon gouvernement, force m'est de parler comme je vais le faire.

Le point de départ du raisonnement contre lequel je désire vous mettre en garde me paraît pouvoir être posé de la façon suivante, comme une sorte de postulat : les dirigeants actuels du gouvernement français sont des nationalistes, c'est-à-dire qu'ils ne croient pas à la nécessité de l'Europe et qu'ils pratiquent une politique nationaliste ; de ce fait, leurs propositions sont à tendance nationaliste et ne peuvent avoir pour conséquence directe ou indirecte que d'affaiblir les formules communautaires, sans conduire à une Europe unifiée.

Pour soutenir cette affirmation *a priori*, deux méthodes sont généralement utilisées. D'une part, on mélange les problèmes, on établit un contexte et on transpose artificiellement ; d'autre part, on ignore la réalité de l'action communautaire quotidienne du gouvernement français.

Premièrement, on mélange les problèmes. Ainsi, on transpose du plan de l'Atlantique au plan de l'Europe les propositions du gouvernement français. Le gouvernement français a pris, chacun le sait, dans le dessein de mieux faire fonctionner l'Alliance atlantique, un certain nombre d'initiatives sur les nécessaires réformes de cette Alliance. Ces propositions, ces positions, on affirme qu'elles sont les mêmes à l'égard de l'Europe.

Le gouvernement français a affirmé que, dans certains domaines de la défense, l'intégration militaire était quelque chose qui avait ses limites et des limites assez courtes. De là, on déduit que le gouvernement

français est hostile à l'intégration sous toutes ses formes en Europe. Le gouvernement français a pris position en faveur de la création d'une force de frappe nationale. De là, on tire la conclusion qu'il pratique une politique nationaliste.

Et parce que le gouvernement français dit maintenant que l'intégration dans le domaine de la diplomatie et de la défense est irréalisable immédiatement, — qui la croit possible dans l'immédiat ? qui la propose d'ailleurs ? — on déclare que le gouvernement français est hostile à toute intégration.

Mesdames, Messieurs, je vous mets en garde : Ne mélangeons pas le refus de l'intégration dans le domaine de la diplomatie et l'absence de sens communautaire ! Ce sont deux choses tout à fait différentes. D'ailleurs, cette intégration politique et militaire, nous ne la refusons pas à terme, nous nous contentons de dire seulement que, maintenant, elle ne nous paraît pas réaliste.

Dans un deuxième domaine, on refuse de voir les réalités de l'action communautaire quotidienne. Cette fois, il ne s'agit plus d'intention, de discours, il s'agit des actions, des actes du gouvernement français.

J'ai déjà, il y a quelques jours, très brièvement rappelé ici même quelle avait été l'attitude intégrationniste du gouvernement français depuis deux ans. Je voudrais encore ce soir — et je m'en excuse — insister sur ce point.

C'est bien le gouvernement français qui a fait la dévaluation en 1958 pour pouvoir entrer dans le Marché commun sans exciper des clauses de sauvegarde, et cette dévaluation c'est bien au détriment en partie du patrimoine français qu'elle a été réalisée.

C'est bien le gouvernement français qui, dans le comité Maudling de décembre 1958, s'est opposé à certains de ses partenaires pour maintenir le principe du Marché commun. S'il n'y avait pas eu le gouvernement français à cette époque, il est fort vraisemblable que nous n'aurions plus de Marché commun, que nous aurions aujourd'hui une zone de libre-échange et la situation ne serait pas ce qu'elle est maintenant.

C'est bien le gouvernement français qui a proposé que l'on accélère le Marché commun et qui a proposé que l'on rapproche l'époque où nous aurions une union douanière.

C'est bien le gouvernement français qui, aux dépens de son économie, a accepté que Bruxelles pratique à l'égard des tiers une politique libérale, à mon avis même trop libérale, parce qu'elle était nécessaire pour certains des six partenaires.

C'est bien le gouvernement français qui a réclamé et qui réclame une politique communautaire de l'énergie.

de la Malène

C'est bien le gouvernement français qui a aidé à trouver une solution à la crise de la C.E.C.A.

C'est bien le gouvernement français qui accepte la politique agricole commune.

C'est bien le gouvernement français qui accepte les sacrifices de l'association avec la Grèce.

Pense-t-on vraiment que si le gouvernement français n'avait pas voulu des solutions communautaires dans le domaine économique, n'avait pas voulu de l'intégration économique, il ne lui aurait pas suffi de laisser aller les choses? Au lieu de nous trouver aujourd'hui dans le cadre du Marché commun, nous nous trouverions avec certitude dans le cadre d'une zone de libre-échange. C'est le gouvernement français qui a voulu, sauvegardé et protégé l'intégration économique.

Pourtant, il faut bien voir quelle charge spécifique pesait et pèse dans le même temps sur les épaules du gouvernement français et sur l'économie française. C'est la guerre d'Algérie, ce sont les charges que le gouvernement français supporte en Afrique, les plus fortes du monde en proportion de son revenu national.

Je ne veux pas faire de polémique, mais les cinq autres Etats — où l'on entend souvent des craintes quant à la volonté communautaire du gouvernement français — ont-ils un aussi bon palmarès, une aussi bonne conscience? Il ne suffit pas de proclamer: « Vive les communautés! Je suis pour l'intégration » et, à l'abri de ces affirmations, ne pas appliquer les traités. Je préfère ceux qui n'affirment pas tellement mais qui, eux, agissent et respectent et la lettre et l'esprit du traité.

Mais, me dira-t-on, parlez-nous donc de cette fameuse université! J'en dirai un mot rapidement afin qu'on ne me fasse pas le reproche d'avoir oublié ce point. Et je pose la question: Qu'y a-t-il de plus important? Faire vivre le Marché commun — c'est cela qui est en cause — ou créer cette université discutable. Sans doute, le gouvernement français s'est-il opposé à une formule d'université parce qu'il pensait, pour des raisons techniques, que cela n'était pas heureux pour les étudiants qui en suivraient les cours et qui risquaient d'être isolés dans les six pays. Mais a-t-on vraiment le droit, à partir du refus technique de fonder cette université, de faire un procès d'intention à un gouvernement qui — je viens d'essayer de le démontrer — a donné tant de preuves réelles tangibles de son action en faveur de l'intégration économique? En vérité, je ne le crois pas.

Je vais même plus loin. Même s'il était exact que le gouvernement français fût animé de préoccupations nationalistes — j'espère avoir démontré le contraire et je m'excuse de le faire trop vite — j'affirme que ses propositions devraient quand même être examinées pour elles-mêmes, dans leurs effets et leurs conséquences, leur utilité ou leur danger. Je pense également

qu'il faut le faire parce qu'il n'y en a pas d'autre et que le temps presse.

Je voudrais mettre en garde contre le fait suivant: Que se passerait-il si, dressant ce procès d'intention et en tirant les conséquences au mois de décembre prochain, la conférence se terminait par une sorte de procès-verbal de carence? Que diraient les opinions de nos pays? Quel serait l'effet sur l'opinion du reste du monde? Pense-t-on qu'à ce moment-là on obtiendrait cette fusion et ces élections que nous souhaitons d'autre part et en même temps? Ne pense-t-on qu'à ce moment, les Communautés économiques elles-mêmes seraient menacées?

Nous l'avons dit et nous le répétons: dans ce domaine, il faut progresser sous peine de régression. En réalité, si, à cause de ce procès que je viens de rappeler, nous nous trouvions au mois de décembre devant le néant, devant une crise, nous aboutirions à une situation très dangereuse pour l'avenir de la construction européenne. Alors oui, vraiment! les forces divergentes risqueraient de l'emporter.

Sachez-le bien, Mesdames, Messieurs, il est beaucoup de ces forces qui sont à la recherche d'un alibi; cet alibi, il faut s'efforcer à tout prix de ne pas le leur fournir.

Ce sont des raisons identiques qui dictent et qui dicteront mon attitude à l'égard des problèmes de la fusion et des élections.

On peut discuter longuement des avantages et des inconvénients techniques de la fusion. Les inconvénients peuvent paraître grands: l'esprit économique qui anime les traités de la C.E.C.A. et du Marché commun est différent. La coordination sera donc difficile et peut-être vaudrait-il mieux rechercher une nouvelle découpe des responsabilités économiques. Mais cela est peu de chose. En réalité, le geste vers la fusion, personne ne s'y trompe, est une manifestation politique. Manifestation politique d'importance plus ou moins mythique, mais manifestation politique dans une voie communautaire.

Je ne veux pas que, tout en soutenant les positions du gouvernement français, on me fasse ce reproche, s'agissant de deux voies, selon moi, convergentes et alors qu'on peut avancer dans l'une d'elles, de refuser de m'y associer au nom d'inconvénients techniques.

C'est pourquoi je voterai pour la fusion et pour les élections européennes. Je veux ainsi bien montrer que je ne vois pas de contradiction entre les deux voies et que, si l'on me propose quelque chose de réalisable, même si c'est discutable techniquement dans une voie, je l'accepte tout de même en même temps que j'accepte de progresser dans l'autre voie.

Mais je crois utile d'attirer l'attention sur la lenteur nécessaire, la lenteur malheureusement obligatoire de la progression dans cette voie de la fusion et des élections. Nous savons combien de temps il faudra

de la Malène

pour faire élire au suffrage universel le tiers seulement de notre Assemblée. Combien de temps, ensuite, faudra-t-il pour lui donner des pouvoirs et pour organiser, dans la direction souhaitée, cette Europe politique ? En 1970 ou en 1975 peut-être, nous aurons, en suivant cette voie, une Europe politique. Or, ce n'est pas en 1970 ou en 1975 que les problèmes se poseront ; ils sont là, aujourd'hui, devant nous.

C'est parce que la voie de la fusion et des élections ne nous permet pas, dans l'immédiat, d'arriver au résultat désiré que nous soutenons les propositions devant permettre de créer, le plus rapidement possible, les pouvoirs nécessaires pour résoudre les questions qui se posent à l'Europe.

Mes chers collègues, je crois que ce serait faire de la mauvaise politique européenne que d'aborder la conférence du mois de décembre dans un contexte psychologique fâcheux comme celui que j'ai rappelé au début de mon intervention. Je voudrais que toutes ces idées soient bannies. Je voudrais que l'avance dans cette voie ne soit pas paralysée par la crainte et l'inquiétude devant des propositions françaises à qui l'on reproche leur caractère national, alors que, je l'ai montré, la France a beaucoup œuvré pour les Communautés.

Ce qui importe, c'est d'avancer dans la voie qui s'ouvre. Ce qu'il faut, c'est, je le répète, ne pas donner des alibis aux forces divergentes qui attendent qu'on leur fournisse des raisons pour ne pas construire l'Europe nécessaire.

Je crois que notre Assemblée aurait travaillé heureusement si ce colloque pouvait donner l'impression à l'extérieur et aux gouvernements qu'elle est décidée

à apporter son aide dans toutes les directions qui pourront rapidement conduire à cette Europe politique indispensable.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. de la Malène.

Je vous propose d'interrompre maintenant notre échange de vues.

(Assentiment.)

4. — Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — Prochaine séance demain mardi, 22 novembre, à 9 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Suite de l'échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils et les exécutifs des Communautés sur
- la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (rapport de M. Dehousse) (doc. 87) ;
- la fusion des exécutifs des Communautés européennes (rapport de M. Faure) (doc. 84).

Je vous informe en outre que la liste des orateurs pour le premier sujet de l'échange de vues — la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes — sera close à l'ouverture de notre séance de demain.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 25.)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 1960

Sommaire

- | | | |
|--|-----|--|
| 1. Adoption du procès-verbal | 148 | |
| 2. Excuse | 148 | |
| 3. Dépôt d'un document | 148 | |
| 4. Echange de vues entre l'Assemblée, les Con-
seils de ministres et les exécutifs des
Communautés sur la politique étrangère
des Etats membres en rapport avec les
Communautés européennes et la fusion
des exécutifs des Communautés euro-
péennes (suite) : | | |
| Sur le déroulement du débat : M. le Pré-
sident | 148 | |
| Suite de la discussion du rapport de M.
Debousse, fait au nom de la commission
des affaires politiques et des questions
institutionnelles, sur la politique étran-
gère : | | |
| MM. Löbr, Carboni, Kreyszig, au nom
du groupe socialiste ; Kapteyn, Friedens-
burg | 148 | |
| Sur la politique étrangère et la fusion
des exécutifs : | | |
| MM. Piccioni, vice-président du Conseil
des ministres de la République italien-
ne ; Couve de Murville, ministre des
affaires étrangères de la République fran-
çaise ; von Merkatz, ministre de la répu-
blique fédérale de l'Allemagne ; Schaus,
ministre des affaires étrangères et du
commerce extérieur du grand-duché du
Luxembourg | 159 | |
| Sur la politique étrangère (suite) : | | |
| MM. Schuijt, van Dijk, Battistini, Rami-
zason, Debousse, rapporteur ; Ramizason,
Hazembosch | 168 | |
| Suspension et reprise de la séance . . . | 177 | |
| 5. Modifications dans la composition de com-
missions | 178 | |
| 6. Dépôt d'un document | 178 | |
| 7. Echange de vues entre l'Assemblée, les Con-
seils de ministres et les exécutifs des
Communautés (suite) : | | |
| Sur la politique étrangère (suite) : | | |
| MM. Hallstein, président de la Commis-
sion de la Communauté économique eu-
ropéenne ; Webrer, membre de la Haute
Autorité ; Hirsch, président de la Com-
mission de la Communauté européenne
de l'énergie atomique ; le président, De
Kinder, le président, Bobby, Kopf, au nom
du groupe démocrate-chrétien ; Alric,
président de la commission de la politi-
que commerciale et de la coopération
économique avec les pays-tiers ; Battista,
président de la commission des affaires
politiques et des questions institution-
nelles | 178 | |
| Sur le déroulement du débat : M. le
Président | 196 | |
| Discussion du rapport de M. Maurice
Faure, fait au nom de la commission des
affaires politiques et des questions ins-
titutionnelles, sur la fusion des exécutifs
des Communautés européennes : | | |
| MM. Hirsch, président de la Commission
de la Communauté européenne de l'éner-
gie atomique ; Duviolsart, au nom du
groupe socialiste ; Malvestiti, président
de la Haute Autorité ; Battaglia, Fisch-
bach ; Pedini, Bégué, De Block, Lucker | 179 | |
| Sur la politique étrangère et la fusion des
exécutifs : | | |
| MM. Luns, ministre des affaires étran-
gères du royaume des Pays-Bas, prési-
dent en exercice des Conseils de la
Communauté économique européenne et
de la Communauté européenne de l'éner-
gie atomique ; Debousse, rapporteur ;
Luns, van der Goes van Naters, Luns,
Debousse, Luns, le président | 220 | |
| 8. Attribution de compétence à des commissions | 228 | |
| 9. Ordre du jour de la prochaine séance . . . | 228 | |

PRÉSIDENTICE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 9 h. 10.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — Excuse

M. le Président. — M. Bergmann s'excuse de ne pas pouvoir assister aux prochaines séances.

3. — Dépôt d'un document

M. le Président. — J'ai reçu de M. Scheel un rapport complémentaire, fait au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer, sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Ce rapport sera imprimé et distribué sous le n° 96.

4. — Échange de vues entre l'Assemblée, le Conseil de ministres et les exécutifs des Communautés (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés sur

— la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (rapport de M. Dehousse) (doc. 87);

— la fusion des exécutifs des Communautés européennes (rapport de M. Faure) (doc. 84).

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je ferai quelques observations sur l'aménagement de notre débat.

Nous sommes obligés de condenser encore un peu plus notre échange de vues. Pour l'ensemble du débat, 37 orateurs sont encore inscrit, y compris les représentants des Conseils et des exécutifs. Si les orateurs s'en tiennent à leur temps de parole, nous devons siéger jusqu'à 21 heures. L'expérience a cependant montré que le temps de parole est parfois dépassé, mais qu'il est rare qu'un orateur soit plus bref qu'il n'était prévu.

Vous comprendrez que dans ces circonstances je doive vous prier de condenser vos exposés. Je me vois malheureusement obligé de vous proposer de limiter à quinze minutes le temps de parole. Je crois qu'en quinze minutes on peut réellement apporter une contribution sérieuse au débat.

Je ferai parvenir à chaque orateur, quand il aura parlé pendant dix minutes, un billet qui l'avertira que dix minutes ont passé et qu'il ne lui en reste plus que cinq. Si de la sorte nous pouvons concentrer le débat, il pourra être terminé vers 19 heures ou 19 h. 30.

La liste des orateurs qui prendront la parole sur la politique étrangère est close. Quant au problème de la fusion des exécutifs, je ferai clore la liste à 10 heures; le débat pourra ainsi suivre un certain ordre.

Je suppose que le débat sur la politique étrangère sera terminé au début de cet après-midi, si bien que vers 16 heures ou 16 h. 30 nous pourrions aborder le débat sur la fusion des exécutifs.

MM. les Ministres commenceront leurs exposés ce matin, un peu après 10 heures. Les représentants des exécutifs parleront de la politique étrangère probablement cet après-midi dès l'ouverture de la séance. Quant à la fusion des exécutifs, nous entendrons vraisemblablement au commencement du débat sur ce problème une déclaration commune des exécutifs.

Il n'y a pas d'objection?...

Ces propositions sont adoptées.

Dans la suite de l'échange de vues, la parole est à M. Löhr.

M. Löhr. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je remercie M. Luns d'avoir fait une large place, dans son discours d'hier, aux problèmes de politique commerciale, notamment à nos rapports avec l'Association européenne de libre-échange.

Je rappelle ce que M. le président Furler a dit hier en introduisant notre colloque. Il a déclaré que les relations commerciales extérieures sont de nature éminemment politique. Je dois cependant faire remarquer que cette opinion, même dans l'Europe libre, n'est pas généralement admise. C'est ainsi qu'avant-hier M. le ministre Erlander, président du Conseil du royaume de Suède, a déclaré au journal allemand *Die Welt*: « En Suède, on fait une distinction entre commerce et politique. » Et il a donné à cette déclaration la forme d'une thèse généralement valable.

Cette déclaration d'un homme d'Etat de l'Europe libre, du chef du gouvernement d'un pays de l'A.E.L.E., me donne à réfléchir. Elle ne peut guère signifier autre chose qu'une séparation délibérée du politique de ce qui regarde la politique commerciale. M. Erlander a tout simplement voulu dire que la politique générale et la politique commerciale représentent deux catégo-

Löhr

ries *sui generis*, qu'elles n'ont rien de commun, qu'elles doivent être traitées séparément.

Dans notre Communauté, nous considérons le politique comme un ensemble. C'est pourquoi je me demande, après cette déclaration que je viens de citer, si le moment n'est pas venu de réviser notre position de départ pour l'examen de ces problèmes, s'il ne faut pas que dans nos négociations avec les Sept nous nous adaptions à cette conception fondamentalement différente.

Mesdames et Messieurs, je suis d'avis que les difficultés qui vont surgir entre la Communauté et l'A.E.L.E. ne pourront être surmontées que si on les considère davantage du point de vue de la politique commerciale, de la politique économique, que du point de vue de la politique générale. Des décisions politiques, fréquemment déterminées par des égards politiques, ne promettent guère de succès en l'occurrence. En d'autres termes, il faut faire une plus grande place, dans les négociations avec l'A.E.L.E., aux autonomies du fait économique.

L'idée que les difficultés entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. pourraient être surmontées sur le plan atlantique, dans le cercle des Vingt et Un, par une solution à longue échéance, peut suivant les circonstances apparaître comme un sophisme. Pouvons-nous nous attendre à ce que l'on puisse obtenir dans le cadre de la politique générale ce que les Six et les Sept ne peuvent apparemment pas atteindre au niveau de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., c'est-à-dire l'harmonisation du commerce extérieur européen ? Nous ne savons que trop bien que les véritables raisons de la création de l'A.E.L.E. résidaient non point dans la sphère de la politique commerciale, de la politique économique, mais dans la situation politique générale d'ensemble. Pour une large part, les raisons qui ont conduit à la création de l'A.E.L.E. existent aujourd'hui encore.

Je répète donc ma pensée : Je doute qu'au niveau atlantique on puisse trouver la solution à long terme que nous souhaitons tous, d'autant plus que l'espace de l'Atlantique nord, les Etats-Unis, le Canada, a ses propres problèmes qui, suivant le cas, peuvent rendre plus malaisée la solution à long terme que l'on souhaite.

Monsieur le Président, j'ai parlé des difficultés qui opposent les Six et les Sept. Hier, M. le président Luns nous a dit que pendant le premier semestre de 1960 les importations des Etats membres en provenance de pays tiers ont augmenté d'environ 24 % par rapport au premier semestre de 1959, tandis que les échanges commerciaux entre les Etats membres ont augmenté d'environ 33 % pendant la même période. C'est là assurément une constatation réjouissante. Cette évolution dans le domaine de la politique commerciale pourrait donc nous amener à conclure que nous n'avons guère à nous faire de soucis quant au développement ultérieur des relations de notre Communauté avec celle des Sept. Mais ces chiffres sont trom-

peurs ! Vu la situation actuelle de la conjoncture, qui détermine le commerce extérieur d'une manière tout aussi décisive que les autres manifestations de notre vie économique, les rapports véritables ne peuvent plus être aperçus. Ce n'est que si un renversement de la conjoncture devait affecter l'Europe que l'on verrait que, précisément parce que nous avons l'union douanière et la zone de libre-échange, les courants d'échanges ont indéniablement subi des déplacements. Pareil renversement en Europe nous jetterait dans une dés-harmonie et nous en ressentirions très nettement les conséquences dans le domaine économique.

Interrogé au cours de l'interview que j'ai signalée, sur la possibilité de jeter un pont entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., M. le ministre Erlander a fait une réponse fort intéressante. Il a déclaré textuellement :

« Cependant, le gouvernement suédois est conscient » — et il est certain que les pays du groupe de Six et ceux du groupe des Sept le sont tout autant — « de ce que pareille solution européenne exige beaucoup de temps et beaucoup de patience... En même temps, et dans l'attente d'une solution de cette sorte, on renforce la collaboration des Sept, par quoi on pense faciliter de futures négociations avec les Six. »

C'est là, Mesdames et Messieurs, une déclaration bien significative dans le bouche du président du Conseil Suédois. On cimente donc l'A.E.L.E. et on croit qu'une collaboration plus étroite entre les Sept va faciliter les négociations avec notre Communauté !

Le moment est donc venu — et le lieu où nous sommes est un lieu propice pour le faire — de souligner très sérieusement et très clairement que, vu la situation présente sur le terrain de la politique commerciale, nous devrions nous efforcer d'obtenir dans ce domaine, par des arguments essentiellement économiques en faveur des « petites » solutions, ce qui doit être obtenu.

Quelle est l'image que notre Communauté économique européenne donne, au dehors, de l'unification européenne ? Quelle image l'Est se fait-il de notre effort en vue de l'intégration de l'Europe libre ? N'oublions pas que notre marché scindé dès maintenant pourra être troublé encore davantage par des offres de marchandises en provenance de l'Est, et peut-être déjà demain ! J'ai dit : peut-être déjà demain. Nous ne savons pas combien de temps il nous reste pour faire passer de la dés-harmonie à l'harmonie notre politique commerciale dans l'espace européen.

De là, ma question au Conseil de ministres : Que pensez-vous faire dans la situation que je viens de signaler ?

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Löhr et je donne la parole à M. Carboni.

M. Carboni. — (I) Monsieur le Président, mes chers collègues, mon discours sera très bref et il portera sur un point précis : les rapports entre notre Communauté et les pays d'Afrique.

Je dirai tout d'abord que, dans le discours que M. le ministre Luns a prononcé, des signes de pessimisme alternent avec des notes beaucoup plus optimistes. C'est ainsi que, parlant des relations politiques et économiques avec les Etats tiers, il a déclaré. « Cependant, il faut bien constater que ce rayonnement économique ne trouve pas son complément naturel dans un même rayonnement politique qui permettrait à la Communauté de tenir, sur le plan politique, le rôle joué sur le plan économique. » Puis il a ajouté : « Je désire également mettre plus particulièrement l'accent sur les progrès accomplis dans le cadre de la Communauté en vue de la mise en œuvre d'une politique coordonnée, voire commune, à l'égard des pays en voie de développement. »

Je dirai tout de suite que j'approuve cette seconde partie de son discours car je crois que des événements récents, que nous connaissons fort bien, nous porteraient plutôt à conclure qu'il n'y a pas eu de politique commune à l'égard des pays en voie de développement ; le cas typique à cet égard est celui de l'ancien Congo belge.

Comprenez, mes chers collègues, que ce que je vais dire ne doit en aucune manière heurter la sensibilité de nos amis belges ! Au Sénat italien, j'ai défendu, dans une polémique ardente et violente avec les communistes, la grande œuvre que les Belges ont accomplie sur ces terres, une œuvre dont j'ai eu le bonheur et l'honneur d'être le témoin au cours d'un voyage que j'ai fait là-bas. Mais il est juste que, du point de vue européen nous observions ces faits, d'abord pour regretter de n'avoir pas fait davantage, ensuite pour en tirer des enseignements en vue de notre action future. En effet, si jamais il y eut un cas où l'Europe aurait dû se sentir unie pour favoriser l'évolution d'un peuple, c'est bien celui du Congo belge qui tire son origine de deux conventions internationales : celle de Berlin, signée en 1885, et celle de Saint-Germain, qui est de 1917.

Or, si on examine les documents de la Conférence de Berlin, on remarque que dans cette conférence, dont chacun sait qu'elle avait été convoquée sur l'initiative du prince Bismarck, le chancelier allemand eut des paroles qui sont vraiment propres à nous faire réfléchir aujourd'hui, car dès ce temps-là on se rendait compte de l'existence de cette communauté d'intérêts et de la nécessité d'aider ces populations à satisfaire leurs besoins matériels, les nécessités du commerce et celles de la navigation sur le fleuve Congo, de protéger leurs intérêts culturels et d'aider à leur développement général. Et ce n'est pas sans quelque émotion que dans les documents de cette conférence nous voyons que le gouvernement impérial avait agi dans la conviction que tous les gouvernements invités éprouvaient le

désir d'associer les indigènes d'Afrique à l'œuvre de civilisation et que tous les peuples européens s'intéressaient à cette œuvre.

Or, puisque ces idées avaient été affirmées en 1885, à plus forte raison aurait-il fallu les rappeler en 1959-1960. A mes yeux, ces pays qui avaient des intérêts au Congo ont eu un seul tort — et je parle de mon pays en premier lieu, et des autres avec lui — celui d'avoir oublié l'Europe. Ils se sont comportés d'une manière telle qu'un problème aussi grave comme l'est l'acheminement d'un peuple vers l'indépendance — un peuple auquel un traité international avait été consacré et qui, de ce fait même, aurait dû concentrer sur lui l'intérêt des nations qui avaient signé ce traité — a été l'affaire d'un seul pays qui s'en est occupé de façon unilatérale et avec le résultat que nous savons.

Le fait est réellement grave, précisément parce que dans ce cas l'idée de la coopération européenne non seulement n'a pas progressé, mais a carrément reculé, au point que les paroles prononcées par Bismarck sonnent aujourd'hui à nos oreilles non plus comme une règle à suivre, mais comme un regret qu'il faut méditer.

Permettez-moi de m'adresser maintenant à M. Luns, dont je vois avec grand plaisir qu'il m'écoute sans l'aide de l'interprétation, ce qui montre que ma langue ne lui est pas inconnue, alors qu'hélas je ne puis pas dire la même chose de la sienne, en ce qui me concerne. A propos de l'action européenne en face des pays en voie de développement, M. Luns a affirmé que par cette action on a voulu aller au-devant de ces pays et qu'à cette fin on a préparé un certain nombre d'instruments, comme ceux du crédit, de l'assistance technique, de l'instruction, de la création d'instituts de recherche et ainsi de suite.

A mon sens, tout cela est fort intéressant, mais seulement jusqu'à un certain point ; je pense en effet que le côté le plus intéressant du problème est autre. Après l'effondrement du vieux système des relations avec ces pays, la question principale est de connaître la manière dont nous pourrions nous mettre de nouveau en contact avec eux, la manière dont nous pourrions régler non pas seulement nos rapports économiques avec eux, mais aussi nos rapports politiques et — pourquoi pas ? — nos rapports idéologiques.

En d'autres termes, comment seront réglées les libertés humaines, comment le seront le droit d'établissement, la faculté d'exercer une profession libérale, les activités culturelles, les rapports politiques en général, tant au Congo que dans tous les autres pays qui ont accédé à l'indépendance ? C'est cela le point principal.

Je ne crois pas à l'idée marxiste selon laquelle la vie serait dominée par des nécessités exclusivement économiques. Il répugne à mon esprit de croire en une telle thèse ; je pense au contraire que les rapports

Carboni

économiques font partie, comme tant d'autres, de notre vie et qu'ils sont à leur tour guidés par des raisons qui relèvent de l'idéal. Ce sont ces grands idéaux que nous devons tenter de faire admettre et respecter par tout le monde en nous servant pour cela d'accords internationaux très précis.

Pour expliquer la situation de fait qui s'est créée parce que des pays jadis associés à notre Communauté sont parvenus à l'indépendance, deux thèses ont été avancées. Selon l'une, les Etats aujourd'hui indépendants et qui faisaient partie naguère des pays associés continueraient à faire partie de notre Communauté, sous réserve du droit de dénonciation. L'autre thèse veut qu'avec l'indépendance ces Etats aient acquis dans le monde international une personnalité juridique telle qu'ils sont libérés de tout lien communautaire.

Je dirai d'emblée — et en ceci j'ai l'appui de la doctrine et de l'esprit politique pénétrant de M. Dehousse — que la deuxième thèse est juridiquement la mieux fondée et politiquement la plus juste.

D'autre part, comme M. Vial l'a dit très clairement et avec beaucoup de chaleur persuasive, il ne peut pas se créer de rapports avec les nouveaux Etats indépendants et de tels rapports ne peuvent pas subsister, si les Etats mêmes ne participent pas à leur élaboration.

Abstraction faite de ces thèses, il est donc clair que nous devons nous entendre avec ces peuples.

Or, je me permets d'adresser à M. Luns une question tout à fait précise. Quelle action le Conseil de ministres a-t-il engagée pour obtenir que les rapports avec les pays d'outre-mer puissent se maintenir, tout en s'adaptant à la réalité nouvelle, de telle sorte que les pays devenus indépendants où l'ordre public et la vie civile se déroulent dans des conditions parfois très périlleuses, également pour les intérêts européens, puissent obtenir un régime qui facilite les relations économiques et politiques établies dès maintenant et qui permette à des relations nouvelles et plus larges de se constituer ?

La réponse à cette question, je l'attends de votre courtoisie ; et l'Afrique l'attend aussi, mais dans une inquiétude plus grande que la mienne.

Je ne veux pas rappeler ici à M. Luns ce que le journal *Die Welt* a écrit le 27 octobre sous le titre : *Afrika wartet auf Antwort* ; je pense en effet que son service de documentation l'aura renseigné sur cet article où on lit que le Conseil de ministres — je ne dirai pas quel est le gouvernement qui a fait la proposition, encore que ce soit là un peu le secret de polichinelle — aurait l'intention de soutenir que nous devons en tant que Communauté aller au-devant de tous les pays africains et de tous les pays sous-développés en général, quels qu'ils soient, car autrement on commettrait des discriminations. Ce mot a naturellement alarmé tout le monde car il rappelle les funestes discriminations raciales et politiques. C'est là un mot qui fait sursauter.

J'aimerais donc que M. Luns m'apprenne quelle est la thèse qui a prévalu au Conseil de ministres.

Le journal en question a dit que notre intérêt et notre aide devraient s'étendre aux « pays libres de tout engagement » ; il n'en cite aucun, mais ce ne sont pas ceux qui nous intéressent particulièrement.

Nous savons qu'à travers le Commonwealth et par le jeu de divers accords la Grande-Bretagne a de nombreux intérêts en Afrique. Il est clair que tout cela a son importance. Or, je n'aimerais pas qu'il advienne ce dont M. Dehousse a parlé avec beaucoup de pénétration dans son excellent rapport, à savoir que les Etats européens aient peur d'agir, craignent que leur intérêts ne soient inconciliables.

Monsieur le Ministre, l'observation est fort pertinente, encore qu'amère, pertinente encore que triste. M. Dehousse affirme que le mieux que l'on puisse faire dans ce secteur, c'est de s'entendre sur un mécanisme de coordination et, ensuite, un mécanisme d'unification de la politique étrangère des Etats membres

Quels seront ces mécanismes ? On parle de secrétariat, d'autre chose encore. Je ne veux pas m'engager dans une polémique, mais tout en affirmant la nécessité de créer ces instruments, je me demande quel en est le but. Il ne faut pas que les Etats européens se laissent immobiliser par la panique, il ne faut pas que nous nous laissions arrêter dans notre action par la peur des idées divergentes et difficilement conciliables. Il est évident que ces instruments doivent pouvoir, grâce à la discrétion de leur action et à l'élasticité de leur nature, concilier les diverses opinions. Par l'accord sur les différentes questions, ces instruments devront faire en sorte qu'il y ait effectivement une politique africaine.

Dans le discours intéressant que M. Vial a prononcé hier, j'ai été frappé surtout par une observation qui reprend un désir que je caresse depuis longtemps : nous devons montrer l'Europe aux peuples d'outre-mer, c'est-à-dire les inviter à venir chez nous pour faire des études et pour apprendre à nous connaître. Mais nous devons faire la même chose pour les peuples d'Europe. Nous devons connaître l'Afrique. Nous devons aller en Afrique, vivre avec les Africains pour ressentir — je dis bien : ressentir — ce qu'ils pensent, pour connaître leurs conditions de vie, leurs aspirations et leurs besoins. Ainsi seulement les Européens pourront-ils vraiment tendre la main à ces peuples ; ainsi seulement pourrons-nous faire que des peuples différents par la couleur, par la religion et par la race puissent former, par la vertu d'une civilisation plus élevée, un seul peuple.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Carboni.

La parole est à M. Kreyssig qui parlera au nom du groupe socialiste.

M. Kreyszig (*au nom du groupe socialiste*). — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai suivi hier avec beaucoup d'attention l'exposé que M. le ministre Luns a fait devant nous.

La première chose qui m'ait frappé, c'est de l'entendre annoncer que son successeur, M. Wigny, qui a été un de nos collègues très estimés, ne nous parlera qu'en janvier de ce que le Conseil de ministres a fait ou se propose encore de faire entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de cette année. Quand je songe que cet exposé nous l'avons entendu le 21 novembre, je me demande s'il ne nous aurait pas satisfaits davantage si nous avions pu apprendre encore un peu plus de ce qui s'est passé entre temps, c'est-à-dire si on ne nous avait pas obligés d'attendre janvier pour pouvoir nous entretenir avec M. Wigny de ce que le Conseil a fait.

La nuit dernière, Monsieur Luns, j'ai relu encore une fois très attentivement votre texte. Avant de parler de ce que le groupe socialiste aimerait dire de la politique faite jusqu'ici et de la politique à venir, je reprendrai quelques points de votre discours d'hier pour essayer du moins de cette manière-là d'apprendre par votre bouche quelque chose de plus.

A propos de la politique étrangère des Etats membres, vous avez dit que les questions qui s'y rattachent sont naturellement liées directement ou indirectement aux finalités des traités de Rome. Vous avez ajouté ensuite :

« Ceci dit, je puis vous assurer, que dans ce cadre, les Conseils apporteront à ces débats leur totale contribution ».

Or, cette contribution, nous l'attendons encore et je suis impatient de voir comment elle se présentera.

Vous avez dit aussi que vous dresserez le bilan de l'ensemble de votre action communautaire. Je parlerai, le moment venu, des détails de ce bilan.

Vous avez dit ensuite que vous vous félicitez de ce que, depuis que la Communauté existe, les Etats se sont habitués, « depuis plus de huit ans maintenant, à prendre des attitudes communes dans de nombreux domaines ». Je me demande cependant si, entre temps, une série d'événements à propos desquels nous avons dû faire ici de douloureuses constatations se sont vraiment effacés de nos mémoires. Je reviendrai encore sur ce point.

Si ce que vous dites est vrai, nous pouvons en effet nous féliciter. Malheureusement, je serai obligé de vous dire, dans quelques instants, certaines choses qui sont propres à ébranler sérieusement cette profession de foi.

Vous avez dit que le marché commun est dès maintenant une réalité. Or, je fais partie depuis ses débuts de la commission du marché intérieur de la Communauté et je suis vice-président de cette commission.

Il s'agit de la commission permanente qui contrôle la Commission de la Communauté économique européenne en ce qui concerne la vie du marché commun. Or, ce contrôle continu et les échanges de vues réguliers avec les exécutifs ne m'ont pas laissé l'impression, hélas, que nous ayons vraiment un marché commun qui fonctionne. Tout au plus pouvons-nous dire que nous devons nous efforcer d'y parvenir un jour.

Vous avez aussi déclaré que, dans le domaine des relations économiques extérieures vous entendez pratiquer « une action commune et concertée ». Vous avez prononcé une belle phrase et, comme vous l'avez dit, vous l'avez prononcée à la fois en votre qualité de ministre néerlandais des affaires étrangères et comme président des Conseils des deux Communautés. La voici :

« Mais je puis vous assurer que nous écouterons avec un vif intérêt les avis et les suggestions que vous présenterez au cours de ce colloque. »

J'en prend acte avec plaisir.

Maintenant, j'en arrive à un point de votre discours qui me donne beaucoup à réfléchir. Vous avez parlé du secteur de l'énergie et déclaré à ce propos :

« Dans le cadre de ces efforts de coordination que nous estimons tous indispensables, d'importantes réalisations sont à inscrire à l'actif des Commissions et de la Haute Autorité. »

Le président de notre commission pour la politique énergétique n'est pas parmi nous ; je ne sais pas s'il pourra venir et s'exprimer à ce sujet. Nous avons malheureusement eu le sentiment — et nous l'avons exprimé toujours à nouveau — que ces travaux avancent beaucoup trop lentement et avec beaucoup trop d'hésitation.

Vient ensuite un passage qui laisse rêveur :

« Je ne veux pas porter, dès à présent, un jugement sur l'efficacité et la valeur, pour l'avenir, des formules de coopération ainsi retenus. »

Monsieur le Ministre, vous êtes venu devant cette Assemblée parlementaire pour la renseigner sur l'activité du Conseil. Nous pouvions dès lors nous attendre à ce que, précisément sur ce point, vous formuliez un jugement ou une opinion du Conseil dont nous aurions fait l'objet de notre critique ou qui nous aurait du moins fourni l'occasion d'examiner si l'action entreprise dans ce domaine est judicieuse et si elle peut conduire à de bons résultats.

Peu après, dans une autre phrase, vous avez dit :

« Cependant, dans le présent, les Conseils n'ont pas encore arrêté une position définitive que je pourrais vous exposer en leur nom en ma qualité de président en exercice. »

Kreyssig

Voilà qui est fort regrettable. Nous pouvions espérer que, comme porte-parole des Conseils, vous nous disiez quelle est l'attitude que les Conseils prennent en face des aspects juridiques et techniques de ces questions d'importance décisives. Je suis donc forcé de dire que tout cela est très vague, que tout cela manque de précision. Nous n'y trouvons rien qui puisse étayer un jugement ou qui nous permette de critiquer — probablement à juste titre — l'activité du Conseil.

Vous poursuivez votre discours dans sa forme plaisante, agréable, qui n'engage à rien et qui ne nous donne rien de concret. Je sais que vous aviez pour tâche de parler au nom des Conseils, et une vieille expérience nous enseigne que la personne qui doit s'en acquitter devant notre Parlement est obligée de présenter, comme étant la conception des Conseils, des formules de compromis sur lesquelles on a fini par s'entendre après de difficiles délibérations.

Vous avez déclaré que la Communauté prend une position toujours plus marquante sur la scène internationale, pour ajouter ensuite :

« ...mais je puis vous dire avec satisfaction qu'en général il a été possible de dégager un dénominateur commun sur lequel nos pays ont pu s'aligner et qui a donc constitué notre position dans nos relations extérieures. »

Je crois, Monsieur le Ministre, que si, dans votre réplique de tout à l'heure, vous me disiez quel est ce dénominateur commun sur lequel nos pays peuvent s'aligner et sur lequel vous avez pu vous entendre « en général », nous aurions fait un bon bout de chemin dans la connaissance de ce que le Conseil a fait et de la mesure dans laquelle il exerce la fonction dont le traité l'a chargé.

Je suis obligé, Monsieur le Ministre, de m'occuper encore un peu de votre discours. Vous avez parlé du développement des échanges mondiaux, ce qui vous a amené à indiquer certains chiffres agréables à lire. Vous avez déclaré :

« Le Conseil tient toutefois à souligner que les propositions de la Commission n'ont encore qu'un caractère purement interne et ne peuvent, de ce fait, être considérées à ce stade comme exprimant la volonté de la Communauté »

N'est-ce pas la tâche du Conseil — il travaille pourtant depuis assez longtemps déjà — de faire au plus tôt le nécessaire pour que cette expression de la volonté des Six soit portée aussi à la connaissance des partenaires dans les échanges mondiaux ? C'est là encore une formule qui ne nous satisfait pas du tout, une formule qu'on a certainement dû rechercher longuement pour pouvoir dire quelque chose qui puisse passer pour positif.

Et il y a ensuite la question dont M. Vals et d'autres orateurs ont parlé et qui nous intéresse et nous touche

tous beaucoup : l'aide aux pays en voie de développement. Vous vous référez à la décision prise par le Conseil les 23 et 24 novembre 1959. C'est une décision qui date d'un an, à quelques jours près, et vous dites que le Conseil estimait indispensable d'entamer des consultations régulières avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et les pays européens qui ne font pas partie de la C.E.E.

Mais, Monsieur le ministre Luns, voici ce que nous aurions aimé apprendre hier et aujourd'hui, voici les questions auxquelles nous aurions voulu que l'on réponde : Combien de consultations de cette sorte y a-t-il eu ? Quels sont les résultats de ces discussions ? Pouvez-vous nous dire si cette intention qui a été exprimée il y a un an et qui repose sur une idée indubitablement juste, pouvez-vous nous dire si elle a été réalisée sous une forme ou une autre et si nous sommes parvenus à des résultats plus concrets ? J'espère recevoir une réponse sur ces points.

Vous avez parlé ensuite des relations commerciales intra-européennes, à propos de quoi vous avez rappelé encore une fois les lignes fondamentales qui ont été arrêtées en novembre dernier pour la politique de la Communauté. Vous dites que la Communauté continuera à rechercher énergiquement une solution pour ces problèmes.

Cette déclaration n'est pas non plus satisfaisante pour moi ni pour mes amis politiques, car elle signifie en d'autres termes que pendant toute cette année il n'a pas été trouvé de solution ; du moins vous ne nous avez pas indiqué de solution, ni non plus de résultats. De là, ma question : Va-t-on continuer ainsi, année après année, à poser des principes et à souligner l'importance de ces principes, très justes en soi ? Et les conséquences pratiques qui devraient en découler, où sont-elles ? Vous dites encore une fois que, de l'avis du Conseil, il faut trouver d'abord des solutions pragmatiques qui permettent de surmonter d'éventuelles difficultés à court terme dans les relations entre les Six et les Sept. C'est là tout ce que l'on nous dit dans le rapport que vous nous avez présenté et aussi dans votre discours, Monsieur le Ministre, sur les relations entre les Six et les Sept. Je trouve que c'est peu de chose et je dois dire que c'est insuffisant. Le danger est que cette inaction — simple déclaration de l'intention de parvenir à des solutions pragmatiques — nous fasse reculer en Europe, et non pas avancer.

Vers la fin de votre intervention, Monsieur le Ministre, vous avez signalé plus particulièrement les progrès faits par la Communauté en matière de « politique coordonnée, voire commune », en face des pays en voie de développement. L'orateur qui m'a précédé a déjà dit qu'il n'a rien aperçu de cette politique commune. Hier, nous avons entendu M. Vial qui est certainement un spécialiste très qualifié dans ce domaine : il s'est exprimé dans ce même sens. Aussi serais-je heureux d'apprendre si l'on a réellement fait quelque chose de plus que cette belle déclaration.

Kreyssig

Ce que vous nous avez dit, Monsieur le Ministre, de la politique commune ne se rapporte pas à la question de savoir comment on pourrait aider efficacement l'Afrique et Madagascar, les pays nouveaux qui se sont créés là-bas. Ce que vous avez atteint — c'est le seul élément positif — c'est de couvrir le risque que courent ceux qui devront fournir l'aide au développement. Vous dites que dans le groupe de coordination des politiques d'assurance-crédit, des garanties et des crédits financiers, qui représente un de ces instruments, vous êtes parvenus à un accord. Cela signifie sans doute, et avant tout, que les capitaux privés qui pourraient être acheminés vers ces régions sont garantis. Quant à une politique vraiment constructive dans ces pays africains, nous n'en avons pas entendu parler.

Vous avez dit que le groupe de travail que vous avez institué s'efforcera, dans le cadre du mandat défini par le Conseil, de promouvoir entre les Etats membres et la Commission une coopération active et que le Conseil souhaite que les travaux de ces groupes aboutissent à des réalisations concrètes. C'est ce que nous souhaitons tous. Je voudrais simplement prier M. le ministre Luns d'avoir l'amabilité de nous dire quand, de l'avis du Conseil, on peut s'attendre à avoir des résultats concrets.

Enfin, Monsieur le Ministre, vous avez parlé des pays à salaires anormalement bas. Vous avez déclaré : « Je pense qu'à cet égard l'Assemblée peut être rassurée, car le Conseil n'a cessé de se préoccuper de ce problème. »

Or, nous ne sommes pas rassurés, il ne suffit pas que vous nous disiez. Soyez tranquilles, soyez rassurés ! Nous y pensons toujours, nous n'oublierons pas cette question. Ce n'est pas cela que l'Assemblée a besoin, ce n'est pas non plus de cela que l'Europe a besoin, Monsieur le Ministre. J'aurais bien aimé que l'on nous dise très concrètement quelle est la politique, peut-être même celle des Six, que l'on suit à l'égard des pays à salaires bas.

Je ne parlerai pas de l'accord d'association avec la Grèce et la Tunisie. Là encore, je souhaite que l'on ne se trompe pas en disant que nous parviendrons bientôt à des résultats positifs.

Je tenterai maintenant, Monsieur le Ministre, de dire quelque chose de la réalité européenne telle qu'elle apparaît à nos yeux. Nous aurions aimé que les six pays se soient entendus raisonnablement au Conseil de ministres pour que, chaque fois que l'on abaisse les droits de douane, on n'annule pas l'effet de cette mesure par des taxes intérieures, si bien que la population ne remarque en rien cette réduction. Nous aurions accueilli avec le plus grand plaisir un accord de *standstill* — puisqu'on ne semble pas pouvoir aller plus loin, un *gentleman's agreement* entre les Six qui sont liés par le traité — sur l'interprétation et l'exécution des dispositions du traité.

Il en va de même pour le problème encore plus difficile des taxes compensatoires à l'importation et à l'exportation. Chacun des pays de la Communauté a pêché plus ou moins gravement, je crois que le Conseil de ministres le sait et M. le ministre Luns le sait très certainement. Au cours de la discussion que nous avons eue à la dernière session, j'ai dû signaler en ma qualité de président de la commission du marché intérieur de la Communauté que, dans ce domaine-là, l'Italie s'est rendue coupable d'un très gros péché. Il serait intéressant d'apprendre de l'exécutif — ou du Conseil de ministres par l'intermédiaire de l'exécutif — comment on a agi jusqu'à présent dans ce domaine en ce qui concerne l'Italie.

En outre, nous aurions aimé que les six gouvernements s'entendent sur la politique en matière de cartels, sur ce qu'ils pourraient peut-être faire en commun dans ce domaine pour que la concentration de puissance économique ne devienne pas un danger sur le marché commun. Sur ce point, il n'y a pas eu de progrès. Il est encore deux pays qui n'ont toujours pas de législation dans ce domaine.

Voilà ce que nous aurions souhaité, voilà dont nous nous serions félicités. Mais rien de semblable n'a été fait.

Mais qu'a-t-on fait, à la place de tout cela, pendant ces deux dernières années ? Depuis deux ou trois ans, nous observons un arrêt dans l'évolution européenne. C'est là une constatation regrettable, mais il ne faut pas se le cacher, si on veut que l'Europe aille de l'avant. Nous avons aussi subi des revers. Ils ont commencé avec la crise charbonnière. Cela n'a pas de sens de déclarer qu'au cours de ces huit dernières années on s'est généralement entendu toujours à nouveau, que l'on a toujours trouvé un « dénominateur commun ». Nous savons tous que la tentative de s'entendre a échoué devant le premier cas décisif, où les six Etats membres auraient dû agir sur une base commune. Nous avons dû assister au spectacle d'une Haute Autorité qui, pendant des mois, a été plus ou moins incapable de fonctionner.

Nous savons aussi que les élections au suffrage direct ont été bloquées par la décision du Président de la République française. Le seul qui ne l'ait apparemment pas saisi, c'est notre collègue de la Malène qui a essayé hier de nous faire un petit cours sur la politique française.

J'ajouterai tout de suite — c'est une remarque personnelle, mais je crois que mes collègues du groupe politique peuvent la prendre à leur compte — que dans les huit années qui ont passé depuis que nous avons un Parlement, c'est la première fois qu'un parlementaire a cru devoir défendre ici la politique de son gouvernement. J'y ai vu l'effet d'une conscience chargée. Je n'en dirai pas davantage, d'autant moins que M. de la Malène n'est pas dans cette salle. Entre parlementaires, une loi de la courtoisie veut que l'on ne réponde pas à une déclaration d'un collègue en

Kreyssig

l'absence de celui-ci. Comme M. de la Malène n'est pas parmi nous, je n'insisterai pas.

M. de la Malène nous a dit en passant pourquoi la France a des objections à faire contre l'Université européenne dont l'institution est prescrite par le traité. La création de cette Université européenne est bloquée par l'effet de ces objections.

Nous avons parlé de la fusion des exécutifs et on nous a dit que la France et le Luxembourg ont déjà fait valoir leurs objections à cet égard. Cette fusion est donc bloquée, elle aussi.

Nous avons entendu les propositions du chef de l'Etat français. C'est là encore un point que notre collègue de la Malène n'a visiblement pas compris. Dans les séances plénières de la session d'octobre, nous avons examiné, sur la base d'une question commune posée par les présidents des trois groupes politiques, si le fonctionnement des exécutifs pouvait être menacé par ce qui avait été proposé de la sorte et qui, heureusement, a de nouveau disparu partiellement de l'ordre du jour européen. Telle était la menace que renfermaient les propositions en question. Les exécutifs de nos trois Communautés auraient été dégradés et la conséquence logique en aurait été que le droit de contrôle et de coopération de l'Assemblée parlementaire européenne s'en seraient trouvés affaiblis.

Je ne parlerai pas du secteur des transports. Citez-moi une seule mesure des six gouvernements — nous en avons parlé à la fin de la semaine passée — qui nous ait fait avancer en matière des transports !

La politique commune dans le domaine de l'économie et de la conjoncture n'a pas fait de progrès. Après de longues hésitations, voici venir enfin le projet d'un premier règlement sur les cartels. Nous avons commencé à le discuter à la commission du marché intérieur. Mais que voyons-nous ? Le 15 novembre, le Conseil décide d'ajourner l'affaire *sine die*. Voilà ce que l'on fait dans ce domaine si important, un domaine où nous savons que la disparité des législations a suscité des difficultés et fait surgir de très nombreuses situations bien déplaisantes ! Mais le Conseil n'est pas pressé. Fort probablement, il y a de nouveau quelqu'un — c'est bien là notre tragédie en Europe : il se trouve toujours quelqu'un qui a des complexes — qui met du sable dans les roues, qui jette peut-être un bâton dans les roues pour que le char s'arrête de nouveau un moment.

Je ne m'étendrai pas non plus longuement sur le problème des pays en voie de développement. Mais comme vous avez dit en passant, Monsieur le ministre Luns, que vous n'exercez pas seulement la fonction de chef des Conseils, mais que vous êtes aussi ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, je me permettrai de vous demander de bien vouloir nous dire quelle est l'attitude du gouvernement néerlandais dans la question de l'association. Votre réponse m'intéresserait vraiment car jusqu'ici je n'ai pas encore bien

compris la position de votre gouvernement. Je vous serais donc très reconnaissant de me donner quelques renseignements à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, telles sont les réalités fort déplaisantes que nous avons pu observer en Europe au cours de ces dernières années. J'ai l'impression fâcheuse que la situation en Europe serait encore plus périlleuse — je tiens à le souligner — si des chefs de gouvernement, agissant d'une façon plus ou moins autoritaire, devaient continuer à déterminer la politique. En disant cela, je réponds d'ailleurs en bloc à notre collègue de la Malène.

J'espérais que l'on avait dépassé l'« Europe des patries » et que, du moins dans la Communauté des Six, nous étions de nouveau dans la bonne voie qui conduit à l'Europe des peuples.

On devrait de temps à autre envoyer les membres des Conseils de ministres et peut-être aussi plus d'un membre des exécutifs faire un tour dans les populations — nous autres parlementaires, nous devons rester toujours en contact avec l'homme de la rue, et c'est cela qui nous sauve — ce qui leur permettrait probablement d'apprendre que, sur ce que devrait se faire en Europe, les gens pensent tout autrement que les Conseils de ministres et les gouvernements de nombreux pays.

Les populations voudraient que les affaires aillent plus vite. Pour cela, nous n'avons pas besoin d'un referendum, nous n'avons pas besoin d'interroger qui que ce soit. Nous le savons fort bien, et vous l'apprendrez à votre tour si vous causez un peu avec l'homme de la rue.

Il est temps de faire quelque chose de positif en Europe, de façon à sortir de l'ornière. Pour cela, il faut, premièrement, que l'on agisse et, deuxièmement, que ce que l'on fait pour les peuples de l'Europe ne serve pas seulement aux capitalistes, aux grandes entreprises. Il faut faire quelque chose qui nous arrache aux dangereuses tendances nationalistes et réactionnaires, quelque chose qui nous donne la certitude — et c'est cela que veulent les peuples de l'Europe — que l'Europe se fait dans la liberté et dans le respect de la dignité humaine.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Kreyssig et je donne la parole à M. Kapteyn.

M. Kapteyn. — (N) Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'attention le discours intéressant de M. le président du Conseil de ministres, intéressant aussi par tout ce qu'il a tu. En parlant des rapports de la Communauté avec les pays tiers, il n'a en effet rien dit de nos relations avec les territoires d'outre-mer anciens qui, dans l'intervalle, sont devenus complètement indépendants.

Kapteyn

Evidemment, s'il les avait comptés au nombre des pays tiers, il n'aurait pas commis l'impolitesse de les passer sous silence. Je suis donc forcé de conclure que le Conseil est d'accord pour estimer que les anciens territoires d'outre-mer qui ont maintenant accédé à une indépendance complète continuent à faire partie de la Communauté.

Le discours de M. Luns m'a d'ailleurs surpris dans un certain sens, notamment quand il l'a entendu dire

« C'est pourquoi le Conseil estime que, dans l'immediat, c'est encore sur les solutions à court terme que doivent porter les efforts des deux groupements européens »

Quand il a parlé de la sagesse d'une attitude d'attente en ce qui concerne une solution définitive générale du problème des Six et des Sept et quand il a parlé de la consolidation intérieure de la Communauté, cela rend pour moi un son qui m'est familier

J'ai déjà entendu parler d'un comportement d'attente en ce moment ; c'était M. Lange, ministre suédois, qui en parlait et je crois que M. Kreisky s'est exprimé dans ce même sens. Mais plus tard je me suis souvenu que ce son de cloche se faisait entendre aussi dans le premier memorandum de la Commission européenne. Je trouve qu'il a fallu attendre assez longtemps pour que le Conseil de ministres parvienne à la conclusion à laquelle la Commission était arrivée il y a plus d'un an. Je ne puis d'ailleurs qu'en féliciter la Commission

Mais dès lors que le Conseil est pareillement convaincu que pour l'instant il faut se borner à chercher des solutions pragmatiques et qu'il faut être prudent quant aux solutions définitives, je comprends évidemment que sir Roderick Barclay se soit rendu à Bonn, il y a trois semaines, uniquement pour s'entretenir de l'exportation de balles de tennis en Allemagne ou de footballeurs professionnels ou peut-être de l'importation d'un libéralisme dix-neuvième siècle en Allemagne et que l'on n'ait pas examiné des questions plus importantes. Peut-être M. le ministre Luns pourra-t-il me renseigner à ce sujet.

Parlant de la conférence au sommet qui doit avoir lieu à Paris, le président du Conseil nous a invités à donner notre avis. Aussi ne vais-je pas manquer d'en dire quelques mots.

En premier lieu, Monsieur le Président, je dirai que nous n'avons rien appris de définitif sur ces projets. Certes, on a pu lire des articles à ce sujet, mais on ne peut naturellement pas savoir quel en est le contenu réel. Personnellement, je ne connais que les idées qui étaient celles de M. Michel Debré, alors qu'il était encore membre de l'Assemblée de la Communauté du charbon et de l'acier. J'ai toujours écouté très attentivement ce qu'il nous disait de ses idées sur le développement futur de l'Europe. A l'époque, j'avais supposé que la solution qu'il préconisait, c'est-à-dire les ren-

contres régulières des présidents du Conseil, était non pas une solution française, mais une solution anglo-saxonne ; je pensais qu'il plaidait pour cette solution parce qu'il estimait que l'évolution en Europe ne devait pas demeurer limitée aux Six.

Rétrospectivement, je crois que je me suis trompé. Je me suis cependant toujours demandé — mais je ne veux pas approfondir maintenant ce point — si en énonçant ces idées on se rend compte de la position d'un président du Conseil français et de celle d'un chancelier allemand. Ne devrait-on pas procéder tout d'abord à l'harmonisation des fonctions qu'ils exercent ? Je ferai remarquer par exemple que la fonction de notre Reine, dans notre système de l'Etat, est toute autre que celle du Président de la République française dans le système français. S'il m'est permis de poser une question incongrue, je demanderai : Faudrait-il que notre Reine devienne Président de la République française et que le Président devienne Reine pour que la chose devienne possible ? Faudrait-il harmoniser la position de M. Adenauer avec celle de M. Debré à cet égard ? Je n'aperçois en somme pas de solution et je ne puis pas imaginer que l'opinion publique des six pays accepterait une transformation aussi radicale.

Monsieur le Président, je dirai maintenant deux mots de la coordination des politiques étrangères.

Le groupe socialiste est adversaire d'une consultation politique sur des problèmes de défense si elle se limite aux six pays ; pareille consultation lui paraît tout à fait insuffisante. Prenez l'exemple de Berlin ! Est-il un homme de bon sens, un seul, qui suppose que les Six pourront résoudre le problème de Berlin ? Dans le cas de la Grèce, il s'est agi d'oranges, de tabac et de quelques centaines de millions. Vous avez vu toute la peine que les six gouvernements doivent se donner pour arriver à un accord.

Dans le problème de Berlin, il s'agit de 500 divisions, de fusées, de milliards et de milliards. C'est un problème qui ne saurait être résolu par les Six.

Monsieur le Président, quelques mots maintenant de la position du groupe socialiste relativement aux entretiens qui doivent avoir lieu à Paris. Je ne parlerai pas seulement au nom de mon groupe, je parlerai en même temps aussi au nom des six partis socialistes.

Notre point de vue est que les grands espaces économiques ne peuvent pas être créés en l'absence d'un organe communautaire placé au-dessus des gouvernements et des entreprises et possédant des compétences nettement circonscrites et suffisantes.

A cet égard, nous tenons à faire remarquer que, contrairement à ce que M. de la Malène disait hier, ce n'est pas la Haute Autorité qui a échoué en face de la crise charbonnière, mais que c'est le traité qui était insuffisant et que c'est la collaboration gouvernementale qui a échoué. L'échec des gouvernements apparaît bien dans le fait qu'ils n'ont pas encore pu trouver de

Kapteyn

solution convenable depuis qu'ils ont pris l'affaire en mains.

Aux yeux du groupe socialiste, l'existence d'institutions spéciales de la Communauté est absolument nécessaire. Ces institutions devront être soumis à un contrôle parlementaire effectif. Dans le cadre de ces institutions, on pourra réellement prendre des décisions au niveau européen et les appliquer.

Le groupe socialiste n'est pas hostile à la création d'une conférence gouvernementale permanente, munie d'attributions bien définies, dans laquelle siègeraient des représentants des Etats membres de la Communauté européenne et, le cas échéant, aussi les représentants d'autres pays démocratiques de l'Europe. Mais le groupe socialiste et les parties socialistes des six pays ne sauraient accepter un système institutionnel qui ravalerait la Haute Autorité de la C.E.C.A. et les Commission de la C.E.E. et de l'Euratom au niveau d'organes qui ne peuvent faire autre chose que d'attendre des ordres, devenant ainsi les simples organes d'exécution d'une conférence gouvernementale qui, au surplus, ne serait pas soumise elle-même à un contrôle parlementaire véritable.

Telle est, Monsieur le Président, la réponse du groupe socialiste à la question posée par le président du Conseil de ministres.

La tendance est, dans notre société, d'aller vers des unités plus larges, et c'est pourquoi le jour viendra où, avec nous ou sans nous, l'Europe sera unie.

J'ai eu l'occasion, il n'y a pas longtemps de cela, d'exprimer ailleurs cette idée d'une manière différente. Notre tentative d'unification, ai-je dit, n'est pas la première que l'on trouve dans l'histoire moderne.

En effet, le petit caporal Napoleon a essayé de fonder cette unité à l'aide des bayonnettes de ses grenadiers. La tentative a échoué, mais nous en retrouvons des traces dans l'histoire européenne: la conscription, la betterave à sucre, le Code Napoléon que plusieurs pays ont conservé et dans l'état civil.

Plus près de nous, l'*Obergefehrer* Hitler a tenté de faire l'unité européenne. Cette tentative a échoué à son tour. Nous en retrouverons des traces dans les chambres à gaz, mais aussi dans le réveil du peuple allemand qui a conçu quelque chose de plus grand que le nationalisme.

C'est ce que Robert Schuman a compris et il a saisi la chance qui s'offrait d'assurer la paix en Europe.

Quant à nous, nous avons la chance de pouvoir avancer sur cette voie de Robert Schuman. Mais si nous jouons avec le feu, comme le font quelques membres de notre Assemblée, et que nous bloquions cette route, l'unité de l'Europe se fera quand même, mais alors ce sera peut-être un maréchal venu de Moscou qui la fera. Et cette unification ne laissera pas de traces dans l'histoire de l'Europe, parce qu'il

n'y aura plus d'histoire européenne, car nous aurons fait notre entrée dans l'histoire asiatique.

En ce moment, nous avons encore la possibilité de suivre dans l'esprit de Robert Schuman, la route de l'unité européenne; le groupe socialiste est prêt à le faire.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M Kapteyn et je donne la parole à M. Friedensburg.

M. Friedensburg. — (*A*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, hier et aujourd'hui nous avons parlé avec beaucoup de sagacité, et tout autant de volonté idéaliste, du développement de nos institutions européennes et plus particulièrement de la consolidation de notre action dans le domaine de la politique étrangère.

Quand je serai de retour à Berlin, j'aurai la joie et la satisfaction de pouvoir dire à mes amis et à mes concitoyens que la bonne volonté est une réalité existante. Mais si on me demande quels sont les progrès réels et comment se présente la politique étrangère commune en face des problèmes brûlants de l'Europe, j'aurai quelque peine à répondre.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'attirer pendant quelques instants l'attention de l'Assemblée sur cet aspect de nos tâches.

J'ai parfois le sentiment qu'ici nous ne nous rendons pas bien compte combien toutes les constructions que nous édifions se trouvent posées au bord d'un précipice, et non point dans le paysage paradisiaque d'un pays sûr et paisible.

Lorsque nous parlons de la réalité européenne, il ne faut pas que nous fermions les yeux sur la vraie réalité de l'Europe. Cette vraie réalité de l'Europe, Mesdames et Messieurs, consiste en ce que, à l'heure même où nous siégeons ici, des centaines et des centaines de gens comme vous et moi, des Européens comme vous et moi, peut-être même de meilleurs Européens, sont contraints d'abandonner foyer, famille et profession et d'errer par le monde, les mains vides, désespérés et découragés. La réalité, c'est que derrière ces gens qui ont déjà dû quitter leur patrie, il y a encore des millions de gens — je dis bien des millions, et je ne le dis pas d'un cœur léger — qui se demandent jour après jour s'ils ne vont pas devoir prendre à leur tour cette même décision désespérée.

Ne pensez pas que je parle dans un sentiment d'égoïsme allemand et uniquement de mon peuple! A part ces millions de gens dans la partie de mon pays qui est occupée par les communistes, il y a de nombreux autres millions d'Européens comme vous et moi, de gens comme vous et moi qui n'ont tout simplement pas la possibilité de choisir cette voie.

Friedensburg

Je crois que nous n'avons pas de droit de nous quereller ici sur certains points de détail de notre entreprise et de nous féliciter de la bonne volonté que traduisent nos discours, si nous ne gardons pas présente à l'esprit l'amère, la terrible réalité de l'Europe.

Nous ne sommes qu'une petite minorité de l'Europe. Puisque nous sommes fiers et heureux de notre ordre juridique, de notre liberté, de notre humanité, ne serait-il pas bon que nous nous demandions — également dans notre travail — ce que nous faisons en somme pour faire bénéficier la grande majorité de l'Europe de cet ordre juridique, de cette liberté, de cette humanité et pour en faire la réalité de l'Europe.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre présent travail? Nous ne saurions nous attarder longuement à explorer ce domaine très difficile et infiniment vaste. Je me bornerai donc à dire que cela signifie, également pour le travail pratique que nous voulons faire, une somme énorme d'obligations immédiates et pratiques. Cela signifie que nous ne devons pas nous contenter de belles idées, de constructions parfaites en théorie et d'un noble vouloir idéal. Il faut que nous sachions que le temps presse. Nous ne saurions apaiser les gens en leur disant qu'un beau jour tout va s'arranger. Car on pourrait alors nous répliquer, et à juste titre: Ne savez-vous pas que les forces qui, là-bas, vivent dans l'abîme se développent plus vite et sont plus solidement réunies? Si jusqu'à présent, dans le sentiment de votre valeur qui naguère se justifiait peut-être, vous pouviez vous croire les plus forts, vous finirez bientôt de l'être. Vous cesserez de l'être si vous continuez à avancer comme vous l'avez fait jusqu'ici, avec mesquinerie et dans la désunion.

Notre tâche consiste tout d'abord à forger plus solidement notre organisation. Chacune des paroles que M. Faure a prononcées hier correspond très exactement à ce que j'ai l'intention de vous dire.

Vus dans la perspective que j'ai dégagée devant vous, la complication, la multiplicité, l'artificiel de toutes les constructions que nous avons faites jusqu'à présent ont vraiment quelque chose de ridicule — oui, de ridicule, Mesdames et Messieurs — et de futile, si jamais l'heure de l'épreuve devait sonner. Nous ne saurions aménager trop largement notre Communauté. Que signifient donc les petits avantages commerciaux que l'on peut escompter de telle ou telle construction, si on les compare à l'ampleur, à la puissance du problème que j'ai évoqué!

Mesdames et Messieurs, ce que je tiens essentiellement à dire ici, c'est qu'il faut se dépêcher. Il ne suffit pas qu'à l'heure où nous nous séparerons nous ayons le sentiment d'avoir vraiment fait de notre mieux.

Il y a naturellement des difficultés et on ne peut naturellement pas bâtir l'Europe en un jour

Les forces de l'abîme ont besoin de moins de temps: tout va beaucoup plus vite là-bas. Il y a assez exactement douze ans que ma ville a été morcelée par un acte de violence. Certains esprits ont pu croire, il y a dix ou douze ans, que l'Occident deviendrait si puissant que tout rentrerait dans l'ordre. Mais déjà alors je les ai mis en garde: Pourvu que ce ne soit pas le contraire, pourvu que l'Est ne devienne pas fort au point qu'il ne nous reste plus qu'à céder! Il ne s'agit en effet pas seulement de la situation des gens de là-bas dont j'ai parlé; il s'agit de nous-mêmes, de notre propre ordre, de l'humanité chez nous, de notre liberté que nous avons à défendre et pour laquelle nous devons — pardonnez-moi ce dur impératif! — faire des sacrifices.

Lorsque le national-socialisme s'est emparé de mon pays, je me suis disputé avec un homme très intelligent et je lui ai objecté. Mais cela ne saurait durer longtemps, tout cela est trop absurde, tout cela ne saurait s'imposer à la longue. Il m'a répondu: Ne vous faites pas illusion! Dans ce monde, ce n'est pas la cause la meilleure qui triomphe, c'est la cause pour laquelle on fait des sacrifices, la cause pour laquelle on est prêt à verser son sang. Je n'ai jamais oublié ce mot et j'aimerais le répéter aujourd'hui devant vous. Mesdames et Messieurs: l'Europe ne sera jamais construite et ne sera jamais l'Europe de l'humanité, de la liberté et de l'ordre juridique pour tous les Européens, si nous ne sommes pas disposés à faire des sacrifices.

Vous comprendrez sans peine ce que cela signifie pour le travail pratique qui s'accomplit dans cette Assemblée. Plutôt que de faire péniblement et un peu artificiellement le calcul des petits avantages et des petits désavantages, mieux vaudrait que nous prenions conscience de la nécessité de faire des sacrifices pour la grande idée qui nous est chère.

Je suis le dernier à souhaiter une guerre froide. Ceux qui connaissent ma carrière politique savent que j'ai refusé la guerre froide et que, pour cela, j'ai beaucoup sacrifié. La guerre froide ne résoud rien. Mais je vous prie de me croire quand je dis que, pour l'explication pacifique, pour l'entente qui doit pourtant venir un jour, il est indispensable que dans la rencontre avec ceux d'en face nous ne soyons pas les plus faibles, les moins unis, les hésitants, il faut que nous ne fassions pas figure de gens pour qui l'argent que l'on gagne et les amusements que l'on se paie importent plus que tout le reste. C'est ainsi — et ainsi seulement — que l'on pourra préparer la venue de cette Europe dont, en des heures d'euphorie, nous avons fait miroiter devant nous la magie.

Je vais conclure. Quand ce soir je rentrerai dans ma ville, à Berlin, je traverserai le pays qui se tait, le pays qui est occupé maintenant par les communistes. Je verrai le long de la voie ferrée les lumières des maisons dans lesquelles vivent des gens d'Allemagne, des gens d'Europe. Des questions m'assailliront alors.

Friedensburg

Qu'avons-nous fait pour leur venir en aide, à ces gens qui désespèrent aujourd'hui et dont la pensée inquiète va vers nous, vers Strasbourg où nous siégeons ? Je serai heureux alors d'avoir le sentiment de pouvoir leur dire, silencieusement et dans mon for intérieur : Le jour approche !

Mesdames et Messieurs, faisons un effort, travaillons pour que le jour approche, le jour où nous aurons une vraie Europe, une réalité européenne !

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Friedensburg

Nous allons entendre maintenant les ministres prendre position. La parole est tout d'abord à M. Piccioni, vice-président du Conseil des ministres de la République italienne.

M. Piccioni, vice-président du Conseil des ministres de la République italienne. — (I) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole comme représentant du gouvernement italien au cours de l'échange de vues annuel entre les Conseils du Marché commun et de l'Euratom et l'Assemblée parlementaire européenne ; cet échange de vues est le fruit d'une initiative due à la volonté politique résolue de l'Assemblée et des six gouvernements ; elle est aussi l'expression de l'intention de poursuivre fructueusement le grand objectif politique que représente l'unité de l'Europe libre. C'est là un objectif qui aujourd'hui ne fait pas que correspondre à une vive espérance, mais qui s'impose comme une nécessité à laquelle nous ne saurions plus nous soustraire si nous voulons contribuer au développement pacifique de la situation internationale dans le domaine politique et économique

Je n'ai guère besoin de vous rappeler que l'unification de la politique européenne a constitué et constituera toujours un pivot essentiel de la politique étrangère italienne. Cette politique, nous entendons la mettre en œuvre dans la certitude de servir en même temps les intérêts de l'Italie et ceux de l'Europe et du monde libre.

La politique européenne unifiée a déterminé, pendant ces dix dernières années, les résultats politiques et économiques obtenus par les différents États européens et par l'Europe occidentale dans son ensemble ; au cours des dix années à venir, l'approfondissement de cette politique constituera l'instrument nécessaire et indispensable pour rendre à l'Europe un rôle adéquat à ses traditions et à son importance économique et politique actuelle.

Le président des Conseils, M. Luns, nous a présenté sur la politique étrangère de notre Communauté un rapport circonstancié où il a clairement indiqué les progrès accomplis dans la construction intérieure de la Communauté, les succès obtenus par l'affirmation de notre Communauté en face de l'extérieur ainsi que

les orientations communes des six gouvernements en vue des développements futurs. Dans le cadre de ce large rapport, je me bornerai par conséquent à vous indiquer les orientations particulières et les principes directeurs de l'action italienne en matière de politique étrangère de la Communauté ainsi que la position italienne dans certains problèmes.

Au cours de l'année 1960, certaines décisions ont été prises en vue d'accélérer le rythme d'application des traités de Rome et de réglementer le Fonds social européen. Ces décisions ont été entièrement approuvées par nous ; elles sont la meilleure preuve de la ferme volonté des six gouvernements d'avancer promptement sur la voie de la construction de notre Communauté et donc sur celle de l'unification de l'Europe.

La faveur avec laquelle l'opinion publique et les milieux intéressés ont accueilli ces mesures gouvernementales, les idées récemment avancées en vue de l'instauration d'une coopération politique plus approfondie entre les six gouvernements, les initiatives politiques que votre Assemblée a prises, voilà autant de faits qui montrent que cette volonté politique se raffermirait au long de son cheminement qui n'est point facile. Je puis vous donner l'assurance que le gouvernement italien est fermement décidé à faire diligence en poursuivant les buts communs dans le cadre des principes qui ont déjà été clairement formulés et que je tiens à réaffirmer ici.

Nous concevons notre Communauté comme un instrument d'unification européenne, de renforcement du monde libre et de développement économique et social pour tous les peuples du monde.

De cette prémisse générale, certaines conséquences précises découlent. Notre Communauté ne saurait se réaliser sous la forme d'une aire close et isolée ; elle doit au contraire conserver une large ouverture sur le reste du monde et se projeter vers l'extérieur. En face des pays en voie de développement, elle doit assumer ses responsabilités de collaboration solidaire, technique, financière et culturelle, dans les limites de ses possibilités concrètes. L'unité et l'originalité de notre construction à six doivent être entièrement sauvegardées dans le développement futur et souhaitable d'associations et de collaborations plus amples. La réalisation du marché commun, même effectuée à un rythme accéléré, ne doit pas accentuer la division économique entre les Six et les Sept, à propos de quoi le gouvernement italien répète encore une fois qu'une volonté politique le porte à rechercher et à trouver pour les rapports entre les Six et les Sept une forme satisfaisante et permanente. Dans l'intervalle, il convient d'utiliser au mieux l'instrument utile qu'est le comité des questions commerciales auquel participent les dix-huit États européens de l'O.E.C.E., plus les États-Unis d'Amérique et le Canada et qui doit chercher à résoudre les problèmes tarifaires et commerciaux qui se posent à court terme.

Piccioni

Les solutions à court terme étant ainsi déterminées et l'éclaircissement des situations étant maintenant en marche — je songe à la conférence Dillon du G.A.T.T., à la nouvelle Organisation de coopération économique et de développement et à la politique économique de la nouvelle administration américaine —, on pourra par la suite élaborer une solution permanente qui assurera la pleine réalisation du marché commun à six sans méconnaître pour autant les liens particuliers du Royaume-Uni avec les Pays du Commonwealth et de l'A.E.L.E.

De même que la reconstruction économique de l'Europe a pu se faire grâce à l'aide et à la collaboration des Etats-Unis d'Amérique, de même l'unification économique et politique de l'Europe devra se faire en pleine harmonie avec eux. Toute coopération politique plus approfondie à six doit compter parmi ses buts le renforcement de l'alliance atlantique et s'encadrer naturellement dans celle-ci.

Tels étant les principes et les orientations qui inspirent l'action italienne dans le domaine de l'unification politique européenne, je vous signalerai maintenant un problème spécial qui s'insère dans l'action extérieure de notre Communauté et que le gouvernement italien a particulièrement à cœur : je veux dire celui des rapports avec les pays de l'Amérique latine.

Dans son exposé d'hier, M. Luns, président en exercice des Conseils, a souligné l'intérêt croissant que ces pays montrent pour notre Communauté, leur attitude politique favorable, leurs soucis quant aux repercussions que notre intégration économique peut avoir sur leurs économies respectives ; il a signalé aussi le mémorandum récemment envoyé par le Brésil, l'invitation adressée aux institutions des Communautés à participer à la Conférence économique interaméricaine, tenue à Bogotà du 5 au 15 septembre dernier, ainsi que les appels que cette conférence a adressés à notre Communauté.

Dès progrès ont déjà été faits dans l'élaboration d'une politique de la Communauté en face de l'Amérique latine ; de l'avis du gouvernement italien, il nous faut agir dans ce domaine avec sollicitude et dans une vision large des situations. En particulier, il faudrait examiner à fond les problèmes économiques, commerciaux et financiers susceptibles d'être affrontés en commun par les six gouvernements dans l'Amérique latine, de manière à pouvoir formuler un plan de collaboration économique, technique et culturelle entre notre Communauté et les pays de l'Amérique latine ; il faudrait aussi créer dans ce continent des instituts et des centres communs de culture et réserver aux étudiants venant des pays de l'Amérique latine une partie des bourses d'étude qui seront accordées par la future Université européenne pour leur permettre d'en suivre les cours.

Il y a là un autre champ d'action possible de l'Université européenne, tenons-en compte, car cela peut nous porter à créer au plus tôt l'Université euro-

péenne. En effet, celle-ci ne sera pas seulement aux yeux du monde l'affirmation la plus concrète de l'Europe ; elle pourra et devra être un instrument utile de collaboration, sur le plan de la formation des savants et des techniciens, avec les pays tiers en général et avec ceux de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie en particulier.

Cette action de collaboration économique, culturelle et financière, notre Communauté s'y sent portée par les liens traditionnels de civilisation qui nous attachent à ces pays et par les responsabilités, politiques aussi, qui lui incombent.

Pour terminer, je dirai quelques mots des initiatives que votre Assemblée a prises en vue de la fusion des exécutifs des trois Communautés et de l'élection de ses membres au suffrage universel direct.

Le gouvernement italien est favorable à ces deux initiatives et à la forme générale qui leur a été donnée, avec les réserves nécessaires quant aux modalités et aux délais de réalisation qui devront être étudiés encore. Il est favorable à ces initiatives parce que l'une et l'autre lui paraissent contribuer à accélérer l'achèvement de la construction de notre Communauté et par conséquent celui de l'unification de l'Europe ; il l'est aussi parce qu'elles répondent au critère sage et réaliste de l'acheminement graduel, parce que la fusion des exécutifs permet de rationaliser les structures administratives sans bouleverser dangereusement le système créé par les traités de Rome, parce que la proposition en vue de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct implique un système mixte d'élections nationales et européennes, directes et indirectes. Dans les deux cas, on a choisi une méthode pragmatique et graduelle qui, aux yeux du gouvernement italien, constitue la meilleure garantie d'une bonne solution future des principaux problèmes de fond, puisque c'est au Parlement et donc à l'opinion publique et non pas seulement aux Gouvernements, qu'il appartient de prendre l'initiative de promouvoir et de hâter le processus d'unification de l'Europe.

Le gouvernement italien est convaincu, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que le succès de la construction à laquelle nous nous sommes tous mis avec tant d'ardeur, animés d'un désir de paix et de progrès pour les peuples d'Europe, sera garanti dans la plus large mesure par l'initiative et par le contrôle vigilant qu'exerce une assemblée de représentants librement élus par nos peuples.

Les traités de Rome ont donné à l'Assemblée parlementaire européenne des compétences consultatives et délibératives précises ; ils ont donné vie à un système institutionnel équilibré qu'il n'est pas facile de modifier. Mais, tout en sauvegardant l'économie des traités et en respectant les limitations qui en découlent, il est possible — et, à notre avis, souhaitable — d'élargir le champ de l'action et des pouvoirs de votre Assemblée.

Piccioni

D'accord entre les Conseils, les Commissions, la Haute Autorité et l'Assemblée, il faudra faire en sorte que l'Assemblée parlementaire européenne devienne toujours davantage l'élément d'impulsion, d'avant-garde et de contrôle du mouvement d'unification européenne, de telle manière que les buts que nous poursuivons puissent être atteints avec le concours actif et croissant des Parlements, des gouvernements et de l'opinion publique de nos six pays.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Piccioni, vice-président du Conseil des ministres de la République italienne.

Je donne la parole à M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères de la République française.

M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères de la République française. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le président de notre Conseil de ministres des Communautés européennes vous a donné, hier, un compte rendu très complet des positions communes de nos six gouvernements au sujet des problèmes inscrits à l'ordre du jour du présent colloque entre l'Assemblée parlementaire européenne et le Conseil de ministres.

A la suite de M. Luns, je m'efforcerai de vous exprimer quelques réflexions sur ce que sont, plus particulièrement, les positions du gouvernement français à propos des grands problèmes qui vous préoccupent. Il me paraît, en effet, évident que les membres de l'Assemblée européenne sont conscients du fait que des questions se posent dans le développement de l'entreprise européenne. Il est très vraisemblable qu'elles se posent tant pour les problèmes que nous avons déjà traités ou que nous sommes en train de traiter que pour les nouveaux problèmes sur lesquels pourraient, à l'avenir, se développer nos activités.

Je veux pour preuve de cet état d'esprit le fait que l'ordre du jour de ce colloque porte sur la politique extérieure des Communautés européennes, ce qui, à coup sûr, constitue une expression nouvelle, et sur la fusion de ce qu'il est convenu d'appeler les exécutifs. Le seul fait de l'inscription à l'ordre du jour de ces deux points montre que vous estimez qu'il convient d'aller maintenant au delà de ce qui existe si nous voulons réellement, les uns et les autres, remplir notre mission.

La manière dont se traduit cet état d'esprit dans votre ordre du jour démontre que vous avez ces préoccupations dans deux domaines, celui de l'organisation et celui de la politique.

J'ai dit l'organisation, car il me paraît que c'est là l'objet du rapport sur la fusion des exécutifs, présenté hier, au nom de la commission compétente de l'Assemblée, par M. Maurice Faure.

Le rapporteur, dans une intervention dont je n'ai pas besoin de faire une nouvelle fois l'éloge — M. Luns s'est déjà exprimé à ce sujet au nom du Conseil de ministres —, le rapporteur, dis-je, a mis spontanément l'accent sur le fait que cette idée d'une fusion des exécutifs pose une question de pratique et non de politique, une question de forme et non de principe. Il a dit que ce serait un effort de rationalisation susceptible de donner de bons résultats dans la vie courante de nos Communautés. Et c'est bien de cette manière, je crois, que le problème se présente.

Il n'est pas douteux que les services de nos différentes Commissions pourraient être mieux organisés qu'ils ne le sont à l'heure actuelle. Cela est tout à fait naturel; rien de ce qui est humain n'est parfait et l'on peut toujours faire des progrès. Il est certain qu'il peut y avoir parfois des doubles emplois, que l'on pourrait alléger certains secteurs; il est certain aussi — et ceci relève peut-être un peu d'une autre idée — que, dans le cours du temps, il se posera, s'il ne se pose pas déjà, des problèmes concernant la réorganisation de ces institutions.

Je ne citerai qu'un exemple parce qu'il me vient immédiatement à l'esprit, c'est celui des deux marchés communs que nous possédons à l'heure actuelle, celui du charbon et de l'acier et le marché commun général. Il est certain qu'à mesure que le marché commun général entrera plus complètement en fonctionnement, il y aura des adaptations à faire. Je ne sais comment on les fera, mais je crois traduire l'état d'esprit de beaucoup en disant qu'il y aura lieu d'y procéder.

Tout ceci pose, en effet, des problèmes et l'on nous dit aujourd'hui, par la bouche de M. Maurice Faure, qu'au moins pour partie leur solution pourrait être facilitée par la fusion de la Haute Autorité de la C.E.C.A., de la Commission du Marché commun et de la Commission de l'Euratom.

C'est une suggestion qu'il faut étudier. Mon gouvernement, pour ce qui le concerne, n'a pas encore pris position. Je crois que l'on peut discuter des mérites et des démérites de cette solution. Le point principal me paraît être de savoir si la réforme d'une institution ou de plusieurs institutions peut se faire dans de meilleures conditions et avec plus d'efficacité de l'extérieur ou de l'intérieur.

Décider la fusion des exécutifs, c'est prendre position pour la réforme par l'intérieur. Commencer par changer l'organisation existante, c'est prendre position pour la réforme par l'extérieur. Les deux systèmes peuvent se défendre. Encore une fois, pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas pris de position définitive. Tout ce que je voudrais, si la question de la fusion est discutée, c'est insister sur le fait que cette réforme, si elle était acceptée et appliquée, ne devrait pas être susceptible de conduire simplement à cristalliser le *statu quo*. C'est là ce qui me paraît être l'essentiel.

En d'autres termes, il faut, si nous considérons que

Couve de Murville

des réformes sont nécessaires, des réformes réelles et non pas des apparences de réforme.

Voilà, Mesdames, Messieurs, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre pour ce qui concerne le premier point qui est à l'ordre du jour et qui — M. Maurice Faure me permettra certainement de le dire — n'est pas l'essentiel.

L'essentiel, comme toujours, c'est le fond, c'est la politique; c'est-à-dire ce qui fait l'objet du rapport qui nous a été présenté hier avec tant de brio par M. Dehousse, rapport dont je me permettrai de dire — si son auteur m'y autorise — que le plus important est peut-être ce qu'il n'a pas dit plutôt que ce qu'il a dit. (*Sourires.*) Ce qu'il n'a pas dit, avec une discrétion dont l'Assemblée et le Conseil de ministres lui sont certainement reconnaissants, c'est-à-dire ce qui aurait été susceptible de dépasser les compétences actuelles, en vertu des traités existants, de nos différentes autorités, qu'il s'agisse de l'autorité parlementaire, de l'autorité gouvernementale ou de celle des commissions.

En effet, si j'ai bien compris les implications du rapport de M. Dehousse, le problème qui se pose est de savoir si nous devons maintenant essayer de nous orienter dans des directions nouvelles, tout en continuant, bien entendu, à suivre parallèlement celles dans lesquelles nous sommes déjà engagés. En d'autres termes, il s'agit de savoir si, pour continuer dans la voie de l'unité européenne qui est, je crois, notre voie à tous, il est nécessaire de chercher maintenant des développements nouveaux et, en fait, de les chercher dans le domaine politique. Je dis: dans le domaine politique, parce qu'il est clair que, jusqu'à présent, ce qui a été fait s'est cantonné — je vous demande de ne voir là aucune critique, bien au contraire — dans le domaine économique, qu'il s'agisse de la Communauté du charbon et de l'acier, des questions atomiques, qu'il s'agisse surtout de ce marché commun qui est l'essentiel de nos organisations existantes.

Voilà, je crois, Mesdames, Messieurs, la question qui se pose à nous en cet automne de l'année 1960. Elle nous préoccupe en France depuis déjà pas mal de temps. C'est la raison pour laquelle nous avons cru qu'il était nécessaire, et qu'il serait bon du point de l'intérêt général européen, de prendre certaines initiatives. Je sais bien que lorsqu'on prend des initiatives, on prend aussi des risques dont le moindre n'est pas celui d'être critiqué. Mais il faut bien que quelqu'un en prenne.

Pour quelle raison avons-nous pensé, depuis quelques mois, que le moment était venu de chercher à prendre ce tournant? Il faut voir là le résultat d'une double réflexion. Il y a, comme toujours en politique, un problème de fond et une question d'opportunité.

Le problème de fond — c'est, je crois, la philosophie de notre effort européen —, c'est que, lorsque nous avons constitué des Communautés, et notamment le

Marché commun, nous n'avions pas seulement en vue des objectifs économiques. Nous pensions aussi que l'association étroite de nos six pays, leur intégration dans le domaine des échanges avaient des arrière-plans politiques et nous ne nous en sommes jamais cachés. Voilà une première raison.

Une seconde raison — je parlais d'opportunité —, c'est qu'après ce qui s'est passé à la fin du printemps dernier il nous a semblé que les temps étaient mûrs pour prendre des initiatives nouvelles en Europe, pour poursuivre, d'une manière plus affirmée, cette politique d'unité européenne qui est la nôtre. En d'autres termes, pour être plus explicite, la crise très grave qui est née non pas de l'échec, mais de l'avortement de la conférence au sommet, a montré que les intérêts essentiels de l'Europe se trouvaient être en jeu et que l'Europe n'était peut-être pas suffisamment organisée pour faire valoir ces intérêts et pour faire entendre sa voix comme il convient dans le concert international.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les deux idées qui nous ont guidés dans les initiatives que nous avons cru nécessaire de prendre.

Ces initiatives, je ne veux pas en parler maintenant en détail devant notre Assemblée parlementaire parce que nous sommes précisément en discussion ou sur le point d'être en discussion avec nos partenaires et amis sur les différents problèmes qu'elles soulèvent. Je ne veux pas, en particulier, m'appesantir sur des questions qui paraissent être difficiles, comme celle des modestes organisations administratives que nous suggérons pour appuyer les développements nouveaux ou comme celle des approbations populaires qui pourraient être considérées comme nécessaires pour donner à ce mouvement nouveau tout le soutien dont il a besoin.

Ce que je voudrais simplement, c'est rappeler l'esprit dans lequel nous avons travaillé. Notre idée essentielle est d'ajouter quelque chose de nouveau à ce qui existe et que ce quelque chose de nouveau soit dans le domaine politique. Nous suggérons de le faire par la voie qui nous paraît être la voie pratique, et en réalité la seule possible, qui est de développer la coopération et le travail en commun entre les six gouvernements, en quelque sorte de mettre ensemble ces gouvernements dans le domaine que nous avons en vue.

Je dis que c'est la seule voie possible et la seule pratique précisément parce qu'il s'agit de questions de caractère politique qui ont, sur la vie nationale de chacun de nos Etats, des conséquences forcément immédiates et très graves.

Nous pensons, en effet, que ce qu'il faut d'abord et essentiellement, c'est porter nos efforts sur le domaine de la politique internationale, sur le domaine de la politique extérieure. Déjà — M. Dehousse l'a rappelé hier avec bienveillance — il existe à cet égard un début de coopération entre nos six pays. Ce sont les

Couve de Murville

réunions périodiques des ministres des affaires étrangères, réunions trimestrielles qui permettent de discuter en commun et dans un esprit que je voudrais qualifier de très amical et de très confiant, les principales questions qui intéressent nos pays. Ceci devrait, à notre avis, être développé et systématisé de telle manière que, dans toute la mesure du possible, nos gouvernements puissent se mettre d'accord à la fois sur les principes et sur les positions, et cela dans le plus grand nombre possible de cas.

Voilà l'essentiel. Nous pensons que si cet effort pouvait être entrepris, il devrait être développé également dans d'autres domaines : défense, culture et enseignement. Et si d'autres propositions étaient faites à d'autres égards, nous serions très heureux de les discuter et de les accueillir.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que nous considérons qu'il est à la fois possible et désirable de faire dans les circonstances présentes, et voilà ce que nous avons invité nos partenaires à discuter pour essayer de nous mettre d'accord. En résumé, il s'agit d'aller au delà de l'intégration économique qui est en voie, du fait notamment du marché commun, de développer notre action dans d'autres domaines par les voies qui sont pratiquement possibles, de façon à faire de nouveaux progrès dans la direction de l'unité européenne.

J'ajouterai que cela me semble particulièrement important dans les circonstances actuelles et compte tenu des prévisions que nous pouvons formuler pour l'année prochaine. Il est possible qu'en 1961 le monde, et plus particulièrement l'Europe, se trouve face à une nouvelle crise et à une crise sérieuse et nous pensons que, si cela arrive, il est encore plus nécessaire que nos pays s'unissent, qu'ils s'organisent pour essayer de définir ensemble leur politique, d'affirmer leur solidarité et de chercher à faire prévaloir ce qu'ils croient être à la fois leur intérêt et l'intérêt du monde libre dans le concert international.

Pour arriver à ce résultat, je le dis très simplement, nous avons besoin, les uns et les autres — et je pense à nos gouvernements —, de n'être pas seuls. Nous avons besoin de l'appui de l'opinion publique et de l'appui de l'opinion parlementaire. C'est la raison pour laquelle — ce sera ma conclusion — je me félicite vivement que votre Assemblée, pour le présent colloque, ait mis ces questions à l'ordre du jour, même si elle ne l'a pas fait explicitement, compte tenu du respect que vous avez de votre statut.

Cela était utile, et les opinions qui seront exprimées par les uns et les autres, parlant au nom de chacun des six pays, peuvent être un appui très utile aux gouvernements dans l'effort qu'ils doivent entreprendre pour essayer de marcher dans la voie de l'organisation politique de l'Europe.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères de la République française, pour sa déclaration.

La parole est à M. le ministre von Merkatz, qui parlera au nom du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne.

M. von Merkatz, ministre de la République fédérale d'Allemagne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours, le chef de mon gouvernement, M. le Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, a indiqué comme but essentiel de la politique allemande l'indispensable rétablissement de la confiance en le peuple allemand. Ce faisant, il a souligné le fait que l'on gagne la confiance d'autrui en menant une politique constante et claire.

Cette politique constante et claire de ces onze dernières années qui a pu s'épanouir sous l'aile protectrice de l'alliance atlantique se fonde, selon notre conception allemande, sur deux bases essentielles que je dirais immuables et qui sont pour moi des conditions *sine qua non*, à savoir :

premièrement, la réconciliation, l'entente et enfin l'amitié avec la France et,

secondement, la création d'une unité d'action de l'Europe sur la voie de l'intégration dans les domaines où elle apparaît possible et commandée au gré des données de la réalité historique.

Mesdames et Messieurs, je tiens à souligner très sérieusement et avec insistance devant cette Assemblée que ce lien entre mon pays, l'Allemagne, et la France est un élément décisif pour le succès ou l'échec de notre Europe. C'est pourquoi, mon gouvernement cultivera l'amitié avec la France, en plein accord avec tous les partis et avec le peuple allemand ; c'est pourquoi, il mettra tous ses soins et toute son énergie à maintenir l'amitié entre l'Allemagne et la France, précieux résultat de la politique d'après guerre, et continuera à la cultiver, servant de la sorte la cause d'un avenir meilleur.

Si ce fondement demeure en Europe, il constituera à lui seul déjà un élément de constance et de résistance capable de parer aux plus grands dangers. Ainsi aurons-nous également pour la crise — dont M. le ministre des affaires étrangères Couve de Murville dit qu'elle s'approchait de nous — un élément d'équilibre en Europe, un élément servant le maintien de la paix en Europe.

Je m'estime obligé — et comme ancien membre de cette Assemblée, on a une certaine sensibilité pour les atmosphères et aussi pour ce qui se dit et surtout pour ce qui ne se dit pas — de dire cela avec toute la précision voulue. Notre monde libre est perpétuellement menacé par la méfiance et les malentendus. Nous tenons énormément à ce que vous soyez à votre tour

von Merkatz

convaincus de la constance et de la clarté des éléments de notre politique. Croyez-moi, cette conviction, cette confiance réciproque sont aussi des éléments qui assurent la paix et impriment des traits nouveaux à l'avenir de notre monde qui se transforme et qu'il ne faut pas considérer uniquement avec scepticisme et pessimisme. Elles peuvent même lui donner un visage nouveau sous les espèces d'une autre communauté d'Etats, d'une autre communauté de peuples, d'autres principes que notre difficile vingtième siècle peut tirer de sa propre substance. Ce sont les principes de la vie en commun qui non seulement aident à prévenir les crises, les catastrophes et la peur générale qui domine les pays du monde, mais qui tiennent aussi compte des grandes possibilités qui naissent en notre temps. Tel est précisément le résultat de notre action de l'après-guerre, l'amitié étroite entre l'Allemagne et la France, entre deux peuples qui, dans une tragique conjoncture, se sont continuellement détruits l'un l'autre. Cette amitié étroite est un des fondements de l'avenir. Soyez certains que cette pensée politique est profondément enracinée dans nos esprits.

A ces éléments de la constance et de la clarté de notre politique correspond aussi, comme je l'ai dit en une autre occasion, le but qui consiste à établir l'unité d'action de l'Europe. Nous croyons que le processus sociologique, économique et politique de la réunion, que nous appelons intégration, est la condition d'une action commune efficace, sans vouloir combiner avec cette expression, créée par Kjellen et Smend, aucune mystique politique et sans vouloir non plus négliger, dans une attitude d'orgueil intellectuel, l'élément de la solidarité nationale.

J'essaierai maintenant de prendre position sur les deux thèmes de notre colloque.

J'ai été heureux de lire dans le rapport de mon ami M. Dehousse — et je l'en remercie — que si peu de temps avant la rencontre des chefs de gouvernement on ne saurait attendre beaucoup des gouvernements. Cette phrase traduit une juste compréhension des liens fonctionnels entre le Parlement et le gouvernement. Mais maintenant que la rencontre des chefs de gouvernement est imminente, je me sens appelé à dire quelques mots sur les deux thèmes du colloque.

Je me référerai à quelques passages du rapport de M. Dehousse qui ont éveillé en moi un écho particulier. Ce rapport se distingue notamment par le fait qu'il balaie un certain nombre de fausses antithèses. Je trouve particulièrement intéressantes les remarques qu'il fait à propos de l'antithèse « Etat fédéral - fédération d'Etats », une antithèse qui est née d'une classification de phénomènes juridiques du passé.

Votre Assemblée parlementaire et l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier ont un mérite spécial, celui d'avoir développé une méthode qui consiste à partir des problèmes concrets de la sociologie, de l'économie et de la politique, à chercher la juste solution dans la substance et de ne

considérer la forme juridique qu'ensuite, et cela d'une manière non doctrinaire, une fois que la décision à proprement parler a été prise.

C'est notre collègue Dehousse qui, surtout dans son cours de Liège, a donné un fondement scientifique solide à cette méthode selon laquelle nous avons travaillé déjà au temps de l'Assemblée *ad hoc*. Grâce à cette méthode, qu'à son tour votre Assemblée a constamment suivie, les querelles de doctrine perdront de plus en plus de leur poids. Avec du nouveau, il faut créer du plus nouveau encore; je dirais qu'il faut en faire une création *sui generis*.

Il importe davantage encore — et là aussi je suis d'accord avec M. Dehousse — que nous n'exagérions pas l'antithèse « union économique - union politique ». Ce que nous poursuivons, c'est l'unification politique de l'Europe. Mais il faut que nous nous gardions de deux erreurs opposées. La première consiste à penser que l'union politique va sortir en quelque sorte automatiquement de l'union économique et que nous n'aurons qu'à la cueillir comme un fruit mûr, sans autre effort. La seconde erreur, l'erreur opposée, c'est de croire que l'on peut poursuivre isolément, les efforts d'unification politique, à côté des efforts d'unification économique, ou qu'on peut les mettre à la place de ceux-ci.

Je me souviens que déjà dans le mémorandum de Briand, en 1930, et dans la discussion provoquée ensuite par les réponses des gouvernements à ce mémorandum, on s'est demandé — et cette question a joué un certain rôle — si l'union politique devait précéder l'union économique ou vice versa. C'est le très vieux problème de la poule et de l'œuf: qui des deux a d'abord été là? Cette question, à l'époque, a freiné l'évolution des choses. Si l'on avait aperçu le juste rapport entre l'unification politique et l'unification économique, bien des malheurs nous auraient été épargnés.

C'est pourquoi, il faut éviter les deux erreurs, l'erreur de l'automatisme de l'économique et l'erreur qui consiste à voir séparément, sans lien entre eux, le politique et l'économique. Unité politique et unité économique sont indissolublement attachées l'une à l'autre; elles ne peuvent avoir d'existence que conjointement.

Les Communautés économiques que nous avons n'ont pas été créées uniquement en vertu des considérations d'ordre économique; elles ont été créées aussi par une volonté politique, elles sont en elles-mêmes un fait politique de premier ordre. Leur persistance et leur développement ultérieur dépendent de la permanence de la volonté politique à laquelle elles doivent d'être nées.

Très justement, M. de la Malène a fait remarquer que, pour ce qui est de la France, cette volonté politique est à l'œuvre dans les Communautés et que tous les jours on rend témoignage de la résolution de la

von Merkatz

France d'en arriver à l'unification européenne. Nous pouvons aussi parvenir à cette unification qui est le but final et en développant, après avoir tourné le dos aux antithèses fallacieuses, ce qui existe et en partant de cela — ou du moins en restant en contact avec cela — pour aller vers des réalités nouvelles.

Pour édifier l'Europe, il faut utiliser toutes les pierres, tous les éléments, économiques et aussi politiques au sens étroit. Nous devons les utiliser ensemble, les unes et les autres, pour édifier une construction unique, une combinaison d'Etats conçue pour durer, mais qui soit aussi réellement capable d'agir sous la forme d'une communauté d'Etats d'un cachet tout à fait nouveau.

Je dirai encore quelques mots à propos de la fusion des exécutifs. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral est en principe favorable à toutes mesures propres à lier entre elles les Communautés pour en faire une unité encore plus solide et plus efficace. En professant cette idée, il croit répondre à l'esprit des traités. La volonté qui est à la base de ceux-ci n'était en effet pas de créer trois Communautés séparées. Ce sont en quelque sorte des raisons historiques qui ont conduit aux formes qui existent maintenant. M. Faure a déjà montré que des traités séparés avaient été signés, mais que ces trois traités sont issus d'une volonté unique, la volonté d'unifier l'Europe.

Ce que nous avons vu naître ainsi est dès maintenant déjà autre chose que la simple addition des trois Communautés ; c'est plutôt une Communauté sous trois formes que nous avons devant nous, liées entre elles dès à présent par des services communs, une Cour de justice commune et surtout une Assemblée parlementaire commune, cette Assemblée où vous discutez aujourd'hui et dont le dynamisme a pris un ascendant toujours croissant sur l'évolution.

Poursuivre dans cette voie, c'est répondre à l'esprit des traités. Les questions que l'on pourrait se poser ne sont pas des questions de principe ; elles portent sur l'opportunité des façons de procéder. Or, précisément ces questions d'opportunité des procédures sont d'un poids tout particulier dans la politique en tant qu'elle est l'art du possible. Elles se concentrent aussi dans le souci que l'on a de ne pas introduire dans la vie de ces Communautés des facteurs d'inquiétude et de trouble en voulant améliorer par l'unification le travail des Communautés.

Je dirai exactement quelle est ma pensée. Si on ne procède pas très prudemment et avec circonspection, nous courrons le danger que tout l'appareil exécutif des Communautés se trouve paralysé — peut-être pour un an —, et cela précisément à un moment où ces Communautés s'apprêtent à faire un grand pas vers l'unification économique.

Dans les connexions fonctionnelles des exécutifs, je crois apercevoir bien des éléments qui ne sont pas parvenus à une maturité telle que l'on puisse dès

maintenant — et malgré toute la prudence que M. Faure a montrée dans son rapport — s'accommoder de troubles dans une certaine importance.

Le travail qui s'est accompli au cours de ces années dans les exécutifs — les deux Commissions et à la Haute Autorité — du point de vue de la méthode et du fond, en face de la réalité européenne telle qu'elle a été aperçue, la science ne manquera pas de la reconnaître le jour où elle s'occupera vraiment de ces choses. Bien des gens ne sont pas suffisamment renseignés sur la méthode selon laquelle les problèmes ont été abordés, ils ne savent rien des expériences faites à cet égard. Cette méthode et ces expériences mériteraient d'être un jour considérées avec gratitude et il ne faudrait pas troubler inutilement le cours de l'évolution telle qu'elle a été engagée.

De l'avis de mon gouvernement, nous devons rechercher des solutions qui, si l'on peut dire, se tiennent en équilibre, qui permettent d'atteindre un maximum d'efficacité en créant un minimum d'incertitude. Aussi M. Faure a-t-il été inspiré par la sagesse quand il a renoncé à proposer dans son rapport de faire fusionner les Communautés elles-mêmes dans leurs destinations matérielles et substantielles. Cette fusion en une unité viendra à son tour ; mais en ce moment, alors que l'évolution est encore en cours, elle serait prématurée, car ce « développement » est plutôt une réunion. Ce serait une erreur que de mettre en mouvement maintenant déjà, tandis que le développement suit encore son cours sur le plan substantiel, l'appareil d'un vaste remaniement des traités.

C'est bien pourquoi M. Faure a mis l'accent dans son rapport — à juste raison, une fois de plus — sur la rationalisation de l'organisation. C'est là une manière de voir que nous approuvons ; elle pose le problème avant tout comme problème purement technique. En tant que problème technique, il veut être examiné très soigneusement, et c'est à cet examen que les gouvernements devront se consacrer. Le gouvernement allemand y procédera avec tout le sérieux voulu, très consciencieusement et en collaboration avec les autres gouvernements, le but étant d'obtenir un maximum d'effet et de provoquer un minimum de troubles.

On a entendu dire que certaines propositions qui ont été faites impliqueraient une sorte de *capitis diminutio* des exécutifs existants. C'est une pensée qu'il ne faut cultiver à aucun prix. Il y a une différence entre la formation d'une volonté politique et l'exécution de cette volonté. Je suis très reconnaissant à l'orateur qui m'a précédé d'avoir prononcé ce terme de volonté politique. Le fait que dans ce domaine on doive systématiser répond tout à fait à notre pensée. En poursuivant l'examen du problème, on ferait bien de prendre garde à la différence méthodique, à la différence théorique et pratique qu'il y a entre la formation d'une volonté politique et l'exécution de cette volonté.

von Merkatz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai été membre pendant des années de votre Assemblée. Chaque fois que l'on part d'ici, on se sent encouragé pour avoir ressenti avec une netteté presque physique l'esprit dans lequel cette Assemblée travaille, un esprit qui fait impression aussi sur le grand public. Ce que j'ai entendu dire dans ce colloque est réellement très encourageant.

Personnellement, je tiens à dire combien je suis heureux que, précisément en ce moment, précisément dans la situation actuelle, une initiative ait été mise en route par la France. C'est une initiative importante ; quoi que l'on puisse penser de son contenu matériel — c'est affaire d'examen de la chose —, cette initiative a du moins fait avancer l'évolution. C'est là un fait que nous apprécions beaucoup en Allemagne. Une impulsion est donnée pour une avance nouvelle. Je partage l'avis de mon prédécesseur à cette tribune : il faut distinguer entre les questions de principe et les questions d'utilité. Sur l'unité, nous pouvons nous disputer ; sur le principe, nous sommes d'accord.

Deux vices de notre temps nous gênent constamment dans notre travail : la manie d'avoir raison et le besoin de se faire valoir. On ne les observe pas seulement en Allemagne ; j'ai bien peur qu'on les trouve partout. Ce sont là deux vices dont il faudrait se défaire si l'on veut atteindre le but sur lequel, comme je l'ai dit déjà, je suis d'accord avec M. Couve de Murville : dans la crise de notre temps, nous devrions nous unir, nous devrions nous organiser pour atteindre, avant qu'il soit trop tard, une politique commune qui réellement nous permette d'agir.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le ministre von Merkatz et je donne la parole à M. Schaus, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Grand-duché du Luxembourg.

M. Schaus, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Grand-duché du Luxembourg. — Monsieur le Président, dans mon intervention, qui sera d'ailleurs très brève, je me bornerai à quelques réflexions sur le deuxième thème de notre colloque.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, si, au cours de cette année, il m'a été donné de me présenter, à plusieurs reprises, devant votre Assemblée, je le devais à ma qualité de président en exercice des Conseils des Communautés. L'accueil qu'à cette occasion votre Assemblée a bien voulu me réserver m'a grandement honoré et a sensiblement contribué à faciliter une tâche dont vous êtes les premiers à connaître les difficultés.

C'est donc en tant que ministre des affaires étrangères du Grand-duché du Luxembourg que j'ai l'honneur de me joindre à mon éminent successeur, M. Luns, président en exercice, et à ceux de mes collègues

qui viennent prendre part à ce débat, pour vous féliciter de sa tenue et des pensées qui y ont été développées. Je le fais d'autant plus volontiers que non seulement je représente un gouvernement traditionnellement attaché au renforcement constant des institutions communautaires, mais que, comme ancien membre de cette Assemblée, il m'est parfois difficile de réprimer certains réflexes de cœur et d'esprit qui me rapprochent de la façon de voir, de juger et de réagir qui sont traditionnellement les vôtres.

Dans cet ordre d'idées, je vous prie de ne pas voir dans la déclaration que j'aurai l'honneur de vous faire au nom de mon gouvernement une critique du rapport de votre commission parlementaire, que je tiens, au contraire, à féliciter pour un travail qui se signale par sa conviction et sa profondeur. Je souhaite cependant soumettre à vos réflexions quelques considérations que m'a inspirées un examen approfondi de ce rapport.

En effet, au lieu de vous apporter une adhésion toute théorique au principe même de la fusion des exécutifs, adhésion qu'il serait relativement facile de donner si l'on faisait abstraction de toutes considérations sur les incidences de droit et de fait, mon propos sera plutôt de situer ce problème dans son contexte réel qui, à mon avis, est et reste essentiellement politique.

Il y a à peine quatre ans que, lors des négociations qui ont abouti à la conclusion des traités de Rome, à une époque encore récente où l'opinion publique de nos pays était certainement favorable à l'idée de doter des compétences aussi vastes que variées une autorité européenne, les Etats signataires ont créé deux Communautés nouvelles à côté de celle qui existait déjà. Il se sont bornés, on l'a déjà relevé plusieurs fois, à rendre communes aux trois Communautés, outre certains services, les deux institutions capitales que sont l'Assemblée parlementaire européenne et la Cour de justice.

Je n'estime pas, Mesdames, Messieurs, que ce qu'en 1957 nos gouvernements, alors qu'ils avaient matériellement la possibilité de créer un exécutif unique des Communautés, ont considéré comme une solution judicieuse et praticable soit devenu, du jour au lendemain, un état de choses auquel il serait indispensable de remédier sans délai.

Nous sommes bien conscients de ce que les trois Communautés correspondent non seulement à trois domaines bien distincts, mais encore qu'elles tiennent compte d'une mise en œuvre progressive et variable dans ses effets d'une politique commune des six Etats membres, d'où un dosage des pouvoirs des exécutifs, pouvoirs inégaux selon le cas, d'où aussi la prévision de périodes de transition et d'adaptation propres à chaque domaine.

Je ne puis m'empêcher de croire que la rationalisation des travaux des exécutifs va nécessairement soulever des problèmes politiques essentiels et que

Schaus

c'est finalement sous cet angle-là qu'il faudra juger de l'opportunité d'une fusion des exécutifs, fusion qui, du point de vue pratique, est certainement une chose extrêmement souhaitable, mais dont les incidences politiques peuvent présenter des inconvénients.

En effet, en posant la question des pouvoirs de l'exécutif, ne risquons-nous pas, à un moment qui pourrait être peu propice, de soulever le problème même des principes et de la philosophie des traités ? La question du siège, elle aussi, se posera un jour à ce propos, je ne le lie pas ; mais elle se posera à d'autres gouvernements encore et elle ne détermine pas l'attitude du mien.

Toutefois, au delà de ce problème, le Luxembourg se voit confronté avec une question beaucoup plus fondamentale encore. Au moment de la signature du traité de Paris, le gouvernement et le parlement luxembourgeois se sont bien rendu compte à la fois des risques et des garanties que pourrait comporter l'intégration dans une Communauté de la quasi-totalité de son potentiel industriel national.

A l'heure présente, un exécutif nanti de pouvoirs étendus et supranationaux applique une politique bien définie par un traité dans le secteur du charbon et de l'acier. Qu'arrivera-t-il lorsqu'un exécutif unique sera appelé à agir avec une somme de pouvoirs inégaux, parce que procédant de sources diverses, sur l'ensemble de l'économie européenne, c'est-à-dire sur le domaine du charbon et de l'acier où le marché commun est déjà pleinement réalisé, et sur tous les autres secteurs où le marché commun est encore en lente réalisation ? Mon pays y trouvera-t-il encore les garanties essentielles que le traité de Paris lui a concédées en contrepartie de ce qui se révèle être un abandon de souveraineté plus important que ceux acceptés par les autres partenaires, parce que cet abandon porte d'ores et déjà sur la quasi-totalité de son économie nationale ?

D'autre part, c'est dans la pratique aussi qu'une fusion court le risque de ne pouvoir sortir tous ses effets, voire de créer de nouveaux problèmes dont la solution se révélerait des plus difficiles.

Ainsi, même en nous plaçant sur un plan essentiellement pratique, il est permis d'éprouver certains doutes quant au respect effectif du principe de la collégialité des délibérations d'un exécutif fusionné. Pour qui connaît l'extrême complexité et le nombre des problèmes auxquels sont confrontées dès maintenant la Haute Autorité et les deux Commissions, une concentration des compétences entre les mains d'un seul collègue peut se révéler comme une tâche redoutable et périlleuse, quelles que soient la valeur des hommes et l'efficacité des moyens dont ils disposent.

Ces considérations de principe, Monsieur le Président, n'empêchent pourtant pas mon gouvernement de souhaiter une étude approfondie et une discussion ouverte de ces problèmes. Mais nous en sommes à nous demander si une action réaliste et pragmatique ne doit pas se faire progressivement et par étapes.

Bien sûr, un agencement nuancé des pouvoirs en fonction des données très variées des domaines économiques pourrait se justifier et serait théoriquement concevable. Si une telle gradation des pouvoirs est fréquente et naturelle dans le domaine de la compétence exécutive, elle prend dans le présent contexte un tout autre signification.

En effet, le pouvoir exécutif est bicéphale dans l'Euratom et la Communauté économique européenne ; il est, pour une large part, unique dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier. C'est dans ce fait que réside la différence dans l'intensité supranationale des deux systèmes. Or, il n'est pas exact de dire, à mon sentiment, que les deux natures de pouvoirs s'appliquent à des domaines différents et qu'ils peuvent donc parfaitement coexister entre les mains du même organe. L'interdépendance de beaucoup de domaines économiques se révèle être telle que ceux-ci doivent se trouver réglementées l'un en fonction de l'autre.

Au surplus, je ne voudrais pas insister sur certaines modalités prévues au rapport de votre commission, telles que la répartition entre les nationalités des membres des exécutifs, en particulier la question du nombre des membres d'un exécutif unique, depuis que votre rapporteur a indiqué lui-même hier que toutes ces modalités restent encore sujettes à négociation.

De même, le souci de votre commission de toucher le moins possible aux traités existants constitue une préoccupation majeure de mon gouvernement.

Les soucis que je viens d'évoquer devant vous ont d'ailleurs été exprimés il y a un an, dans cette même enceinte, par M. le Président Pella, alors président en exercice du Conseil de ministres, lorsqu'il évoquait les dangers d'en arriver, par la fusion, à un nivellement vers le bas des pouvoirs de l'exécutif unique. Cet avertissement, qui n'avait pas manqué de faire impression sur nous tous, me confirme dans mes réserves sur l'opportunité politique de procéder à l'heure actuelle à une telle opération.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il faut certes aborder le problème de la fusion des exécutifs, mais qu'il faut le faire avec prudence pour arrêter celles des solutions pragmatiques qui peuvent être réalisées dans le contexte politique et institutionnel actuel.

Je suis sûr que la poursuite de nos travaux dans ce domaine devra se faire en collaboration avec notre Assemblée qui, en ce moment, fournit la preuve du rôle de tout premier ordre qu'elle est appelée à y jouer.

(Applaudissements.)

(M. Fohrmann remplace M. Furler au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. FOHRMANN

Vice-président

M. le Président. — Je remercie M. Schaus, ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur du Grand-duché du Luxembourg, de son exposé.

Nous reprenons l'échange de vues concernant la politique étrangère. Le premier orateur inscrit est M. Schuijt. Je lui donne la parole.

M. Schuijt. — (N) Monsieur le Président, permettez-moi de dire combien j'ai goûté l'impressionnant aperçu que le président du Conseil, M. le ministre Luns, nous a donné hier des activités du Conseil. En même temps, je dirai ma reconnaissance pour les communications que les ministres italien, français, allemand et luxembourgeois viennent de nous faire. Il en ressort que l'échange de vues entre le Conseil et notre Assemblée s'améliore rapidement quant à son contenu politique; il en ressort aussi combien nous devons apercevoir les intérêts nationaux dans une perspective européenne et ne pas perdre de vue, dans les considérations d'ordre européen, les réalités nationales.

Je le dis d'emblée parce que, dans le reste de mon intervention, qui devra être brève, on pourrait percevoir une note critique qui ne se justifie que si en même temps on tient compte de l'admiration que m'inspire l'activité dynamique du Conseil.

La coordination des politiques étrangères ne pose vraiment pas un problème nouveau. En 1956 déjà, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a adopté sa première recommandation, qui n'a d'ailleurs pas eu de suite. Depuis lors, tout un volume de rapports, comptant au total 407 pages, a été consacré à cette question. Dans près de quarante réunions de la commission politique du Conseil de l'Europe, elle a été discutée et huit résolutions ont été adoptées dont chacune était meilleure que les autres.

Si nous ne comptons pas les jours de voyage, ni non plus le temps que le personnel administratif permanent y a consacré, une première estimation nous permet d'arriver à une utilisation d'énergie d'environ dix mille heures de travail vouées à cette question, ce qui équivaut à plus d'une année de travail ininterrompu de parlementaires surchargés, mais que la question intéresse.

Dans mon calcul, je n'ai pas non plus compté le temps et l'énergie qu'un groupe d'experts, dont la création avait été proposée dans une recommandation de 1958, a consacré à l'étude du problème. Ce groupe d'experts, après avoir conféré avec les ministres des affaires étrangères et d'autres experts de France, d'Italie, de Grande-Bretagne, de Turquie, de Norvège, d'Autriche, de Suède, de Belgique et d'Allemagne, ainsi qu'avec M. Spaak, représentant l'O.T.A.N., a d'ailleurs rédigé un document qui aujourd'hui encore

mérite d'être lu. Les Pays-Bas n'avaient pas pris part à ses travaux, mais je suppose que le ministre néerlandais des affaires étrangères, que nous avons le privilège d'avoir aujourd'hui parmi nous, était d'avance convaincu de la nécessité de faire quelque chose dans ce domaine. J'emprunterai à ce document n° 775 de 1958 de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe deux éléments qui peuvent avoir encore quelque valeur pour nous.

En effet, cet éminent groupe d'experts a estimé qu'il fallait constituer un groupe permanent de hauts fonctionnaires, désignés comme experts par les ministres, exactement comme dans notre Europe d'aujourd'hui nous avons de nombreux clubs d'experts en matière financière, sociale et juridique.

Ces experts devaient préparer les entretiens des ministres sur la base de documents de travail et ces documents — là est peut-être le fait nouveau — devaient être élaborés par ce groupe permanent, en commun et dans une perspective européenne.

Dans une perspective commune et européenne: voilà le point qui importe.

Une autre caractéristique de ce groupe est qu'il devait avoir un caractère expérimental. Fait peut-être plus intéressant encore, ce groupe était convaincu — si je ne fais erreur, M. Bohy en faisait aussi partie — que de tous ces plans européens il ne sortirait rien, si l'on ne suivait pas la méthode de Messine.

Mais quelle était donc la grande découverte de Messine? C'était d'avoir reconnu la primauté du politique.

Visiblement animés d'une seule et même volonté politique, les ministres ont décidé à Messine d'instituer le Marché commun. La décision étant prise, ils ont convoqué un certain nombre d'experts et les ont chargés d'élaborer les modalités de l'exécution de cette décision politique.

L'intelligence politique des ministres est apparue aussi dans une seconde idée, celle de faire de M. Spaak, à l'époque encore ministre des affaires étrangères, le président de ce comité d'experts, car ils savaient fort bien que les experts sont généralement trop experts pour pouvoir accepter les avis experts d'autres experts.

M. Spaak entretenait la flamme politique dans ces experts et entre eux.

Je crois que, sur l'opportunité et la nécessité de coordonner les politiques étrangères, il n'y a pas de divergences de vues entre nous, ni non plus sur les difficultés particulières qui s'y rattachent, ni même sur le contenu matériel de cette coordination. Je crois en effet avoir compris qu'on distingue entre trois sortes de questions: celles qui découlent du traité, celles qui sont communes aux six pays et celles qui sont propres à un pays ou qui rentrent dans le domaine de la politique mondiale.

Schuijt

Or, ce sont les deux premiers groupes qui devraient former le contenu matériel de la coordination.

La difficulté est donc purement formelle. Nous persistons à avoir des maximalistes, qui souhaitent que l'on institue immédiatement un vaste appareil, et des minimalistes, qui pensent qu'il suffit que les ministres s'entretiennent à des intervalles réguliers.

Si je considère l'évolution des idées que l'on se fait de cette question, telle qu'elle s'est poursuivie au cours d'une année — j'ai pris la peine de relire dans les *Débats* l'échange de vues qui a eu lieu au mois d'octobre —, je constate qu'au cours de cette année il n'y a pas eu grand-chose de changé en ce qui concerne les points de vue.

Je me suis demandé si les deux éléments contenus dans le rapport du Conseil de l'Europe ne méritent d'être pris en considération, sous réserve de quelques modifications destinées à les adapter à la structure des Communautés.

Les ministres devraient d'abord décider de mettre en place une sorte de bureau de coordination de la politique étrangère, puis charger un certain nombre d'experts des ministères nationaux et des Commissions européennes, qui devraient travailler sous la direction d'une éminente personnalité politique, de définir les modalités dans un délai donné, l'un et l'autre dans un esprit de synthèse qui mettrait en accord les pouvoirs propres aux gouvernements et les objectifs politiques que l'on discerne derrière les objectifs de politique commerciale du traité.

Ce qui est certain, c'est qu'il devra sortir quelque chose de nouveau des entretiens du 5 décembre, faute de quoi les peuples de l'Europe seront découragés, une fois de plus, et Moscou pourra, comme après l'échec de la C.E.D. en 1954, organiser de nouvelles réjouissances. En outre, les experts de la politique soviétique constateront qu'une fois de plus dans l'histoire la prospérité croissante, que est notre objectif, conduit à une décomposition culturelle et politique.

J'en arrive maintenant à une question d'un tout autre ordre.

L'occasion qui nous est donnée maintenant de nous entretenir avec le Conseil sur d'importants éléments du traité, comme l'association par exemple, est trop précieuse pour que nous n'en profitons pas, d'autant plus que, comme Néerlandais, nous avons le plaisir particulier de voir notre ministre des affaires étrangères exercer les fonctions de président du Conseil de ministres.

Notre ministre n'ignore certainement pas que la commission de l'association des territoires d'outre-mer de cette Assemblée, commission à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, estime, comme d'ailleurs la plupart des membres de l'Assemblée, si je ne m'abuse, qu'un pays qui entretenait naguère des relations particulières avec un des six pays et qui maintenant a accédé à

l'indépendance peut, sans plus, rester associé à la Communauté s'il le désire.

M. le Ministre n'ignore certainement pas non plus que tous les pays d'outre-mer qui dépendaient naguère d'un des six pays et qui sont maintenant des Etats souverains ont demandé à la Communauté, il y a quelques jours — M. Lemaïgnen nous a annoncé cette nouvelle réjouissante vendredi dernier —, de laisser subsister les liens d'association.

Je ne connais pas les vœux et les sentiments des nouveaux gouvernements africains qui ont fait une demande d'association; je ne sais donc pas si dans leur esprit la demande d'association ne concerne que la brève période qui va jusqu'à la fin de 1962, date à laquelle expirera la convention d'application. J'ai simplement conclu des déclarations de M. Lemaïgnen, membre de la Commission, que des Etats africains de plus en plus nombreux établissent des plans d'ensemble et que la plupart d'entre eux présentent des projets qui s'échelonnent sur une période de trois, quatre ou cinq ans lorsqu'ils s'adressent au Fonds de développement. J'en déduis que ces Etats partent de l'idée que l'association a un caractère permanent.

Les remarques qu'à ce sujet j'ai entendue à l'Assemblée m'ont donné l'impression qu'ici encore on pense que l'association a un caractère permanent. La Commission, à son tour, semble partager ce point de vue. Il serait intéressant de savoir si le Conseil de ministres a retenu, lui aussi, le principe du caractère permanent de l'association. M. le Ministre pourrait-il nous dire quelque chose à ce sujet ?

Il s'agit ici de l'idée, du principe. Bien entendu, cela ne signifie pas nécessairement que l'on continuera à réaliser cette idée sous la même forme. Les conditions nouvelles ne permettent d'ailleurs plus de le faire, car la plupart de ces pays sont devenus maintenant des sujets de droit international.

Sachant l'importance que M. le Ministre attache à ces questions, qui sont d'un intérêt primordial non seulement pour l'Afrique et l'Europe, mais pour l'ensemble du monde libre, je voudrais y rattacher encore la question suivante :

Le Conseil estime-t-il souhaitable, possible ou nécessaire d'élargir dès à présent la portée géographique de ce principe d'association ? La portée géographique aussi bien en Afrique qu'en Europe, en ce sens que le cadre de ses activités serait élargi dans l'intérêt des deux parties ? Pour être bref, je me contenterai de rappeler la déclaration que le président Hallstein a faite au mois de juin de cette année lors de la réunion jointe de l'Assemblée parlementaire européenne et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de même que le passage du discours de M. Lemaïgnen de la semaine dernière qui s'y rapporte.

Puisque je parle en ce moment des problèmes d'association, je demanderai à M. le Ministre s'il peut nous dire quelque chose au sujet de l'association des Antilles

Schuijt

néerlandaises. Cette association va-t-elle dans le sens de l'article 131 du traité de la C.E.E. ou bien de l'article 238 ?

Pour terminer, encore une question de détail ; je suppose que M. le Ministre ne s'étonnera pas que je m'y intéresse si tenacement. Je lis dans le bulletin de la C.E.E. d'août-septembre 1960 que la Communauté est d'avis que les dispositions de la quatrième partie du traité et celles de la convention d'application relative à l'association pourront rester en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit en l'espèce du Togo. Si cette décision de principe a été prise, M. le Ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'a été répondu à M. Sylvanus Olympio, qui demandait, le 20 avril 1960, de pouvoir continuer à bénéficier des avantages de l'association, que le 20 juillet 1960, c'est-à-dire trois mois plus tard ?

Les relations postales avec l'Afrique sont-elles devenues si mauvaises ou quelque chose ne marchait-il pas dans les communications à Bruxelles ?

A l'issue des débats sur la politique européenne qui ont eu lieu à la deuxième chambre de nos Etats généraux à La Haye et au cours desquels ces problèmes ont également été à l'ordre du jour, M. le ministre Luns m'a dit en plaisantant : Allons ensemble au Togo !

Il n'en a rien été, hélas ; mais maintenant que nous nous retrouvons à Strasbourg quelques mois après, je crois que, symboliquement, nous sommes à mi-chemin entre La Haye et le Togo.

Il ne s'agit plus ici de la seule unité de l'Europe — c'est une affaire presque dépassée par l'évolution rapide de la politique et de la technique —, il s'agit plutôt que les deux continents, l'Afrique et l'Europe, en arrivent à une forme nouvelle de coopération et d'unité, une unité qui ne répondra pas seulement à leur intérêt, mais qui sera davantage encore un élément d'importance capitale pour le maintien de la paix dans le monde.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Schuijt et je donne la parole à M. van Dijk.

M. van Dijk. — (N) Monsieur le Président, vous nous avez priés d'être brefs ; aussi ne vais-je parler que de la seconde partie du rapport de la commission des affaires politiques, à savoir la question de l'organisation future des affaires politiques, donc celle de la coordination dans le domaine politique.

Je ferai une remarque préliminaire. Quand nous examinons le problème de l'unification politique, il faut pourtant que nous nous posions deux questions préalables. Cette unification politique représente-t-elle une revendication que nous soutenons ? Dans l'affir-

mative, de quels moyens, de quelles méthodes avons-nous besoin à cet effet ?

Le rapporteur a dit très clairement qu'il répondait par l'affirmative à la première question, ajoutant qu'en somme on ne pouvait guère répondre autrement.

Si nous posons la question avec un peu plus de circonspection, nous sommes amenés à nous demander si le contact politique actuel doit être resserré ou non et surtout s'il convient de l'institutionnaliser ou non. J'ai remarqué que M. le rapporteur Dehousse prenait très nettement position. Il déclare en effet au paragraphe 11 :

« Ce que l'Assemblée parlementaire peut faire de mieux en ce domaine, c'est de se mettre d'accord sur un mécanisme de coordination, puis d'unification de la politique étrangère des Etats membres. »

Je note à ce propos que dans le texte allemand on ne parle pas de « mécanisme », on a utilisé le mot « Verfahren » (procédure). Cela me conduit à poser une question. Qu'entend-on en l'occurrence ? Mes connaissances linguistiques sont modestes, mais je sais néanmoins que « mécanisme » et « Verfahren » sont des notions tout à fait différentes.

M. Kapteyn a parlé d'une conférence permanente. C'est là encore une autre idée.

Monsieur le Président, avant de prendre position, il faudrait pourtant, me semble-t-il, que nous sachions sur quoi nous allons prendre position. Au mois d'octobre, nous avons eu ici une discussion sur quelques questions posées par les présidents des trois Communautés et ceux-ci on dit tous trois qu'à vrai dire ils ne connaissent pas les propositions en vue d'une unification plus poussée. M. Hallstein a déclaré qu'il avait été tenu au courant — par les gouvernements, bien entendu —, mais que les propositions en tant que telles n'étaient pas connues des exécutifs de nos trois Communautés.

Jusqu'à présent, Monsieur le Président, nous ne savons de ces propositions pas grand-chose de plus que ce que les journaux en ont dit et ce qu'on peut lire dans les rapports. J'avais espéré qu'aujourd'hui où les ministres nous parlent personnellement — du moins en leur qualité de ministres nationaux — nous aurions une image plus claire des propositions dont on discute maintenant. Nous pouvons maintenant, dans cette Assemblée, engager une discussion approfondie sur ce que nous voulons.

M. le ministre Luns a dit en sa qualité de président du Conseil de ministres qu'il serait heureux d'apprendre ce que l'Assemblée dirait à ce propos.

Or, de deux choses l'une : ou bien c'est une affaire de notre Communauté et alors nous devrions pouvoir en discuter jusqu'au bout ; ou bien c'est une affaire qui semble ne regarder que les ministres des affaires étrangères des six pays.

van Dijk

Dans la seconde de ces éventualités, je me demande alors quelle est l'utilité d'une discussion sur ce point. Personnellement, j'estime que, si les six ministres des affaires étrangères vont discuter la grande question de savoir s'il serait bon d'amener les six pays à coordonner davantage leurs politiques étrangères, c'est là une affaire qui regarde certainement l'Assemblée parlementaire. Je crois qu'il serait indiqué que l'Assemblée soit mieux renseignée sur les particularités des problèmes dont on va discuter et sur la direction dans laquelle on pense cheminer.

Je suis d'accord avec l'orateur qui m'a précédé : si le 5 décembre on n'atteint pas de résultat, ce serait grand dommage ; mais d'un autre côté, je me pose une autre question. Si en ce moment nous ne savons rien encore de la portée des propositions, pouvons-nous dire que nous souhaitons que les ministres atteignent un résultat ?

Monsieur le Président, il y a ensuite dans les renseignements que j'ai sur ces propositions quelque chose qui m'inquiète. Si nous considérons que cette affaire est une affaire qui regarde l'Assemblée parlementaire — et je suis entièrement d'accord avec les autres orateurs pour affirmer que tel est bien le cas — et qu'elle découle du fait, comme M. Couve de Murville vient de le dire, que nous travaillons au sein d'une communauté économique, il est nécessaire que nous nous rendions compte de ce que sera le rapport entre ces développements et les institutions de notre Communauté. La question est de savoir quelle sera la relation entre ces institutions de la Communauté et cette politique qu'il s'agit de développer. Mais alors je constate non sans quelque frayeur qu'il s'agit d'un développement qui donne l'impression d'aller au rebours de l'idée supranationale.

Parlant de la position supranationale, le président de la Commission européenne appelle cela « eine mangelnde Präzision der Begriffe » (une précision insuffisante des termes), « der schillernde Begriff der Supranationalität, die mehr zur Verwirrung als zur Klärung der Vorstellungen beigetragen hat » (le terme de supranationalité, avec ses reflets indécis, a contribué à embrouiller plutôt qu'à clarifier les idées). Il a dit aussi que les décisions importantes de politique économique de la Communauté relèvent du Conseil de ministres dont les membres représentent la volonté des gouvernements des Etats membres pour les questions communautaires.

Monsieur le Président, ainsi que je l'ai dit il y a un instant, j'aperçois là un certain recul de l'idée du supranational.

Cette idée du supranational est-elle une idée aux reflets indécis ? Je ne trancherai pas la question. Je crois cependant qu'elle représente un élément auquel nous nous sommes toujours attaché dans cette Assemblée parlementaire. A mon humble avis, le Conseil de ministres est un organe de notre Communauté et il est tenu d'agir comme tel.

Quand je lis les informations sur les propositions en question et que j'assiste aux discussions sur cette affaire, je suis tenté de dire que l'on retombe dans l'ancien système de la diplomatie secrète. Les informations de presse pourraient dès lors être considérées comme un complément moderne de cette diplomatie secrète. J'ai la plus grande peine à admettre que l'on discute ici sur des propositions dont nous ignorons le contenu et, de plus, que ces propositions soient traitées en dehors de toute institution de la Communauté.

Encore une question, Monsieur le Président.

Notre rapporteur, M. Dehousse, a dit qu'à son avis il est nécessaire que nous parvenions à une collaboration politique plus étroite. Il a indiqué comme exemples la position de Berlin et celle de l'Algérie. On pourrait trouver d'autres exemples encore.

En effet, M. Dehousse a parfaitement raison de dire que ce pourraient être là des points dangereux pour notre Communauté. Mais la grande question est de savoir si dans les différents pays on acceptera les activités nécessaires de ce secrétariat ou de ce commissariat dans tout le développement de notre politique étrangère, pays par pays. Il est encore une autre question : Devant qui ce secrétariat ou ce commissariat, ou comme on voudra l'appeler, sera-t-il responsable ?

Sera-ce une nouvelle sorte d'organe supranational ? Sera-ce un organe administratif du Conseil des ministres, de ce Conseil qui exerce une influence sur les développements, mais qui en fin de compte se situe au delà de toute responsabilité politique ?

Si la politique étrangère d'un gouvernement nous déplaît, à nous membres de cette Assemblée parlementaire qui sommes aussi membres de notre Parlement national, nous avons la possibilité de demander des comptes à ces ministres dans notre Parlement national.

La fonction d'un secrétariat anonyme m'échappe entièrement. Et je n'ai pas parlé de la question des répercussions qui pourraient se produire sur les autres relations internationales.

On a parlé de la possibilité qu'il y ait une période de fortes tensions ; c'est ce que M. Couve de Murville a dit. Je pense qu'à cet égard nous aurons besoin de l'appui non seulement des Six, mais de l'Europe qui est plus grande que les Six uniquement.

Une dernière remarque encore. M. von Merkatz pense que l'amitié entre l'Allemagne et la France est la base du développement de l'Europe.

Je ne sous-estime certainement pas la grande importance de cette amitié, mais je pose encore une fois la question : Exprimez-vous bien cette pensée quand vous concluez que les Six doivent parvenir à une construction politique organique, et l'introduisez-vous dans cette Communauté pour que nous ne risquions

van Dijk

pas d'être dans une situation où ce développement prend des formes trop accusées dans deux pays déterminés ? En tout état de cause, nous devons toujours partir de l'idée que notre Communauté est une Communauté à Six.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. van Dijk et je donne la parole à M. Battistini.

M. Battistini. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens à présenter brièvement quelques considérations en cette veille de ce que l'on a appelé le sommet européen du 5 décembre ; je le ferai non pour critiquer — car on ne saurait critiquer ce que l'on ne connaît pas, et d'ailleurs M. le président Luns nous a informés que les sujets de l'entretien n'avaient pas encore pris forme concrète —, mais pour vous faire part d'un souci dont je souhaite vivement qu'il apparaisse sans fondement.

D'éminents amis devant lesquels j'ai eu l'occasion d'exposer mes idées m'ont mis en garde, affectueusement, contre le danger de créer de nouveaux embarras aux gouvernements qui, les malheureux !, en ont aujourd'hui déjà une pleine mesure. Je ne pense donc pas que ce que je vais dire puisse leur en créer ; d'ailleurs, notre Assemblée n'est pas une réunion de diplomates où l'on doit rechercher des formules nuancées et prudentes, elle entend au contraire être un véritable parlement où s'affrontent et se creusent les problèmes politiques et où l'on prend position après avoir mûrement réfléchi.

Nous sommes à la veille d'un événement qui peut devenir décisif pour la vie des institutions européennes et leur développement futur : la rencontre des chefs de gouvernement en vue de la discussion des récentes propositions du gouvernement français aux fins d'amplifier, politiquement parlant, nos Communautés. Il n'est personne dans cette Assemblée qui ne se félicite sincèrement de ces propositions, mais il se pose aussitôt une question : Comment entendra-t-on les traduire dans la réalité ?

Vous m'excusez sans doute si je vous dis qu'en ce moment où il semble que les six gouvernements ne réussissent même pas à s'entendre sur l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct et sur l'Université européenne, en ce moment où l'Europe est à l'arrêt et marque le pas, vous m'excuserez, dis-je, si, avant de m'associer à ceux qui se félicitent de la nouvelle initiative, j'attends de savoir ce que contient cette boîte à surprises, cette proposition récente, dont l'étiquette est jolie, mais dont on ignore ce qu'elle contient.

Quand on parle d'harmonisation et de coordination de la politique étrangère des six Etats, obtenues au moyen de rencontres ministérielles préparées par un secrétariat, et qu'on ne parle pas de pouvoirs de

l'Assemblée, ni d'élection de celle-ci au suffrage universel direct, nous sommes facilement induits à penser aux anciens instruments des alliances traditionnelles, en usage depuis des siècles et dont nous pensions qu'ils étaient désormais dépassés par les conceptions modernes qui ont présidé à l'élaboration des traités de Rome. De là, cette crainte — dont je souhaite, je le redis, qu'elle apparaisse dénuée de fondement — de devoir rebrousser chemin et de ne plus pouvoir continuer sur la voie difficile de l'évolution européenne.

Je prends acte avec satisfaction des assurances répétées que nous trouvons dans le rapport de M. Dehousse : l'œuvre entreprise dans le domaine économique ne sera en aucun cas compromise. Mais je crois que cela ne suffit pas. Je m'associe à M. le Rapporteur et à M. Rubinacci — je remercie ce dernier d'avoir accueilli dans le discours qu'il a prononcé au nom de notre groupe quelques pensées dont je lui avais fait part et que j'avais recommandées à son attention lors d'une discussion en réunion de groupe — quant à la manière vigoureuse dont ils ont défendu les structures communautaires qui existent actuellement, de même que les droits d'aînesse de notre Assemblée et son unicité. Mais cela non plus ne suffit pas. Cela ne suffit pas, parce que, vu les limitations imposées à l'activité par les dispositions des traités, je crois que l'on pourrait sans difficulté manœuvrer de manière à amener la Communauté et l'Assemblée vers une technicité toujours plus prononcée, ce qui les viderait progressivement de tout leur caractère politique.

C'est le principe qu'il faut affirmer et défendre, principe qui est encore plus important que les institutions elles-mêmes, principe qui, pour nous autres Italiens, constitue à proprement dire un impératif de la charte constitutionnelle de la République, le principe de la renonciation progressive des Etats, dans l'égalité des conditions, à la souveraineté nationale dans des secteurs de plus en plus nombreux, pour la confier à des organismes qui représentent la rencontre des volontés populaires.

On a affirmé au cours de cette discussion que, plutôt que de faire échouer la coopération projetée entre les six Etats en politique étrangère, mieux vaudrait mettre de côté les questions de principe. Je pourrais encore me dire d'accord sur ce point, à condition cependant que l'on ne compromette pas la possibilité de les reprendre et de les acheminer vers des réalisations futures, quand viendra le moment opportun, et à condition qu'on ne recule pas.

Je prendrai un exemple pour expliquer ma pensée. M. Dehousse a formulé diverses hypothèses sur la structure et la compétence des organismes de liaison. Voici ma question : Un secrétariat théorique et hypothétique qui travaillerait en fonction d'un directoire politique des six gouvernements, soustrait à tout contrôle d'une assemblée parlementaire et qui peu à peu viderait de toute autorité la Communauté et l'Assemblée, pareil secrétariat pourrait-il être considéré comme

Battistini

un instrument capable de faciliter l'évolution de l'Europe ? Ne faudrait-il pas plutôt y voir un instrument d'involution ?

Voilà en substance les motifs de mon inquiétude. Je tenais à vous en faire part. Si, pour l'instant, les conditions ne nous permettent pas d'aller de l'avant, évertuons-nous du moins à ne pas reculer !

Il est vrai qu'en l'absence d'une réglementation des problèmes de politique étrangère entre les six Etats la mise en place d'un mécanisme de coopération permanente dans ce secteur est toujours quelque chose de plus que le néant que nous avons maintenant ; je dis « le néant », car les rencontres trimestrielles des ministres des affaires étrangères ne peuvent vraisemblablement servir qu'à une action d'information réciproque. Il est vrai aussi que l'on est bien obligé de tenir compte de la réalité de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la politique européenne à laquelle il est nécessaire de rapporter les dimensions de toute initiative. Il est vrai enfin que le principe de supranationalité contenu dans le traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est resté en grande partie sur le papier ; il me semble toutefois indispensable que du sein de notre Assemblée parte un mot d'ordre qui réaffirme avec vigueur que le principe qui distingue les vieilles conceptions des nouvelles qui sont à la base de notre pensée politique, c'est la volonté de renoncer, avec la gradation nécessaire, dans les délais et selon les modalités qui apparaîtront opportuns, aux souverainetés nationales.

Nous sommes des hommes politiques et nous vivons au cœur même de la réalité. Nous ne prétendons par conséquent pas que cette idée puisse se réaliser bientôt. Nous sommes heureux de tout effort de rapprochement, quel qu'il soit, pourvu que les initiatives que l'on prend ne fassent pas dévier la marche de l'Europe vers l'intégration ultime, et que surtout elles ne l'inversent pas.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers collègues, je conclus en affirmant que notre Assemblée doit encourager toute initiative qui veut étendre à de nouveaux domaines la coopération entre les Etats, qu'il est oiseux de discuter aujourd'hui d'organisme que l'on propose, mais dont nous ne pouvons pas connaître exactement la structure et la nature, et qu'il faut différer cette discussion jusqu'au moment où ils seront entièrement connus, mais qu'il est indispensable de dire, avec l'autorité que nous donne notre qualité de représentants des Parlements nationaux, aux gouvernements qui s'apprêtent à examiner ces problèmes, que les peuples de l'Europe ont mis leur espoir en un avenir de bien-être, de paix et de progrès, et non pas en une alliance de type traditionnel entre les gouvernements, qu'ils ont mis leur espoir en une Europe intégrée selon une conception politique moderne et non pas en un accord entre chancelleries, et qu'ils appellent de leurs vœux une rencontre des libres volontés populaires qui

ajoute à l'amour que chacun éprouve pour sa patrie, et à la fierté qu'il éprouve à s'en dire un enfant, l'amour et la fierté que lui inspire la nouvelle patrie européenne.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Battistini de son exposé.

Je donne la parole à M. Ramizason.

M. Ramizason. — Monsieur le Président, il me serait plus facile de parler dans ma langue maternelle, mais comme cela est impossible, j'emprunte volontiers la langue française, bien que je la parle avec beaucoup de difficulté.

Je ne peux passer sous silence le brillant exposé que M. Vial a fait hier, au nom des peuples africains qu'il représente dans cette Assemblée. Je suis convaincu qu'il est digne de cette confiance, de cette responsabilité qu'il assume avec une abnégation totale et un dévouement sans bornes.

Si mon intervention, peut-être dénuée de tact et de diplomatie, vexait quelques membres présents, ils voudront bien m'excuser. Personne dans cette salle ne me reproche, je crois, de n'être pas né Européen. On ne me reprochera donc pas non plus de ne pas faire preuve de la même prudence, ni du même tact dans mes paroles. Dans les grandes assemblées du monde moderne, en effet, on jette d'abord des fleurs à celui qu'on attaque ensuite. Ce n'est pas mon cas. Je suis le chirurgien décidé à crever l'abcès, ce dont je m'excuse encore une fois.

Dans le cadre de ce débat, je désire me livrer à quelques considérations sur les relations des Communautés européennes avec les pays et territoires associés.

Je parlerai d'abord du traité de Rome. Nous partons ici d'une idée quelque peu paradoxale. Vous n'ignorez pas que le traité de Rome a été élaboré alors qu'il n'était pas encore question d'accession à l'indépendance des territoires d'outre-mer. C'était par personne interposée, pour les uns par la France, pour d'autres par l'Angleterre, pour d'autres encore par l'Allemagne, que nous y avions droit.

D'un côté, il nous apparaît, actuellement encore, que ce principe, qui nous est pertinemment connu, ferme la porte à tous les territoires d'outre-mer qui voudraient devenir partenaires officiels à part entière. Mais, d'un autre côté, nous sentons aussi le désir d'une collaboration avec les territoires d'outre-mer. C'est pourquoi, je ne comprends plus rien à tout ce que j'ai entendu.

Ne perdons pas de vue, au lieu de nous attarder à discuter du sens juridique d'un mot — j'indique que je ne suis pas juriste —, que les Orientaux, malgré nous, s'infiltrèrent dans les pays africains. Ils ne perdent

Ramizason

pas leur temps en vaines discussions, mais ils matérialisent leurs idées. Ils apportent une aide matérielle sous forme de charrues, de tracteurs, par exemple. Ils pansent en quelque sorte les plaies du front.

Si nous maintenons le *statu quo* et si nous ne re-manions pas le traité de Rome pour permettre l'association avec nos amis européens, nos descendants connaîtront, je vous l'assure, de grandes difficultés. Pour l'instant, le communisme s'attaque à Madagascar et à toute l'Afrique; mais demain, cette propagande subversive s'infiltrera jusqu'en Europe, et en Europe des Six.

Je désire également formuler quelques brèves remarques sur un passage du rapport de la commission des affaires politiques qui me déçoit. Il s'agit du paragraphe 10 du rapport qui est ainsi rédigé: « D'autres considérations ont été formulées au cours des travaux de la commission en ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement. Parmi elles, il faut mentionner le problème des modifications de structure politique dans les pays sous-développés. »

Monsieur le Président, ce passage, rien que par sa forme rédactionnelle, me fait craindre qu'on ne nous fasse encore avaler une couleuvre. C'est la raison pour laquelle je voudrais inviter M. le Rapporteur à me donner la définition exacte de ce qu'il entend par « modifications de structure politique dans les pays sous-développés ».

M. Dehousse, rapporteur. — Monsieur le Président, je voudrais, avec votre permission, et pour éviter toute équivoque, répondre tout de suite à la question posée par l'orateur.

M. le Président. — Si vous le permettez, Monsieur Ramizason, je donnerai la parole à M. Dehousse.

M. Ramizason. — Volontiers, Monsieur le Président, si vous me permettez ensuite de poursuivre mon exposé.

M. le Président. — Certainement. Monsieur Dehousse, vous avez la parole.

M. Dehousse, rapporteur. — Cher Monsieur Ramizason, l'idée contenue dans le paragraphe 10 de mon rapport ne m'est pas personnelle. Elle n'exprime pas mon opinion, mais est, je crois, le miroir fidèle de diverses interventions qui se sont produites en commission. Il s'agit de l'opinion de membres de la commission et non pas de la mienne.

M. Ramizason. — Monsieur le Président, j'en viens maintenant à l'expression « pays sous-développés ». Peut-être est-il ambitieux de ma part de m'élever contre pareils termes. Mais je tiens à vous parler à cœur ouvert. Il me faudrait quelquefois, en Europe, avoir un cœur de pierre pour refuser de l'argent à un

mendiant. Cela ne justifierait pas que je publie dans les journaux que tel mendiant européen est venu me demander de l'argent.

Dernièrement, j'ai eu l'honneur d'être invité par le gouvernement fédéral allemand et quelle n'a pas été ma joie de prendre connaissance d'un texte protestant contre l'emploi de l'expression « territoires sous-développés » pour qualifier les territoires d'outre-mer et disant qu'il y a lieu de la remplacer par les mots « en voie de développement ».

Il est exact que nos pays sont sous-développés. La lune, qui est devenue l'endroit touristique de prédilection des humains, connaît elle-même des zones sous-développées. (*Sourires.*) Mais il ne faut pas crier sur tous les toits que les pays et territoires d'outre-mer auxquels vous venez en aide restent toujours sous-développés alors qu'ils le sont indépendamment de leur volonté.

Au paragraphe 10 du rapport de M. Dehousse, je lis encore que « la commission n'a pas pris position sur ce problème, ni d'ailleurs sur aucun autre de ce domaine. Elle ne le fera qu'après avoir consulté la commission des pays et territoires d'outre-mer ».

Monsieur le Président, je considère que la commission des affaires politiques a bien fait de ne pas prendre position sur ce problème. Elle ne doit pas le faire parce que ce serait évidemment dans un sens négatif ou paternaliste, à mon avis déjà périmé.

Nos peuples ont choisi les formes de gouvernement qu'ils ont voulues et nous sommes reconnaissants aux Européens de nous faire confiance, en nous laissant le soin d'être juges de la qualité de ces institutions et de leur conformité avec quelques principes communément en vigueur ici.

Je puis vous citer un exemple frappant, et d'ailleurs typique, démontrant qu'il est essentiel de laisser discuter par les Africains eux-mêmes les problèmes concernant les territoires d'outre-mer. Des travaux de la 6^e conférence de la Table ronde il s'est dégagé de magnifiques enseignements, que vous trouverez au paragraphe 9 du rapport de l'honorable M. Dehousse. Mais si vous deviez fonder l'attribution d'une aide aux Etats africains et malgache sur de telles considérations, vous feriez fausse route, je le déclare avec fermeté. Nous avons besoin d'être aidés économiquement, mais nous n'entendons pas que cette aide soit subordonnée à un certain conformisme politique.

Cette remarque préliminaire faite, j'arrive à un point capital quant à l'impérieuse collaboration qui doit exister entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar. Cette collaboration est une nécessité. Elle est commandée par l'histoire et par nos intérêts réciproques.

Messieurs, ainsi que je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez peut-être appris dans la géographie, tout au moins à l'école, que Madagascar est un tremplin vers l'océan Indien d'une part, Mozambique d'autre part,

Ramizason

soit entre l'Orient et l'Occident. Il est vrai que nous venons d'accéder à l'indépendance et que nous sommes maîtres de nous-mêmes ; nous le sommes tout au moins juridiquement, ce qui, à mes yeux, ne constitue pas une indépendance véritable. A mon humble avis, l'indépendance véritable est uniquement d'ordre économique. Nous ne pouvons pas repousser les Orientaux qui nous apportent des engins modernes pour notre agriculture. Je crains fort pourtant que ces Orientaux, qui arrivent chez nous comme commerçants, ne finissent plus tard par émerger dans la politique. Cette politique, j'en suis sûr, serait loin de vous être favorable.

La collaboration entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar est commandée — disais-je — par des intérêts réciproques. Il y a des avantages dont il faut tenir compte, d'une part pour nous, mais également, ne l'oublions pas, pour l'Europe des Six. Cette collaboration doit s'effectuer sur une base où seront édifiées, d'une manière inébranlable, l'égalité la plus complète et l'amitié eurafrico-malgache. Si nous sommes associés à la Communauté économique européenne, nous espérons l'être à égalité de droits, c'est-à-dire avec les prérogatives, les devoirs et les charges que cela comporte.

Ceci étant dit, quelle pourrait être la forme de cette coopération ? Je n'ai pas besoin de répéter qu'elle doit revêtir divers aspects : technique, commercial, financier, agricole et industriel. L'Europe continue son œuvre en nous aidant techniquement, c'est-à-dire en nous fournissant, au premier stade, les techniciens indispensables à la modernisation de notre agriculture encore primitive et à la création d'activités nouvelles.

Messieurs les Européens, il ne faut pas perdre de vue que vous avez des frères et des sœurs éloignés à qui vous tendez une main amicale, mais qui travaillent encore à l'aide d'engins primitifs, comme la bêche que nous appelons « augady ».

J'ai eu l'occasion de voyager à travers l'Europe et de voir de tous jeunes gens remuer des hectares de terre grâce à des tracteurs et à des charrues très modernes, alors que nous, avec les moyens dont nous disposons, nous parvenons à grand-peine à assurer notre subsistance. Comment arriverons-nous à avoir une surproduction qui nous permettrait d'exporter et assurerait ainsi l'équilibre de notre économie ?

L'Europe doit contribuer à la formation de nos cadres, qui ne doit pas être faite « au rabais ». Nous aimerions, chaque fois qu'un Africain ou un Malgache remplace un Européen dans l'administration de nos pays, qu'il le fasse à égalité de compétence et de capacités. La Communauté économique européenne a un rôle très important à jouer en la matière. J'appelle de tous mes vœux la création d'une université européenne de l'amitié, où, dans un même esprit, seraient formés les jeunes Africains, Malgaches et Européens. Elle contrebalancerait l'attrait de cette autre université de l'amitié que les puissances de l'Est ont créée à Moscou.

Je ne sais si MM. les Membres du Conseil de ministres perçoivent l'urgente nécessité d'une initiative spectaculaire, si souhaitable. En attendant, il importe que la Communauté économique européenne soit à la base même d'un effort sincère et désintéressé de coopération technique avec l'Afrique et Madagascar.

En matière commerciale, j'estime que la Communauté économique européenne doit faire un effort supplémentaire à l'égard de l'Afrique et de Madagascar. C'est en Europe que nous devons trouver des débouchés adéquats à notre production agricole et c'est la Communauté économique européenne qui doit jeter les bases d'une véritable stabilisation des cours des matières premières que nous produisons.

Sur le plan financier, le traité de Marché commun a mis en place un Fonds européen de développement pour les pays et territoires d'outre-mer associés. Je ne révélerai rien en disant que le fonctionnement de ce Fonds ne donne pas toute satisfaction. Il repose en particulier sur le principe du don qui me semble dangereux, si bien qu'il crée chez nous l'habitude d'une certaine facilité. En plus, pour ne rien vous cacher, il est trop humiliant. A l'heure où nous accédons à l'indépendance politique, nous n'entendons pas donner l'impression de tendre sans cesse la main. Le mieux serait de nous associer à la gestion du Fonds, tant administrativement que financièrement. Je pense, d'ailleurs, que nos gouvernements accepteraient cette participation qui pourrait se faire sur la base d'un certain pourcentage du revenu national. Ce nouveau Fonds serait alors le fondement d'une véritable association et d'une solidarité entre l'Europe, l'Afrique et Madagascar.

Je lance simplement cette idée qui, si elle est retenue, représentera certainement, de la part de l'Europe, un effort beaucoup plus considérable et fructueux que celui qui est fait actuellement. Mais vous me permettez d'imaginer le retentissement qu'aurait en Afrique et à Madagascar une telle entreprise commune, éloignée de la démagogie chantée chez nous en ce moment par les communistes.

Monsieur le Président, j'en ai terminé. Je m'excuse d'avoir retenu un peu trop longtemps l'attention de l'Assemblée. On vient de me remettre un papier m'indiquant que je n'ai plus droit qu'à cinq minutes alors que je désirerais être entendu bien plus longuement.

Je suis peut-être ici le seul homme de couleur qui représente véritablement ces territoires d'outre-mer avec lesquels vous souhaitez sincèrement, amicalement, avoir des relations commerciales et politiques. Je crois en avoir dit suffisamment pour me faire comprendre de mes amis d'ici qui sont loin de chez nous et qui ne sont renseignés que par quelques Européens installés chez nous par intérêt et qui voudraient toujours mettre en état de besoin vos frères des territoires d'outre-mer. Si vous croyez cela, Messieurs, vous buvez de l'eau.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Ramizson de son exposé. Je donne la parole à M. Hazenbosch.

M. Hazenbosch. — (N) Monsieur le Président, vous nous avez demandé d'être aussi brefs que possible dans nos interventions ; aussi vais-je me borner à parler d'un seul point, qui n'est cependant pas un point de détail, et je tenterai de résumer autant que possible ma pensée, tout en espérant que de ce fait elle ne perdra pas trop de sa précision.

Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la coordination de la politique étrangère revient maintenant dans le cercle de nos préoccupations et que demain ce sera peut-être son unification qui sera à l'ordre du jour. Il est permis de s'en féliciter, même si nous n'avons pas sur toute la ligne une idée parfaitement claire de ce que peut être le contenu d'une politique étrangère ainsi coordonnée ou unifiée.

M. Dehousse, notre éminent rapporteur, nous a donné hier après-midi, en présentant son rapport, deux exemples de politique étrangère coordonnée. On peut en imaginer d'autres encore qui, cependant, ne sont pas aussi frappants. Je me rappelle notamment qu'il y a fort peu de temps on a pu lire dans les journaux que le ministre des affaires étrangères de Belgique, notre ancien collègue et vieil ami Wigny, a déclaré devant une certaine situation que son pays pourrait bien se retirer de l'Organisation des Nations unies. On peut donc se demander dans le cadre de notre présente discussion si la coordination des politiques étrangères devrait signifier aussi que, si un pays se retire, nous devrions tous nous retirer aussi.

Qu'on cherche une certaine coordination de la politique étrangère générale, ce me semble cependant être tout simplement la conséquence logique de l'action que nous avons entreprise ensemble en 1950 et que nous avons poursuivie en 1958 sur une base plus large après avoir subi de nombreux revers.

Or, la question qu'à mon avis il importe d'examiner est celle-ci : Comment et dans quels domaines va-t-on procéder à cette coordination ?

Dans l'examen de cette question, il faut que nous nous rendons compte qu'à cet égard nous ne nous trouvons plus devant une feuille de papier vierge. Nous avons en effet créé trois communautés économiques et il est vrai que ces communautés sont de nature économique-sociale. Mais il est tout aussi vrai, Monsieur le Président, que ce sont là des communautés, c'est-à-dire qu'en créant ces communautés économiques nous avons voulu faire davantage que de créer des instruments pour résoudre des problèmes d'ordre économique et social. A cette autre chose, à cette existence de communautés, nous avons attaché tant de valeur qu'à cause de cela nous avons accepté délibérément que notre entreprise commune soit, géographiquement parlant, plus limitée qu'il eût été nécessaire autrement et que cette limitation géogra-

phique la rende peut-être moins efficace qu'elle aurait pu l'être dans d'autres circonstances.

Nos instruments destinés à nous faire résoudre nos problèmes économiques et sociaux, nous ne les avons pas cherchés sous la forme d'une zone de libre-échange et nous ne nous sommes pas arrêtés à l'union douanière. Ce qui nous importait, c'était la possibilité d'une attitude commune, la possibilité de mener une politique commune. C'est cela que nous avons voulu et c'est à cette fin que nous avons créé des organes, des organes pourvus de compétences limitées, mais néanmoins réelles, des organes assujettis à un contrôle parlementaire. Même après avoir donné vie à ces organes, nous avons fait tout notre possible pour en souligner aussi vigoureusement que nous le pouvions le caractère politique.

Je rappelle les plaidoiries qui ont été prononcées de toutes part, également dans cette Assemblée et dans les Parlements nationaux, pour demander que dans la désignation des organes exécutifs on choisisse toujours davantage des personnalités politiques et qu'on nomme le moins possible des experts et des techniciens.

Si nous posons maintenant notre regard sur les bancs des exécutifs, Monsieur le Président, nous ne pouvons que constater pour notre grande satisfaction qu'il y a là des visages bien connus de personnes qui ont gagné leurs galons soit dans notre Assemblée, soit dans la vie politique de leur pays.

En désignant les membres des Conseils de ministres, on n'a pas donné la préférence aux ministres des affaires économiques, aux ministres de l'agriculture ou aux ministres des affaires sociales ; on a choisi les ministres des affaires étrangères, c'est-à-dire des personnalités hautement qualifiées du point de vue politique.

En ce qui concerne la composition de notre propre institution, de notre Assemblée, nous avons élaboré tout dernièrement encore des propositions en vue de son élection au suffrage universel direct. Cela signifie en d'autres termes, Monsieur le Président, que les problèmes économiques et sociaux n'ont été pour nous guère autre chose qu'un objet concret que nous avons cherché parce que nous pensions pouvoir construire autour de lui une communauté politique. C'est cette communauté politique qui nous importait et qui nous importe toujours, une communauté politique non seulement à l'intérieur, non seulement de réciprocité, mais aussi une communauté en face de l'extérieur.

En effet, la politique commerciale sera à la longue l'affaire de la Commission de la C.E.E. M. Luns, président du Conseil de ministres, nous a dit hier que cette Commission se présente actuellement, dans le cadre du G.A.T.T., pour négocier sur nos tarifs extérieurs communs. Il est bon de nous rappeler ces faits et de bien nous en rendre compte quand nous nous demandons comment et sur quelles points la politique étrangère générale doit être coordonnée.

Hazenbosch

C'est que dans la vie il y a toujours des liens que l'on ne saurait nier impunément. Je suis reconnaissant à M. le ministre von Merkatz d'avoir attiré ce matin, une fois de plus, notre attention sur ce fait.

Lorsque nous avons créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier, nous savions que, ce faisant, nous déclençons un dynamisme qui allait entraîner d'autres réalisations. En effet, il était dès le début tout à fait clair pour nous que l'on ne peut pas isoler de l'ensemble de nos économies nationales quelques industries de base et les soumettre à un régime spécial. De même, quand nous avons institué la Communauté économique européenne, nous savions qu'autre chose suivrait, car nous nous rendions compte que la politique économique ne saurait être sortie de l'ensemble de la politique de nos six pays.

Il y a là une des raisons pour lesquelles nous avons collaboré avec tant d'ardeur à la création de la Communauté économique européenne.

Ce dont il s'agit maintenant, Monsieur le Président, c'est de fonder une communauté politique qui soit davantage que la somme des parties qui la composent.

Quelque importante qu'elle soit en elle-même, la politique étrangère ne peut en aucun cas être considérée isolément. La politique commerciale commune en est l'aspect économique. Il est inimaginable que l'on mène une politique commerciale commune en la détachant de la politique étrangère générale.

La question de l'association de pays africains et autres est à la fois un problème de politique commerciale et un problème de la politique générale ou, mieux encore, un problème de politique générale qui trouve pour une large part son expression dans la politique commerciale.

De même, la politique de défense se rattache de très près à la politique d'expansion économique.

Je crois que ces considérations doivent nous amener à conclure que, si l'on réclame une coordination des politiques étrangères — et qui, parmi nous, ne l'appelle pas de ses vœux ? —, il faut la rechercher dans le cadre des Communautés existantes. Si, pour l'instant, les institutions et l'appareil des Communautés existantes sont encore insuffisants à cet effet, il faut les outiller en conséquence.

J'aimerais dire à M. Couve de Murville : la « modeste organisation administrative » dont vous avez parlé ce matin doit avoir sa place dans ces Communautés et non hors d'elles. Il ne suffit, en effet, pas de respecter les structures qui existent dans le domaine des communautés économiques. Il ne s'agit pas de respecter la structure actuelle ; il s'agit — et je crois que là est l'essentiel — de développer cette structure.

Nos Communautés actuelles, vu leur nature et leur objectif, ne sont pas faites pour l'immobilité. Imposer

l'immobilité aux Communautés actuelles, c'est en aduler sciemment la nature.

Monsieur le Président, on parlera cet après-midi de la fusion des exécutifs. Je sais qu'une des raisons fondamentales pour lesquelles on veut cette fusion, c'est le désir de rationaliser. Mais il est évident que dans cette fusion des exécutifs il ne s'agit pas seulement de rationalisation ; il s'agit aussi de donner à l'Europe un visage unique et de la rapprocher, par l'effet de ce visage unique, de nos peuples et du monde entier.

Or, ce serait chose singulière que de combiner l'action destinée à donner à l'Europe un visage unique avec une autre action, consistant à créer presque simultanément un second visage nouveau : celui de la politique étrangère commune. Il est indéniable que dans notre volonté de construire l'Europe nous avons fait d'importants progrès ; mais il faut bien dire que les constructions que nous avons souffert encore beaucoup trop d'un vice, qui est le manque de transparence. Ce manque de transparence des constructions, nous devons le surmonter et non l'accentuer encore.

Je me rends compte que les pensées dont je viens de vous faire part sont des pensées très simples ; j'espère qu'elles ne paraîtront pas trop simples aux ministres pour qu'il puissent en faire état dans leurs discussions du 5 décembre. Si j'exprime cet espoir, ce n'est pas que j'attribue un prix excessif à mes idées, ce n'est pas non plus pour donner dans ce défaut que M. von Merkatz si justement blâme, le défaut de ceux qui veulent à tout prix avoir raison. Je le fais parce que je ne voudrais pas que la perspective que le président d'honneur de notre Assemblée, Robert Schuman, a ouverte pour notre génération soit troublée, je le fais parce que je voudrais qu'un élan nouveau soit communiqué à notre effort.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Hazenbosch de son exposé.

Nous allons interrompre nos travaux pour les reprendre cet après-midi, à 15 heures précises.

Nous entendrons d'abord les représentants des exécutifs dans l'ordre suivant : M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne ; M. Wehrer, membre de la Haute Autorité ; M. Hirsch, président de la Commission de l'Euratome. Ensuite, nous reprendrons la liste des orateurs inscrits, sur laquelle figurent encore MM. De Kinder, Kopf, Alric et Battista.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 15 h 10, sous la présidence de M. Vendroux.)

PRÉSIDENTE DE M. VENDROUX

Vice-président

5. — *Modifications dans la composition de commissions*

M. le Président. — J'ai reçu du groupe démocrate-chrétien une demande tendant à remplacer :

dans la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, M. Scelba par M. Pedini ;

dans la commission des transports, M. Pedini par M. Battistini.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces propositions sont ratifiées.

6. — *Dépôt d'un document*

M. le Président. — J'ai reçu de M. Margulies une proposition de résolution tendant à assurer au secrétariat général de l'Assemblée parlementaire européenne de meilleures conditions de travail.

Cette proposition de résolution a été imprimée et distribuée sous le n° 97 et, s'il n'y a pas d'opposition, sera renvoyée à la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés.

(Assentiment.)

7. — *Échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés.

Dans la suite de la discussion du rapport de M. Dehousse sur la politique étrangère des Etats membres en rapport avec les Communautés européennes (doc. 87), la parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu M. le Président du Conseil de ministres et MM. les Membres du Conseil faire d'importantes déclarations, riches de substance et de problèmes. Nous avons vu comment ces déclarations ont été éclairées, grâce à un débat très large et très varié qui a fait entendre aussi des notes de critique.

C'est maintenant le troisième interlocuteur dans ce colloque qui a la parole. Pour lui, pour l'un des exécutifs de la Communauté, il se pose un autre problème en plus des problèmes de fond et de ceux qui décou-

lent du fait que nous devons tous nous limiter dans ce débat ; c'est un problème qui est déterminé par la nature du travail des exécutifs. Il est nécessaire d'en prendre clairement conscience afin de définir le rôle que nous pouvons jouer dans un tel colloque, afin de mettre au point un style pour notre participation à ce colloque. Ce rôle est commandé par les trois caractéristiques du travail de nos exécutifs.

Il est commandé tout d'abord par le fait qu'au premier plan de notre activité il y a exclusivement un travail d'exécutif. C'est dire que tout ce qui est manifestation de la vitalité de ces exécutifs revêt, plus que le travail des autres institutions, le caractère d'actions concrètes, d'actions politiques immédiates. Les instruments des exécutifs sont là pour cela et sont sans cesse perfectionnés en vue de ce but. Les exécutifs doivent soumettre des propositions, ils doivent prendre des initiatives, ils doivent être le moteur du développement de la Communauté.

Il est vrai que même ces actions de détail, dans la personification de notre Communauté, morceau par morceau et pas à pas, doivent partir d'une vue d'ensemble, d'une vaste conception mûrement réfléchie dans laquelle tout vient s'insérer sans heurts. Il est vrai que les exécutifs doivent agir selon un programme. Mais de formuler ce programme n'est pas le propre de leur travail ; c'est plutôt l'articulation de leur action concrète.

A cela se rattache la seconde caractéristique. A la différence des deux autres institutions qui participent à ce colloque, les exécutifs ne peuvent pas agir en se prévalant — du moins en théorie — d'une compétence générale du genre de celle qui constitue pour un Parlement un axiome fondé directement dans le droit naturel et qui appartient également aux gouvernements nationaux.

Nous devons fonder toute notre action sur le traité auquel nous devons notre existence et qui nous a attribué des compétences et des responsabilités. Aussi notre activité est-elle, plus que celle des autres institutions, une activité *de lege lata* plutôt que *de lege ferenda*.

Ce qui impartit à notre action sa force exécutoire, ce qui lui donne sa valeur en tant que manifestation de la vitalité de la Communauté et pour la Communauté, c'est le traité. Il s'ensuit que notre action — et c'est là la troisième caractéristique des exécutifs, qui s'exprimera d'ailleurs dans notre mode de participation au colloque — donne aisément l'impression que nous défendons l'acquis actuel, le contenu des traités, tels qu'ils ont été conclus.

Je dis : l'impression que nous défendons l'acquis actuel. Car, lorsque nous parlons de ces traités, nous nous rendons compte immédiatement qu'ils sont des traités dynamiques, que l'idée de développement leur est immanente, que l'exécution du traité implique autant la sauvegarde que le développement du contenu de ce traité.

Hallstein

Par conséquent, nous pouvons et devons comprendre l'activité d'un exécutif qui assume des responsabilités de politique économique comme une partie de la tâche consistant à assurer également l'intégration politique. Seulement, nous l'assurons en rendant complète, vivante et irrévocable l'intégration économique.

Il résulte de tout cela, Monsieur le Président, que notre colloque avec l'Assemblée parlementaire est un colloque permanent. C'est une coopération permanente avec votre Assemblée dont nous recherchons à toute heure les conseils, les avis, les suggestions, les critiques; aussi courons-nous le risque, lors d'un tel colloque formel, de nous répéter. Ce risque est inévitable.

Comme tous ceux qui participent à ce débat, je me vois dans l'obligation d'opérer un choix. Car les sujets que l'Assemblée s'est donnés et nous a donnés comme thèmes de discussion sont extrêmement vastes et comportent une multitude de questions particulières. Dans ce choix, je retiendrai un seul sujet, qui me semble parfaitement indiqué, d'une part, pour nous faire prendre conscience des aspects concrets des problèmes soulevés par notre action politique, mais aussi, d'autre part, pour montrer avec suffisamment de clarté qu'il s'agit là de quelques questions fondamentales.

En l'occurrence, je choisirai dans l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour non pas une question qui a trait à des méthodes ou à des procédures, à des problèmes d'organisation ou de compétence; je choisirai au contraire un problème matériel.

J'aimerais traiter certaines questions fondamentales de la politique de développement qui, je crois, apparaîtront toujours davantage comme la tâche principale pour l'avenir des relations extérieures de notre Communauté et des Etats membres. Peut-être me sera-t-il donné de dégager tel ou tel aspect particulier en plus de ceux qui ont déjà été mis en lumière.

Mais avant d'aborder ce sujet, je ferai quelques remarques sur un problème qui, certes, n'est pas le point central de l'ordre du jour, mais sur lequel se sont concentrés à la fois l'intérêt et le débat, à savoir le problème de la coopération politique entre les Etats membres.

Je serai extrêmement bref, car à la session d'octobre j'ai déjà eu l'occasion d'exposer dans cet hémicycle le point de vue de la Commission de la Communauté économique européenne. Je le rappellerai brièvement en reprenant les remarques qui résumaient l'exposé que j'avais fait à cette session.

Nous avons cru pouvoir constater déjà en octobre une unanimité sur les points suivants, et j'ajoute immédiatement que cette unanimité s'est confirmée au cours des débats de ces deux derniers jours. Je n'ai pas entendu une seule remarque qui puisse rompre cette unanimité.

Premièrement, nous avons le droit de nous féliciter de ce que l'armature choisie par notre traité pour l'intégration européenne ait fait ses preuves, qu'elle ait été couronnée de succès dans la pratique et que ce succès nous invite, nous oblige à progresser sur cette voie et à enrichir sans cesse le patrimoine d'acquisitions de l'intégration européenne.

Deuxièmement, nous sommes convaincus que l'ordre institutionnel donné à notre Communauté a contribué de façon substantielle et continuera de contribuer à ce succès et que, pour cette raison même, cet ordre doit être maintenu dans sa lettre et dans son esprit.

Cela signifie que nous souhaitons et escomptons, et nous croyons pouvoir la constater, l'unanimité sur le fait que, quels que soient les développements de ce qu'on appelle la relance politique de l'année 1960, cette relance s'opérera d'une manière qui ne portera pas préjudice à l'ordre institutionnel existant de nos Communautés, mais qui tirera parti de cet ordre institutionnel, consolidera les possibilités de développement qui lui sont inhérentes et fera en sorte que des liens organiques s'établissent entre cet ordre institutionnel existant et un nouvel ordre qui viendra à être créé ou encore de nouvelles habitudes qui viendraient à s'instaurer, afin que l'action de cette Communauté demeure vraiment garantie conformément à l'esprit du traité.

C'est ainsi, pensons-nous, que l'on sert le mieux l'union politique qui est l'objectif actuel auquel nous demeurons tout aussi inébranlablement attachés que tous ceux qui participent à ce colloque. Dans cet esprit, nous accueillons toute initiative qui, par delà les réalisations présentes, constitue un progrès sur la voie de l'union spécifiquement politique. Il est superflu de le répéter.

Et maintenant, Monsieur le Président, j'aborde mon sujet. A l'ordre du jour de la partie du colloque qui est consacrée aux relations extérieures de notre Communauté figurent la question de l'association de la Grèce et de la Turquie, la question de nos rapports avec l'Amérique latine et la question de la politique de développement.

Je voudrais faire une synthèse de ces trois ensembles de problèmes. Je m'y crois autorisé parce qu'en dépit des particularités de chacun d'eux ils ont tous une caractéristique commune: en effet, il s'agit dans tous ces cas, sans exception, du développement et de la politique de développement au sens le plus large du terme. Toutes les solutions concrètes que nous pouvons élaborer pour ces secteurs de la politique de développement au sens large doivent être fondées solidement sur une vaste conception de base, sur une vue d'ensemble.

Je me rends compte que, devant le degré de maturité ou d'imaturité que nous devons constater actuel-

Hallstein

lement dans la politique de développement de la Communauté, mon exposé soulève des questions plutôt qu'il n'apporte des réponses; et dans la mesure où il suscite des réponses, celles-ci traduisent un point de vue personnel. Ma Commission n'a pas encore été appelée à se prononcer formellement sur une conception d'ensemble à cet égard.

Si nous synthétisons ainsi les ensembles de problèmes mentionnés il y a un instant, je crois utile de soulever trois questions fondamentales qui leur sont communes à tous :

Premièrement, d'où découle en fait notre obligation, si l'on fait abstraction des problèmes politiques actuels, notamment de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest ?

Deuxièmement, qu'est-ce qui commande l'ampleur de cette obligation ?

Troisièmement, comment pouvons-nous nous acquitter de cette obligation ?

J'examinerai d'abord la première question, le fondement de la responsabilité que nous assumons pour le développement. Il me semble que c'est là une question de solidarité à un double point de vue.

Il s'agit tout d'abord de la solidarité entre les nations industrialisées et les pays en voie de développement. Nous avons coutume de considérer la société telle qu'elle s'est cristallisée dans nos pays comme le modèle de la « société libre ». Cela ne doit pas nous faire oublier que cette société n'est pas seulement caractérisée par le fait qu'il s'agit d'une société solidaire. Elle a acquis ce second caractère au cours d'une longue évolution, pendant laquelle la société industrielle moderne s'est constituée, s'appuyant, d'une part, sur le principe de la liberté et, d'autre part, sur le principe de l'équilibre social. Nous avons appris en progressant sur cette voie que la liberté ne peut venir que d'un système organisé et que la solidarité, transcrite dans le principe du bien-être général, est une condition du progrès et de la paix sociale.

Je crois que c'est là précisément le problème qui, aujourd'hui, se pose de nouveau à nous sur un plan plus élevé. Quand on parle de « politique de développement », que signifie « développement » sinon mettre certains pays en mesure de coopérer économiquement avec nous sur un pied d'entière égalité ?

De même que l'affermissement de ce sens de la solidarité au sein d'un peuple libre est la condition du progrès, voire de la survie de la liberté elle-même, cette prise de conscience est aujourd'hui une condition du progrès et de la survie du monde libre tout entier.

Il importera donc — de la façon décisive — de considérer le problème des pays en voie de développement non plus comme un problème de simple assistance, mais comme un problème de planification

et de prévoyance pour le monde libre indivisible dont nous faisons tous partie.

Tel est l'un des aspects de la solidarité. L'autre aspect a trait aux rapports entre les pays industrialisés.

Je ne peux que me ranger à l'avis de M. le Président du Conseil de ministres qui a dit dans son exposé que nous devons tenir compte de la coïncidence des difficultés croissantes de la balance américaine des paiements et de l'urgence croissante des problèmes de développement. Le fardeau énorme dont les Etats-Unis se sont chargés après la seconde guerre mondiale ne peut manquer de miner la force économique d'une nation, même aussi puissante, et il ne cesse d'ailleurs de s'alourdir.

Nous saluons aujourd'hui le président nouvellement élu des Etats-Unis qui est appelé à diriger la politique de la première puissance du monde libre et nous lui souhaitons de tout cœur plein succès dans les hautes fonctions qu'il aura à exercer dans notre intérêt à tous. Ce faisant, il faut aussi que nous ayons conscience des tâches qui l'attendent, de la mesure dans laquelle il devra consacrer ses forces et son attention aux problèmes que nous examinons ici et, par conséquent, du cadre où s'inscrivent nos propres obligations. C'est aussi dans l'esprit de cette solidarité qu'il nous appartiendra de prendre notre part équitable de la charge qui nous incombe dans notre propre intérêt.

J'en viens ainsi à la seconde question, c'est-à-dire la question de savoir comment déterminer l'ampleur de notre effort.

Là encore, M. le Président du Conseil de ministres a souligné à juste titre que la constitution d'une communauté économique de l'importance de la nôtre et le volume de son commerce extérieur sont déterminants pour les obligations qui nous incombent.

Peut-être conviendrait-il de faire à ce sujet une remarque complémentaire.

Je crois en effet que l'intensité de nos relations commerciales est un facteur de la plus haute importance. Mais je crois aussi que ce n'est pas là tout le problème. Au contraire, l'étendue de nos obligations est autant fonction du degré d'intégration que nous atteignons que du potentiel économique dont nous disposons, indépendamment du volume de nos échanges.

Comme M. le Président du Conseil l'a fait remarquer, la coordination à l'intérieur de la Communauté s'opère en ce sens que l'on s'attache — et on y parvient de plus en plus souvent — à trouver un dénominateur commun. C'est en fait la voie que nous devons suivre et c'est aussi la seule que l'on puisse suivre à l'intérieur de la Communauté libre que nous sommes et que nous voulons rester.

Mais il faudrait demeurer conscient du danger qui tient à ce que ce dénominateur commun tend naturellement toujours à être le plus petit dénominateur.

Hallstein

Les obligations qui incombent à notre Communauté ne diminueront pas avec sa consolidation croissante ; elles augmenteront au contraire. Il faudra donc faire un effort constant pour ne pas se contenter du plus petit dénominateur et pour essayer de se rapprocher du plus grand dénominateur.

Si donc le degré d'intégration atteint à chaque moment donne la mesure de l'étendue de nos obligations, ce sera également le cas pour notre potentiel économique lui-même.

Cela me ramène à ce que j'ai dit il y a quelques instants : nos rapports avec les pays en voie de développement ne sauraient être considérés exclusivement sous l'angle de la politique commerciale. Il importera au contraire de tirer parti de toutes les possibilités que nous offre l'accroissement de notre puissance économique. A cet égard, la Communauté occupe la seconde place dans le monde libre, et c'est cela qui devrait nous dicter la mesure de ce que nous devons faire, même si nous n'étions pas en même temps le principal partenaire commercial des pays en voie de développement.

Enfin, j'examinerai comment nous devons nous acquitter de nos obligations. Il s'agit doublement ici d'une question de polarisation de notre action. Elle se pose quant aux méthodes à appliquer, d'une part, et quant à la répartition régionale, d'autre part.

Trop souvent, me semble-t-il, l'opinion prévaut encore qu'un libéralisme général en politique commerciale permettrait au premier chef de résoudre le problème du développement. Je n'entends certes pas sous-estimer l'importance de la politique de libre-échange. Elle figure au programme du traité de Rome et constitue un élément essentiel de notre credo économique. Elle revêt une grande importance, mais elle n'est pas tout.

L'observation des *terms of trade*, les exhortations à stabiliser les prix, à endiguer la surproduction, à réduire les monocultures, à développer sous tous leurs aspects les économies nationales dans les pays intéressés, à abolir dans nos pays les mesures de protection qui pourraient entraver ce développement, tous ces signes et beaucoup d'autres indiquent clairement que la politique de développement doit reposer sur une conception d'ensemble, dont le libéralisme économique ne peut être que le principe directeur, tout comme par exemple le principe de la libre entreprise est resté dans nos pays un principe directeur, mais non le principe unique et absolu.

Le second problème central a trait à la modulation régionale de notre action. Nous subissons une double tension : d'une part, la tension entre la tâche qui nous incombe et les moyens dont nous disposons ; d'autre part, la tension entre certaines obligations particulières qui nous sont imposées d'emblée et le caractère universel que revêt cette tâche.

A propos du premier de ces deux problèmes, il me paraît certain que nous devons accroître encore sensiblement les efforts que nous avons accepté de faire. Il existera néanmoins toujours un hiatus entre nos possibilités et les besoins auxquels nous devons répondre. De ce fait, nous serons forcés d'appliquer aussi rationnellement que possible les moyens dont nous disposons.

En l'occurrence, le problème n'est pas seulement d'assurer une coordination horizontale permettant aux pays et aux organisations qui s'intéressent à l'aide au développement dans son ensemble de concerter leur action sur le plan technique et fonctionnel ; il faudra également mettre en œuvre une coordination verticale garantissant que nos moyens seront mis en œuvre là où ils sont le plus nécessaires.

Cela nous amène au second aspect du rapport de tension auquel notre action devra s'adapter, à savoir l'aspect régional proprement dit.

C'est un fait que les données de l'histoire et de la géographie jouent un rôle dans ce domaine et suscitent certaines polarisations ; nous songeons par exemple aux liens qui unissent la Grande-Bretagne au Commonwealth ou à l'importance particulière que les Etats-Unis accordent nécessairement à la partie méridionale du continent américain. L'idée que, dans cette situation, notre Communauté pourrait pour ainsi dire « irriguer » indifféremment le monde entier n'est pas réaliste. Cela aurait pour effet, d'une part, d'éparpiller nos moyens et de leur ôter ainsi leur efficacité et, d'autre part, de créer des déséquilibres objectifs partout où se sont déjà organisées des polarisations ayant une autre origine.

Notre politique de développement n'opère pas dans le vide, elle doit s'édifier sur des bases historiques et géographiques données.

Parmi les relations avec les pays en voie de développement que les six Etats membres ont apportées à la Communauté, il en est auxquelles, j'en suis convaincu, nous pouvons et devons même reconnaître une certaine priorité. Ce sont celles par lesquelles certains Etats membres de la Communauté ont contracté, par suite d'une évolution historique, des responsabilités particulières et par nature très étendues envers certains territoires d'outre-mer. Ces territoires sont pour la plupart devenus aujourd'hui des Etats indépendants et — cela va de soi — l'entrée de ces pays dans le cercle des nations indépendantes constitue un changement qui ne manque pas d'affecter leurs rapports avec la Communauté et ses Etats membres ; ce changement appellera une révision et une adaptation du système conçu primitivement pour l'association des territoires d'outre-mer.

Cependant, si décisive que soit cette coupure, elle ne délie pas les Etats intéressés de l'obligation naturelle d'édifier les nouvelles structures étatiques avec les moyens et sur les bases dont nous disposons ac-

Hallstein

tuellement. Ainsi, l'élément fondamentalement nouveau se combine avec la continuité dont il faut tenir compte à la fois dans l'intérêt de la Communauté et dans celui des Etats qui ont accédé à l'indépendance.

A côté de ces relations prioritaires, qui fondent des obligations également prioritaires, il existe cependant d'autres relations, qui reposent sur une longue coopération, une amitié traditionnelle et des échanges économiques féconds. Elles se distinguent des premières à deux égards : elles ne revêtent pas de forme institutionnelle et n'ont pas ce caractère étendu englobant les domaines les plus divers, mais se limitent au contenu normal de relations amicales, politiques, économiques et culturelles entre Etats. Or, malgré ce caractère moins étendu, on ne saurait nier leur légitimité et leur valeur intrinsèque.

La création de la Communauté a conféré un aspect nouveau à toutes ces relations de nature différente. Le soin de les maintenir incombe certes aux divers Etats membres ; mais, d'autre part, la fondation de la Communauté et sa réalisation progressive en font également une question communautaire. La quatrième partie du traité de Rome et la convention qui y est annexée traduisent clairement cet état de fait en ce qui concerne les Etats associés d'outre-mer. Pour les autres relations, cet état de fait apparaîtra toujours plus nettement au fur et à mesure que la politique commerciale commune se développera.

Il est, je crois, d'une importance décisive que nous apprenions à considérer la somme de ces relations disparates que les Etats membres ont apportées à la Communauté comme une sorte de patrimoine commun qui doit être administré comme tel dans la mesure où il est du ressort de la Communauté. Cela implique la reconnaissance mutuelle des obligations contractées, de leur caractère prioritaire, de leur nature et de leur importance. Il faudra, d'une part, reconnaître qu'il existe dans ce domaine des polarisations naturelles et légitimes. D'autre part, il ne faudra pas oublier que la reconnaissance de polarisations ne comporte pas un principe d'exclusivité.

Si nous réussissons à nous assimiler cette manière de voir et à nous entendre sur cette base pour résoudre pratiquement les différents problèmes qui se posent à nous, alors nous aurons fait un pas décisif dans un domaine qui, indubitablement, apparaîtra dans un avenir rapproché comme le plus important de nos relations extérieures.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne, d'avoir bien voulu faire connaître son point de vue à l'Assemblée.

Je prie M. Wehrer, membre de la Haute Autorité, de bien vouloir prendre la parole.

M. Wehrer, membre de la Haute Autorité. — Monsieur le Président, la Haute Autorité a attaché, dès son entrée en fonction, une importance primordiale à l'extension de ses relations avec les pays tiers. Si le traité de Paris laisse, en principe, cette matière encore largement dans la souveraineté nationale des Etats membres, si même nos pouvoirs de négociation n'ont été concrétisés que pour la période transitoire dans un paragraphe de la convention transitoire aujourd'hui dépassée, la Haute Autorité a cependant développé, dès 1952, une politique extérieure active qui, dès les premiers jours de son installation à Luxembourg, s'est traduite par l'établissement de relations diplomatiques officielles avec nombre de pays tiers, dont les plus spectaculaires furent l'installation à Luxembourg des missions diplomatiques britannique et américaine et, à Londres, d'une mission diplomatique de la Haute Autorité auprès du gouvernement britannique. La politique extérieure de la Haute Autorité a ainsi bien vite abouti à un accord d'association avec la Grande-Bretagne, à la création d'un Conseil d'association qui, composé de membres du cabinet britannique et de membres de la Haute Autorité, se réunit plusieurs fois par an et procède à l'étude des problèmes communs intéressant les deux partenaires en présence, si besoin est, des gouvernements des Etats membres.

Les relations ainsi nouées avec la Grande-Bretagne ont, en outre, abouti en 1957 à un accord tarifaire pour les produits sidérurgiques. Avec la Suisse et l'Autriche ont été conclus des accords de consultation mutuelle, ainsi que des accords concernant les frets et les conditions de transports internationaux.

Dès le début de son entrée en fonction, la Haute Autorité a aussi entamé des rapports officiels avec les organisations internationales : Conseil de l'Europe, O.E.C.E., O.N.U., notamment au sein de la commission économique pour l'Europe de l'O.N.U., Conseil de coopération douanière, Bureau international du travail. La Haute Autorité a participé à la plupart des grandes négociations internationales, telles les négociations du comité Maudling, comme actuellement elle participe aux travaux préparatoires de la refonte de l'O.E.C.E.

La période transitoire prévue par le traité est terminée et nous sommes entrés dans la période de fonctionnement normale.

Avec les pouvoirs que lui donne le traité et dans une active collaboration avec les gouvernements des Etats membres, la politique extérieure de la Haute Autorité est actuellement dominée par une évolution particulièrement rapide des structures de l'économie, de la vie des institutions et de la politique des gouvernements. La Haute Autorité se trouve, d'autre part, tout naturellement confrontée avec des problèmes qui occupent les deux nouvelles Communautés européennes des traités de Rome. Aussi, s'efforce-t-elle de conformer son action en parfaite harmonie avec les

Wehrer

autres exécutifs européens, le Conseil de ministres et les Etats membres. Des réunions périodiques entre les trois exécutifs nous aident beaucoup dans la compréhension mutuelle des problèmes vers une action commune coordonnée des trois Communautés, marquant ainsi notre commun attachement au même idéal politique de l'unité européenne.

Je tiens à rendre un hommage amical à la formule de collaboration qui a ainsi pu s'établir entre mes collègues MM. Rey, Krekeler et moi-même au sein de l'interexécutifs des relations extérieures. Nous avons aussi, dès le début, mis à la disposition des deux autres Communautés notre mission à Londres, ainsi que nos bureaux dans les capitales de la Communauté et à Washington.

Ces observations d'ordre préliminaire vous disent tout l'intérêt que la Haute Autorité porte au colloque actuel et tout particulièrement aux préoccupations et considérations développées dans l'exposé si plein de répercussions de M. le ministre Luns, ainsi que dans l'excellent rapport de M. Dehousse qui place si utilement les relations extérieures des trois Communautés, avec leurs exigences spécifiques et trop souvent techniques, dans le cadre large, plus élevé, dirai-je, de la coordination des politiques étrangères de nos six pays.

Dans ce grand débat qui se déroule devant vous, la Haute Autorité marque sa présence par les raisons techniques de sa compétence, mais aussi par la priorité chronologique que l'histoire lui a assignée dans l'intégration européenne.

La Communauté économique européenne est en train de mettre en place un marché commun, avec les multiples problèmes institutionnels, économiques, techniques, politiques et les difficiles négociations qu'un tel développement comporte. A Bruxelles, donc, s'accomplissent les actions complexes et délicates qu'appelle la réalisation d'une période transitoire.

A la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ces mêmes problèmes ont déjà trouvé certaines solutions pour ce secteur seulement de l'économie, mais secteur important. Les négociations avec les pays tiers, prévues dans le traité de Paris, ont abouti à des conclusions. Le Conseil d'association avec le Royaume-Uni fonctionne, je viens de le dire. Les reconnaissances nécessaires ont été obtenues du G.A.T.T. et de l'O.E.C.E. et le tarif extérieur harmonisé a été mis en place.

Comme je l'ai déjà souligné, la période transitoire étant terminée, nous sommes en période de gestion normale, s'il est permis d'employer cet euphémisme quand on pense aux responsabilités si lourdes qu'impose à la C.E.C.A. la situation charbonnière née d'une transformation exceptionnellement rapide des structures énergétiques.

Il y a donc coexistence des trois traités, mais qui se trouvent à des stades différents de leur mise en œuvre.

Si cette différence apporte certains arguments à l'appui d'une gestion distincte des traités, la coexistence, quant à elle, n'est pas sans amener certaines incidences ou répercussions des problèmes de Bruxelles sur ceux de Luxembourg et vice versa dans certains cas limités.

Dans le rapport annuel d'activité que la Haute Autorité présentera à l'Assemblée parlementaire en février prochain, ces problèmes seront exposés jusque dans leurs détails. Cependant, le présent colloque fournit une occasion d'en présenter certains aspects particuliers.

L'Assemblée, considérant à juste titre que l'instauration d'une unité de vues dans le domaine de la politique commerciale, à l'échelon communautaire, sera une étape très importante sur le chemin qui conduit à l'unité européenne, a invité les institutions compétentes, chacune dans le cadre de ses pouvoirs propres, à se servir au mieux et avec le plus de diligence possible des instruments que leur offrent à cet effet les traités européens.

Pour la C.E.E., il s'agit de mettre en œuvre toutes les possibilités de l'article 111 du traité de Rome. Lorsque la politique commerciale générale pourra être coordonnée dans les conditions prévues au traité de Rome, cette coordination s'étendra fatalement au charbon et à l'acier sans même qu'il soit nécessairement besoin de changer les dispositions afférentes du traité de Paris. Et la Haute Autorité aura alors à exercer son action, compte tenu de la politique commerciale générale. Mais, en attendant, il faut apporter des solutions aux problèmes qui se présentent.

La crise charbonnière a montré la nécessité de prendre dans la Communauté un certain nombre de mesures pour contrôler l'importance des quantités de charbon en provenance des pays tiers, afin de contribuer par là à un assainissement de la situation. En Allemagne, c'est l'institution d'un droit de douane pour l'importation faite en dehors du contingent libre. En Belgique, c'est la limitation de l'importation par la voie contingentaire.

Enfin, à l'intérieur de la Communauté, pour garantir l'efficacité de ces mesures, c'est l'application des règles de concours mutuel prévues à l'article 71 du traité de la C.E.C.A. Ces règles manifestent la solidarité des Etats membres, quoiqu'elles n'interviennent que lorsque des mesures de sauvegarde ont dû être prises par l'un d'eux.

La Haute Autorité a déjà attiré l'attention sur cette lacune du traité qui est de ne permettre l'intervention en matière de limitation de l'importation qu'après la constatation d'une crise manifeste.

Les travaux du comité interexécutifs « énergie » ont maintenant montré que si la coordination des politiques énergétiques est un impératif pour l'Europe — et d'abord pour les Six — et s'il ne fait pas de doute que la coordination des politiques d'importation du charbon devra constituer un élément important

Wehrer

de cette politique, une solution à ce dernier problème ne peut finalement être trouvée indépendamment d'une solution pour l'ensemble du problème. Ici encore, la volonté commune d'aboutir des gouvernements a toute son importance.

Un problème d'un autre genre est celui des négociations tarifaires qui commenceront à la fin de l'année au G.A.T.T., dites négociations Dillon. Plusieurs pays tiers ont demandé à négocier sur les produits d'acier ; et les Etats membres, qui, dans le traité C.E.C.A., restent souverains en matière de tarifs extérieurs à la condition de respecter le principe de l'harmonisation, ont accepté la négociation. Ceci est un exemple type de problème dans lequel jouent certaines interférences entre deux Communautés. Pour l'acier, il existe déjà un tarif harmonisé et à un niveau plus bas que celui qui résulterait du traité de Rome.

En outre, le traité de Rome régit certains produits d'acier voisins par leur nature de ceux qui sont couverts par le traité de Paris. Il faudra évidemment veiller à maintenir une certaine harmonisation entre les protections tarifaires des uns et des autres.

D'autre part, une solution doit être trouvée qui fasse apparaître, vis-à-vis des pays tiers, l'unité de l'intégration à six et qui permette de respecter la distinction des traités et les compétences respectives des institutions.

Dernier problème, enfin — car il convient de se tenir aux limites du colloque —, celui des associations en cours de négociation ou encore à négocier avec les pays tiers.

Des négociations ont été menées et sont même sur le point d'aboutir avec la Grèce.

Des conversations exploratoires ont commencé avec la Turquie.

La négociation avec la Grèce répond à des préoccupations d'ordre politique et à des préoccupations d'ordre économique.

Il y a évidemment un intérêt politique à ce que nos trois Communautés y apparaissent dans l'idéal commun de notre Europe intégrée et communautaire. Je n'exprime donc ici que le désir et l'espoir que l'association avec la Grèce aboutisse à un accord d'ensemble qui embrasse toutes les Communautés dans un même aspect communautaire.

En effet, dans la mesure où l'association d'un pays à « la Communauté » — et j'emploie le mot au singulier — signifie pratiquement une sorte d'extension géographique de la notion de Communauté, il paraît difficile de ne pas avoir la même extension pour les autres Communautés et en tout cas pour la C.E.C.A. qui recouvre un secteur si important et si large de l'économie.

D'autre part, étant donné la place de choix qui revient au secteur charbon-acier dans les préoccupa-

tions des pays neufs ou des pays en voie de développement, la Haute Autorité pense qu'il faudra envisager entre les institutions compétentes et les gouvernements la possibilité, sous une forme ou sous une autre, d'associer la C.E.C.A., le moment opportun venu, aux négociations en cours comme à celles que pourra connaître l'avenir.

Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes de nos préoccupations actuelles dans le domaine des relations extérieures.

En concluant, je remercie l'Assemblée pour l'impulsion qu'elle n'a cessé de nous donner et qui nous a été d'un si grand soutien dans nos efforts. Pour que ces efforts débouchent sur des horizons favorables, il faut que l'Assemblée continue son action stimulante, en faisant retentir aussi, et avec une force si possible amplifiée, les échos de Strasbourg dans les Parlements nationaux.

Je remercie les Commissions des deux autres Communautés pour leur coopération et les assure de celle, toujours étroite et amicale, de la Haute Autorité.

C'est finalement aux gouvernements de nos Etats membres qu'il appartient de nous aider et de nous encourager par une collaboration agissante dans l'exécution des traités et dans l'évolution de notre action, ainsi que par un effort constant, dans l'esprit des traités, vers une intégration politique toujours plus poussée. Car la grande œuvre à laquelle nous sommes attachés de toutes nos convictions, et de tous nos cœurs, est politique, surtout politique. La présence des ministres des affaires étrangères de nos six pays dans ce Parlement européen, appelé organiquement à contrôler l'action des trois Communautés principalement économique, est une preuve, à elle seule concluante, de l'importance politique essentielle de l'œuvre entamée par les trois Communautés.

Nous n'aboutirons, les uns et les autres, que si une volonté commune nous maintient dans la voie tracée par la déclaration du 9 mai du président Schuman, afin de créer cette « Europe organisée et vivante » que le préambule du traité de Paris déclare indispensable au maintien des relations pacifiques dans le monde.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Nous venons d'entendre M. Wehrer, membre de la Haute Autorité, que je remercie de son intervention.

La parole est à M. le président Hirsch qui va nous faire connaître le point de vue de la Commission de l'Euratom.

M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans l'imposante fresque qu'il a dressée des relations extérieures de notre Communauté, M. le ministre Luns a,

Hirsch

comme il est normal, mis l'accent sur le poids, dans le commerce mondial et donc sur les responsabilités à l'égard des pays tiers, d'un marché unique hautement industrialisé de quelque 170 millions d'habitants.

Mais à côté de l'Europe économique qu'incarnent le Marché commun et la C.E.C.A., l'Euratom représente le visage scientifique de l'Europe et, dans ce domaine également, il suffit qu'une collaboration européenne s'institue pour qu'aussitôt l'Europe retrouve sa place et son rayonnement.

A peine l'Euratom était-il constitué que le gouvernement américain lui proposait d'engager de concert un vaste programme de réalisations de centrales et de recherches en commun. La Commission de l'Euratom a déjà eu maintes fois l'occasion d'exposer à votre Assemblée les espoirs et les difficultés liés à ce programme.

Les difficultés principales, nous les avons rencontrées dans le retard intervenu dans la réalisation du programme de réacteurs de puissance, en raison de l'amélioration de la situation des sources d'énergie conventionnelles.

Nos espoirs, ce sont ceux qu'a fait naître et que justifie pleinement la collaboration qui s'est établie entre savants et industriels américains et européens dans le domaine de la recherche et du développement. Il y a là, dans un secteur limité, certes, mais crucial, un modèle, au sens où les économistes emploient ce terme, de ce que devraient être les relations entre l'Amérique et l'Europe pour donner tout son sens à la Communauté atlantique.

Au printemps dernier, la Commission a conclu un deuxième accord avec le gouvernement américain par lequel celui-ci s'engage à assurer à la Communauté certaines fournitures nécessaires à ses recherches propres. De plus, et c'est là un fait qui mérite d'être souligné, cet accord permet à l'un de nos pays membres qui en avait fait la demande, l'Italie, dont le programme atomique se développe rapidement, de recevoir par le canal de l'Euratom, et à des conditions avantageuses, des approvisionnements en matières fissiles destinées à ses propres établissements, cela, bien entendu, sans qu'Euratom interfère pour autant dans la gestion de ses établissements.

Notre accord avec la Grande-Bretagne a permis la livraison d'un réacteur de recherche à l'un des pays membres et de certains approvisionnements à des fins de recherches; il sert surtout de cadre à des échanges approfondis de connaissances, cependant que la participation de la Communauté au réacteur Dragon situé en Grande-Bretagne concrétise notre volonté de collaboration avec nos amis britanniques et montre clairement qu'il n'existe dans notre domaine aucune des difficultés qui ont pu être rencontrées dans le secteur de la politique commerciale.

Notre accord avec le Canada permet à la Communauté de s'engager dans la filière intéressante des

réacteurs modérés à l'eau lourde avec le bénéfice des connaissances acquises par les Canadiens dans cette voie. Cependant — j'insiste sur ce point —, il ne s'agit pas là d'un accord à sens unique et, l'Euratom ayant choisi une variante encore inexplorée en Europe de ce genre de réacteur, le projet Orgel, cela permet à nos chercheurs de comparer et d'échanger leurs notes et leurs projets avec ceux des chercheurs canadiens qui travaillent sur un projet analogue.

Par ses accords avec l'Amérique, l'Angleterre et le Canada, la Communauté s'est donc fait reconnaître comme un partenaire valable des trois grandes puissances atomiques occidentales. Voici, par exemple, ce que M. McKinney, chargé par le Joint Committee du Congrès américain pour l'énergie atomique d'une enquête sur le développement international de l'énergie atomique, écrit dans son récent rapport :

« Sans l'Euratom, le rythme du développement atomique dans certains pays membres serait aujourd'hui ralenti; au lieu de cela, le budget commun de recherche de 215 millions de dollars, qui est annexé au traité, a créé une source de support financier à long terme. »

Il ajoute par ailleurs :

« L'Euratom offre aux Etats-Unis la possibilité de travailler collectivement avec un groupe de pays d'un grand potentiel scientifique. Une telle coopération peut contribuer à un renforcement technique de l'Occident et à un développement plus rapide de l'énergie atomique à des fins pacifiques. »

Bien entendu, la Communauté européenne de l'énergie atomique ne limite pas ses relations à ces trois pays. C'est ainsi qu'a été négocié avec le Brésil un accord qui, une fois conclu, ouvrira la voie à une contribution d'Euratom et des pays membres aux efforts entrepris par le Brésil en matière nucléaire, en particulier dans le domaine de la formation de spécialistes et dans celui de la prospection minière.

Cet accord inaugurera la collaboration entre l'Euratom et l'Amérique latine.

Mais, Mesdames, Messieurs, le rayonnement de la Communauté ne s'exprime pas uniquement par la négociation d'accords bilatéraux. Les chefs de plusieurs commissions de l'énergie atomique ont tenu à rendre visite à Euratom, ce qu'ont fait récemment encore M. Ishikawa, président de la Commission japonaise de l'énergie atomique, et le Dr Bhabha, président de la Commission atomique indienne. Ces deux pays, comme vous le savez, présentent la double caractéristique de disposer d'un potentiel scientifique et technique dont la qualité est reconnue, en même temps que de souffrir d'une grande pénurie énergétique. Aussi, ce sont là deux pays où l'énergie atomique pourrait le plus rapidement prouver son utilité économique et nous avons été particulièrement heureux de ces premiers contacts qui se poursuivront sur le plan technique.

Hirsch

Notre Communauté se manifeste également au sein des organisations internationales spécialisées ; une collaboration étroite s'est développée avec l'Agence européenne de l'énergie nucléaire de l'O.E.C.E. à laquelle Euratom participe pleinement. C'est ainsi que l'Euratom apporte une contribution substantielle au projet Halden, situé en Norvège, et au projet Dragon, déjà mentionné, où nous contribuons pour 43 % du budget. C'est ainsi encore que les normes de base en matière de protection sanitaire, que vous avez approuvées, étudiées par les experts de l'Euratom, ont été retenues par l'O.E.C.E., cependant que, dans le domaine des assurances, nos six pays négocient une convention additionnelle qui organisera une garantie conjointe des six États, complémentaire aux assurances individuelles prévues par la convention de l'O.E.C.E.

Avec l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, nos rapports se sont élargis sans cesse depuis deux années sur le plan technique. Seule l'opposition des pays de l'Est, qui accusent Euratom d'avoir des activités de caractère militaire, a fait obstacle jusqu'à présent à l'officialisation de ces rapports. Nous espérons que le bon sens finira par l'emporter et que, tôt ou tard, il sera possible d'établir notre participation aux travaux de Vienne sur une base plus normale.

Nous allons signer prochainement un accord avec l'Organisation internationale du travail de façon à conjuguer nos efforts dans le domaine capital de la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes avec ceux de cette organisation spécialisée.

Enfin, nous sommes fréquemment approchés par les représentants de pays divers, notamment d'outre-mer, qui souhaitent pouvoir envoyer des stagiaires dans les divers établissements de la Communauté. Pour notre part, nous nous proposons, dans toute la mesure de nos moyens, de répondre d'une façon positive à ces demandes qui témoignent du rayonnement scientifique de la Communauté.

De même, nous ne doutons pas que l'Université européenne, dont le traité de l'Euratom prévoit la mise sur pied, n'attire, lorsqu'elle fonctionnera, de nombreux professeurs et étudiants de pays d'outre-mer et de pays tiers, comme le projet élaboré par le comité intérimaire en prévoit expressément la possibilité.

C'est à juste titre que, tout à l'heure, M. le président Piccioni a attiré votre attention sur cet important aspect de l'Université européenne. Permettez-moi de mettre à profit cette occasion pour remercier le gouvernement italien qui a d'ores et déjà fait l'acquisition à Florence d'un terrain idéalement adapté à cette réalisation et s'est déclaré prêt à assumer le financement provisoire des premières dépenses d'installation de l'Université européenne.

La création effective de cette institution me paraît l'emporter de loin en importance sur certaines questions concernant le cadre institutionnel dans lequel elle se trouvera placée. Quel que soit celui-ci et pourvu

qu'elle dispose des moyens matériels nécessaires et jouisse de la liberté académique traditionnelle dans nos pays, l'Université européenne ne manquera pas d'être un puissant instrument à la fois de l'unification de l'Europe et de son rayonnement.

Mesdames, Messieurs, vous êtes justement conscients et préoccupés des responsabilités de l'Europe à l'égard de ce que l'on appelle parfois les pays du « tiers monde ». Trop souvent, par ignorance, nous abordons ces problèmes avec nos comportements et nos pratiques traditionnels. Il en résulte des malentendus, des erreurs et un regrettable manque d'efficacité susceptible de nous détourner d'efforts pourtant essentiels. Il y a probablement peu de domaines où une étude fondamentale et systématique des problèmes et une recherche imaginative des méthodes s'imposent avec plus d'évidence. Cette étude, cette recherche, pour être fructueuses, ne peuvent pas être unilatérales. Elles exigent la participation active, l'association de toutes les parties intéressées.

C'est avec cette préoccupation et dans cet esprit que nous avons proposé aux Conseils, M. le président Luns en a fait mention hier, la création d'un « Institut de recherche sur les problèmes de développement » auquel participeraient, sur un pied d'égalité, les pays avancés et les pays en voie de développement. L'institut procéderait aux recherches fondamentales intéressant tous les problèmes de développement et aux études globales. Pour les enquêtes sur place et pour les études particulières, il disposerait d'équipes opérationnelles comportant des experts de compétences diversifiées : ethnologues, sociologues, médecins, géologues, pédologues, ingénieurs, économistes, etc., capables, par leur consistance, de saisir tous les aspects d'un même problème. L'Institut pourrait faire appel, bien entendu, chaque fois que cela serait possible, à tous les organismes susceptibles de lui apporter leur concours.

Ainsi, les efforts développés par la Communauté pourraient se fonder en connaissance de cause sur les besoins des populations, s'attacher au côté humain des problèmes examinés et faire qu'une Europe parfois trop exclusivement préoccupée d'elle-même puisse déboucher sur une coopération partagée avec tous ces pays.

L'Euratom et ses établissements de recherche aujourd'hui, l'Université européenne demain, l'Institut pour le développement le moment venu, constitueront des instruments concrets et efficaces. L'exemple du Centre européen de recherche nucléaire de Genève, notre aîné de cinq ans, montre ce qui peut être fait lorsque l'Europe se donne des instruments à la taille de ses problèmes. Pas moins de sept prix Nobel collaborent à ses travaux et le C.E.R.N. attire même des savants réputés d'outre-Atlantique.

Mesdames, Messieurs, voilà ce que nous avons entrepris et ce que nous pouvons réaliser. Il suffit que l'Europe, ayant définitivement fermé le livre tragique

Hirsch

de ses querelles intestines et de ses guerres civiles, se manifeste conformément à ses traditions spirituelles et humanistes, pour qu'elle retrouve sa place, ses amitiés et son rayonnement universel.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. le président Hirsch.

L'Assemblée voudra sans doute, après avoir entendu les porte-parole des trois exécutifs, les remercier pour la contribution substantielle et constructive qu'ils ont apportée à ce colloque.

Dans la suite du débat, la parole est à M. De Kinder.

M. De Kinder. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lorsque, hier, j'ai écouté attentivement le discours de M. le Président du Conseil de ministres, je me suis cru non pas à l'Assemblée parlementaire européenne, mais au Conseil de l'Europe. Au Conseil de l'Europe, les ministres ont l'habitude de se faire tirer l'oreille pour venir dire quelque chose, et lorsqu'ils viennent, ils prononcent beaucoup de mots, ils parlent longtemps, mais ne disent rien.

J'ai donc eu cette impression et je le regrette d'autant plus que je vis dans la conviction que les Six représentent quand même quelque chose de plus que les Quinze du Conseil de l'Europe. Non pas que je ne souhaite que les Quinze en fassent autant que les Six, mais je considère que les Six sont unis par d'autres liens que ceux qui unissent les Quinze. Or, les observateurs présents dans cette salle doivent en être arrivés à la conclusion que la différence entre les deux institutions n'est pas très grande.

M. Luns a réalisé ce tour de force de mettre beaucoup de bonne volonté et beaucoup d'acrobatie à dire, pendant une heure et demie, beaucoup moins que ce que les autres orateurs de cette Assemblée, vu la limitation du temps de parole, doivent essayer d'exprimer en quinze minutes. Il a, en quelque sorte, fait l'effort contraire de celui que nous devons faire, nous.

Je regrette beaucoup de devoir le dire, mais je crois que la confrontation à laquelle nous procédons à l'heure actuelle constitue une perte de temps. Je suis d'ailleurs certain que les ministres la considèrent comme telle et, malgré tout le plaisir que les membres de l'Assemblée ont à se trouver à Strasbourg et à y être bien reçus, j'ai le sentiment que nous perdons notre temps et je me sens très gêné à l'égard de mes électeurs.

Le phénomène est assez curieux, mais c'est probablement à l'inverse des moyens techniques mis en œuvre que l'on doit mesurer l'utilité de ce débat. Nous avons vu ce matin l'éclairage *a giorno*, la télévision, les flashes, les ministres arrivant accompagnés de motocyclistes, et tout cela pourquoi ? Je suis toujours à

me le demander, Monsieur le Président. Toute cette mise en scène coûte beaucoup d'argent, ce qui est infiniment regrettable. Mais ce qui est beaucoup plus grave encore, c'est que nous risquons d'induire nos peuples en erreur. Et dans des démocraties, c'est là une chose très mauvaise, très dangereuse.

Mon ami Kreyssig a analysé ce matin, paragraphe par paragraphe, le discours de l'honorable président du Conseil de ministres, et a constaté que le contenu n'en était pas fort dense. Il a posé une série de questions. Peut-être aurons-nous l'avantage d'obtenir des réponses à ces questions. Je n'en suis pas sûr, mais je l'espère. De toute façon, il a constaté que la déclaration était vide, et qu'elle manquait d'actualité.

Si je vous disais, Mesdames, Messieurs, que le texte qu'a lu ce matin M. Luns l'avait déjà été par moi il y a déjà quatre semaines, vous ne le croiriez peut-être pas. Mais je ne pense pas que M. Luns oserait répondre que ce que je dis n'est pas vrai.

Il n'y a pas que ce manque d'actualité ; il y a aussi un manque de concret. Beaucoup de mots, beaucoup de phrases, certes ; mais quand on voit la matière, il n'y a pas grand-chose. On parle des progrès accomplis, des succès remportés ; mais je voudrais bien qu'on me fasse un petit dessin.

Nous avons entendu ce matin l'appel pathétique de notre ami Friedensburg qui nous a dit : Lorsque je passerai demain dans cette plaine allemande où les gens manquent de tout, mais gardent beaucoup d'espoir en nous, et lorsqu'on m'interpellera pour me demander ce que j'ai fait à Strasbourg, je devrai une fois de plus répondre qu'à Strasbourg nous n'avons pas beaucoup avancé.

Malgré cet appel pathétique, malgré tout ce qu'on dit ici, nous assistons à un dialogue de sourds. Personne ne répond à personne. Tout le monde écoute dans un silence très révérencieux, mais très froid et infiniment plus grave que si l'on s'attaquait et si de temps à autre on se lançait réciproquement quelques arguments sérieux.

Peut-être devrait-on, pour améliorer les travaux de notre Assemblée, nous communiquer à l'avance les textes. Nous les emporterions, nous les lirions chez nous et nous n'aurions alors même plus besoin de nous déplacer. Je crois que cela ne changerait pas grand-chose !

Je suis au regret de dire que, ce matin, l'intervention des ministres n'a pas été différente. Nous avons entendu M. Piccioni qui, au moins sur deux des points qui nous préoccupent, a donné une réponse affirmative. Il nous a déclaré que le gouvernement italien était favorable à l'Université. Mais M. Hirsch nous a dit qu'il ne semblait pas qu'on dût s'attendre à une décision du Conseil de ministres. Si on le pouvait, il y aurait lieu d'en féliciter la Commission. Sinon, on ne fera rien !

De Kinder

M. Piccioni a dit également que le gouvernement italien est très favorable à des élections au suffrage universel.

M. Couve de Murville a parlé ensuite. J'avais jusqu'ici eu la naïveté de croire que la France était le pays de Descartes. A mon grand regret, cette absence de toute systématisation, de toute logique, me fait croire que la France en est plutôt à l'époque des Ecritures saintes, dont chacun peut tirer ce qu'il désire de leur obscurité. Le langage de M. Couve de Murville a peut-être été très diplomatique ; mais il n'est pas au niveau d'une Europe populaire.

La seule chose que j'ai cru comprendre, parce que je représente des pêcheurs, des paysans — je suis moi-même un peu paysan, c'est pourquoi je n'ai pas l'esprit aussi subtil qu'un bon diplomate —, la seule chose que j'ai cru comprendre, dis-je, c'est que maintenant l'intégration politique s'étendrait également à la défense. Tout le reste est à peu près incompréhensible pour le commun des mortels, parmi lesquels je me range.

M. von Merkatz a parlé de l'entente entre l'Allemagne et la France. Il a souligné ce point au moins trois ou quatre fois. Tous ici, nous nous réjouissons de cette entente. Nous sommes malheureusement quelques-uns à avoir subi les effets dommageables de la mésentente. Cela me fait un peu craindre que cette entente pourrait avoir pour quelques-uns d'entre nous — les petits, si je puis dire — certains désavantages.

J'ai entendu ensuite la déclaration de M. Schaus ; il s'est exprimé d'une façon qui n'était peut-être pas très diplomatique, mais en homme de cœur. M. Schaus nous a expliqué les difficultés que rencontre le gouvernement luxembourgeois, entre autres à propos du problème de la fusion. Nous les comprenons.

L'Assemblée, j'en suis convaincu, préférerait que les représentants des gouvernements exposent franchement les difficultés qu'ils rencontrent dans la réalisation des projets dont nous discutons. On pourrait alors procéder à un échange de vues fructueux. Si M. Schaus n'a probablement pas été diplomate, il a le mérite d'avoir été franc et je l'en remercie sincèrement. Il nous a consolés.

Je ne parle pas du gouvernement belge. Il s'est tu. Il est peut-être préférable de se taire que de répéter des lieux communs. J'ai d'ailleurs remarqué hier que le représentant permanent de la Belgique auprès des organisations européennes a profondément dormi pendant une bonne partie du discours de M. Luns. (*Sourires.*)

Cela est peut-être amusant pour certains ; mais quant à moi, je ne puis m'empêcher d'en parler et de le regretter.

Ces quelques réflexions sont évidemment faites à titre personnel.

Mon groupe m'avait demandé d'intervenir sur deux problèmes : celui des rapports avec la Grèce et celui des relations avec les territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne les rapports avec la Grèce, voici la déclaration même de M. le Président du Conseil de ministres :

« Je puis vous dire que l'évolution de la situation internationale pendant les douze derniers mois a encore renforcé le Conseil dans son opinion de la nécessité politique de faire aboutir aussi rapidement que possible la conclusion de l'accord d'association avec la Grèce. »

Je rappelle à l'Assemblée que la demande de la Grèce date du mois de juin 1959 et que les gouvernements estiment maintenant seulement que ce pourrait être un problème urgent.

En conclusion de son intervention à ce propos, l'honorable président du Conseil de ministres a déclaré :

« Les négociations avec la Grèce ont, pendant l'année écoulée, progressé de telle façon que je puis me permettre de penser que la phase que nous traversons actuellement sera bientôt achevée et qu'il sera possible de signer le traité d'association dans un délai rapproché. »

On ne fait pas mieux comme précision !

Je sais qu'on a discuté de tabac et d'oranges. Evidemment, cela dépasse de loin l'importance de l'aspect politique ! Cependant, à côté de cette discussion que je considère comme sordide — je m'excuse de l'expression —, je demande au Conseil de ministres si l'on a également abordé quelques questions de principe.

Je sais que mon temps de parole est dépassé ; mais je tiens toutefois à exprimer toute ma pensée.

Certains de mes amis ont quelques réserves à formuler parce que, du point de vue syndical, tout ne semble pas être parfait en Grèce. Je crois que tous nous sommes au courant à cet égard et je voudrais savoir si le Conseil, dans ses entretiens avec le gouvernement grec, a tenté, à côté des oranges et du tabac, d'obtenir que les grands principes sur lesquels nous fondons notre activité soient rappelés.

Mon groupe m'a également chargé de poser quelques questions à propos des relations entre nos gouvernements, les Communautés et les territoires d'outre-mer.

Ce problème est discuté depuis longtemps ici et je crois que les Commissions sont parfaitement au courant des idées de l'Assemblée à cet égard. Ce que nous ignorons encore, c'est ce qu'en pense le Conseil de ministres. C'est là un domaine vital et nous avons entendu ce matin les appels lancés par M. Ramizason et par M. Vial, auxquels il n'a été rien répondu. Il s'agit pourtant d'une situation très grave.

Il y a quelques semaines, s'est tenue à Paris une table ronde qui a obtenu un certain succès et à laquelle on remarquait une nombreuse présence africaine. Certains milieux ont reproché à cette table

De Kinder

ronde son esprit quelque peu paternaliste. Il n'empêche qu'elle a fait un travail utile et je m'étonne que le porte-parole du Conseil de ministres n'ait rien à nous dire à ce sujet.

Je tiens, pour autant que de besoin, à rappeler que l'association prévue par les traités n'est pas limitée dans le temps, qu'il n'y a limitation que dans la convention d'application. Nous serions très heureux d'apprendre les intentions des gouvernements à propos du renouvellement de cette convention lorsqu'elle viendra à son terme, en 1963.

Notre Assemblée est très sensible aux problèmes humains qui se posent dans nos relations avec l'Afrique. Elle est sensible non seulement à l'aspect politique de ces relations, mais à l'aspect humain.

Je crois être l'interprète de tous mes amis politiques en disant que nous regrettons beaucoup l'absence de toute précision, de toute allusion à ce problème que nous considérons, nous socialistes, comme vital pour nos Communautés.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. De Kinder et lui donne acte que c'est à titre tout à fait personnel qu'il a fait quelques observations qui sortent un peu du cadre habituel des traditions de cette Assemblée. *(Exclamations sur divers bancs.)*

M. Bohy. — Monsieur le Président, je vous en prie, ce sont des commentaires dont nous pouvons nous passer !

M. le Président. — Demandez-vous la parole ?

M. Bohy. — Non, Monsieur le Président, j'ai dit ce que j'avais à dire.

M. le Président. — J'ai dit également ce que j'avais à dire !

M. Bohy. — Eh ! bien, moi aussi !

M. le Président. — La parole est à M. Kopf, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Kopf *(au nom du groupe démocrate-chrétien)*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un an a passé depuis que l'Assemblée parlementaire européenne a discuté pour la première fois la question de la coordination de la politique étrangère. C'était lors du premier colloque avec les ministres des six pays membres ; depuis lors, les ministres des affaires étrangères se sont régulièrement rencontrés pour discuter. Nous sommes persuadés que ces rencontres ont été précieuses et fécondes. Malgré cela, on a quelque peine à échapper à l'impression que, malgré ces

essais, les ministres qui voulaient coordonner la politique étrangère ont marqué le pas.

Nous nous félicitons de ce que cette question figure de nouveau à l'ordre du jour de notre présent colloque et que notre rapporteur, M. Dehousse, ait traité dans son rapport non seulement la question des relations extérieures des Communautés, mais aussi celle de la coordination de la politique étrangère. C'est sur le premier de ces deux sujets que je me permettrai de faire quelques remarques.

M. le ministre Luns nous a appris qu'il n'y a que quelques problèmes, peu nombreux, qui empêchent encore l'association de la Grèce. On pourrait se montrer surpris de ce que cette procédure d'association ait pris tellement de temps — quinze mois —, alors qu'il ne s'agit que de quelques problèmes qui doivent être résolus. Nous aimerions savoir quels sont ces problèmes qu'il faut encore régler. J'exprimerai cependant l'espoir que les deux procédures d'association qui sont en cours se terminent bientôt par l'association des deux pays en question.

Dans sa session d'octobre, notre Assemblée s'est longuement occupée des rapports entre les Six et les Sept ; elle a fait connaître son point de vue dans la résolution qu'elle a adoptée le 17 octobre 1960 sur la base du rapport de M. Blaisse. Cette résolution du 17 octobre 1960 est valable telle quelle ; je n'ai donc pas besoin d'en parler à nouveau.

En revanche, il convient de dire quelques mots des rapports futurs de la Communauté avec les territoires d'outre-mer associés. A plusieurs reprises, l'Assemblée a déclaré unanimement qu'immédiatement après l'expiration de la convention d'association actuelle celle-ci doit être renouvelée avec les pays africains. Mais il reste à éclaircir certaines questions et il serait indiqué que nos gouvernements ne tardent pas trop à s'entendre sur la solution de ces questions.

Une des conditions du rapport d'association a consisté jusqu'ici en ce que les territoires africains ont entretenu des relations particulières avec un Etat membre de notre Communauté. Parmi les Etats qui, dans l'intervalle, sont devenus indépendants, certains entretiennent de telles relations ; d'autres ne le font pas, si bien qu'il est nécessaire d'examiner comment il faudrait agir dorénavant à l'égard des pays africains qui n'entretiennent pas de relations particulières avec un Etat membre de notre Communauté.

De plus, il faut examiner dans quelle mesure il est souhaitable d'étendre dans l'espace les possibilités d'association. M. Peyrefitte a donné dans son rapport de précieuses indications et M. Scheel a fait de même lors de la Table ronde à Paris. Tout ce que je désire, c'est que nos gouvernements s'assimilent ce qui a été dit et écrit à ce propos et qu'ils parviennent bientôt à des solutions, et cela encore avant que la conférence de notre Assemblée avec les délégués africains ait lieu. Il serait bon que ces questions fondamentales,

Kopf

peu nombreuses, aient été éclaircies préalablement, quand notre Assemblée parlementaire rencontrera les représentants des pays d'Afrique.

L'exigence d'une coordination de la politique étrangère est une vieille exigence ; elle a joué un grand rôle déjà au temps de l'Assemblée *ad hoc*, dans les discussions de celle-ci et de sa commission constitutionnelle dont faisaient partie les ministres von Brentano, Debré et Wigny.

Aux termes de l'article 2 du projet de constitution qui avait été élaboré alors, une des missions de la Communauté doit consister à « assurer, dans les questions susceptibles d'engager l'existence, la sécurité ou la prospérité de la Communauté, la coordination de la politique extérieure des Etats membres ». Selon ce projet, le Conseil exécutif européen doit être désigné, par décision prise à l'unanimité, comme mandataire commun des Etats membres. Dans les questions qui touchent aux intérêts de la Communauté, il doit être procédé à un échange d'informations et à des informations mutuelles.

On a songé également au rôle du Parlement. On lit dans ce projet que « le Parlement, agissant par l'intermédiaire du Conseil exécutif européen, peut adresser des propositions au Conseil des ministres nationaux ou aux gouvernements des Etats membres sur toute question mettant en cause les intérêts de la Communauté ». Toutes ces dispositions se rapportent à la coordination de la politique étrangère.

Enfin, on a prévu à l'époque une procédure de consultation entre Etats membres avant les conférences internationales.

Mais puisque nous faisons un peu d'histoire des idées, il faut aussi que nous ayons un certain souci d'être complet. C'est pourquoi je ferai remarquer que les conceptions dont on a fait état du côté de la France ont aussi eu certaines préfigurations. Ces questions ont joué un certain rôle dans le projet d'une Union des Etats européens que M. Debré avait présenté à l'époque. Il y était prévu que le Conseil politique de l'Union, composé des chefs de gouvernement des Etats membres, se rencontrerait régulièrement et confierait des tâches particulières à des commissions permanentes composées de représentants des Etats membres.

Aujourd'hui, cette question se pose à nouveau et on se demande si l'évolution vers l'unité européenne peut être poursuivie et obtenue par le moyen de conférences gouvernementales régulières aux fins de la coordination de la politique étrangère ou, éventuellement, d'autres domaines politiques encore.

Il s'agit en l'occurrence d'une évolution non pas *contra legem*, non pas *contra contractum*, mais *praeter legem*, *praeter contractum*. Le traité ne l'interdit pas, et parce qu'elle n'est pas interdite pareille évolution ultérieure peut être considérée comme une tâche additionnelle importante et licite.

En fait, cette tâche est d'ores et déjà abordée par l'institution des conférences trimestrielles régulières de nos six ministres des affaires étrangères. Mais peut-être doit-on noter une différence très importante entre ce qui a été jusqu'ici et ce qui pourrait être à l'avenir. Les consultations qui ont eu lieu jusqu'à présent entre les ministres des affaires étrangères ont été volontaires ; aucune disposition constitutionnelle n'obligeait qui que ce soit à y procéder. Il n'y avait peut-être pas même de mandat des gouvernements, moins encore du Parlement ; les ministres des affaires étrangères se sont rencontrés en vertu d'une volonté concordante et ils se sont consultés mutuellement.

On pourrait imaginer une réglementation nouvelle, en ce sens que les ministres des affaires étrangères seraient mandatés par leurs gouvernements et auraient pour mission de se rencontrer à des intervalles réguliers pour discuter en commun les problèmes de la politique étrangère.

Je n'aurais rien à objecter à un mandat de cette sorte. Cette mission n'aurait pas d'autre résultat que de proroger l'activité qui avait été exercée spontanément l'année dernière. Il faudrait toutefois délimiter les domaines où la politique doit être coordonnée.

Les tâches de la politique de défense ne devraient pas être comprises dans ce domaine ; elles ont été réglées dans le cadre de la communauté atlantique, c'est là qu'elles ont leur place, c'est là qu'elles sont discutées. A l'heure actuelle, cette discussion se déroule dans un cercle qui n'est pas prévu institutionnellement, mais qui fonctionne : à la Conférence atlantique des parlementaires à Paris. Les questions de politique de défense sont débattues également au Parlement de l'Union de l'Europe occidentale. Il ne serait pas bon que ces questions, qui ne peuvent être réglées que dans le cadre plus large de l'O.T.A.N., soient insérées dans l'action de notre Communauté à Six.

Rien n'empêche de faire porter la discussion commune aussi sur des questions de politique économique. De toute façon, les traités de Rome ont prévu la coordination des travaux dans ce domaine. On peut imaginer que dans leurs rencontres les ministres coordonnent d'autres tâches encore, en dehors des prescriptions des traités.

On pourrait aussi discuter certaines questions culturelles, mais sous une réserve : je n'aimerais pas que l'activité que le Conseil de l'Europe déploie sur ce terrain s'en trouve restreinte. De nombreuses discussions au Conseil de l'Europe m'ont appris que les autres Etats membres tiennent énormément à ce que l'Europe, telle qu'elle existe et telle qu'elle doit être formée, représente une unité spirituelle et culturelle ; je sais aussi que tous les Etats membres du Conseil désirent travailler dans ce domaine.

Cependant, la coordination me semble avoir son centre de gravité dans la politique étrangère. Là encore, il faut tracer des limites. Il faudrait exclure de

Kopf

la coordination toutes les questions qui ne touchent qu'un seul Etat membre ou quelques-uns seulement et ne faire porter les efforts que sur celles qui intéressent soit la Communauté comme telle, soit l'ensemble des Etats membres.

Les délimitations auxquelles l'Assemblée *ad hoc* avait procédé naguère dans son projet de constitution sont utilisables aujourd'hui encore. A l'époque, on avait parlé des questions qui sont susceptibles d'engager l'existence, la sécurité ou la prospérité de la Communauté ou de l'ensemble des Etats. Aujourd'hui encore, cette formule peut nous servir d'indication quant à la mesure dans laquelle la politique étrangère devrait être coordonnée. On pourrait aussi songer à instituer une consultation destinée à fixer une attitude commune dans des conférences internationales, par exemple celles des Nations unies ou d'autres organisations.

Nous sommes un Parlement. S'il se produit dans la coordination de la politique étrangère une évolution dans le sens que je viens de décrire, notre Assemblée parlementaire ne saurait y assister sans rien faire. Déjà l'Assemblée *ad hoc* avait fort justement remarqué que dans les questions de coordination de la politique et de la politique étrangère le Parlement a à jouer, lui aussi, un rôle important. C'est pourquoi, me semble-t-il, on ne devra pas refuser à l'Assemblée parlementaire ce que l'on accorde aux gouvernements. Il faudra lui permettre — elle devra, à vrai dire, se le permettre elle-même — de prendre position dans les questions de coordination de la politique étrangère dont les gouvernements se sont saisis, du moins par voie de consultation. L'Assemblée devrait donc étendre son activité dans la mesure même où la politique étrangère est coordonnée.

L'article 69 du projet de constitution de l'Assemblée *ad hoc* a prévu un droit d'initiative du Parlement dans toutes les affaires qui touchent aux intérêts de la Communauté; le Parlement devait être autorisé à faire des propositions aux gouvernements des Etats membres. Je crois que l'Assemblée parlementaire devrait revendiquer le droit d'initiative pour toutes ces questions de coordination.

Si cette procédure de la coordination politique, notamment de la coordination de la politique étrangère, se généralisait de plus en plus, on verrait probablement se poser au cours de cette évolution la question de l'opportunité d'une sorte de centre de coordination. On a parlé aujourd'hui d'un centre de coordination de cette sorte et on l'a qualifié de « modeste ». Mais à mon sens ce serait une erreur que de placer pareille question au début de cette évolution. La politique étrangère ne peut pas être coordonnée par des institutions. En revanche, il se peut qu'au cours d'un travail efficace de coordination l'on soit amené à se demander s'il est souhaitable de renforcer le travail de coordination aussi par l'application de certaines mesures additionnelles, « modestes », comme on l'a dit.

Il serait donc prématuré de prendre position sur cette question. Si un jour elle devait se poser, il faudrait tenter de localiser pareille mesure auxiliaire « modeste » aussi près que possible du centre de notre Communauté; c'est tout ce que je voudrais dire pour l'heure.

Arrivé au terme de mon intervention, je parlerai encore de certaines distinctions et de leur utilité. Ce matin, M. von Merkatz a déjà dit que, si on a en vue l'unité de nos pays, il est peu rationnel de s'obstiner à avancer des arguments dogmatiques et qui relèvent de la théorie de l'Etat. Fédération ou confédération? C'est là une question pour thèses de doctorat et pour professeurs de droit public. Nous connaissons des situations, dans l'histoire, où des questions de ce genre ont été ardemment discutées entre partisans et adversaires; puis l'évolution historique a passé par-dessus cette querelle, comme dans mon pays, et a créé un système *sui generis*.

Je pense donc que pareilles controverses théoriques ne sauraient nous mener au but. Que l'on agisse et que l'on donne la préférence aux solutions pragmatiques!

J'hésite aussi à suivre M. Couve de Murville dans une distinction qu'il a faite ce matin, la distinction entre mesures de caractère extérieur et mesures de caractère intérieur. En effet, les Etats qui supportent notre Communauté, les partenaires de notre Communauté, sont en même temps aussi les supports de notre politique coordonnée et de notre politique étrangère coordonnée. Tout ce qui se tient dans le cadre de cette activité d'Etat, j'inclinerais à le considérer comme mesures relevant de la sphère intérieure, et non extérieure.

Quelle que soit l'évolution qui se produira dans la coordination de la politique étrangère, il apparaît nécessaire que les institutions de notre Communauté, notamment aussi notre Assemblée parlementaire européenne, continuent à s'acquitter des fonctions dont elles ont été chargées.

Cependant, l'étalon auquel nous devrions mesurer toutes les pensées qui sont exposées aujourd'hui, les désirs qui sont manifestés, cet étalon devrait être unique. Il m'apparaît sous la forme d'une question qui doit constamment être posée à nouveau et à laquelle il faut constamment répondre à nouveau: Ces mesures nous permettent-elles de nous approcher de l'objet de nos désirs, de l'unité économique et politique d'une Europe libre?

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie notre éminent collègue M. Kopf.

La parole est à M. Alric, président de la commission de la politique commerciale.

M. Alric, président de la commission de la politique commerciale et de la coopération économique avec les pays tiers. — Monsieur le Président, dans la partie du colloque qui s'est déroulée hier et aujourd'hui sur les relations avec les pays tiers, c'est surtout l'aspect politique qui a été particulièrement mis en évidence et c'est la commission de la politique générale, par la voix de son éminent rapporteur, M. le président Dehousse, qui a orienté le débat.

Il semble cependant que, dans ce domaine des relations extérieures, la séparation entre le politique et l'économique est peut-être moins tranchée qu'ailleurs. C'est un peu pour cela que j'ai pensé devoir parler dans ce débat en tant que président de la commission de la politique commerciale.

Je suis d'abord heureux de constater que l'initiative de notre commission de présenter, au mois d'octobre, par la voix de son rapporteur M. Blaisse, un rapport qui avait fait l'objet de longues études, semble avoir eu d'heureuses conséquences. Le président du Conseil de ministres, M. Luns, a bien voulu dire que ce rapport, ainsi que la proposition de résolution qui a été votée comme conclusion par l'Assemblée, avaient été accueillis favorablement par le Conseil. Je le remercie vivement de nous avoir communiqué cette excellente nouvelle.

Quoique nous ayons cherché à nous cantonner dans l'aspect technique des problèmes traités dans ce rapport, certaines considérations politiques n'ont pas été totalement étrangères à nos délibérations et n'en ont pas été écartées. Je crois qu'il était difficile d'agir autrement. Mais, au fond, l'essentiel n'est-il pas que le résultat ait été finalement utile au progrès de l'idée européenne ?

Ce rapport et sa discussion sont trop proches de vous et le temps dont je dispose trop court pour que je rappelle son contenu, même brièvement. Je me félicite simplement du travail utile de la commission que je préside et des efforts de son rapporteur qui ne méritent que des éloges tout particuliers pour son talent et surtout son inlassable persévérance.

Permettez-moi, en terminant, de vous présenter quelques considérations générales. J'y suis peut-être un peu incité par l'intervention de M. le Dr von Merkatz, ministre du gouvernement allemand. Il nous a dit, en effet : « S'il faut se garder de croire que la réussite des Communautés économiques de l'Europe des Six fera naître presque automatiquement la communauté politique, il faut également se garder de croire qu'il y a une sorte de séparation tranchée et définitive entre la politique et l'économique. »

Je crois, moi aussi, que ces deux éléments essentiels ne sont pas indépendants, mais intimement liés et qu'il est difficile de traiter de l'un sans tenir compte de l'autre. Il est peut-être même vain de vouloir, dans l'absolu, chercher une sorte de suprématie de l'un ou de l'autre. Dans la marche inlassable de l'homme vers

le progrès, dans cette recherche universelle de l'esprit humain orienté soit vers la science, soit vers l'économie, soit vers le politique, nous savons peut-être encore mal comment jaillit l'étincelle créatrice, source de vérité. Il m'est arrivé, dans d'autres enceintes, de proclamer qu'il ne faut jamais dire à quiconque, homme ou organisation : « Il vous est défendu d'inventer, il vous est défendu de créer quelque chose d'original ; cela est réservé à certains spécialistes. » Nous avons, au contraire, tellement besoin d'idées valables et nouvelles, utiles à la vérité, qu'on ne peut mieux faire que de favoriser ces idées d'où qu'elles jaillissent, d'où qu'elles viennent. Accueillons-les avec joie si elles sont valables et utiles, qu'elles viennent du technique ou du politique !

Ces quelques idées ne s'opposent en rien, du moins je le crois, aux thèses soutenues par mon ami, M. le président Dehousse. Je crois, comme lui, en l'importance du fait politique essentiellement utile et même indispensable à la réalisation de l'Europe qui nous est chère. Mais ce que je dis a beaucoup plus le sens d'un appel à l'union de tous afin de réunir toutes les forces utiles à la construction de l'Europe. Tout doit être bien accueilli sans qu'il y ait une sorte d'origine contrôlée.

J'espère avoir bientôt l'occasion de préciser certains aspects de ces idées, et cela pour le plus grand bien de la réussite qui nous est chère à tous.

(Applaudissements.)

(M. Furler remplace M. Vendroux au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENTE DE M. FURLER

M. le Président. — La parole est à M. Battista, président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles.

M. Battista, président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles — (I) Monsieur le Président et chers collègues, Monsieur le Président du Conseil de ministres, l'an passé, environ à la même date, nous avons eu le colloque entre l'Assemblée et le Conseil de ministres ; à cette occasion, le problème de la coordination de la politique étrangère de notre Communauté a été abordé pour la première fois. M. Pella, alors président en exercice du Conseil de ministres, a pris la parole en premier, précisant qu'il s'agissait de la coordination de la politique étrangère commerciale. Celui qui a l'honneur de vous parler intervint alors, tout de suite, pour préciser que la coordination de la politique commerciale étrangère n'était pas seule en cause, car lorsqu'on parle de problèmes politiques il n'y a pas de frontière précise entre les diverses sphères de la politique étrangère. M. Dehousse l'a affirmé et je l'affirme à mon tour. Nous désirions même qu'à cette occasion on traite aussi largement que possible de la politique étrangère, attendu que, mes chers collègues, il est

Battista

inutile de parler de politique commerciale ou économique, de politique des transports ou de politique culturelle, ou encore de la défense, s'il n'y a pas à leur base une authentique volonté politique. Tous ces problèmes se fondent en une vision générale qui, précisément, entend déterminer la politique d'un pays en face des autres pays.

A cette thèse, de nombreux orateurs de notre Assemblée firent écho, affirmant que, lorsque le traité instituant la C.E.C.A. a été signé, l'intention était de continuer par l'institution de la Communauté économique européenne, la fin ultime étant l'union politique de l'Europe en vue de laquelle on voulait préparer les instruments adéquats.

Sachant que notre mémoire est fragile et que souvent nous oublions ce qui a été dit même peu de temps auparavant, je vous rappellerai, mes chers collègues, que M. Maurice Faure a affirmé à l'époque que le rendez-vous devant lequel nous sommes placés est un rendez-vous de caractère éminemment politique.

M. Poher, président du groupe démocrate-chrétien, déclara à son tour : « Nous sommes une Assemblée politique. Nous ne sommes pas une académie. » Et notre collègue Scelba, actuellement ministre de l'intérieur dans le gouvernement italien, affirmait que la situation mondiale est caractérisée par la plus étroite subordination des rapports économiques aux rapports politiques et qu'il faut donner à l'Europe une forme concrète, une volonté politique, une autorité, une voix unitaire.

Tel fut, mes chers collègues, l'esprit des discours qui furent prononcés au cours du colloque de l'année dernière.

M. Pella s'était montré assez prudent dans son exposé initial. Cependant, il fut gagné — lui qui est un Européen convaincu, ancien président de notre Assemblée quand celle-ci n'était encore que l'Assemblée commune de la C.E.C.A. — par la chaleur politique de l'Assemblée ; il déclara dans sa réplique que le Conseil de ministres n'entendait pas se soustraire, dans les limites de ce qui est humainement légitime, au désir qu'éprouvait l'Assemblée de s'occuper des problèmes de politique étrangère et que, dans bien des cas, il serait même heureux d'accueillir les conseils et les acquiescements qui pourraient lui venir d'elle.

Ces paroles auraient pu être la conclusion du débat qui, l'an dernier, s'est déroulé dans cette salle. Aujourd'hui, Monsieur le Président du Conseil de ministres, nous avons de nouveau un même débat et nous sommes devant le même thème. Cette fois-ci, toutefois, le Conseil a voulu intituler, dans un souci de prudence extrême, ce débat « Politique étrangère des Conseils de ministres en relation avec la Communauté » ; ce faisant, il voulait manifestement préciser qu'on ne devait pas sortir des limites que, l'an passé déjà, le Conseil de ministres d'alors avait voulu fixer, limites que la réponse de M. Pella semblait

avoir légèrement transgressée en élargissant la conception restrictive des pouvoirs de l'Assemblée, conception à laquelle le Conseil persiste à s'en tenir en vertu d'une interprétation limitative des traités selon nous, et non pas extensive.

Je ne veux cependant pas, Monsieur le Président, affirmer par cela qu'on n'ait pas fait un pas en avant. J'exprimerai même, Monsieur le Président du Conseil de ministres, la satisfaction que me cause le discours que vous avez prononcé. En parlant dans votre introduction des événements de cette année, événements importants que les six pays ont affrontés devant de hautes institutions internationales, aux Nations unies par exemple, vous avez fort opportunément fait une affirmation à laquelle je me rallie ; vous avez dit qu'alors même que le Conseil doit s'en tenir exclusivement à l'interprétation des traités et par conséquent au secteur économique et commercial, les rapports qui se sont établis entre les six gouvernements au cours des réunions périodiques communes ont créé une atmosphère telle que les six pays ont fini par se présenter presque comme une unité, et cela même sur des points étrangers aux problèmes qui intéressent nos Communautés.

Affirmant cela, Monsieur le Président du Conseil, vous avez pratiquement admis ce que nous affirmions l'an dernier, c'est-à-dire que la politique des Six en face du reste du monde doit être unitaire. On ne saurait être désuni sur certains problèmes de la politique étrangère en général et rester uni sur des problèmes de politique économique ou de politique commerciale. Les mêmes ministres ne sauraient siéger autour de la même table pour discuter des questions qui touchent à l'application de nos traités, avec cette cordialité et cet esprit de collaboration nécessaires pour atteindre les fins communes, et ensuite se désunir, à peine sortis de la salle où ils ont discuté, quand ils traitent d'autres problèmes qui peuvent intéresser les relations extérieures de nos six pays. Pareil dédoublement est inadmissible.

Vous avez positivement constaté, Monsieur le Président du Conseil, que l'union de la Communauté des Six a exercé, fût-ce indirectement, une influence bénéfique sur les relations internationales quand il s'est agi de sujets qui sortaient de la sphère du traité. C'est une constatation qui doit valoir et se consolider également à l'avenir. Je vous remercie, Monsieur Luns, d'avoir fait cette constatation dont j'ai bien pris note.

Vous nous avez également promis que chaque année ce même sujet reviendra dans les colloques, de manière à rendre coutumière, si je puis dire, la discussion annuelle d'un rapport sur la politique étrangère des Conseils de ministres dans le cadre des traités qui ont institué les Communautés. Eh bien, Monsieur le Président du Conseil, l'an prochain, si j'ai encore l'honneur de présider la commission des affaires politiques, je me permettrai de rappeler cette dé-

Battista

claration que vous avez faite et j'espère que vous voudrez bien me donner aussi l'assurance que non seulement ce colloque deviendra institutionnel, fût-ce simplement par sa pratique, mais encore que le rapport qui nous y sera fait nous sera communiqué préalablement et par écrit, de manière que notre débat dans cette salle puisse se faire encore plus efficace et nous mener à des conclusions toujours plus concrètes.

J'ai relevé encore un autre élément positif dans votre discours. Vous avez parlé de tous les problèmes qui intéressent la politique des Communautés.

Vous avez parlé des rapports entre les Six et les Sept, vous avez parlé des rapports avec l'Amérique latine et des rapports avec les territoires d'outre-mer. De plus, vous nous avez donné des nouvelles de l'association avec la Grèce, avec la Turquie, avec les Antilles néerlandaises, ainsi que de tous les problèmes qui sont à l'étude au Conseil de ministres et qui sont résolus.

Monsieur le Président du Conseil, j'ai remarqué que vous avez voulu donner une intonation surtout politique à l'exposé sur ces divers sujets. Voilà qui a montré une fois de plus qu'il n'y a pas de barrière infranchissable entre les différents secteurs de la politique étrangère. Quand on parle de rapports avec l'Amérique latine, il s'agit de rapports notoirement importants du point de vue économique, mais il est aussi des rapports politiques qui revêtent une importance exceptionnelle.

Vous avez cité la résolution finale de la conférence de Bogotà où l'on regrette que la parenté culturelle évidente, la solidarité et l'intérêt économique de l'Amérique latine n'aient pas encore trouvé leur expression dans une politique économique cohérente et permanente des deux groupes de nations. On y lit en conclusion qu'il est nécessaire d'exprimer et de réaffirmer concrètement que les Etats de l'Amérique latine doivent établir des relations régulières avec les Communautés économiques européennes

Relations régulières, cela ne signifie pas seulement des échanges commerciaux. Avec ces peuples avec lesquels nous avons des affinités culturelles et, en ce qui concerne certains d'entre nous, des affinités de langue, ces relations ne sauraient se borner à l'échange du café ou de coton. Il s'agit de rapports qui vont plus loin ; ils prennent inévitablement l'allure de rapports politiques.

Je me permets de rappeler les rapports qui se créent avec les territoires d'outre-mer et avec tous ces pays avec lesquels nous avons eu dans le passé des relations d'un autre genre, des pays qui nous sont voisins, avec lesquels nous devons collaborer et auxquels un sentiment du devoir nous commande de donner toute l'assistance qu'il pourraient réclamer.

Parlant ainsi, je me rallie à ce que M. Ramizason a si bien dit ce matin quand il a souligné la néces-

sité de collaborer avec ces pays. Les rapports sont-ils économiques seulement ? Non, ils sont d'une nature bien plus large et importante, car ce ne sont pas seulement des rapports culturels et de politique générale, ce sont des rapports moraux et ceux-ci l'emportent sur tout autre facteur.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président du Conseil de ministres, je me félicite de votre discours qui, tout en voulant rester entre les limites des traités, m'a semblé — je ne sais pas si je suis optimiste, mais j'espère avoir interprété fidèlement votre pensée — vouloir traiter nos sujets dans un esprit d'humanité et de compréhension et avec une largeur de vues qui va au delà des articles des traités.

Cela dit, venons-en au fond de la question : la coordination de la politique étrangère dont, pratiquement, nous avons parlé jusqu'ici. M. Dehousse a exposé avec beaucoup de netteté le problème, ce qui me dispense de m'attarder à ce sujet. Cherchant à interpréter le sentiment pour ainsi dire unanime de l'Assemblée, on pourrait préciser la situation dans les termes suivants.

Premièrement, l'Assemblée désire que l'on persévère dans la politique communautaire actuelle. Vu que tant de voix se sont élevées ces derniers mois, dans la presse et dans les discours des hommes politiques, pour affronter le problème politique de l'unité de l'Europe, il est bon qu'à un certain moment notre Assemblée précise quels sont ses objectifs. Je crois que le premier objectif à préciser, si on veut éviter des confusions dans l'opinion publique, c'est la continuation de la politique communautaire actuelle.

Deuxièmement, vu que les structures actuelles ont été créées par nous et approuvées par nos Parlements nationaux et que nous les considérons efficaces, je crois pouvoir affirmer, au nom de la quasi-unanimité de l'Assemblée, que les structures actuelles doivent être utilisées au maximum et qu'il ne faut pas les abandonner pour suivre d'autres voies.

Troisièmement, il n'est pas besoin de créer d'autres institutions. Ce n'est en effet pas par la multiplication des institutions que l'Europe se fera ; elle se fera grâce à leur efficacité. Plus les institutions seront nombreuses, moins elles seront efficaces. Je crois que c'est là une règle sur laquelle nous pouvons tous être d'accord.

Quatrièmement, notre Assemblée a le souci qu'il ne se crée pas de nouvelles assemblées parlementaires. Notre Assemblée peut fort bien s'acquitter de toutes ses tâches. Il n'y a pas lieu de craindre d'aborder de front, dans cette Assemblée, des sujets de politique étrangère générale, car nous savons, nous aussi, les comprendre et en discuter comme il convient. Nous sommes tous des hommes politiques, vous, Monsieur le Président du Conseil, vous, Messieurs les Ministres, nous, représentants des six pays, nous sommes tous des hommes politiques qui, du fait d'être investis du man-

Battista

dat de leurs électeurs, sont habilités à s'occuper de problèmes politiques de toute sorte.

Donc, Monsieur le Président du Conseil, notre Assemblée a la compétence requise pour parler de tous les problèmes politiques, par conséquent aussi des problèmes de politique étrangère.

Parvenu à ce point, je crois, Monsieur le Président du Conseil, interpréter la pensée de la majorité de mes collègues en disant que, les institutions actuelles demeurant, les possibilités qu'elles offrent étant exploitées et notre Assemblée étant investie d'un large pouvoir d'examiner aussi les questions de politique étrangère, il faut qu'elle dise aujourd'hui, dans l'exercice de cette fonction qui est sienne et avec la solennité qui en découle, que la coordination de la politique étrangère des six pays est nécessaire.

Quelques orateurs ont soutenu qu'il faut faire cette coordination sans créer de nouvelles institutions communautaires; d'autres ont abordé le problème de la forme institutionnelle à donner à cette coordination; la plupart ont reconnu que la coordination doit se faire dans le cadre des institutions actuellement existantes. Je rappelle les interventions de MM. Rubinacci, Hazenbosch, van der Goes van Naters, Santero, Battistini et Kopf, sans parler de celles qui, en ce moment, m'échappent.

Nous pouvons donc dire que presque tous les membres de l'Assemblée ont affirmé la nécessité de la coordination, tout en manifestant leur sympathie — si on peut dire ainsi — pour une coordination qui ne sorte pas du cercle des Communautés actuellement existantes. De toute façon, Monsieur le Président du Conseil, nous n'avons pas approfondi ce problème, et c'est à dessein que nous l'avons pas fait. Vous allez vous réunir, représentants des gouvernements, à Paris le 5 décembre; nos vœux vous accompagneront dans vos discussions.

Au cours de votre réunion à Paris, vous pourrez dire à vos collègues que l'Assemblée parlementaire désire que l'on dépasse les limites étroites qui ont été fixées dans les traités de Rome, qu'elle désire que la politique étrangère soit coordonnée et qu'elle veut — selon l'expression heureuse de M. Rubinacci — que l'Europe se présente avec un visage unique, le visage qui est le sien, devant le reste du monde. C'est dire que nous voulons que l'on ne parle plus d'un visage de l'Italie, d'un visage de la France ou d'un visage de la Belgique; nous voulons qu'on parle d'un visage de l'Europe. C'est là, me semble-t-il, une conclusion à laquelle toute l'Assemblée entend s'associer, une conclusion à laquelle M. de la Malène s'est associé à son tour, et je l'en remercie.

M. de la Malène a cru devoir prononcer dans cette salle une défense de la politique étrangère de la France en matière d'unification européenne. A cette fin, il a dressé l'inventaire des mérites que son pays s'est acquis dans le domaine de la politique européenne.

Il s'agit de toute évidence d'une défense qui n'était pas nécessaire et que, pour cela, on pouvait s'épargner de faire, car nous savons tous quel a été l'apport de la France à la construction de notre Europe et nous reconnaissons l'apport qu'elle continue à faire. C'est précisément à cause de cela, mes chers collègues, que dans mon intervention du mois d'octobre au cours du débat politique, j'avais dit ma gratitude au général de Gaulle pour avoir mis sur le tapis la question de la coordination des politiques étrangères de nos pays.

Même si nous ne connaissons pas les instruments que l'on suggérera à cette fin, même si en cette matière nous ne connaissons que le peu qui a été révélé par la presse ou en conférence de presse, même si sur certains points — je parle à titre personnel — nous ne pouvons pas donner notre approbation, le fait est que nous devons remercier le général de Gaulle d'avoir posé ce problème. Fort justement, M. de la Malène a demandé: Quel est, parmi les cinq autres gouvernements, celui qui a posé ce problème ou fait des propositions?

En effet, seule la France a agi dans ce sens et si aujourd'hui nous sommes en face d'une proposition, même non encore concrète, de coordination effective de la politique étrangère des six pays de la Communauté, nous le devons à la France. Je crois même que c'est précisément par suite de la présentation de cette proposition qu'il a été décidé que les chefs de gouvernement de nos six pays se réuniraient le 5 décembre.

Je souhaite dès lors que dans l'intervalle les cinq autres gouvernements élaborent des propositions en la matière; en d'autres termes, je souhaite que chacun des six gouvernements étudie des propositions concrètes qui seraient présentées à Paris aux fins de développer une politique étrangère européenne commune, de manière à faire un pas nouveau vers l'union de nos six pays. Je souhaite de même que de la discussion des six propositions il puisse surgir, lors de la réunion du 5 décembre, une solution concrète et définitive de ce problème. Entre temps, il ne nous reste qu'à presser les ministres pour que l'on parvienne à coordonner les politiques des six gouvernements. Nous en parlerons de toute façon à la session de janvier, dans cette même enceinte.

Je pense que le 19 janvier le président en exercice du Conseil de ministres — ce sera M. Wigny — nous soumettra un rapport sur l'activité du Conseil. Nous souhaitons de tout notre cœur qu'à cette occasion M. Wigny vienne nous apprendre quelque chose de concret à ce sujet. Pour l'heure, Monsieur le Président du Conseil, nous pouvons nous arrêter à ce point.

Je crois que dès lors il n'y a pas lieu de relever l'intervention de M. le ministre Couvé de Murville, intervention d'ailleurs extrêmement intéressante du point de vue politique. Nous avons appris de la bouche éloquente du responsable de la politique étran-

Battista

gère française quelles sont les idées du gouvernement de son pays, nous avons entendu parler de coopération dans le domaine de la défense, de la culture, de l'enseignement. Vous en parlerez à Paris ; il ne m'appartient pas d'en parler en ce moment. Je puis simplement dire, à titre d'exemple, que la coopération pour la défense est une bonne chose ; mais de quelle manière peut-on la mettre en œuvre ? Il ne faut pas oublier que nous sommes liés par le Pacte atlantique auquel, de toute évidence, nous devons rester fidèles.

Quand ensuite on parle de coopération dans le domaine de la culture, je rappellerai que nous aussi, en tant que Communauté, nous entendions en faire une réalité. La tâche a été entreprise, partiellement du moins, par l'Euratom qui a fait des propositions en vue de la création d'une Université européenne, laquelle peut représenter un facteur important de développement sur ce terrain ; je crois toutefois savoir qu'un gouvernement — il s'agit précisément du gouvernement français — n'a pas accepté l'institution de l'Université européenne.

Je souhaite que la coopération sur le plan culturel puisse se développer après la rencontre de Paris du 5 décembre et qu'il en sorte l'Université européenne.

Sur ce, comme j'approche de la fin de mon intervention, je me permettrai de faire remarquer que toute proposition que notre Assemblée avance est généralement accueillie par l'habituel : il faut agir avec prudence. M. Battistini l'a rappelé encore ce matin. Par exemple, le traité nous oblige à préparer la convention pour les élections européennes au suffrage universel direct ; eh bien, on nous dit qu'il faut procéder avec prudence. Nous avons affronté dans cette session le problème de la fusion des exécutifs ; mais, là encore, les ministres qui sont intervenus ce matin ont dit qu'il faut se montrer prudent. Mes chers collègues, quand nous abordons celui de la coordination de la politique étrangère, on ne fait pas que dire qu'il faut être prudent, on nous dispute carrément la compétence nécessaire.

Or, tandis que de tous côtés nous arrivent ces exhortations à la prudence, tout le monde se lance d'autre part dans d'extraordinaires professions de foi européennes. Tous les discours se terminent par un hymne à l'unité de l'Europe, tous commencent par affirmer la nécessité d'unifier l'Europe parce que les événements sont en marche et qu'il n'y a plus beaucoup de temps à perdre pour procéder à l'unification de notre continent. Mais quand il s'agit de passer aux réalisations concrètes, on dit qu'il faut agir avec prudence ; et quand, s'inspirant des conseils de prudence, nous proposons des projets modestes, comme par exemple celui de l'unification des exécutifs, qui ne touche à aucun problème de fond, ni celui du siège, ni celui de la révision des traités quant aux pouvoirs qu'ils confèrent aux institutions de la Communauté, ni non plus à la question du nombre des membres, puisque le Conseil peut choisir à son gré entre 13, 15 ou 17, alors

on nous dit qu'il faut être prudents, que la question va être mise à l'étude et méditée, tandis que d'autres disent qu'il y a des problèmes plus pressants qui réclament une solution et que ce serait perdre son temps que de s'arrêter à des problèmes de détail.

En face d'une telle position, mes chers collègues, je reste perplexe et je me rappelle une phrase que nous avons entendue l'an dernier, au cours du colloque que j'ai mentionné, une phrase de M. le ministre Wigny — il ne peut participer aujourd'hui à notre discussion et nous lui adressons de tout cœur nos vœux de prompt guérison — qui compte au nombre des partisans les plus convaincus de l'Europe. A propos du plus grand effort qui est nécessaire pour faire l'Europe, il s'écriait : « Demandent-ils vraiment qu'on passe la troisième vitesse et que l'horizon se mette à défiler si rapidement que cela leur donne une impression de vertige et la crainte de nous voir verser au prochain tournant ? »

Non, il n'y a pas de danger, mes chers collègues, que nous soyons pris d'un vertige dans la course où nous nous sommes engagés, la route de l'unification de l'Europe. Il n'y a pas de danger non plus que nous soyons renversés au premier tournant que nous rencontrerons. Notre prudence est telle qu'il me semble que nous restions à l'arrêt ; et c'est ce qui nous déplaît. En le disant, je crois interpréter là aussi les sentiments de la majorité de notre Assemblée.

Sur le point de terminer, Monsieur le Président, je demande pardon si mon intervention a été plus longue que les précédentes. Me tournant vers vous, Messieurs les Ministres, je vous remercie de votre présence, je me félicite de ce que vous avez dit et, aimerais-je ajouter, de ce que vous n'avez pas dit dans vos discours, mais qui est dans votre esprit et qui est fort proche de ce qui est dans le mien. Je vous remercie, et nous attendons le mois de janvier, quand M. le ministre Wigny parlera à l'Assemblée. D'ici là, en vous souhaitant bonne chance à la rencontre que vous aurez, dites à Paris que l'Assemblée s'attend à ce que l'on fasse véritablement un pas décisif vers l'unité de l'Europe.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Battista.

Nous sommes ainsi arrivés au terme de la première partie de notre échange de vues. Les problèmes de la politique étrangère — tout ce qui se rattache au rapport de M. Dehousse — ont été traités.

Pour la seconde partie, celle qui a pour base le rapport de M. Faure sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes, quatorze orateurs ce sont inscrits, y compris le discours final du président des Conseils. Si je fais le compte des temps de parole indiqués par les différents orateurs, je vois que nous aurions besoin, au total, d'environ trois heures et demie, ce qui nous amènerait à neuf heures et demie.

Président

Dans ces conditions, je vous rappelle ma prière de condenser vos interventions autant que faire aussi en moins de quinze minutes. Ce matin, nous avons fixé le temps de parole à quinze minutes. Chaque orateur qui ne parle pas au nom d'un groupe politique sera averti au bout de dix minutes que son temps de parole est terminé.

Je n'aimerais pas proposer que l'on abrège davantage les interventions ; le sujet est trop important pour cela. Je voudrais aussi que les orateurs qui prendront la parole vers la fin du débat ne soient pas désavantagés par rapport à ceux qui les ont précédés. C'est pourquoi j'insiste pour que tout le monde s'efforce d'être bref, de telle manière que nous puissions mener à bonne fin, et dans une bonne forme, également la seconde partie du débat.

Cette seconde partie de notre échange de vues sera introduite par une déclaration de M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Je lui donne la parole.

M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous savez que l'Euratom a une vocation particulière en matière de fusion. (*Sourires.*) C'est grâce à la fusion que nous avons l'espoir, tant qu'il y aura des hommes, qu'ils auront la possibilité d'avoir de l'énergie !

C'est un thème beaucoup plus terre à terre et beaucoup plus simple que je vous propose pour engager la discussion, un thème qui, à tort, a été baptisé : la fusion des exécutifs. En réalité, l'expression correcte serait de dire qu'il s'agit de créer une Commission européenne unique pour se substituer aux deux Commissions du traité de Rome et à la Haute Autorité du traité de Paris.

La position des Commissions et de la Haute Autorité, vous la connaissez, Mesdames, Messieurs. Celle de la Commission de l'Euratom a été exprimée au mois de mai, celle de la Haute Autorité et celle de la Commission économique, le 28 juin. Nous n'avons pas eu de raison, depuis, de changer de point de vue.

Je désire exprimer notre particulière reconnaissance à la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles. Cette reconnaissance s'étend, bien entendu, à son brillant rapporteur, M. Maurice Faure, et à son président qui vien de nous délecter d'un discours sur la *prudenza* qui mériterait de passer à la postérité.

Nous vous sommes reconnaissants pour vos travaux, Mesdames, Messieurs de la commission des affaires politique, et ce d'abord pour l'empressement avec lequel vous vous êtes saisis de ce problème et la diligence que vous avez apportée à présenter un rapport précis et positif.

Nous avons une deuxième raison de vous être reconnaissants, c'est le fait assez exceptionnel que votre commission et votre rapporteur ont suivi d'une façon particulièrement méticuleuse nos désirs et nos vœux, de sorte qu'il ne m'appartient nullement — et je ne chercherai pas à le faire —, de contester vos conclusions, bien au contraire.

Je voudrais simplement et très brièvement vous dire ma surprise lorsque j'ai entendu ce matin certaines observations de ministres des affaires étrangères. Dans ma naïveté, une boutade m'est revenue à l'esprit : pourquoi traiter simplement une question que l'on peut traiter d'une façon compliquée ? (*Sourires.*)

Votre rapporteur général a exposé d'une façon extrêmement claire et lucide la simplicité du problème qui nous occupe. Je n'ai pas besoin d'en rappeler les termes.

Je crois que la réponse aux préoccupations qui ont été manifestées ce matin se trouve dans la structure même qui nous est proposée. On propose, en effet, que le nouvel exécutif ou la nouvelle Commission qui se substituera aux trois exerce la totalité des pouvoirs et des obligations prévus par les trois traités. Ceci doit être la réponse directe aux préoccupations, en particulier, de M. le Ministre des affaires étrangères du Luxembourg lorsqu'il disait que ce n'est pas sans effroi qu'il verrait traiter dans un cadre différent les problèmes du charbon et de l'acier. Il n'est pas question de les traiter dans un cadre différent, mais bien de les traiter exactement de manière conforme aux stipulations du traité de Paris. Ce n'est pas parce qu'il y aurait une commission unique qu'elle serait déviée en quoi que ce soit des obligations et des formalités prévues par le traité de Paris.

Une autre préoccupation, relative au siège, s'est manifestée. Je la comprends fort bien, elle est tout à fait légitime, mais, nous savons tous que la question du siège est reportée et qu'on n'en parlera pas jusqu'au printemps de l'année 1962. Il n'est dans l'intention de personne, je crois, pas plus de votre commission, de votre rapporteur que de nous-mêmes de remettre en question cette décision. Il est très facile de prendre un engagement, soit verbal, soit par écrit, comportant le maintien à Luxembourg, tant que ne sera pas réglée la question du siège, des services spécialisés dans les problèmes du charbon et de l'acier. Bien entendu, cela ne supprime pas les inconvénients de la multiplicité des sièges, mais cela ne les aggrave en aucune façon, au contraire.

Une question qui a été reprise d'une façon toute spéciale est celle de l'opportunité de créer un exécutif unique. On rencontre là les préoccupations tout à fait légitimes et permanentes de tout homme politique responsable. Comme vous le savez, c'est en raison de considérations politiques que, lors de la conclusion des traités de Rome on a créé deux nouveaux exécutifs au lieu de confier leurs tâches à la Haute Autorité. C'était nécessaire et je dirai que c'était pratique et

Hirsch

expédient. Personnellement, si j'étais consulté sur une opportunité équivalente à celle qui s'est présentée à l'époque, mon expérience me conduirait à recommander au démarrage d'avoir des organes distincts.

Mais ce qui était vrai en 1957, 1958 et 1959 ne l'est plus en 1960. Actuellement, le démarrage est bien en train, les problèmes de mises en route ont été surmontés et dans nos préoccupations journalières nous nous heurtons constamment à des problèmes qui, tout naturellement, intéressent les autres exécutifs. Cet après-midi, mon collègue de la Haute Autorité, M. Wehrer, a mentionné la question de coopération en matière de relations extérieures. En fait, il s'institue en ce moment une telle coopération. Il n'en reste pas moins que, malgré la bonne volonté, l'amitié des hommes, la coopération est loin de valoir, dans son efficacité et dans sa rapidité, ce que l'on peut obtenir à l'intérieur d'un collège unique.

Je ne cite pas les autres exemples — ils sont multiples — notamment ceux de la politique énergétique, mais je crois que personne parmi nous ne peut contester l'importance qu'il y a, pour l'efficacité, la rapidité de l'action et je dirai la qualité des décisions, à avoir un collège unique.

Cela s'ajoute à l'intérêt de rationalisation qui est un intérêt matériel, un intérêt d'économie, mais va au delà en ce sens que nous voulons construire l'Europe et que nous ne voulons pas donner la fausse impression, du fait de mauvaises structures, que nous allons superposer des bureaucraties européennes aux administrations nationales. Pour éviter cela, il est indispensable d'avoir un organe unique.

Voilà l'opportunité qui se présente. M. von Merkatz l'a dit: il faut avoir le maximum d'efficacité avec le minimum de troubles. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'actuellement nous avons le maximum de troubles avec le minimum d'efficacité. (*Rires.*) Ce serait injuste. Mais ce que je veux dire, parce que j'en suis convaincu, c'est que nous n'aurons aucun trouble en instituant une Commission unique, mais que nous aurons, j'en suis certain, une efficacité accrue.

Je voudrais en venir, pour terminer, aux remarques qui ont été faites aussi bien par M. Couve de Murville que par M. von Merkatz sur la nécessité de ne pas considérer cette fusion, cette création d'un nouvel exécutif unique comme une fin en soi. Cela n'a jamais été dans notre esprit et je crois qu'il serait injuste de nous taxer les uns ou les autres de conservatisme.

Nous sommes conscients mieux que quiconque de l'imperfection non seulement des institutions, mais des textes. Mais nous pensons que, pour progresser, pour obtenir dans les meilleures conditions les réformes qui s'imposent, ou qui s'imposeront, le mieux est d'avoir ce collège unique. Celui-ci pourra faire ultérieurement des propositions de révision, comme M. Maurice Faure l'a exprimé dans son rapport en des termes particuliè-

rement nets et précis et auxquels nous donnons notre adhésion entière.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je peux vous dire que ma Commission, en collaboration avec les autres institutions, a décidé de faire tout ce qui est en son pouvoir afin que la Commission européenne unique puisse entrer en fonction au moment où nos mandats viendront à expiration. Nous comptons fermement sur l'appui de l'opinion publique et le soutien actif de l'Assemblée parlementaire européenne.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. le président Hirsch.

La parole est à M. Duviolsart, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Duviolsart (*au nom du groupe démocrate-chrétien*). — Monsieur le Président du Conseil de ministres, Mesdames, Messieurs, le groupe démocrate-chrétien a bien voulu me charger de vous exprimer son avis au sujet de la fusion ou, comme il vient d'être souligné fort exactement, de l'unification des organes exécutifs. Je le ferai en cet auditoire dont l'assemblée semble s'être déjà dispersée en grande partie, ayant compris, dès le début du colloque, que les circonstances et la proximité du « sommet européen » ne nous donneraient guère de chances d'entendre des communications concrètes en ce qui concerne l'unification des politiques internationales, ayant compris aussi, hélas! depuis les discours assez déprimants que nous avons entendus ce matin, que nos chances de voir réaliser cette réforme de l'unification des exécutifs à laquelle, j'en suis convaincu, l'immense majorité de cette Assemblée est très attachée, paraissent bien ténues.

Je le ferai cependant avec la volonté de maintenir toute sa valeur à la décision que mon groupe a prise hier.

Je désire, Monsieur le Président du Conseil, vous exposer cet avis en quatre points. Je vous dirai d'abord ce que nous voyons dans l'unification des exécutifs et ce que nous en espérons. Je dirai en second lieu ce que nous n'y voyons pas, ce que nous ne voulons pas y voir. Je vous exposerai, en troisième lieu, comment nous voyons cette unification et comment nous représentons la décision à ce sujet. Je vous dirai enfin, en quatrième lieu, pourquoi, à notre sens, le Conseil devrait aussi la vouloir et la réaliser sans délai.

Ce que nous y voyons, Mesdames, Messieurs, — et sur ce point je devrais le moins m'étendre tant il est clair, tant il est incontestable —, c'est que la réunion en un seul organisme des trois qui existent aujourd'hui constitue une mesure de rationalisation indispensable, d'organisation, comme le disait ce matin M. le ministre Couve de Murville, pour aller à cette efficacité plus

Duvieusart

grande à laquelle M. Hirsch faisait allusion non sans humour il y a quelques instants, et pour éviter en même temps cette perte d'efficacité que peut créer l'existence de collèges composés d'hommes différents.

A ce sujet, qu'il me soit permis de rendre hommage aux trois exécutifs existants, car les hommes qui les composent et qui auraient pu être animés d'un certain esprit de rivalité, d'un amour-propre de collectivité en raison de l'activité qu'ils ont menée ensemble depuis des années sous la direction de chacun de leurs présidents, nous font assister à un phénomène rare et qui mérite d'être souligné. Ce sont, en effet, ces trois collèges qui déploient le plus d'initiative et de volonté pour que soit assurée leur unification, car ils voient, comme nous le voyons tous, ce qu'on peut en obtenir dans une série de domaines.

Dois-je citer la politique énergétique, la politique sociale qui actuellement sont conçues au sein de la C.E.C.A., au sein du Marché commun et au sein de l'Euratom ? Dois-je viser la politique des transports, la politique commerciale, la politique économique générale, la pratique budgétaire et administrative au sein des trois Communautés ? Je n'insiste pas, Mesdames, Messieurs, sur ces avantages. Ils sont tellement patents qu'ils ne peuvent pas être contestés. Nous nous trouvons en l'espèce devant un acte très simple, qui peut être fécond, devant un acte administratif dont les répercussions doivent être éminemment bénéfiques.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que nous voyons dans cet acte administratif qu'est l'unification des exécutifs. Je vais maintenant vous dire ce que nous ne voulons pas y voir.

Je dois, sur ce point, être catégorique. Nous ne voulons y voir, nous ne voulons y trouver aucun préjugé ni dans un sens ni dans l'autre en ce qui concerne la fixation ou l'unification des sièges. Il importe d'être précis et je dirai loyal sur ce point. Nous ne voulons y voir aucune atteinte aux compétences relevant, pour chacune des Communautés et pour leurs exécutifs, des textes constituant les traités de Rome et de Paris. Aucune modification aux traités ne doit être apportée en dehors de celles, purement formelles, que la commission a si heureusement relevées.

Ces deux choses sont possibles. Il ne faut pas de bien longues explications pour comprendre qu'il est possible qu'un organisme unifié agisse en plusieurs sièges et en vertu de compétences différentes.

Les modalités de cette unification peuvent être diverses. Je trouve qu'elles ont été excellemment prévues dans leurs grandes lignes dans le rapport de M. Faure. Je formulerai peut-être une réserve. Personnellement, en effet, je souhaite, pour la facilité de l'opération et pour écarter tout doute sur le maintien des traités existants, que n'y soit pas introduite la proposition d'investiture de l'organe nouveau par l'Assemblée. Vous constaterez, dans un instant, que je n'ai

pas grand mérite à formuler cette proposition de renonciation.

Maintenant que je vous ai dit clairement ce que nous y voyons et ce que nous ne voulons pas y voir, je me permets de vous dire ce que nous voulons et comment nous le voulons.

Nous le voulons énergiquement, au moment opportun, c'est-à-dire en cette année 1961. En effet, chacun a bien compris, grâce aux explications fournies, que cette unification doit être réalisée avant la désignation d'éventuels nouveaux membres des exécutifs, qui doit avoir lieu à la fin de l'année prochaine. Ce sera alors ou jamais, car l'avenir plus éloigné ne nous intéresse pas à ce point de vue.

L'Assemblée, si elle était consultée, le souhaiterait également dans son immense majorité. Dans ce cas pourtant, je la préviens qu'elle devra employer les moyens pour atteindre l'objectif qu'elle vise. Je ne puis, à ce sujet, apporter l'engagement formel de mon groupe, car je lui ai soumis tardivement cette idée. Mais je suis autorisé à vous faire savoir que le problème a été examiné. J'ajoute que des contacts que j'ai pris sur tous les bancs prouvent que cette idée ne plairait pas seulement au groupe démocrate-chrétien.

L'Assemblée possède le moyen d'exiger la réforme en cause. Elle n'est souvent qu'un organe consultatif, mais, dans ce domaine, elle a la possibilité technique d'obtenir la réalisation dont il s'agit. Il nous suffit de déclarer — et nous sommes déjà plusieurs qui serions d'accord — que nous agissons en ce sens et qu'à partir du 31 décembre 1961 nous sommes disposés à prendre toutes mesures pour renverser tout exécutif non unifié. Nous possédons ce pouvoir en vertu du droit de censure.

(Applaudissements.)

Il sera utilisé. Vous pourriez rétorquer qu'il y aurait quelque injustice à tirer sur des innocents. En effet, ceux sur lesquels nous tirerions seraient les membres des exécutifs qui sont pourtant les plus ardents à demander cette unification. Ils comprendraient d'ailleurs qu'ils tombent pour une noble cause *(Rires.)*

Nous sommes décidés à provoquer la crise des institutions si, pour la date citée, le Conseil de ministres n'a pas pris les initiatives nécessaires. Vous n'ignorez pas le temps qu'il faudra pour prendre le départ. De toute façon, la consultation préalable de cette Assemblée est nécessaire ainsi que le vote d'un projet par nos divers Parlements.

Si nous n'agissions pas dans ce sens, notre Assemblée qui, en de multiples circonstances, a demandé un élargissement de ses pouvoirs, mais qui n'aurait pas la fermeté d'exercer ceux qu'elle possède déjà, aurait signé son arrêt de mort.

Je voudrais vous expliquer maintenant pourquoi, indépendamment de l'argument que je viens de déve-

Duvieusart

lopper et qui me paraît de quelque valeur, le Conseil de ministres doit vouloir cette unification des exécutifs d'où sortira un organe dont le nom n'a pas été prévu dans le rapport, pourtant si complet, de M. Maurice Faure

J'imagine, sachant comment s'unissent les gènes dans les chromosomes, que nous verrons naître soit une Haute Commission, soit une Commission communautaire. Le nom, nous le chercherons plus tard, mais aujourd'hui, je demande au Conseil de ministres, autant il a été réticent et hésitant hier, d'être net en déclarant que, le 5 décembre, il prendra une décision en cette matière.

C'est votre plus grand intérêt, Messieurs les Ministres, car si vous créez un exécutif unifié atteignant le maximum d'efficacité pour régler les problèmes économiques, sociaux et autres que j'ai cités tantôt, vous n'en serez que plus libres, que plus disponibles pour vous occuper des autres problèmes. Si vous voulez assurer l'efficacité de l'exécutif communautaire, vous constaterez que ce n'est pas un pur hasard qu'à notre colloque figuraient simultanément la fusion des exécutifs et l'unification des politiques internationales.

Si vous étiez aidés par un exécutif communautaire, vous seriez plus disponibles, Messieurs les Ministres, pour régler les autres problèmes des pays de la Communauté et, si je puis reprendre une parole illustre, « pour faire le reste ».

J'espère donc que vous allez comprendre ce que représente l'impuissance où vous êtes de réaliser une réforme si simple. Veuillez penser où en est l'Europe maintenant ! Certes, lorsqu'on considère les résultats atteints au point de vue économique par les Communautés européennes, on constate qu'ils sont magnifiques, qu'ils sont encourageants. Mais au point de vue politique, où en sommes-nous ? Nous n'existons pas dans la Communauté mondiale actuelle. Récemment, dans une publication du périodique « Match », Raymond Cartier a fait le relevé des progrès d'ordre économique qu'a réalisés la Communauté et il arrivait à cette conclusion, qui l'enthousiasmait, que, dans cette compétition entre l'Est et l'Ouest, le vainqueur, le troisième homme, serait peut-être l'Europe.

Il terminait son article par ces paroles qui traduisaient une fierté, je dirai même un orgueil ardent : « Il est magnifique d'être Européen. Nous sommes payés pour toutes les humiliations que nous avons connues, pour tous les dédains que nous avons essayés et, ce qui était pire encore, pour toutes les commiserations que nous avons inspirées ! Nous sommes sur le grand chantier de l'histoire, si peu de temps après avoir été des ombres errantes dans les décombres d'un édifice foudroyé. »

Oui, au point de vue économique, tous nos pays sont prospères. Nous nous enrichissons, mais si je puis descendre à une comparaison empruntée au règne animal, vous savez que l'engraissement du bétail est

le prodrome qui conduit à l'abattoir. Si nous nous enrichissons, nous représenterons une tentation d'autant plus grande pour ceux qui nous menacent actuellement. À ce point de vue là, nous n'inspirons aucun respect parce que nous sommes le néant, parce que nous n'existons pas. Nous n'avons aucun droit d'intervention dans les problèmes africains actuels et nous ne nous servons de l'O.N.U., où nous ne jouons aucun rôle, que comme alibi.

Allons-nous continuer dans cette direction ? Ou bien allez-vous comprendre, Messieurs du Conseil de ministres, qu'au moment où le monde s'organise dans ses grands ensembles — on entend répéter cela vingt fois par jour — au moment où les Etats-Unis conservent leur puissance et où l'U.R.S.S. développe la sienne, où la Chine se fortifie, où les Indes représentent quelque chose, où il y a le monde arabe, où la Société des Nations noires essaie de se former, il n'y aura pas d'Europe ?

Comment pouvez-vous dire que vous allez faire l'Europe si vous ne savez pas accomplir cette modeste réforme ? Pensons, Messieurs, que notre cher et émouvant collègue, M. Friedensburg, a entamé, au moment où je parle, le voyage qu'il nous a annoncé ce matin. Il traverse en train l'Allemagne de l'Est et, par la fenêtre de son compartiment, en regardant les maisons où des hommes souffrent, privés de liberté, il pensera, nous a-t-il dit, aux paroles qu'il prononcera en arrivant. M. De Kinder le rappelait cet après-midi : il devra leur dire, lui qui n'a entendu que les discours de ce matin, que nous n'avons pas avancé. Si vous ne changez pas radicalement d'attitude d'ici au 5 décembre, M. Friedensburg ne pourra apporter à ses pauvres compatriotes de l'Est que le secours de sa cruelle sincérité. Peut-être aussi qu'il passera près d'un champ d'exercices où s'exerceront les troupes de ce maréchal soviétique qui, nous a dit M. Kapteyn, ferait, lui, l'Europe que nous n'aurions pas faite.

Messieurs, on nous a présenté beaucoup d'Europes. Il y a l'Europe de l'histoire, l'Europe de la géographie, l'Europe du cœur, l'Europe de la liberté. Il y a eu aussi, hélas ! l'Europe des cimetières, celle que nous avons faite à travers les guerres de 1914-1918 et 1940-1945. Si vous ne parvenez pas à résoudre un problème aussi simple que celui de la fusion des exécutifs, vous vous rappellerez que les sociétés enrichies et affaiblies de byzantinisme en viennent, à un certain moment, à se résigner à celui qu'elles croient pouvoir appeler le bon barbare, et qui est, au cours des siècles, un général de quelque armée. Ce peut être demain le maréchal soviétique qui, à son tour, dénouera le nœud gordien.

Imaginez-vous, Messieurs, le discours de M. Schaus prononcé devant des maréchaux soviétiques, ceux-ci se rendant compte de ce que peuvent être actuellement nos difficultés, de ce qui nous arrête dans une réforme pourtant aussi féconde que celle que nous nous proposons de réaliser ici ?

Duvieusart

La situation est très grave au point de vue européen. Mieux vaut le dire que se bercer d'optimisme. Je suis un de ceux qui ont salué avec le plus d'espérance et le moins de réserves le développement de l'amitié franco-allemande qui était une des pièces maîtresses de notre Communauté. Je ne veux pas faire de jeu de mots cruel, mais nous nous rendons compte qu'une certaine force de dissuasion est en train de corroder une amitié qui nous paraissait si précieuse pour la paix de l'Europe.

D'aucuns donnent leur préférence à l'autonomie militaire; d'autres placent des préoccupations mercantiles par-delà les vues politiques; mais le résultat, nous l'avons vu ce matin lorsque les représentants de ces deux grands pays n'ont pas pu nous dire ce qui serait réalisé de positif le 5 décembre prochain.

Voilà devant quelle situation nous nous trouvons. Voilà, Messieurs les Membres du Conseil de ministres, vos responsabilités. C'est à vous de faire en sorte que vous trouviez, dans une réforme simple et qui est à votre portée, un appoint considérable afin de pouvoir procéder à cette coordination des politiques internationales dont nous comprenons tout aussi bien que vous l'urgence, mais dont nous ne pouvons pas espérer la réalisation si vous vous déclarez impuissants à accomplir la première des réformes.

En vous entendant, Monsieur le Président du Conseil, nous dire que vous aviez un rôle plus important encore à jouer qui était celui de ministre des Pays-Bas, en voyant chacun de vos collègues s'avancer dans cette enceinte communautaire et déclarer qu'il nous parlait d'un point de vue national, j'ai malheureusement compris que, du côté du Conseil, la fusion n'était pas encore réalisée.

(*Applaudissements.*)

Nous avons le droit de vous dire ces choses-là. C'est notre devoir et notre responsabilité.

Je vous le dis avec peine et avec angoisse, mais, laissez-moi croire que je peux le dire avec espoir.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Duvieusart.

La parole est à M. Bohy, au nom du groupe socialiste.

M. Bohy (*au nom du groupe socialiste*). — Monsieur le Président, mon collègue, l'honorable M. Duvieusart, a fait, sur les aspects techniques de la réforme, des remarques judicieuses sur lesquelles je ne puis que marquer mon plein accord et épargner à cette Assemblée l'ennui d'une répétition.

J'ajouterai seulement, pour en terminer sur ce point, que je sais gré à M. Maurice Faure d'avoir, dans son rapport oral, fait bon marché de la fixation d'un nom-

bre de membres d'un exécutif unifié. Ce nombre sera étendu à la mesure des nécessités de compétence et restreint à la mesure de l'efficacité à atteindre. Ce qui importe à l'heure présente, c'est le principe rationnel de la réforme. Celui-ci décidé, ce sont les exécutifs eux-mêmes qui, à la lumière de leur expérience, détermineront les postes à pourvoir et, par voie de conséquence, le nombre à fixer.

Monsieur le Président, j'ai suivi avec autant d'attention que d'intérêt les débats qui se déroulent depuis hier. Mandaté par le groupe socialiste, j'avais espéré pouvoir me borner à apporter, au nom de celui-ci, mon adhésion aux conclusions de M. Maurice Faure, quitte à solliciter du rapporteur quelques précisions complémentaires quant à la procédure qu'il préconise.

J'ai écouté les membres de l'Assemblée et je n'ai pas eu de surprise. Ils ont apporté au rapport l'acquiescement que les votes recueillis en commission faisaient pressentir.

J'ai écouté aussi les représentants des exécutifs et nous ne pouvons que marquer notre satisfaction des déclarations que celui d'entre eux particulièrement mandaté à ce sujet nous a faites tout à l'heure. Mais j'ai aussi, comme mon collègue Duvieusart, écouté, en leurs qualités respectives, les ministres, et tout d'abord M. le président Luns.

Le 5 juillet de cette année, M. le président Luns faisait, devant la deuxième chambre des Pays-Bas, une déclaration sans ambages. Au nom de son gouvernement, il apportait à la fusion des exécutifs une adhésion formelle et même pressante. Ce n'est sans doute pas le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas que nous avons eu l'honneur d'entendre hier, car le président du Conseil de ministres semblait empêché de donner à ses propos la liberté dont jouissait, en juillet, le ministre de la Reine. Il nous a fait, des problèmes que nous avons à résoudre, un inventaire impitoyable à force d'être consciencieux et complet. A chaque énoncé, nous attendions une conclusion; je veux dire, sinon une proposition concrète, précise, à tout le moins une indication, une silhouette, une direction. Mais, selon les paroles du Deutéronome: « Nous sommes venus et nous ne fûmes point rassasiés. »

De tant de prudence, de tant de réticences qui visiblement confondaient le ministre, nous avons eu, Monsieur le Président, un commencement d'explication lorsqu'il laissa échapper — et M. Duvieusart le rappelait à l'instant — ce bout de phrase lourd de sens: « Ma qualité principale de ministre des affaires étrangères des Pays-Bas... »

J'ai ainsi eu l'impression que le président du Conseil de ministres, tout en mesurant l'importance essentielle que devrait avoir cette présidence, sent combien la paralysie où il se trouve contraint à cette présidence rend moins important un poste qui devrait l'être davantage. Nous avons alors commencé à comprendre — c'est pourquoi, à travers notre déception,

Bohy

nous le regardons avec affection — qu'il lui eût été plus agréable de nous parler comme ministre des affaires étrangères des Pays-Bas que comme président du Conseil de ministres de la Communauté.

Nous avons été ce matin largement confirmés dans ce sentiment qui a été, si je puis dire, explicité. Les discours entendus furent — vous avez pu, Monsieur le Président, les apprécier comme nous — talentueux et subtils. Je vous surprendrai sans doute en vous disant, rejoignant en cela l'opinion de mon collègue De Kinder, que de tous ces discours, c'est celui de M. Schaus, ministre des affaires étrangères du Grand-Duché, que j'ai préféré.

Je sais bien que M. Schaus a été de tous le plus ferme dans ses objections et par conséquent, à première vue, le plus décevant. Mais il a été franc, il a été net, et comme ses arguments — M. Hirsch l'a tout à l'heure minutieusement démontré — m'ont paru énoncés avec une entière bonne foi, quoique entièrement mal fondés, je ne désespère pas de le convaincre. Si bien qu'étant à première vue le plus décourageant, il est malgré tout celui qui me donne le plus d'espoir.

M. de la Malène, dans son remarquable discours d'hier, nous demandait de ne pas faire au gouvernement de la République un procès d'intention. Et j'étais tout prêt à répondre à cet appel, car visiblement M. de la Malène avait fait un effort de conciliation que chacun aura pu mesurer et apprécier. Mais quoi qu'en ait dit mon ami De Kinder — et là-dessus je le contredis —, j'ai trouvé que M. Couve de Murville apportait, dans un langage subtil et nuancé, des précisions suffisantes quant à ses intentions pour que je sois, malgré mon désir d'être agréable à M. de la Malène, obligé de les rencontrer et de les discuter.

M. Couve de Murville a précisé, dans une forme aussi subtile qu'inquiétante — car, pour celui qui sait lire, cela résulte clairement de son discours — qu'à l'heure où nous proposons une unification des exécutifs, le ministre des affaires étrangères de France maintient la proposition d'un secrétariat permanent, dont la trilogie interne est une division contre lui-même. De même, à l'heure où nous proposons des élections directes, on nous propose un référendum : à l'heure où nous concentrons les efforts de l'Assemblée, on nous propose une seconde assemblée. Mais comme, à ces organisations nouvelles, on ne propose aucun contenu nouveau, cela ne peut que signifier que ce qui existe sera vidé du sien au profit de ce qui n'existe pas encore.

Sur la fusion elle-même, M. Couve de Murville s'exprime, à mon avis, avec tout autant de clarté. Il dit : « Vous voulez aller au delà de ce qui existe. La fusion est un effort de pratique et non de politique et une simple rationalisation. Mais, ajoute-t-il aussitôt, c'est un problème qui doit être longuement étudié et sur lequel mon gouvernement ne s'est pas encore prononcé ».

Comme cela tranche, n'est-il pas vrai ? avec la déclaration formelle de M. Luns devant le Parlement néerlandais et avec la déclaration faite le 30 juin, si mon souvenir me sert bien, par M. von Brentano devant le Parlement de la République fédérale !

M. Couve de Murville déclare : « La proposition de M. Faure est une réforme par l'intérieur ; je préférerais une autre méthode : la réforme par l'extérieur. »

La réforme par l'extérieur, je la sens venir. Elle rejoint curieusement la proposition dont j'indiquais tout à l'heure les périls. La réforme par l'extérieur est la revision en bloc de traités et il paraît hors de doute que ce n'est pas la supranationalité de la C.E.C.A. qui servira de modèle. Cette réforme, nous dit M. Couve de Murville — c'est le dernier mot de son discours que je commenterai — risque de cristalliser le *statu quo* : il ne faut pas qu'elle conduise à cette cristallisation.

Pour moi, Monsieur le Président, je sais ce que c'est qu'une cristallisation ; je sais ce que c'est que les cristaux et je sais ce que c'est qu'un précipité de cristaux dans de l'eau tiède. Ce que je redoute, c'est qu'au lieu d'une cristallisation que je ne désire pas non plus — car c'est un renforcement que je souhaite — on nous offre une dissolution curieusement étendue, si étendue qu'elle n'ait pas la densité nécessaire pour que la cristallisation redoutée — mais peut-être souhaitée par ailleurs, à titre au moins conservatoire —, ne puisse plus jamais se réaliser selon les lois de la physique.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, de l'excellence des intentions de M. le Ministre des affaires étrangères de la République française. Mais j'en redoute les conséquences. La plus sensible fut, me paraît-il, d'avoir entraîné, ce matin, M. von Merkatz à s'exprimer sur ce même problème de la fusion en des termes très différents des propos tenus au Bundestag, le 30 juin 1960, par M. von Brentano.

Les paroles prononcées, voici quatre mois, par l'honorable ministre des affaires étrangères de la République fédérale sont, en effet, radicalement incompatibles avec la satisfaction que marquait M. von Merkatz de l'audition des propositions françaises, incompatibles aussi avec la manière dont son accord de principe me paraissait tristement tempéré par la promesse d'un examen attentif, ce qui, en termes gouvernementaux, signifie prolongé, aggravé encore d'un appel à une prudence qui ne me semblait pas très éloignée de la pusillanimité.

Ainsi, des propos des ministres nous ne retenons qu'hésitation, prudence, réticence, contradiction ou refus.

Cependant, il s'agit d'une réforme simple, urgente et rationnelle. Il n'y a guère plus d'un an, M. Duviols fut le premier à attirer, à cette tribune, l'attention de l'Assemblée sur le fait que le problème de l'énergie, auquel la plupart de nos pays respectifs

Bohy

ont consacré un département — car nous avons éprouvé le besoin de tout concentrer dans une administration nécessairement unique —, se trouve aujourd'hui dispersé entre les trois compétences qui ont bien voulu répondre à l'appel de l'Assemblée.

La question du transport est également intimement liée à ces mêmes problèmes. Mais je ne veux pas continuer cette énumération, cela deviendrait une banalité, un truisme.

Nous avons si bien compris M. Duvieusart, il nous avait si bien convaincus que plus personne parmi nous ne songe à contester ses vues et qu'on a presque honte de les énoncer, paraissant ainsi faire étalage d'une documentation facile.

M. De Kinder a traduit tout à l'heure, en termes simples et directs, auxquels nous ne sommes peut-être pas habitués, mais par là même, à mon goût, éloquent, car ils portent en eux l'écho profond et la forme même des pensées de ceux qui nous ont envoyés ici, M. De Kinder, dis-je, a traduit les sentiments de l'immense majorité de cette Assemblée, même si certains d'entre nous eussent dû s'exprimer en termes plus nuancés.

Cette déception, M. Duvieusart en a poussé les conséquences un peu loin. Le chagrin qu'il éprouve le pousse, comme il arrive souvent dans les drames passionnels, à un geste de violence. Il veut fusiller les premiers qui se trouveront à portée de son arme, et comme seuls les messieurs des Autorités et des Commissions sont à portée, c'est eux qu'il entend exécuter.

Quant à moi, je ne tirerai pas sur vous, Messieurs. M. Duvieusart a d'ailleurs exprimé la crainte de voir certains d'entre nous réagir, trouvant le procédé injuste. C'est exactement mon sentiment. Au surplus, je ne désire pas me trouver privé de vous lorsqu'il s'agit d'affronter ces messieurs du Conseil de ministres.

J'entends, moi, vous proposer tout autre chose. Au lieu de vous bombarder sous le poids d'une cruelle et injuste censure, je vous dit : Messieurs des Autorités, vos droits de décision et d'initiative sont limités, mais ils existent ; ils sont plus larges que ceux de l'Assemblée. Il vous appartient, par ailleurs, de solliciter l'appui de l'Assemblée et vous sentez bien que vous pouvez très largement l'espérer. Il n'est, pour l'Europe que nous souhaitons, vous et nous, non pas uniquement par sentiment, mais parce que nous sommes tous persuadés qu'elle est notre seul salut, qu'une voie et celle-ci se trouve — j'ai le regret de vous le dire, Mesdames, Messieurs — dans l'alliance des exécutifs et de l'Assemblée.

Nous avons vécu, en ce qui concerne les espoirs que nous pouvons mettre dans le Conseil de ministres, une expérience amère. C'est celle du traité d'association avec la Grèce. Certains orateurs y ont déjà fait allusion. Nous avons vu le Conseil de ministres s'attarder dans les détails. Là, où il aurait fallu un dessein clair, net et précis, des lignes directrices, nous voyons

aujourd'hui ce même Conseil de ministres se présenter devant nous en ordre amplement dispersé, indécis dans ses propos, contradictoire dans ses intentions et impuissant dans son inaction.

Nous savons, dès lors, que nous ferons l'Europe sans lui ou que nous ne la ferons pas, à moins qu'il ne se réforme. Je veux croire que vous ne nous obligerez pas, Messieurs du Conseil, à la faire malgré vous.

Ne croyez pas pourtant que je me sente pessimiste ou découragé. Les exécutifs sont formés d'hommes venus des horizons les plus divers de nos pays, de nos formations intellectuelles et de nos tendances politiques. Mais, confrontés directement, en contact étroit avec les mêmes problèmes, ils sont conduits, par le double impératif de la logique et de la nécessité, à résoudre ces problèmes qui se posent à eux et, par le fait même, conduits aux mêmes solutions.

C'est cette communauté qui vous échappe. C'est cette incapacité où vous êtes de regarder le même problème du même œil et de le voir dans son ensemble, qui vous paralyse. C'est malheureusement ce que vous ne sentez pas et c'est cela que nous, qui ne sommes pas dans le cercle étroit de vos pouvoirs nationaux, nous éprouvons dans nos contacts directs avec ceux qui nous envoient ici.

Comme ces problèmes sont, malheureusement pour nos peuples, non point ceux d'une construction de l'esprit, mais ceux de la qualification et des débouchés, c'est-à-dire ceux du travail et du chômage, donc ceux du pain quotidien, nous, leurs mandataires, réunis au sein de cette Assemblée, marqués des mêmes différences de nationalité, de formation et de parti, nous nous rencontrons, le propos de M. Hirsch m'en assure, avec les exécutifs dans une même volonté. Nous constituerons, eux et nous, une force suffisante pour espérer, entreprendre, persévérer et réussir.

Je suis ainsi amené, pour conclure, à répondre à l'appel de M. Wehrer en disant : Messieurs des exécutifs, comptez sur l'Assemblée, comme l'Assemblée compte sur vous !

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Bohy.

La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.

M. Malvestiti, président de la Haute Autorité. — (1) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en octobre dernier, il a été demandé aux présidents des trois exécutifs — et la question émanait des présidents des groupes politiques de l'Assemblée, ce qui a une signification évidente — si, à leur connaissance, les échanges de vues entre les gouvernements des Six sur l'avenir de l'intégration européenne ont eu ou peuvent avoir des répercussions sur le fonctionnement et les tâches des institutions prévues par les traités de Paris et de Rome.

Malvestiti

A quoi tendait cette question ? Que pourront répondre les trois présidents ?

Sur le plan de la procédure, la question avait certainement pour objet d'introduire un débat. Pour le fond, en revanche, on voulait probablement dire à qui voulait l'entendre et surtout à qui ne voulait pas l'entendre : « Attention, nous sommes là, nous aussi ! » L'Assemblée et les exécutifs ont eux aussi leur mot à dire.

Et que pouvaient répondre les présidents ? M. Dehousse a observé que le président de la Haute Autorité, « avec toute sa subtilité italienne », a simplement dit qu'il n'existait pas pour le moment des projets précis sur lesquels il fût possible de prendre position. Mais cette réponse — mieux que toute autre — souligne qu'il y a un interlocuteur qui, au risque de devenir indiscret, demande à être écouté, ou peut-être ne demande-t-il même pas cela : il prend la parole parce qu'il sait qu'il est opportun, utile et juste de le faire. Il sait qu'il s'agit d'un devoir plus encore que d'un droit. Il sait que quelqu'un devra bien l'écouter, et ce quelqu'un s'appelle l'opinion publique, qui s'étonnerait d'un silence trahissant l'irresponsabilité ou la timidité. Ce quelqu'un, ce sont les Européens d'aujourd'hui ; ils peuvent être de simples auditeurs, mais ils sont surtout les Européens de demain, qui seront des juges.

La légitimité du débat me semble donc ne faire aucun doute et le débat lui-même, tel qu'il a eu lieu en octobre, s'est déroulé dans un style de haute dignité parlementaire, même si — ne le nions pas — il n'a pas réussi à dissimuler un certain embarras ou, pour mieux dire, une certaine préoccupation. Tous les orateurs, presque sans exception, ont tenu à dire deux choses : la première étant, pour reprendre les termes de MM. Plevén et Poher, que « la construction européenne ne peut rester figée au point qu'elle a atteint depuis l'application des traités de Rome » et que « le seul risque que court l'Europe actuelle est un risque de dispersion et de stagnation » ; la seconde, que le président de Gaulle, loin de chercher à semer des obstacles sur la route de l'Europe unie, a entamé des conversations pour accélérer et non pour retarder le processus. Et, ici, je dois faire une confession : si les premières impressions pouvaient laisser croire à ma « subtilité », que les paroles, les explications et les justifications allaient au delà de la pensée du président de Gaulle ou que l'on cherchait du moins à « solliciter doucement les textes » pour lui faire dire plus qu'il n'y avait — ou qu'il n'y a — effectivement dans ses intentions et dans ses projets, je dois admettre, à la réflexion, qu'il y a au moins deux points solides dans la pensée de l'éminent homme d'Etat français.

Le premier point concerne la nécessité de donner à ce que nous appellerons pour le moment simplement l'« Europe » des pouvoirs plus importants.

Le problème qui se pose aujourd'hui est au fond celui-là même qui se posa un mois après la proposition

Schuman du 9 mai 1950, lorsque, devant l'aventure coréenne, le problème de la sécurité européenne amena le ministre Plevén à proposer, le 24 octobre, la création d'une armée européenne et montra bien vite avec évidence que les instruments de la C.E.C.A. et de la C.E.D. resteraient faibles et amorphes si l'on ne transposait pas au plus vite le problème du plan de la technique militaire à celui des institutions politiques. A la conférence qui réunit en décembre 1951 à Paris les ministres des affaires étrangères des Six, le gouvernement italien proposa en effet d'insérer dans le traité instituant la Communauté européenne de défense l'article 38 relatif à la création d'une assemblée politique. Il réaffirma à cette occasion que « la création d'instruments et de moyens techniques... serait bien fragile si nous ne faisons pas passer le plus tôt possible dans cette œuvre un souffle vital. Ce souffle vivifiant ne peut être qu'une volonté supérieure exprimée par un organe parlementaire élu en commun et réellement délibérant ».

Evidemment, nous allons aujourd'hui beaucoup plus loin et nous reviendrons sur la question. Mais il n'est pas douteux que la préoccupation est identique : donner à l'Europe des pouvoirs, car il est parfaitement vrai, comme l'a dit M. de la Malène, qu'en l'absence d'une volonté politique permanente la supranationalité elle-même trouve vite ses limites. « Dès que la supranationalité met en cause les intérêts des Etats, sa limite est vite trouvée. »

Il reste qu'à Paris, en décembre 1951, le problème avait été bien circonscrit, sans réticences et sans arrière-pensées.

Eh bien ! aujourd'hui encore, après une sérieuse expérience, se pose le problème de créer un authentique pouvoir européen unitaire. Voici le second point de ce qui, si j'ai bien compris, représente la pensée du président de Gaulle : il ne s'agit nullement de voir si on doit donner un quelconque pouvoir de décision aux exécutifs ; bien mieux, ceux-ci ne devraient en posséder aucun. Si un pouvoir de décision doit être créé ou conféré, on pense plutôt à un conseil de ministres, voire de présidents des conseils, organe dont les exécutifs ne deviendraient au fond qu'une sorte de secrétariat, limité de surcroît au secteur économique.

Or, je me rends compte de l'énorme difficulté du problème, car les juristes se demandent depuis plusieurs dizaines d'années où se trouve le centre moteur de l'Etat : est-ce dans la personne du chef de l'Etat, ou dans le gouvernement, ou dans le Parlement ou même dans le parti politique dominant ?

Quoi qu'il en soit, il faut chercher une voie : le *primum vivere* est toujours impérieux. Si nous voulons faire l'Europe, nous devons choisir entre deux voies : ou bien savoir *a priori* avec une certitude absolue comment agir et aller dans cette direction, ou bien procéder, comme on dit, par approximations successives.

A mon avis, nous n'avons pas le choix : il faut absolument choisir la seconde voie. Mais c'est juste-

Malvestiti

ment par l'unification des exécutifs que passe cette voie, notamment si nous lui donnons la signification excellemment définie par Maurice Faure dans son rapport : « Pallier les inconvénients qui résultent de l'existence des trois traités différents par l'institution d'un organe de direction unique et charger cet organe d'élaborer des propositions de révision des traités là où celle-ci se révèle nécessaire : tel est, en conclusion, l'objectif que vise la fusion. »

On voudra bien pardonner à ma mentalité d'économiste que, arrivé à ce point, je cherche à prendre appui sur le concret. La possibilité de créer un exécutif unique (et je ne parle pas de la facilité relative évidente qu'il y a à soumettre à la ratification des Parlements un unique article de caractère instrumental) doit être avant tout examinée sur le plan technique.

Sur ce plan, l'exécutif unique assure à première vue la possibilité d'actions de politique économique européenne pour tous les secteurs. Si un seul collège suit les problèmes de l'industrie sidérurgique comme ceux de l'industrie mécanique, ceux du charbon comme ceux du pétrole, de l'électricité comme de l'énergie atomique, il n'est pas douteux que les occasions de déphasages ou de contradictions ou d'incohérences entre les mesures adoptées se trouvent pour la plupart éliminées.

Cet aspect du problème est si évident qu'il n'est pas nécessaire, me semble-t-il, de l'illustrer de façon plus détaillée.

Toutefois, il peut se présenter, toujours sur le plan technique, deux objections, à savoir :

- la première, que les secteurs du charbon et de l'acier se trouvent à un stade d'intégration plus avancé que les autres produits ;
- la seconde, que des collèges distincts, compétents pour des secteurs différents, constituent en définitive une structure plus souple et, de ce fait, plus dynamique.

La première objection est sans doute pertinente ; elle n'est pas décisive. En effet, si le stade d'intégration plus avancé des industries minière et sidérurgique est un fait incontestable, il ne constitue, pour les possibilités d'action d'un exécutif unique, que l'un des nombreux aspects de la réalité économique dont il convient d'apprécier la valeur et de tenir suffisamment compte. En d'autres termes, c'est un élément qui peut rendre la réalité plus complexe, mais qui ne saurait gêner sérieusement ou même paralyser le jugement et les possibilités d'action efficace d'un collège unique.

La seconde objection est, par contre, plus insidieuse. En peu de mots, elle se formule de la manière suivante : un exécutif unique ne peut suivre simultanément avec assez de célérité les problèmes les plus disparates allant de la monnaie à l'agriculture, de l'assainissement des charbonnages aux transports, de

la politique énergétique à la politique sociale. On ne nie pas que cela soit possible. On objecte seulement qu'en élargissant la compétence de l'exécutif on ralentit fatalement son action et, par là même, l'efficacité de ses interventions. En revanche, trois exécutifs peuvent suivre, durant le même laps de temps, tel ou tel problème : l'œuvre d'intégration progresse ainsi plus rapidement. Au cours du premier semestre de cette année, par exemple, alors que la Commission de la C.E.E. mettait au point la politique agricole et le projet d'accélération du Marché commun, la Haute Autorité a dû s'occuper longuement des problèmes posés par les ententes et concentrations sur les marchés du charbon et de l'acier. Un exécutif unique aurait-il pu s'occuper simultanément de tous ces problèmes ? Cette question laisse perplexe, surtout si l'on considère que les membres de l'exécutif unique ne pourront guère être plus nombreux que ceux des exécutifs actuels.

On voit donc ici que, sur le plan technique, on se heurte à ce dilemme : ou bien des mesures plus cohérentes et plus systématiques, mais moins rapides et moins opportunes ; ou bien des mesures plus rapides et plus opportunes, mais fragmentaires.

J'estime toutefois que le dilemme n'est pas si péremptoire, ni l'objection si décisive : il suffirait de trouver une méthode de travail qui sauvegardât dans le même temps la nécessité de mesures systématiques et de mesures opportunes.

Si les considérations formulées sont logiques, il ne semble donc pas que l'exécutif unique, de par lui-même et en vertu de sa constitution, puisse se heurter, sur le plan technique, à des difficultés de fonctionnement particulières et insurmontables.

Mais si ces difficultés ne sont pas internes, c'est-à-dire inhérentes à la constitution de l'organe exécutif, peuvent-elles alors provenir de l'extérieur ? Je veux dire : peuvent-elles être provoquées par le jeu des rapports entre l'exécutif unique et les autres organes du système communautaire ? C'est un fait bien connu que la Haute Autorité et les Commissions se trouvent, en face du Conseil de ministres — ou, plus exactement, en face des Conseils de ministres respectifs — dans une situation institutionnelle très différente, avec des pouvoirs d'une ampleur et d'une qualité très différentes. La Haute Autorité détient des pouvoirs que l'on a, à tort ou à raison, appelés supranationaux, mais qui constituent bel et bien une innovation profonde et hardie dans les méthodes traditionnelles régissant les rapports entre Etats souverains. Au contraire, les Commissions n'ont pas de tels pouvoirs.

Il est vrai que les gouvernements ont déjà déclaré que l'institution projetée d'un exécutif unique entend laisser intacts les pouvoirs des exécutifs actuels, ce qui veut dire que l'exécutif unique conservera les pouvoirs supranationaux et l'autonomie de budget et de politique financière détenus dans le système actuel

Malvestiti

par la Haute Autorité. La difficulté ne proviendrait donc pas du domaine politique, mais du domaine pratique, c'est-à-dire de la manière dont on pourra organiser, entre un exécutif unique et les Conseils, des rapports dans lesquels le premier rôle revienne un jour à l'un des collèges, le lendemain à l'autre, selon l'objet de la discussion. Or, puisque l'exécutif unique serait précisément créé pour embrasser en une vision d'ensemble tous les aspects de l'économie européenne et élaborer des mesures susceptibles d'être efficaces dans tous les secteurs de la vie économique européenne, il ne paraît pas possible d'exclure *a priori* les situations dans lesquelles Conseils et exécutif unique se trouveraient en conflit sur la nature même des pouvoirs dont l'exercice est demandé, c'est-à-dire sur la question de savoir si la matière en cause relève ou ne relève pas du domaine supranational.

Toutefois, cette objection non plus ne me paraît pas déterminante. La possibilité de tels conflits ne résulte certainement pas de la nature particulière des rapports qui s'établiront entre les Conseils et l'exécutif unique. Elle résulte au contraire de la coexistence des trois traités. Aussi est-ce un erreur de penser que de tels conflits sont impossibles dans le régime actuel de coexistence de trois exécutifs.

Je crois donc devoir conclure, au terme de cette analyse que, sur le plan pratique, il n'existe pas de difficultés insurmontables qui s'opposent à l'activité d'un exécutif unique, ni en raison de sa constitution, ni en raison de ses rapports avec les Conseils de ministres.

Une nouvelle objection peut toutefois être formulée sur le plan des principes.

L'évolution des institutions juridiques fondamentales dans l'histoire de nos constitutions se fait nettement dans le sens de la division des pouvoirs. Or, cet exécutif unique prévu, du fait qu'il détiendrait des pouvoirs supranationaux pour certaines questions et se trouverait en même temps dans une position subordonnée par rapport au Conseil de ministres pour d'autres questions, ne constituerait-il pas éventuellement une violation du principe de la division des pouvoirs ?

Mais il est facile de rétorquer que ce principe vaut pour la délimitation du domaine des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et non pour les attributions de compétence — plus ou moins importantes — qui sont faites à un organe fonctionnant dans le cadre d'un même pouvoir.

L'institution unique que l'on veut créer, tout en maintenant des pouvoirs supranationaux à côté d'autres qui ne le sont pas, reste malgré tout toujours dans le cadre du pouvoir exécutif. C'est-à-dire qu'elle sera investie de différents « degrés du même pouvoir », mais non de pouvoirs différents.

Ayant ainsi écarté l'unique objection sérieuse de caractère juridique, dictée par le souci de conserver

intacts les principes fondamentaux du droit constitutionnel européen, nous allons maintenant devoir envisager l'aspect politique de l'opération.

La suppression des trois exécutifs actuels et la création d'un exécutif unique serviront-elles la cause européenne ?

La réponse risque tout d'abord de pécher par « excès de logique » : Qui en doute ? répondra-t-on presque instinctivement. Pourtant, la simplicité est tout autre chose que le simplisme. On ne construit pas sur le simplisme, en politique non plus. Il est donc nécessaire d'abandonner le langage séduisant de la logique excessive et d'arriver au contraire à celui de la clarté, qui exige toujours un effort de critique et de sélection.

Et, dans ce langage, la première objection me paraît la suivante : L'exécutif unique pourra-t-il porter haut la bannière de la supranationalité lorsque ses pouvoirs se trouveront mêlés et liés à d'autres qui ne sont pas supranationaux ? Ne risque-t-on pas de voir cette union aboutir à un affaiblissement progressif des pouvoirs supranationaux qui les rendrait purement fictifs ? Ce danger existe, on ne saurait le nier : un lyrisme européen facile pourrait l'ignorer, mais nous avons dit que nous aimons l'objectivité implacable des analyses conduites avec une logique rigoureuse.

Au fond, les attaques contre la supranationalité ne sont jamais des attaques de front, car aucun gouvernement n'envisage de dénoncer ouvertement un engagement qu'il a solennellement contracté. Elles consistent plutôt en de lentes actions d'usure, parfois inconscientes, résultant de la persistance d'une tradition politique encore très répandue dans nos capitales, légataires innocentes de méthodes et de conceptions qui, en ce qui concerne les rapports internationaux en général et européens en particulier, se ressentent encore profondément de l'héritage du passé.

Il est vrai que le risque de voir l'attitude des gouvernements user et éroder les pouvoirs supranationaux existe même avec le régime actuel des trois exécutifs, mais on doit reconnaître qu'il y est moins accusé.

La question de la supranationalité, étant donné que c'est là le nœud politique de l'opération, doit cependant être examinée de plus près.

Jusqu'à la dernière guerre, les politiques des gouvernements européens pouvaient encore se justifier par la théorie de l'équilibre « sur » le continent. Aujourd'hui, l'équilibre doit au contraire être recherché « entre » les continents.

Et c'est sur le plan intercontinental que l'on veut voir, à juste titre à mon avis, une politique européenne : en d'autres termes, que l'on souhaite voir l'Europe devenir sinon le seul artisan, tout au moins l'un des artisans de la politique mondiale.

Mais on commet trop souvent une erreur de fait et une erreur d'appréciation.

Malvestiti

L'erreur de fait consiste à croire que l'on peut séparer nettement la politique de l'économie, c'est-à-dire qu'il peut y avoir une politique progressant indépendamment, alors que l'économie n'en serait que l'humble et obéissante servante. C'est là une énorme erreur que nous pourrions payer extrêmement cher. Nous ignorons si nous connaissons encore les horreurs d'un conflit armé; mais il est possible qu'il y ait une guerre économique dans laquelle tous les coups seront permis. En outre, je pense que, face à des politiques organisées dans des pays dotés d'un régime dictatorial, la supériorité de l'économie de marché aura besoin, pour faire ses preuves, d'un assez long délai; c'est-à-dire que l'économie de marché peut se révéler supérieure dans des conditions de concurrence, mais représente un très grave danger dans une situation de guerre économique. Quand le pouvoir politique de l'un des antagonistes peut imposer à ses ressortissants n'importe quel sacrifice, mener une politique de commerce extérieur sans avoir égard à qui que ce soit et pratiquer le dumping le plus agressif, il ne fait aucun doute que pour l'autre l'alternative est simple et dramatique: ou bien céder sous le choc, ou bien accepter pendant de longues années des sacrifices extrêmement durs, en attendant que le caractère antiéconomique de l'expérience tentée par l'adversaire cesse d'être supportable pour cet adversaire même. Je le dis avec un sentiment profond de ma responsabilité: est aveugle celui qui ne voit pas à quoi vise la politique soviétique, quelle est sa doctrine, quels sont ses objectifs, ses méthodes, ses moyens.

Or, les pouvoirs supranationaux dans le domaine économique ont, à mon avis, et c'est heureux, préfiguré un instrument qu'il faudra perfectionner et renforcer si nous voulons pouvoir nous défendre. En quoi consistent ces pouvoirs supranationaux? Je reconnais que, sur le plan doctrinal, cette notion est encore incertaine et mal définie. Nous devons toutefois reconnaître qu'ils consistent en un minimum de pouvoirs de gestion et d'arbitrage, propres à faire fonctionner le marché commun avec une certaine autonomie à l'égard des gouvernements nationaux, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin, pour chaque mesure à prendre, d'obtenir l'approbation des gouvernements intéressés. Nous devons également reconnaître que de ces pouvoirs découle le principe de l'autonomie du budget et de la politique financière.

Unité d'action: tel est le souci qui doit nous inspirer! Rappelons que les économies américaine et russe, qui résument les antithèses du monde moderne, doivent une large part de leurs progrès au fait qu'il existe aux Etats-Unis et en U.R.S.S. une seule politique économique, une seule monnaie, un seul pouvoir d'orientation et de direction.

L'erreur d'appréciation consiste à croire que des Etats extrêmement jaloux de leur souveraineté et se refusant à abdiquer la plus petite parcelle de leur pouvoir puissent constituer une unité économique. En premier lieu, on ne pratique plus d'économie de masse

sans pouvoirs politiques. En second lieu, je n'ai pas cité en vain cette phrase de M. de la Malène: « Dès que la supranationalité met en cause les intérêts vitaux des Etats, sa limite est vite trouvée. » Je le répète: M. de la Malène a raison, mais uniquement lorsqu'on parle d'« intérêts vitaux » des Etats qui, je ne sais pourquoi, sont ou pourraient être irréductiblement opposés à l'intérêt commun de l'Europe. C'est là que nous cessons de nous entendre, Monsieur de la Malène, et nous cessons de nous entendre sur un problème de fond.

Que l'on me pardonne si je ne comprends pas davantage cette méfiance si profonde que certains peuvent éprouver à l'égard de l'Europe des patries.

Peut-être y a-t-il une équivoque entre nous: je ne crains nullement que ma patrie se trouve amoindrie ou humiliée dans l'Europe unie, car la patrie — unité de peuple sur une terre bien-aimée — a une valeur spirituelle. Elle doit être ramenée à sa signification la plus humaine: dépôt et aboutissement de traditions, milieu de formation et de rayonnement spirituel, et non pas idole inspiratrice d'une volonté de puissance et d'hégémonie fondée sur la ruse ou la force. Ce n'est pas la patrie que j'attaque, c'est l'Etat du type hégélien dont la notion, relativement moderne et parfaitement obscure, devient toujours plus incompréhensible pour nos consciences.

C'est précisément la première guerre mondiale qui — en donnant à la technique un développement inouï, en soumettant l'économie à des impératifs qui n'ont plus rien à voir avec les problèmes de l'économie elle-même, visant à l'accroissement de la richesse et de la prospérité par une action sur les coûts et sur le marché, en transformant par le rationnement des pays libres en énormes casernes, en corrompant la classe dirigeante de l'industrie et du commerce et en détruisant littéralement l'ancienne classe politique, en faisant prévaloir sur le monde la violence inexorable et l'indifférence devant le sang répandu — donnera ainsi à l'Etat un aspect inattendu et effrayant ou tout au moins révélera aux masses le véritable visage de l'Etat moderne.

En faisant la preuve de son pouvoir, en invitant les citoyens à combattre et à mourir, alors même que son identification avec la société, loin d'être parfaite, n'était pas encore perçue par les consciences ou que, si elle l'était, les consciences ignoraient l'ampleur du « pouvoir » qui, diffus dans la masse, se catalysait et se personnifiait en ceux qui l'exerçaient effectivement, l'Etat apparaissait comme quelque chose de nouveau et de différent. En tout état de cause, il n'était pas ce que les sujets pensaient qu'il dût être, inconscients de leur propre souveraineté ou tout ou plus conscients de l'avoir abdiquée assez radicalement pour se demander si finalement la liberté et la démocratie n'étaient pas une vaste mystification.

Oh, certes, je n'ignore nullement ce que doit être l'Etat, non seulement en tant qu'intérêt collectif, mais

Malvestiti

comme créateur de droit et garant de la justice. Mais n'est-il pas vrai que la société, dans ses aspects multiformes, lui semble étrangère, au point que l'on se demande désormais où se trouve la base de l'Etat, si elle est dans le territoire, dans la race ? On se demande même si l'Etat est préexistant aux individus ou s'il est façonné par eux. On pose même le problème de la nature du droit et du caractère de la chose juridique. Presque tous s'accordent cependant à reconnaître qu'avec la coexistence commence la vie sociale, partant, l'histoire et, partant, le droit, dont nous ne connaîtrions que les différentes formes qu'il a revêtues. On en arrive cependant à douter et qu'on puisse lui accorder la personnalité juridique !

Rien d'étonnant donc si des hommes politiques de valcur en viennent à dire, fort tranquillement, que les Etats n'ont pas toujours existé et n'existeront pas nécessairement toujours. Qu'ils ne s'étonnent pas à leur tour si j'accepte l'Europe des patries et que je repousse fermement l'Europe des Etats, car cette dernière ne peut exister, c'est impossible !

Mais où découvrir les nouvelles formes juridiques et politiques qui permettront à l'Europe de demain de trouver son assiette et sa prospérité ? Il est difficile de le prévoir. Mais il est peut-être facile de se référer à la notion de légitimité. Or, au moins en l'état actuel de notre expérience et de notre civilisation, il n'existe pas de pouvoir légitime qui ne soit légalement enraciné non point dans un homme ou dans un groupe ou dans une classe, mais dans tous les membres de la collectivité, reconnus, sans distinction d'espèce, comme des citoyens *optimo jure*. La première chose à faire, la plus concrète, la plus féconde, est de créer une assemblée élue au suffrage universel.

Nous savons tous qu'il y a peu de notions qui, autant que celle de « démocratie » aient tour à tour bénéficié à la fois de l'appui de la raison et fait l'objet de son mépris. Elles ont été exaltées comme étant parmi les conquêtes les plus nobles de l'homme et combattues comme chargées d'un virus inéluctablement mortel pour toutes les sociétés. Elles sont apparues comme le dernier mot du droit et en même temps comme un exemple éclatant de sottise. Mais nous savons également tous quel est le visage et le nom de l'unique autre solution possible.

Alors, il n'y a pas le choix : seule la méthode démocratique confère aux pouvoirs politiques la légitimité nécessaire et pourra préparer une Europe acceptée par les intelligences et les consciences, une Europe qui pourra peut-être réaliser la *restitutio in integrum* de ce droit social qui a été trop souvent piétiné par l'Etat moderne.

Néanmoins, contre l'individualisme des Etats, l'Europe a déjà affirmé le principe de la supranationalité. J'ai souligné ailleurs l'importance de ce principe en tant que méthode féconde de gestion et d'arbitrage dans la vie économique. Mais j'entends défendre main-

tenant ce même principe en tant que conquête historique et conquête morale

Conquête historique parce que, si Robert Schuman a eu raison d'écrire en 1953 que le supranational se situe à mi-chemin entre le national et le fédéral, cela signifie que, puisque nous sommes entrés dans la phase du supranational, nous allons sortir de la phase nationale, fatalement génératrice de nationalisme aveugle et source de divisions, de haines et de conflits.

Conquête morale, car le supranational marque le début d'un processus de révision des valeurs morales sur notre continent, attendu qu'il ébranle l'identification de l'Etat avec la patrie, de l'Etat avec la nation, identification qui, pendant des siècles, a inspiré la formation spirituelle et intellectuelle de nos peuples, avec les résultats que l'on sait, hélas ! J'estime que, dans sa source première, le principe supranational est avant tout un principe éthique, un principe que nous devons faire germer dans la conscience des Européens pour les préparer à une civilisation morale supérieure.

S'il y a donc des garanties que les pouvoirs supranationaux ne seront pas atteints, rien ne s'oppose à unifier les exécutifs. Je ferai toutefois deux réserves sur les conclusions du rapport Faure :

- la première, en ce qui concerne le statut des membres de l'exécutif, qui devrait être harmonisé davantage avec celui des membres de la Haute Autorité. la procédure de nomination des membres de la Haute Autorité laisse, en effet, plus de place à la cooptation que la méthode prévue par le rapport Faure ;
- la seconde, en ce qui concerne les compétences financières de l'exécutif unique pour les matières relatives au traité de la C.E.C.A., de façon que ledit exécutif conserve intacte l'autonomie de budget et de politique financière que la Haute Autorité possède dans le régime actuel.

Mais en unifiant les exécutifs, pensons intensément à l'avenir et engageons-nous sur la voie qui conduit à reconnaître à l'Assemblée des compétences plus larges et plus importantes, conformément à sa nature parlementaire. L'exécutif trouvera ainsi en elle un soutien pour l'exercice plein et entier de ses propres pouvoirs et ne sera pas contraint de régler son action sur l'attitude changeante des gouvernements.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, dix années ont passé depuis l'appel de Robert Schuman, dix années au cours desquelles nous avons assisté à d'indiscutables efforts témoignant de la bonne volonté de tous les Européens. Tandis que d'un côté se préparaient — avec des pauses et des hésitations — les institutions fondamentales de la coexistence européenne, on voyait germer d'un autre côté, dans la conscience des Européens — avec des réserves et des incertitudes —, le sentiment d'appartenir également à une patrie plus grande que les patries actuelles. Une

Malvestiti

patrie nouvelle, dans laquelle la diversité même des langues, loin d'être un facteur de division, deviendra une source d'enrichissement spirituel, comme l'a dit saint Augustin : *In linguis gentium societas* : les langues, dans leur diversité, invitent les peuples à chercher l'harmonie dans une société supérieure.

Il me revient en ce moment, à ma mémoire émue, un texte de Benedetto Croce — ce grand philosophe et historien si peu suspect d'optimisme béat —, texte sur lequel j'ai souvent médité : « En ce moment, on assiste de toutes parts en Europe à l'éclosion d'une nouvelle conscience, d'une nationalité nouvelle (car les nations ne sont pas des données naturelles, mais des Etats de conscience et des produits de l'histoire) ; et de même que, voici soixante-dix ans, un Napolitain de l'ancien royaume de Naples ou un Piémontais du royaume subalpin se sont faits Italiens sans renier leur être antérieur, mais en l'élevant et en le résolvant dans cet être nouveau, de même Français, Allemands, Italiens et tous les autres peuples s'élèveront à la qualité d'Européens, leurs pensées se tourneront vers l'Europe et leurs cœurs battront pour elle comme ils battaient auparavant pour leurs patries plus petites qui, loin d'être oubliées, n'en seront que mieux aimées. »

Celui qui est convaincu de la possibilité de réaliser l'unité européenne a sous les yeux un exemple éloquent et indiscutable, capable de désarmer ceux qui s'imaginaient que les fédérations ou les confédérations sont fatalement plus faibles que les Etats de structure unitaire et centralisée. Lors de mon récent voyage aux Etats-Unis, j'ai dit à mes hôtes américains que j'étais très heureux de rapporter en Europe beaucoup de dollars, car en Europe non plus beaucoup de dollars ne nous laissent nullement indifférents, mais que personnellement j'étais également très heureux de rapporter en outre en Europe la devise gravée sur la pièce de 50 cents en argent. La formule est écrite en latin, dans la langue qui s'employait encore dans les traités scientifiques et les actes juridiques solennels en Europe — je dis bien en Europe et non pas en Afrique, en Inde, en Chine, au Japon ou en Russie — jusqu'au seuil du dix-huitième siècle. Cette formule est : « *E pluribus unum.* »

Cette devise ne doit pas rester pour nous un simple souvenir littéraire ; elle doit devenir un avertissement, un enseignement, une espérance : « *E pluribus unum.* » Vivent les patries dans l'Europe unie !

M. le Président. — Je remercie M. le président Malvestiti.

La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (1) Monsieur le Président, je parlerai à titre personnel et je déclare tout de suite que le rapport de M. Faure mérite notre attention, non seulement par ses qualités intrinsèques, expression naturelle du travail d'un homme de si grande compétence politique, mais encore en raison du problème

qu'il aborde en ce moment difficile que traverse la construction de notre Europe.

Je dis cela parce qu'il n'est personne qui n'aperçoive et ne sache que, pour ce qui est de l'évolution de nos Communautés, la situation politique actuelle des six pays n'est certainement pas des plus claires ni non plus l'expression d'espoirs dont nous vous voudrions qu'ils soient des certitudes, certitude de nous trouver toujours plus près du but que nous nous sommes fixés et qu'il est souhaitable et même nécessaire d'atteindre si nous voulons que nos peuples continuent à vivre dans la liberté.

La vérité n'est-elle pas que certains parlent de crise dans le domaine des institutions européennes ? N'est-il pas vrai non plus qu'il en est d'autres qui, pour user d'un euphémisme destiné à rendre moins amère la vérité de l'heure présente, affirment que nous sommes au début d'une période involutive de ces institutions ?

Les uns et les autres, d'accord ou presque sur le motif de base, ont certainement raison, de même que nous avons indubitablement raison de ne pas vouloir, alors que l'on note un temps d'arrêt sur la voie de la construction de l'Europe, que l'on marque le pas en attendant qu'il se produise quelque maturation favorable qui permette de reprendre la route.

S'arrêter — prenons-en conscience ! — ce ne serait pas seulement un danger qui pourrait se projeter sur l'avenir et ralentir notre marche ; cela signifierait la dévalorisation et l'annulation des efforts qui ont déjà été accomplis en vue du but pour lequel nous nous trouvons réunis dans cette salle. Dès lors, nous dirons encore une fois, de ces bancs, quelle est notre pensée ; mieux encore, du haut de cette tribune parlementaire — même si elle est *sui generis* quant à son poids spécifique — nous dirons une fois encore notre attente et notre aspiration qui ne sont pas seulement l'expression d'une volonté de créer un monde occidental européen meilleur, mais encore le signe d'une nécessité inéluctable en face de certaines exigences, irréversibles elles aussi.

Je suis vraiment peiné de devoir laisser percer dans mes paroles une pointe de pessimisme.

Mais il ne s'agit pas, mes chers collègues, d'un pessimisme qui annihile l'action et détruit ce qui a été bâti ; c'est un pessimisme qui, comme une force nouvelle, doit servir à mettre en acte notre volonté. Dans ces conditions, je crois qu'il est très nécessaire de parler clairement, sans voiles, sans réticences, sans rien taire.

Voulons-nous, Monsieur le Président, attendre que l'Allemagne s'achemine spontanément vers une politique communautaire différente ou, pour mieux dire, vers cette politique qui serait essentiellement communautaire à la manière des traités ? Que la France sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve, face à la structure qu'il faut donner aux futurs Etats-Unis

Battaglia

d'Europe ou à l'Europe des patries ? J'ajoute aussitôt qu'il faut mettre un terme aux subtilités des expressions.

Voulons-nous attendre encore, je me le demande et je vous le demande, mes chers collègues, que l'Italie s'engage dans une autre politique du pétrole, si elle n'est pas d'accord avec l'esprit communautaire ? Voulons-nous attendre que tant d'autres choses mûrissent d'elles-mêmes ? Pouvons-nous et devons-nous demeurer les bras croisés ? Pensez-vous vraiment qu'il suffise de tenir au chaud — passez-moi l'expression — la question du siège unique, le problème de l'élection de notre Assemblée au suffrage universel direct, l'institution de l'Université européenne, la modification des traités, tant d'autres problèmes encore qui veulent être résolus avec diligence ?

Ne faut-il pas plutôt que, persévérant sur la route que les traités nous ont indiquée, nous demandions que le tracé de cette route soit modifié aux endroits où nous avons compris que le parcours devait être différent ?

Je suis d'avis que cette seconde méthode est la meilleure et la plus constructive. De toute façon et quoi qu'il arrive, nous serons à nos postes, sans rien avoir à nous reprocher. Je considère donc que le problème de la fusion des trois exécutifs doit être abordé énergiquement, étudiée soigneusement et résolu courageusement car il ne touche pas seulement au fonctionnement des organes communautaires les plus caractéristiques, il regarde aussi la substance même de nos institutions qui s'appuient sur le subtil équilibre obtenu, et non sans peine, par les traités de Rome, à telle enseigne que toute modification, même légère en apparence, peut altérer nos structures beaucoup plus fortement qu'il n'était prévu.

Depuis longtemps et dans tous les milieux intéressés, on a signalé la nécessité de rationaliser la vie des institutions communautaires ; dès la signature des traités de Rome, on s'est engagé, par la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, dans la voie de l'harmonisation de la vie institutionnelle des trois Communautés. Cette convention a unifié l'Assemblée parlementaire et la Cour de justice ; elle a unifié de fait le Conseil de ministres, tandis que demeuraient séparés les organes caractéristiques de la Communauté européenne : la Haute Autorité de la C.E.C.A. et les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom.

Dès la stipulation des traités de Rome, on a remarqué de plusieurs parts les inconvénients qu'impliquait pareille division ; toutefois, des motifs d'ordre particulier — précisément ceux que M. Faure a signalés hier — ont persuadé les rédacteurs des traités de maintenir trois Communautés distinctes et notamment trois exécutifs distincts.

Aujourd'hui, nous devons nous entretenir de la fusion de ceux-ci ; on ne parle pas encore de la pos-

sibilité d'une fusion proprement dite des Communautés. Je ne sous-estime pas l'importance de la fusion des exécutifs, mais il me paraît évident que l'on peut considérer celle-ci comme le prélude à la fusion des trois Communautés. Et s'il est clair aussi que la fusion de trois organes est plus aisée que celle de trois Communautés, il doit être tout aussi clair qu'une réélaboration des traités — avec, comme conséquence, l'harmonisation des pouvoirs et des compétences — s'imposera avec une force égale, sinon plus grande, après l'unification des trois exécutifs.

Je suis entièrement convaincu de l'utilité de l'avance graduelle comme méthode unique qui puisse servir à l'édification de l'Europe. Par ma nature et par ma formation idéologique et politique, je suis en effet enclin aux réformes et adversaire de l'improvisation, de la précipitation, de la révolution. Je considère cependant que les phases doivent être parcourus avec pondération certes, mais elles doivent l'être aussi avec régularité et continuité. En un mot, j'estime que gradualité ne signifie pas stase et que réforme n'est pas révolution. Si une révolution peut se faire à n'importe quel moment, une réforme doit être faite au bon moment : non pas avant, mais après !

Or, si la fusion des trois exécutifs devait se faire sur la base de la concentration, en un organe unique et nouveau, des pouvoirs des organes d'ores et déjà existants, les pouvoirs mêmes que les traités attribuent aux organes statutaires restant différenciés — par quoi on finirait par avoir un nouvel exécutif qui à tour de rôle exercerait les fonctions de la Haute Autorité, de la Commission de la C.E.E. et de celle de l'Euratom, c'est-à-dire un organe qui unifierait les membres et non les pouvoirs, la structure fonctionnelle et non les compétences — nous créerions selon moi non pas seulement un organe inutile parce qu'il ne serait pas meilleur que ceux qui existent maintenant, mais carrément dangereux.

Inutile, parce qu'en effet il importe peu que, nominale, il existe trois exécutifs ou un seul qui serait la somme des trois — mais une somme dont les éléments restent séparés et ne créent pas d'entité nouvelle et distincte — puisque peu importe en effet que 9 ou 15 ou 23 personnalités se réunissent ensemble ou en trois groupes distincts quand on prétend qu'elles vivent des vies différentes ou qu'elles ont trois personnalités diverses suivant qu'elles décident en matière de charbon et d'acier ou avancent des propositions sur le marché commun ou sur l'énergie nucléaire.

Dangereux, parce que sur le plan psychologique on finirait par faire douter de l'excellence de notre méthode de la gradualité et que, en éloignant un but qu'avec plus de sollicitude on pourrait atteindre, on créerait un état de méfiance en nous-même et chez ceux qui croient à la construction de l'Europe. En d'autres termes, la fusion des trois exécutifs finirait, telle qu'elle est projetée, par éloigner le but qu'est l'unification politique, parce que nous aurions créé, à

Battaglia

mon avis, une étape qui est tout à fait ou pour ainsi dire inutile.

Il est indubitable que de sensibles différences existent entre le traité de Paris et les traités de Rome, et ces différences apparaissent précisément, pour une bonne partie, là où les traités parlent des exécutifs.

La doctrine la plus moderne du droit international a relevé la nature juridique singulière de nos exécutifs qui caractérise les Communautés sur le plan de la supranationalité. Si les trois Communautés européennes peuvent, en vertu de leur nature juridique, représenter ce qu'on a appelé un gradin nouveau de l'échelle des pouvoirs, si elles peuvent être considérées comme l'embryon d'une fédération politique, le fait est dû à l'existence de ces organes très spéciaux que sont la Haute Autorité et les deux Commissions; aussi, à mon avis, n'est-il pas possible de faire la fusion des trois exécutifs autrement que dans le cadre d'une révision générale des traités.

Le nœud du problème réside tout entier dans la question que voici : Pense-t-on que les traités ont besoin d'une révision générale ou non ? Si la révision est nécessaire, chargeons la commission des affaires politiques d'en étudier le projet, apprêtons-nous à le discuter et le transmettre, accompagné de nos conclusions, aux gouvernements, aux Conseils de ministres, aux exécutifs. Si au contraire elle ne semble pas nécessaire, du moins au stade actuel, renvoyons-la à des temps meilleurs, et si nous considérons que le problème des exécutifs est simplement technique et fonctionnel, et non pas plutôt structurel, acceptons alors la procédure plus simple que M. van der Goes van Naters a proposée : la conclusion d'un accord entre les Communautés, en dehors de toute ratification parlementaire des six pays.

Or, personnellement j'estime que la révision n'est pas seulement nécessaire, mais qu'elle ne saurait être différée encore, qu'elle doit affecter toute la structure des Communautés et ne pas porter seulement sur le fonctionnement des exécutifs. Je pense — comme j'ai eu l'occasion de le dire déjà lors du premier échange de vues entre l'Assemblée et les Conseils, au cours de la session de novembre 1959 — que l'unification des exécutifs doit conduire à la création d'un gouvernement européen au sens propre du terme, responsable politique en face du Parlement européen élu au suffrage universel. Je pense enfin que l'instant actuel, moment historique, requiert un acte de courage et de foi.

À ce point de mon exposé, je signalerai une légère faiblesse du rapport de M. Faure. Le rapporteur est d'accord avec moi sur la nature juridique particulière des exécutifs à l'intérieur des traités, sur le manque d'harmonie dans les traités mêmes, sur la nécessité d'éliminer ces divergences moyennant une procédure de révision; il conclut en affirmant que, si aujourd'hui on ne propose pas de révision, c'est par suite des difficultés politiques du moment.

Or, il me semble que ces difficultés seront résolues au moment de la ratification parlementaire même de ces révisions partielles des traités qui sont indispensables, aux yeux du rapporteur, pour la fusion des exécutifs.

Bref, ou bien il n'est pas possible en ce moment d'affronter une ratification parlementaire dans nos six pays ou, pour mieux dire, dans l'un quelconque de ces pays — et alors nous décidons de remettre également la fusion des exécutifs à un meilleur moment; ou bien nous estimons qu'il est possible et nécessaire de revoir les traités, de les harmoniser; de les renforcer, auquel cas il nous faut étudier la possibilité de parvenir à une révision générale.

À cet égard, M. Faure nous a dit hier. « Mais c'est là un sujet dont nous parlerons en janvier prochain. » Quant à moi, j'ajouterai que janvier 1961 est bien proche puisque nous sommes à la fin de novembre 1960. Dès lors, mes chers collègues, ne vous semble-t-il pas plus opportun et plus rationnel de discuter tout le problème en vue d'une solution unique et, par conséquent, avec la possibilité de mieux approfondir la question et de la traiter d'une façon qui corresponde mieux à l'importance de nos travaux et aux buts que nous sommes fixés ?

Mais admettons pour la commodité de l'argumentation qu'il soit plus facile de toucher aujourd'hui aux traités d'une manière superficielle pour tenter demain d'en modifier la portée. Dans cette hypothèse, je vois différentes questions se poser spontanément. Quelles sont-elles ?

Les voici. Avec l'unification des exécutifs, fût-ce dans les limites esquissées par M. le Rapporteur, parviendra-t-on — comme tels le craignent, alors, que pour ma part je le souhaite — à augmenter les pouvoirs des exécutifs ? En d'autres termes, les trois exécutifs vont-ils s'assimiler vers le haut, c'est-à-dire auront-ils, devenus organe unique, les pouvoirs plus larges qui sont attribués à la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier ?

Ou bien obtiendra-t-on au contraire un nivellement vers le bas, comme le disait dans cette salle en novembre 1959 M. le ministre Pella : « Personnellement, je ne me sens guère enclin à appuyer dès maintenant l'idée de leur fusion, car nous savons que chacun de ces trois exécutifs à quelque chose de supranational, mais à des degrés variables, et je ne voudrais pas que la fusion entraîne un nivellement vers le bas que nous devons éviter à tout prix... ?

Or, s'il n'y a pas de nivellement ni vers le haut ni vers le bas, mais que l'institution conserve, dans son unité fonctionnelle, comme le prévoit M. Faure, les différents pouvoirs que détiennent maintenant dans les différents secteurs qui relèvent de leur compétence, croit-on sérieusement qu'il soit possible d'arriver à quelque chose qui donne une impulsion nouvelle, ordonnée et harmonisée, aux différents problèmes par

Battaglia

la voie des solutions qu'ils postulent ? Ou bien ne pourrait-il pas advenir, au contraire, que cet organe unique, investi de pouvoirs et compétences divers, au gré des matières dont il doit s'occuper, se trouve arrêté en face de problèmes déterminés, et victime de l'immobilisme qui est souvent le fruit de tendances internes opposées ?

Si j'étais convaincu que la fusion des exécutifs, telle que la prévoit notre rapporteur, se traduirait par l'octroi de plus grandes possibilités et d'un plus grand poids spécifique aux volontés de l'exécutif, je me rallierais entièrement au projet qui figure dans le rapport que l'on nous a soumis.

Hélas, je ne suis pas convaincu que l'on arrivera à ce résultat souhaitable et propre à mettre fin à tant d'incertitudes et tant d'oppositions ! Je n'en veux pour preuve que le désaccord qui est apparu au grand jour lors de la réunion qui s'est tenue le 11 novembre à Luxembourg où le groupe interexécutifs n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la politique énergétique de la Communauté : politique énergétique du charbon, relevant de la compétence de la Haute Autorité, politique énergétique nucléaire, de la compétence de la Commission de l'Euratom, politique énergétique du pétrole et du gaz naturel, relevant de la Commission du Marché commun.

Il ne saurait y avoir de doute sur la nécessité d'harmoniser la politique de l'énergie ; pourtant l'interexécutifs — qui en fait n'est pas autre chose que la préfiguration de cet exécutif unique que nous aimerions avoir — n'est pas parvenu à trouver un point de rencontre.

L'exécutif unifié de demain, muni de pouvoirs divers selon les secteurs, y parviendra-t-il ? L'exécutif futur, qui aura des pouvoirs limités concernant le pétrole et le gaz naturel et pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, mais des pouvoirs plus larges quant à l'énergie dérivée du charbon, pourra-t-il trouver l'issue qui consistera à modérer et à harmoniser les différentes tendances et les différentes politiques nationales ?

J'en doute, et j'en doute même fort. Et, précisément parce que je doute, je suis d'avis qu'au moment d'unifier les exécutifs il faudrait faire un pas de plus sur la route de l'évolution de notre Communauté. Je pense en effet que, sans élargir les pouvoirs de cet exécutif, sans en étendre les compétences et sans lui donner la faculté de prendre des décisions qui lient les Etats, nous n'arriverons jamais complètement à cette intégration économique harmonisée qui représente la première grande étape dans le processus de formation de l'Europe.

Que ferait donc, Monsieur Faure, l'exécutif unifié, comme vous le projetez, pour imposer à l'Allemagne d'importer de France des viandes de boucherie ? Et que pourrait-il faire en face de la politique pétrolière de M. Mattei de l'E.N.I. italien, au cas où cette politique serait vraiment anticommunautaire ? Certaine-

ment rien, tout comme l'exécutif actuel n'a rien fait jusqu'ici.

Or, s'il en est ainsi, nous irions peut-être — et peut-être seulement — vers une amélioration technique et fonctionnelle, mais non pas vers l'amélioration essentielle que nous souhaitons ; en d'autres termes, nous dérangerions l'économie du traité sans atteindre le but que nous voulons.

Voilà donc pourquoi je pense que, si nous devons faire la révision des traités, qu'il est nécessaire de modifier, il importe que le nouvel exécutif unifié qui doit représenter le futur gouvernement de la Communauté européenne, soit aménagé de telle sorte qu'il ait tous les pouvoirs indispensables pour imposer aux Etats membres la convergence nécessaire des orientations économiques, des efforts et des sacrifices pour atteindre l'harmonisation et l'intégration complètes sur le plan économique, moyen de parvenir à la fin dernière qui est l'intégration politique.

Avant de conclure, Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer de souligner que le monde occidental traverse un moment particulièrement délicat, un moment où aux assauts des forces hostiles de l'extérieur viennent s'ajouter des débandades dangereuses à l'intérieur. La prudence voudrait peut-être que nous attendions le retour de la situation qui a précédé cette crise pour proposer des transformations, des révisions et des modernisations. Mais cela signifierait pour moi non pas prudence, mais crainte et une insuffisante conscience de nos tâches et de nos devoirs.

Il ne faut pas que, dans l'accomplissement de ce qui lui est donné de faire, notre Assemblée subisse le fâcheux contre-coup de certaines difficultés actuelles. L'Assemblée a le devoir précis de poursuivre son chemin, grâce à la force de son idéal et à la cohérence de son œuvre. En un moment où les pays occidentaux sentent peser sur eux le cauchemar de la propagande soviétique, notre devoir consiste à leur faire prendre conscience de notre force et de la sainteté de nos droits.

Cependant, pour qu'il en aille ainsi, il faut qu'à l'intérieur de nos six pays vive cette volonté de faire l'Europe unie et une, il faut qu'à l'intérieur de notre Communauté on agisse avec fermeté et courage et que l'on renonce à tout byzantinisme — auquel nous nous adonnons trop volontiers entre ces murs — dans les actes, pour qu'en tout état de cause l'Europe des patries, les Etats-Unis d'Europe ou l'Europe de la Communauté, comme l'a définie M. Dehousse, se fasse. Appelez-la comme vous voudrez, si c'est uniquement une question de terminologie, mais faisons-la en tout état de cause et en dépit de tous les obstacles et de toutes les oppositions, d'où qu'ils viennent. Je prie MM. les Ministres de ne pas se fermer à mon appel qui veut être en même temps une prière à laquelle je souhaite que réponde promptement un écho très large.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Battaglia et je donne la parole à M. Fischbach.

M. Fischbach. — Monsieur le Président, le temps presse. C'est pourquoi j'entre tout de suite dans le vif du sujet.

Le problème de la fusion des exécutifs fait partie du présent colloque. Je ne sous-estime pas son importance; je ne voudrais pas non plus en exagérer la portée. Il compte parmi les matières dont les modifications font l'objet du droit d'initiative des gouvernements et des exécutifs et qui entrent dans les attributions du Conseil.

Le principe de la fusion est défini et l'opération proprement dite se trouve amplement développée dans le remarquable rapport que M. Maurice Faure a élaboré au nom de la commission des affaires politiques et par lequel, hier, en le présentant à la suite du rapport de M. Dehousse, il a contribué à introduire le débat.

Bien que je sois d'avis qu'il ne saurait être question d'avoir, en présence des Conseils, une large discussion sur l'ensemble de ce rapport, je ne pense pas moins qu'il soit utile de nous entretenir, dans le cadre du colloque, de l'objectif général que la commission des affaires politiques et son rapporteur ont assigné à la fusion, tout en plaçant le projet dans le contexte même d'une construction européenne plus complète, telle que notre Assemblée et les gouvernements l'ont déjà amorcée ou se proposent de la réaliser.

Il y a deux ans, l'Assemblée a discuté le rapport de M. Janssens sur la coordination des trois Communautés. A cette occasion, M. le président Hallstein faisait remarquer que le problème de la collaboration entre les trois exécutifs était avant tout un problème de l'unité de l'action, but qui ne saurait être atteint uniquement par des mesures administratives, de sorte que le niveau auquel la collaboration organique la plus étroite devrait tendre en premier lieu serait, par conséquent, celui des organes exécutifs eux-mêmes.

A la suite de cette initiative de l'Assemblée, certains résultats d'ordre administratif ont été atteints. Les services juridiques, de l'information, de la statistique, ont été érigés en services communs. En outre, des rencontres à l'échelon interexécutifs ont eu lieu entre les présidents de la Haute Autorité et des deux Commissions dans le dessein d'examiner les problèmes de la politique énergétique et d'intérêt commun, ainsi que toutes les questions concernant la politique générale des Communautés.

Les résultats de cette collaboration n'ont été qu'en partie satisfaisants.

Si personne alors n'envisageait sérieusement la fusion des exécutifs, c'est qu'à ce moment-là l'idée prévalait que cette fusion se ferait automatiquement le jour où toutes les Communautés se trouveraient instal-

lées en un seul endroit en face d'une Assemblée élue au suffrage universel. Les choses ayant évolué autrement que d'aucuns ne l'avaient envisagé non sans un certain optimisme, la commission des affaires politiques vient de reprendre l'idée de la fusion telle qu'elle n'a cessé d'être avancée dans les discussions européennes de ces derniers temps, avec l'appui favorable de quelques gouvernements et de certains porte-parole des institutions intéressées.

En principe, la fusion des exécutifs doit avoir pour objet majeur de concentrer dans les mains d'un seul organe les pouvoirs respectifs que les traités attribuent aux trois organes, afin de permettre à cet organe unique d'élaborer des propositions de révision des traités où celle-ci se révèle nécessaire.

Si les rapporteurs, si les membres de cette Assemblée et si les milieux gouvernementaux et institutionnels qui sont favorables à la fusion veulent bien limiter l'objectif de cette fusion au contenu de la définition que je viens d'en donner en l'empruntant au rapport de M. Maurice Faure, je pourrais me déclarer en principe d'accord avec cette fusion.

Si j'ai, d'ailleurs, bien saisi certaines déclarations faites au cours du débat, l'opération de la fusion aurait essentiellement pour objet de nous conduire, dans les meilleurs délais, vers une harmonisation plus grande des travaux des Communautés en contribuant considérablement à activer les travaux préparatoires en vue des inévitables adaptations des traités que la coordination de la politique des trois Communautés rend nécessaires. En d'autres termes, en fusionnant les trois exécutifs, il ne devrait nullement être question de toucher ni aux traités ni aux Communautés existantes.

Si je tiens à faire une nette distinction entre les traités et les Communautés, c'est que je conçois fort bien que l'autonomie des traités n'est pas nécessairement liée à l'existence séparée des trois Communautés. Il ne suffit donc pas de proclamer l'individualité des traités en plaidant en faveur de la fusion des exécutifs. Il faudrait, en outre, préciser que la simple opération de rationalisation de la fusion ne pourra avoir pour but de nous acheminer en pratique vers une rationalisation matérielle, dans le sens d'une unification des trois appareils administratifs, ce qui reviendrait peut-être à créer une administration monstre, un labyrinthe de fonctionnaires.

C'est précisément à ce sujet que certaines réflexions du rapporteur, M. Faure, m'ont laissé dans l'incertitude.

Alors que, d'un côté, le rapporteur précise l'objectif de l'opération dans le sens que je viens d'indiquer, il ne manque pas, d'un autre côté, de donner au terme de rationalisation tout son sens matériel et technique. Il sera donc nécessaire de nous mettre d'accord sur ce terme et de le dépouiller de toute équivoque.

A mon sentiment, la fusion des exécutifs ne saurait être juridiquement soutenue et ne saurait prendre une

Fischbach

portée politique que si elle ne poursuit d'autre but que celui que j'appellerai la rationalisation du système, la coordination politique des trois Communautés, en laissant à une direction unique le soin d'harmoniser l'activité des Communautés et de consacrer cette harmonisation par les révisions devenues nécessaires des traités.

Il ne peut s'agir d'une rationalisation dans le sens purement administratif. Si nous sommes sincères en disant que nous n'avons pas l'intention de fusionner les Communautés, il nous faut déclarer clairement et franchement que la dispersion administrative reste du moins provisoirement inchangée, quel que soit le nombre des membres des futurs exécutifs fusionnés. Ces derniers, pour autant qu'ils seraient appelés à diriger les départements de l'une ou de l'autre des trois Communautés, resteraient sur place dans leur administration et ne siègeraient au sein de l'exécutif unique que certains jours où ce dernier se réunirait pour délibérer, ce qui reviendrait en somme à comparer l'exécutif unique au conseil d'administration d'une société disposant de plusieurs sièges.

Ce n'est du reste qu'ainsi qu'il deviendrait manifeste aux yeux de l'Europe et des dirigeants de nos six pays que la fusion des exécutifs n'est pas conçue pour toucher au pouvoirs que les traités attribuent aux trois organes communautaires. En les fusionnant en un seul organe et en grevant cette fusion d'une unification des trois appareils administratifs, on risquerait fort de vider chacune des trois Communautés de ses propres pouvoirs, en particulier de ceux, supranationaux, de la Haute Autorité.

Dans cet ordre d'idée, je tiens à rappeler le langage qui a été celui de l'Assemblée et des exécutifs il y a deux ans, quand on pensait devoir reporter à une date indéterminée l'opération de fusion des exécutifs afin d'éviter que les pouvoirs supranationaux de la Haute Autorité ne se trouvent un jour alignés sur le régime des pouvoirs que les traités de la C.E.E. et de l'Euratom réservent aux Commissions.

Quoique l'on soit d'avis, dans certains milieux, que la différence entre une décision de la Haute Autorité prise après avis conforme des Conseils et une décision d'un Conseil prise sur proposition de la Commission ne serait qu'une différence mineure et seulement formelle, il n'en reste pas moins vrai que le conflit qui a surgi l'année dernière au sujet de la supranationalité a été avant tout la conséquence de l'effritement de la pensée supranationale au sein de certains gouvernements.

Au cas où l'on fusionnerait les exécutifs et les appareils administratifs, la thèse antagoniste à celle des institutions à caractère supranational, se trouverait définitivement acceptée par notre Assemblée.

A un moment où, aux deux expériences que nous connaissons, une troisième vient s'ajouter dans le domaine de la politique pure, nous aurions délibéré-

ment enseveli la thèse supranationale au lieu d'attendre, pour nous décider, le moment où nous serions définitivement fixés sur l'orientation à donner à la construction européenne.

S'il est possible de faire la fusion des exécutifs sans porter atteinte aux trois Communautés et aux situations concrètes devant lesquelles nous nous trouvons en ce moment, j'apporte mon adhésion à la fusion. Pour les raisons que je viens de mentionner, auxquelles s'ajoute d'ailleurs mon souci du maintien de cet élément extrêmement important que constitue le principe collégial des décisions, je puis dire aussi qu'en ce qui concerne la Communauté de la C.E.C.A., il me serait difficile de ne pas faire dépendre mon accord définitif de la façon dont les modalités de la fusion seront ultérieurement fixées.

Monsieur le Président, si je n'ai pas été en mesure de donner mon accord sans restriction à une fusion des exécutifs dont l'objectif ne serait pas celui que je viens d'indiquer, c'est aussi parce que je ne saurais admettre — et je crois être approuvé par un grand nombre de mes collègues — que, par le biais d'une fusion des exécutifs, soit préjugée la question du siège qui, à mon avis, doit rester une et entière. Sur ce point, d'ailleurs, je ne puis que souligner les déclarations faites tout à l'heure par le porte-parole du groupe démocrate-chrétien, M. Duvieusart.

En conclusion, M. le Président, j'ose espérer que le Conseil — car c'est lui qui doit régler cette question et non pas une réunion intergouvernementale — en plaçant le problème dans le contexte de la politique européenne actuelle, saura en assurer solution sous une forme qui, tout en sauvegardant les traités et les Communautés et en étant susceptible de recueillir l'approbation des Six parlements nationaux, nous fera avancer sur la voie de l'intégration européenne.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Fischbach.

La parole est à M. Pedini.

M. Pedini. — *(I)* Monsieur le Président, soucieux de me rendre à votre invitation, je résumerai ma pensée aussi brièvement que possible, vu l'heure tardive, et je considérerai les paroles que je vais prononcer comme une explication de vote anticipée. Je déclare approuver le rapport de M. Faure ainsi que la proposition de fusion des exécutifs. Celle-ci m'apparaît comme un pas en avant; or, tout pas qui se fait sur le chemin de l'intégration européenne doit recevoir notre appui.

J'affirme cela, bien que je doive faire quelques petites réserves et que j'éprouve certaines préoccupations. Je ne considère certes pas que l'acte que nous sommes en train de proposer aux exécutifs et aux gouvernements soit de nature purement administrative, comme certains ont voulu le soutenir. A mon

Pedini

sens, nous sommes en face d'un acte politique, et parce que — comme le disait si bien M. Battistini — nous sommes non pas une assemblée de diplomates, mais une assemblée d'hommes politiques, j'aurais aimé, si j'en avais eu le temps, faire apparaître toute la valeur politique qu'a la proposition de fusion qui nous occupe en ce moment.

Je me prononce en faveur de la fusion — laissez-moi le dire! — alors que je suis parfaitement conscients de ce que les difficultés qui en naîtront nous pousseront encore plus avant sur la route de l'intégration européenne effective. Or, c'est cette intégration qu'il nous faut; le succès économique du marché commun ne suffit pas, car à la première détérioration de la conjoncture il pourrait se produire une crise.

Si la fusion était vraiment un acte simplement administratif, nous ne maquerions pas de voir prendre corps — et bien dangereusement — certaines difficultés auxquelles nous nous sommes bornés ici à faire allusion et sans les approfondir. Il est vrai que les traités ne seront pas touchés, il est vrai que nous aurons une fusion sur le plan des personnes; mais il est tout aussi vrai que ces personnes auront beaucoup de peine à appliquer les traités et à exercer des attributions tellement diverses.

Je ne pense pas, Monsieur Faure, que nous devions nous prononcer sur le nombre précis des personnes qui composeront l'exécutif; quinze personnes peuvent en effet être trop nombreuses en face de directives économiques générales, mais elles peuvent aussi être trop peu quand il s'agira de définir une administration de secteur comme celle que la Communauté a suivie jusqu'à présent et, l'année dernière, qui nous a conduits en tant que C.E.E., pour prendre un exemple, à accélérer la mise en œuvre du marché commun et, dans la sphère de la C.E.C.A., à prendre une position positive en matière de concentrations et à fixer des mesures efficaces dans le domaine de la sidérurgie.

Je pense en outre qu'il sera malaisé, dans la réalité concrète, de régler en une union personnelle les rapports avec le Conseil de ministres sur la base de textes juridiques divers.

De même, il me paraît que nous ne pouvons guère être tranquilles quant aux conséquences que la fusion des exécutifs aura pour l'Euratom. Je dirai à ce propos la légère surprise — et j'en demande la permission au président Hirsch — que m'a causée son adhésion complète à l'idée de la fusion. Je crains en effet que la fusion ne fasse que l'Euratom soit vidé de sa finalité principale, cet Euratom qui, précisément en raison de la moindre importance que l'atome a sur le marché actuel où le pétrole domine encore, se propose d'un côté de poursuivre la recherche scientifique, mais, d'un autre côté et parallèlement à celle-ci, de transposer la recherche scientifique sur un plan politique, je dirai même sur un plan l'éthique sociale.

Mais puisque, comme je l'ai dit, l'optimum est la Communauté intégrale, il faut donner acte à M. Hirsch

de son amour pour le progrès des institutions européennes, amour qui le porte à accepter aussi quelques sacrifices.

Si j'avais le temps, Monsieur le Président, je parlerais aussi des difficultés que la fusion ne manquera pas de créer dans le secteur typiquement financier, un point que M. Faure n'a peut-être pas suffisamment pesé. Comment réglerons-nous dans la fusion, par exemple, les ressources financières de la C.E.C.A., les prêts, les emprunts, les garanties, la politique du prélèvement et du crédit, autant d'éléments qui, institutionnellement, sont différents de ceux qui leur correspondent dans les autres Communautés?

Si je signale ces points, Monsieur le Président, c'est précisément pour démontrer que les dangers ne manquent pas dans cette fusion que l'on souhaite. J'admets cependant qu'on les accepte et qu'on en prenne la responsabilité. Mais pourquoi? Parce que la fusion n'est pas simplement un acte administratif, mais un acte de nature administrative dans lequel on se propose d'ouvrir la route à des développements ultérieurs de l'intégration européenne.

Donc, pour des raisons administratives aussi, il faudra demander qu'un second acte se fasse, outre la fusion et consécutivement à elle: la révision des traités — et, sinon la révision, leur coordination — documents où s'exprime clairement une volonté politique. Prenons l'exemple de la politique énergétique! Ne nous faisons pas d'illusions: le seul fait de la fusion des exécutifs ne suffira pas à faciliter la coordination dans le domaine de l'énergie si elle n'est pas entreprise précisément sur la base d'un engagement commun consacré dans un traité.

Impossible en effet d'obtenir aujourd'hui, pour prendre un exemple, une coordination dans le domaine de l'énergie, sinon sur la base d'un régime juridique uniforme qui régit le secteur du pétrole et du charbon, un régime qui doit être prévu dans la substance même des traités.

Ce sont là des questions que j'aurais aimé développer; elles m'auraient amené à conclure, sur la foi d'une documentation dont j'aurais fait état, qu'en votant pour la fusion des exécutifs je me rends fort bien compte des dangers que cette fusion renferme: des insuffisances d'ordre administratif qui provoqueront une impulsion politique, laquelle, si on ne veut pas compromettre le présent, nous poussera bien au delà de la fusion même, vers l'avenir, vers des choix devant lesquels on ne pourra plus reculer. Ce sont là des choix qu'il faut rappeler dans cette enceinte, des choix auxquels on ne saurait échapper.

Ne se pourrait-il pas que, dans la crise des parlements modernes, notre Assemblée parlementaire représente une compétence nouvelle, une fonction typiquement moderne, du fait qu'elle est le grand creuset où s'élaborent et s'articulent les conceptions politiques dans le cadre desquelles les exécutifs politiques sont

Pedini

appelés ensuite à opérer dans le concret ? Or, quand nous devons affronter le problème des traités — et nous devons fatalement le faire — nous n'échapperons pas alors à l'alternative qu'aujourd'hui nous ne faisons que reculer: politique de la somme des nations ou politique de la super-nation ? Politique de la coordination ou politique de la supranationalité ? Et, dans ce cas, une supranationalité du genre de celle que représente le traité de la C.E.C.A. ?

Le traité de la C.E.C.A. se trouve certes garanti dans certains de ses aspects, mais même sur le plan de la supranationalité il ne saurait nous satisfaire. Il faudra aller plus loin.

En effet, on ne crée pas de supranationalité lorsqu'on se borne à donner — comme on le fait à la C.E.C.A. — la faculté d'agir, entre les limites de compétences déterminées, également en dehors du Conseil de ministres. Nous aurions en revanche la vraie supranationalité le jour où les membres de la Haute Autorité et ceux des Commissions seraient nommés non point par les gouvernements — qui ensuite exercent une influence sur eux — mais par cette Assemblée qui, à son tour, serait élue par un vote ou un referendum populaire.

Aujourd'hui, nous remettons donc ce discours à un moment ultérieur ; mais nous devons nous préparer à le tenir, l'instant venu, et même, dirais-je, à le répéter continuellement. Peut-être avons-nous aujourd'hui encore une autre raison de le différer : c'est que, contrairement à l'avis que vient d'exprimer notre collègue luxembourgeois, je suis favorable à ce gradualisme que nous suggère un sens judicieux des réalités concrètes de l'histoire.

Pour aujourd'hui, contentons-nous donc de faire ce premier pas ! Il ne faut pas tout vouloir à la fois ; il est forcément impossible de réaliser d'un seul coup la politique parfaite de l'intégration européenne. Il faut admettre qu'elle puisse passer par des formes institutionnelles diverses et dont on peut discuter ; il faut admettre que l'on ne fusionne pas pour détruire l'unité européenne ; il faut reconnaître enfin que même à court terme ou à moyen terme la vision de notre ligne politique à long terme n'en demeure pas moins claire.

Quelle doit être cette ligne politique à long terme si nous voulons assumer nos responsabilités en face de l'histoire ? Si nous voulons sauver l'Europe, si nous désirons introduire dans le siècle où nous vivons un élément de nouveauté substantielle, il faut que nous tendions dans une vision supranationale vers l'Europe unie. Il n'y a pas d'autre issue, sinon notre disparition graduelle de l'histoire et de l'avenir.

La fusion ? Un acte politique par conséquent, et ce n'est que pour cette raison, Monsieur le Président, que je voterai la proposition qui nous a été soumise. Ce faisant, je crois répondre à la confiance que m'ont faite ceux qui m'ont désigné pour travailler à la construction progressive de l'unité européenne, unité au-

jourd'hui par trop menacée et qui réclame une confiante relance, unité enfin dont je suis certain que le mouvement qui y conduit est irréversible.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Pedini.

La parole est à M. Bégué.

M. Bégué. — De ce colloque et de cette session, Monsieur le Président, sera au moins sortie une proposition concrète et vigoureuse, celle de la fusion des exécutifs.

Pourtant, au moment d'aborder le problème, mon embarras est grand. D'abord, les limites de temps qui nous sont imposées ne permettent pas de développer scrupuleusement des idées sérieuses. Ayant déjà subi cette contrainte au moment du débat sur l'Université européenne, j'en ai gardé, Monsieur le Président, un si mauvais souvenir que je voudrais vous demander de n'en pas renouveler, à mon détriment, la cuisante expérience.

En second lieu, j'avoue que les déclarations des ministres, ce matin, m'ont déconcerté. L'un refuse la fusion des exécutifs avec une fermeté qui a le mérite de la franchise, mais le désagrément de la déception ; le deuxième envisage, avec une bienveillance pleine d'atmosphère et de réticence, l'éventualité de la fusion ; quant au troisième, il affirme que cette fusion est un acte sans aucune importance, une réforme administrative toute simple et qui s'opère d'une chique-naude, au point que si les convenances l'avaient permis je me serais dressé pour l'interrompre et lui dire : alors, faites donc la fusion tout de suite ! Mais il ne m'aurait même pas laissé le temps de prononcer cette phrase, car il a enchaîné immédiatement pour expliquer que, néanmoins et malgré le peu de retentissement que cette fusion devait exercer sur la politique européenne, elle méritait d'être très longuement et très soigneusement étudiée et qu'encore aujourd'hui, on ne pouvait pas se prononcer sur la décision qui finalement interviendrait.

Et je le comprends, ce ministre si hésitant ; je le comprends, car si l'on considère la fusion des exécutifs sous l'angle d'une petite réforme administrative, si on l'examine en pesant la décision à la balance des arguments techniques, il est clair que les arguments favorables et les arguments défavorables peuvent être énumérés à l'infini. Après y avoir moi-même réfléchi, je me demande si, au bilan, les arguments techniquement défavorables ne l'emporteraient pas sur les arguments favorables.

Mais je me dis aussi — j'en suis bien persuadé — que ce n'est point au nom de la technique, fût-elle administrative, que nous devons nous déterminer, parce que la technique est toujours serve et qu'elle ne peut être que l'outil d'une idée. Nous devons nous décider en fonction du but politique que nous nous

Bégué

proposons. Or, je suis de ceux, nombreux dans cette enceinte, qui désirent, qui souhaitent et qui veulent l'intégration politique de l'Europe.

Un premier pas vers cette intégration politique est la mesure d'intégration économique, d'intégration administrative que le projet de fusion nous propose et c'est la raison pour laquelle, sans aucune hésitation, je voterai le projet de fusion.

Néanmoins, il demeure quelques objections à surmonter et quelques précautions à prendre, car aucun raisonnement, pour subtil et pour précieux qu'il soit, n'empêchera que nous n'augmentions les pouvoirs de l'exécutif en concentrant son autorité. Nul raisonnement ne nous empêchera de penser et de constater dans l'avenir qu'au fur et à mesure que le pouvoir des exécutifs s'accroîtra, le pouvoir de notre Assemblée diminuera par un jeu tout simple de vases communicants.

Ces pouvoirs sont déjà fragiles, car ils ne rencontrent de base que dans des traités, révisés ou non, que dans des décisions d'organismes, fussent-ils interministériels, qui agissent par-dessus la tête des peuples. A ces pouvoirs fragiles il faut donner pour principe, pour origine et pour nourriture l'adhésion des peuples et, pour commencer, l'accord de notre Assemblée.

C'est donc dans les modalités de nomination qui définissent par avance la nature et le fonctionnement des responsabilités que la fusion des exécutifs trouvera sa justification. C'est la raison pour laquelle — je m'en excuse auprès de mon éminent collègue M. Duvieusart — je pense que l'investiture donnée par notre Assemblée est une indispensable garantie que le contrôle parlementaire pourra continuer à s'exercer ou pourra s'exercer mieux sur cette autorité concentrée qu'il ne s'exerce aujourd'hui sur l'autorité dispersée.

Nous en connaissons les difficultés malgré l'excellente volonté dont font preuve les exécutifs actuels. Ces difficultés seraient accrues si le Conseil de ministres seul procédait aux nominations qui échapperaient totalement au contrôle de l'Assemblée et qui, par conséquent, laisseraient les mains libres à une politique que nous pouvons peut-être prévoir aujourd'hui parce que nous connaissons les hommes qui en sont chargés, mais que nous ne pouvons pas prévoir pour demain si les hommes qui la dirigent ont changé.

M. Duvieusart fait pleine confiance à la motion de censure. D'abord, il faudrait rendre harmonieux les instants où la motion de censure peut être prise contre la Haute Autorité du charbon et de l'acier et contre les autres Communautés.

Mais je vais plus loin. Je me demande si, en manifestant une telle confiance en la motion de censure, M. Duvieusart n'a pas présumé de la vaillance humaine. Je crois qu'il est plus facile, au moment où se présente, disons un gouvernement, de se prononcer pour ou contre lui que de le fusiller ensuite, pour

employer un terme qui a fait fortune dans cette Assemblée, lorsque, bien vivant, bien en chair et vous regardant dans les yeux, largement installé dans la vie, il faut véritablement le mettre à mort avec une cruauté dont les cœurs charitables qui siègent ici, comme ailleurs dans les Parlements, ne seraient peut-être pas toujours capables.

C'est la raison pour laquelle je me permets d'insister pour que cette investiture préalable consacre les pouvoirs de l'exécutif futur et en même temps, puisqu'il faut aussi bien réviser le traité afin d'accroître les pouvoirs de cette Assemblée — tout le monde le demande — pour que l'on profite de l'occasion.

J'ajoute en terminant, Monsieur le Président, un dernier argument qui me paraît l'argument moral et politique essentiel : il faut, à chaque instant de nos démarches, nous préoccuper de donner une légitimité à ceux qui demain dirigeront l'Europe. Cette légitimité ne peut exister que dans la mesure où les autorités créées ou à créer prennent leur source dans l'adhésion des peuples.

Je sais que nous sommes une Assemblée élue au second degré, mais je ne peux pas ignorer, moi qui suis l'élu d'un département quelque peu difficile, que chacun d'entre nous est tout de même l'émanation du suffrage universel direct et que, par conséquent, à travers nous, ce sont nos électeurs qui décident, à travers nous coule tout de même, sinon totale du moins pure, la source démocratique du pouvoir.

Pour la raison qu'un contrôle parlementaire doit s'exercer sans cesse avec d'autant plus de vigilance qu'on risquerait d'être entraîné vers l'Europe des affaires et vers l'Europe des bureaux si nous ne surveillions pas le mouvement, pour la raison ensuite que nul pouvoir n'est efficace et bénéfique s'il n'est pas marqué de légitimité, je demande instamment, en votant des deux mains pour la fusion des exécutifs, que la notion de l'investiture préalable soit retenue comme une prérogative de notre Assemblée et comme un droit absolu de nos peuples.

M. le Président. — Je remercie M. Bégué et je donne la parole à M. De Block.

M. De Block. — Monsieur le Président, les quelques idées que je vais développer ont un caractère strictement personnel et ne traduisent pas l'opinion de mon groupe.

Pour vous être agréable, je ne ferai aucune réponse aux questions qui ont été posées et m'efforcerai de rester dans la limite des quinze minutes qui me sont imparties. Je tiens cependant à dire que je trouve inconvenant qu'un monsieur, même s'il est le président de la Haute Autorité, vienne ici faire un discours de trois quarts d'heure et prenne ensuite sa serviette pour s'en aller. C'est démontrer publiquement que l'affaire ne l'intéresse pas, qu'il avait seulement un discours à placer.

De Block

Cela dit, le Parlement, une fois de plus, désire prendre position sur une question politique. En effet, la fusion des exécutifs ne peut se faire sans une révision des traités. Une révision signifie en tout premier lieu un accord de principe entre les six gouvernements. Ensuite, il faut trouver un texte qui donne satisfaction. Il ne suffit pas que ce texte réduise le nombre des commissaires ; il faut encore et surtout qu'il définisse très clairement la mission du nouvel exécutif. C'est là un point très important sur lequel je me permettrai de revenir.

Enfin, il faut obtenir la ratification des six Parlements et l'on doit s'attendre à une discussion qui dépassera largement le cadre de la ratification de la « petite révision ». A cette occasion, les Parlements nationaux établiront presque certainement le bilan des Communautés, portant ainsi la discussion sur un terrain politique beaucoup plus vaste.

Puis-je me permettre de souligner que les trois traités visent nettement à atteindre des buts économiques et, au delà, des changements profonds dans le secteur social ? Bien sûr, cette voie a été choisie avec l'espoir qu'après une période qu'il serait difficile de déterminer dès maintenant, l'Europe arrivera enfin, après avoir réalisé l'unité économique, à l'unité politique.

Elle a été choisie parce que, chaque fois que l'on a essayé de créer une communauté à caractère politique, on n'a pas réussi. Pour arriver à l'unité politique en passant par l'unité économique — et j'insiste, c'est la seule voie qui permettra de réussir — il faut faire preuve de patience. Il faut surtout travailler afin que le premier but, l'unité économique, soit réalisé dans un délai limité. Il s'agit là d'une entreprise dont l'ampleur n'est pas estimée à sa juste valeur. Il ne suffit pas de faire disparaître les frontières, d'aboutir à des politiques communes au point de vue économique général, de l'énergie, des transports et autres. Tout cela ne servira à rien si l'on ne peut faire la preuve que ces changements ont amélioré d'une manière substantielle des masses et surtout que l'Europe est capable de faire plus et mieux que les six États isolés.

Je comprends le désir de faire tout ce qui est possible pour arriver très vite à l'unité politique. Mais il faut comprendre aussi les masses qui jugent, non d'après des critères politiques, mais selon les résultats économiques et sociaux.

Une discussion sur les réalisations des Communautés à l'effet de défendre une révision quelconque me semble prématurée. En premier lieu, parce que le Parlement européen doit éviter de donner l'impression qu'il propose, mais qu'il n'est pas capable d'aboutir à un résultat. Puis-je rappeler à ce propos les discussions et les propositions en ce qui concerne le siège et l'élection des membres de ce Parlement au suffrage universel ? J'ai le sentiment que ces documents, ces discours et ces résolutions dorment tranquillement dans les chancelleries ou les ministères et qu'ils se

couvrent de poussière en attendant le jour, peut-être encore lointain, où il sera temps de s'en occuper activement.

Il est probable qu'un sort analogue sera réservé à cette question, mineure, dit-on, de la fusion des exécutifs. Il me semble, d'ailleurs, qu'il serait bon qu'il en fût ainsi.

Personnellement, j'estime que la C.E.E. et l'Euratom ont fait un travail excellent. J'ose espérer cependant que les commissaires eux-mêmes seront d'accord pour reconnaître que la brève période pendant laquelle ils ont pu travailler n'est pas suffisante pour présenter un bilan qui puisse impressionner le grand public.

En ce qui concerne la C.E.C.A., il s'est créé un courant d'opinion qui, à mon avis, n'est pas sans danger. Il consiste à dire que la Haute Autorité a marqué des points en ce qui concerne l'acier parce qu'il s'agissait d'une industrie en expansion. Pour le charbon, elle n'a su ni éviter, ni résoudre les difficultés qui se sont présentées.

Or, on oublie souvent, peut-être intentionnellement, qu'au point de vue social la Haute Autorité est arrivée à des réalisations remarquables. Personnellement, je crois que c'est moins la Haute Autorité qui est en cause que le système économique lui-même. Il est d'ailleurs curieux que le Parlement n'ait jamais décidé de charger une de ses commissions d'examiner les causes profondes des difficultés survenues dans les charbonnages.

Mais, abstraction faite de cet aspect de la question, on peut se demander s'il est sage de fusionner deux exécutifs qui sont encore dans la période que j'appellerai « de justification de leur existence », avec une Haute Autorité qui est déjà fortement critiquée. Ne va-t-on pas créer l'impression fâcheuse que l'on veut noyer la vérité et, par là-même, rendre un très mauvais service à la C.E.E. et à l'Euratom ?

Tenant compte de cette expérience, croyez-vous sérieusement que les Parlements accepteront que les pouvoirs de l'exécutif diffèrent selon qu'il s'agit de la C.E.E., de l'Euratom ou de la C.E.C.A. Non ! il faut admettre que la logique, surtout maintenant où l'on parle beaucoup de « rationaliser », a ses droits. Un seul exécutif postule, j'allais presque dire un seul traité, et, en tous cas, des règles semblables quant aux prérogatives et pouvoirs de l'exécutif.

Me plaçant au point de vue purement économique, je constate que l'on a inauguré une méthode dont on ne connaît pas encore tous les avantages et tous les défauts. Dans ce domaine, il faut un certain recul pour pouvoir juger. Le but est de créer une grande unité économique, qui aboutira logiquement à une politique économique européenne. Les circonstances extérieures à nos pays nous forceront d'ailleurs à aller dans ce sens.

L'idée de l'exécutif unique s'inspire de cette vue d'avenir. L'exécutif unique sera en quelque sorte le

De Block

« gouvernement » économique des Communautés. Alors se pose la question : faut-il s'orienter vers un type de gouvernement « ancien style » ou serait-il possible et avantageux d'inaugurer et de faire du neuf ?

Pour l'une ou l'autre des Communautés, la formule « personnelle » était absolument impossible. A la personnalité, on a substitué le « collègue ». Laquelle des deux formules est la meilleure ? Je me garderai bien de faire, dès maintenant, un choix. Il est d'ailleurs fort probable que la formule du « collègue » devra subir des changements, ne fût-ce qu'en ce qui concerne le nombre des « collègues » et de leurs membres. Cela mis à part, cette formule offre deux avantages : le « collègue » a une tâche limitée, par là même plus facile à contrôler et avec la certitude que toute l'activité sera concentrée sur la mission à remplir ; elle permet, au surplus, de faire participer plusieurs pays à la gestion d'un secteur limité.

Sans doute devra-t-on, en s'inspirant de l'expérience, faire une répartition plus judicieuse des tâches à remplir. Il est possible, également, que le nombre de collègues doive être augmenté. J'imagine que l'Euratom deviendra un jour le « collège de l'énergie », ayant dans ses attributions toutes les formes de l'énergie. La C.E.C.A. évoluera logiquement vers un « collège de l'industrie lourde ». A côté de cela, on peut concevoir un « collège du transport », et d'autres.

Il faut aussi penser que, sous des pressions différentes, les industries de base évolueront rapidement vers le régime d'entreprises publiques. L'appareil dirigeant de la future Europe, unifiée politiquement, diffusera sensiblement de ce que nous connaissons actuellement. N'oublions pas cette règle très simple que gouverner est l'art de prévoir suffisamment vite l'évolution pour éviter les révolutions.

Pour toutes ces raisons, je crois que la sagesse commande d'attendre le moment propice pour une révision des traités. Cela veut dire le moment où il sera possible de faire un bond en avant. Mais, dans vos conclusions, il y a au moins un point qu'il faut préciser et d'autres que je considère comme dangereux pour le système parlementaire.

Je ne reparlerai plus du point qui traite des pouvoirs et des compétences du nouvel exécutif. C'est, je le répète, un vœu pieux que de demander que le même exécutif ait des pouvoirs différents suivant la matière dont il doit traiter. Je ne parlerai pas des gouvernements ; les Parlements chercheront en vain des raisons valables pour justifier cette différence. Au stade actuel, il y a beaucoup de chances pour que le résultat final se traduise par un alignement sur le texte le plus restrictif. Est-ce là ce que vous voulez ?

Mais cela n'est pas le seul inconvénient. Une mauvaise répartition des compétences ou un choix inadéquat peut conduire à un résultat négatif. Dans cette hypothèse, le danger de technocratie serait grand. Si

vous voulez éviter l'influence des technocrates, évitez tout ce qui peut être de nature à augmenter leur influence. Est-ce que, par hasard, vous voulez créer, pour cette nouvelle et unique Commission, la situation qui existe au Conseil de ministres, situation que vous ne cessez de critiquer à tel point que j'ai entendu dire que ce sont les représentants permanents qui soufflent les réponses aux ministres ?

A ce sujet, il y a une autre question à poser. La Commission propose de remplacer le nombre actuel des commissaires, soit 23, par 15. Voilà donc 8 commissaires en moins. Et l'on conclut que les dépenses vont diminuer. Etes-vous bien sûrs que ces commissaires ne seront pas remplacés par de hauts fonctionnaires ?

Il ne suffit pas de considérer uniquement le nombre des commissaires ; il faut encore étudier le nouvel organigramme. Après cela, on aura peut-être une idée des économies possibles à réaliser.

Le nombre des membres du nouvel exécutif étant fixé à 15, il est dit que les quatorze membres nommés par les gouvernements procéderont à la nomination du quinzième. Le traité de la C.E.C.A. stipule, à l'article 10 :

« Les gouvernements des Etats membres nomment, d'un commun accord, huit membres. Ceux-ci procèdent à la nomination du neuvième membre, qui est élu s'il recueille au moins cinq voix. » Si je ne me trompe, il y a eu un accord tacite pour que ce 9^e membre soit élu sur une liste présentée par les syndicats ouvriers.

Dans le texte de la résolution, il n'y a plus de condition. Il faut être clair et le doute ne peut subsister. Le 15^e membre doit être un représentant qualifié du mouvement syndical. Voilà encore une étude à entreprendre, celle de savoir si le mouvement syndical est suffisamment représenté.

La représentation syndicale au sein de la C.E.C.A. a donné des résultats excellents. Il est regrettable que la Commission n'ait pas cru nécessaire d'y attacher quelque importance. Nulle part, dans le rapport, je n'ai trouvé trace d'une consultation du mouvement syndical à ce sujet. Doit-on en conclure que la Commission partage à ce sujet les opinions des auteurs des traités de Rome et qu'elle approuve le fait que l'on y ait soigneusement et probablement volontairement omis de prévoir un poste pour la représentation syndicale.

Enfin, le nouvel exécutif devra obtenir l'investiture de l'Assemblée parlementaire. Je ne comprends pas bien, je l'avoue, le pourquoi de cette procédure. La nomination des 14 membres est du ressort des gouvernements, eux seuls doivent en supporter les conséquences. Vous provoqueriez sûrement des conflits inextricables si le Parlement devrait rejeter une candidature proposée par un des six gouvernements.

De Block

Je comprendrais cet article s'il s'agissait de demander l'investiture sur un programme. Mais l'exécutif n'est pas encore un gouvernement ; c'est un organisme chargé de l'exécution de traités, ce qui est tout de même différent. Le programme à exécuter est tracé par les traités.

Mais en voilà assez ! Vous allez transmettre aux gouvernements — personnellement, je préférerais que ce fût au Conseil de ministres — l'ordre du jour. Je crains qu'une fois de plus, le dossier n'aille rejoindre les autres qui dorment tranquillement sous la poussière. La méthode est nuisible au prestige de ce Parlement. Mieux vaudrait étudier des problèmes qui sont plus urgents et les sujets ne manquent pas.

Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai lors du vote sur la résolution visant à la fusion des exécutifs.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. De Block et je donne la parole à M. Lucker, dernier orateur inscrit.

M. Lucker. — *(A)* Monsieur le Président, étant le dernier orateur de notre Assemblée parlementaire, je crois que ma tâche est de sonner l'hallali pour marquer la fin de notre débat. Si je renonce à le sonner dans toutes ses variantes, vous y verrez, je pense, le souci d'avoir des égards pour tout le monde. Les combats héroïques sont terminés et cette arène politique a été le témoin d'une longue discussion qui s'est déroulée à un niveau élevé. C'est avec un vif intérêt que nous attendons la réplique de M. le Président des Conseils qui doit clore le débat ; nous sommes fort curieux d'apprendre ce que M. le ministre Luns a à nous dire pour terminer.

On pourrait être tenté de faire maintenant un résumé des idées et des considérations qui ont été émises au cours du débat. Je me bornerai cependant à souligner au nom de mon groupe politique, et sans doute aussi au nom de la grande majorité de l'Assemblée, combien le discours remarquable de M. Duvieusart a répondu à nos sentiments les plus profonds. En notre qualité de parlementaires, de représentants mandatés de nos peuples, nous avons pu nous rendre compte qu'il n'a pas seulement traduit nos pensées et nos sentiments ; il a exprimé aussi — et de quelle façon magistrale ! — les pensées et les sentiments de nos peuples, et c'est là un encouragement précieux.

Nous avons entendu aujourd'hui plusieurs discours où on nous a montré les circonstances politiques de l'époque à laquelle le plan de la fusion des trois exécutifs européens a été conçu, où on nous a montré aussi les circonstances dans lesquelles le grand public a eu connaissance de ce plan. Je tiens pour ma part à souligner ces faits et à parler un langage un tout petit peu plus clair. Rappelons-nous, Mesdames et Messieurs, que c'est en mai dernier, après l'échec de la conférence au sommet, à Paris, que cette idée a été portée devant le grand public. L'opinion publique a

réagi, elle a vu dans la conception de ce plan un acte de volonté politique, volonté d'aller de l'avant sur la route de l'union politique de notre continent.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La situation politique d'aujourd'hui serait-elle autre que celle d'alors ? Si elle l'était, on pourrait peut-être tirer d'autres conclusions et s'en entretenir. Mais les circonstances politiques d'alors sont demeurées les mêmes et elles sont tout aussi rigoureuses. On pourrait presque dire — et certains l'ont dit en effet — que la situation est maintenant encore plus grave.

Or, s'il en est ainsi, nous pouvons être certains, Monsieur le Président, que nos peuples d'Europe attendent de nous, de l'Assemblée parlementaire, des exécutifs et des Conseils que nous soyons prêts, eux et nous, à prendre nos responsabilités.

Nous avons dit et répété que nous avons fixé un but audacieux à notre recherche de l'union politique.

Or, quand on se donne un but audacieux, il faut avoir le courage de faire le nécessaire pour l'atteindre. Nous souhaitons tous que le Conseil de ministres soit animé de ce courage le jour où s'ouvriront les entretiens de Paris. Au nom de mes amis politiques je voudrais exprimer un espoir : Puissent les sons de la trompette de Jéricho que M. Duvieusart a fait retentir si magistralement au cours du concert politique de cet après-midi être entendus le 5 décembre prochain au Conseil de ministres à Paris et y éveiller tout l'écho qu'ils méritent !

Le Conseil de ministres peut être assuré de la sympathie de nos peuples et de leur approbation, s'il fait ce pas destiné à consolider notre unité politique.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Lucker.

La parole est à M. le ministre Luns, président des Conseils.

M. Luns, *ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crains de décevoir le dernier orateur dont j'ai beaucoup apprécié l'intervention et auquel je sais gré d'avoir été si bref.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire deux mots de la procédure. Dans ce débat, près de quarante orateurs ont rempli de leur éloquence cet hémicycle. Il faut avoir une santé de fer et en plus posséder un véritable génie politique pour pouvoir répondre de façon quelque peu satisfaisante à ce débat monstre. Je ne possède ni l'un ni l'autre et vous me permettez, Monsieur le Président, d'émettre le vœu, surtout pour mes successeurs, qu'à l'avenir on ne comprime pas en

Luns

deux jours un débat qui devrait en prendre au moins quatre. C'est déjà assez difficile.

(Applaudissements.)

Je dois dire que je suis réconforté par la réaction de l'Assemblée à ces quelques remarques. Je vois que j'ai déjà obtenu un certain résultat et je n'insisterai pas car l'on m'accuserait de parler trop longuement.

Près de quarante orateurs, dis-je, ont pris la parole. Nombre de leurs interventions ont été extrêmement importantes, utiles et pleines de sens. Je souligne que le colloque est une chose sérieuse et que le président du Conseil ne peut pas y employer le ton de la polémique, ce qui le met dans une position nettement désavantageuse lorsqu'il se trouve confronté par une intervention comme telle que l'honorable M. De Kinder a faite aujourd'hui. Il va sans dire, Monsieur le Président, que l'appréciation de cet honorable orateur sur la valeur et l'importance de ce colloque ne constitue pas un encouragement pour le président du Conseil qui s'apprête à répondre avec le maximum de bonne volonté aux multiples questions qui ont été posées hier et aujourd'hui dans cette enceinte. Je ne le suivrai pas dans la voie qu'il a choisie, me bornant à dire que, s'il me fallait dégager le substantiel de son discours de vingt minutes, je serais peut-être tenté de me demander s'il n'a pas été atteint lui-même par le virus qu'il a cru devoir dénoncer.

Monsieur le Président, ceci est le second colloque de cette nature, le troisième si l'on compte le colloque de Rome dans le cadre de la C.E.C.A. Le système de nos conversations — ces journées l'ont bien démontré — est encore en rodage, mais les Conseils et les Parlements sont, j'en suis convaincu, décidés à faire de ces colloques de plus en plus un succès. Par ailleurs, beaucoup d'orateurs — et je le comprends bien — se sont penchés sur d'autres problèmes que ceux choisis par le Parlement lui-même, c'est-à-dire les relations extérieures et la fusion des exécutifs. Il me semble que beaucoup des autres points évoqués au cours de ces débats seraient plutôt de nature à relever d'un autre colloque. Je crois, enfin, que certaines des questions qui ont été soulevées ici pourront être encore abordées en janvier dans l'exposé sur les activités des Conseils que vous présentera mon successeur.

Je vais évoquer maintenant les deux thèmes que le Parlement a indiqués lui-même: les relations extérieures et la fusion des exécutifs

En ce qui concerne les relations extérieures, je dirai quelques mots sur les relations entre les Six et les Sept, l'association avec la Grèce, l'association avec les Antilles néerlandaises, les associations d'outre-mer, la question des pays en voie de développement, la question des pays à bas salaire, l'Amérique latine et, enfin, la coordination de la politique des six Etats membres.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de M. Kreyssig qui m'a demandé dans quel cas le Conseil

était parvenu à dégager un dénominateur commun sur lequel nos six pays ont pu s'aligner et qui a constitué notre position sur la question des relations extérieures.

Je suis un peu étonné de cette question. J'ai cru, en effet, m'être efforcé hier de vous exposer — peut-être même trop longuement — la position commune ou coordonnée que nous avons été amenés à adopter sur les problèmes économiques internationaux les plus importants de l'heure. Je cite entre autres: la réorganisation de l'O.E.C.E., les relations entre la Communauté et l'E.F.T.A., la compatibilité du traité de Stockholm avec les prescriptions de l'article XXIV du G.A.T.T., le traité de Montevideo, l'attitude des pays tiers vis-à-vis de notre politique agricole commune, le problème des importations en provenance des pays à salaires anormalement bas, les préoccupations affichées par les pays tiers quant aux répercussions de la mise en vigueur du Marché commun, les relations avec la Grèce, la Turquie, l'Amérique latine.

A la réflexion, j'étais convaincu que j'avais fait un tour d'horizon assez large et que j'avais indiqué quelques positions pour lesquelles le Conseil était parvenu à dégager un dénominateur commun. Je me permets d'avancer l'opinion que M. Kreyssig a peut-être été un peu trop pessimiste.

Monsieur le Président, je tiens à dire maintenant un mot de l'excellent discours, plein de remarques positives, de M. Battista. J'aurais aimé m'y arrêter plus longuement, mais je ne le ferai pas car cela m'amènerait à parler pendant plus d'une heure

M. Battista a demandé que les Conseils présentent à l'Assemblée, quelque temps avant le colloque, afin de rendre celui-ci encore plus fructueux, un rapport écrit sur la politique extérieure des Communautés. J'estime que M. Battista a raison; tous ceux qui ont assisté à ce débat et qui sont restés jusqu'à cette heure tardive seront de cet avis.

Je promets à l'orateur que je ne manquerai pas de soumettre sa proposition au Conseil afin de la faire étudier, parce que je crois que se dégagera de ce débat la nécessité d'adopter une autre procédure.

Quelques mots maintenant sur les relations entre les Six et les Sept.

Plusieurs orateurs — et je dois m'excuser, Monsieur le Président, si je ne les nomme pas tous, en raison de la longueur de ce débat — se sont penchés sur la question.

MM. Kapteyn et Kreyssig, notamment, ont abordé le problème des relations entre les Six et les Sept. Ils ont, me semble-t-il, regretté que le Conseil n'ait pas pris dans ce domaine plus d'initiatives concrètes.

Je veux bien l'avouer, on peut soutenir que d'autres initiatives auraient pu être prises. Mais l'important — je le souligne de nouveau — est de savoir si, tenant compte d'un certain climat politique et des indications

Luns

du moment, ces autres initiatives auraient pu être prises avec des chances de succès. En tout cas, celles que le climat politique a rendu possibles ont été prises, et je veux faire tout particulièrement allusion au dialogue renoué avec les Sept dans le cadre du Comité des Vingt et Un. Le Conseil attache une importance toute particulière à cette dernière initiative. Comme vous le savez, celle-ci se place sur le plan pratique, ce qui malheureusement, dans les circonstances présentes, paraît le plus indiqué.

Je voudrais vous redire le profond souhait du Conseil de voir les travaux de Paris aboutir à des résultats concrets. Mais, je le répète, même dans le cas de la présente initiative, pour mener un dialogue il faut être deux, MM. les Députés ne l'ignorent pas, M. Kreyssig non plus. La seule chose que je puisse vous assurer, c'est que, de notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour que ce dialogue aboutisse à un résultat concret.

Au demeurant, pour les raisons économiques que j'ai exposées hier, une diminution du volume des échanges entre la Communauté et l'E.F.T.A. n'est pas à craindre, bien au contraire. On peut évidemment avancer que, s'il y avait des perturbations économiques et s'il survenait une crise, les choses se présenteraient autrement. Mais vous permettez que je n'entre pas dans des spéculations à ce sujet, car s'il est une chose certaine, c'est qu'en matière économique, on peut soutenir presque toutes les thèses, ce qui n'est pas sans présenter quelques avantages pour les orateurs.

En ce qui concerne le traité avec la Grèce, je me réjouis d'abord de constater que votre Assemblée attache la même importance politique que le Conseil à l'association de la Grèce à la Communauté. Certains orateurs, dont M. le président Dehousse dans son excellent discours, ont regretté la lenteur des négociations. Ils se sont demandé si cette lenteur n'était pas imputable à un excès de technocratie et si les négociations n'auraient pas pu permettre d'aboutir à un résultat dans des délais plus brefs. Mais nous nous sommes trouvés placés dans cette situation qu'il a fallu trouver les voies et les moyens pour permettre à l'économie grecque d'effectuer l'évolution nécessaire afin de s'insérer progressivement dans une union douanière constituée avec des pays hautement développés. M. le commissaire Rey, qui est ici, sera le premier à vous dire que, peu à peu, bien des problèmes dont on ne soupçonnait pas l'existence au début sont venus s'insérer dans les négociations sans qu'on puisse vraiment les éviter.

Si quelqu'un a montré une patience exemplaire pour tenter de trouver des solutions et des formules souvent hautement originales, c'est bien M. Rey. Le Conseil a apprécié ses efforts, et je tiens à ce qu'il le sache. Au surplus, dans nos entretiens entre Conseils et avec la Commission, les conversations ont souvent été longues et difficiles. C'est pourquoi, je le répète, je profite de cette occasion pour dire à M. Rey

combien nous apprécions ce qu'il a fait et ce qu'il fait encore.

Le projet d'association se présente d'ailleurs, dans une mesure beaucoup plus grande que le traité de Rome, comme un accord-cadre ; dans un grand nombre de domaines, les solutions retenues sont essentiellement institutionnelles et se bornent à renvoyer au Conseil d'association le soin d'élaborer les mesures nécessaires.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'agit d'une première expérience de négociations en vue de la conclusion d'un traité d'association avec un pays tiers. Le Conseil est parfaitement conscient de la nécessité de tirer certains enseignements de cette expérience et, à leur lumière, de mettre au point une procédure permettant peut-être, à l'avenir, de mener plus rapidement de telles négociations.

La question de savoir si la voie pour aboutir à un accord ne peut être simplifiée et raccourcie retiendra certainement l'attention du Conseil et de la Commission.

Certains orateurs se sont demandé quelle devrait être la place de l'Assemblée dans l'accord d'association. Le Conseil a considéré que l'accord devrait sauvegarder l'autonomie de fonctionnement et de développement de la Communauté, de manière à ne pas alourdir celle-ci. Dans la poursuite de ses objectifs tant économiques que politiques, le Conseil a, par conséquent, estimé souhaitable de ne pas prévoir, aussi longtemps qu'une adhésion de la Grèce à la Communauté ne pouvait être envisagée avec certitude, la participation directe de ce pays aux institutions de la Communauté.

Le projet d'accord est fondé sur des mécanismes institutionnels différents et distincts, je l'ai déjà souligné, de ceux du traité de Rome. Il ne prévoit pas d'institution au niveau parlementaire, tout comme, d'ailleurs, il ne prévoit pas d'organe comparable aux Commissions. Toutefois, le Conseil est conscient du problème évoqué par M. Dehousse, mais il estime que l'Assemblée pourra prendre l'initiative d'organiser la coopération parlementaire qu'elle jugera la plus appropriée avec le Parlement hellénique.

Un mot sur les Antilles néerlandaises, dont M. Schuijt nous a entretenus et au sujet desquels il m'a posé une question concrète.

L'Assemblée a pu constater, dans mon intervention d'hier, que le Conseil m'avait chargé de lui communiquer tout l'intérêt qu'il continue à attacher à une association des Antilles néerlandaises avec la Communauté. Je réponds à M. Schuijt qu'à la suite de travaux antérieurs, de nouvelles propositions sont élaborées par le gouvernement du royaume des Pays-Bas. Il est à prévoir qu'elles pourront être transmises prochainement au Conseil et, en ma double qualité, j'espère qu'elles pourront aboutir très rapidement à un résultat concret.

Luns

Plusieurs orateurs, dont M. Ramizason, ont évoqué, ce matin, le problème de l'association à la Communauté des pays et territoires d'outre-mer énumérés à l'annexe IV du traité de Rome. Aussi m'en voudrais-je de ne pas évoquer brièvement devant votre Assemblée l'action que le Conseil a été amené à poursuivre dans ce domaine.

On se rappellera que, au cours du précédent colloque, M. Pella avait informé l'Assemblée que le Conseil souhaitait que l'évolution politique des pays et territoires d'outre-mer n'ait pas pour résultat de les dissocier de la Communauté économique européenne. Pendant l'année écoulée, le processus de l'accession à l'indépendance s'est poursuivi et même accéléré, ce dont le Conseil se félicite. Le Conseil a conscience que lorsque les pays et territoires d'outre-mer formulent, après leur accession à l'indépendance, le désir de maintenir des liens de coopération avec la Communauté, ces pays prennent la responsabilité d'un choix politique en faveur de la Communauté et, par là, en faveur de l'Occident.

Je veux donc répéter ici que le Conseil tout entier est très favorable à ces développements. Si certains orateurs ont posé la question de savoir pourquoi nous avons employé des formules qui tendent à faire croire qu'il y a des doutes en ce qui concerne l'avenir, il me faut répondre que c'est là une question juridique, et je prends note que certains orateurs ont des vues extrêmement claires sur cette question. (*Sourires.*)

Je veux répondre un mot aussi à ce qu'a dit, je crois, M. Kreyssig — et je parle ici comme ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. La Hollande partage pleinement l'opinion de la France et des autres nations sur l'importance de ces problèmes et le fait qu'il est hautement désirable de maintenir ces pays en association avec la Communauté. (*Applaudissements.*)

Je vous rappelle que les Etats membres, à la suite de l'accord du 19 octobre, se sont prononcés pour le maintien de l'association à la Communauté des pays d'outre-mer qui en manifestent la volonté, quelle que soit la forme de cette manifestation. Et je suis heureux de pouvoir annoncer que, dans cet hémicycle, j'ai signé — M. Calmes pourra vous en indiquer le nombre exact — douze ou treize lettres adressées à la plupart des pays associés à la Communauté et qui s'inspirent de la lettre envoyée au président du Togo indépendant.

Le deuxième point qui s'est dégagé de la réunion du Conseil du 19 octobre est la nécessité, reconnue à l'unanimité par le Conseil, d'un aménagement pratique des relations entre la Communauté et les pays d'outre-mer, de façon à permettre que les questions intéressant les pays associés puissent être traitées avec leur participation directe, problème qui ne se posait pas avant leur indépendance.

Le Conseil a donc répondu à l'un des vœux qui ont été exprimés par les éminents rapporteurs de votre commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer, M. Peyrefitte et M. Le Hodey, c'est-à-dire

permettre aux pays associés de coopérer eux-mêmes avec la Communauté, dans un esprit d'égalité et de solidarité. Dans cet ordre d'idées, le Conseil a prévu les adaptations nécessaires pour l'établissement de bonnes relations.

Ainsi que je l'ai indiqué, le Conseil a mis en place deux instruments qui contribueront efficacement à la réalisation d'une politique coordonnée des Etats membres en matière d'aide aux pays en voie de développement. Ces instruments permettront, comme l'a souligné M. Dehousse, de définir une doctrine et de mener une action à l'égard des pays en voie de développement, dans les domaines qui ont été évoqués par divers orateurs. Les mandats que nous avons confiés aux deux comités ainsi créés — je le dis à l'intention de M. van der Goes van Naters — ont été conçus pour cet objet.

Il n'est pas douteux que les résolutions de la Table ronde, qui s'est tenue tout récemment à Paris, sous la présidence de M. Dehousse, ainsi que les considérations émises par les divers orateurs, notamment par M. Vial, apporteront une précieuse contribution à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés. Nous ne manquerons pas de les étudier.

M. Kreyssig a regretté que le Conseil n'ait pas défini de politique en ce qui concerne les importations de pays à bas salaires et qu'il se soit borné à donner des assurances verbales à l'Assemblée. Tel n'est pas le cas. En effet, le Conseil a ébauché une politique et je crois en avoir exposé les grandes lignes hier. De plus, il a pris l'initiative de communiquer les vues de la Communauté au G.A.T.T., afin que cette organisation trouve des solutions appropriées qui, sans entraver le développement harmonieux des exportations originaires des pays à salaires anormalement bas, éviteront les répercussions que nous redoutons pour un certain nombre de secteurs de nos productions nationales. A présent, le Conseil attend les résultats des études en cours au G.A.T.T.

Plusieurs orateurs, dont M. Rubinacci, ont évoqué l'importance de nos relations avec les pays d'Amérique latine dont a d'ailleurs parlé M. le président Piccioni. Le Conseil est conscient de cette situation et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a pris l'initiative de vous exposer les nouveaux développements qui se sont produits en cette matière à la suite de la Conférence interaméricaine de Bogota. C'est en fonction des résolutions adoptées à cette conférence et sur la base des études en cours à la Commission que le Conseil sera amené à définir la politique à suivre à l'égard des pays d'Amérique latine, compte tenu des responsabilités de la Communauté envers d'autres parties du monde. C'est un problème extrêmement difficile avec lequel j'ai été moi-même confronté pendant un séjour en Amérique latine. D'une part — et, je souligne, cela ne facilite pas les choses —, il y a l'intérêt concentré dans divers pays sur un ou deux produits. D'autre part, il y a, de la part de certains

Luns

pays d'Amérique latine et peut-être même de presque tous les pays, le désir, par une sorte d'association, d'avoir, en définitive, certaines garanties pour l'écoulement sur le marché européen de ceux de leurs produits qui appartiennent à des secteurs particulièrement sensibles. J'indique seulement quelques difficultés afin que l'Assemblée n'attribue pas la lenteur des progrès à un immobilisme de la part du Conseil et des Commissions.

A présent, je me penche sur la grande question de la coordination des politiques étrangères. C'est un sujet qui revêt une particulière importance en vue de la réunion du 5 décembre et je comprends que presque tous les orateurs en aient parlé. Je veux quand même tenter d'apporter quelques éclaircissements.

Je signale d'abord, Mesdames, Messieurs, qu'aucun document n'est en possession de l'un ou l'autre de nos gouvernements pour la rencontre du 5 décembre. A vrai dire, j'ai écouté avec une certaine admiration les conclusions extrêmement concrètes que certains d'entre vous ont su tirer de ce qu'ils ont dû apprendre par des journaux ou par des sources auxquelles le gouvernement néerlandais n'a pas accès. (*Sourires.*) Je signale, à cet égard, la liste impressionnante des questions posées par M. Dehousse.

M. Dehousse, rapporteur. — Je n'ai pas donné de réponse parce que je n'avais pas d'information. Je me suis borné à énumérer des questions.

M. Luns. — Une liste de questions extrêmement pertinentes auxquelles, à vrai dire, je suis heureux que M. Dehousse ait indiqué lui-même qu'il ne s'attendait pas à des réponses concrètes.

Je puis vous rassurer, Monsieur Dehousse, vous n'aurez pas de réponse concrète. (*Rires.*)

M. Dehousse. — Voilà un document qui peut vous aider et s'il était accompagné de l'inspiration de l'Assemblée, il aurait, je crois, un certain poids dans les délibérations.

M. Luns. — Avant d'en terminer avec cette conférence dont j'ai souligné l'importance, je veux répéter devant vous quelques principes.

Le premier principe est que les six gouvernements — je parle ici en tant que président du Conseil — ont affirmé leur volonté d'appliquer intégralement les traités dans leur lettre et dans leur esprit. J'émetts le vœu que cette affirmation soit maintenue.

Le deuxième principe est que l'intégration économique et financière doit être poursuivie et complétée. L'expérience de ces derniers mois montre que tous les gouvernements se sont engagés dans cette voie. Je signale la très importante décision d'accélération.

Le troisième principe est que les structures et les institutions existantes doivent être utilisées au maximum. Si je suis dans l'heureuse position d'être le seul ministre présent et si, plus tard, on dit que M. Luns n'a pas parlé en tant que président du Conseil des ministres, alors, admettons que je parle comme ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

Je me permets de résumer ici les positions essentielles prises par les orateurs. Il a été dit que les traités, dans leurs dispositions institutionnelles, présentent suffisamment de souplesse et de possibilités d'adaptation pour que ces institutions puissent assumer de nouvelles responsabilités. Cette façon de concevoir le mécanisme de coordination des politiques étrangères permettrait d'éviter tout risque de déplacement du centre de gravité des Communautés hors du cadre institutionnel qui a fait ses preuves. J'en reparlerai tout à l'heure en tant que ministre des affaires étrangères des Pays-Bas après avoir terminé cette partie de mon discours. Je le ferai en employant la belle langue néerlandaise que quelques-uns d'entre vous comprennent à la perfection. (*Rires.*)

Maintenant, l'idée avancée par M. van der Goes van Naters, à savoir que les représentants des gouvernements se réunissent au sein des Conseils, comme ce fut le cas lors de l'élaboration des décisions relatives à l'accélération du rythme du Marché commun, impliquerait l'inscription de nouveaux mécanismes dans le cadre communautaire existant et permettrait — je le signale seulement — d'assurer aussi, dans les cas appropriés, la présence des représentants de la Commission.

En ce qui concerne l'Assemblée parlementaire, il a été unanimement souligné qu'elle est tout à fait qualifiée pour connaître des problèmes de coopération en matière de politique étrangère (*applaudissements*) et qu'il ne saurait être question de créer une institution nouvelle. Je constate que vous avez dit cela.

Quant au Secrétariat qui assisterait les représentants des gouvernements, la préférence a été exprimée pour l'utilisation du secrétariat des Conseils.

Je vous répondrai que le président du Conseil ne peut vous fournir actuellement d'indication précise sur ce sujet qui fait justement l'objet de conversations que les chefs de gouvernement doivent mener incessamment. Mais j'ai voulu résumer ce que j'ai cru comprendre être l'unanimité de cette Assemblée. Les gouvernements tiendront, comme je l'ai déjà dit, le plus grand compte des avis et des suggestions formulés au cours du colloque. En tout cas, il en sera certainement ainsi du côté du gouvernement néerlandais.

Je dois remercier M. Dehousse pour ses questions pertinentes, encore que, je le répète, elles n'appellent pas de réponses immédiates. D'une façon générale, je tiens à remercier l'ensemble de l'Assemblée pour la contribution positive que constituent les interventions des divers orateurs.

Luns

Il reste encore quelques questions importantes. Je pense au partage des compétences entre le Conseil et les Commissions ; je pense à l'Assemblée et aux relations extérieures ; je pense au problème de l'intégration européenne en général. Je vais en dire quelques mots avec votre permission.

M. van der Goes van Naters estime que le Conseil ne respecte pas les règles de partage des compétences résultant des dispositions du traité de Rome et que l'équilibre institutionnel s'en trouve faussé. Il s'élève, en particulier, contre la création de groupes de travail qu'il estime de plus en plus nombreux. Il met également en cause l'existence et le fonctionnement du Comité des représentants permanents.

Messieurs, je veux résumer le mécanisme institutionnel tel qu'il existe aux termes des traités et en dehors des pouvoirs propres que les Commissions ont dans des domaines particuliers.

On peut dire que, d'une manière générale, les Commissions formulent des propositions sur lesquelles les Conseils sont appelés à se prononcer. Je crois qu'on ne me contredira pas sur ce point. Il en résulte nécessairement, me semble-t-il, que les Conseils ont, sur le plan communautaire, une responsabilité propre dont l'importance ne peut pas être contestée, étant entendu que cette responsabilité n'est pas unique dans le cadre des traités. En effet, l'Assemblée a les siennes lorsqu'elle rend ses avis et les Commissions ont les leurs lorsqu'elles formulent des propositions et qu'elles agissent de ce fait comme un élément d'impulsion communautaire et lorsqu'elles se présentent devant votre Assemblée. De par leurs responsabilités, il ne pourrait donc être envisagé que les Conseils prennent leurs décisions sans qu'ils aient pu en peser toutes les implications — politiques, économiques et sociales — à la fois sur le plan communautaire et sur les divers plans nationaux.

Les travaux des Conseils doivent donc être préparés et une préparation soignée est, me semble-t-il, la condition essentielle du bon fonctionnement des Conseils et, par là même, du bon fonctionnement des Communautés. Dans cette préparation, le Comité des représentants permanents est appelé, tant aux termes des traités qu'aux termes des règlements intérieurs des Conseils, à jouer un rôle particulier.

Je croyais chose acquise que le Comité des représentants permanents constitue, dans le rouage communautaire, un élément nécessaire tant par les liens qu'il a su créer avec les Commissions que par l'action qu'il est susceptible de mener auprès des administrations nationales.

D'autre part, la préparation technique des décisions à prendre requiert le concours d'experts, comme c'est d'ailleurs le cas, sur le plan national, pour la préparation des décisions que sont appelés à prendre nos gouvernements respectifs. Certains membres des Commissions et de mes collègues ont parlé de la nécessité de cette préparation. En effet, lors des récentes ses-

sions, à la dernière notamment, nous avons dû étudier des problèmes et des décisions qui n'étaient pas techniquement au point. Il est impossible d'échapper à cette préparation. Des questions telles que l'association avec la Grèce, par exemple, exigent de la part des ministres — beaucoup plus encore que pour les problèmes propres à leurs pays respectifs — l'étude d'une foule de détails.

M. van der Goes van Naters. — Ce doit être la tâche de notre Communauté. La mission de la Commission est de proposer et de préparer. Vous avez employé ces deux verbes, mais dans un sens communautaire à mon avis.

M. Luns. — Je crois, Monsieur van der Goes van Naters, que vous accordez trop d'importance à ce qui ne constitue pas un problème au sein de la Communauté. J'ai cru déduire de l'intervention de M. Hallstein que ce problème n'existait pas non plus pour les Commissions. Il n'est pas question d'empiéter sur la compétence des Commissions pour augmenter celle des experts. Je serais surpris, Monsieur van der Goes, qu'on puisse m'indiquer un exemple d'abus. Rassurez-vous, il n'en existe pas.

Dans le domaine institutionnel, je désire rectifier une erreur de M. van der Goes van Naters ayant trait à l'interprétation de l'article 238 du traité de Rome et relative aux accords d'association.

M. van der Goes van Naters s'étonne qu'à plusieurs reprises les Conseils aient donné des mandats à la Commission dans le cadre des négociations qu'elle mène avec la Grèce. Si la Commission est appelée à négocier des accords d'association en application des articles 228 et 238 du traité de Rome, il convient de souligner que le Conseil assume, en fin de compte, la responsabilité finale de la conclusion éventuelle d'un accord d'association. Dès lors, je crois que le Conseil doit, à un moment donné, fournir à ses négociateurs des indications et des directives. La Commission l'a d'ailleurs demandé à maintes reprises. Il faut qu'elle sache si elle s'engage sur la bonne voie ; elle doit, en collaboration avec le Conseil, se pencher sur ce problème pour savoir à quoi s'en tenir. S'il n'en était pas ainsi, le risque serait grand qu'un de nos gouvernements et surtout la Commission soit gravement frustré et que son prestige à l'extérieur s'en trouve entamé.

MM. Dehousse et van der Goes ont soulevé le problème de la compétence de l'Assemblée pour discuter des questions qui constituent le prolongement politique du fonctionnement des Communautés à Six.

Je veux rappeler ici ce qu'a dit l'an dernier M. Pella.

M. Dehousse. — Cette question est réglée.

M. Luns. — Dans ce cas, je passe à un autre point.

MM. Rubinacci, Santero, de la Malène, Dehousse et van der Goes van Naters ont formulé encore une

Luns

remarque : ils ont souligné que l'Assemblée avait un rôle privilégié à jouer comme moteur, comme centre d'impulsion des formes à définir de la coopération et de l'intégration européennes. Ils ont rappelé à cet égard qu'ils sont les représentants des peuples de nos six pays, qu'ils constituent le lien entre l'opinion publique et la réalité communautaire.

Ces points de vue correspondent à ceux qui ont été à maintes reprises développés par les Conseils et auxquels je m'associe intégralement. Je crois que le colloque lui-même en est une preuve directe et, plus encore, l'évolution des rapports institutionnels entre les Conseils et l'Assemblée depuis deux ans. La collaboration entre ces deux institutions est toujours plus étroite, dans la compréhension mutuelle des finalités propres à chacune d'elles.

Monsieur le Président, je pourrais donner une fin assez éloquente à ce discours. Par manque de temps, je ne le ferai pas et je passerai directement à la partie de mon intervention que je désire traiter en langue néerlandaise.

(L'orateur poursuit son exposé en langue néerlandaise.)

Je dirai maintenant, Monsieur le Président, quelques mots à propos des interventions que nous avons entendues dans cette salle et qui concernaient plus spécialement la réunion du 5 décembre. Il s'agit là de problèmes extrêmement importants, et c'est comme ministre néerlandais des affaires étrangères que je me propose de parler.

J'ai suivi avec beaucoup de plaisir les différentes interventions, notamment celles de MM. van Dijk, Hazenbosch et Kapteyn.

Pour résumer ma pensée, je dirai que le gouvernement des Pays-Bas estime de même qu'il importe au plus haut point de développer l'association politique et les consultations politiques sur le plan de la politique étrangère. Aux yeux du gouvernement néerlandais, l'Europe ne s'arrête en effet pas aux frontières des Six ; il considère même avec une certaine réserve une formule qui ferait courir peu à peu le risque que l'on accepte un groupement spécial au sein duquel on discute de problèmes qui, par leur nature même, doivent être examinés dans un cercle plus large.

Le gouvernement néerlandais se rallie entièrement à ce qui a été dit hier quant à la nécessité d'une liaison organique avec les instruments d'intégration tels qu'ils existent et avec les Communautés.

Il y a aussi des points qui impliquent certaines difficultés pour le gouvernement néerlandais ; je crois que c'était M. Kapteyn qui les a signalés. Je songe notamment à la position du chef de l'État et à celle du président du Conseil. M. Kapteyn me permettra de ne pas entrer dans les détails, mais je puis lui dire qu'il se pose là effectivement un problème.

Je vous rappellerai ce que M. le ministre von Merkatz a dit ; je suis entièrement d'accord avec lui que les institutions existantes doivent être maintenues et développées.

Je dirai enfin que le gouvernement des Pays-Bas est convaincu que l'on ne peut pas faire de séparation nette entre les questions économiques et les questions politiques ; la politique économique étrangère et la politique étrangère tout court ne font pas que se toucher continuellement : elles sont étroitement mêlées l'une à l'autre.

Monsieur le Président, j'espère que ces quelques indications vous auront montré la direction dans laquelle cheminent les pensées néerlandaises : ne pas toucher aux Communautés, nécessité d'un lien organique avec la Communauté, maintien des organisations, notamment de l'O.T.A.N., auxquelles certains problèmes ne peuvent pas être enlevés, enfin la nécessité de ne pas séparer l'économique du politique.

M. Schuijt a suggéré que l'on établisse et publie une sorte de rapport Spaak à la suite de ce qui se sera passé le 5 décembre. Voici ce que j'ai à dire à ce sujet.

Dans l'intervention que j'ai faite comme président des Conseils, j'ai déjà fait remarquer que l'on ne sait absolument pas ce qui va se passer le 5 décembre ; nous ne savons rien non plus de l'allure que pourraient avoir en fait les propositions éventuelles du président de la République française ; c'est d'elles que dépendra la manière dont on pourra réagir. Je dirai simplement que l'idée de M. Schuijt n'est pas du tout mauvaise en soi.

Monsieur le Président, je parlerai maintenant du point de vue néerlandais quant à la fusion des exécutifs. Je pourrai être bref.

Différents orateurs ont signalé — c'est ce que M. Bohy a fait notamment dans un discours éloquent — que le gouvernement des Pays-Bas s'était déjà prononcé à ce sujet. Je voudrais d'emblée déclarer que les paroles prononcées par le gouvernement néerlandais devant la seconde chambre des États généraux, au mois de juin de cette année, en ce qui concerne la fusion des exécutifs continuent à refléter la pensée de mon gouvernement. J'ajouterais cependant qu'il n'est pas certain — je dirai même qu'il est plutôt incertain — que ce soit là un point de vue dont on puisse faire état, suivant les circonstances, le 5 décembre prochain.

De plusieurs côtés on a dit que nous devons faire en sorte que le 5 décembre cette question soit mise sur le tapis et qu'on en discute.

Je ne veux pas me montrer optimiste alors qu'en ce moment on ne décèle nulle part aucun optimisme. Je m'exprimerai donc ici avec prudence et je dirai qu'il est loin d'être certain que l'on s'en entretiendra !

Un dernier mot encore à propos du 5 décembre.

Luns

Quelques orateurs ont estimé que, si aucune décision ne devait être prise le 5 décembre, ce serait une catastrophe.

J'espère que ces orateurs considéreront aussi que, parfois, prendre des décisions consiste à ne pas faire quelque chose. S'ils ont également songé à cela, je me rallierai volontiers à ces orateurs.

(Rires.)

Le gouvernement néerlandais est très favorable à l'idée de la fusion des exécutifs. Sa raison principale est, je vous le rappelle, que l'on peut en attendre un accroissement de l'efficacité des exécutifs, en d'autres termes une action de rationalisation. Mais la fusion pourra aussi faciliter les décisions sur les questions qui intéressent à la fois toutes les Communautés, comme par exemple certains problèmes de budget. La fusion des exécutifs renforcerait indubitablement aussi la position des exécutifs en face des organisations internationales. Enfin, des économies pourraient être faites au budget, surtout si la fusion devait aller de pair avec l'unification des trois administrations; dans ce cas, on pourrait en effet supprimer certains doubles emplois qui existent maintenant.

Monsieur le Président, vous pouvez bien imaginer qu'en bon Hollandais je ne pouvais pas passer sous silence cet aspect qui, sans être le plus important, offre tout de même quelque intérêt.

Je m'abstiendrai d'approfondir les différents problèmes qui ont été soulevés ici; le faire nous amènerait peut-être trop loin. Mais je puis déclarer que je suis tout à fait d'accord avec ce que MM. Duveusart et Bohy ont dit, de même qu'avec les autres orateurs qui ont si vivement insisté pour qu'on en arrive maintenant à une décision. J'ajouterais simplement que, comme nous disons en hollandais — et peut-être aussi dans d'autres langues —, on ne peut pas briser du fer à coups de poing.

Si l'unanimité ne se fait pas au Conseil sur cette question, il faudra que vous entendiez de la bouche de mon successeur, et pour votre désenchantement, la vieille histoire, un peu vague, que j'ai dû vous débiter hier.

(Rires.)

Mais vous me permettrez de dire malgré tout que ce n'est pas une catastrophe si, dans une cause si juste et si sympathique, on n'arrive pas à prendre maintenant une décision. J'ai un autre proverbe à vous citer. Rome n'a pas été bâtie en un jour — et un an est vite passé.

Quant à M. Duveusart, je lui dis: Ne perdez pas courage, Monsieur Duveusart!

C'est par ces mots, Monsieur le Président, que je terminerai.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Nous voici au terme de ce grand colloque, de notre troisième colloque. Il ne m'appartient pas de faire un résumé, quant au fond, du travail que nous avons accompli en ces deux jours. Je me bornerai à faire quelques brèves remarques.

Ce colloque a rempli une grande tâche politique. Il était nécessaire que nous nous livrions à cet échange de vues. On a dit que nous devions en tirer des leçons. Je dirai à ce propos que la manière dont on jugera ce colloque ne saurait dépendre de quelques imperfections techniques. Le fait que nous ayons siégé trop longtemps ne joue pas de rôle en face de l'immense richesse de pensée que cet entretien nous a permis de dégager dans la discussion, et en face de la lumière qui s'est faite sur tant de problèmes.

Pouvions-nous vraiment demander davantage d'un grand échange de vues avec les ministres?

Le président des Conseils — agissant sans en avoir l'obligation; j'y reviendrai dans un instant — a fait devant nous une déclaration de plus d'une heure qui a été précieuse pour nous tous. Si certaines tensions sont apparues entre nous, le fait s'explique moins par la technique que par les sujets d'actualité excitante et par la situation politique du jour. Ces semaines-ci, nous sommes au cœur d'un grand dialogue européen, nous sommes à la veille d'une conférence très importante des chefs de gouvernement de nos Etats membres. Notre Assemblée parlementaire s'y est insérée par deux fois, d'abord par son débat du 12 octobre, puis par son échange de vues de ces deux jours.

Songeant à tout ce que nous avons entendu et à ce que nous avons fait, nous ne pouvons que juger favorablement le résultat de ce colloque.

Je me rappelle l'échange de vues de l'année dernière: il me paraît inoffensif en comparaison de notre colloque d'aujourd'hui, si dynamique, si dramatique, plein de contrastes, de désirs, d'espérances et marqué aussi par certaines désillusions. Nous ne devrions pas nous plaindre du gros effort qui nous a été demandé; pensons plutôt à ce que nous avons fait pour consolider notre position parlementaire.

Pour terminer, je remercie tous les orateurs qui ont pris part au débat, membres de notre Assemblée et membres des exécutifs. Je remercie tout spécialement les ministres qui se sont prêtés — spontanément et en toute liberté, je le répète — à cette discussion. Mais notre reconnaissance la plus vive va à M. le ministre Luns de qui nous avons exigé un effort peut-être démesuré. Je crois pouvoir dire qu'il s'est admirablement acquitté de sa tâche.

(Applaudissements.)

C'est par ces paroles de gratitude que j'ai prononcées au nom de l'Assemblée parlementaire que je mets le point final à notre colloque.

8. — Attribution de compétence à des commissions

M. le Président. — Permettez-moi de vous faire une communication d'ordre technique ; elle sera très brève. J'ai hâte de vous la faire parce que la commission des affaires politiques doit se réunir demain matin.

Au début de cet après-midi, l'Assemblée parlementaire a été saisie d'une proposition de résolution de M. Margulies tendant à assurer de bonnes conditions de travail au secrétariat général de l'Assemblée parlementaire européenne. Cette proposition de résolution — elle porte le n° 97 — a été renvoyée à la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés.

D'accord avec cette commission et conformément aux dispositions du règlement, cette proposition doit cependant être renvoyée à la commission des affaires politiques, compétente principalement, et à celle de l'administration, à titre consultatif.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

9. — Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — Prochaine séance demain, mercredi, de 11 heures à 13 heures et de 16 heures à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant :

— Présentation et discussion du rapport de M. Janssen sur les projets de budget (doc. 92) ;

— présentation et discussion du rapport et du rapport complémentaire de M. Janssen sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. 78 et 94).

Je vous rappelle que le comité des présidents a prévu que ces deux rapports seraient discutés en même temps.

— Présentation et discussion du rapport intérimaire de M^{me} De Riemaecker-Legot sur le projet de statut des fonctionnaires (doc. 93) ;

— suivant le cas, vote de propositions de résolution.

La séance est levée.

(La séance est levée à 21 h 35.)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal	230
2. Dépôt de documents	230
3. Budgets de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, recherche scientifique et technique. — Présentation et discussion d'un rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, et d'un rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de la recherche scientifique et technique : M. Janssen, rapporteur	230
MM. Vals, président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés ; Luns, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ; Storch	230
Suspension et reprise de la séance	244
4. Dépôt d'un document	244
5. Ordre des travaux : MM. le Président, Janssen, le Président Adoption des propositions du comité des présidents	244
6. Statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom. — Présentation d'un rapport intérimaire de M ^{me} de Riemaeker-Legot, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés : M ^{me} De Riemaeker-Legot, rapporteur MM. le Président, Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique	245
Renvoi de la discussion à la prochaine séance	249

7. Budgets de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, recherche scientifique et technique. — Suite de la discussion des deux rapports de M. Janssen : MM. Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Posthumus, au nom du groupe socialiste ; Schild, au nom du groupe démocrate-chrétien ; De Block, au nom du groupe socialiste ; Kreyszig, Geiger, président de la commission de la recherche scientifique et technique ; Schuijt, Nederhorst, président de la commission des affaires sociales ; Battistini, Fohrmann, Hirsch, président, Medi, vice-président, et Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique ; Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne ; le Président, Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne ; le Président, Luns, président des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ; le Président, Vals, président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés ; Luns, Poher, président du groupe démocrate-chrétien ; Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Kreyszig, au nom du groupe socialiste. - Clôture de la discussion	249
8. Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution	289
9. Ordre du jour de la prochaine séance	289

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 11 h. 05.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption de procès verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — Dépôt de documents

M. le Président. — J'ai reçu les rapports complémentaires suivants qui ont été déposés par la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles :

— un rapport de M. Battista sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes ;

— un rapport de M. Schuijt sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes.

Ces rapports seront imprimés et distribués sous les n^{os} 98 et 99.

3. — Budgets de la C.E.E. et de l'Euratom Recherche scientifique et technique

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion des rapports suivants :

— un rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherche et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique, relatifs à l'exercice 1961 (doc. 92) ;

— un rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés européennes, sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. 78 et 94).

La discussion sera, le cas échéant, suivie du vote.

Conformément à la proposition du comité des présidents, l'Assemblée a décidé de se livrer à une discussion commune sur ces deux rapports.

La parole est à M. Janssen, rapporteur.

M. Janssen, rapporteur (N). — Monsieur le Président, une fois de plus, j'ai le grand honneur de pouvoir présenter les budgets ainsi que le rapport de la commission.

Lorsque je jette un regard en arrière sur les activités et sur les progrès qui ont été accomplis au cours des années — jusqu'à présent, quatre budgets ont passé devant l'Assemblée — je suis en proie à des sentiments mélangés. Il est certains points qui nous rem-

plissent de satisfaction et qui nous réjouissent, mais il en est aussi qui donnent lieu à un sentiment de déception.

Ce qui nous remplit de satisfaction, c'est tout d'abord la compréhension, le dévouement dont font preuve les membres de la commission du budget. Je constate que cette compréhension et ce dévouement ont fait naître une coopération qui, en ce qui concerne la présentation du rapport, permet d'aboutir à de bons résultats, dans les conditions difficiles où nous devons travailler en raison des brefs délais qui nous sont prescrits par les traités.

A ce propos, je me permettrai de faire remarquer que cette bonne coopération au sein de la commission ainsi que les résultats auxquels nous parvenons sont dus pour une bonne part à la compétence et à l'énergie avec lesquelles notre président, M. Vals, dirige les travaux de la commission.

Il est très heureux aussi que dans ses travaux votre commission bénéficie constamment de l'intérêt et de l'appui de ce que j'appellerai les commissions proprement politiques de l'Assemblée. La collaboration avec ces commissions est telle que nous parvenons à faire en sorte que le rapport soit une bonne préparation du débat budgétaire.

Il y a donc certains points qui nous remplissent de satisfaction, mais il est aussi des points qui appellent de sérieuses améliorations.

Dès le début, votre commission a soutenu, dans ses paroles et dans ses écrits, que l'examen du budget par l'Assemblée devait susciter une discussion et une étude de la politique à poursuivre.

Les traités confèrent à l'Assemblée le droit et lui imposent l'obligation de discuter et de juger les rapports des exécutifs. Quant au budget, je rappellerai que les Conseils ne peuvent l'arrêter qu'après avoir consulté l'Assemblée.

Votre commission a toujours été d'avis que la consultation ne pouvait pas se limiter à un avis financier et comptable, mais qu'elle devait notamment contenir un avis politique sur la voie dans laquelle on envisage de s'engager.

Permettez-moi de faire rapidement l'historique de la question !

Les premiers budgets dont nous avons été saisis n'étaient accompagnés d'aucun commentaire. Lors du débat public, nous avons attiré l'attention sur ce fait. Je crois me rappeler qu'à ce moment M. Giscard d'Estaing avait dit : Je suis prêt à joindre à l'avenir des explications comptables au budget et à faire en sorte que celles-ci vous soient communiquées par les Conseils. Nous avons alors immédiatement précisé qu'il s'agissait non pas d'explications comptables, mais bien d'indications sur la politique envisagée.

La commission se réjouit de ce que nous avons obtenu que les exécutifs communiquent effectivement

Janssen

un commentaire politique ; mais à notre grand regret nous devons constater que les Conseils ne nous l'ont pas transmis. La commission estime qu'un budget qui n'est pas accompagné d'une introduction politique complète ne répond pas aux prescriptions du traité, car dans ces conditions nous ne sommes pas en mesure d'émettre un avis politique sur le budget.

C'est pourquoi j'espère que les Conseils reviendront de leur erreur et qu'à l'avenir nous recevrons l'exposé des motifs en même temps que le texte des budgets. Sinon, il n'est pas possible d'examiner les budgets comme il se doit, ni de se faire une opinion politique bien fondée.

Autre aspect réjouissant : le développement auquel nous avons assisté à la suite de l'initiative que la commission du budget a prise naguère en vue de faire participer ce que j'appellerai les commissions politiques proprement dites à la préparation du débat budgétaire.

Votre commission ne peut que constater que cette coopération est solidement établie. Cela est très important, car à mon avis elle ne peut ni ne doit porter de jugement sur les aspects politiques du budget ; elle ne doit pas s'en préoccuper, elle doit laisser aux commissions politiques le soin de le faire.

Monsieur le Président, nous sommes très heureux de constater que nous avons adopté une bonne méthode de travail. Ce système tend d'ailleurs à prendre de plus en plus d'extension. Peu à peu, nous avons pu et dû faire participer diverses commissions et il semble que cette tendance doive s'accroître à l'avenir. Ainsi peut-on avoir un véritable débat sur la politique envisagée, et le débat budgétaire prend réellement le caractère qu'il doit avoir. L'Assemblée sera dès lors en mesure d'assumer une tâche importante, et nous nous achèverons peu à peu vers un véritable parlement.

Monsieur le Président, j'en arrive maintenant à un point qui a donné lieu à quelque déception. Pour l'examen des budgets, certains délais sont prescrits. Nous savons tous que les budgets doivent être traités à la session du mois de novembre. Si donc nous sommes saisis des budgets à cette session, c'est que les textes le prévoient.

Mais je regrette que ce soit précisément aujourd'hui que nous devons les examiner, alors que nous avons déjà traité tant de questions importantes et que nous risquons, soit par excès de fatigue, soit en raison de l'absence d'un grand nombre de membres de l'Assemblée, de ne pas parvenir à un débat budgétaire, qui ait vraiment toute sa valeur.

Il est souhaitable que dans les années à venir on arrive à organiser l'examen des budgets de telle sorte que le caractère réel du débat budgétaire, qui doit être une discussion et une appréciation de la politique envisagée, ressorte davantage.

La commission a présenté un rapport très circonstancié. Elle s'est efforcée d'épuiser son sujet. En effet, elle a estimé, et je pense qu'elle maintiendra ce point de vue à l'avenir, que ce rapport devait être aussi complet que possible.

Il s'agit d'abord d'un document qui doit valoir pour toute l'année. Ensuite, il s'agit d'un document sur lequel nous ne pouvons plus revenir puisque nous sommes liés par les délais que prescrivent les traités. Enfin ce rapport doit être la base sur laquelle la commission pourra, soit à la demande de l'Assemblée, soit de son propre chef, engager les mois suivants des discussions ou établir d'autres contacts avec les Conseils et les exécutifs.

Jusqu'à présent, j'ai parlé de questions dont l'examen ainsi que la procédure à laquelle elles donnent lieu m'ont incité à porter le regard sur ce qui se passe à l'intérieur de notre Assemblée. Mais je voudrais dire aussi quelques mots des contacts que nous entretenons hors de notre institution, mais bien à l'intérieur de la Communauté, et je songe en premier lieu au contact avec les exécutifs.

Votre rapporteur se félicite de pouvoir exprimer une fois de plus au nom de la commission la satisfaction que lui cause l'intensité croissante des contacts entre les trois exécutifs et votre commission. Il s'est institué une franche coopération, et les informations et indications que nous donnent les exécutifs nous permettent de suivre de près les événements, de les apprécier et d'en saisir la portée. Je dois dire que c'est là aussi un fait dont notre Assemblée doit se réjouir vivement.

Nous sommes cependant beaucoup moins heureux, Monsieur le Président, quant au rythme auquel se développent les contacts entre les Conseils et votre commission. Je ne saurais nier que le mouvement s'est amorcé, mais lorsque je considère le rythme de l'évolution, je dois dire qu'il est loin d'être satisfaisant.

A la fin de l'année dernière, votre commission a pu établir pour la première fois un contact personnel avec M. Pella. Elle n'a pas manqué de dire, aussi bien à M. Pella lui-même que devant cette Assemblée, combien elle s'en félicitait. Cette année encore, nous avons eu des contacts avec les représentants du Conseil. A Paris, nous avons eu un entretien avec M. Couve de Murville, attendu que M. Luns, retenu par d'autres obligations, n'avait pas pu nous rencontrer. Mais M. Luns, président du Conseil, s'est engagé à venir ce soir à la réunion de la commission pour s'entretenir avec nous des résultats du présent débat. Nous nous en réjouissons vivement. Nous n'en pensons pas moins que les contacts avec les Conseils doivent être plus étroits et plus fréquents, quand il s'agit de ces questions.

Certes, nous avons encore eu d'autres contacts avec le Conseil, notamment à l'occasion de l'invitation que le président du Conseil vous a adressé, Monsieur le Président, vous priant de donner quelques précisions

Janssen

sur le budget de l'Assemblée. A votre initiative, une délégation de votre commission, composée du président, M. Vals, du rapporteur pour le budget de l'Assemblée, M. Margulies, et de moi-même en tant que rapporteur général pour les budgets, a assisté à cette entrevue. Dans le rapport que votre commission vous a soumis, vous trouverez un résumé des questions qui ont été traitées ainsi que des résultats de la discussion. Je suppose que dans la suite du présent débat il en sera encore parlé.

Je voudrais cependant ajouter une remarque personnelle qui ne concerne pas le sujet même.

Monsieur le Président, j'ai été très fortement impressionné par le vif intérêt avec lequel nous avons été accueillis au Conseil. Il y avait beaucoup de visages connus et beaucoup de visages inconnus ; l'assistance en tous cas était fort nombreuse.

Je dois dire que cela m'a fait grande impression. Je me suis dit qu'il fallait certes que l'on prenne à cœur les affaires de l'Assemblée pour nous accueillir de cette façon. Mais je me suis dit aussi que nous n'étions peut-être pas les seuls à bénéficier de cet accueil, mais que c'était l'habitude de manifester un pareil intérêt. En songeant au proverbe qui dit : plus on est nombreux, mieux l'ouvrage avance, j'aurais pu être satisfait, mais d'un autre côté je me suis demandé si l'efficacité du travail n'en souffrait pas.

C'est là une impression personnelle à laquelle je n'ai pas pu me soustraire, encore qu'elle ne se rapporte pas directement aux chiffres de notre Assemblée.

Je m'attarderai maintenant quelques instants au rapport lui-même.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention de reprendre dans mon exposé tous les points dont nous avons discuté et que nous avons traités dans notre rapport. Je me contenterai d'exposer quelques questions particulières.

Il s'agit de questions générales sur lesquelles je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée, en laissant toutefois de côté, comme je l'ai dit, les questions politiques proprement dites. J'ajouterai également quelques précisions concernant certains passages du rapport.

Dans le rapport, on a indiqué le total des dépenses des Communautés. Les budgets de la C.E.E. et de l'Euratom s'élevaient au total à 74 millions d'unités de compte en 1960, alors que pour 1961 leur montant est évalué à 106 millions d'unités de compte.

Une spécification dans les grandes lignes nous montre que le budget de la recherche scientifique et des investissements de l'Euratom a passé de 35 millions à 53 millions, celui du Fonds social européen de 10 à 20 millions d'unités de compte, c'est-à-dire que l'augmentation totale est de 32 millions d'unités de compte.

Rien qu'en considérant cette spécification, je crois qu'on doit admettre que ces budgets sont compréhensibles et justifiés, même pour ce qui est de l'accroissement qu'ils accusent.

sibles et justifiés, même pour ce qui est de l'accroissement qu'ils accusent.

Lorsqu'on ajoute au total de 106 millions d'unités de compte — c'est-à-dire au budget global des Communautés dans lequel ne sont pas comprises les dépenses invisibles que supportent les différents pays — le budget de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui se montre à environ 41 millions d'unités de compte, le total des dépenses des trois Communautés s'élève à 147 millions d'unités de compte.

De quelle manière peut-on apprécier ces montants ?

On peut se livrer à diverses comparaisons, mais à chaque instant il apparaît que ces comparaisons ne peuvent pas conduire à un jugement correct.

Je vous invite à établir avec moi quelques comparaisons.

On peut dire que le coût visible total de l'intégration est de 147 millions d'unités de compte, et on peut lui opposer la réalisation des objectifs des traités.

Je n'ai trouvé nulle part, ni dans les paroles ni dans les écrits, le moindre doute quant aux résultats obtenus et quant à la répercussion favorable de l'intégration — dans la mesure où elle est maintenant amorcée — sur la prospérité de la Communauté des Six. Mais cela s'arrête là. Cette comparaison ne permet au fond de tirer aucune conclusion.

Certes, on peut supposer que les avantages seront supérieurs aux dépenses, mais on ne peut se faire aucune idée du rapport qui existe entre ces deux grandeurs.

Je dirai encore autre chose à propos de la spécification. On pourrait opposer le budget d'investissement de l'Euratom aux résultats qu'il permet d'obtenir et les dépenses du Fonds social européen à ceux que l'on obtient par lui ; mais on constate qu'il y a encore une trop forte discordance de phase, si bien qu'il n'est pas possible ni de tirer des conclusions, ni d'émettre un avis tant soit peu fondé. Là encore, on ne voit aucun rapport mesurable.

On pourrait aussi comparer les dépenses des Communautés et les budgets nationaux. Mais je ne dispose pas non plus des indications nécessaires.

J'essaierai néanmoins de le faire. Lorsque je me réfère par exemple à la part des dépenses des Communautés supportée par les Pays-Bas, je peux évaluer la contribution de ce pays à 0,5 % du budget national.

Certes, d'autres comparaisons seraient encore possibles, mais à chaque instant on se heurte à des grandeurs qui ne sont pas mesurables. On peut néanmoins se demander quels sont les enseignements de ces réflexions.

En premier lieu, nous pouvons constater que, comparées aux très grands avantages, non mesurable il est vrai, de l'intégration, les dépenses que nécessite cette

Janssen

intégration ne sont pas très élevées, qu'elles sont même négligeables.

En second lieu, nous pouvons dire qu'en leur état actuel les dépenses de la Communauté, comparées à la somme des budgets nationaux, sont au fond insignifiantes quant à la charge qu'elles représentent.

En troisième lieu, ces réflexions nous montrent que, faute de pouvoir établir des macro-relations, il est évidemment fort important de considérer ces dépenses en soi et d'en examiner la spécification.

Je conçois fort bien qu'il s'agit là d'une tâche très ardue, car il est sans doute difficile, sinon impossible, même pour des chapitres détaillés, d'établir un rapport entre la dépense et le profit. Là encore, on constate qu'il y a des effets qui se complètent et s'additionnent, mais cela n'empêche qu'il faut apprécier les dépenses du point de vue de leur utilité. Cette nécessité semble d'autant plus évidente que nous avons pu lire dans les informations que nous a fait parvenir le Conseil que notre budget est maintenant à son maximum, qu'il est en quelque sorte parvenu au terme de sa croissance.

Certes, on ne peut pas prendre cette affirmation dans un sens absolu. Nous savons tous que tout au long des années, à mesure que se développait la société, les tâches ont toujours augmenté, qu'elles continueront de s'accroître et que par conséquent les dépenses qu'il faut engager s'accroissent, elles aussi ; mais d'un autre côté cela signifie qu'il faut constamment surveiller et contrôler ces dépenses.

Si j'ai dit tout à l'heure que notre budget est parvenu peu à peu au terme de sa croissance, je dois néanmoins poser une question : Ne faut-il pas prévoir dans un proche avenir d'autres éléments qui occasionneraient une nouvelle extension des budgets ?

Je ne suis pas très au courant des questions agricoles, mais je crois qu'il faudra inscrire au budget de 1962, précisément en vue du développement du secteur agricole, des postes dont nous ignorons encore le montant. Il serait utile que les exécutifs soulèvent dès à présent quelque peu le voile du mystère et nous indiquent quel est le développement qu'il faut prévoir à cet égard.

En résumé, Monsieur le Président, je ne trouve aucunement que les budgets soient alarmants, bien que je suis d'avis, comme tout le monde, qu'il faut les surveiller de près puisqu'il s'agit des deniers publics.

Je ne voudrais pas achever cette partie de mon exposé sans m'attarder quelques instants à ce que nous avons pris l'habitude d'appeler le problème des ressources propres des Communautés.

Il me semble que ni le montant des crédits nécessaires, ni d'ailleurs les objectifs auxquels ils sont destinés, ne soulèvent aucune difficulté ; ils devraient plutôt inciter à rechercher un régime qui doterait les Communautés de ressources propres.

Je me suis demandé si cela ne pourrait pas se faire par exemple au moyen d'une augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Pour autant que je sache, cet impôt existe dans les six pays membres et y est également important. Quelle incidence cela aurait-il, si on augmentait l'impôt sur le chiffre d'affaires de quelques centimes afin de se procurer les moyens nécessaires au financement des Communautés ?

Inutile de préciser que, dans ce cas, les contributions qui pèsent maintenant sur les budgets nationaux seraient supprimées et qu'il ne serait donc pas question d'un accroissement des charges assumées par les budgets nationaux. Il me semble qu'il serait intéressant d'examiner dès à présent les grandes lignes des effets du financement au moyen des ressources propres provenant de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Cela ne signifie aucunement que je me prononce définitivement en faveur d'un relèvement de l'impôt sur le chiffre d'affaires ; je suis prêt à examiner si d'autres impôts ne pourraient pas entrer en ligne de compte. Mais j'ai examiné la question en ce qui concerne mon propre pays et j'ai constaté qu'une augmentation de 4 ou 5 centimes de l'impôt sur le chiffre d'affaires permettrait d'assurer un fonctionnement tel que nous le connaissons actuellement.

Il ne faut pas oublier à ce propos que l'on compte parmi des dépenses — fort heureusement il ne s'agit pas uniquement de dépenses de fonctionnement — des sommes importantes qui sont destinées à des fins politiques. En effet, parmi les dépenses que nous prévoyons aux budgets de nos Communautés figurent celles qui sont destinées au financement du programme d'investissement de l'Euratom et une somme importante qui est réservée au Fonds social européen. Quand je vois que toutes ces dépenses pourraient être couvertes au moyen de quelques centimes ajoutés à l'impôt sur le chiffre d'affaires, je crois qu'il y a tout lieu de faire un effort en ce sens.

Je dis cela parce que je crois que de cette façon nous risquons qu'on dise : Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée, ne vous engagez pas dans cette voie aussi longtemps que les législations fiscales ne seront pas harmonisées dans les divers pays ! Je crois qu'il y a deux raisons de ne pas attendre jusque là. La première, je l'ai déjà dit, c'est que l'accroissement de la charge fiscale nécessaire pour mobiliser les moyens financiers destinés aux Communautés aurait toute dans les divers pays une incidence insignifiante, voire négligeable, sur le prélèvement fiscal. En second lieu, si nous attendions l'harmonisation des législations fiscales, nous laisserons passer trop de temps précieux.

Je serais très heureux si de leur côté les Conseils et les exécutifs pouvaient, non pas se prononcer définitivement aujourd'hui même, mais nous donner une idée de leur manière d'envisager le problème et des possibilités qu'ils entrevoient.

Janssen

J'ai simplement voulu ouvrir le débat en vous livrant ces réflexions, chacun restant, bien entendu, libre de faire ce qui est nécessaire pour la Communauté, compte tenu des besoins des Parlements nationaux.

Monsieur le Président, je donnerai encore une précision en ce qui concerne un point du rapport qui a manifestement retenu l'attention des lecteurs, à savoir le paragraphe 24, où il est question des contacts que votre commission du budget a pu avoir avec les Conseils de ministres. Au dernier alinéa de la page 13 nous lisons ce qui suit :

« Comme les budgets ne sont pas de simples relevés de comptes, mais l'expression comptable d'une politique, on ne peut que se féliciter d'un rapprochement en cette matière entre les deux institutions qui ont le caractère politique le plus marqué dans les Communautés : les Conseils et l'Assemblée. »

Je n'ai certainement pas eu l'intention de négliger les exécutifs, en tant qu'institutions politiques. J'ai simplement voulu mettre l'accent sur celle qui a le caractère politique le plus marqué, par comparaison, et je crois que cela est juste.

Monsieur le Président, il y a encore plusieurs autres points sur lesquels je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée, mais, je le répète, je ne veux pas aborder les questions politiques qui sont de la compétence des commissions politiques proprement dites.

Je ferai une remarque sur ce qui est dit dans nos rapports à propos du statut des exécutifs. Il nous semble absolument urgent — et c'est aussi mon avis personnel — que le statut des exécutifs soit fixé, je suis tenté de dire : dans les plus brefs délais. Cela est nécessaire pour plusieurs raisons.

En premier lieu, les Communautés ont l'obligation morale vis-à-vis des exécutifs de faire en sorte que les membres de ceux-ci sachent quelle est leur situation, alors même que les circonstances extérieures se modifient.

En second lieu, le statut est nécessaire puisque, à un moment donné, il se pourrait que les Conseils ou même l'Assemblée doivent pouvoir se référer à ce statut. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu se produire diverses complications qui auraient pu être évitées si le statut des exécutifs avait été fixé comme il convient et en temps opportun.

Enfin, je crois qu'il est indispensable d'avoir un statut des exécutifs aussi bien qu'un statut du personnel si on veut assurer une bonne administration. Je ne conçois pas qu'il puisse exister un statut du personnel en l'absence d'un statut pour les membres de la direction, si j'ose faire cette comparaison.

C'est pourquoi je demande avec toute l'insistance possible que le statut des exécutifs soit arrêté sans tarder.

A ce propos, je signalerai qu'également les réglementations en matière de finances, d'administration et de contrôle sont établies à un rythme qui n'est pas satisfaisant. Nous ressentons très vivement les inconvénients qui résultent de cette déficience lorsque nous examinons les budgets et que nous devons donner un avis sur les indications qui nous sont fournies. Que la commission attache beaucoup de prix à ce que cette question soit réglée rapidement, cela ressort de la façon détaillée dont elle a été traitée aux pages 9 à 11 du rapport.

C'est là dans les grandes lignes tout ce que j'avais à dire.

Je renoncerais à approfondir ces questions principalement pour la raison que, si je voulais les traiter, je devrais en quelque sorte proposer un ordre de priorité. Or, c'est ce que je ne voudrais pas faire, ni explicitement, ni implicitement. Il ne m'appartient pas de dire, en tant que rapporteur, lesquels de ces points devraient particulièrement retenir l'attention. Je suis d'avis que l'Assemblée et ses membres doivent eux-mêmes en juger et fixer cet ordre de priorité.

Mais la raison principale pour laquelle je renonce à parler en ce moment de ces questions est que la commission du budget, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, estime que la discussion des problèmes politiques doit essentiellement être réservée aux commissions spécialisées de votre Assemblée.

Je m'en tiendrai là pour la présentation des rapports que nous soumettons à l'Assemblée. J'ai la ferme conviction qu'en 1961 l'Assemblée apportera une contribution précieuse au développement futur des questions qui intéressent les Communautés.

Monsieur le Président, j'ignore s'il était dans vos idées que je fasse aussi quelques remarques au sujet du rapport n° 78, le rapport Euratom. Je suis évidemment prêt à le faire.

Nous avons trouvé quelque peu surprenant que nous devrions parler maintenant encore d'un rapport qui concerne la période allant du mois de mars 1959 au mois d'avril 1960, alors que l'année 1960 est presque passée et que nous tournons déjà résolument nos regards vers l'année 1961.

Je crois néanmoins qu'il est bon que nous nous attardions quelques instants à ce rapport.

Dans l'introduction du rapport n° 78, nous avons principalement mis en évidence l'évolution à laquelle nous avons assisté au cours des dernières années et qui a fait apparaître que les principaux centres d'intérêt ne sont plus les mêmes. Mais il ne s'agit en fait que d'un déplacement des centres d'intérêt.

Lorsque la Communauté fut mise sur pied, il a semblé naturel d'insister en premier lieu sur le développement de l'énergie nucléaire et d'attacher beaucoup d'importance, notamment, aux centrales électriques.

Janssen

Je crois que cela était parfaitement juste, vu les conditions du moment, mais nous avons pourtant l'impression que d'autres aspects de la science et de la technique nucléaires étaient quelque peu éclipsés, sinon relégués à l'arrière-plan, par l'importance que l'on attachait à la production d'énergie.

Diverses circonstances, qui sont généralement connues — je songe à l'évolution structurelle et conjoncturelle d'autres sources d'énergie — ont provoqué un changement assez radical.

Je pense aussi que l'on a quelque peu surestimé, quant aux délais, les possibilités de développement techniques et économiques des centrales nucléaires.

Lorsque je considère la situation actuelle en matière de recherche scientifique et technique, je crois pouvoir dire que nous sommes maintenant dans une période plus favorable et moins tendue que ne l'ont été les deux ou trois premières années d'existence de cette Communauté. Si nous nous reportons à l'évolution qui s'est produite en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, nous constatons que les conditions sont les mêmes dans ces pays. Il n'y a donc pas lieu de s'en affliger.

Nous constatons d'une façon générale qu'il y a eu un certain retard, retard que nous devrions regretter d'un côté, mais qui, d'un autre côté, fait que nous pouvons dire, maintenant que nous sommes entrés dans une période de regroupement, que nous avons de bonnes bases pour l'avenir.

Quant au budget de recherche scientifique et d'investissement établi par l'Euratom pour 1961, il nous annonce un développement favorable qui nous permettra de rattraper sinon tous les retards qui se sont produits, tout au moins une partie d'entre eux.

Il est un autre point encore sur lequel j'attire l'attention de l'Assemblée. S'il est vrai que l'on peut parler d'un retard, il n'y a cependant aucune raison d'en rendre responsables nos exécutifs. Il est certain que l'exécutif de l'Euratom a subi des influences extérieures qui ne lui ont pas permis de progresser au rythme qu'il aurait aimé atteindre et que prévoyaient les auteurs du traité ; son action dépend beaucoup de la coopération qu'il trouve dans les Etats membres et aux exigences de laquelle il doit se plier.

Lorsqu'elle a examiné et discuté les sujets qui sont traités dans le rapport, la commission de la recherche scientifique et technique a dû constater à son tour que les Etats membres exerçaient une très grande influence sur le rythme de l'action de l'Euratom. Je songe notamment au retard déplorable qui est survenu dans la ratification de l'accord concernant l'établissement d'Ispra. Je songe à coup sûr aussi au retard tout aussi déplorable, et auquel il n'a pas encore été remédié, quant aux relations que l'Euratom a envisagé d'établir avec un organisme de mon propre pays.

J'espère que les difficultés auxquelles on s'est heurté pour Ispra sont maintenant surmontées, que les tra-

voux y seront engagés très prochainement et que l'on pourra bientôt enregistrer les premiers résultats.

J'espère très vivement aussi — et nous nous efforcerons d'y contribuer de notre côté — que les relations entre l'Euratom et les Pays-Bas parviendront bientôt, au sujet de Petten et de la K.E.M.A., à un stade tel que les travaux puissent effectivement être entrepris.

Je crois, Monsieur le Président, avoir relevé les points les plus importants du rapport. J'espère qu'ils donneront lieu à un échange de vues.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Janssen pour son excellent exposé, tant écrit qu'oral, qui reflète un très grand travail.

La parole est à M. Vals, président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés.

M. Vals, président de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'Assemblée, examinant l'année dernière les projets de budget qui lui avaient été transmis par les Conseils, avait adopté une résolution disant que, « désormais, sa commission compétente continuerait l'étude des projets de budget au delà du délai d'un mois prévu par les articles 203 du traité de la C.E.E. et 177 du traité de l'Euratom, nonobstant le caractère définitif qu'auront reçu les budgets ».

La commission de l'administration et du budget, en application du mandat qui lui a été ainsi confié par l'Assemblée, a eu, tout au long de l'exercice budgétaire, de larges échanges de vues avec les Commissions exécutives. A cette occasion, elle s'est préoccupée non seulement d'approfondir l'étude du budget en cours, mais encore d'examiner un certain nombre de questions d'ordre administratif et financier ayant une incidence soit sur la présentation des budgets, soit sur le fonctionnement des institutions et de leurs services, soit encore sur la gestion financière.

Je voudrais dire dès le début de cet exposé que votre commission a pu apprécier la compréhension manifestée par les exécutifs pour lui permettre de voir un peu plus clair dans une matière qui, il faut bien l'avouer, était souvent complexe et voilée.

Vous savez aussi, Mesdames, Messieurs, combien il est difficile à votre commission d'examiner les nouveaux projets de budget, puis d'élaborer le rapport qu'il lui appartient de vous présenter. Nous n'avons en effet qu'un délai d'un mois après le dépôt des projets qui nous sont transmis par le Conseil de ministres ; cela est extrêmement court si l'on tient compte du fait qu'il faut encore compter une dizaine de jours environ pour la traduction et l'impression de notre rapport.

Vais

Si, d'un côté, notre tâche a été, cette année, facilitée par les informations qui nous ont été données en plus grand nombre et surtout par les meilleurs délais observés par les exécutifs, nous devons aussi rendre un chaleureux hommage à notre rapporteur, M. Janssen, qui a réussi à établir un rapport aussi précis, aussi fouillé, dans un temps néanmoins si court.

Je ne vous cacherai pas que nous devons également beaucoup à notre secrétariat sans lequel nous n'aurions pu assurer la réalisation matérielle de ce rapport. Je n'ai pas besoin de vous dire que la traduction et la publication du rapport de M. Janssen ont demandé beaucoup de travail et plus particulièrement du travail de nuit.

Il m'est, en outre, agréable de constater que les relations qui ont pu s'instaurer déjà l'année passée entre les Conseils et notre commission se sont, cette année encore, resserrés. Nous avons eu l'honneur de recevoir le 28 octobre dernier, au sein de notre commission, M. Couve de Murville, remplaçant M. Luns qui était empêché.

Aujourd'hui, en séance plénière, l'occasion nous est donnée de faire valoir devant le président des Conseils nos préoccupations, nos soucis, mais aussi un certain nombre de remarques plus satisfaisantes. Ce soir, si je suis bien informé, M. Luns participera à une réunion tenue par votre commission afin de tirer les conclusions de ce débat budgétaire. Je tiens, d'ores et déjà, à l'en remercier.

Vous n'ignorez pas que nous avons été amenés à avoir d'autres contacts avec les Conseils. Cette fois — et votre rapporteur le rappelait tout à l'heure —, c'est une délégation de notre commission qui s'est rendue auprès des Conseils réunis le 18 octobre à Bruxelles. Si nous apprécions le principe de ce contact, ainsi que l'accueil réservé à la délégation parlementaire, nous ne pouvons, toutefois, nous tenir pour très satisfaits de cette rencontre. En effet, à l'issue du débat du Conseil de ministres, l'état prévisionnel des dépenses de l'Assemblée a été réduit d'environ 13 millions de francs belges. M. Janssen, dans son rapport, a fait état de cette situation embarrassante. Je me permettrai simplement de mettre l'accent sur deux points particuliers de cette question.

Tout d'abord, il faut reconnaître que, d'après les traités, les Conseils ont la possibilité d'apporter des modifications aux avant-projets de budget qui comprennent les états prévisionnels de chacune des institutions et, par conséquent, celui de l'Assemblée. Il convient cependant de se rendre compte que l'Assemblée est une institution politique et que les crédits qu'elle prévoit dans son état prévisionnel ont pour seul objet de lui permettre de disposer des moyens nécessaires à l'exercice des fonctions de contrôle parlementaire, fonctions qui lui sont confiées par les traités.

Comme l'a si justement remarqué M. Janssen, l'Assemblée est seule juge des activités qu'elle entend

développer pour exercer sa fonction de contrôle. Par conséquent, personne ne peut lui dire qu'elle doit freiner son activité sur tel point ou sur tel autre. Au surplus, il est clair que les crédits prévus à notre état prévisionnel sont strictement calculés. Les discussions avec le groupe de travail du bureau concernant l'administration de notre Assemblée en sont la preuve.

Or, votre commission a déjà considérablement réduit les demandes qui lui avaient été présentées au moment de l'élaboration de l'état prévisionnel de l'Assemblée pour l'exercice 1961. Nous étions même allés très loin puisque notre rapporteur, M. Margulies, avait demandé — et le bureau s'était déclaré d'accord — que, sur les 98 nouveaux postes réclamés par l'administration, 47 soient bloqués. Il convient pourtant de rappeler que l'état prévisionnel de l'Assemblée doit être préparé dès le mois de mars et d'avril et que, dès ce moment, la nécessité de prévoir une augmentation de personnel était apparue. A cette époque également, on aurait pu croire qu'il ne serait pas absolument indispensable de disposer de tout le personnel supplémentaire dès le 1^{er} janvier 1961. Aujourd'hui, la situation est différente et la nécessité se fait sentir de renforcer les services actuels.

MM. Margulies, Janssen et moi-même avons nettement compris que les Conseils estimaient qu'il fallait étaler un peu dans le temps le recrutement des fonctionnaires. Nous avons compris que la décision des Conseils était, dans ces conditions, de nous accorder les crédits demandés pour 51 postes selon la procédure classique — c'est le terme qui a été employé — et, pour 47 postes, des crédits calculés pour un mois seulement dans l'exercice 1961.

Après lecture des projets de budget, nous avons été obligés de constater que nous nous étions mal compris puisque, pour les 51 postes, les Conseils accordaient les sommes nécessaires au paiement des traitements, non pas selon la procédure classique telle que nous l'entendions, mais selon la procédure classique telle qu'eux, Conseils, l'entendaient, c'est-à-dire simplement pour sept mois.

Il y a là un malentendu qui porte sur des crédits d'environ 4 millions et demi de francs belges.

Notre commission a déjà eu l'occasion, lors de sa réunion du 28 octobre, de dire à M. Couve de Murville quelles étaient ses préoccupations à la suite des décisions prises par les Conseils. M. Couve de Murville a bien voulu accepter de faire part de ces préoccupations à ses collègues à la réunion que les Conseils ont tenue le 14 novembre.

Je ne vous cache pas que c'est avec une certaine impatience que j'attends de connaître les décisions qui ont été prises le 14 novembre. J'espère que M. le président Luns voudra bien nous les indiquer tout à l'heure.

Je crois que, dans le domaine budgétaire, nous trouverons encore sur le chemin qui nous rapproche des

Vais

Conseils quelques pierres auxquelles nous nous heurtons et que nous voudrions voir déposer le long de la route. Cela tient en grande partie au fait que les budgets sont actuellement financés par les contributions des Etats membres. Il est certain que les ministres se trouvent dans une situation embarrassante lorsqu'ils se prononcent sur ces budgets, car si, au sein des Communautés, on peut comprendre les raisons de tous nos besoins financiers, il n'en est peut-être pas toujours de même au sein des Parlements nationaux, qui voient ces questions de beaucoup plus loin et qui sont cependant appelés, en dernier ressort, à voter les crédits.

C'est pourquoi, comme M. le Rapporteur, je souhaiterais vivement que l'on aboutisse enfin à doter les Communautés européennes de ressources propres. Loin d'être contraire aux traités, cela est expressément prévu par eux.

L'année passée, je m'étais permis de faire une suggestion et je croyais avoir démontré que l'on pouvait, dès maintenant, mettre en œuvre un système simple et pratique permettant aux Communautés d'avoir des ressources propres qui, sans grandes difficultés, couvriraient l'ensemble des dépenses. J'avais parlé d'un petit timbre que l'on pourrait apposer sur les certificats de libre circulation des marchandises, et j'avais calculé *grosso modo* que ce timbre, s'il était de 0,4 pour mille de la valeur de la marchandise couverte par le certificat de libre circulation, permettrait de rassembler dans les caisses de la Communauté les moyens nécessaires pour couvrir toutes les dépenses, celles de fonctionnement général, celles du Fonds social européen et celles du budget de recherches et d'investissements. 0,4 pour mille ne représente pas grand-chose, surtout quand on pense que, dans la Communauté, les droits de douane sont déjà réduits de 20 % et qu'à très brève échéance ils seront réduits à zéro.

Est-ce vraiment trop de payer, à raison de 0,4 pour mille, les services rendus par la Communauté ? Je ne puis le croire. De toute façon, c'est là un système. Il peut y en avoir d'autres ; je n'ai aucun amour-propre d'auteur. L'essentiel, pour moi comme pour la commission, est qu'on mette en place un système simple, pratique et équitable.

M. Mansholt avait parlé, au mois de novembre de l'an passé, d'un impôt sur l'énergie. Je crois savoir qu'il y a déjà un certain nombre d'années qu'on a mis à l'étude, dans un pays que je connais bien, un pareil système que l'on a appelé le système Schveler. Il paraît qu'il se heurte à de nombreuses difficultés, tout au moins dans sa réalisation pratique, car il nécessite un bouleversement complet de la législation, de la procédure et aussi du mécanisme de perception des impôts.

D'autres systèmes existent et, si je suis bien informé, ils seraient même, noir sur blanc, dans les tiroirs des services de la Commission de la C.E.E. J'aimerais que les Commissions exécutives nous disent à quoi ont abouti les études qui ont été faites en la

matière et pourquoi elles estiment qu'elles ne peuvent pas encore présenter officiellement un système dotant les Communautés de ressources propres.

Ne rien faire en cette matière ou tout simplement prendre du retard est aller à l'encontre de l'évolution naturelle que devraient suivre les institutions afin d'assurer le plus rapidement et le plus complètement possible l'intégration européenne. On devrait se rendre compte, en effet, qu'au delà du point de vue strictement budgétaire la question des ressources propres présente un aspect politique certain et de la plus grande importance. L'Assemblée pourrait jouer pleinement son rôle dans le cadre budgétaire et nous nous rapprocherions ainsi de la conception traditionnelle que l'on a de tout Parlement démocratique.

Les budgets qui vous sont présentés et qui ont été analysés avec tant de soin par notre rapporteur ne sont pas un simple relevé de comptes, car — cela a été dit souvent, mais je crois nécessaire de le rappeler —, le budget est l'expression comptable d'une politique. Le Parlement, qu'il soit national ou européen, n'est pas une institution de comptabilité. C'est une institution politique qui, à travers les chiffres du budget, désire connaître où en sont les activités, les tendances, l'orientation de la politique européenne. C'est pourquoi il serait nécessaire que les projets de budget contiennent davantage d'éléments permettant à l'Assemblée d'ouvrir, chaque année, en cette session de novembre, un large débat de politique générale.

Dès 1958, nous avons demandé un exposé des motifs qui ne fût pas seulement une simple explication comptable. Nous avons souhaité qu'un exposé des motifs définisse les lignes générales de la politique qui est à la base des crédits demandés. Nous entendions par là qu'il donne des indications, par exemple, sur les activités des diverses directions générales des Commissions exécutives, sur les problèmes qu'elles entendent approfondir au cours de l'exercice à venir, sur les relations qui semblent devoir être assurées entre la Communauté et les pays et territoires d'outre-mer associés à elle, etc.

Toutes ces données, il est vrai, font l'objet du rapport général sur l'activité des Communautés. Remarquons cependant que ce rapport général est rédigé vers le mois de janvier, examiné par les Commissions exécutives vers le mois de mars et transmis à l'Assemblée, après traduction et impression, au mois d'avril. A ce moment, nous avons également à examiner le rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. C'est aussi le moment des sessions des divers Parlements nationaux.

En fait, l'Assemblée se prononce sur les rapports généraux six mois après leur publication, c'est-à-dire neuf mois après qu'ils ont été rédigés, et il est naturel que ces rapports demandent chaque fois une nouvelle mise à jour.

C'est une raison supplémentaire pour penser que l'examen et le vote des budgets devraient être l'occa-

Vals

sion d'une sorte de débat complémentaire sur la politique des Communautés. C'est d'ailleurs — et nous l'avons constaté encore une fois cette année —, au moment du vote du budget qu'a lieu le colloque avec le Conseil de ministres, ce qui nous vaut la présence des ministres au moment de la discussion budgétaire.

En bref, nous pourrions avoir, au cours des sessions de mai et juin, une discussion de politique générale sur la base des rapports généraux qui serait reprise et complétée dans un deuxième débat de politique générale au mois de novembre à l'occasion de la discussion des budgets.

Avant d'en terminer, j'estime qu'il est absolument nécessaire de revenir sur un ensemble de questions au sujet desquelles l'Assemblée et votre commission ont manifesté de vives préoccupations, celles ayant trait, d'une part, au régime pécuniaire et administratif des membres des exécutifs de la C.E.E., de l'Euratom et de la Cour de justice et, d'autre part, aux conditions dans lesquelles certaines dispositions des traités sont appliquées.

La première question est, je crois, suffisamment connue pour que je n'aie pas besoin d'expliquer longuement en quoi elle consiste. Le régime pécuniaire et administratif des membres des exécutifs de la C.E.E., de l'Euratom et de la Cour de justice, après bientôt trois années d'application des traités de Rome, n'est toujours pas fixé. C'est d'ailleurs par erreur que les commentaires figurant en regard des crédits demandés au chapitre I de l'état prévisionnel des deux Commissions exécutives pour les traitements et indemnités du président, du vice-président et des membres de ces Commissions ont été fixés par les Conseils de ministres lors de leurs séances du 25 janvier et du 4 décembre 1958.

En effet, au cours de ces séances, les Conseils se sont limités à convenir que le régime prévu pour la Haute Autorité était applicable à titre provisoire aux membres des Commissions européennes et de la Cour de justice. Conformément aux traités, c'est aux Conseils qu'il appartient de fixer le régime définitif.

Il s'agit là d'une question qui est importante dans le cadre général, car si l'on passe à des questions particulières, on ne peut que rappeler les préoccupations manifestées déjà souvent par l'Assemblée au sujet des conditions dans lesquelles des membres de la Haute Autorité et des Commissions européennes peuvent percevoir une indemnité transitoire lorsqu'ils cessent leur mandat, alors qu'au même moment ils sont appelés à exercer de hautes charges soit dans des administrations nationales, soit dans des organismes semi-publics ou privés.

On connaît les faits. On connaît aussi les noms.

Enfin, votre commission a été conduite, dans une série de questions écrites aux trois exécutifs et aux trois Conseils, à rappeler qu'aux termes du traité les membres des exécutifs doivent exercer leurs fonctions

en pleine indépendance. Il en est de même des juges qui ne peuvent d'ailleurs exercer aucune activité professionnelle rémunérée ou non.

A ces questions, j'ai le regret de le dire, aucune réponse valable n'a été donnée. Lorsqu'on veut savoir quelle activité les membres exercent en dehors de leur mandat, on répond que toutes les activités qu'ils exercent sont conformes aux stipulations du traité. Comment le constate-t-on ? Selon quelle procédure ? C'est ce que nous désirerions bien savoir.

Les Conseils, cela est assez curieux, estiment d'ailleurs qu'ils ne sont pas compétents en la matière. Il est cependant notoire qu'un juge de la Cour de justice, toujours en fonction à l'heure actuelle, et que l'ancien président de la Commission de l'Euratom ont été chargés de superviser l'élaboration d'un rapport de politique économique et financière important adressé au gouvernement français.

Il s'agit là évidemment d'une activité tout autre que celle de juge à la Cour de justice, d'une activité aussi dans laquelle on peut se servir de certains renseignements que l'on a pu obtenir en qualité de président de la Commission de l'Euratom.

La Cour, pendant le temps où le juge s'occupait de ses fonctions dans le cadre national, a rendu un certain nombre d'arrêts. Pour la plupart de ces arrêts elle n'était pas au complet, un de ses membres étant naturellement empêché d'assister aux réunions de la Cour par les autres activités qu'il exerçait. Aux termes de l'article 4 du protocole sur le statut de la Cour de justice, il appartient aux Conseils, à titre exceptionnel, d'autoriser les juges de la Cour à exercer une autre activité professionnelle, rémunérée ou non.

Votre commission s'est déjà largement exprimée sur l'ensemble des questions posées. Je n'en dirai qu'un seul mot : il est regrettable que des réponses beaucoup plus satisfaisantes ne nous aient point été fournies.

J'espère que les Conseils nous comprennent et je souhaite vivement que, dans les débats qui vont suivre, nous puissions avoir des assurances qui nous permettraient de nous prononcer, d'une manière beaucoup plus optimiste, non seulement sur les projets de budget, mais aussi sur les questions qui ont été posées.

D'ailleurs, les projets de budget relatifs à l'exercice 1961 doivent être la manifestation d'une stabilisation et d'une normalisation dans l'organisation de nos institutions. Pour ce faire, ils doivent bénéficier de l'expérience acquise, permettre de régler au mieux certains problèmes encore et suspens et, par là même, assurer le développement des activités des Communautés dans les meilleures conditions.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Vals, président de la commission.

La parole est à M. le ministre Luns, président des Conseils de ministres.

M. Luns, *président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — (N) Monsieur le Président, j'avais envisagé de faire mon intervention en néerlandais. Je me servirai cependant de la langue française, non que cette langue se prête spécialement à l'exposé de questions budgétaires — peut-être le néerlandais s'y prête-t-il même mieux — mais parce que les discussions, parfois fort techniques, que j'ai eues sur le budget, en ma qualité de président des Conseils, avec mes collègues se sont déroulées en français. Un certain complexe de paresse me pousse dès lors à continuer maintenant dans cette langue.

Je tiens cependant beaucoup à dire qu'en agissant de la sorte le président néerlandais n'entend en aucune façon créer un précédent que mes successeurs seraient obligés de suivre.

Ceci dit, Monsieur le Président, je vous demande la permission de présenter mes observations et de le faire, comme je l'ai dit, en français.

(M. Luns poursuit son exposé en langue française.)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la présence du président des Conseils à votre débat budgétaire constitue un nouveau témoignage de la volonté des Conseils de poursuivre, avec notre Haute Assemblée, une politique d'étroite collaboration.

C'est dans cet esprit que les Conseils ont volontiers accepté l'invitation que leur avait adressée votre commission de l'administration et du budget d'assister à sa réunion du 28 octobre dernier. Je n'ai malheureusement pu participer personnellement à cette réunion à laquelle, comme vous le savez, mon collègue M. le ministre Couve de Murville a représenté les Conseils. Comme l'a souligné M. Vals, j'aurai cependant le plaisir de me rendre ce soir à la réunion que tiendra votre commission à l'issue de ce débat. C'est vous dire l'intérêt qu'attachent les Conseils au renforcement de relations fructueuses entre nos institutions.

En confiant à l'Assemblée parlementaire le soin d'exprimer un avis sur les projets de budget établis par les Conseils, les auteurs des traités ont voulu associer votre Assemblée au contrôle par les six États membres des moyens financiers mis à la disposition des Communautés et vous donner, en outre, par cette voie, la possibilité d'exercer votre influence sur l'orientation générale des activités de ces Communautés. En effet, comme on l'a souligné dans cet hémicycle, les budgets sont l'expression financière d'une politique. Nous avons tenté d'en définir les lignes générales dans notre exposé des motifs que je désire maintenant commenter devant vous.

Durant ces trois dernières années, les institutions des Communautés eurent à créer et à organiser leurs services. Cette tâche ne pouvait que se réaliser progressivement et ceci explique à la fois les imperfections et le caractère évolutif des précédents budgets.

De l'avis des Conseils, cette période doit être considérée comme étant en voie d'achèvement. L'exercice 1961 ouvre une période de normalisation au succès de laquelle toutes les institutions auront à concourir.

Les Conseils se sont préoccupés en particulier de la normalisation des structures administratives des institutions et de la stabilisation de leurs effectifs. Sans doute, l'achèvement de certaines tâches, l'apparition concomitante de nouvelles tâches, le développement des rapports à la fois internes et externes des Communautés sont-ils d'importants facteurs évolutifs dont ces dernières doivent tenir le plus grand compte. Mais il semble aux Conseils que, dans une certaine mesure, cette stabilisation des effectifs et cette normalisation des structures pourraient peut-être se réaliser, au besoin, par une nouvelle répartition du personnel, voire par un remaniement des cadres, susceptible d'être envisagé à l'occasion de l'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires.

C'est sur ces bases et dans ce contexte que les Conseils ont apprécié les demandes d'emplois nouveaux formulées par les institutions.

Je me plais à souligner, à cet égard, que les institutions sont allées à la rencontre des préoccupations des Conseils. Les demandes d'emplois nouveaux pour 1961 marquent déjà, pour certaines d'entre elles, une nette tendance à la stabilisation. En outre, une commune volonté de rechercher, en 1962, la stabilisation des effectifs est apparue au cours des consultations des Conseils avec les institutions intéressées.

Normalisation, stabilisation, ces idées ne doivent pourtant pas — j'insiste tout particulièrement sur ce point — être interprétées comme susceptibles d'impliquer, de la part des Conseils, une appréciation restrictive des besoins et des moyens d'action nécessaires aux institutions. S'il est de leur devoir, en tant qu'autorité budgétaire, d'assurer le respect de principes d'économie, si s'impose à eux le souci, exprimé d'ailleurs par votre Assemblée et, à travers elle, par l'opinion publique européenne, d'une gestion financière des Communautés conforme aux buts assignés par ces dernières, les Conseils ne demeurent pas moins conscients que les budgets doivent être une fidèle expression financière de l'exécution des traités et, par conséquent, des tâches, tant présentes qu'à venir, des Communautés.

Avant de poursuivre, je tiens à remercier vivement l'honorable M. Janssen de son excellent rapport, qui offre une analyse approfondie des projets de budgets et qui retient toute notre attention. Je saisis cette occasion pour remercier aussi MM. Vals, Margulies et Janssen de la collaboration si fructueuse qu'ils ont apportée lors de la préparation des projets de budgets.

Avant de traiter de certaines questions particulières aux différentes sections des projets de budgets de fonctionnement, je formulerai quelques observations d'ordre général relatives à l'ensemble de ces projets.

Luns

La nouvelle présentation des projets de budget de fonctionnement nous a été dictée par le souci d'éviter la publication des sections communes, tant au budget de la Communauté économique européenne qu'au budget de fonctionnement d'Euratom.

Quant aux organigrammes, auxquels l'Assemblée comme les Conseils attachent une grande importance, ils devront être produits à l'avenir, à titre indicatif, à l'appui des commentaires des prévisions de dépenses de personnel. Ils feront état, pour chaque catégorie de personnel, des emplois budgétaires et des effectifs réels existant à la date de la présentation de l'avant-projet de budget, avec indication de leur répartition par grades, par directions et par services. C'est ce que prévoient les règlements financiers relatifs à l'établissement et à l'exécution des budgets.

Ces règlements sont, me semble-t-il, le gage, pour les années à venir, d'un établissement uniforme des prévisions budgétaires. Ils sont appelés à entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain et régiront en conséquence l'exécution des budgets de l'exercice 1961. Ces règlements ont été soumis à l'approbation des Conseils le 15 de ce mois.

J'ajoute qu'un accord doit encore être recherché par les Conseils avec la commission des présidents de la C.E.C.A. pour rendre ces règlements applicables à votre Assemblée et à la Cour de justice, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1959 relatif aux institutions communes. Il en est de même pour le secrétariat des Conseils.

Les Conseils sont appelés, d'autre part, à arrêter prochainement les règlements relatifs à la mise à la disposition des contributions des Etats membres. Le projet de ces règlements est en cours d'établissement.

J'en viens maintenant à certaines questions concernant les différentes sections des projets de budgets, questions qui ont retenu l'attention de votre commission comme la nôtre et sur lesquelles je désire donner quelques éclaircissements.

Je tiens à dissiper tout de suite certain malentendu qui a pesé sur l'établissement de la section relative à votre Assemblée. J'aurai d'ailleurs le plaisir, et il sera, j'en suis certain, partagé par cette Assemblée, de pouvoir être extrêmement bref sur ce point.

Il n'existait, en effet, entre nous qu'un désaccord portant sur l'évaluation des crédits correspondant à 51 des nouveaux emplois prévus pour le prochain exercice, M. Vals l'a souligné et expliqué. Ce malentendu portait sur le mode de recrutement des agents destinés à occuper ces 51 emplois. Un certain aménagement avait été envisagé par la voie d'un calcul approprié des crédits de personnel. Mon collègue M. le ministre Couve de Murville eut, à ce sujet, un échange de vues avec votre commission lors de sa réunion tenue à Paris le 28 octobre dernier. Comme vous le savez, les Conseils en ont depuis délibéré. Je puis vous dire qu'ils sont convenus de répondre au désir exprimé par votre commission de pouvoir recruter ces 51 agents

dès le mois de janvier prochain. Les crédits correspondant à ces emplois s'élevaient, je crois, à 4 millions et demi de francs belges et seront donc réévalués sur cette nouvelle base.

J'aimerais maintenant dire un mot d'un problème qui, je le comprends, préoccupe vivement votre Assemblée. Il s'agit de la procédure d'établissement de la partie du budget qui concerne votre Assemblée et, plus particulièrement, des pouvoirs reconnus aux Conseils par les traités.

Votre Assemblée craint qu'une atteinte puisse être portée, par ce biais budgétaire, à son indépendance dans l'exercice de ses activités. En cette matière, les Conseils sont tenus par les dispositions impératives des traités. Mais je puis donner l'assurance à votre Assemblée qu'il n'est pas et ne sera jamais dans l'intention des Conseils de limiter, par l'application de ces dispositions, les moyens nécessaires à l'exécution de vos activités. Je ne puis concevoir que les Conseils tenteraient jamais une telle manœuvre. Je plaindrais d'ailleurs celui de mes successeurs qui devrait vous expliquer ce qui s'est passé. Je n'éprouve donc pas de crainte à ce sujet.

Je souligne encore que la nature et la qualité des rapports que nous avons entretenus jusqu'à maintenant en ce domaine constituent la garantie de ce que je viens d'affirmer.

En ce qui concerne la section des projets de budgets relative aux Conseils, je m'arrêterai sur deux points qui ont retenu l'attention de votre Commission.

Il s'agit, tout d'abord, du rattachement à la section des Conseils des prévisions de crédits du Comité économique et social. Ce rattachement a été décidé dans les règlements financiers relatifs à l'établissement et à l'exécution des budgets. Il a été entendu que les Commissions participeraient à l'établissement de l'état de dépenses du Comité économique et social.

Je tiens à ajouter que l'inscription de l'état de dépenses de ce Comité à la section des Conseils ne tend en aucune manière à modifier la situation particulière dudit comité. Que cette inscription soit faite à l'une ou à l'autre des sections du budget, elle ne peut avoir d'influence sur les relations du Comité économique et social avec les différentes institutions des Communautés.

Un second point, d'ordre mineur, appelle quelques mots. Il s'agit de l'inscription, également à la section des Conseils, des crédits destinés à couvrir les frais de publication du rapport de la commission de contrôle.

Les règlements financiers relatifs à l'établissement et à l'exécution des budgets prévoient que les dépenses de la commission de contrôle seront imputées à la section des Conseils. En conséquence, il est apparu que les frais devaient également être inscrits à cette section.

Luns

Monsieur le Président, j'aborderai maintenant les sections relatives aux Commissions de la Communauté économique européenne et de l'Euratom, en précisant que les Conseils se sont intéressés à la poursuite des efforts menés par ces institutions pour la normalisation de leur structure administrative.

La section relative à la Commission de l'Euratom a été établie en tenant compte des légères modifications apportées préalablement d'un commun accord avec les représentants de cette institution.

Quant à la section relative à la Commission de la Communauté économique européenne, les questions concernant la création d'emplois nouveaux et le reclassement d'un certain nombre d'agents ont particulièrement retenu l'attention du Conseil.

Bien que le pourcentage de l'accroissement des emplois nouveaux demandés par la Commission de la Communauté économique européenne fût en diminution si l'on prend comme exercice de référence l'année 1959, le Conseil, tout en prenant en considération l'importance des tâches incombant à cette institution, a estimé devoir demander que cette diminution soit encore accentuée.

Il s'est, en outre, préoccupé de l'adaptation du personnel à l'évolution des tâches. La Commission l'a informé à cet égard des mesures déjà prises, notamment dans le domaine des mutations internes. Elle a fait également part de sa volonté de poursuivre, au cours des mois à venir, les efforts de normalisation, de rationalisation et d'adaptation de certains personnels à l'occasion de l'entrée en vigueur du statut des fonctionnaires. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette identité de vues entre la Commission et le Conseil.

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la Commission, le Conseil s'est vu dans la nécessité d'inscrire un crédit important à la suite de la discussion de cette institution de procéder au reclassement, dit « alignement », d'un certain nombre de ses agents. Le Conseil a mentionné les explications qui lui ont été fournies par la Commission dans l'exposé des motifs accompagnant les projets de budget.

Tout en tirant les conséquences financières d'une décision sur laquelle il était difficile de revenir sans bouleverser de multiples situations de fait, le Conseil a regretté la procédure suivie en l'occurrence par la Commission. Il eût trouvé normal, et ce en raison des dispositions même du traité, d'être informé au préalable de l'objet et des modalités de la décision que la Commission se proposait de prendre.

D'autres crédits, inscrits à la section de la Commission de la Communauté économique européenne et dont l'importance n'a pas à être soulignée devant votre Assemblée, ont également retenu toute l'attention du Conseil. Je veux parler de ceux destinés au Fonds social européen.

Les données que l'on possède à l'heure actuelle permettent d'estimer que les demandes de rembour-

sement des Etats membres auprès du Fonds social atteindront environ, d'ici à la fin de l'exercice 1961, un milliard et demi de francs belges. Il n'est pas encore possible, en effet, de prévoir l'ampleur des mesures que prendront les Etats membres dans le domaine des activités du Fonds social européen. De ce fait, les crédits destinés au Fonds social ont donné lieu à des prévisions fondées sur des données de caractère provisoire.

Il faut ajouter que ces prévisions ne concernent que certaines des dépenses envisagées à l'article 125 du traité. Elle n'ont trait, en effet, qu'à des remboursements de dépenses relevant de la rééducation professionnelle et de la réinstallation des travailleurs. Pour ces seules dépenses, il est prévu, compte tenu du demi-milliard de francs belges inscrit au budget de l'exercice en cours, un crédit d'un milliard au projet de budget soumis à votre examen, soit en tout un milliard et demi.

Quant aux dépenses de reconversion, également visées à l'article 125 du traité, elles n'ont pu, en l'absence d'éléments d'évaluation suffisamment élaborés, faire l'objet de quelque prévision que ce soit. Le Conseil, devant cet état de choses, est convenu avec la Commission que, pour l'exercice 1961, il y aura lieu, pour couvrir les remboursements afférents à ces dépenses, d'inscrire, le cas échéant, une fois leur évaluation rendue possible et à la demande de la Commission, des crédits dans un budget supplémentaire.

Avant d'aborder les questions relatives au projet de budget de recherches et d'investissement de l'Euratom, je me permets encore, avec votre permission, Monsieur le Président, de retenir quelques instants l'attention de cette Haute Assemblée sur certains points concernant les services communs et plus particulièrement le service de presse et d'information.

Comme vous le savez, aux termes de la nouvelle organisation prévue pour ce service, les groupes de porte-parole ne feront plus, en 1961, partie intégrante du service de presse et d'information, mais se trouveront rattachés soit à chacune des Commissions, soit à la Haute Autorité de la C.E.C.A. L'expérience permettra d'apprécier cette nouvelle organisation. Mais les Conseils estiment qu'en tout état de cause il est nécessaire de poursuivre les efforts en vue de consacrer une part de plus en plus importante des crédits aux dépenses spécifiquement d'information, en maintenant les dépenses de personnel dans des limites aussi étroites que possible.

Cette considération a orienté la décision des Conseils sur la création de nouveaux emplois dans le cadre du service de presse et d'information.

Dans le même esprit, les Conseils ont partagé vos préoccupations au sujet de la nécessité impérieuse d'expliquer au grand public les différents aspects de la vie communautaire et d'influer, en particulier, sur la formation de la jeunesse dans un esprit européen.

Luns

Ils ont inscrit, vous l'avez certainement remarqué, pour sa totalité dans l'exercice 1961, le crédit que vous aviez, l'année dernière, recommandé de prévoir à cet effet.

J'arrive maintenant au projet de budget de recherches et d'investissement de l'Euratom pour l'exercice 1961.

Tout d'abord, laissez-moi préciser de façon très nette l'esprit qui a présidé à l'établissement de ce document par le Conseil.

En premier lieu, le Conseil, comme la Commission, demeure soucieux de pouvoir rattraper le retard intervenu dans l'exécution du premier programme quinquennal de recherches de la Communauté. Mais il estime qu'il se révélerait antiéconomique de vouloir le rattraper à tout prix et d'avoir pour objectif d'épuiser, avant la fin de la période quinquennale, les 215 millions de dollars prévus à cet effet au traité. L'expérience montre, en effet, que la croissance des organes de recherche nucléaire ne peut, sans inconvénient, dépasser un certain rythme et qu'il convient, en conséquence, de fixer avec prudence les dépenses à envisager pour le développement, au cours de l'exercice 1961, des établissements du Centre commun de recherches nucléaires de la Communauté.

Le Conseil a eu, par ailleurs, le souci d'établir un budget réaliste, c'est-à-dire un budget dont les prévisions puissent être considérées comme ayant des chances raisonnables d'être exécutées au cours de l'exercice, en vue d'éviter que n'apparaisse, en fin d'exercice, entre les réalisations et les prévisions, un écart d'un ordre de grandeur aussi important que celui que nous avons constaté pour les exercices précédents.

Lors de la fixation des divers crédits prévus à ce budget, le Conseil a, en outre, eu le souci constant d'éviter que les actions envisagées par la Commission ne puissent se substituer à celles entreprises par les Etats membres dans le cadre de leurs programmes nationaux, le programme de la Communauté ne devant que compléter ces derniers là où la nécessité s'en fait sentir. Le Conseil a exprimé, à cette occasion, le désir qu'une liaison plus étroite soit établie entre les actions que la Commission envisage d'entreprendre dans le domaine de la recherche et celles en cours ou envisagées dans le cadre des programmes nationaux des Etats membres et il a proposé, à cet effet, certaines mesures à la Commission.

Le Conseil a, par ailleurs, estimé que l'on ne saurait actuellement fixer le montant des crédits pour la participation de la Communauté à l'étude, à la construction et à l'exploitation des trois centrales nucléaires de puissance, prévues à l'annexe V du traité, tant que les différents aspects de la politique que la Commission entend suivre en vue de favoriser le développement des industries nucléaires en Europe n'aura pas fait l'objet d'un échange de vues entre le Conseil et la Commission.

Je dois dire que ces vues ont été partagées par la Commission, qui a marqué son accord sur la majeure partie, sinon sur la totalité des réductions apportées par le Conseil aux prévisions initiales de la Commission, réductions dont certaines résultent, du reste, de l'adoption d'une conception plus restrictive de la notion de « crédits d'engagement ».

Différentes mesures ont, d'autre part, été arrêtées, en accord avec elle, pour améliorer les conditions d'établissement du budget des prochains exercices ; elles répondent en grande partie à des préoccupations exprimées par votre Commission dans son rapport, telles que l'indication des crédits d'engagement de l'exercice précédent et des paiements effectués au cours de l'avant-dernier exercice, la répartition des prévisions de dépenses entre les différents établissements du Centre, etc.

D'autre part, et compte tenu du fait que les crédits qui seront ouverts dans le cadre du prochain budget de recherches ne pourront manquer d'avoir une incidence sur le second programme de recherches, il a, d'ores et déjà, été prévu qu'un échange de vues entre le Conseil et la Commission sur ce second programme aura lieu dès que possible et, en tout état de cause, avant l'établissement de l'avant-projet de budget de recherches pour 1962.

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les grandes lignes de la pensée qui a guidé le Conseil dans l'établissement de ce projet de budget qui doit donner à la Commission les moyens de faire face à l'une de ses tâches essentielles.

Pour terminer, vous me permettrez de vous livrer quelques réflexions personnelles qui m'ont été suggérées par l'expérience des derniers travaux budgétaires.

Si de nombreuses questions, relatives en particulier à l'élaboration des budgets, doivent trouver leur solution dans les règlements financiers, ceux-ci ne pouvaient cependant prétendre atténuer les difficultés inhérentes aux délais de la procédure budgétaire, délais prévus par les dispositions mêmes des traités. Vous n'ignorez pas la brièveté de ces délais impartis tant aux Conseils pour l'établissement des projets de budgets qu'à vous-mêmes pour l'examen de ces projets.

Les Conseils ont pu contribuer cette année, comme l'an passé, à un certain aménagement de ces délais à l'égard de votre Assemblée. Je me demande si, d'une manière générale, il ne serait pas souhaitable de s'entendre sur des règles que l'expérience peut nous suggérer et qui s'inséreraient dans la tradition budgétaire déjà établie.

Dans cet ordre d'idées, je pense tout particulièrement aux problèmes qui naissent de l'existence de trois Communautés et d'institutions communes à ces Communautés. Personnellement, j'estime qu'il y aurait un grand intérêt à ce que ces problèmes fassent l'objet de réflexions et d'études au sein de nos institutions.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les débats auxquels nous avons pris part ces derniers jours nous ont permis de procéder à de fructueux échanges d'idées et d'opinions. Ils ont à la fois resserré et multiplié les liens d'étroite collaboration qui unissaient déjà les institutions de nos Communautés.

Rendant hommage à votre Assemblée et la remerciant de son attention, je ne veux pas manquer de lui renouveler l'assurance d'une égale volonté de la part des Conseils de collaborer avec elle en ce domaine qui nous préoccupe aujourd'hui.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le ministre Luns pour la déclaration qu'il vient de faire au nom des Conseils de ministres.

La parole est à M. Storch.

M. Storch. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous prie de ne pas m'en vouloir si j'examine simplement une partie du projet de budget. Mon collègue Schild prendra position ensuite, au nom du groupe démocrate-chrétien, sur l'ensemble du budget.

Je ne parlerai maintenant que de l'amélioration du Fonds social dans le cadre du projet de budget qui nous est soumis. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle le Fonds social est l'unique moyen que nous ayons de prendre contact avec de larges couches de la population en leur montrant de façon tangible que nous sommes disposés à faire quelque chose, au niveau européen, pour les travailleurs de la Communauté.

Je remercie vivement les auteurs du projet de budget d'y avoir inscrit, pour l'exercice 1961, une somme d'un milliard de francs belges pour le Fonds social et d'avoir, en plus de cela, créé la possibilité de reporter sur l'exercice nouveau le reliquat de 500 millions de francs belges provenant de l'exercice dernier. Je suis heureux que l'on ait agi de la sorte après que nous avons inscrit au budget une somme de 500 millions de francs belges pour chacun des exercices 1959 et 1960, sommes dont nous savons que jusqu'à présent on n'y a pas encore touché.

D'après les renseignements qui m'ont été donnés, aucun des six pays n'a encore présenté de demandes de remboursement par le Fonds social. Il n'y a rien de surprenant à cela puisque ce n'est qu'en janvier de cette année, si je ne fais erreur, que notre Assemblée parlementaire s'est occupée du statut de ce Fonds, statut qui n'est entré en vigueur qu'au mois de septembre, lorsque le Conseil de ministres a publié le règlement.

Le Fonds social est une institution d'un genre particulier. Il ne verse pas d'argent à fonds perdus, il rembourse la moitié de dépenses faites par les différents pays.

Or, il faudrait savoir quelles sont les mesures prises par ces pays pour que cet argent soit versé et que le but souhaitable soit atteint. A mon sens, il y a deux organismes qui sont responsables à cet égard : la Commission et le Conseil de ministres qui, pour cela, doivent travailler la main dans la main.

Dans quelle mesure s'est-on livré dans les différents pays à un travail législatif préparatoire pour que les moyens, dont la moitié peut être remboursée par le Fonds social, soient effectivement mobilisés ? En ce qui concerne la république fédérale d'Allemagne, je dois dire que rien du tout n'a été fait dans ce domaine. Certes, nous avons chez nous, dès avant que l'on parle d'un Fonds social, des institutions créées en vue de résoudre les problèmes dont la solution relève dès maintenant, et définitivement, de la Communauté des Six. Je me suis fait indiquer hier et avant-hier par l'Office fédéral de placement et d'assurance contre le chômage les sommes qu'au cours de ces dernières années il a effectués à des fins auxquelles sont destinés les moyens du Fonds social. Selon ces indications, au cours de ces trois dernières années la dépense annuelle a été d'environ 22 millions de DM. A cela s'ajoutent pour cette période de trois ans 140 millions de DM affectés à des actions de réinstallation dans la République fédérale.

Nous voyons donc que, sans que de plus larges possibilités légales aient été créées, environ 200 millions de DM ont été dépensés ces trois dernières années en vue de ces fins. Dans ce calcul, il n'a pas été tenu compte du fait que le Fonds social peut également financer la rééducation professionnelle dans les entreprises.

Ces derniers temps, j'ai aussi cherché à savoir ce que les entreprises ont faites elles-mêmes dans ce domaine. C'est ainsi que j'ai appris l'existence d'institutions que l'on peut, si on le désire, faire financer partiellement par le Fonds social. Est-il toujours nécessaire d'y recourir ? C'est là une autre question. J'aimerais cependant que l'on songe à l'ampleur que prendront les dépenses le jour où, dans la Communauté, nous voudrions rattraper ce que nous avons négligé, et pour la génération montante et pour les adultes qui n'ont pas eu de formation professionnelle.

Où en sommes-nous, dans les six pays, quant à la création de centres de formation professionnelle ? A-t-on déjà fait quelque chose dans les régions où on se propose de rééduquer les travailleurs qualifiés en vue d'une évolution économique future ? A-t-on fait des plans ? A-t-on donné aux gens qui ne peuvent pas, dans leur pays, recevoir une formation de travailleur qualifié la possibilité de se former dans une autre région de la Communauté ?

En ce moment, nous avons en Allemagne 350.000 travailleurs italiens que l'on persiste à appeler — malheureusement, dirai-je — des travailleurs étrangers. On ne devrait en somme pas les appeler ainsi, car ils nous aident dans notre développement indus-

Storch

triel, ils participent à la formation de notre produit national. C'est pourquoi on ferait bien d'abandonner ce terme de « travailleur étranger » qui rend un son discriminatoire et les appeler pour l'instant « travailleurs invités ». N'oublions pas qu'à l'avenir ils seront, dans le cadre des Six, des travailleurs à droits égaux.

Il est une chose qui m'a frappé, et je m'en suis entretenu avec des fonctionnaires de l'administration du travail. On a envoyé ces gens en Allemagne uniquement au regard des besoins de l'industrie allemande. On les engage, mais dans les entreprises personne ne songe sérieusement au fait que ces travailleurs doivent pouvoir emporter quelque chose chez eux, pour leur avenir, pour le jour où ils travailleront de nouveau dans leur pays. L'idée est pourtant de les rééduquer, de leur apprendre un métier qui leur permette plus tard, dans leur pays, d'aider à la création des entreprises industrielles dont on aura besoin là-bas.

A cet égard, on n'a pour ainsi dire rien fait. Ce n'est que dans une seule entreprise, dans l'industrie textile, que l'on a placé une partie des jeunes gens venus comme travailleurs invités dans la division des apprentissages et du perfectionnement professionnel. Alors que dans cette entreprise un tisserand dessert normalement dix ou douze métiers à tisser, le jeune travailleur en apprentissage n'est placé que devant une seule machine, de manière à pouvoir apprendre très soigneusement les manipulations. De plus, ces jeunes gens reçoivent aussi un enseignement théorique et technologique, de façon qu'ils puissent se faire un jugement sur la matière première qu'ils utilisent à leur poste de travail.

Dans ce domaine, de grandes tâches nous attendent donc. Je vous rappelle que, membres de cette Assemblée parlementaire européenne, nous sommes aussi membres de nos Parlements nationaux. Nous devrions, chez nous, interroger nos ministres compétents. Qu'avez-vous fait, devrions-nous leur demander, pour venir en aide par le moyen du Fonds social à ces éléments économiquement faibles de notre population ?

A mon avis, nous devrions faire le nécessaire — au besoin par la voie de l'initiative législative dans nos Parlements nationaux — pour que les conditions de l'intervention du Fonds social soient créées dans nos pays.

Je souligne encore une fois ma pensée. La tâche la plus importante dans ce domaine incombe à la Commission, en liaison avec le Conseil de ministres. Si chacun d'eux, dans le cercle de sa compétence, et chacun de nous dans celui de la nôtre, nous travaillons pour que le Fonds social agisse selon la plénitude de ses possibilités, nous aurons fait passer de l'Assemblée parlementaire européenne dans le grand public l'idée de la Communauté européenne ; le jour où cette idée sera devenue bien vivante dans tous les esprits, elle portera ses fruits.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Storch.

Nous allons maintenant suspendre notre débat pour le reprendre cet après-midi à 16 heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 13 h 5, est reprise à 16 h 10 sous la présidence de M. Janssens.)

PRÉSIDENCE DE M. JANSSENS

Vice-président

M. le Président. — La séance est reprise.

4. — Dépôt d'un document

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Bertrand, Dehousse et Drouot L'Hermine, au nom des trois groupes politiques, une proposition de résolution relative au projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom.

La proposition de résolution a été imprimée sous le n° 100 et distribuée.

5. — Ordre des travaux

M. le Président. — Le comité des présidents propose à l'Assemblée de fixer comme suit l'ordre du jour des séances de cet après-midi et de demain :

Cet après-midi :

— Présentation du rapport de Mme De Riemacker-Legot sur le statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom ;

— suite de la discussion des rapports sur les projets de budget et la recherche scientifique et technique.

Demain matin, à 10 h 30 :

— Discussion du rapport de Mme De Riemacker-Legot et vote, sans rapport préalable, de la proposition de résolution, déposée au nom des trois groupes politiques sur le statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom (doc. 100) ;

— vote de propositions de résolution.

Il n'y a pas d'opposition ?

M. Janssen. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Janssen.

M. Janssen. — (N) Je ne veux pas, Monsieur le Président, faire des difficultés sur ce point, mais je trouve tout de même un peu curieux que nous interrompions maintenant le débat sur les budgets. Nous

Janssen

avons montré ce matin combien il importe que le débat sur les budgets soit conduit avec beaucoup de soin ; c'est pourquoi je trouve vraiment surprenant que l'on fasse cette interruption alors que nous venons seulement de commencer le débat.

Je vous prie simplement de prendre acte de ce sentiment de gêne que j'éprouve.

M. le Président. — Monsieur Janssen, le débat budgétaire n'est pas à proprement parler interrompu. Le comité des présidents propose seulement à l'Assemblée d'entendre le rapport de Mme De Riemaeker-Legot dès le début de notre réunion de cet après-midi, étant entendu qu'immédiatement après la présentation de ce rapport nous reprendrons le débat budgétaire.

Je vais indiquer les raisons de cette proposition, pour que l'Assemblée soit au courant des difficultés que nous avons nous-mêmes rencontrées. Il est de la plus haute importance que Mme De Riemaeker puisse présenter son rapport en présence de M. Luns, président des Conseils de ministres. Or, M. Luns, qui a déjà fourni, reconnaissons-le, un très grand effort, ne sera plus ici demain matin, et il est indispensable qu'il puisse assister ce soir à la réunion de la commission de l'administration et du budget. Nous devons tenir compte de l'effort considérable que M. Luns accomplit et, par conséquent, alléger sa tâche.

La question a été longuement discutée au cours de la réunion du comité des présidents et c'est finalement à la solution que je viens de vous présenter que nous nous sommes arrêtés. Croyez-moi, c'est la meilleure ou plutôt la moins mauvaise.

Il n'y a plus d'opposition aux propositions du comité des présidents ?...

Ces propositions sont adoptées.

6. — *Statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle donc la présentation du rapport intérimaire de Mme De Riemaeker-Legot, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom (doc. 93).

La parole est à Mme De Riemaeker-Legot, rapporteur.

Mme De Riemaeker-Legot, rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Messieurs, permettez-moi, avant d'en arriver à mon exposé introductif, de faire deux remarques.

La première remarque est que le rapport qui vous est soumis n'est qu'un rapport intérimaire. En effet,

le projet de statut qui nous a été transmis n'est pas complet et les points sur lesquels un accord de principe n'est pas encore intervenu au sein du Conseil de ministres ne sont pas des questions mineures puisqu'il s'agit : du régime des agents temporaires ; des dispositions particulières applicables au personnel scientifique et technique de l'Euratom ; des modalités de paiement des pensions et leur ajustement à l'évolution des rémunérations ; des bonifications d'ancienneté ; du système des impôts.

Votre commission estime que le projet de statut, ses annexes, le régime applicable aux autres agents, la procédure et les conditions de perception de l'impôt ne sont que divers éléments devant former un tout.

C'est sur cet ensemble que votre commission entend se prononcer de façon complète et définitive. Mais ce rapport intérimaire veut permettre au Parlement européen, d'une part, de se prononcer à titre provisoire sur les éléments les plus importants déjà contenus dans le projet, d'autre part, d'apporter sa contribution à la solution des problèmes non tranchés, et par là même, d'indiquer l'orientation dans laquelle ils pourraient être réglés.

L'objet de ce rapport est donc limité. Un rapport complémentaire fera l'analyse de chaque article du statut et permettra à l'Assemblée d'arrêter définitivement son avis.

Ma deuxième remarque est que, pendant toute la discussion concernant le projet de statut, sans pour autant perdre de vue les intérêts légitimes des fonctionnaires, votre commission s'est laissé guider par ce souci majeur qu'un statut doit assurer efficacement le fonctionnement des institutions dans un esprit communautaire et qu'il doit tenir pleinement compte de leurs caractéristiques.

Vous voudrez bien me permettre, Monsieur le Président, de citer ici une phrase du discours prononcé par M. le président Hallstein au colloque sur la fonction publique européenne qui s'est tenu à Bruxelles du 27 au 29 mai dernier, sous la présidence de M. le ministre Duvieusart.

M. Hallstein disait :

« Je crois que le succès de notre œuvre européenne n'est pas seulement fonction, comme on l'imagine volontiers, de la persistance de l'élan politique qui inspire ce travail et ne dépend pas seulement de l'excellence des diverses décisions qui sont prises au fur et à mesure et de ce qu'on appelle globalement la politique de la Communauté telle qu'elle émane de sa personnalité propre.

» Je suis personnellement convaincu que la qualité et la durée de notre œuvre européenne dépend aussi de la manière dont nous saurons constituer un corps de fonctionnaires européens dont la qualité commandera la qualité des résultats escomptés. »

De Riemaecker-Legot

Tel est aussi, Monsieur le Président, l'avis de votre commission et c'est dans cette optique qu'elle a procédé à l'examen du statut des fonctionnaires.

J'arrive maintenant à certaines considérations qui ont été émises. C'est ainsi qu'un certain étonnement s'est manifesté lorsqu'il a fallu constater que, nonobstant le souhait émis à diverses reprises par l'Assemblée, à savoir que le statut de la C.E.C.A. soit pris comme base de discussion afin d'arriver plus facilement à un statut unique, jugé indispensable par l'Assemblée, le Conseil de ministres a cru devoir entamer une procédure beaucoup plus compliquée et partir à nouveau du néant. Nous constatons avec satisfaction, d'ailleurs, que les travaux du Conseil ont quand même abouti à l'établissement d'un projet qui, d'une façon très sensible, se rapproche du statut de la C.E.C.A.

Ce qui a paru plus surprenant encore, c'est que le Conseil ait commencé par ce qui, logiquement, aurait dû être l'aboutissement de ses travaux, notamment la fixation du taux des rémunérations. Il eût fallu, nous semble-t-il, commencer par définir les principes du statut juridique et par fixer les devoirs et les obligations des fonctionnaires, les traitements devant résulter desdits devoirs, obligations et tâches.

C'est ce qui a amené votre commission à se demander quels motifs avaient pu inciter le Conseil à prendre de telles mesures et elle eût apprécié le fait que le Conseil expose, dans une note introductive, les buts recherchés, l'esprit dans lequel le projet de statut a été conçu et les indications sur la manière selon laquelle le Conseil pense que l'on pourrait aboutir à un statut commun.

Un autre point qui a retenu l'attention est la structure même du projet de statut.

Le document transmis est divisé en projet de statut et en annexe de valeur juridique égale, ce qui veut dire que même des dispositions de détail ne peuvent être révisées que suivant la procédure très lourde prévue pour la révision du statut juridique. La structure du projet de statut donne à cet ensemble une très grande rigidité; qu'il s'agisse du recrutement par concours ou des modalités de compensation des heures supplémentaires, tout a été considéré par le Conseil comme étant de nature statutaire, relevant donc de sa décision.

Comment tient-on compte, dans ces conditions, de l'autorité et de la responsabilité que chaque institution doit avoir pour certains aspects du fonctionnement interne de ses services? Comment tient-on compte des pouvoirs expressément donnés par le traité de la C.E.C.A. aux institutions qui, comme l'Assemblée et la Cour, sont communes aux trois Communautés?

Votre commission est d'avis que le statut juridique qui détermine les principes, qui fixe les devoirs et les obligations des fonctionnaires, doit être aussi stable que possible et qu'en conséquence on ne peut le modi-

fier que selon une procédure longue et difficile. Par contre, les dispositions portant sur des détails devraient pouvoir être modifiées plus aisément et plus rapidement.

Qu'il nous soit permis de souligner que le régime appliqué aux fonctionnaires de la C.E.C.A. tient compte de ces nécessités et de ces exigences et que cette différence entre la structure des deux statuts peut soulever non seulement une question d'application pratique, mais surtout une question de fond, à savoir l'autonomie interne et la responsabilité particulière des institutions pour le fonctionnement de leurs services.

Au moment de nous prononcer sur un projet de statut, nous avons estimé devoir d'abord rechercher quels doivent en être les principes de base.

Ces principes sont :

1^o Tout statut de fonctionnaires doit répondre aux caractéristiques des institutions, d'où l'indépendance dans l'exercice des fonctions ;

2^o Nécessité de pouvoir recruter et d'avoir en service un personnel qualifié ;

3^o Sécurité de l'emploi et stabilité de l'effectif.

Votre commission estime que le projet de statut élaboré par le Conseil ne garantit pas toujours de façon satisfaisante l'application de ces principes.

Le statut des fonctionnaires, ai-je dit, doit répondre aux caractéristiques des institutions. Quelles sont ces caractéristiques ?

D'abord, et les traités le précisent, les institutions agissent dans l'intérêt général de la Communauté.

Les institutions ont des pouvoirs propres.

Les institutions assument des fonctions permanentes.

Enfin, les services des institutions doivent fonctionner dans un esprit communautaire.

Messieurs, la conclusion s'impose d'elle-même : il faut que les fonctionnaires puissent exercer leurs fonctions en pleine indépendance, et être mis à l'abri de toute influence, qu'elle soit suscitée ou tout simplement déterminée par l'ensemble des conditions qui leur sont faites.

Cette affirmation est contenue dans l'article 10 du projet. Mais suffit-elle? Pourra-t-elle se concrétiser dans les faits?

En réponse à cette question, une première préoccupation apparaît : c'est le régime dit « des autres agents », c'est-à-dire des agents temporaires et auxiliaires. Quels seront ces agents? Pour qui seront-ils recrutés? Quel sera leur nombre? Autant de questions auxquelles les textes transmis par le Conseil ne répondent pas encore.

Deuxième objectif fondamental : la nécessité de pouvoir recruter et d'avoir en service du personnel qualifié.

De Riemaecker-Legot

Le projet contient, en matière de recrutement, des dispositions sévères et qui prévoient un large appel public aux candidats. C'est parfait. Mais ici se pose néanmoins le problème délicat du système dit « des carrières ».

Le système prévu par le projet est celui des positions, ce qui veut dire qu'à chaque fonction correspond un seul grade. Dans ce cas, pour obtenir une promotion, il faut ou bien obtenir que la fonction exercée soit revalorisée pour être classée à un grade supérieur ou bien créer un nouveau poste classé, lui aussi, à un grade supérieur.

Votre commission ne peut accepter le système préconisé par le Conseil et — je me permets de le souligner — c'est à l'unanimité qu'elle a opté pour le système des carrières déjà appliqué à la C.E.C.A. et qui consiste à prévoir l'exercice d'une même fonction sur plusieurs grades.

Pourquoi défendons-nous le système des carrières ? Pour les raisons suivantes :

1^o Comparées aux administrations nationales, les institutions des Communautés resteront des administrations à effectif réduit. Le mouvement de personnel est donc peu important.

2^o La répartition géographique. C'est un élément supplémentaire qui réduit les possibilités d'avancement.

3^o Le recrutement, qui s'est fait d'éléments jeunes même aux grades les plus élevés, entrave pour bon nombre la possibilité de promotions.

4^o Sur le plan budgétaire, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le système des carrières est plus économique. Il n'y aura pas d'émulation malsaine pour justifier une revalorisation de la fonction ou la création d'un poste nouveau, ce qui est toujours difficilement contrôlable par les autorités budgétaires.

5^o Il n'y aura pas de tendance à recruter au grade le plus élevé.

6^o Certaines institutions intergouvernementales où le système des positions est en usage semblent avoir tendance à vouloir mettre en application le système des carrières, comme à la C.E.C.A.

Finalement, nous pouvons dire qu'avec le système des carrières le recrutement d'éléments jeunes et d'éléments qualifiés serait grandement facilité.

Votre commission exprime le souhait que le Conseil de ministres revoie cette question au moment de la deuxième lecture du projet de statut.

Troisième objectif fondamental que doit poursuivre un statut : la sécurité de l'emploi et la stabilité de l'effectif.

Le statut prévoit un certain nombre de dispositions permettant d'avoir des assurances en la matière. Deux questions restent cependant posées. D'abord le régime

dit « des autres agents » et ensuite le régime des pensions.

En ce qui concerne le régime des autres agents, le seul point d'accord au sein du Conseil est la durée des contrats, c'est-à-dire un maximum de trois ans. Tous les autres points sont encore en discussion.

Or, cette question est extrêmement importante. En effet, généraliser de façon systématique l'exercice des fonctions au sein des institutions communautaires par des agents détachés de leurs administrations nationales ou de leurs employeurs d'origine, arriverait à un « roulement de fonctionnaires » qui ne permettrait pas d'assurer comme il convient la continuité des fonctions. C'est une méthode à écarter.

Au surplus, le système s'oppose au principe selon lequel le fonctionnaire ne peut dépendre que de l'institution pour laquelle il travaille. C'est ce que nous avons déjà dit au moment où nous avons parlé de l'indépendance dans l'exercice des fonctions.

Messieurs, nous ne saurons jamais assez souligner le fait que les fonctionnaires doivent être au service de leur institution qui, elle, est au service de la Communauté.

Votre commission est, par ailleurs, convaincue que, pour certains cas, pour des questions bien déterminées et pour une durée nettement établie, il faut pouvoir faire appel à des agents temporaires, des experts, par exemple ; mais ces agents ne peuvent constituer qu'une minorité.

Votre commission souligne qu'elle ne pourrait admettre que le règlement concernant les agents temporaires aboutisse à ce qu'une trop grande partie des emplois, définis comme étant pourtant des emplois permanents, soient occupés par des fonctionnaires temporaires. Elle considère, en outre, comme une nécessité absolue de laisser aux institutions elles-mêmes la faculté de déterminer, cas par cas, les emplois qui sont à exercer par des agents temporaires et de choisir elle-même ces agents.

En conclusion, il faudrait que les dispositions du statut C.E.C.A., en ce qui concerne le régime des agents temporaires, soient purement et simplement reprises dans le nouveau statut.

Quant au régime des pensions, je me permets de renvoyer aux paragraphes 49 à 55 du rapport.

Il nous faut signaler les points qui diffèrent de ceux du statut C.E.C.A. Ce sont :

- 1^o Le mode de financement ;
- 2^o Le nombre maximum d'annuités pour la constitution du droit à la pension d'ancienneté ;
- 3^o L'âge maximum du maintien en activité ;
- 4^o L'ancienneté minimum de service ouvrant droit à pension.

De Riemaecker-Legot

Certaines questions se posent.

Messieurs, est-il normal de prévoir 33 années de services pour le droit à la pension complète, alors qu'il est possible de recruter des fonctionnaires d'un âge relativement avancé? Ne faut-il pas prévoir une certaine bonification d'ancienneté? Le projet n'en dit rien.

L'agent qui a 60 ans avec 33 années de services, et qui veut prendre sa retraite, devra-t-il donc démissionner, puisque l'âge du maintien en activité est 65 ans?

Il y a un autre point d'une importance toute particulière. Le droit à la pension s'obtient après un minimum de dix années de services. Pendant ces dix années, l'agent qui quitte le service reçoit des avantages pécuniaires considérables. Croit-on que ceci soit de nature à assurer la stabilité de l'effectif? Quant à la période donnant droit à pension n'est-elle pas trop longue?

D'autre part, votre commission est unanimement d'accord pour demander, comme c'est le cas dans la plupart des législations nationales, que la mise à la retraite du personnel féminin se fasse à un âge moins avancé et que la pension de survie de la veuve ne soit pas la moitié de la pension de l'époux décédé, mais en constitue les deux tiers.

Dernière question importante: les pensions versées doivent tenir compte de l'évolution du coût de la vie. Mais l'adaptation des pensions présuppose l'adaptation des rémunérations au coût de la vie. C'est ce que le statut, dans une certaine mesure, du moins, prévoit dans ses articles 63 et suivants.

Un système plus simple, plus automatique aussi, serait cependant souhaitable pour tenir compte, tant pour les rémunérations que pour les pensions, de l'évolution du coût de la vie. En effet, l'article 63 a fait mention d'un coefficient correcteur, mais sur quelle base ce coefficient correcteur sera-t-il établi?

Je ne veux pas entrer ici dans les détails, cela nous mènerait trop loin, mais je me permets de renvoyer aux paragraphes 60 à 65 du rapport.

Quant à l'article 64, il prévoit trois éventualités.

Première éventualité: une révision annuelle que nous qualifierons « d'ordinaire ».

Deuxième éventualité: au cours de cet examen annuel, le Conseil, sur proposition des Commissions exécutives, « examine » s'il est « approprié », dans le cadre de la politique économique et sociale de la Communauté, de procéder à une adaptation des rémunérations. Sont notamment prises en considération l'augmentation éventuelle des traitements publics et les nécessités de recrutement. Peut-on demander au Conseil si cette disposition signifie que, même si l'indice commun fait apparaître une augmentation du coût de la vie, le Conseil n'est cependant pas obligé d'en

refléter les répercussions dans le montant des rémunérations?

La troisième éventualité est constituée par une variation sensible du coût de la vie. A ce moment, le Conseil est obligé de décider des mesures d'adaptation des coefficients correcteurs et, le cas échéant, de la rétroactivité à adopter.

Votre commission souhaiterait connaître l'esprit dans lequel le Conseil entend appliquer ces dispositions et souhaiterait surtout qu'une interprétation claire et nette en fût donnée. En effet, l'article 80, qui a trait aux pensions, prévoit que celles-ci sont affectées de certains coefficients correcteurs qui seront utilisés pour le taux des rémunérations. Ce qui veut dire que cet article est lié à l'article 64 et à l'interprétation qu'on en donnera. Votre commission estime qu'il convient d'aligner automatiquement le régime des pensions sur toutes les variations que pourrait subir le régime des rémunérations.

Ici se pose encore la question de savoir dans quelle monnaie les traitements et les pensions seront payés. L'article 62 du projet prévoit le paiement dans la monnaie du pays du siège provisoire. Monsieur le Président, c'est à l'unanimité que l'avis a été émis que les rémunérations et les pensions devraient être exprimées en unités de compte, ce qui assurerait une certaine garantie de change.

En dehors des questions que je viens de traiter, certains points ont encore retenu notre attention. C'est ainsi que le projet prévoit pour la période transitoire un « Comité d'intégration ». Votre commission croit que les droits des agents seraient mieux assurés si des représentants du personnel étaient admis à siéger dans ce comité.

Au surplus, elle croit que le statut devrait prévoir, en dehors du conseil de discipline, un organe de recours gracieux, ce que j'oserai appeler une commission juridictionnelle, devant laquelle les agents pourraient introduire un recours tant pour les contestations pouvant résulter de leur « intégration » dans le statut qu'à l'occasion de l'application qui leur serait faite du statut par la suite.

Dans ces conditions, la Cour de justice resterait l'instance suprême.

Dernière considération: si, d'une part, votre commission estime qu'il faut aboutir à un statut qui tienne pleinement compte des particularités et des caractéristiques des institutions afin d'assurer le fonctionnement des services dans un esprit communautaire, elle estime, d'autre part, qu'il faut aboutir à un statut unique applicable à l'ensemble des agents de toutes les institutions des trois Communautés. Pour cela, il faudra apporter des aménagements tant au projet de statut qui nous est soumis qu'à celui de la C.E.C.A., où, dans certains cas, des améliorations peuvent être apportées. De plus, il faut que l'application des règles indiquées dans le statut unique soit faite de façon

De Riemaeker-Legot

uniforme dans toutes les institutions des Communautés. Cela suppose une certaine harmonisation, à commencer par le classement des postes.

C'est pourquoi nous proposons que, dès l'instant où un accord pour un statut unique est sur le point d'aboutir, il soit mis en place un comité composé des représentants de chacune des institutions ainsi que du personnel pour procéder à l'harmonisation et, entre autres, pour déterminer les grades dans lesquels devront être classées les fonctions à exercer dans les différentes institutions.

En conclusion, votre commission croit pouvoir se limiter à insister pour que tous les efforts soient entrepris en vue d'éviter que les agents d'une même institution, que les agents d'une même Communauté, que les agents appartenant aux trois Communautés, soient régis par des systèmes différents. Cela semble encore plus évident après le débat que votre Assemblée vient d'avoir sur la fusion des exécutifs.

Au début de cet exposé, j'ai cité un passage du discours de M. Hallstein prononcé lors du colloque sur la fonction publique. Je termine en vous citant un passage du très intéressant rapport de M. Karl Partsch, professeur à l'université de Kiel :

« Des administrations modernes, avec des tâches si multiples que les Communautés ne peuvent travailler efficacement qu'avec un personnel permanent qui leur est propre. Ce personnel permanent n'aura l'indépendance indispensable que s'il considère le service de la Communauté comme une tâche à vie, s'il y trouve des possibilités d'avancement, une sécurité sociale et des garanties suffisantes. Ce ne sont pas seulement les intérêts du personnel qui militent pour un personnel permanent, mais aussi l'intérêt des Communautés. »

Telles sont, résumées d'une façon claire et précise, les idées essentielles qui ont été mises en évidence dans le rapport intérimaire que j'ai l'honneur de présenter.

Monsieur le Président, je ne puis terminer cet exposé sans vous dire que ce rapport a dû être élaboré dans un temps record et que je n'aurais pas pu vous le présenter aujourd'hui si je n'avais pu compter sur l'aide efficace du secrétariat de la commission de l'administration. Je tiens à le déclarer publiquement et à remercier d'une façon particulière le secrétaire, ses collaborateurs et ses collaboratrices.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je me crois autorisé à féliciter chaleureusement Mme De Riemaeker-Legot, au nom de l'Assemblée, non seulement pour son excellent rapport, mais également pour l'exposé clair et précis qu'elle vient de nous faire.

Pour ma part, je lui sais particulièrement gré d'avoir bien voulu faciliter la tâche du président en consentant à réduire spontanément la durée de son exposé.

M. Hirsch, *président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Hirsch.

M. Hirsch, *président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.* — Monsieur le Président, je tiens à m'associer à vos remerciements et à dire combien nous sommes reconnaissants à la commission de l'administration et à Mme De Riemaeker-Legot d'avoir fait, en un temps record, un rapport remarquable sur un sujet extrêmement technique et qui, Mme De Riemaeker-Legot elle-même l'a souligné, est extrêmement important pour la construction de l'Europe. Ce rapport nous sera certainement d'une très grande utilité. Je suis convaincu qu'il pèsera d'un grand poids auprès du Conseil de ministres, qui a son mot à dire dans l'affaire.

Je voudrais également féliciter Mme De Riemaeker-Legot pour la façon remarquable dont elle a présenté ce rapport, avec conviction, avec précision, avec persuasion et aussi, vous l'avez marqué vous-même, Monsieur le Président, avec concision.

M. le Président. — Je rappelle que la discussion du rapport de Mme De Riemaeker-Legot et le vote sur la proposition de résolution déposée au nom des trois groupes politiques, relative au projet de statut des fonctionnaires, auront lieu demain.

7. — *Budgets de C.E.E. et de l'Euratom Recherche scientifique et technique (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle :

— la suite de la discussion du rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique relatifs à l'exercice 1961 (doc. 92) ;

— la suite de la discussion du rapport de M. Janssen, fait au nom de la commission de la recherche scientifique et technique, sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. 78).

Je voudrais, mes chers collègues, vous demander de suivre le bon exemple que nous a donné Mme De Riemaeker-Legot. Je me permets donc de faire appel aux orateurs qui se sont fait inscrire pour qu'ils réduisent au minimum la durée de leurs exposés. Ainsi pourrions-nous peut-être terminer cette discussion à une heure raisonnable.

La parole est à M. Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Margulies (*au nom du groupe des libéraux et apparentés*). — (A) Monsieur le Président, avant que nous reprenions le débat sur les budgets des Communautés qui a été interrompu, permettez-moi de faire une constatation. Au procès-verbal de la séance du mardi 22 novembre 1960, paragraphe 9, je lis ce qui suit :

« Attribution de compétence à des commissions :

En accord avec la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, à qui avait été renvoyée la proposition de résolution de M. Margulies tendant à assurer au secrétariat de l'Assemblée parlementaire européenne de meilleures conditions de travail (doc. 97), l'Assemblée décide... etc. »

Je ferai remarquer à ce propos que la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés ne s'est pas prononcée sur cette proposition de résolution. Elle n'a pas pu le faire, puisqu'elle ne s'est pas réunie.

Je dois donc faire des réserves au sujet de ce procès-verbal et de la décision dont il parle, car le fait qui y est énoncé est inexact.

Au cours des semaines qui viennent de passer, on a beaucoup chuchoté dans les couloirs, à Bruxelles et maintenant, ces jours-ci, à Strasbourg. On a pu voir les représentants permanents courir de tous côtés d'un air affairé, et leurs représentants, tout comme les représentants non permanents des représentants permanents, se donnaient toutes les peines du monde pour pouvoir parler aux membres de l'Assemblée, pour les influencer. Et tout cela à cause de ce débat budgétaire ! Tout cela pour un simple avis !

Je dois avouer que tout cet affairément montre que l'on respecte notre Assemblée, ce qui, après tout ce qui s'est passé précédemment, nous remplit de satisfaction. On pourrait cependant se demander si ces messieurs n'auraient pas pu éviter cette agitation et cette inquiétude en ne provoquant pas eux-mêmes les attaques dont le budget de l'Assemblée a été l'objet.

Je ne sais pas si je suis capable de répondre à ce que l'on attend de moi, car je n'avais absolument pas l'intention d'entrer en compétition avec M. Duvieusart et M. De Kinder. Je voulais tout simplement et prosaïquement parler du quatrième budget des Communautés.

Pour commencer, je rappellerai un fait que le président des Conseils a relevé ce matin dans son exposé, à savoir que les difficultés de la période de démarrage sont maintenant surmontées, que nous atteignons une certaine stabilité et que tout ce qui se fait maintenant est mûrement réfléchi.

Il y a eu dans le passé de nombreuses pannes et de nombreux retards. On n'a jamais très bien pu se rendre compte si les documents qui nous manquaient nous étaient refusés à dessein, s'il n'avait pas été possible,

en raison des difficultés initiales, de les achever à temps ou bien s'il s'agissait tout simplement d'un oubli. Je crois que dorénavant nous serons en droit de penser que tout ce qui se fait repose sur des décisions mûrement réfléchies.

Le 26 octobre, c'est-à-dire dans les délais prévus, les Conseils nous ont transmis — dans les quatre langues, comme il est prescrit — les budgets des Communautés en tant que documents devant servir de base au débat budgétaire : les budgets n'étaient toutefois accompagnés d'aucun commentaire.

Le 7 novembre, nous avons reçu un document intitulé « Exposé des motifs des Conseils » relatif aux budgets. En y regardant de plus près, on constate cependant qu'il s'agit d'une motivation des Conseils concernant les modifications apportées aux états prévisionnels.

Au cours des années précédentes, l'Assemblée a signalé maintes fois que pour pouvoir apprécier la politique des Communautés, pour pouvoir juger si certaines dépenses sont justifiées, il est indispensable que les budgets soient accompagnés d'un commentaire sur la politique des Communautés, sur les intentions des diverses divisions administratives, sur ce qui sera fait dans telle institution et tel service.

Nous avons demandé un organigramme. Nous avons demandé une définition des activités des divers fonctionnaires de la Communauté.

Tous ces documents existent ; ils ont été transmis aux Conseils en même temps que les budgets, et ils sont restés là-bas. Nous ne les avons pas reçus. Nous avons reçu les deux documents dont je viens de parler, c'est tout.

Dans ces conditions, il faut bien se demander quelles sont les intentions qui se cachent là-dessous ; car enfin un expert budgétaire — n'est-ce pas ce que nous sommes devenus ? — peut toujours tirer quelques conclusions des chiffres qu'il a sous les yeux. Mais quant à se faire une idée de la justification de telle ou telle dépense, cela n'est possible que si l'on connaît les intentions qui sont à la base d'un titre budgétaire donné.

Je dois donc supposer que ces documents — qu'ils permettent ou non de tirer des conclusions générales — ont été refusés à l'Assemblée intentionnellement et volontairement.

J'ai vainement cherché à comprendre quel était le but que les Conseils poursuivaient. Puisqu'ils nous empêchent de soumettre les budgets à un examen objectif en ne nous transmettant pas les documents nécessaires, ils veulent sans aucun doute nous rendre attentifs aux aspects politiques des budgets, aux éléments dont on peut discuter sans entrer dans le détail des chiffres. Je suis évidemment prêt à admettre cette hypothèse.

Margulies

Selon le protocole et selon les traités, c'est le budget de l'Assemblée qu'il faudrait considérer en premier lieu. Mais, par courtoisie, je donnerai la préséance au Conseil et je parlerai tout d'abord de son budget.

Aux termes du traité, les Conseils sont une institution de la Communauté. Il est dit dans les traités que toutes les recettes et toutes les dépenses des Communautés doivent figurer dans les budgets. Il en a déjà été question les années précédentes. Pourquoi les Conseils font-ils une dérogation aux prescriptions impératives du traité en n'inscrivant pas leurs propres dépenses au budget de la Communauté? Là encore, je n'ai aucun indice pour me l'expliquer, à moins de supposer que les membres des Conseils se sentent tellement attachés à leurs ministères nationaux qu'ils ne veulent pas même imputer leurs dépenses personnelles aux Communautés. Mais, à mon avis, il doit y avoir une intention à la base, si les dépenses des Conseils ne figurent pas aux budgets. Il s'agit donc d'une violation du traité!

Dans un bref exposé, le président des Conseils a également parlé ce matin des dépenses relatives au Comité économique et social. Au fond, l'Assemblée a demandé chaque année — aujourd'hui c'est la troisième fois qu'elle le fait — que ces dépenses soient réparties par parts égales entre les deux Communautés et figurent au budget de celles-ci et non pas au budget du secrétariat du Conseil de ministres. Je suis tout disposé à accepter les explications que le président des Conseils nous a données ce matin, à savoir que cela n'a aucune signification quant à la position du Comité économique et social. Je me demande cependant si de ce fait la position des Conseils dans la Communauté n'est pas quelque peu modifiée par rapport à ce qu'on avait en vue au moment de la conclusion des traités.

On constate qu'il y a une accumulation de faits semblables. Je me permettrai de rappeler qu'il y a un an le président en exercice du Conseil, qui occupait ce même fauteuil, a promis à l'Assemblée qu'il sera fait droit à ses vœux. Il y a donc malheureusement une discordance assez grande entre la déclaration de l'actuel président en exercice et celle d'il y a un an.

Ce fait me semble regrettable et je tiens à le signaler puisque, nous le savons, les fonctions de président du Conseil ne sont pas toujours exercées par la même personne. Au nom de mon groupe, je désire souligner que nous nous félicitons de ce que le président veuille bien entendre nos critiques, qu'il veuille bien s'y arrêter et qu'une discussion puisse avoir lieu à leur sujet. Mais cette discussion est évidemment faussée si les engagements pris par le président du Conseil ne sont pas tenus ou s'ils tombent dans l'oubli.

J'en arrive maintenant au point suivant : les dépenses relatives à la commission de contrôle. Là encore, l'Assemblée avait exprimé le vœu que ces dépenses figurent, dans les comptes des institutions qu'elles concernent, c'est-à-dire aux budgets des Communautés. Or, une fois de plus, c'est au budget du Conseil que nous les trouvons.

Voilà ce que je voulais mettre en évidence : cette accumulation de pareils faits critiquables. Dans les conditions actuelles, je ne puis plus guère penser que cette accumulation soit un effet du hasard, qu'il n'y ait pas une intention à la base. Je voudrais bien savoir quels en sont les motifs.

La procédure selon laquelle sont arrêtées les décisions est définie dans les traités par une formule qui reste presque invariablement la même. Dans de nombreux articles, il est dit que le Conseil statue sur proposition de la Commission et après consultation de l'Assemblée ou du Comité économique et social. Les Conseils ont déclaré un jour qu'ils pouvaient prendre l'avis de qui ils entendaient. Je me souviens fort bien, c'était M. Etzel, ministre fédéral des finances, qui a fait cette déclaration. Cela n'empêche qu'on ne saurait y souscrire pleinement, tout au moins lorsque la procédure prescrite par le traité est mise en question. Je veux dire par là que la procédure prévue par le traité — proposition de la Commission, avis exprimé, selon le cas, par l'Assemblée ou par le Comité économique et social — est tout à fait autre chose que la coutume qui s'est en fait instaurée.

Certes, les représentants permanents sont déjà prévus dans le traité. Mais pour autant que je me souviens, il a été décidé en 1958 quels devront être les pouvoirs de ces représentants permanents. Sans doute existe-t-il un procès-verbal où on pourrait le retrouver. Je me demande pourquoi les Conseils s'écartent à tel point de leurs propres décisions qui, à l'époque, ont certainement été prises sous cette forme pour des raisons soigneusement pesées.

Ces décisions, qui à notre avis — et sans doute est-ce là aussi l'avis des Conseils — doivent servir le progrès en Europe, ne sont maintenant plus préparées par les fonctionnaires européens, elles le sont par les fonctionnaires nationaux qui se réunissent en comité des représentants permanents. A notre grand regret, nous avons dû constater que le Conseil de ministres, dont nous nous étions cependant fait une idée tout autre, se contente en général d'approuver les décisions préparées par le comité des représentants permanents. ...

A ce propos, je dois rappeler une déclaration de mon collègue M. Poher ; il a dit que de cette façon le Conseil se faisait le porte-parole de ses fonctionnaires. Telle n'était pas l'intention première, me semble-t-il, et de plus cela n'est guère compatible avec le prestige du Conseil de ministres.

Je vais parler maintenant de ce qui s'est passé à propos du budget de l'Assemblée. Le président de la commission parlementaire, M. Vals, ainsi que le rapporteur, M. Janssen, ont déjà signalé la fameuse réunion de Bruxelles. Mesdames et Messieurs, je dois avouer qu'elle m'a coûté bon nombre de mes illusions, car jusque là je pensais que le Conseil de ministres se composait des six ministres responsables et que ces ministres qui, à n'en pas douter, sont de tout aussi bons Européens que nous le sommes nous-mêmes, se

Margulies

forment eux-mêmes, conscients de leur responsabilité, un avis sur les problèmes dont ils sont saisis. Lorsque nous avons pénétré dans la salle — par souci de courtoisie, le président avait même organisé une brève réunion préparatoire — il y avait là 70, 80 ou 90 messieurs, je n'en connaissais aucun, et j'avais beaucoup de mal à découvrir un ministre parmi eux. Par la suite, il apparut cependant qu'en dehors du président deux autres ministres étaient présents.

Le président a ensuite indiqué le sujet à l'ordre du jour, et il y eut un quart d'heure de méditation : tout le monde était là, sans dire un mot. On avait l'impression que chacun s'abîmait dans de profondes réflexions. Comme il s'agissait des Conseils de ministres, il ne pouvait y avoir de doute quant au sujet de leurs réflexions ; ils ne pouvaient que songer à la manière de réaliser l'union européenne. Sur le visage de certains messieurs plus jeunes, je discernais cependant un sourire si radieux que j'avais plutôt l'impression qu'ils songeaient à une union avec des Européennes. Mais je n'ai aucun pouvoir de divination. Le fait est qu'il y a eu un quart d'heure de silence et c'est ensuite seulement que le président a donné la parole aux diverses délégations qui, elles, exprimèrent leur avis.

Dans l'intervalle, un document qui contenait l'avis de la commission des représentants permanents s'était glissé dans mes papiers ; il ne pouvait donc plus y avoir de surprise. J'avais l'impression — et j'espère que le président des Conseils m'approuvera sur ce point — que tout ce que nous avons dit ce matin-là était « pour des prunes », comme on dit familièrement, parce que les décisions étaient déjà fixées d'avance. Au fond, je n'aurais pas eu besoin d'aller à Bruxelles pour cela.

Je puis vous dire en toute franchise que je me suis demandé, après cette entrevue, si je ne devais pas déposer mon mandat à l'Assemblée parlementaire européenne, car la manière dont ces décisions ont été prises est assez déprimante pour un député. Je n'en ai rien fait cependant, car l'entrevue avec M. le ministre Couve de Murville, à Paris, a été exactement ce que nous attendions de la rencontre avec le Conseil de ministres, à savoir un échange de vues amical, un examen des problèmes en suspens, une discussion sur le fond, quel que soit d'ailleurs le résultat de pareille discussion. Somme toute, ces conversations se sont déroulées d'une manière satisfaisante. Je suis d'ailleurs convaincu que, dans une entrevue personnelle, le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas n'agirait pas autrement.

Cette conversation s'est donc déroulée d'une manière très satisfaisante et on peut dire que son résultat a contribué à effacer la fâcheuse impression que nous avions eue précédemment.

Je dois cependant dire au nom du groupe libéral que ce ne sont pas les quatre millions et demi de francs belges qui sont en cause, sans compter que nous ne sommes pas prêts à renoncer, pour quatre millions

et demi, aux droits de l'Assemblée, ni aux droits que nous estimons pouvoir revendiquer pour cette Assemblée. En fait, il s'agit d'une question de principe.

Le président des Conseils lui-même m'approuvera sans doute si je dis que les fonctionnaires qui se sont demandé si l'Assemblée devait siéger sept fois par an, s'il est nécessaire d'avoir treize commissions et si ces commissions doivent se réunir tant et tant de fois ou moins souvent, ne sont pas du tout en mesure de juger de ces questions.

La commission du budget cherche très souvent et très sérieusement à réduire les dépenses. Il arrive que nous nous querellions pour savoir si une réunion de commission doit se tenir à Rome. En principe, la commission du budget estime que cela n'est pas nécessaire. Mais si le président décide, pour des raisons politiques, qu'elle se tiendra néanmoins à Rome, c'est là bel et bien un fait qui échappe à l'appréciation du comité des représentants permanents. Cela ne se discute même pas.

Je serais donc très heureux si on pouvait éviter à l'avenir de pareilles discussions dont la portée dépasse tout simplement la compétence des fonctionnaires.

Je puis affirmer — en connaissance de cause, comme rapporteur pour le budget de l'Assemblée — que nous avons le souci de l'économie. Nous n'avons, à cet égard, de leçon à recevoir de personne.

Il est vrai que nous devons établir notre budget très tôt. Mais, lors des premiers entretiens au mois de janvier et février, le secrétariat de notre institution, dont les effectifs étaient devenus insuffisants, voulait déposer un état prévisionnel complémentaire pour 1960 et demander la création de nouveaux postes. J'ai déclaré à l'époque qu'il valait mieux y renoncer et renvoyer la question à l'exercice 1961.

Le bureau de l'Assemblée a constitué un groupe de travail qui, en un travail minutieux, a examiné chaque demande de création d'un poste nouveau. Nous nous sommes réunis et nous avons supprimé des postes. Au fond, nous n'avons pas du tout besoin de nous donner tant de mal.

Sachant que quelqu'un d'autre décidera des sommes que nous pourrions dépenser et de la manière dont nous devons organiser notre travail, j'aurais évidemment fait, en tant que rapporteur, ce que tous les directeurs d'administration ont coutume de faire. J'aurais demandé le plus possible afin de disposer d'une masse de manœuvre.

Nous ne l'avons pas fait. Au contraire, nous avons établi notre budget en conformité des principes d'économie les plus rigoureux. C'est pourquoi je ne pense pas que nous puissions accepter que quelqu'un prétende être en mesure de gérer nos affaires d'une manière plus économique que nous ne l'avons fait.

Margulies

A mon avis, Monsieur le Président, cette question de principe n'a absolument rien à voir avec l'interprétation juridique. La disposition qui réserve au Conseil de ministres le pouvoir d'arrêter les budgets ne nous est pas précisément sympathique, mais nous ne pouvons pas en nier l'existence. Le droit des Conseils d'arrêter les budgets est un fait. Mais quant à la manière dont se déroule cette procédure, voilà qui dépend de l'esprit de conciliation, de la coopération amicale entre le Conseil de ministres et l'Assemblée.

Je le répète, aucun des fonctionnaires qui se sont cassé la tête sur notre budget ne peut réellement en juger. Aussi serait-il bon — nous nous en féliciterions certainement tous — que dorénavant le Conseil renonce à faire examiner le budget de l'Assemblée par le comité des représentants permanents.

Le souci que nous avons de faire des économies apparaît clairement dans le rapport sur les budgets de l'Assemblée. Nous savons que certaines dépenses qui, à notre avis, pourraient être réduites sont cependant indispensables. Le malheur le plus grand est sans doute que l'Assemblée doit, sept fois par an, se rendre avec 80 % de son personnel, avec armes et bagages, machines et archives, de Luxembourg à Strasbourg pour en revenir quelques jours plus tard. Nous avons calculé que vingt-huit jours par an notre personnel n'est pas disponible et ne peut pas travailler, sans compter qu'il est difficile de contrôler une administration qui, comme la nôtre, exerce ses activités en nomade.

Nous avons constaté que les fonctionnaires qui se consacrent aux travaux des commissions sont en voyage jusqu'à 200 jours par an. Il se pourrait fort bien que nous trouvions prochainement sur nos tables une pétition déposée par les épouses de nos fonctionnaires qui estiment que cela ne peut pas continuer ainsi.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai présenté la proposition de résolution, qui n'a absolument rien de politique. La question du siège ou le problème de l'anticipation sur la décision relative à la question du siège ne m'intéresse vraiment pas. Ce qui m'intéresse, c'est qu'il soit remédié à une situation qui, vous ne l'ignorez pas, entraîne au surplus des dépenses considérables. Nous avons fait le calcul : il s'agit d'environ douze millions de francs belges par an qu'il nous faut économiser d'une manière ou d'une autre dans les conditions actuelles.

Il serait grand temps maintenant de trouver sur la base du règlement — rien de plus — une solution qui nous permette d'éviter tous ces voyages.

Je n'aborde pas les détails de cette proposition de résolution ; j'espère avoir l'occasion de la motiver de façon circonstanciée devant la commission de l'administration. Personnellement, il m'est absolument indifférent que le siège soit à Strasbourg ou à Luxembourg. A Luxembourg, il faudrait évidemment trouver un moyen de réunir les services administratifs qui sont maintenant répartis dans cinq ou six bâtiments dif-

férents, car le fait que ces bâtiments soient situés à plusieurs kilomètres les uns des autres entraîne aussi des dépenses. Quant à savoir si l'on peut attendre de la ville de Luxembourg qu'elle construise de tels immeubles qu'elle ne pourrait peut-être plus utiliser si les représentants des gouvernements décidaient que notre institution sera installée ailleurs, je ne fais que poser la question, une question que le président devrait examiner.

Trouverions-nous, à côté des salles de réunion qui nous sont réservées au Palais des Congrès à Bruxelles, des bâtiments où nous pourrions tenir nos sessions et nos réunions de commissions ainsi que les locaux nécessaires pour abriter notre administration ? Une fois de plus, je l'ignore.

Mais je sais que nous les trouverions à Strasbourg, car ici, à Strasbourg, nous avons un bâtiment dans lequel nous tenons nos sessions. De plus, nous disposons déjà d'un certain nombre de bureaux où notre personnel peut s'installer, du moins pendant les sessions, et grâce à la bienveillance de la municipalité nous trouverions certainement aussi les autres locaux qui nous seraient nécessaires.

Il ne s'agit pas de choisir une ville parmi d'autres, il s'agit simplement de mettre fin aux déplacements perpétuels du personnel et des membres de l'Assemblée ; je vous prie de m'excuser si je parle aussi, exceptionnellement, de nous-mêmes. Je puis vous assurer que je n'éprouve vraiment plus aucun plaisir à me rendre tous les jours en un autre lieu, comme un nomade, avec une petite valise et une serviette à la main, en un lieu où je ne trouve, bien entendu — puisque nos travaux se déroulent dans trois villes différentes — pas même une chaise sur laquelle je puisse m'asseoir pour étudier un document.

Nous devrions trouver une réglementation à cet égard, grâce au pouvoir qui est dévolu au président, tout comme le secrétariat de l'Assemblée — je ne sais même pas s'il y a eu une décision à ce sujet — a transféré dans le temps son siège de Strasbourg à Luxembourg.

Mesdames et Messieurs, les documents qui nous ont été transmis ne nous permettent pas d'apprécier en connaissance de cause les budgets des deux Communautés européennes. Un fait m'a cependant frappé : la Communauté économique européenne a demandé l'engagement de 140 nouveaux fonctionnaires. Nous ne savons pas si le recrutement de ces cent quarante personnes est nécessaire ni s'il est nécessaire de les engager aux postes pour lesquels elles sont prévues ; mais que les dépenses de personnel se soient accrues de cent trente-deux millions de francs belges, voilà qui me semble un peu disproportionné.

Nous savons aussi — ou plutôt nous ne le savons pas, j'ai simplement pu le constater grâce au document que j'ai tout à coup découvert dans mes papiers — que les traitements des agents de la Communauté

Margulies

économique européenne ont été ajustés. Je n'envie à personne ce qu'il a, mais je crois que le président de la Commission de la C.E.E. n'ignore pas que les traitements des agents des Communautés européennes sont de toute façon l'objet de violentes critiques dans certains de nos pays et que c'est sans doute lui seul qui en assume la responsabilité puisque les Conseils ont déclaré : Ce qui est fait est fait, nous ne pouvons plus rien y changer.

Grâce aux trente-deux millions qui ont servi à l'ajustement des traitements, la Commission de la C.E.E. s'est placée en tête de la moyenne que nous avons établie. Nous savons fort bien que cette moyenne n'est pas définitive et immuable, mais en tout cas elle constitue un certain point de repère. Toujours est-il que nous pouvons constater que dans son budget la Commission de l'Euratom a abaissé cette moyenne de façon assez substantielle. En revanche, la moyenne de la Commission de la C.E.E. est supérieure à celle de l'Euratom de 27.200 francs belges et atteint ainsi le niveau le plus élevé.

Il me semble qu'on devrait nous expliquer d'où provient la différence entre les quarante millions nécessaires pour le recrutement de 140 fonctionnaires plus les trente-deux millions qui ont servi à l'ajustement des traitements et les cent trente-deux millions qui ont été demandés pour financer l'augmentation des effectifs. Par rapport à l'ensemble des crédits, par rapport au total des dépenses, il ne s'agit d'ailleurs pas d'un poste particulièrement important.

Quant aux services communs, je les considère avec une certaine méfiance dont je m'excuse de ne pas pouvoir me défaire. J'ai l'impression qu'ils sont en passe de devenir une sorte de gare de manœuvre pour les postes prévus au budget, c'est-à-dire que l'on augmente le personnel des services communs, que l'on y affecte des fonctionnaires de la Commission sans supprimer les postes qu'ils occupaient dans cette institution, que l'on assiste en fait à une augmentation occulte des effectifs. Je n'en dirai pas davantage sur ce point.

Les années précédentes, j'ai à plusieurs reprises très vivement critiqué le budget de l'Euratom. Je suis heureux de ne pas avoir l'occasion de renouveler mes critiques cette année.

Permettez-moi de résumer brièvement mes déclarations. La position du Conseil de ministres ainsi que la procédure selon laquelle il prend ses décisions sont assez clairement définies dans les traités. Je crois — et je suppose que le président du Conseil m'approuvera — que nous avons tout lieu de veiller à ce que cette position du Conseil soit sauvegardée dans le cadre du traité. Il me répugnerait d'en arriver à la conclusion de M. Poher selon lequel le Conseil de ministres n'est que le porte-parole de ses fonctionnaires. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est absolument inadmissible que l'Assemblée soit

contrôlée par des fonctionnaires au lieu que ce soit l'Assemblée qui contrôle les fonctionnaires.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Margulies.

La parole est à M. Posthumus, au nom du groupe socialiste.

M. Posthumus *(au nom du groupe socialiste)*. — *(N)* Monsieur le Président, mon groupe m'a chargé de faire quelques remarques au sujet du rapport Janssen sur le troisième rapport général de la Commission de l'Euratom ainsi que sur la partie du rapport consacrée par M. Janssen au budget de la Commission de l'Euratom.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Janssen de ses deux rapports que j'approuve pleinement. Je dois dire aussi que j'admire la façon dont la Commission de l'Euratom a conçu son troisième rapport général. Je me joindrai ensuite au rapporteur pour exprimer ma satisfaction des commentaires dont la Commission de l'Euratom a accompagné son budget.

Le rapporteur a dit à juste titre qu'un débat budgétaire est un débat sur la politique à mener dans l'avenir.

Partant de l'affirmation selon laquelle un débat budgétaire, un débat sur un rapport général, doit être en premier lieu — abstraction faite de ce que les experts en matière comptable ont à dire à ce sujet — un débat sur la politique qui a été poursuivie et sur la politique à venir, je ferai tout d'abord une remarque sur la situation générale telle qu'elle se présente actuellement pour la Commission de l'Euratom.

Nous rencontrons actuellement en Europe une thèse que soutiennent certaines personnes et selon laquelle l'Euratom — en raison du retard qu'a subi le développement de la production d'énergie par la fission nucléaire — devrait principalement se consacrer à la recherche scientifique, que ses fonctions seraient ou seront à l'avenir celles d'un grand institut scientifique européen. Cette conclusion, qui parfois est exprimée avec une sorte de naïveté, mais derrière laquelle se dissimulent, chez d'autres, certaines arrière-pensées politiques, est juste en soi, mais incomplète et par là inexacte.

Il est exact, Monsieur le Président — nous l'avons déjà fait observer cette semaine — que l'on note un retard, dans le monde et aussi en Europe, dans cette partie du secteur nucléaire dont le but est plus particulièrement de produire de l'énergie à l'aide de réacteurs de puissance. Il est exact aussi qu'en raison de ce retard les activités de la Commission de l'Euratom qui se rapportent plus directement à la recherche ont pris une importance relativement plus grande.

Mais cette conclusion est inexacte lorsqu'elle veut nous suggérer de renoncer provisoirement à la possi-

Posthumus

bilité de produire de l'énergie par la fission nucléaire dans des conditions économiquement justifiable. Cette forme de production d'énergie s'offre à un moment, je crois pouvoir dire cela, où les stocks de charbon s'accumulent en Europe, où il y a une surproduction de pétrole et où l'on vient de découvrir dans nos pays des gisements plus ou moins importants de gaz naturel.

Mais le développement de l'énergie sera tel dans les dix ou vingt années à venir que l'énergie nucléaire y trouvera sa place. Et l'énergie nucléaire elle-même se développera de façon telle qu'à la longue son prix revient sera une raison et une justification suffisante pour l'utiliser au même titre que les autres formes d'énergie.

Si nous nous entretenons aujourd'hui des activités de recherche de la Commission de l'Euratom et si nous reconnaissons que ces activités ont pris plus d'importance par rapport à celles qui concernent la production d'énergie, il ne faut cependant pas passer à côté des réalités et oublier au cours de ce débat consacré à l'analyse de la situation que le secteur de la production trouvera dorénavant sa place dans la politique de l'Euratom, même s'il n'est pas en ce moment au premier plan comme on s'y attendait.

Monsieur le Président, ma seconde remarque générale se rattache immédiatement à la première. Non seulement les activités de recherche de l'Euratom ont pris une importance relativement plus grande que nous le prévoyions initialement, mais le développement de ces activités a été tel que l'Euratom a acquis dans les travaux de recherche une position relativement plus forte que nous ne le pensions lors de la conclusion des traités. Quand je parle d'activités de recherche, je dois préciser que je songe non seulement à la recherche fondamentale, mais aussi aux travaux qui concernent plus ou moins directement les possibilités d'application des processus nucléaires.

Les recherches de la Commission de l'Euratom ont gagné en importance ces derniers temps, en ce sens qu'elles prennent maintenant seulement leur plein essor. Une comparaison des budgets et des rapports généraux des années précédentes avec le présent budget et le troisième rapport général permet de s'en rendre compte immédiatement. Il existe maintenant des postes au budget et des projets dans le rapport général qui ont un objet concret et qui laissent prévoir qu'il va se passer quelque chose. De plus, nous pouvons dire que la position de la Commission de l'Euratom et ses responsabilités sont renforcées par rapport à ce que nous pensions au début.

On assiste actuellement en Europe à une évolution qui s'engage plus ou moins dans un sens parallèle à celui de l'évolution qui s'est produite ces dernières années par exemple aux Etats-Unis.

Etant donné que l'industrie manifeste encore trop peu d'intérêt pour le développement de l'énergie nucléaire et que les coûts des recherches dans ce domaine

sont trop élevés pour que des établissements particuliers puissent envisager de les assumer à eux seuls, la conviction commence à se répandre que les travaux de recherche doivent être effectués, du moins au début, par des institutions établies par la Communauté et bénéficiant de son aide, car c'est là le seul moyen d'obtenir le développement souhaité. Les charges financières si élevées pour une entreprise particulière que l'on doit accepter — si toutefois on veut développer l'énergie nucléaire, et cela est le cas, fort heureusement — que les recherches se fassent pendant la période initiale sous la direction et le contrôle d'un organisme qui dispose de moyens financiers suffisants.

M. Margulies a déclaré qu'il était, cette fois-ci, satisfait du budget de la Commission de l'Euratom, les dépenses de cette institution ayant été fortement réduites. Mais je crois qu'il faudrait signaler, à l'occasion de ce débat budgétaire, que s'il se produit en Europe un développement tel que nous le prévoyons, M. Margulies aura probablement de graves réserves à formuler quant au prochain budget, à moins qu'entre temps il soit tellement convaincu de la nécessité de ces travaux qu'il n'ait plus d'objections à faire.

Je disais donc que nous assistons à une évolution plus ou moins parallèle à celle de l'*Atomic Energy Commission*, aux Etats-Unis, où l'on est parti de l'idée qu'il faut tout d'abord, dans le domaine de la recherche, donner des crédits suffisants et une direction énergique à la commission elle-même et accorder ensuite, par tous les moyens possibles, une aide à l'industrie, aux universités et autres institutions parce que c'est là le seul moyen de parvenir à un développement satisfaisant.

Les membres de la Commission de l'Euratom m'approuveront certainement si je dis qu'il serait encore un peu excessif de vouloir comparer l'étendue de leurs activités à celles de l'*Atomic Energy Commission*, mais on commence à avoir l'impression — j'espère que je ne suis pas trop optimiste — que, notamment en matière de recherche, les fonctions de la Commission de l'Euratom dans nos pays tendent à devenir comparables à celles de l'*Atomic Energy Commission*.

A l'origine, nous pensions que la Commission de l'Euratom devait jouer un rôle complémentaire. Or, il semble qu'elle soit toujours davantage appelée à jouer un rôle primordial et que souvent les institutions nationales ou privées passent au second plan. On peut le regretter ou non, mais telle semble être la réalité.

Le rapporteur a déjà demandé ce matin — il l'a fait avec insistance, et je voudrais me joindre à lui — que les travaux scientifiques soient engagés au plus vite dans les établissements de la Communauté à Ispra et à Petten, que la Commission de l'Euratom s'efforce de parvenir le plus rapidement possible à un accord avec le gouvernement néerlandais, ce qui permettrait aussi de commencer les travaux à Petten, que les travaux des centres spécialisés de Mol et de Karlsruhe progressent le plus rapidement possible et que la Commission de l'Euratom — on note déjà un

Posthumus

progrès sensible à cet égard, comme le montrent les documents relatifs à ce sujet — stimule et oriente le plus activement possible les divers travaux de recherche — je songe notamment aux contrats d'association — auxquels elle participe largement.

La troisième catégorie de travaux, à savoir les activités par lesquelles la Commission de l'Euratom appuie les travaux des institutions nationales existantes au moyen d'une aide financière et scientifique, ont à leur tour pris leur départ et doivent être développées davantage.

Je ferai à ce propos deux remarques.

Le volume des moyens financiers nécessaires à cet effet augmentera de façon considérable. Ensuite, les responsabilités de la Commission de l'Euratom quant à l'exécution de ces tâches augmenteront. Je porte évidemment le plus vif intérêt à ces travaux, mais je rappellerai avec insistance qu'il faudra poursuivre parallèlement, non seulement les autres travaux dans le domaine de l'énergie nucléaire, mais aussi ceux relatifs à la protection sanitaire.

Il existe cependant un domaine dans lequel les travaux de recherche et les possibilités de production énergétique se touchent directement : il s'agit des cas où l'on recherche dès à présent à développer sur une base expérimentale des types de réacteur destinés à la production d'énergie.

On peut distinguer à cet égard, d'une part, les types de réacteur qu'il convient de développer maintenant pour l'avenir, pour lesquels on fait maintenant tous les travaux préparatoires et qui doivent pouvoir fonctionner dans de meilleures conditions et avec un rendement plus élevé, et, d'autre part, les réacteurs existants qu'on ne peut pas encore exploiter commercialement, mais dont nous ne pouvons pas nous passer si nous voulons nous familiariser avec la technique nucléaire pour être prêts, le moment venu, à les exploiter à l'échelle commerciale. A ce propos, je songe par exemple aussi aux travaux dans le domaine de la propulsion navale.

Il est cependant un sujet à propos duquel je ne suis pas certain que le Conseil de ministres joue effectivement un rôle constructif. Je pense notamment à la possibilité d'installer, dans le cadre des entreprises communes, un certain nombre de réacteurs de puissance de type normal. Nous en avons certainement besoin, même s'ils ne peuvent pas encore travailler sur une base commerciale.

Je me demande si ce sont les rivalités nationales au sein du Conseil de ministres qui font que la Commission de l'Euratom est empêchée de mettre ses projets à exécution. Je serais très heureux de recevoir en séance plénière des informations plus précises à ce sujet. On a parfois l'impression qu'un pays est jaloux de l'autre lorsqu'un réacteur commun doit être installé et que pour cette raison il ne se passe rien du tout.

Je ferai une dernière remarque en ce qui concerne certaines recherches fondamentales qui pourraient avoir une importance capitale pour l'évolution future. J'ai déjà parlé de certains types de réacteur qui sont à l'étude, qui sont loin d'être au point, mais dont le rendement pourrait être dans l'avenir de beaucoup supérieur à celui des réacteurs actuels.

Je rappellerai à ce propos un projet qui a passé au second plan ces derniers temps, mais au sujet duquel on avait répandu des bruits sensationnels il y a quelques années : la fusion par l'hydrogène.

Je crois pouvoir affirmer que ce procédé ne pourra pas être appliqué avant de nombreuses années et que pendant un temps plus ou moins long nous ne pourrions pas encore nous passer de la fission nucléaire pour la production d'énergie.

Je songe aussi à la possibilité de parvenir à un traitement moins onéreux des matières fissiles, notamment de l'uranium 235. S'il y avait à cet égard des possibilités, notamment en Europe, il en résulterait une plus grande indépendance quant à l'approvisionnement et un prix de revient moins élevé pour la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire.

Ces derniers temps, la presse a souvent parlé des possibilités d'obtenir un traitement moins onéreux de l'uranium 235. J'aimerais beaucoup que la Commission nous donne des précisions à ce sujet, Monsieur le Président, encore qu'il me semble peu probable qu'elle puisse déjà nous renseigner complètement. Je voudrais en tout cas me réserver la possibilité d'avoir dans un proche avenir une discussion plus détaillée à ce sujet avec l'exécutif, à la suite de questions écrites qui pourraient lui être posées.

Monsieur le Président, peut-être puis-je évoquer à ce propos un sujet qui présente encore davantage de difficultés, qui nécessitera des dépenses beaucoup plus élevées encore et qui coûte dès maintenant beaucoup d'argent à certaines autorités des grandes puissances, à savoir l'exploration de l'espace. Certes, elle n'offre pour le moment aucun intérêt commercial et, pour autant que je puisse en juger, elle n'a plus guère de point commun avec les processus nucléaires. Mais comme l'exploration de l'espace et d'autres objets de recherche qui, en dehors du domaine nucléaire, s'offrent à la science moderne, pourraient à leur tour constituer pour les institutions et les peuples une charge financière tout aussi lourde, on pourrait se demander s'il ne faudrait pas songer à englober cette sorte de recherches dans les activités de la Commission de l'Euratom. Je me rends cependant parfaitement compte, Monsieur le Président, que nous irions alors au-devant de discussions qui exigeraient pour le moins un colloque spécial.

Monsieur le Président, je conclurai ces remarques générales en déclarant que mon groupe comprend fort bien que la Commission de l'Euratom ait subi des déboires et des retards et qu'il reconnaît la valeur du

Posthumus

travail qu'elle accomplit dans tous les domaines, y compris celui de la production d'énergie.

Je puis sans doute aussi citer à ce propos l'essor qui est à prévoir dans le domaine de l'application des isotopes et des radiations. Aussi le retard qui s'est produit dans le développement ne doit-il aucunement nous amener à tirer la conclusion à laquelle sont parvenus certains de nos collègues dont j'ai déjà parlé, à savoir que la Commission n'a plus de raison d'être, sinon comme organe directeur d'un vaste institut de recherche.

Monsieur le Président, si certaines intentions dont on peut soupçonner çà et là l'existence se réalisaient, si on assistait en Europe à une dispersion des activités dans le domaine nucléaire, de telle sorte que celles-ci se limiteraient de nouveau aux efforts entrepris sur le plan national, la cause européenne cesserait à coup sûr de progresser. Je crois que nous devons veiller, et pour des raisons d'ordre technique et pour des raisons politiques, à prévenir pareille désintégration.

(Applaudissements.)

M. le Président. — La parole est à M. Schild, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Schild *(au nom du groupe démocrate-chrétien)*. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien m'a chargé de faire les remarques qui, à son avis, s'imposent du point de vue de la politique budgétaire et financière lorsqu'on examine les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom.

Avant de le faire, je dois m'acquitter d'une tâche agréable et remercier au nom du groupe démocrate-chrétien tous ceux qui ont participé non seulement à l'établissement de ce budget, mais aussi à son appréciation critique et assisté aux nombreuses réunions qui ont permis d'éclairer et de préciser les chiffres qu'il contient.

Nous remercions tout d'abord le rapporteur, M. Janssen, et surtout le président de la commission du budget et de l'administration, M. Vals, dont l'initiative personnelle a permis d'établir au cours de cette année des contacts avec le Conseil de ministres et les exécutifs ainsi qu'avec les institutions communes. Lors des discussions de la commission du budget et de l'administration, il est apparu que ces contacts ont largement contribué à nous communiquer une vue plus claire de la situation financière générale.

Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel du secrétariat de la commission du budget. Il a dû fournir un effort extraordinaire ces dernières semaines à cause du grand nombre de documents, complexes et variés, que la commission avait à traiter.

Nous remercions aussi le président des Conseils. Nous avons pu déduire de son exposé de ce matin une nouvelle justification quant à la nature, au con-

tenu et au volume du budget et une nouvelle justification de l'attitude que le Conseil de ministres a adoptée en face des problèmes financiers et budgétaires. Mais nous aurions préféré que cette motivation générale nous fût communiquée d'avance et par écrit. Car alors il serait apparu que bon nombre de problèmes qui, ces derniers jours et ces dernières semaines, ont joué un rôle dans les discussions en coulisse, étaient depuis longtemps dépassés et qu'il était inutile de dramatiser tel ou tel événement. Mais j'espère que les déclarations conciliantes sur la coopération constante entre le Conseil et l'Assemblée ainsi que sa commission du budget et de l'administration conduiront à une harmonisation concrète de la politique financière et budgétaire.

Ma tâche n'est pas d'aborder de nombreuses questions de détail. Mon collègue Storch a déjà défini ce matin l'attitude du groupe démocrate-chrétien en ce qui concerne le Fonds social européen. D'autres collègues parleront encore du budget de recherches et d'investissement ainsi que du budget du service de presse et d'information.

Ma tâche consiste à présenter au nom de mon groupe quelques remarques quant aux principes qui régissent d'une manière générale la politique financière et budgétaire. Elle s'impose puisque nous avons reçu pour la première fois une motivation écrite du Conseil de ministres. Cette motivation est extrêmement concise et n'entre pas dans les détails concrets. Mais elle signale deux principes de la politique budgétaire et financière dont le bien-fondé ne semble faire aucun doute pour le Conseil. Il s'agit d'une part de la stabilité de la politique financière et d'autre part de la stabilité de la structure administrative.

C'est à propos de cette conviction dont le Conseil de ministres nous a fait part dans son texte écrit et dont il nous a parlé ici même que doit s'engager la critique à laquelle le traité nous oblige. Aussi vais-je parler en premier lieu de la politique financière et budgétaire générale, en me basant sur les projets de la C.E.E. et de l'Euratom, et ensuite plus particulièrement de ce que le groupe démocrate-chrétien voudrait voir figurer dans la proposition de résolution qui sera présentée demain à l'Assemblée. Cette proposition de résolution devant être préparée ce soir à la commission du budget et de l'administration, il est opportun que les groupes expriment dès à présent leurs vœux quant au contenu de cette résolution.

Tout d'abord une remarque d'ordre général. Le groupe auquel j'appartiens approuve pleinement et sans aucune restriction le contenu du rapport que M. Janssen a soumis à l'Assemblée. Ce rapport contient des critiques sur ce qui a été négligé jusqu'à présent. Mais il contient aussi des propositions et des suggestions concrètes et positives ainsi qu'un aperçu de toutes les discussions qui, au cours de ces derniers mois et de ces dernières semaines, ont eu lieu avec les divers organes des exécutifs.

Schild

Deuxièmement, la politique financière et budgétaire de notre Europe des Six — et par conséquent les décisions des exécutifs, du Conseil de ministres et aussi celles de l'Assemblée et de ses commissions — dépend en dernier ressort, nous le savons, de la volonté des divers gouvernements, de la volonté des parties au traité. Selon la situation politique générale et au gré des motifs subtils du moment, cette volonté n'est pas toujours claire lorsqu'il s'agit d'établir les budgets.

Nous souhaitons qu'à l'avenir la politique budgétaire et financière adoptée pour nos projets de budgets ait plus de consistance et plus de rigueur réglementaire et nous souhaitons aussi qu'elle soit définie à temps. Il ne faut pas que la politique budgétaire et financière glisse dans le domaine de l'appréciation discrétionnaire; elle doit au contraire s'en tenir aux règles juridiques prévues par les traités, bien que celles-ci, il faut le reconnaître, ne soient pas encore arrêtées pour toutes les questions de la politique financière et budgétaire.

En troisième lieu, nous sommes d'avis qu'on ne peut pas juger la politique budgétaire et financière européenne uniquement sur la base des deux projets de budget dont nous sommes saisis, celui de la C.E.E. et celui de l'Euratom. Il faut en réalité faire appel à un grand nombre d'autres documents si on veut soumettre la politique budgétaire et financière à une critique concrète et constructive. A cet effet, il faut au moins pouvoir se reporter aux derniers rapports généraux des deux Commissions, à l'état prévisionnel et enfin aux projets non encore officiels, mais connus de la C.E.C.A., qui a été approuvé il y a déjà six mois, à titre officieux depuis fort longtemps déjà, des divers règlements prévus par les traités.

Mes remarques porteront sur les documents que je viens d'énumérer et non seulement sur les deux projets qui nous ont été soumis.

Comme on le sait, le Conseil de ministres a arrêté un règlement financier, un droit budgétaire européen. A cet égard, les traités ne prévoient pas la participation de l'Assemblée, ni même sa consultation. Nous souhaiterions néanmoins — j'en arrive ainsi à la question de principe — que le Conseil de ministres transmette ce règlement pour examen à l'Assemblée et à sa commission du budget et de l'administration afin que nous puissions donner notre avis également sur ce droit budgétaire européen, ce qui serait certainement conforme à l'esprit des traités, même si les textes n'en parlent pas expressément. En effet, c'est de ce droit budgétaire que dépendent les principes sur lesquels nous pouvons fonder nos critiques.

Je concentrerai mes remarques sur quatre points : la vérité du budget, la clarté du budget, l'opportunité des crédits et l'économie budgétaire.

Le premier point d'abord : le principe de vérité ! Nous donnons acte bien volontiers à tous ceux qui ont participé à l'établissement de ce budget qu'ils ont

respecté le principe de la vérité. Il sera une nouvelle fois question de ce principe et son application sera vérifiée une fois encore lorsque la commission de contrôle et le commissaire aux comptes examineront les dépenses qui ont été faites dans le passé au cours des exercices budgétaires 1958, 1959, 1960 et ainsi de suite.

Or, il apparaît qu'il n'est pas très facile de ramener à un dénominateur commun ce qu'il convient de dire du principe de vérité dans le droit budgétaire européen. A mon avis, nous avons affaire à quatre vérités : la vérité intégrale de la conscience normale, la vérité pure du juriste, la vérité diplomatique — la vérité de vérité tout à fait à part — et la vérité manipulée (*Sourires*), c'est-à-dire celle des possibilités d'appréciation qu'offre tout droit budgétaire.

Le groupe démocrate-chrétien reconnaît volontiers que ces quatre vérités ont été respectées ; nous n'avons pas l'impression qu'il y ait eu des manipulations incompatibles avec ces quatre vérités. Nous pouvons facilement concilier cette attestation avec notre conscience chrétienne, car les dix commandements que le traité prescrit de promulguer n'ont pas encore été proclamés. Les critères qui nous permettront d'évaluer le degré de vérité n'existent pas encore dans nos dossiers et nous ne pouvons par conséquent pas nous en servir.

Parmi ces dix commandements devraient pour le moins figurer le règlement financier, le statut des fonctionnaires, l'échelle des traitements, le statut des membres de la Commission et de la Cour de justice, le statut des commissaires aux comptes et de la commission de contrôle, toutes choses qui sont extrêmement importantes comme base juridique, comme critère d'appréciation de la vérité budgétaire. Mais, comme tous ces textes n'existent pas encore officiellement, c'est avec une générosité qui vient du fond du cœur que nous pouvons attester pour le moment que le principe de la vérité a été respecté.

Voici le deuxième point : en ce qui concerne la clarté du budget, nous devons faire de grandes réserves.

Certes, il y a plus de clarté que dans le passé, surtout du fait que de nombreux vœux exprimés par l'Assemblée et la commission budgétaire ont été remplis : nous disposons à temps des documents budgétaires, de la nomenclature — encore qu'il nous reste beaucoup à critiquer au sujet de celle-ci ; nous reprendrons la question de manière détaillée à la commission du budget et de l'administration — et nous pouvons comparer entre eux les divers exercices budgétaires, surtout l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Un de nos vœux, obtenir des éclaircissements quant aux excédents budgétaires, n'a cependant pas été rempli. Selon le traité, les crédits inscrits aux divers chapitres, titres et articles qui n'ont pas été utilisés au

Schild

cours d'un exercice peuvent être reportés à compte nouveau, sauf s'il s'agit de dépenses de personnel. Les chiffres que nous avons sous les yeux concernent les crédits prévus pour l'exercice 1961, sans les excédents de l'exercice précédent, sans les crédits de l'exercice 1960 qui peuvent être reportés sur celui de 1961.

Déjà par simple souci de clarté, il faut se demander si ces crédits peuvent être utilisés en plus de ceux de l'exercice 1961. Ou bien sont-ils perdus s'ils ne sont pas utilisés en 1961 ? Quelle certitude avons-nous que ces crédits susceptibles de report seront incorporés dans le budget de 1961 à compter du 1^{er} janvier 1961 ? Comment pouvons-nous savoir si ces crédits sont effectivement disponibles pour couvrir les diverses dépenses pour lesquelles ils étaient prévus ?

C'est là que commence l'incertitude pour chacun de nous. Comment les choses se présentent-elles pour l'année 1961 ? Les chiffres qui nous sont soumis ne nous permettent pas de voir clair quant aux crédits susceptibles de report, nous ne pouvons pas nous faire d'idée définitive de la situation réelle.

Il y a plus de clarté aussi en ce qui concerne les commentaires qui accompagnent le budget. Nous nous en félicitons vivement. L'exposé des motifs et l'introduction du budget de recherches et d'investissement apportent, eux aussi, plus de clarté.

Pour les autres budgets, cet exposé des motifs et cette introduction font défaut, c'est-à-dire ce que nous appelons les remarques préliminaires générales qui nous permettent de juger de l'opportunité des dépenses.

Dans certains domaines, il existe cependant pour l'Assemblée et la commission de l'administration et du budget, voire pour l'opinion publique, un manque de clarté total. Mesdames et Messieurs, nous sommes tous membres d'un parlement national et si nous sommes en plus membres des commissions du budget, si nous devons par conséquent collaborer à l'élaboration de la politique financière, fiscale et budgétaire et assumer dans celles-ci notre part de responsabilité, nous savons fort bien qu'on nous pose sans cesse des questions : Les dépenses dont on nous demande de grever nos budgets pour le financement de l'Europe des Six sont-elles nécessaires ? Pouvons-nous exercer une influence quelconque sur ces dépenses ? Ou bien l'effet des traités de Rome et de Paris est-il à tel point automatique que les parlements nationaux ne peuvent faire valoir aucune influence ?

Il n'est certainement pas facile de répondre à ces questions lorsqu'on nous les pose dans nos parlements nationaux, car nous n'avons aucune vue d'ensemble de ce que coûte l'Europe des Six. Je l'ai déjà dit lors d'une des dernières réunions de la commission de l'administration et du budget : pareil aperçu général est indispensable pour compléter la documentation dont nous disposons à l'heure actuelle.

J'ai posé une question précise à un expert de la Commission de l'Euratom. Que nous coûte notre Europe des Six ? Il m'a répondu qu'elle devait coûter environs six milliards de francs belges. Or, notre rapporteur a pris la peine de faire l'addition et il est parvenu à la somme de sept milliards trois cent millions de francs belges.

Si de telles divergences sont possibles rien que dans l'évaluation des coûts de l'Europe des Six, on saisit immédiatement combien il est difficile de donner en public des éclaircissements sur les finances et le budget de la C.E.E. et de l'Euratom lorsqu'on n'a pas de vue d'ensemble. Car enfin, les budgets de la C.E.E. et de l'Euratom ne présentent pas d'intérêt en soi ; il n'est intéressant de les examiner que si on peut les situer dans le cadre de la politique générale des Communautés européennes ; ils sont intéressants du point de vue financier général ; ils sont intéressants du point de vue de la politique du personnel et de la politique de l'administration et ils sont intéressants en ce qui concerne la mobilisation des crédits.

Prenons comme point de départ une évaluation des dépenses à sept milliards de francs belges, ou un peu plus, et essayons de ventiler cette somme, même en l'absence d'une vue d'ensemble donnée par le Conseil ou par la Commission. Ces 7,3 milliards comprennent les dépenses des diverses institutions : 227,3 millions pour l'Assemblée parlementaire européenne, 186,6 millions pour le Conseil de ministres, 54 millions pour la Cour de justice, 306,9 millions pour la Commission de l'Euratom, un milliard 47 millions pour l'administration de la C.E.E., un milliard 2 millions pour le Fonds social, 2 milliards 600 millions pour le budget de recherches et d'investissement, 2 milliards 35 millions pour la C.E.C.A. dont 507,9 millions sont de pures dépenses administratives ; le reste est destiné à alimenter des fonds qui doivent servir à la recherche économique, à la constitution de réserves et à la couverture de certains risques de l'industrie du charbon et de l'acier.

J'estime qu'il est important que l'opinion publique connaisse l'ordre de grandeur des dépenses et qu'on lui dise aussi comment celles-ci ont augmenté progressivement pour atteindre le montant total de 7,3 milliards. Notre tâche dans les parlements nationaux serait moins malaisée si nous pouvions dire en toute clarté : telle est la situation financière générale en ce qui concerne l'Europe des Six.

Je dois préciser que les chiffres dont nous disposons actuellement et que nous avons dû réunir péniblement à l'aide des divers documents en ajoutant certaines sommes et en déduisant d'autres ne traduisent pas la totalité des charges que représente l'Europe des Six pour les Etats membres. Il s'y ajoute les dépenses « tacites », les dépenses invisibles dont M. Janssen a déjà parlé et qui résultent de l'existence et de l'activité du Conseil de ministres ; elles sont supportées, elles aussi, par le trésor public des divers Etats.

Schild

Il s'y ajoute encore d'autres dépenses que nous ne pouvons pas évaluer sur le plan européen ; mais nous le pouvons sur le plan national : le financement des représentations permanentes des six délégations à Bruxelles qui collaborent à l'édification de l'Europe des Six. Il s'y ajoute enfin maintes autre dépense que nous pouvons mentionner pour mémoire et qu'il est assez malaisé de traduire par des chiffres exacts.

Si nous disposions d'un schéma de fonctionnement complet et d'un aperçu général des coûts de l'Europe des Six, la politique de la Communauté deviendrait plus transparente pour l'opinion publique, et cela ferait taire plus d'une des critiques qui s'élèvent actuellement à propos de la gestion financière et budgétaire. Sachant que le tout nous coûte 7,3 milliards de francs belges, auxquels il faut ajouter les diverses dépenses nationales, aucun expert en matière financière et budgétaire des parlements nationaux ne peut prétendre que ces institutions coûtent trop cher ; bien au contraire, chacun devra reconnaître que par rapport au budget des six pays, qui comptent 170 millions d'habitants, et par rapport à leur revenu national, cette somme est vraiment très modeste, si on veut faire le strict nécessaire pour l'Europe des Six.

Pour la clarté des budgets, il est d'autre part nécessaire d'uniformiser la nomenclature. Je me permettrai de citer un exemple. Dans les divers budgets, le chapitre I contient les dépenses de personnel. Mais dans le budget de l'Assemblée, ce sont les dépenses occasionnées par les représentants qui figurent au chapitre I. Je ne saisis pas pour quels motifs on n'a pas utilisé la même nomenclature, les mêmes subdivisions, que pour les budgets des Commissions. Pareilles dépenses, extraordinaires ou courantes, qui ne trouvent pas normalement leur place dans la nomenclature habituelle, doivent faire l'objet de nouveaux titres et chapitres.

Pour désarmer les critiques qui se font jour dans les parlements nationaux et aussi dans l'opinion publique, il faut enfin élucider une autre question, celle des recettes. Nous souhaitons que les Commissions, la Haute Autorité et le Conseil de ministres tirent au clair la possibilité, pour les Communautés, de se procurer leurs propres recettes.

Il existe à cet égard de nombreux projets. Or, sous peine de causer un scandale, il ne faut pas que l'on continue à considérer l'un de ces projets comme une simple suggestion. Je veux parler du fait qu'aucun impôt n'est retenu au profit de la C.E.E. et de l'Euratom sur les traitements des fonctionnaires et des agents des Communautés. Dans les parlements nationaux et dans l'opinion publique, cette situation est sans cesse critiquée.

Jusqu'à présent, nous avons pu comprendre que rien n'ait été fait à cet égard, puisque cette question est étroitement liée à l'instauration d'un statut des fonctionnaires et à la fixation d'une échelle des traitements ; mais nous demandons instamment que le

Conseil de ministres et les exécutifs se hâtent de fixer une solution pour l'année 1961, afin de mettre un terme aux discussions sur l'exemption fiscale de nos fonctionnaires et agents. Les fonctionnaires des gouvernements nationaux, de même que les membres de notre Assemblée, n'ont guère de compréhension pour cet état de choses. Il s'agit là d'une question politique de toute première importance dont la solution déterminera dans une large mesure la volonté des parlements nationaux de consentir aux dépenses que nécessite l'Europe des Six, dépenses qui s'accroîtront certainement ces prochaines années, il ne faut pas leurrer sur ce fait. Que cette question soit enfin réglée ; cela contribuera aussi à la clarté du budget.

Quant à l'opportunité des dépenses budgétaires, M. Margulies a déjà dit une parole très grave que je voudrais souligner ici au nom du groupe démocrate-chrétien. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler l'opportunité politique des crédits inscrits aux divers titres, chapitres et articles. Peut-être pouvons-nous nous faire une idée de l'opportunité politique de ces dépenses si nous consultons les rapports sur l'activité de la C.E.E. et de l'Euratom. Or, ces rapports — je ne voudrais pas que la critique que je vais exprimer soit considérée comme importune ; elle doit, bien au contraire, s'entendre comme une suggestion constructive — ces rapports, qui de plus doivent nous servir à comparer les résultats obtenus et les dépenses engagées, ne distinguent pas avec suffisamment de netteté les tâches fondamentales auxquelles il faut faire face dans l'immédiat et celles dont l'exécution peut, le cas échéant, être différée. Le plan de ces rapports devrait donc être plus clair pour mieux mettre en évidence ces tâches fondamentales et prioritaires, car en fin de compte ce sont bien celles-là qu'il faut financer.

L'appréciation de l'opportunité des crédits budgétaires dépend de l'appréciation des tâches fondamentales qui nécessitent la mobilisation de ces crédits. Pour pouvoir juger de l'opportunité, il faut évidemment avoir une vue d'ensemble des dépenses de personnel et de fonctionnement.

L'énumération globale des dépenses de personnel, c'est-à-dire de l'organigramme que, cette fois-ci, nous avons trouvé pour la première fois dans notre documentation, n'est de loin pas suffisante pour permettre aux parlementaires que nous sommes de juger de l'opportunité des dépenses. Car dans cet organigramme nous ne trouvons pas ce que nous appelons en Allemagne, dans le jargon budgétaire, la « toile d'araignée ». Il s'agit d'un schéma des directions générales et de leur répartitions en divisions, sous-divisions et ainsi de suite jusqu'au moindre service, avec le nombre de personnes qui y sont occupées. En l'absence d'une pareille grille, nous ne pouvons pas juger si la composition actuelle des administrations permet, du point de vue financier, d'accomplir les tâches fondamentales prioritaires.

Je suis très heureux que nous ayons reçu pour le moment un aperçu global de la répartition du per-

Schild

sonnel par grades et par catégories. Mais cela est loin d'être suffisant. Nous souhaitons qu'à leur tour les autres institutions nous transmettent, comme l'a fait la Commission de l'Euratom — nous lui en savons gré — un aperçu de la répartition du personnel par directions générales et par divisions et que les organigrammes soient élargis dans le sens que j'ai indiqué.

Tout cela, bien entendu, c'est sur le papier. Nous pourrions aussi étudier sur place l'objet de nos préoccupations, après avoir mendié ces papiers pendant si longtemps; nous pourrions nous rendre dans les administrations pour nous renseigner à l'aide des organigrammes et des schémas d'organisation sur la répartition du personnel dans les services chargés de remplir les tâches fondamentales et prioritaires et sur la dotation financière de ces services. Jusqu'à présent, la commission du budget et de l'administration n'a pas recouru à ce moyen. Mais à plus longue échéance, il ne nous sera pas possible d'assumer nos responsabilités, si nous ne disposons pas d'une documentation qui nous permette de juger de l'opportunité politique des dépenses. Que les exécutifs y voient une invitation à nous procurer cet aperçu dans les meilleurs délais, au plus tard quand sera arrêté le statut des fonctionnaires, qui a traversé une longue période de gestation et dans lequel ces questions devront être mises au point.

Voilà autant de problèmes qui se posent parce qu'il est impossible de se faire une idée de l'opportunité des dépenses, autant de problèmes qui devront être résolus en vue du prochain budget, surtout du budget général qui doit refléter le plan de fonctionnement, pour que nous puissions enfin nous prononcer sur l'opportunité politique des dépenses.

Si en ce moment nous ne pouvons pas nous permettre de juger de l'opportunité des dépenses, nous ne pouvons pas davantage nous prononcer sur l'application du principe d'économie. Force nous est de nous en remettre aux indications du Conseil et des exécutifs, qui laissent une large place à l'interprétation, et de leur faire confiance lorsqu'ils affirment que dans leur gestion administrative le principe de l'économie est respecté.

Nous aurions déjà avancé d'un pas si nous avions les rapports de la commission de contrôle et surtout les rapports allant jusqu'en 1960. Puisque le rapport écrit de la commission de contrôle pour 1958 est maintenant disponible, nous demandons instamment qu'il soit également transmis à l'Assemblée. Nous espérons aussi que le rapport pour 1959 pourra nous être communiqué sous peu et qu'on ne tirera pas prétexte des frais que cela occasionne pour différer encore davantage la transmission de ce rapport à l'Assemblée.

D'autre part, nous sommes convaincus — du moins pour le moment et jusqu'à ce que nous soyons mieux orientés par un aperçu plus clair et une meilleure conception — que si le règlement financier est mis en vigueur le 1^{er} janvier 1961, cela ne signifie pas

nécessairement que les projets de budget de la C.E.E. et de l'Euratom pour l'exercice 1961 répondront déjà à toutes les dispositions de ce règlement.

Etant membre de la commission du budget et de l'administration, je connais évidemment l'introduction qui précède le budget de la C.E.E. Il est intéressant de confronter certaines phrases de cette introduction avec la déclaration par laquelle on nous annonçait la stabilité de l'administration et de la gestion financière. En effet, dans l'introduction au projet de budget de la C.E.E., il est déjà question d'un état provisionnel complémentaire. Cet état provisionnel complémentaire portera sur les tâches fondamentales dont le financement n'est pas encore assuré par le présent budget. Peut-être est-ce par discrétion qu'elles n'ont pas été mentionnées expressément.

Dans le rapport de la Commission de la C.E.E., il est question d'un fonds d'aménagement de la structure sociale de nos six pays, aussi bien dans le secteur agricole que dans celui des entreprises indépendantes et des professions libérales. Il s'agit donc d'un fonds qui, dans une très large mesure, est destiné à l'accomplissement d'une tâche fondamentale, à savoir la sauvegarde et l'encouragement des professions indépendantes dans notre société.

Le rapport de la Commission de la C.E.E. contient quelques précisions à ce sujet, mais ces indications ne trouvent pas leur expression, du point de vue financier, dans le présent budget. Suivant le développement que prendront les divers programmes relatifs aux tâches fondamentales, il se peut donc que nous soyons saisis en 1961 d'un état provisionnel complémentaire de la Commission de la C.E.E.

Or, cette tâche, cet aménagement de la structure sociale, fait partie, de l'avis de mon groupe, de ces mêmes programmes fondamentaux. D'une part, le programme des structures à pour objet le maintien de l'exploitation agricole familiale; d'un autre côté, il doit tendre systématiquement à maintenir les entreprises indépendantes et les professions libérales afin de faire contre-poids au développement du capital collectif, tant dans le secteur de l'économie privée que dans le secteur public. Il faudra évidemment prévoir des crédits à cet effet, soit dans le présent budget, soit dans le budget suivant.

Partant du principe de la vérité du budget, de sa clarté, de l'opportunité des crédits et de l'économie budgétaire, j'ai essayé de montrer quels sont les problèmes qui, à notre avis, doivent être résolus dans le sens de ces quatre principes, aussi bien aux yeux de l'opinion publique que pour ce qui concerne notre position dans les parlements nationaux et nos propres responsabilités dans l'appréciation de la politique financière et budgétaire.

Ne nous perdons pas davantage dans les détails! A notre avis, nos propositions pourraient déjà contribuer à rendre plus claire la politique européenne des

Schild

Six. J'espère, Monsieur le Président, qu'elles trouveront un écho favorable auprès des Conseils, des Commissions et des autres institutions intéressées.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Schild.

Nous sommes en retard sur l'horaire prévu. Je demande donc aux orateurs de ne pas dépasser le temps de parole qu'ils ont eux-mêmes indiqué.

La parole est à M. De Block, au nom du groupe socialiste.

M. De Block (*au nom du groupe socialiste*). —

Vous venez de nous demander, Monsieur le Président, d'être concis. C'est pourquoi je m'efforcerai de gagner quelques minutes sur les quinze que j'avais prévues. Mais vous me permettrez alors de m'exprimer non en langage fleuri, mais en style télégraphique.

Au sujet de la recherche scientifique dans le domaine de l'Euratom, mon ami Posthumus a dit tout ce dont il convenait de parler. C'est la raison pour laquelle je n'ajouterai pas un mot à son exposé, gagnant ainsi dix minutes sur le temps de mon discours.

J'avais l'intention de soulever la question de l'importance, insuffisante à mon avis, que la C.E.E. attache à la recherche scientifique. Je n'en ferai rien car je constate la présence, en cette enceinte, de l'honorable président de la Commission de la C.E.E. et je sais qu'il suffit de lui signaler un point important pour qu'il l'étudie.

Reste alors la question de l'université.

Un rapport émanant d'un groupe d'étude de spécialistes — il s'agit, en effet, presque exclusivement de professeurs d'université — vient d'être publié. Il est intitulé « Rapport sur le développement de la science occidentale ». J'avais l'intention d'en faire plusieurs citations, mais je me limiterai à en extraire trois qui ont spécialement traité aux universités.

Premier extrait : « Dans beaucoup de pays, l'organisation des universités est trop vétuste. Le système allemand, par exemple, conduit à la formation de personnalités remarquables, mais il néglige le travail en équipe. En France, une large proportion d'étudiants doués pour les sciences préfèrent s'inscrire dans les grandes écoles d'ingénieurs parce que la formation qu'ils y reçoivent conduit à des débouchés plus intéressants. »

Je n'entrerai pas dans les détails. A mon avis, c'est là un argument qui plaide en faveur d'une nouvelle université, qui n'aura pas de traditions et qui, dès le début, pourra employer les meilleures méthodes. Au surplus, j'espère qu'elle disposera des fonds nécessaires pour s'équiper d'une façon qui n'appelle aucune observation.

Le deuxième point est beaucoup plus important. Les auteurs du rapport sont arrivés à la conclusion qu'à l'heure actuelle, l'U.R.S.S. forme 400 ingénieurs par million d'habitants, les Etats-Unis 200 et les pays occidentaux — ce rapport a été élaboré pour les pays occidentaux, y compris la Grande-Bretagne — à peu près 70.

On rétorquera que le niveau moyen des ingénieurs formés en U.R.S.S. et aux Etats-Unis est plus bas que celui de nos ingénieurs occidentaux. Je ne discute pas ce point ; je constate seulement que, même dans ce cas, la quantité supplée à la qualité. D'autre part, il nous faut être attentifs car, dans certains domaines, ces messieurs sont en train de faire la preuve qu'on aurait tort de les sous-estimer.

Messieurs, l'Europe est en perte de vitesse en ce qui concerne la formation de techniciens. Nous avons à choisir : ou bien nous rattraperons cette perte de vitesse ou bien, je le crains, l'Europe connaîtra encore des moments difficiles.

La question étant ainsi posée, je me demande pourquoi il se trouve un ou deux gouvernements pour refuser de créer cette université européenne. Ce n'est pas une université qu'il nous faudrait, c'est cinq ou dix universités de type nouveau. Voilà la vérité ! Dans ces conditions, je ne comprends pas l'opposition qui se manifeste contre cette université.

Je ne pense pas dépasser les dix minutes de parole qui m'ont été imparties si je fais une dernière citation :

« Un point faible commun à tous les pays, même les plus développés, provient de ce que ni la structure de la hiérarchie universitaire ni le barème des traitements ne correspondent plus aux exigences de l'heure. Il y a trop peu de chaires de professeurs dans les branches essentielles et, de plus, trop peu de débouchés convenables s'offrent aux moins de trente-cinq ans, c'est-à-dire à la génération dont les idées sont souvent les plus neuves et les plus productives. »

Je sais bien que le Conseil de ministres ne peut rien changer à cet état de choses, mais la Communauté et plus particulièrement l'Euratom peuvent donner l'exemple en engageant autant que possible des jeunes et en leur octroyant des traitements convenables. Mais, là encore, nous devons bien nous rendre compte que le moment est arrivé de changer de méthode.

Quels sont, me demanderez-vous, les auteurs des citations que je comptais vous faire et dont je vous ai dit que, pour gagner du temps, je n'en retenais que trois, en vous invitant d'ailleurs à lire la brochure d'où je les ai extraits ? Ces auteurs sont : M. Louis Armand, président du conseil de l'école polytechnique de Paris ; le professeur Dr. med. Wolfgang Bargmann, de Kiel ; le professeur Paul Bourgeois, directeur de l'Observatoire royal de Belgique ; le professeur Dr. H. B. G. Casimir, directeur des laboratoires de recherches des usines Philips, d'Eindhoven ; Sir John Cockcroft, Mas-

De Block

ter au Collège Churchill de Cambridge, membre de l'*Atomic Energy Authority* du Royaume-Uni ; le professeur André Danjon, directeur de l'Observatoire de Paris, le professeur Dr. Gerhard Hess, Bad Godesberg Heidelberg ; le professeur Puppi, directeur de l'Institut de physique de l'université de Bologne ; le professeur Rabi, de l'université de Columbia ; le professeur Seitz, de l'université de l'Illinois ; le professeur Sir Solly Zuckerman, de l'université de Birmingham ; M. Jean Willems, directeur de la Fondation universitaire de Bruxelles.

Je crois, Mesdames, Messieurs, que ces noms sont pour nous une garantie et qu'ils doivent nous inciter à faire un effort considérable en faveur de nos universités et en faveur de la recherche scientifique, car cette recherche commence à l'université pour être poursuivie dans les applications à la technologie.

Je ne dois pas tenter de convaincre M. Luns, car je suis certain qu'il est entièrement d'accord avec moi en cette manière. Ce que je lui demande, c'est de plaider très sérieusement la cause de ces universités auprès de grands pays dont je ne comprends vraiment pas l'attitude, afin qu'ils se rendent compte, eux aussi, que nous sommes engagés à ce point de vue dans une course contre la montre. Dans cette course, je ne demande pas que nous arrivions les premiers, mais simplement que nous ne la perdions pas. C'est dans ce sens que je prie M. Luns — à cet égard, je crois que toute l'Assemblée sera d'accord — d'insister auprès de ses collègues pour que cette université ne soit plus un rêve, mais qu'elle devienne aussi vite que possible une réalité.

M. le Président. — Je remercie M. De Block.

La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, samedi dernier nous avons discuté le rapport de la commission des affaires politiques sur les problèmes de l'information dans la Communauté. J'ai pris la parole sur ce sujet déjà samedi, mais par précaution j'ai annoncé que je dirais encore quelques mots à la séance d'aujourd'hui. Quant à moi, j'aurais préféré en somme que nous nous livrions à une discussion unique lors de l'examen des budgets. Mais ce n'est pas un malheur si nous avons procédé autrement.

Au surplus, je suis reconnaissant à M. le ministre Luns, président des Conseils, de m'avoir, sans d'ailleurs savoir ce qui s'est passé ici, préparé mon intervention. Il a parlé des 15 millions destinés à la formation de la jeunesse et des adultes, sans savoir, je l'espère, que dans l'affaire de ce joli fonds c'est moi le coupable ; or, ce sont précisément les deux points que je me propose d'examiner d'un peu plus près.

Mais auparavant je saisirai l'occasion qui s'offre de remercier très sincèrement M. le Président du Conseil.

Avec humour et dans un esprit de sacrifice peut-être inconsidéré, il a tenté de répondre à mes questions d'hier. Visiblement, ses parents lui ont transmis une bonne dose d'humour. Je n'ai encore jamais rencontré un ministre des affaires étrangères qui exerce son métier avec tant de sympathie humaine et si peu de pédanterie. Je ne puis que féliciter le petit pays qui possède cet admirable ministre des affaires étrangères.

Mais passons au thème de ma contribution à la discussion d'aujourd'hui ! Mon intention était de signaler deux points à propos du service d'information et je regrette que nous n'ayons aucun représentant de la Haute Autorité parmi eux : il s'agit pourtant d'un service commun de toutes les trois Communautés.

Nous avons donc d'abord un certain nombre de bureaux « nationaux » ; c'est ainsi qu'on les appelle. Ces bureaux installés dans les capitales n'ont très visiblement pas reçu, d'après tout ce que l'on peut observer, de directives uniformes pour leur action ; leur travail ne semble pas être dirigé vers un seul et même but.

Si nous examinons la structure du service d'information, nous apercevons que ces bureaux nationaux exercent trois fonctions décisives. Premièrement, ils travaillent dans le domaine de la presse et des publications. Deuxièmement, ils doivent s'occuper — du moins c'est ce que j'ai pu observer — de la production cinématographique, de la télévision, des expositions et d'activités analogues. Troisièmement, ils doivent — et c'est là une tâche importante — s'occuper de la diffusion de nos idées, c'est-à-dire participer dans une certaine mesure à la formation des adultes et des jeunes, ils doivent maintenir les contacts avec les institutions et organisations en question — syndicats, organisations de jeunesse et ainsi de suite — et collaborer avec elles.

Il est bien certains que les situations sont fort diverses selon les pays. Je sais que la République fédérale a dès maintenant déjà de nombreuses possibilités de travailler à l'éducation des adultes et de la jeunesse ; d'ailleurs, le sens de cette proposition d'inscrire au budget un poste de quinze millions de francs belges spécialement pour la formation des adultes et de la jeunesse était de mettre de plus amples fonds à la disposition du pays qui dès à présent peut faire ce travail. En même temps, il s'agissait de stimuler par là les autres Etats membres de la Communauté à entreprendre cette action avec plus de vigueur.

Or, nous avons demandé à l'exécutif si les quinze millions destinés à la formation des adultes et de la jeunesse étaient utilisés comme nous l'avions imaginé. Je m'étais permis de poser un certain nombre de questions à M. Caron, président du Conseil d'administration du service commun d'information, lorsque nous avons établi le rapport sur les questions de budget. Je lui ai notamment demandé si le conseil d'administration serait prêt à réserver, sur ces quinze millions de francs belges, deux millions pour faire venir à

Kreyssig

Strasbourg, de tous les six pays, des groupes de visiteurs, avant tout de jeunes éducateurs, des étudiants et des candidats au baccalauréat, autrement dit un large cercle de personnes sur lesquelles il nous faut pouvoir compter si nous voulons que l'idée européenne se propage.

La réponse que j'ai obtenue m'a tout d'abord déçu. Il semble que le Conseil d'administration soit résolu à utiliser ce fonds d'une façon tout à fait précise — à quoi il n'y a rien à objecter — en la répartissant entre les organisations nationales et internationales qui s'occupent de problèmes d'éducation, le but, excellent d'ailleurs, étant d'approfondir ce travail, d'organiser des conférences et ainsi de suite.

Mais ensuite vient le point sur lequel je ne suis pas d'accord : procéder à des publications, confectionner du matériel *et caetera*. Je tiens à déclarer sans ambages que ceux qui ont proposé la création de ce fonds — nous avons même proposé d'insérer dans le budget un poste à part et de ne pas l'y introduire comme un fonds parmi d'autres — sont expressément partis de l'idée que ces quinze millions seraient dépensées directement pour la formation des personnes en question. Quant aux publications, c'est l'affaire du service d'information, et pour ce service le budget prévoit déjà les crédits nécessaires. Je serais donc très heureux que l'on examine encore une fois la manière dont on va procéder.

Puis il est dit dans la réponse : Le travail, tel que le conseil d'administration l'envisage ou entend le décider n'exclut pas l'organisation de voyages d'information à Strasbourg. Et, tout de suite après : ...une affaire dont jusqu'ici, ce sont essentiellement les services de l'Assemblée parlementaire qui s'en sont occupés.

Encore un point, Messieurs les membres du conseil d'administration, sur lequel je ne suis pas d'accord avec nous. Notre Assemblée a un petit fonds, un fonds très modeste, une somme ridicule qui — grâce à une proposition faite naguère par M. Margulies — nous a permis de faire venir ici une ou deux classes. Or, les gens que nous voudrions voir venir — il n'est pas nécessaire que ce soit déjà aujourd'hui ou demain — nous aimerions qu'ils voient l'Assemblée parlementaire en action, au travail, nous voudrions leur laisser une impression, par exemple le souvenir d'un colloque avec les Conseils de ministres. C'est pourquoi je me permets d'insister pour qu'une certaine partie de la somme soit d'emblée réservée à l'organisation de visites de l'Assemblée, ici, à Strasbourg.

Fort aimablement, le président du conseil d'administration du service commun d'information a d'ores et déjà promis à notre commission de la renseigner sur l'utilisation des fonds.

Il serait bon, me semble-t-il — et on l'a déjà signalé d'autre part — que, dès avant que des décisions soient prises, ce qui peut suivant le cas demander beaucoup

de temps, et avant que des arrangements fixes soient conclus avec des organisations, le président du conseil d'administration du service commun d'information prenne encore une fois contact avec la commission, de manière que nous puissions faire profiter ce service des expériences que nous avons recueillies, des dizaines d'années durant, en matière de formation des adultes, de travail syndical et de formation de jeunes gens.

Je ferai encore une dernière remarque, très brève, sur quelque chose que visiblement le Conseil de ministres a maintenant réparé. Je songe au proverbe qui dit que chat échaudé craint l'eau froide. Le Conseil de ministres étant manifestement tombé, par la faute de fonctionnaires hautement qualifiés — mais peut-être aussi par la faute de fonctionnaires plus ou moins moyennement qualifiés — dans une chaussetrappe dont il s'est sorti avec élégance, j'espère que le fait ne se reproduira plus.

Si on veut se faire une image claire de la situation, il ne faut pas oublier que notre secrétariat est un secrétariat d'un genre particulier. Dans nos parlements nationaux, nous avons pratiquement pour chaque commission un secrétaire, généralement deux, assistés d'une série d'auxiliaires. Notre Assemblée parlementaire compte treize commissions dont les tâches sont très diverses. Nous constatons que nos secrétaires doivent parfois travailler pour trois commissions. Il y a aussi le travail de préparation, c'est-à-dire la documentation de nos commissions. Pour tous ces travaux, notre secrétariat possède, outre les secrétaires qui, je l'ai dit, doivent s'occuper chacun de deux ou trois commissions, en tout et pour tout dix agents. Au service de la documentation, qui est nécessaire pour notre travail parlementaire, nous avons eu jusqu'à présent dix agents et nous risquons même d'en perdre encore deux.

Telle est en réalité la situation de notre personnel au secrétariat, au point que je n'ai pas pu m'empêcher de signaler ici.

Je constate, Mesdames et Messieurs, que je me suis contenté de quatorze minutes et demie.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Kreyssig de son intéressante intervention. Je constate en effet qu'il nous a fait gagner plusieurs minutes.

La parole est à M. Geiger

M. Geiger, président de la commission de la recherche scientifique et technique. — (A) Monsieur le Président, mon intention première était de parler des deux rapports, d'ailleurs excellents, de M. Janssen. Mais vu la nécessité d'être aussi bref que possible, je me bornerai à dire quelques mots du budget de recherche et d'investissement de la Communauté de l'énergie atomique.

Geiger

Je mentionnerai d'abord le fait réjouissant que, davantage que ces dernières années, la forme extérieure de ce budget répond aux désirs et aux conceptions de notre Assemblée parlementaire. Les justifications des divers postes sont devenues plus circonstanciées et vont davantage en profondeur que naguère. Il est vrai que sur de nombreux articles nous aurions aimé recevoir de plus amples renseignements. Je prie le Conseil et la Commission de persévérer dans cette voie. Bien que nous n'ayons pas obtenu satisfaction sur tous les points, je tiens à signaler avec reconnaissance cette amélioration.

Le nouveau budget a subi dans ses grandes lignes une transformation par rapport à l'année passée. Nous en trouvons des explications dans l'exposé des motifs, mais ce changement fait que la comparaison avec l'exercice écoulé est plus difficile sur de nombreux points. Il aurait fallu donner des éclaircissements sur les détails, de manière à faciliter l'examen du budget.

Cet examen est difficile aussi parce qu'on a de nouveau omis d'indiquer à titre comparatif les chiffres des années précédentes. L'an dernier déjà, l'Assemblée parlementaire avait demandé que les chiffres relatifs aux exercices antérieurs soient indiqués pour comparaison et que la dépense effective soit mentionnée afin que l'on ait aussi une idée des sommes qui peuvent être reportées à compte nouveau. Nous ne pouvons pas, Monsieur le Président, renoncer à ces indications. Il ne suffit pas d'indiquer les chiffres globaux de l'excédent budgétaire, comme on l'a fait dans le cas du budget de recherches et d'investissement.

Tels sont les défauts extérieurs du projet de budget de recherches et d'investissements, défauts qui apparaissent déjà au premier coup d'œil.

Passons maintenant au programme quinquennal ! L'année 1961 est la quatrième de ces cinq années, donc la dernière de la période au cours de laquelle le premier programme de recherche de l'Euratom doit être exécuté. Dans le projet de budget, on se livre à des considérations sur le point de savoir s'il sera possible, d'ici à la fin de la période, c'est-à-dire au 31 décembre 1962, d'affecter le fonds de 215 millions d'unité de compte fixé par le traité, c'est-à-dire d'obtenir du Conseil des autorisations d'engagement jusqu'à concurrence de cette somme. La Commission est optimiste sur ce point et nous n'avons aucune raison d'être sceptiques en face de cet optimisme.

C'est avec plaisir que l'on note que, malgré les nombreuses difficultés, qui étaient surtout des difficultés de mise en route, la Commission a avancé d'un bon bout dans l'établissement de ses programmes de recherche. Plus d'un projet important — je songe à Ispra — ne commence que maintenant à être réalisé et il s'en suivra l'immobilisation de grosses sommes.

Les recherches étant conçues à longue échéance, on peut cependant admettre que le montant total de 215 millions d'unités de compte ne sera pas entière-

ment dépensé à la fin de 1962. Les crédits d'engagement pour 215 millions d'unités de compte se reporteront en partie, sous forme de crédits de paiement, sur l'année 1963 et peut-être même au delà.

A ce sujet, je poserai une question au Conseil, et je suis heureux que M. Luns, président des Conseils, soit parmi nous. Les gouvernements des Etats membres sont-ils disposés — le point doit être très clairement précisé — à accorder également à l'expiration de la période les soldes du fonds de 215 millions qui n'auront pas fait l'objet d'une demande d'autorisation de paiement ? Ou bien les gouvernements des Etats membres estiment-ils que ces reliquats ne doivent plus être payés ?

A mon sens, il ne saurait y avoir le moindre de doute à ce sujet, autrement la Commission ne peut pas garantir le succès durable de son œuvre de construction. Les reliquats du fonds doivent demeurer disponibles également après l'expiration de la première période.

Monsieur le Président, c'est avec satisfaction que j'ai entendu ce matin M. le ministre Luns déclarer qu'il est dès à présent certain que les gouvernements des Etats membres approuveront un second programme de recherches et d'investissement qui fera immédiatement suite au premier. Plus tôt on entreprendra les travaux préparatoires, mieux cela vaudra. Espérons que l'on nous fera bientôt connaître les grandes lignes de ce programme. Les détails pourront être fixés plus tard ; de toute manière, il faut toujours les adapter à l'état momentané de la recherche. On a procédé de cette manière déjà pour le premier programme.

Si la Commission élabore des propositions de cette sorte, elle peut être certaine que l'Assemblée parlementaire lui donnera toute l'aide imaginable. Il s'agit de poursuivre énergiquement les travaux de recherche et l'Assemblée est profondément convaincue de l'importance de cette tâche immense.

Voyons maintenant les dépenses de personnel ! Il est heureux que dans le projet de budget pour 1961, par comparaison avec celui de l'exercice dernier, ces dépenses aient été beaucoup mieux subdivisées, en quoi on a tenu compte d'un désir exprimé par l'Assemblée.

Toutefois, pour permettre d'examiner à fond ces dépenses, il est indispensable de joindre à ce titre un organigramme du personnel occupé. Il est vrai qu'au projet de budget on trouve un tableau III qui indique une liste du personnel, mais ce tableau n'indique que le chiffre global des personnes des différentes catégories ; sa valeur s'en trouve évidemment diminuée.

Quand aux dépenses du centre commun de recherche, il y a lieu de dire que, là encore, des explications plus circonstanciées devraient être données pour les différents postes. L'Assemblée doit pouvoir se faire une image de la manière dont les fonds accordés se

Geiger

répartissent sur les différentes institutions de recherche.

Le projet de budget donne aussi des indications sur le développement et la construction de réacteurs. La classification des travaux de recherche en question a été considérablement modifiée par rapport à l'année dernière. Tandis que l'année dernière tous les contrats conclus avec des États tiers, des institutions internationales et des ressortissants de pays tiers avaient été indiqués dans un titre IV, on a maintenant mentionné dans le titre III tous les travaux concernant le développement et la construction de réacteurs, sans tenir compte de la nature des contrats et arrangements sur lesquels ils se fondent, le nouveau titre IV indiquant les autres activités déployées dans le domaine scientifique et technique.

Cette nouvelle manière de faire offre indiscutablement un avantage : elle permet de séparer nettement les divers projets. Il serait néanmoins bon que dans le groupement des projets de recherche on distingue entre les recherches faites en vertu d'une convention internationale et celles qui ont pour base un contrat de recherche direct. En outre, il serait utile de mieux indiquer dans les explications si la recherche se fait dans la Communauté ou dans un pays tiers.

Quant aux dépenses pour d'autres activités dans le domaine scientifique et technique, on constate avec plaisir que les crédits pour les recherches en matière de radiobiologie et de protection contre les radiations ont été augmentées par rapport à l'exercice précédent. J'approuve entièrement ce que M. Janssen a dit à ce propos dans son excellent rapport.

De même, je tiens à souligner ce qu'il a dit de la nécessité de faire une délimitation claire entre les recherches dans le domaine de la documentation et les recherches dans d'autres domaines. Je me réfère sur ce point aux paragraphes 88 et 89 du rapport écrit de M. Janssen.

Il est regrettable que les crédits pour le service automatisé d'information scientifique, qui figuraient l'an dernier dans un seul et même chapitre XIII, en sont maintenant tout à fait séparés et se trouvent, avec les recherches dans le domaine de la géologie et d'autres sciences, à l'article 433 du budget, sciences avec lesquelles elles n'ont aucun lien direct.

Cette présentation manque de clarté. On n'aperçoit pas non plus le montant des crédits pour le service automatisé d'information scientifique.

J'en viens aux dépenses pour la formation du personnel et la diffusion des connaissances. On sait toute l'importance que l'Assemblée parlementaire attribue à la constitution accélérée d'une large documentation ; elle en a parlé plus d'une fois. C'est pourquoi nous sommes surpris de constater que les crédits pour la documentation générale — 400.000 francs en crédits d'engagement et 350.000 francs en crédits de paiement — sont inférieurs aux postes correspondants de

l'année dernière où ils étaient de 600.000 francs pour les crédits d'engagement et de 400.000 francs pour les crédits de paiement. La Commission peut-elle faire une déclaration pour dissiper l'inquiétude que M. Janssen a manifestée au paragraphe 90 de son rapport ?

En ce qui concerne les questions de formation, l'Assemblée parlementaire a déjà rappelé lors de la présentation du projet de budget de 1959 les dispositions de l'article 9, paragraphe 1, du traité de l'Euratom. Aux termes de cette disposition, la Commission peut créer des écoles pour la formation de spécialistes. En outre, l'article 174, paragraphe 2, lettre c) dit que les dépenses figurant au budget de fonctionnement comprennent notamment les dépenses relatives à l'équipement des établissements d'enseignement.

Je ferai remarquer que les programmes de formation mentionnés dans le projet de budget qui nous est soumis ne représentent ni une application des dispositions de l'article 9, paragraphe 1, du traité de l'Euratom, ni non plus une application de celle de l'article 174, paragraphe 2, lettre c). Il est regrettable que la Commission de l'Euratom n'ait pas encore fait usage des possibilités prévue dans ces deux dispositions.

En conclusion, je constate cependant que le nouveau budget représente un progrès sur ceux des années précédentes ; je dirai même qu'on a l'impression que le travail de recherche de l'Euratom prend maintenant son départ.

J'en félicite la Commission, car elle a dû surmonter bien des difficultés. Il est toutefois un objectif qu'elle n'a pas encore pu atteindre : c'est la création de l'Université européenne.

Chacun de nous tient à ce que cette Université européenne voie le jour. Nous sommes tout à fait certains que la Commission de l'Euratom — et à sa tête le président Hirsch — a défendu ce projet avec tout le poids de son prestige et que la Commission de la C.E.E. et la Haute Autorité ont fait de même. Nous connaissons les difficultés ; elles sont exclusivement le fait du Conseil de ministres. Je me félicite d'autant plus de la présence de M. le président Luns.

On pourrait poser à ce sujet toute une série de questions. Si je suis bien informé, l'idée de l'Université européenne, de son utilité, voire de sa nécessité ne s'est heurtée, à la session du Conseil de ministres, à aucune voix négative, ni non plus les nombreux arguments que j'avais recueillis et avancés dans mon rapport du mois de mai de cette année. Les objections concernent d'abord la dénomination et sur deux autres points elles relèvent de la technique administrative.

Monsieur le président Luns, est-il vraiment impossible de surmonter ces difficultés ? Ou bien les objections dont on a eu connaissance jusqu'à présent ne reflètent-elles en réalité pas les raisons véritables de l'échec que les efforts de la Commission ont essuyé ?

Geiger

Vu la situation au Conseil de ministres, n'est-il pas grandement regrettable que l'on perde un temps si précieux ?

Et avec cela, nous rencontrons jour après jour, dans notre travail pour l'intégration de l'Europe, le problème de ce rapprochement spirituel à défaut duquel toute intégration économique et politique n'est qu'un château de cartes. N'est-il pas frappant que précisément ces jours-ci, dans la présente phase de la session, le problème de l'Université européenne ait réapparu plusieurs fois sans que personne l'ait évoqué ? Le Conseil de ministres aura beau enlever dix fois de suite ce problème de son ordre du jour, il se présentera une onzième fois et ainsi de suite jusqu'à ce que le projet ait été réalisé. A mon sens, rien ne peut plus empêcher l'Université européenne de se faire, car elle répond à une exigence de notre temps.

Des créations parallèles voient déjà le jour, ainsi l'Université internationale de Stockholm. Ce projet est discuté très sérieusement, notamment à cause du besoin d'universitaires dans les pays en voie de développement. Si nous en sommes ici encore au stade des plans, Moscou a déjà traduit cette idée dans la réalité. Jeudi dernier, Khrouchtchev a inauguré devant deux mille auditeurs l'Université de l'amitié avec les peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine. L'enseignement y a déjà commencé.

Je vous prie de me dispenser, Monsieur le Président, de brosser jusqu'au bout le tableau peu satisfaisant qui s'offre là. Un projet semblable à celui de l'Université européenne, fondé sur le traité, exigée unanimement par l'Assemblée parlementaire, élaboré dans ses détails par la Commission a été réalisé en peu de temps, non pas en Europe, mais à Moscou, d'une façon parfaite et avec l'estampille communiste.

L'heure étant avancée, je renonce à en dire davantage et je mets un point final à mon intervention.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Geiger.

La parole est à M. Schuijt.

M. Schuijt. — Monsieur le Président, je serais infidèle à la mission que la commission des affaires politiques m'a confiée au sujet des problèmes de l'information si je n'avais pas examiné de près les paragraphes consacrés à l'information dans le rapport de la commission de l'administration et du budget.

La collaboration étroite, je peux même dire cordiale, entre nos deux commissions n'a pu empêcher qu'il subsiste quand même quelques nuances dans notre jugement au sujet de l'information. Pour la plus grande part, cette nuance trouve son origine dans la manière différente dont sont abordés les problèmes en question.

En vue de l'unité et de la clarté de la politique de notre Assemblée, il me semblerait de mauvaise politique qu'elle affirme aujourd'hui qu'il y a trop de personnel dans le service commun alors que, samedi dernier, elle a regretté le manque d'effectifs, particulièrement dans le domaine de l'information sur et dans les territoires d'outre-mer, les pays tiers et l'agriculture.

Cela arrive effectivement quand on compare le paragraphe 77 du rapport de M. Janssen avec le deuxième chapitre du rapport sur l'information de la commission des affaires politiques. Au demeurant, je me réjouis de constater que le paragraphe 18 dudit rapport contient la même préoccupation que celle exprimée par le rapport de la commission du budget en ce qui concerne la nécessité d'organiser des contacts et des conférences.

Au sujet du paragraphe 78, j'aimerais obtenir une précision de M. le rapporteur de la commission du budget. Je voudrais notamment lui demander de quelle façon il croit pouvoir définir la ligne de démarcation entre les activités des deux commissions au sujet des problèmes de l'information.

Dans le rapport de la commission du budget, il est demandé à l'exécutif de faire rapport aux deux organes du Parlement sur les programmes d'activité des divers services et des groupes chargés de l'information. Je voudrais écarter l'impression que le double emploi ici est inévitable, ce qui coûtera beaucoup d'argent, de temps et d'énergie tant aux membres des Commissions exécutives qu'aux membres des commissions parlementaires.

Un mot aussi sur la décision prise par la Commission exécutive de soustraire, à partir du 1^{er} janvier 1961, les groupes de porte-parole du budget du service commun de presse et d'information. Dans notre esprit, il va sans dire que cette décision ne devra pas porter atteinte à la nécessaire unité de gestion fonctionnelle, administrative et budgétaire.

Un aperçu clair et net des dépenses pour les services de l'information et des porte-parole restera indispensable. Tout camouflage de crédit aux fins d'information — bien que je sois convaincu de la nécessité d'une information étendue et dynamique — tout camouflage, que ce soit sous le nom de Fonds de vulgarisation, sous celui de *public-relations*, sous celui de crédit pour études et expertises ou autres, devra être considéré comme incompatible avec l'exigence de l'unité budgétaire de l'information.

Je serais reconnaissant si les instances responsables du service de l'information pouvaient affirmer que tel est également leur point de vue.

Enfin, Monsieur le Président, la proposition faite tout à l'heure par M. Kreyssig sur les visites de jeunes gens à Strasbourg me paraît intéressante. Je crois cependant qu'on devra se montrer prudent et qu'il faudra mettre l'accent tout d'abord sur la notion de

Schuijt

contrat avec les organisations de jeunesse. Mais il importe, si des crédits sont effectivement affectés à ces visites, que celles-ci s'effectuent ici même, à Strasbourg, où la jeunesse pourra voir notre Assemblée, les commissions et le Conseil de ministres en pleine activité.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Schuijt et je donne la parole à M. Nederhorst.

M. Nederhorst, *président de la commission des affaires sociales.* — (N) C'est avec plaisir qu'en ma qualité de président de la commission des affaires sociales je me rends aux instances de M. Janssen qui m'a prié de parler des problèmes spécifiques d'administration. C'est à ce propos, Monsieur le Président, qu'à la suite de M. Storch je ferai sur le Fonds social européen quelques remarques auxquelles je prie M. le président du Conseil de ministres d'être particulièrement attentif.

Au budget du Fonds social européen figurent en ce moment 1.500.000.000 francs belges. Cinq cents millions proviennent de l'exercice passé et pour cette année un milliard y a été ajouté.

Or, nous nous trouvons, en ce qui concerne le Fonds social, devant le fait que, sous peu, on va présenter des demandes de remboursement de ce que les différents pays ont dépensé en 1958 et 1959. Ces demandes doivent être déposées avant le 20 mars 1961. Nous pouvons nous attendre à ce que les pays et les gouvernements ne laissent pas passer cette occasion.

M. Storch nous a indiqué à ce propos des chiffres fort intéressants, montrant ce que la République fédérale d'Allemagne dépense à ces fins-là. Si ces chiffres sont représentatifs de ce que d'autres pays font dans ce domaine — et pourquoi ne le seraient-ils pas? — un calcul très simple montre que la somme d'un milliard et demi qui figure actuellement au budget est réellement insuffisante pour faire face aux demandes qui doivent être déposées avant le 20 mars 1961. La situation actuelle est donc que le Fonds doit s'attendre à un grand nombre de demandes et que celles-ci seront adressées sous peu à la Commission, en tout cas avant le 20 mars 1961.

Monsieur le Président, j'aperçois un second point; il se rapporte à une indication que nous trouvons également dans le rapport de M. Janssen.

J'avais espéré que le Président du Conseil de ministres répondrait sur ce point dans son intervention de ce matin. En ce moment, je me sens d'humeur particulièrement amère, vu l'épuisante bataille que nous livrons à ce représentant du Conseil; aussi ne faut-il pas voir de reproche dans mes paroles quand je dis qu'il n'a pas été répondu sur ce point.

Au paragraphe 71 du rapport de M. Janssen on fait remarquer qu'au budget du Fonds social, poste

9003, un montant de 400.000 francs belges est inscrit pour honoraires d'experts, frais de recherches et d'enquêtes concernant les activités du Fonds. Or, il y a là quelque chose que je ne comprends pas très bien: les autres membres de la commission des affaires sociales sont d'ailleurs dans le même cas que moi. En effet, le Fonds social va avoir bientôt un champ d'action plus large. N'aurait-il dès lors pas été logique d'augmenter ce poste pour les recherches, études et enquêtes, de lui faire subir une diminution notable?

Sur ce point, Monsieur le Président, je serais très heureux que M. le Président du Conseil me donne des renseignements plus détaillés.

Je parlerai maintenant, dernier point, du poste 3702 où figurent les dépenses du Bureau européen des statistiques. On y a inscrit un crédit de 17.200.000 francs belges pour honoraires d'experts et frais de recherches, d'études et d'enquêtes.

Cela m'amène à poser une question à la Commission.

Je suppose que ce poste concerne les sommes qui sont nécessaires pour procéder à l'enquête sur les salaires que le Conseil de ministres a décidé de faire faire.

Mes renseignements sont-ils exacts, Monsieur Hallstein, et cette enquête doit-elle porter cette année exclusivement sur le salaire nominal? Est-il exact que ce poste ne comprend pas les dépenses en vue d'une enquête sur les budgets familiaux, nécessaire pour pouvoir comparer les salaires réels?

Je rappelle à l'Assemblée qu'à plusieurs reprises elle a déclaré qu'il était souhaitable que nous puissions nous faire une idée non seulement sur le rapport entre les salaires nominaux, mais aussi sur le rapport entre les salaires réels. Si mes renseignements sont exacts, je ne comprends pas pourquoi la Commission européenne n'a pas donné suite à cette demande pressante de l'Assemblée parlementaire.

Quand on dit que l'on va commencer par les salaires nominaux et que l'année d'après on fera l'enquête sur les budgets familiaux, je dois faire remarquer qu'une enquête de cette sorte est une affaire de très longue haleine et que, si on commence aujourd'hui une enquête sur les budgets familiaux, on ne peut guère s'attendre à en connaître les résultats avant quelques années.

Je suis persuadé, Monsieur le Président de la Commission européenne, que si on inscrit cet objet au budget de la Communauté, vous pouvez compter que le membre néerlandais du Conseil de ministres vous suivra avec beaucoup de sympathie et qu'il saura aussi, je crois pouvoir le dire, desserrer les cordons de la bourse. C'est que mon pays — et maintenant je m'adresse à M. Luns en sa qualité de membre du cabinet néerlandais — se trouve dans une désagréable situation du fait que les autres pays lui reprochent

Nederhorst

constamment d'avoir des salaires trop bas et de faire ainsi une concurrence fâcheuse, et d'avoir un niveau de vie trop bas.

Du côté néerlandais, on combat régulièrement ce reproche en disant : Ne regardez pas seulement les salaires, regardez aussi les prix et le coût de la vie ! Ne comparez pas seulement les salaires nominaux, comparez aussi les salaires réels !

Comme on n'a pas la possibilité de faire cette comparaison, j'ai tout lieu de croire que le gouvernement néerlandais sera le premier à se féliciter de ce que la Commission européenne ait inséré ce poste dans le budget.

Je ferai aussi remarquer que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de parvenir en Europe à une politique économique coordonnée. Impossible de laisser s'éterniser une situation où un pays, le mien, mène une politique fondée sur le maintien de salaires et de prix bas et sur la stabilisation des prix.

M. Luns ne sait que trop bien que dans notre pays chacun tient énormément à ce principe des prix stables.

Puisque nous parlons de stabilisation des prix, il ne faut pas oublier que pour pouvoir l'assurer, il est absolument indispensable que nous ayons de bonnes statistiques sur le coût de la vie. Ces statistiques sont l'instrument, l'arme à laquelle M. De Pous, ami de M. Luns, fait constamment appel et qu'il brandit constamment. Puisque le gouvernement néerlandais estime qu'il faut mener une politique économique dans le cadre de la politique générale européenne, je puis pourtant attendre de lui qu'il défende chaleureusement l'idée que l'enquête sur les salaires, loin de se borner aux salaires nominaux, doit porter aussi sur les salaires réels ; en d'autres termes, j'attends de lui qu'il accepte que l'on introduise dans le budget un poste pour une enquête faite au niveau européen sur les budgets familiaux.

Telles sont les questions, Monsieur le Président, qui ont préoccupé ma commission.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'attends les réponses du président du Conseil de ministres et du président de la Commission européenne dans cette affaire.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Nederhorst pour son intervention.

La parole est à M. Battistini.

M. Battistini. — (1) Monsieur le Président, je ne parlerai que très brièvement.

Je tiens à dire qu'après qu'au mois de juin de cette année l'Assemblée eut approuvé l'état prévisionnel des dépenses pour 1961, il s'est produit un certain

nombre d'événements qui, selon toute probabilité, auront une répercussion sur le budget de l'Assemblée.

Les propositions de référendum, les résolutions votées par le congrès de l'autodétermination, à Nice, et celui du Mouvement européen, à Luxembourg, tendent à l'accélération du processus d'unification politique, se fondant en cela sur l'hypothèse que des élections européennes au suffrage universel directes seront organisées à brève échéance. Tous ces développements seront conditionnés par les événements politiques auxquels nous assisterons ces prochains mois ; ils intéressent beaucoup l'Assemblée qui a été la première à prendre position en votant, à la fin du mois de juin, une résolution par laquelle elle demandait que l'on mobilise les fonds nécessaires pour préparer l'opinion publique à ces élections.

Or, l'état prévisionnel approuvé en juin dernier, avant l'adoption de la résolution, ne pouvait évidemment pas tenir compte de cette exigence qui, chronologiquement, s'est manifestée plus tard seulement. Il est évident que, si dans le budget de 1961 on n'a pas prévu les fonds nécessaires, toute l'action de préparation de l'opinion publique sera renvoyée à l'année 1962 ; nous n'aurons donc qu'une année avant les élections et il est probable que ce sera là un laps de temps trop court pour une sérieuse action de propagande.

J'ignore s'il est possible de faire en sorte que le budget de 1961 tienne compte de cette nécessité ou s'il est d'autres moyens d'y répondre. En tout état de cause, je tiens à souligner les inconvénients qui pourraient se produire au cas où l'activité de l'Assemblée parlementaire européenne ne pourrait pas être convenablement présentée aux peuples de l'Europe. Nous pourrions courir le danger d'organiser les élections en face d'un corps électoral insuffisamment compréhensif et qui manifesterait peu d'intérêt ; nous manquerions ainsi un des buts que ces élections entendent poursuivre, qui est de démontrer à l'opinion publique européenne dans son ensemble et aux citoyens individuellement la nécessité d'avoir une Europe unie.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Battistini.

Je donne la parole à M. Fohrmann.

M. Fohrmann. — Monsieur le Président, si j'ai demandé la parole, c'est avec l'intention de me limiter à un point souvent discuté, celui concernant la nécessité, constatée par notre Assemblée, de préparer l'opinion publique aux élections européennes et de prévoir, au budget, les moyens nécessaires.

Il semble qu'en ce moment, la question des élections au suffrage universel soit passée à l'arrière-plan. Je ne veux pas en discuter. Mais on paraît pourtant en conclure que la nécessité, constatée par l'Assemblée, d'engager dès à présent une propagande effec-

Fohrmann

tive est devenue caduque et que, par conséquent, on peut attendre pour préparer l'opinion publique.

Je suppose que personne parmi nous n'est fondamentalement opposé à ces élections. Mais si l'on veut qu'elles aient lieu, il faut déterminer le temps nécessaire pour la préparation de l'opinion publique. Ces derniers jours, M. Kennedy, le nouveau président des Etats-Unis d'Amérique, a affirmé que la plupart des hommes politiques commencent trop tard la préparation des élections. En ce qui le concerne, il a commencé à préparer l'opinion publique depuis des années et il considère que son succès est justement dû au fait d'avoir agi sur elle en temps utile. Il affirme aussi qu'il faut des années pour que l'opinion publique s'habitue à un homme et aussi à une idée politiques.

Ceci vaut également pour nos institutions européennes. Personne ne veut et ne peut affirmer que notre Assemblée est déjà entrée dans la conscience de l'opinion publique. C'est pourquoi il faut agir d'urgence, indépendamment des élections et, à ce sujet, je suis parfaitement d'accord avec M. Battistini.

Il convient donc de renforcer les services compétents de l'information et de la documentation de notre Assemblée. Ces services doivent non seulement avoir la possibilité de fournir, au nom et sous la responsabilité de notre Assemblée, des informations sur notre activité parlementaire, mais il leur faut aussi créer ces prémisses, grâce à une documentation de base, pour que ces informations soient comprises par le plus humble des citoyens de nos six pays.

En un mot, il faut prévoir les moyens nécessaires pour préparer, dans les mois ou les années à venir, l'opinion publique, que des élections aient lieu ou non. Il s'agit d'un problème vital pour toute notre activité et pour toute notre Assemblée qui, dans la situation actuelle, doit pouvoir compter sur l'opinion publique.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Fohrmann.

La parole est à M. le président Hirsch.

M. Hirsch, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — Monsieur le Président, avant que mes collègues ne répondent aux questions particulières concernant le programme de recherches et les problèmes budgétaires qui y sont liés, je demande la permission de remercier tout spécialement M. Luns dont l'action, comme président du Conseil de ministres, a permis que notre Commission dispose, pour l'exercice prochain, des moyens qui ne sont certainement pas excessifs mais qui sont suffisants pour nous permettre d'exercer l'action prévue par le traité, moyennant, le cas échéant, le budget supplémentaire qui a été envisagé lors des discussions du Conseil.

Je voudrais marquer, à cette occasion, que M. Luns n'a pas hésité, conformément au traité, à faire procé-

der au vote sur chaque article. C'est grâce à cette procédure et à la mise en œuvre du système majoritaire prévu par le traité qu'on a pu aboutir à cette solution. Ceci est important, non seulement par les résultats obtenus, mais pour la mise en œuvre effective des mécanismes prévus par le traité.

Je témoigne, par conséquent, de notre reconnaissance à M. Luns. Mais il n'est pas de rose sans épines, et je désire marquer, au sujet des explications sur les budgets de 1961 qu'il a données dans un français remarquable ce matin, que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur certaines interprétations des décisions du Conseil, qui ont été introduites dans son exposé, certainement à son insu. Des explications de détail seront fournies point par point par mes collègues.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le Président de la Commission de l'Euratom pour son intervention.

La parole est à M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Medi, vice-président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — (1) Monsieur le Président, prenant la parole au nom de la Commission, je me propose de parler du rapport de M. Janssen, notamment pour ce qui concerne la recherche scientifique préparée et guidée par l'Euratom.

Avant tout, Monsieur le Président, je remercie le président de votre commission parlementaire, de même que le rapporteur, M. Janssen, et toutes les personnes qui collaborent régulièrement avec notre Commission de l'Euratom dans la préparation et l'exécution des différents programmes de recherche.

Dans le rapport de M. Janssen, ainsi que dans certaines interventions de membres de votre Assemblée, on a mis en relief une situation particulière du moment présent, dans le domaine de l'énergie atomique, donnant ainsi l'impression que depuis la signature du traité instituant l'Euratom des changements se sont produits dans la réalité. Je ne puis évidemment pas traiter maintenant ce sujet, mais je crois que nous devons présenter certaines interprétations et donner certaines réponses en face des observations de caractère général qui ont été faites. Nous observons aujourd'hui dans l'opinion publique mondiale, en ce qui concerne l'énergie atomique, une situation quelque peu difficile du point de vue psychologique et rationnel.

Certains se montrent pessimistes en face de l'énergie atomique dont la technique est encore trop compliquée, et dont les coûts sont particulièrement élevés quand on les compare à ceux des autres sources d'énergie. Le problème de l'énergie atomique, sur le plan de sa transformation en énergie électrique destinée à

Medi

des utilisations civiles n'est donc pas encore résolu et sa solution devrait être reportée à d'autres temps. D'autre part, cette phase que l'on pourrait appeler pessimiste avait été précédée d'une phase optimiste durant laquelle — on me permettra de le dire puisque nous savons maintenant ce qui s'est passé — on a exagéré dans le sens opposé, considérant que l'énergie atomique apporterait la solution de tous les problèmes de l'ère moderne qu'on allait désormais appeler « atomique » et qui devrait représenter une vie nouvelle.

Il est impossible de faire ici la critique de ces affirmations ; je serais d'ailleurs incapable de le faire. En revanche, je me placerai sur un plan d'équilibre et de bon sens. Le fait est que toutes les formes d'énergie qu'au gré de l'évolution historique les inventions ont permis d'exploiter pour le bien de l'humanité ont dû traverser une phase critique ; celle-ci a eu une incidence moins sur la substance de l'invention nouvelle que sur son développement, étant plutôt une crise de croissance. Je ne suis pas historien, mais je ne crois pas, en disant cela, m'éloigner beaucoup de la vérité.

Nous nous trouvons donc à un moment où il faut préparer le développement futur des applications de l'énergie nucléaire pour que, le jour où les temps auront mûri et que la situation sera favorable à une exploitation plus large, l'Europe ne risque pas de se trouver en retard. De là vient la nécessité de ne pas perdre de temps.

Mais comme le problème de l'énergie atomique touche à des problèmes scientifiques de base, il exige des solutions techniques qui soient toujours en progrès ; et comme il touche aussi à des questions d'ordre économique, politique et social, on comprend sans peine que la recherche nucléaire doit être entendue au sens le plus large, les différentes compétences étant prises en considération, de telle manière que toutes les solutions adoptées apparaissent satisfaisantes et harmonieuses à tous les points de vue.

Vous savez aussi bien que moi que dans le domaine de la science il n'y a pas d'arrêt possible car toute recherche peut ouvrir des voies nouvelles et avoir des répercussions favorables dans le secteur économique.

Votre commission estime qu'il est nécessaire et utile de réaliser en Europe un certain nombre de types de réacteurs car tout réacteur qui est construit perfectionne une technique, abaisse les prix, permet de préparer le personnel et forme une base pour demain. D'autre part, la prudence conseille de ne pas exagérer dans les réalisations et de ne pas non plus arrêter notre activité.

Le budget et les programmes de recherche vous ont montré toute l'attention que l'Euratom voue aux réacteurs qui sont en voie de construction et à ceux dont le projet prend forme concrète. Il suffit de rappeler le réacteur de la S.E.N.N. sur le Garigliano, en Italie, et le projet de la Société électronucléaire des Ardennes (S.E.N.A.) que l'Euratom soutient par le

moyen de la construction d'une entreprise commune. A ce sujet, nous tenons à remercier le Conseil de ministres pour son appui.

Un rapport, même complet, n'est jamais parfaitement à jour quant au développement de la recherche scientifique, dont le caractère est typiquement dynamique. C'est ainsi que le 26 août 1960 a été remis à l'Euratom le Centre italien d'Ispira où nous avons déjà commencé notre activité. Nous comptons dès maintenant un grand nombre de chercheurs, de techniciens et d'autres personnes qui se vouent à la réalisation de notre programme. Indubitablement, il y a eu un retard ; mais dans la mesure du possible l'Euratom a préparé le personnel et établi un programme, cherchant à réduire au maximum le tort causé par ce retard.

Au centre commun de recherche, nous nous sommes fixé un objectif clairement défini, de manière que notre activité ne se disperse pas sur trop d'initiatives. Assistés par le comité scientifique et technique, nous avons établi un projet dénommé « Orgel » ; il consiste en l'étude d'un réacteur modéré à l'eau lourde (c'est-à-dire que les neutrons sont ralentis au moyen de l'hydrogène contenu dans l'eau lourde) et refroidi par un liquide organique. Ce projet permet d'orienter l'étude de l'eau lourde dans la métallurgie, dans la chimie organique, dans tout l'ensemble des problèmes de chimie et de physique, de thermodynamique, de physique des neutrons et ainsi de suite.

Nous avons cherché à fixer un objectif qui réunisse différentes études qui peuvent porter sur les problèmes particuliers de l'« Orgel » et sur les problèmes de caractère général.

La Commission de l'Euratom n'est pas encore en état de dire si nous réaliserons un jour un réacteur d'essai ou un prototype et si pour finir on construira un réacteur de puissance. Les résultats de cette étude nous diront quelles sont les réalisations qui pourront être obtenues.

A propos de ce programme, nous avons signé un contrat avec la Norvège, dans le cadre de l'O.E.C.E., pour le réacteur de Halden ; nous avons conclu un autre contrat avec le Canada, pays qui possède une technique particulièrement développée dans le domaine des réacteurs à eau lourde.

Vous pouvez voir ainsi comment le plan de l'Euratom s'inspire d'une vision organique dans le secteur de la recherche.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés aux seuls problèmes qui touchent aux réacteurs à eau lourde. L'Euratom a considéré attentivement aussi les filières des réacteurs. Il s'agit des réacteurs à gaz, réacteurs rapides (neutrons rapides). A ce propos, nous avons conclu un accord avec le Royaume-Uni dans le cadre de l'O.E.C.E. pour le « Dragon », un réacteur à haute température. Un autre contrat est à l'étude en vue d'une filière aux Pays-Bas qui semble promettre beau-

Medi

coup : il s'agit d'un réacteur à suspension, c'est-à-dire d'un réacteur de type homogène. De plus, nous avons signé un contrat d'association avec la Commission atomique belge pour le réacteur BR-2, un réacteur du plus haut intérêt technique et scientifique, qui devrait donner au flux de neutrons un maximum de densité et permettre ainsi de vastes recherches dans le domaine de la technique et de la physique des neutrons.

En ce qui concerne la recherche fondamentale, Monsieur le Président, certaines questions ont été posées par M. Posthumus. Je tâcherai d'y répondre de mon mieux.

En matière de recherche fondamentale, on est tenté d'entreprendre des recherches dans les différentes branches de la physique, au risque d'y éparpiller ses forces. L'Euratom n'a pas encore de prix Nobel ; nous n'en désirons pas moins former une base solide de chercheurs et de techniciens pour nous envoler vers des cimes si possible plus hautes encore. Nous devons poser les bases en vue de recherches concrètes qui ouvriront la voie aux recherches plus ardues de demain ; mais il nous faut — passez-moi le mot — du concret qui encourage les hommes à mener à terme leurs entreprises. C'est pourquoi nous avons conclu un accord, en vue de la fusion, avec le Commissariat français à l'énergie atomique. J'ajoute que, toujours dans le domaine de la fusion, la participation directe de l'Euratom, avec son personnel et avec la collaboration du Commissariat français, a donné d'excellents résultats dans ce qui est devenu maintenant une recherche fondamentale de base, car aujourd'hui la physique doit, avant d'affronter les problèmes de la technique réalisatrice, résoudre de formidables problèmes dans le domaine de très hautes températures, de la thermodynamique, des particules polarisées et autres. Un sous-contrat avec le C.N.R.N. italien étend cette recherche aux groupes scientifiques de ce pays.

M. Posthumus m'a posé une seconde question, d'un très grand intérêt, à propos de la séparation des isotopes. Je suppose qu'il l'a posée non pas du point de vue économique, mais du point de vue scientifique. La Commission est disposée à fournir, dans la mesure de ses connaissances, une réponse technique, et à le faire par écrit ; j'estime en effet que ce n'est pas le lieu, ici, qui se prête à des réponses de nature par trop scientifique.

Je puis dire que dans ce domaine on voit s'ouvrir des voies non seulement par la séparation électromagnétique ou par la diffusion des gaz, mais aussi par les méthodes de centrifugation des gaz ; il est fort possible que des résultats favorables soient obtenus. Je puis dire à votre commission que l'Euratom suit ce problème avec une attention soutenue.

Enfin, M. Posthumus a soulevé la question de l'exploration de l'espace, affirmant qu'elle ne relève pas de l'énergie atomique. Il me permettra de le contredire en lui rappelant qu'au dernier congrès mondial

de Stresa toute une section était consacrée à l'énergie nucléaire pour l'exploration de l'espace. Il ne s'agit pas de projets fantasques ; ils s'appuient sur des bases scientifiques : il s'agit de munir d'énergie les missiles au delà de l'espace gravitationnel de la terre.

Un autre problème fondamental est celui de la connaissance des météorites et du comportement des particules dans les grands espaces dont s'occupe l'astro-physique.

Enfin, pour ajouter encore quelques déclarations au rapport de M. Janssen, je dirai que dans le domaine des mensurations l'Euratom a constitué — et il fonctionne d'ores et déjà — le *bureau of standards*, c'est-à-dire un centre de mesures qui fait partie du centre commun de recherche. Lorsque nous parlons de centre de mesures, il ne faut pas entendre une installation ou un lieu où les physiciens se livrent uniquement à des mesures systématiques ; il s'agit en réalité d'un centre de grande importance où on travaille sur les neutrons et on étudie tout ce qui concerne la structure des particules.

Quant au problème des isotopes, l'Euratom a mis en œuvre un programme d'information sur l'état actuel de l'industrie dans le domaine de leur application. C'est là un domaine, Monsieur le Président, qui promet de grands résultats. La plupart des industries européennes ne savent pas, me semble-t-il, combien précieuse pourrait être, du point de vue économique et social, l'application des isotopes radioactifs. C'est pour cette raison que l'Euratom organise dans sa division « Industrie et recherches » une vaste activité sur ce plan, son intention étant de fortifier ce secteur de la vie industrielle.

Quant aux applications des isotopes à l'agriculture — et sur ce point je m'adresse aussi au Marché commun — je dois dire que c'est là un secteur d'une importance énorme ; soigneusement étudiés, les faits en question permettront peut-être de résoudre demain de grands problèmes concernant le transport, la conservation, le développement des produits et leur multiplication par l'irradiation des semences.

Dans le secteur de la biologie nucléaire, l'Euratom a conclu un contrat avec le T.N.O. des Pays-Bas ; il porte sur les recherches concernant la moëlle épinière. Nous préparons un autre contrat avec le centre de Wageningen, aux Pays-Bas, précisément pour l'application de l'énergie nucléaire à l'agriculture.

Je crois, Monsieur le Président, avoir donné ainsi une vue d'ensemble de nos programmes.

Je dirai encore deux mots à M. Geiger pour le remercier une fois de plus pour sa collaboration constante. Je lui répondrai brièvement à propos de l'information scientifique.

Vous avez posé une question, Monsieur Geiger. Le budget est-il suffisant pour l'exécution de nos programmes ?

Medi

Nous estimons qu'en regard du programme qui sera développé en 1961 le budget est suffisant, car il est complété aussi par des activités scientifiques et de recherche qui se rattachent au domaine de l'information ; or, il n'est pas toujours facile de séparer les deux domaines. Mais vous savez que l'Euratom a d'ores et déjà commandé la machine électronique la plus moderne, l'I.B.M. 709 qui est capable de faire les calculs les plus compliqués et notamment aussi la traduction d'une langue dans une autre. C'est une machine tout ce qu'il y a de plus moderne qui sera mise au service non seulement de nos recherches, mais encore, dans des cas particuliers, d'autres recherches qui intéressent les Communautés européennes.

En outre, dans le secteur des brevets, l'Euratom a préparé une étude approfondie et arrêté dans leurs grandes lignes ses programmes et sa politique.

Enfin, pour ce qui concerne la préparation du personnel, Monsieur le Président, l'Euratom lui attribue, comme d'ailleurs M. le président Hirsch l'a dit, la plus grande importance. A une époque où la civilisation technique est en train de transformer les caractères de notre travail, le fait de préparer des jeunes en vue des activités futures signifie de préparer pour nos peuples une richesse qui ne se dévalorisera jamais.

Les machines peuvent changer, les découvertes peuvent ouvrir des voies nouvelles ; mais quand l'homme est préparé dans sa pensée et dans son esprit, il y a là une richesse qui se transmet fructueusement.

Je crois avoir répondu de la sorte, pour ce qui me regarde, au rapport de M. Janssen sur la recherche scientifique.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le vice-président Medi pour les renseignements et les explications qu'il a bien voulu fournir à l'Assemblée.

La parole est à M. Sassen, au nom de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

M. Sassen, membre de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — (N) Monsieur le Président, je commencerai par dire, au nom de ma Commission, que je fais miennes les paroles élogieuses qui ont été adressées à M. le Rapporteur de votre Assemblée pour le rapport, excellent et complet, qu'il nous a présenté. Il me serait agréable d'en parler longuement, mais je saurai me modérer, espérant que ma réponse sera néanmoins claire et suffisante.

J'ai particulièrement apprécié que le rapporteur se soit occupé, dans ses paroles d'introduction, des budgets dans leur totalité et dans leurs accroissements, déclarant en conclusion qu'aussi bien cette totalité et cet accroissement étaient compréhensibles et justifiés et que, dans l'ensemble, il faut considérer que les coûts de l'intégration sont extrêmement modestes.

C'est là, venant de l'Assemblée, une constatation qui me paraît très importante. En effet, il n'est pas rare que nous entendions des adversaires de l'intégration prétendre que nous dépensons, pour ne pas dire que nous gaspillons, des sommes astronomiques.

Monsieur le Président, je crois qu'il n'est donc pas sans intérêt que votre rapporteur ait relevé et déclaré que, dans leur ensemble, les frais de l'intégration sont très modestes. Il a fait encore une autre déclaration, et sur ce point encore je me rallie à son avis. Il a dit en effet que, malgré la modicité de ces frais, il faut néanmoins les examiner de près dans tous leurs éléments et en faire l'objet d'un contrôle serré de la part de votre Assemblée.

Là encore, je suis entièrement d'accord. Je dirai que seul un contrôle rigoureux comme celui qui se reflète dans le rapport que M. Janssen a soumis à votre Assemblée permet de réfuter avec autorité — l'autorité de votre Assemblée — le reproche qui, d'où qu'il vienne, pourrait nous être adressé à ce sujet.

Je suis d'accord avec lui pour une autre raison encore. C'est que nous pensons que dans toute gestion démocratique — et celle des Communautés européennes est une gestion démocratique, même si elle n'est pas encore entièrement instituée à tous égards — il est absolument nécessaire d'avoir un contrôle parlementaire.

Nous fondons notre action sur deux textes. L'un est celui du traité que nous exécutons aussi bien que nous le pouvons. L'autre, c'est la fameuse loi de Parkinson que nous nous efforçons de n'appliquer en aucune façon.

Dans le discours qu'il a prononcé ce matin devant l'Assemblée et qui était censé refléter l'opinion des Conseils, M. le ministre Luns a déclaré que l'on peut considérer que l'on a atteint le moment — ou du moins qu'on s'en est rapproché de près — de la stabilisation des effectifs et de la normalisation de l'administration. Je ferai remarquer à ce propos que, par la nature même des choses, dirais-je, on n'en est pas encore là dans le domaine de la recherche scientifique de l'Euratom. Les institutions du centre de recherche scientifique ne sont pas encore stabilisées et normalisées. C'est à Mol qu'on est le plus avancé, mais il ne s'agit malgré tout que d'un stade initial. Ispra ne fonctionne que depuis quelques mois. Quant à Petten et Karlsruhe, nous en sommes encore à la phase des négociations.

En ce qui concerne Karlsruhe, j'ai le plaisir de pouvoir vous annoncer que nous pourrons signer cette année encore les accords qui s'y rapportent. J'espère qu'il en ira de même pour Petten, mais la certitude est moins grande, du moins quant à la possibilité de parvenir à ce résultat encore cette année.

Monsieur le Président, plusieurs orateurs — notamment votre rapporteur et M. Vals — ont parlé des

Sassen

ressources propres de la Communauté. Comme je crois que sur ce point il peut s'être produit un malentendu, je tiens expressément à répéter qu'en 1959 notre Commission a pris part — et elle continue à le faire — à des recherches, à des études sur ce point, entreprises d'ailleurs en collaboration avec la Commission de la Communauté économique européenne.

Le temps nous étant mesuré, je ne m'occuperai pas des différentes suggestions faites par le rapporteur et par M. Vals. Je vous dirai cependant que nous continuons à suivre cette affaire avec beaucoup d'intérêt et que l'utilité de ces ressources ne nous échappe pas. L'affaire a non seulement un aspect technique, elle a aussi un aspect politique qui peut exercer certainement une influence, du point de vue chronologique, sur les propositions qu'il y a lieu de faire. Dans l'étude de ce problème des ressources, il faut se garder de poser de faux problèmes.

Disposer de ses propres moyens, c'est une chose ; la procédure et la compétence en matière de fixation du budget en est une autre, non moins importante, et il ne faut pas confondre l'une et l'autre. Je n'ai guère besoin de recommander ce second point à l'attention de l'Assemblée parlementaire ; je sais qu'à cet égard elle est diligente à souhait. Simplement, je dirai qu'il faut faire la distinction entre le problème des moyens propres à la Communauté et celui de la procédure et de la compétence en matière d'établissement du budget.

(L'orateur continue son exposé en langue française.)

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je poursuivrai en français pour les mêmes raisons que celles indiquées ce matin par M. le ministre Luns et parce que j'ai normalement le devoir, sinon l'habitude, de travailler sur des documents rédigés en français.

Je voudrais m'arrêter quelques instants à l'exposé que M. le Président du Conseil de ministres nous a fait ce matin sur les raisons pour lesquelles le Conseil s'est écarté de certains des crédits demandés dans l'avant-projet de budget.

Il convient, je crois, de dissiper dès le début tout malentendu. Le Conseil est d'avis, a déclaré M. le président Luns, qu'il serait antiéconomique de vouloir rattraper à tout prix le retard et épuiser avant la fin de la période quinquennale les 215 millions d'unités de compte prévus pour le premier programme de la Communauté.

Je puis donner l'assurance au Conseil, pour autant que cela soit encore nécessaire, et aussi à l'Assemblée qu'un tel point de vue antiéconomique n'est nullement et n'a jamais été le point de vue de la Commission. Les membres des commissions compétentes se souviendront sans aucun doute que mon collègue M. De Groote, par exemple, a clairement indiqué que la Commission n'a nullement l'intention de dépenser de l'argent uniquement pour le bon plaisir, mais que le problème devant lequel nous nous trouvons est précé-

sément de déterminer, dans notre programme de recherche, quelles sont les dépenses intelligentes à faire et de nous borner à celles-là.

Tel est le problème. Je constate que, sur ce plan, les points de vue du Conseil et de la Commission coïncident. Je constate également que ces points de vue coïncident sur un autre point, à savoir qu'il faut établir un budget réaliste. Il n'était nullement dans notre intention de fournir au Conseil ou de proposer à qui que ce soit un budget qui ne soit pas réaliste. Bien entendu, il n'est pas impossible qu'il y ait là des différences de jugement, d'opinion, d'appréciation.

Si l'on part de l'avant-projet de budget dans lequel nous avons demandé, pour les recherches, des crédits de paiement à concurrence de 58 millions d'unités de compte, si on laisse de côté la question des 3 millions d'unités de compte pour les réacteurs de puissance — question qui a été laissée ouverte explicitement par le Conseil — l'écart se réduit à 2 millions d'unités de compte. Je crois qu'il est difficile de dire qu'un tel écart est antiéconomique, qu'il est réaliste ou moins réaliste. C'est une question d'appréciation, de jugement et, dans la consultation que nous avons eue avec le Conseil à cet égard, nous sommes tombés d'accord. Je ne veux pas dire que le Conseil a eu raison et que la Commission a eu tort, je ne veux pas dire le contraire non plus. C'était une consultation fructueuse comme l'Assemblée a pu le constater par les paroles de remerciement que mon président a, à très juste titre, adressées à M. le Président du Conseil.

Nous avons pu constater avec satisfaction que votre rapporteur s'est plu à indiquer que les informations fournies par les Commissions lui ont permis d'étudier, dans de bonnes conditions, les projets de budgets. Je me félicite également que d'autres orateurs se soient associés à cette constatation. Il nous est également agréable de mentionner que les Commissions et les autres institutions ont pu donner une suite favorable à la demande exprimée par l'Assemblée et tendant à ce que les projets de budgets soient transmis au Conseil avant le 20 septembre afin que votre Assemblée soit à même de les examiner au cours de la présente session.

M. le rapporteur a souhaité cependant que l'Assemblée dispose d'autres éléments d'information. L'honorable M. Margulies s'est associé à lui sur ce point et a exposé ses désirs à cet égard.

La Commission ne verrait que des avantages à ce qu'en fonction de l'adoption par le Conseil du projet de budget soit communiquée à l'Assemblée, à la demande de celle-ci, l'introduction générale et les introductions particulières de chacun des états prévisionnels des institutions en y joignant éventuellement les explications rendues nécessaires à la suite des modifications apportées par le Conseil et cela, Monsieur le Président, sans aucun préjudice quant à l'exposé des motifs établi par le Conseil.

Sassen

Le tableau des effectifs annexé au budget demanderait, selon votre rapporteur, à être complété par des organigrammes plus détaillés. Cette année, ces organigrammes ont été communiqués à votre commission de l'administration et du budget. En vertu des dispositions de l'article 17 du règlement financier récemment adopté, l'organigramme des emplois budgétaires et des effectifs réels existant à la date de présentation de l'avant-projet de budget et indiquant la répartition de ces emplois sera, à l'avenir, produit à titre indicatif à l'appui du document budgétaire comme il a déjà été indiqué également, si je ne me trompe, par M. le Président des Conseils.

M. le Rapporteur met l'accent sur un certain nombre de questions en suspens parmi lesquelles il cite les règlements financiers. C'est pourquoi je crois devoir appeler l'attention de la Haute Assemblée sur plusieurs points.

Le règlement financier sur la reddition et la vérification des comptes a été arrêté par le Conseil déjà en mai 1959.

Le règlement sur l'établissement et l'exécution du budget, contenant également des dispositions sur la responsabilité des ordonnateurs et des comptables, pour lequel une proposition avait été déposée par la Commission en septembre 1959, a été adopté définitivement par le Conseil lors de sa dernière session de novembre. Cette question est donc maintenant réglée.

Le règlement sur la mise à disposition des contributions des Etats membres, pour lequel une proposition a été déposée par la Commission en juin 1958, est en cours d'étude devant le Conseil.

Enfin, lors de l'examen du projet de budget de recherches et d'investissement par le Conseil, la Commission a annoncé son intention de déposer, avant la fin de l'année, une proposition de règlement financier sur l'établissement et l'évolution du budget de recherches.

Le retard apporté à l'approbation de certains règlements n'a pas empêché la Commission de mettre en application, à titre de réglementation interne, des règles très strictes d'exécution et de contrôle des budgets s'inspirant des pratiques généralement suivies dans les Etats membres en matière de comptabilité publique.

L'état actuel de la mise en place des établissements du centre commun explique, je crois, suffisamment les raisons pour lesquelles il nous a été difficile de faire, à une date plus rapprochée, des propositions concernant le règlement financier sur le budget de recherches et d'investissement.

Sur certains points d'ordre administratif et budgétaire qui n'ont pas fait l'objet d'une décision des Conseils, la Commission croit devoir présenter, en ce qui la concerne, quelques observations touchant les remarques faites dans le rapport à cet égard.

La Commission souhaite aussi que le statut de ses membres et de ceux de la Cour de justice soit fixé, tout en remarquant, comme d'ailleurs la Commission du Marché commun, qu'elle ne dispose d'aucune initiative dans ce domaine.

Votre rapporteur a signalé le problème de l'indemnité transitoire attribuée aux membres sortants des exécutifs qui, lorsqu'ils cessent leur mandat, doivent s'interdire l'exercice de certaines activités. Dans ce domaine, la Commission ne fait qu'appliquer une décision des Conseils en date du 4 décembre 1958. De toute manière, même si le Conseil croyait devoir modifier ce régime pour l'avenir, les droits acquis subsisteraient.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'exposer à l'Assemblée, le régime des traitements, indemnités et pensions attribués aux membres des Commissions ainsi qu'aux juges et avocats généraux de la Cour de justice est fixé par le Conseil seul, sans proposition des Commissions, en vertu, pour nous, des dispositions de l'article 123 du traité de l'Euratom et de l'article 154 du traité C.E.E.

Qu'il me soit également permis de rappeler qu'il ne s'agit pas uniquement d'une indemnité d'incompatibilité. Sans oublier que les incompatibilités visées dans le traité de Rome sont beaucoup plus générales que celles du traité de la C.E.C.A., il convient avant tout de considérer cette indemnité comme une garantie de l'indépendance politique des exécutifs.

Autre chose est de savoir si le règlement actuellement et provisoirement en vigueur est le meilleur du monde. On peut toujours formuler des réserves à cet égard, mais, je le répète, la Commission ne dispose pas d'initiative, ni même d'un pouvoir de proposition dans ce domaine.

La Commission, Monsieur le Président, regrette, tout comme votre rapporteur d'ailleurs, le retard constaté dans la publication du rapport de la commission de contrôle. Elle tient cependant à souligner que ce retard n'est pas son fait.

Le texte définitif du rapport de la commission de contrôle nous a été communiqué le 16 mars de cette année. Le 8 avril, la Cour de justice a transmis sa réponse. L'Assemblée a adressé la sienne le 11 mai. La Commission a fait parvenir sa réponse d'ensemble le 14 juin. Le 7 novembre dernier, parvenait la réponse du Conseil. Or, les réponses des institutions doivent, aux termes des articles 7 et 8 du règlement financier sur la reddition et la vérification des comptes approuvés par le Conseil en mai 1959, être annexées au rapport de la Commission. Tout retard apporté à les communiquer a pour effet de faire différer la publication du rapport de la Commission.

Les travaux matériels de publication ont cependant été activement poursuivis dans toute la mesure du possible et le rapport est prêt à être publié, à bref délai, dans les quatre langues de la Communauté. Il

Sassen

sera transmis prochainement à votre Assemblée et au Conseil avec les comptes de l'exercice 1958 et le bilan financier.

Lors d'une révision éventuelle du règlement sur la reddition et la vérification des comptes, la Commission de l'Euratom a, pour sa part, l'intention de proposer l'insertion d'une disposition faisant obligation aux institutions de faire parvenir leurs réponses dans un délai à déterminer. Passé ce délai, elles seraient censées avoir renoncé à leur droit de réponse, remarque étant faite que ce droit nous paraît essentiel et conforme à une tradition bien établie dans nos pays.

De cette manière pourraient être évités les retards regrettables, analogues à celui qui s'est produit pour la publication de ce premier rapport.

En ce qui concerne le statut du personnel, sans vouloir préjuger la discussion qui doit intervenir demain sur le très important rapport de Mme De Riemaecker-Legot, je me bornerai à dire que la Commission s'associe au vœu du rapporteur et qu'elle est aussi d'avis qu'une procédure appropriée doit être mise en œuvre afin qu'avant l'application du nouveau statut le classement des fonctions soit harmonisé dans toutes les institutions et que l'application en soit faite selon une interprétation uniforme des règles dudit statut.

La Commission exprime sa satisfaction de voir que l'effort qu'elle a accompli pour limiter ses effectifs et réduire le nombre des agents de la catégorie A a été apprécié par votre commission parlementaire.

L'état prévisionnel du secrétariat des Conseils a appelé, dans le rapport de votre commission parlementaire, trois observations, dont deux intéressent plus directement ma Commission.

La première a trait aux crédits de fonctionnement du Comité économique et social. Ces crédits ont été inscrits à l'état prévisionnel du secrétariat des Conseils. M. Margulies a également attiré votre attention sur ce fait.

La Commission d'Euratom a cru pouvoir se rallier à cette solution inscrite dans le règlement financier adopté récemment par le Conseil, étant entendu — et ce point, à notre avis essentiel, a été clairement confirmé ce matin par M. le Président du Conseil de ministres — étant entendu, dis-je, que la Commission participera à la discussion de l'état prévisionnel du Comité économique et social au stade préparatoire, c'est-à-dire avant que le Conseil n'inscrive les crédits correspondants à son propre état prévisionnel. Cette procédure nous est apparue comme nous donnant, dans les faits, les garanties nécessaires, garanties qui ont également fait l'objet des préoccupations de votre Assemblée.

D'autre part, votre rapporteur a exprimé le vœu que les crédits destinés à couvrir les dépenses de publication du rapport de la commission de contrôle soient inscrits à l'état prévisionnel des Commissions

et non à celui du Conseil. La Commission estime de même que le crédit considéré ne devrait pas être prévu à un poste de l'état prévisionnel des Conseils, comme c'est actuellement le cas. Le respect du principe de l'universalité budgétaire et de l'indépendance de la commission de contrôle devrait néanmoins conduire à inscrire l'ensemble des dépenses afférentes à l'activité de cet organisme à l'état spécial concernant la Commission de contrôle, annexé à l'état prévisionnel du Conseil, selon les dispositions prévues dans le règlement financier.

La Commission exécutive s'est prononcée dans ce sens en formulant, comme vous le savez, son avis sur l'avant-projet de budget, conformément à l'article 177 du traité.

Vos commissions compétentes invitent, par la voix de votre rapporteur, la Commission d'Euratom à donner des explications devant permettre à l'Assemblée de se prononcer en connaissance de cause sur les crédits relatifs au contrôle de sécurité et à la protection sanitaire. Je crois savoir qu'après l'étude du rapport de M. Santero, la question concernant le contrôle de sécurité peut être considérée comme résolue.

En ce qui concerne la protection sanitaire, la réduction des crédits est inférieure à 2 millions de francs belges. Encore faut-il tenir compte de l'inscription au budget de 1960 d'un crédit de 2 millions de francs belges pour l'achat d'une installation mobile de décontamination. Il s'agit évidemment là d'une dépense qui ne se renouvelera pas chaque année. Par conséquent, les crédits demandés au titre de ce chapitre sont en réalité en légère augmentation et non en diminution.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, votre rapporteur et les honorables représentants MM. Kreyszig et Schuijt ont traité des questions qui intéressent le service de presse et d'information. Je fais toute confiance au président du conseil d'administration de ce service commun; par conséquent, je lui laisse le soin et l'honneur de répondre à ces interventions.

Je puis toutefois dire à M. Schuijt qu'il n'y a, dans notre budget, rien de caché en ce qui concerne les crédits et les fonds destinés à l'information. Tout s'y trouve clairement indiqué et ce budget ne dissimule rien.

Dans le rapport complémentaire de l'honorable délégué M. Schuijt, j'ai constaté qu'il est proposé à votre Assemblée de considérer que l'existence du groupe des porte-parole des Commissions ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information. Je me bornerai à indiquer que le groupe des porte-parole d'Euratom comporte un chef et quatre ressortissants de la Communauté, couvrant les quatre langues de six pays, et un ressortissant anglais pour l'information vers les pays anglo-saxons. Je crois que c'est là un minimum indispensable.

Sassen

Au demeurant, dans ce domaine également, il faut se garder de poser un faux problème. Il y a, en cette matière de l'information, des responsabilités qui sont propres à chaque exécutif et qui ne peuvent pas être exercées par le service commun. Ainsi que vous le savez — et je l'ai déclaré samedi — je suis partisan d'un service commun fort et j'ai donné des exemples d'actions où le porte-parole de la Commission de l'Euratom collabore, d'une façon heureuse et fructueuse, avec les sections spécialisées du service commun. De cette façon, je crois qu'il n'y a guère de problèmes à résoudre sur ce plan.

D'autre part, j'ai dit aussi et franchement à l'Assemblée qu'il ne faut pas s'attendre à des miracles de la part de ce service, parce qu'il est pour le moment insuffisamment étoffé. C'est ainsi que, pour l'information dans le domaine de l'agriculture, il y a un fonctionnaire de catégorie A ; dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse et de l'université, un fonctionnaire de catégorie A ; dans le domaine de l'information des pays d'outre-mer, également un seul fonctionnaire de catégorie A. Cela signifie qu'un renforcement des sections spécialisées ne serait nullement un luxe. Cette indication est soumise à l'aimable attention de M. le Représentant du Conseil de ministres en vue de la discussion budgétaire qui, sans doute, se déroulera vers la fin de cette année ou le début de l'année prochaine.

Monsieur le Président, nous sommes heureux d'avoir constaté que l'exposé des motifs que nous avons donné au budget de recherches et d'investissement a été apprécié de votre Assemblée.

Après l'intervention de M. le vice-président Medi, je serai bref sur ce sujet. Je rappellerai que l'annexe V du traité a fixé, pour l'exécution du premier programme de recherches, un montant de 215 millions d'unités de compte. Il importe à l'Assemblée d'avoir une vue exacte de l'exécution de ce programme et je crois que certaines précisions sont nécessaires.

Dans cet esprit, le projet de budget qui vous est soumis comporte, en annexe à l'exposé des motifs, un graphique faisant ressortir, du commencement de l'année 1958 jusqu'au 31 décembre 1961, le développement de ce programme tant en ce qui concerne les engagements et les paiements de dépenses qu'au regard du personnel employé.

Ce graphique est établi sur la base des résultats connus des exercices 1958 et 1959 et en fonction des résultats dès maintenant probables de l'exercice 1960 ainsi que des prévisions reprises dans le projet de budget de 1961. Il ressort de ce graphique qu'à la fin de l'année 1960, les engagements de dépenses, cumulés depuis 1958, s'élèveront à la somme de 29.200.000 unités de compte.

Fin 1961, compte tenu des prévisions d'engagements pour le prochain exercice, soit 75 millions d'unités de compte, le total des engagements depuis le 1^{er} jan-

vier 1958 s'élèvera à 104 millions d'unités de compte.

Ce montant, qui correspond aux engagements au sens budgétaire du terme, ne doit pas être confondu avec l'estimation donnée par ailleurs à vos Commissions et évaluant à 180 millions d'unités de compte environ le devis estimatif des actions dès maintenant entamées par la Commission dans divers domaines. Pour certaines de ces actions, en effet, l'exécution s'étendra au-delà de 1962 ; pour d'autres, la réalisation finale dépendra des résultats des premières étapes faites dans la recherche.

Les estimations ainsi données sur ces devis, sans avoir encore une valeur budgétaire, permettent cependant de préjuger le volume des dépenses à effectuer d'ici à la fin de 1962 dans le cadre du premier programme de recherches inscrit en annexe au traité. Elles permettent en particulier à la Commission — et c'est là, à notre avis, l'élément le plus important — d'estimer, malgré quelques retards dans le démarrage de certaines actions, notamment dans la constitution des établissements du Centre commun, que ce programme de 215 millions d'unités de compte doit pouvoir être réalisé dans ses grandes lignes et dans les délais prévus si la Commission, comme elle l'espère, peut disposer en temps utile du personnel et des moyens techniques nécessaires, cela, bien entendu, en ne procédant qu'à des dépenses à la fois utiles et indispensables.

Sur la base du projet de budget qui vous est présenté et dans l'hypothèse d'une utilisation totale de tous les crédits de paiements qui y sont inscrits, l'ensemble des paiements effectués depuis 1958 jusqu'à la fin de l'année 1961 s'élèvera à environ 78 millions d'unités de compte.

Il est évident toutefois, en pareille matière, que certains paiements correspondant à des opérations engagées pendant le délai d'exécution du programme seront effectués matériellement après ce délai et donneront lieu, dans ce cas, à report.

Monsieur le Président, votre commission de la recherche scientifique et technique et celle de l'administration et des budgets ont marqué à nouveau leur souci d'être informées, en cours d'exercice et préalablement à leur mise en œuvre, des programmes élaborés par la Commission.

C'est également le souci de celle-ci de maintenir avec notre Assemblée la meilleure liaison et toutes les fois qu'elle en a eu la possibilité, elle s'est efforcée de fournir à vos commissions les informations les plus larges sur son action, y compris les informations budgétaires. C'est ainsi qu'en 1960, elle a eu l'honneur d'exposer ses problèmes et de répondre à vos questions en ce qui concerne notamment votre commission de l'administration, les 8 mars, 9 septembre, 7 octobre et 28 octobre, et, en ce qui concerne la commission de la recherche, les 28 janvier, 18 mars, 7 juillet, 9 septembre, 6 octobre et 25 octobre.

Sassen

La Commission, tout en s'associant au souhait exprimé par votre rapporteur et tendant à ce que le projet de budget fasse clairement apparaître l'état d'utilisation des crédits, n'a donc pas manqué de vous tenir régulièrement informés à cet égard.

En ce qui concerne un point soulevé par votre commission de la recherche scientifique et technique au sujet du poste 1311 — honoraires, frais de voyages et de séjour d'experts — je peux préciser que ce crédit répond à la nécessité, pour la Commission, de consulter de nombreux experts tant pour l'exécution des tâches scientifiques et techniques que dans son souci de collaboration avec les organismes publics ou privés des Etats membres. La Commission remarque que le fait de disposer d'un tel crédit garantit à la fois son initiative en la matière et l'indépendance des experts qu'elle consulte.

En ce qui concerne les négociations sur les établissements de Petten et de Karlsruhe, j'ai déjà donné le point de vue de notre Commission.

Vos deux commissions, rappelant la résolution adoptée par l'Assemblée en novembre 1959, insistent de nouveau — et M Geiger est intervenu en ce sens dans ce débat — pour que soient prévues des dotations destinées au remplacement, en cours d'année, des installations scientifiques et techniques déjà mises en place. Si la Commission attache, elle aussi, la plus grande importance à ce problème, elle se doit cependant d'en souligner les difficultés. Certains Etats membres, tout d'abord, ne connaissent pas la notion d'amortissement appliquée aux investissements publics. D'autre part, cette notion d'amortissement, indispensable dans des organismes à caractère commercial pour le calcul des prix de revient, est d'une application délicate dans le domaine de la recherche et peut donner lieu à des difficultés considérables d'application, notamment dans l'établissement et la discussion des taux d'amortissement.

Il est donc nécessaire, avant de s'engager dans cette voie, de procéder à une étude approfondie. Il est possible, mais il n'est pas certain qu'une telle étude démontre que cette notion présente des avantages pour la Communauté.

Les autres points soulevés par M. Geiger, notamment en ce qui concerne le service de la documentation et l'enseignement, ont fait l'objet de réponses de la part de M. le vice-président Medi.

Monsieur le Président, pour conclure, je souhaite vivement que les commentaires et les précisions que j'ai pu apporter constituent une contribution utile de la part de notre Commission au travail fourni par votre rapporteur, votre commission et votre Assemblée. Je tiens en tout cas, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, à exprimer notre satisfaction du soin, de la compétence et de la compréhension avec lesquels votre commission et son rapporteur ont bien voulu étudier notre action passée aussi bien que

future. Je tiens également à remercier votre Assemblée de l'intérêt qu'elle a marqué pour nos problèmes au cours de ce débat et du soutien qu'elle nous apporte ainsi.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Sassen pour son abondant exposé. La Commission de l'Euratom a eu ainsi l'occasion de faire connaître amplement ses vues dans cette discussion budgétaire.

Nous allons entendre maintenant les interventions de la Commission de la Communauté économique européenne et je prie M. le président Hallstein de bien vouloir prendre la parole, en regrettant que ce soit à une heure aussi tardive.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le souci affiché par les membres de votre Assemblée de s'en tenir aussi exemplairement à l'essentiel me fait un devoir de les imiter. De plus, une bonne part de ce que j'aurais eu à dire a déjà été dit par M. le ministre Luns en sa qualité de président du Conseil, et je n'entends nullement y revenir.

Je remercie très vivement votre Assemblée d'avoir organisé le débat budgétaire. Je remercie en particulier la commission du budget pour le travail qu'elle a consacré à la préparation de ce débat ; je remercie notamment son président, M. Vals, et son rapporteur, M. Janssen, non seulement pour le travail de fond qu'ils ont fourni, mais également pour la part qui leur revient dans l'atmosphère de collaboration de ces semaines et de ces mois de préparation. Si le rapporteur a pu dire qu'une franche et cordiale coopération s'était développée entre la commission du budget et les exécutifs, nous le devons avant tout et principalement à cette atmosphère, qui a été créée non par nous, mais par la commission du budget.

Je remercie enfin tous ceux qui ont pris la parole au cours du débat. Je remercie M. le Président du Conseil d'avoir permis, grâce à sa magistrale conduite des délibérations du Conseil, l'adoption de ce budget, qu'on le juge satisfaisant ou peu satisfaisant ; je le remercie aussi de la manière dont il est intervenu ici.

Ce budget est celui de la quatrième année d'existence de notre Communauté. Peu à peu, la procédure et les formes d'agencement du budget prennent tournure. Je formulerai à ce propos ma première observation en ce qui concerne les problèmes de forme que pose l'établissement du budget. La forme même de la présentation du projet de budget relève déjà d'une tradition constamment respectée par l'Assemblée et les exécutifs dans la préparation du budget.

Les états prévisionnels qui ont été établis suivent dans leur structure le plan comptable. Ce point mérite d'être mentionné parce qu'il constitue un rapport,

Hallstein

modeste sans doute, mais cependant digne de mention, à l'aspect formel de cette stabilité que M. Schild, parlant au nom du groupe démocrate-chrétien a réclamée à juste titre.

Les projets de budget des services communs ont également été établis suivant les mêmes règles, conformément à un désir exprimé à plusieurs reprises par cette Assemblée.

Je ne m'arrêterai pas trop longuement aux questions de forme ; je dirai cependant — d'autant plus que cette question a joué un rôle dans les débats — que la Commission s'est efforcée de faciliter la compréhension de cet état prévisionnel par certaines justifications que nous avons jointes à notre avant-projet de budget. Nous avons donné des explications à propos des différents articles et postes de notre état prévisionnel, surtout naturellement à propos de ceux qui comportaient des majorations par rapport aux budgets précédents.

Nous avons joint une introduction au budget de chacune des quatre institutions ainsi qu'une introduction générale au budget global. Nous avons également fourni — du moins au cours des entretiens que nous avons pu avoir avec la commission du budget — des indications concernant la politique du personnel de la Commission. Si, néanmoins les observations de M. Schild ont manifestement rendu un son d'amicale déception, nous nous consolons en songeant à l'hommage que nous a rendu le rapporteur pour notre mode de collaboration avec la commission du budget.

Je passe aux questions matérielles et je commence par une question qui ménage la transition entre les questions de forme et les questions de fond ; c'est en fait une question cardinale pour le style de ce débat budgétaire. Je songe à la question posée par M. Vals que j'aimerais pour ma part formuler en ces termes-ci : Est-il bon d'organiser le débat budgétaire de l'Assemblée sur le modèle des débats budgétaires des parlements nationaux ? Autrement dit, est-il bon d'y voir la grande occasion pour les exécutifs de se justifier, de comparaître à la barre de la justice politique terrestre et de s'offrir aux critiques légitimes de leur assemblée parlementaire ?

La réponse a déjà été donnée, me semble-t-il, par M. Vals lui-même, lorsqu'il a souligné que l'adoption intégrale de ce style parlementaire national pour les débats budgétaires se heurte quelque peu au fait que nous trouvons, dans le traité lui-même et dans les usages de votre Assemblée, un autre instrument pour la reddition générale des comptes par les exécutifs : nous sommes tenus en effet de présenter un rapport général d'activité et qu'à ce moment on peut se prononcer sur ce que nous avons fait ou ce que nous avons omis de faire.

Si j'ajoute qu'en outre un colloque ou même, comme nous le savons déjà — et nous nous en félicitons — probablement plusieurs colloques auront lieu entre

l'Assemblée, le Conseil de ministres et les exécutifs, peut-être les occasions de rendre des comptes seraient-elles par trop multipliées si notre débat budgétaire était poussé jusqu'aux extrêmes préfigurés par les débats budgétaires nationaux.

Je crois qu'il n'y a pas en l'espèce — c'est là ma réponse à la question — de décision de principe, il y a uniquement une évolution empirique à la lumière de ce qui se fait encore par ailleurs au sein de votre Assemblée et donne l'occasion de demander des comptes aux exécutifs et d'adresser au Conseil, je ne dirai pas des critiques, mais des remarques sur son activité. Le débat budgétaire doit à sa manière venir s'ajouter à ces occasions. Il s'agira donc en pratique d'un compromis.

C'est également à la limite entre les questions de forme et les questions de fond que se situe la question posée par M. Schild, je crois, qui se demande à juste titre, si le moment est venu de mettre au point une sorte de programme général des activités et des dépenses des Communautés en vue de faciliter l'examen critique que l'Assemblée doit faire du budget. Cela est assurément nécessaire. Je doute cependant que le temps soit déjà venu de le faire. Comme dans maints autres domaines, c'est pas à pas que nous parcourons aussi cette phase de la mise en place et de l'articulation des institutions ; espérons que cette période d'édification ne sera pas trop longue !

J'en arrive ainsi aux questions de fond proprement dites. Parmi elles, deux questions de principe viennent en tête.

Premièrement, que nous coûte l'Europe des Six, que nous coûtent notamment ses institutions dont les dépenses — et malheureusement pas encore les recettes — ont fait l'objet de ce débat ?

Deuxième question : En sommes-nous arrivés désormais à un point de normalisation des budgets tel que nous puissions nous attendre, ces prochaines années, à une sorte de reconduction routinière de ce qui s'est fait auparavant ?

Je me félicite des observations formulées par tous les orateurs qui ont participé à la discussion de la première question, notamment par MM. Schild et Janssen qui ont déclaré que les dépenses calculables entraînées par la Communauté selon les budgets actuels n'étaient nullement hors de proportion avec le profit que nous pouvons espérer tirer des Communautés, que nous comparions ces dépenses aux avantages chiffrables de la création des Communautés ou aux dépenses publiques sur le plan national.

Le second problème a été formulé comme suit par M. Janssen. Nous devons parvenir peu à peu à une sorte de budget définitif qui cesse d'augmenter. M. le Président de la commission du budget l'a appelé un problème de stabilisation et de normalisation. M. le Président du Conseil s'est à son tour exprimé en des termes analogues.

Hallstein

Je tiens à ce propos à préciser que nous sommes un peu plus prudents dans nos affirmations, non que nous entendions laisser une porte ouverte à un gros accroissement, mais parce que nous sommes en fait persuadés que nous ne pouvons pas encore dire aujourd'hui si nous sommes parvenus à la phase dernière de cette lente augmentation des besoins de crédits.

Pour ménager nos expressions, nous parlons d'un budget de consolidation croissante, voire de consolidation avancée. La courbe ascendante — je suis d'accord là-dessus avec les orateurs qui ont pris la parole sur ce point — a visiblement fléchi. Cela ne fait aucun doute. Je suis en fait convaincu que ce phénomène traduit une tendance générale qui se maintiendra.

Quant à savoir si nous serons en mesure de rester pour l'essentiel au niveau des dépenses actuelles, cela dépend non pas de nous, mais du volume éventuellement surajouté des tâches nouvelles exigeant l'appoint de nouveaux agents.

Cela m'amène à répondre en deux mots à une question que surtout M. Schild a formulée de manière péremptoire. Il s'est enquis des tâches fondamentales et a réclamé — à juste titre me semble-t-il — qu'en justifiant nos demandes nous les indiquions. Il voulait qu'une distinction fût établie entre les tâches fondamentales du présent et celles de l'avenir.

Permettez-moi de dire que nous sommes tellement attachés jusqu'à présent à celles du présent qu'il ne nous est guère resté de temps pour penser à d'éventuels centres d'intérêt de l'avenir. Pour répondre à la question qu'a été adressée à la Commission, je dirai quelques mots des tâches fondamentales du présent.

Vous constaterez que la liste que je me permettrai d'indiquer en me limitant aux têtes de chapitre pour ne pas y consacrer trop de temps, ne fait pas mention de certains problèmes qui ont été présentés — à juste titre, nous en convenons — comme des pôles importants de l'action de nos Communautés et par conséquent aussi de nos exécutifs.

Vous n'y trouverez pas la politique structurelle et il n'y sera pas question non plus de la politique de recherche ou de la politique de formation. Mais ce n'est pas que ce ne soient pas là pour nous des tâches fondamentales. La première en est à coup sûr une ; elle est même dans le prolongement direct des tâches que nous impartit le traité. Nous consacrons aux thèmes de la politique structurelle, en particulier donc dans leur aspect de problèmes de politique régionale, une attention spéciale et il ne se passe guère de réunion — précisément au cours des derniers mois — où nous ne discutons les aspects théoriques et pratiques de ces problèmes.

En ce qui concerne la politique de formation, je prépare précisément à l'heure actuelle une note destinée à la Commission, car j'estime que le traité nous offre suffisamment de ressources, pourvu que nous

tirions suffisamment parti des possibilités qu'il comporte, pour que, dans ce domaine également, nous devenions plus actifs que nous n'avons pu l'être jusqu'à présent, à cause de la priorité réservée à d'autres tâches.

Si vous ne trouvez pas ces deux points dans la liste que je vais vous lire, c'est que sur ces points nous croyons pouvoir nous passer d'une augmentation des crédits. Nous considérons ces tâches comme primordiales ; mais pour autant que nous puissions actuellement nous rendre compte des besoins de personnel pour les mener à bien, nous croyons pouvoir nous en acquitter avec les crédits disponibles.

Nous n'avons pas la même certitude en ce qui concerne les points que je vais mentionner maintenant. Ce sont là les réserves que je formulerai en m'associant à ceux qui ont déclaré qu'il faudrait désormais mettre bientôt un terme à ces augmentations.

Le premier point, c'est naturellement la politique agricole.

Le second concerne l'application de la politique des ententes qui exigera à coup sûr un surcroît de crédits, notamment pour le contrôle des ententes.

Le troisième point — qui est étroitement lié au précédent — concerne les travaux de rapprochement des législations, dont les dispositions fiscales ne constituent qu'une fraction. Dans ce secteur, nous avons entrepris nos travaux avec des effectifs très modestes. Bien que nous puissions compter, dans ce domaine également, sur une forte coopération scientifique et administrative sur le plan national, nous aurons vraisemblablement besoin d'un renfort d'effectifs.

Je mentionne encore l'importance croissante de la politique conjoncturelle ; elle se traduit par la création du comité conjoncturel et par l'appui que nous donnons à ses travaux.

Je citerai comme point de détail l'application du tarif extérieur commun. Nous avons pu jusqu'à présent restreindre dans ce domaine nos demandes de crédits parce qu'un nombre considérable de fonctionnaires qualifiés des administrations nationales avait été mis temporairement à notre disposition pour cette tâche. Mais ces concours s'épuisent ou ont déjà pris fin.

Je mentionnerai les travaux de réalisation du droit d'établissement et des programmes dans le domaine des prestations de services.

Je citerai la mise au point de la politique commune des transports. Je suis sûr d'obtenir l'approbation de votre Assemblée en affirmant qu'il s'agit là d'une tâche très urgente.

Activité accrue enfin dans le secteur des problèmes de développement. A cet égard, je pense en premier lieu aux territoires associés, mais pas uniquement à eux.

Hallstein

J'en arrive maintenant, dans le cadre de ces questions de fond, au problème-clé de tous les budgets, le problème des demandes de personnel.

Sur ce point, le Conseil nous a donné, dans l'exposé des motifs qu'il a joint au projet de budget, toute une série d'excellents conseils. Je dirai en peu de mots que nous pouvons pleinement souscrire à ces conseils sur tous les points essentiels.

Premier conseil, on suggère que, lorsque de nouvelles tâches se présentent, nous devrions du moins commencer à les accomplir en faisant appel aux fonctionnaires déjà en service, en optant par conséquent pour le recours aux ressources internes. D'accord ! Mais cela suppose naturellement que les fonctionnaires ont cessé d'être indispensables au poste qu'ils occupent ; cela suppose donc que les anciennes tâches sont achevées ou réduites.

On nous conseille de mieux coordonner ou de concentrer l'activité des membres de division et autres assistants et de centraliser aussi les pouvoirs de direction. D'accord ! Nous ne considérons nullement notre organisation administrative comme définitive ou sacro-sainte. Au cours des dernières années, lorsqu'il y avait un coup de feu, si vous permettez de m'exprimer ainsi, nous avons toujours disposé très largement des services non indispensables d'une division, d'une direction ou d'une direction générale ou même des services d'une direction générale non compétente pour les placer là où se produisait le coup de feu.

On nous conseille de profiter du passage de la période pré-statutaire dans laquelle se trouve encore — malheureusement — notre administration à sa fonctionnarisation pour améliorer la répartition du personnel. D'accord ! Soulignons toutefois que nous ne pouvons naturellement pas non plus faire de miracles. Nous pensons que notre administration est bonne. Mais nulle part au monde il n'existe d'administration composée uniquement de génies.

Enfin, l'on nous conseille de tendre vers une rationalisation interne de l'appareil administratif et l'on nous dit que lors de la discussion du quatrième budget de notre Communauté nous devrions en être arrivés maintenant à ne plus envisager de nouvelles augmentations. D'accord, sous la réserve que j'ai déjà mentionnée. Cela suppose que de nouvelles tâches ne nous seront pas imparties ; dans le cas contraire, il ne nous resterait qu'à différer l'exécution du traité. Nous ne nous y résoudrons qu'à contre-cœur, car nous sommes l'institution qui a reçu pour mission d'assurer la réalisation de notre Communauté.

Permettez-moi de résumer. Les demandes de personnel que nous avons présentées étaient déjà le résultat d'une opération très douloureuse que la Commission a dû pratiquer sur elle-même. Nous nous sommes résolus à effectuer des réductions dont nous sommes convaincus nous-mêmes qu'elles dépassent ce que nous pouvions raisonnablement admettre. Il ne nous a certes

pas été facile d'amputer les demandes de nos services et celles de chacun des membres de la Commission.

L'avant-projet de la Commission a donc été avec un très grand souci d'économie. Il ne comporterait plus ce que d'ingénieux tacticiens de la politique budgétaire appellent une marge de concession. Nous avons espéré que les résultats de tous nos efforts ne subirait pas de nouvelles amputations.

La Commission s'est malheureusement trouvée dans l'obligation de s'accommoder de nouvelles réductions envisagées par le Conseil.

Il m'a causé quelque peine d'entendre aujourd'hui M. le Président du Conseil mettre même encore un accent particulier sur ces réductions. Je ne crois cependant pas mal l'interpréter en n'y voyant pas l'expression d'une position de principe à l'égard de nouvelles demandes d'accroissement. Du reste, l'attitude du Conseil nous montre que cette interprétation est permise.

Je traduirai maintenant en chiffres ce que je viens de dire et ce sera ma réponse à la question de M. Margulies.

M. Margulies a constaté à juste titre que l'avant-projet de la Commission — je m'empresserai de dire qu'il ne coïncide pas entièrement avec les sommes approuvées par le Conseil — comporte un supplément de 132 millions d'unités de compte au titre du personnel. M. Margulies a demandé l'explication de cette somme. Je vais maintenant la lui donner.

Ce supplément couvre un grand nombre de postes. Le premier de ces postes correspond au montant supplémentaire exigé par l'accroissement de personnel qui a déjà eu lieu en 1960, mais que nous avons prudemment calculé en fonction des besoins d'un semestre, puisque les recrutements effectués sur la base des postes approuvés se répartissent sur l'année entière. Pour l'année nouvelle, les appointements de ces fonctionnaires doivent naturellement être prévus pour douze mois.

Ajoutons à cela un poste concernant l'avancement automatique des fonctionnaires qui, comme vous le savez, a lieu tous les deux ans dès la période pré-statutaire, conformément au statut de la Communauté du charbon et de l'acier que nous appliquons actuellement.

Ajoutons encore les dépenses d'alignement des traitements. Nous avons d'abord appliqué un système d'économie qui s'écartait du système appliqué par la Communauté du charbon et de l'acier, en faisant précéder les échelons initiaux de chaque grade d'échelons préliminaires. Les délibérations relatives au régime de rémunération ayant montré que l'on n'adopterait pas définitivement ce système, nous avons dû classer les nouveaux fonctionnaires selon le barème inchangé de la Communauté du charbon et de l'acier, c'est-à-dire sans faire précéder les divers grades d'échelons préliminaires. Aussi avons-nous été obligés d'appliquer le

Hallstein

même traitement aux fonctionnaires déjà en service afin qu'ils ne subissent pas de discrimination.

Ajoutons aussi les promotions non automatiques, mais exceptionnelles, qui sont légitimes, de même que certaines titularisations d'agents employés jusqu'à présent comme auxiliaires.

Ajoutons enfin les mutations d'agents des services communs dans les services de la Commission — je pense notamment au groupe des porte-parole — et certains suppléments dus à des changements dans la situation de famille de notre personnel.

Tels sont les éléments qui composent la somme indiquée ; celle-ci a cependant été diminuée de 4 millions d'unités de compte par suite des réductions que le Conseil a fait subir à nos propositions.

J'en ai terminé avec les informations de caractère général et je passe à quelques points particuliers. Je commencerai par la question que M. Schild a posée sur le report de crédits budgétaires.

Cette question est définitivement résolue par le règlement financier désormais adopté. Celui-ci prescrit notamment la publication des reports. Aussi est-il donné satisfaction à M. Schild.

Il n'est pas encore possible actuellement de prévoir le montant de crédits budgétaires qui pourront être reportés de 1960 à 1961, et cela tout simplement parce que l'exercice en cours n'est pas encore achevé.

Certains représentants qui ont pris la parole aujourd'hui ont invoqué les règlements financiers qu'exige l'article 209 du traité de la C.E.E. L'essentiel sur ce point a déjà été dit par M. le Président du Conseil qui a donné les informations nécessaires. M. Schild a déclaré qu'il serait indiqué que l'on communique dès maintenant les parties du règlement d'organisation financière qui se trouvent à l'état de projet. J'espère que M. le Président du Conseil n'y verra aucune infraction aux bonnes règles de la collaboration avec le Conseil si je dis que nous ne voyons pour notre part aucun inconvénient à communiquer ces projets, du moins à la commission compétente de l'Assemblée parlementaire.

En ce qui concerne la question du « statut des membres de la Commission et de la Cour de justice » abordée par M. Vals, je dirai simplement qu'il a lui-même parfaitement décrit la situation dans son exposé. Je n'ai rien à y ajouter. M. Vals a demandé si aucune des activités exercées n'est en contradiction avec les obligations imposées par le traité aux membres des exécutifs. Qu'il me soit permis de lui dire, ainsi qu'à votre Assemblée, que la procédure adoptée par notre Commission est telle que la Commission veille elle-même au respect de ces obligations en s'appuyant en principe sur les déclarations que les membres de la Commission ont le devoir de formuler.

Les débats de ce jour ont fait une place notable à la question du passage au financement de la Commu-

nauté par ses propres ressources. La Commission comprend parfaitement l'intérêt que la Haute Assemblée porte à ce problème et elle le partage. Il est superflu que j'expose en détail, à un interlocuteur qui partage notre opinion, les raisons d'un tel passage.

Permettez-moi de formuler aussi brièvement qu'il se doit les observations qu'appellent les considérations exprimées.

Nous nous sommes laissé guider par une idée générale qui détermine notre attitude à l'égard de toutes les formes de solution qui ont été examinées ici et que nous avons déjà prises nous-mêmes en considération lors des discussions préparatoires qui se sont déroulées à ce propos dans le cadre de la Commission et de son administration. Cette idée générale est la suivante : Nous estimons qu'à un moment où les consommateurs ne bénéficient pas encore d'une manière générale — nous devons malheureusement le reconnaître — des diminutions de coûts résultant de la réduction des droits de douane effectuée dans le cadre de notre Communauté, à un moment en outre où les gouvernements font usage des possibilités qui leur sont théoriquement offertes de remplacer les recettes supprimées au titre droits de douane par d'autres mesures fiscales, il serait de mauvaise politique de prévoir en faveur de la Communauté un système de recettes qui aboutirait en fait à priver le consommateur des avantages qu'il attend du marché commun, surtout si l'on crée à cet effet un impôt C.E.E. qui serait sans aucun doute très impopulaire.

Je ne veux pas trop entrer dans les détails, mais peut-être pourrai-je vous dire succinctement — et je sollicite votre indulgence pour cette forme de réponse due à l'heure tardive — que nous avons considéré toutes les possibilités de solution qui ont été évoquées ici, mais que, pour différentes raisons, nous n'avons pu jusqu'à présent nous résoudre à faire une proposition. Ou bien les remèdes proposés ne sont pas suffisants pour répondre réellement aux besoins, ou bien il est encore prématuré, dans l'état actuel des problèmes fondamentaux du secteur économique considéré, d'adopter une solution de ce genre — tel est notamment le cas pour les impôts sur l'énergie ou les impôts de ce type — ce secteur n'ayant pas encore été unifié pour faire l'objet d'une politique iniforme.

En ce qui concerne la proposition formulée par M. Janssen, qui demande qu'un supplément soit ajouté à la taxe sur le chiffre d'affaires, l'auteur a lui-même déjà mentionné la principale objection qui s'oppose à ce projet : les systèmes de taxes sur le chiffre d'affaires sont si différents que le fait de les prendre pour base aboutirait à une clef de répartition des dépenses entre les États membres de notre Communauté qui cesserait d'être équitable. Mais peut-être peut-on dire que nous aurons là un bon moyen d'obliger, par cette pression indirecte, les gouvernements et les parlements nationaux à harmoniser enfin ces systèmes fiscaux. Je crains cependant que cette hypothèse ne se révèle

Hallstein

fallacieuse et que pour cette raison les gouvernements, dont l'approbation nous est nécessaire pour parvenir à cette solution, refusent de nous la donner.

Un mot à M. le Président du Conseil qui a déploré que nous n'ayons pas associé le Conseil à l'alignement des rémunérations dont je viens de parler. Je ne peux que répéter ici publiquement — la question ayant été posée uniquement — ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire au Conseil. Nous estimons que nous n'étions pas tenus de discuter au préalable cette question avec le Conseil, que nous étions couverts par les dispositions de notre traité, qui prévoit que nous devons discuter avec le Conseil des questions relatives au nombre, à la rémunération et à la répartition des postes. Nous n'avons en effet procédé à aucun recrutement et à aucun alignement sans être couverts par une approbation des postes dans l'organigramme que nous avons pourvus. Nous pensions agir ainsi dans un domaine où nous disposions déjà d'une autorisation.

Venons-en maintenant au Fonds social ! J'ai été très impressionné ce matin par l'exposé de M. Storch. Nous estimons également qu'il s'agit effectivement là d'un instrument dont l'importance dépasse de loin les effets purement matériels de l'allègement des budgets sociaux sur le plan national, car de très larges couches de la population ressentiront les bienfaits de l'existence de la Communauté. M. Storch a posé à ce propos trois questions.

Premièrement : Les Etats membres ont-ils assez fait pour préparer le démarrage et le fonctionnement du Fonds social ? M. Storch, lui, a répondu négativement à cette question et déclaré que le Conseil et la Commission pourraient faire quelque chose à cet égard. Je n'en suis pas tout à fait sûr. Je crois plutôt que l'intérêt des Etats membres, qui dans ce cas bénéficient des apports de la Communauté, suffit à les inciter à accélérer leurs préparatifs du point de vue législatif et administratif. Au reste, M. Storch a sûrement raison lorsqu'il dit qu'une possibilité est ainsi offerte aux membres de l'Assemblée de mettre en mouvement l'appareil législatif dans leurs parlements nationaux.

En ce qui concerne la seconde question de M. Storch, il est exact que la rééducation professionnelle dans les entreprises peut faire l'objet d'un remboursement. Les définitions du règlement sont assez souples pour permettre cette opération.

Enfin, je tiens à déclarer que je partage entièrement les idées de M. Storch en ce qui concerne l'ensemble des problèmes posés par les travailleurs dits étrangers. Il s'agit là en effet d'un problème psychologique et j'estime que la manière dont les Etats membres traitent ce problème est totalement insuffisante ; il y a là un retard à rattraper. Ce problème mérite la plus grande attention de tous ceux qui ont la possibilité d'agir sur la politique sociale.

Je vais maintenant répondre à deux questions qui se rapportent directement ou indirectement aux services communs.

La première a été posée par M. Nederhorst ; elle concerne l'office statistique des Communautés, poste 3702 du budget de l'Office statistique commun.

Les enquêtes dont il s'agit là sont de deux types. Il s'agit, d'un part, de recherches spécifiques de la Haute Autorité ou de recherches faites avec l'aide de quelques experts ou avec la collaboration des offices statistiques nationaux. D'autre part, il s'agit de recherches portant par exemple sur les dépenses de salaires et les revenus salariaux dans les secteurs économiques importants, recherches qui relèvent des attributions spécifiques de la Communauté économique européenne.

Ces recherches représentent une tâche extrêmement vaste. Des enquêtes doivent être effectuées et des renseignements recueillis dans quelque 10.000 entreprises.

En revanche, les sommes prévues à ce titre pour ces enquêtes n'importent pas les crédits nécessaires pour procéder à des relevés statistiques sur le calcul des salaires réels ; M. Nederhorst s'attendait d'ailleurs à cette réponse. C'est pourquoi nous envisageons, en un premier temps, de prendre pour base les salaires d'équivalence calculés dans le cadre de la Communauté du charbon et de l'acier lors de l'enquête sur les salaires réels. Nous voudrions ensuite, en 1962, si les crédits nécessaires nous sont accordés, procéder dans les six pays à une enquête directement adaptée au cadre plus général de la Communauté économique européenne.

Quelques mots maintenant du service commun de presse et d'information ! Deux orateurs ont donné à entendre que le mode de délimitation entre les services communs et les services propres des exécutifs — nous-mêmes n'avons pas été nommés — pourrait dissimuler des possibilités de permutations de postes ou tout simplement de camouflage.

Je ne sais pas qui est visé par l'allusion contenue dans cette remarque. Elle ne peut sûrement pas s'appliquer à la Communauté économique européenne, je tiens à l'affirmer expressément. Nous ne voyons pas de telles possibilités ; même si elles existaient, nous n'en ferions pas usage, je le déclare formellement.

Enfin, on a soulevé — et j'en arrive ainsi à la fin de mon exposé — le problème de la création de groupes de porte-parole distincts. A ce propos, j'affirme catégoriquement qu'il était absolument indispensable de créer ces groupes de porte-parole qui font partie intégrante de notre propre administration.

M. le Président du Conseil a dit que l'expérience montrera si c'est là une bonne répartition entre services communs et services spéciaux des exécutifs. Je m'enhardis à dire qu'une expérience d'un peu plus d'un an suffit déjà à démontrer que la mesure était non seulement bonne, mais très bonne, voire indispensable.

Hallstein

Nous avons besoin, outre d'un instrument d'information à long terme — qui est du ressort du service commun — aussi d'un instrument qui puisse réagir aux mouvements de l'opinion publique avec une extrême rapidité, une rapidité telle que le délai d'une heure est déjà trop long. Le porte-parole est l'un des deux fonctionnaires qui assistent régulièrement aux réunions de la Commission à la seule fin de pouvoir suivre les événements à leur source et de commenter et d'interpréter les manifestations de la vie des exécutifs.

C'est sur ce point, Monsieur le Président, que je voudrais conclure. Je laisserai à mon ami, M. Caron, vice-président de la Commission, qui en sa qualité de président du conseil d'administration du service commun de presse et d'information est plus compétent que moi pour traiter ce sujet, le soin de répondre aux autres questions que M. Kreyssig a posées.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je suis particulièrement reconnaissant à M. le président Hallstein de l'honneur qu'il nous a fait en acceptant de prendre la parole à la fin de cette longue séance et d'avoir ainsi apporté une contribution très précieuse à ce débat budgétaire. Je l'en remercie très vivement.

La parole est à M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Caron, vice-président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (1) Monsieur le Président, ma qualité de président du conseil d'administration du service d'information commun aux trois Communautés m'oblige à répondre ce soir aux deux orateurs qui, au cours de la discussion sur le budget, ont parlé plus particulièrement des problèmes de la presse et de l'information.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour remercier M. le Président du Conseil de ministres pour les aimables paroles qu'il a eues à l'égard du service que j'ai l'honneur de représenter. Je tiens à répéter, avec tout autant de franchise, ce que j'ai déjà dit ailleurs, précisément au Conseil de ministres, à propos du personnel; pour les services spécialisés, le personnel qui nous a été accordé est absolument insuffisant. J'aimerais que l'Assemblée se souvienne de cette déclaration le jour où elle devra donner son avis sur notre activité future, car alors elle devra se rappeler les conditions d'infériorité dans lesquelles nous sommes contraints de travailler.

M. Kreyssig — à qui l'Assemblée devra toujours être reconnaissante de l'initiative qu'il a prise en vue de la création du fonds, bien connu de tous, pour la jeunesse — me permettra de lui dire que j'ai été quelque peu surprise de la déception que lui a causée la réponse écrite que j'ai donnée à Paris. Vous vous souvenez sans doute, Monsieur Kreyssig, que votre question avait été formulée vers la mi-octobre. Le

27 octobre vous avez reçu une réponse dans laquelle l'intention n'était pas du tout d'ignorer le problème de Strasbourg; on a simplement affirmé que la question de ces visites devrait être examinée plus tard par le conseil d'administration, et cela pour deux motifs: d'abord parce que des raisons de discrétion nous commandaient de ne pas intervenir dans un secteur — celui de la presse et de l'information — qui relève de l'Assemblée parlementaire; ensuite parce que le Conseil d'administration ne pouvait adopter des mesures vraiment concrètes qu'après avoir pris les contacts nécessaires.

Je puis vous dire que votre demande sera examinée à la prochaine réunion du conseil d'administration et je suis sûr qu'elle sera accueillie. Vous serez certainement heureux d'apprendre que, précisément au cours de cette session, nous avons eu la visite de quinze jeunes journalistes de trois pays et que j'ai assisté hier encore à un dîner de clôture d'un séminaire auquel avaient participé 25 ou 30 de vos compatriotes venus de divers milieux — beaucoup d'entre eux étaient jeunes et même très jeunes — à Strasbourg pour assister dans la réalité au fonctionnement de l'Assemblée parlementaire européenne.

Je passe maintenant à la question du titre: « Jeunesse et culture populaire ». M. Kreyssig se rappellera qu'en commission il avait été entendu que ce titre serait modifié car il ne répondait guère, surtout en allemand, à l'esprit de la proposition qu'il avait faite l'année dernière. En effet, s'il est exact que le fonds en question doit être destiné plus particulièrement à la jeunesse, il est tout aussi vrai que l'on se propose, par ce fonds, de s'adresser aussi aux personnes chargées de l'éducation de cette jeunesse, c'est-à-dire aux professeurs. Je suis certain que, quand M. Kreyssig aura la possibilité de lire, avec tous les autres membres de l'Assemblée, le rapport que nous devons établir sur l'affectation de ces dix millions, il se rendra compte que nous avons agi pour le mieux.

D'autre part, nous avons déjà pour tâche d'exposer devant le Conseil de ministres les grandes lignes de notre programme pour l'année qui vient; M. Kreyssig me permettra alors de dire ma perplexité en face de la demande d'un autre exposé sur le budget, même très court, devant la commission parlementaire. Je ne voudrais notamment pas qu'il puisse servir de prétexte à une infinité de demandes présentées de toutes parts. En revanche, nous avons indiscutablement le devoir de soumettre un bilan à l'Assemblée parlementaire.

Pour 1961, nous prendrons bonne note des avis et des critiques formulés par la commission des affaires politiques de votre Assemblée sur le budget dont les subdivisions ont retenu l'attention de M. Schuijt. Je puis dire à M. Schuijt — auquel il a déjà été répondu sur ce point à la division des groupes de porte-parole — que notre tendance est précisément d'avoir un budget unique, un système comptable centralisé permettant de contrôler les engagements et les dépenses.

Caron

Je suis tout à fait certain que, l'accord s'étant fait au Conseil d'administration lors de la réunion de Luxembourg, accord qui sera ratifié à Bruxelles au mois de décembre, on trouvera, d'accord également avec les trois chefs de l'administration, la bonne manière de résoudre entièrement ce problème.

J'espère avoir répondu au mieux aux questions qui m'ont posées, même si je m'en suis tenu aux trois minutes dans lesquelles, j'ai promis d'enfermer mon intervention.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie M. Caron de son intervention.

Je suis presque confus de donner encore la parole à M. Luns, président des Conseils, à la fin de cette séance et alors que j'ai déjà fait remarquer l'effort important que M. le ministre Luns avait accompli au cours de ce marathon parlementaire.

(*Sourires.*)

M. Luns, président en exercice des Conseils de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. — Monsieur le Président, votre façon si aimable de me donner la parole m'encourage à étendre quelque peu mon intervention (*sourires*), mais ceci n'est pas une vengeance! (*Rires*).

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je m'excuse de ne pas répondre à toutes les questions mais je ferai mon mieux en l'occurrence.

J'ai été très sensible aux remarques qui ont été faites par les membres de l'Assemblée et je cite entre autres M. Kreyssig. Je remercie également M. le président Hirsch et M. le président Hallstein de leurs interventions relatives à la préparation des budgets.

L'honorable M. Geiger m'a demandé dans quelle mesure le Conseil pouvait prendre l'engagement de laisser à la disposition de la Commission, à l'expiration de la période quinquennale du premier programme de recherches, le montant qui n'aura pu être engagé à cette date sur les 215 millions de dollars prévus pour ce programme par le traité.

Un tel engagement nécessiterait une décision du Conseil et je n'ai pas compétence pour prendre seul cette décision. Je crois toutefois que le point le plus important n'est pas tant d'assurer un tel report pour permettre l'épuisement du crédit prévu par le traité que d'assurer à la Commission la disposition des montants nécessaires à la poursuite de toutes les tâches qui lui sont confiées par le traité dans le domaine de la recherche.

Cette question ne saurait manquer d'être présente à l'esprit du Conseil lorsqu'il sera appelé à se prononcer, sur proposition de la Commission sur le montant

des crédits du deuxième programme de recherches. J'espère que cette réponse est de nature à donner satisfaction à l'Assemblée.

Le président de votre commission, M. Vals, a exposé l'intérêt qu'il y aurait, à son sens, à voir les débats budgétaires revêtir le caractère d'un débat de politique générale. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il s'agit là — et vous en êtes certainement conscients — d'une proposition sans doute très intéressante, mais dont les implications de toute nature ne vous échapperont pas. Sans parler de notre colloque, dont on pourrait se demander s'il aurait encore un sens, il s'agirait, en tout état de cause, d'un tournant dans les rapports que nos deux institutions entretiennent et, en ma qualité de président des Conseils, je ne suis pas en mesure de donner maintenant une réponse concrète.

Vous vous rappellerez que M. le président Hallstein a d'ailleurs déjà fait, à ce sujet, des remarques pertinentes auxquelles je me rallie volontiers.

La question de la transmission d'informations d'ordre budgétaire a déjà été soulevée l'an passé par l'Assemblée parlementaire européenne. Le court délai dont disposent les Conseils pour examiner et établir des projets de budget ne leur permet pas d'apporter des changements aux introductions générales des institutions qui figurent aux avant-projets de budget et qui doivent être amendées en fonction des modifications des données chiffrées qu'elles contiennent.

D'autre part, les Conseils n'ont pas cru devoir insérer dans les projets de budgets, des éléments des avant-projets soumis par les Commissions. Ces éléments, notamment les introductions générales et les introductions spéciales à chacune des sections, constituent en effet des travaux préparatoires à l'établissement des projets. Mais il va de soi que ces documents demeurent à votre disposition à l'occasion de votre examen des projets de budgets. Il avait été convenu, d'ailleurs, que les Commissions pourraient transmettre, à la demande de l'Assemblée parlementaire ou même de leur propre initiative, tout renseignement ou document budgétaire jugé utile pour apprécier les évaluations en toute connaissance de cause.

Monsieur le Président, quoique je ne veuille pas trop abuser de votre temps, je dois dire quand même quelques mots du compte rendu que M. Margulies a fait de l'entretien que la délégation parlementaire a eu avec les Conseils.

Je ne reviendrai pas sur la question du nombre des participants à la session des Conseils. J'ai déjà eu l'occasion de vous exprimer mon sentiment sur cette question, mais vous me permettrez de supposer que M. Margulies est assez mal informé de la physionomie des ministres, lorsqu'il affirme n'avoir aperçu aucun ministre dans l'enceinte des Conseils. En fait, M. Margulies m'a vu de toute façon, puisque je l'ai moi-même introduit et que je me suis adressé à lui dans la journée (*sourires*). Par ailleurs, une demi-dou-

Luns

zaine au moins de mes collègues étaient présents. C'est un point que je tenais à signaler à l'Assemblée.

Quant à l'affirmation selon laquelle les Conseils auraient déjà pris leur décision avant d'entendre la commission parlementaire, j'avoue ne plus comprendre. Comment, en effet, expliquer les assez longues discussions que nous avons eues ensemble, les diverses solutions qui ont été évoquées par les ministres et les tâtonnements qui ont précédé la solution à laquelle nous nous sommes arrêtés d'un commun accord? Comment s'explique enfin, ainsi que je l'ai indiqué ce matin, que les Conseils aient encore aménagé ces décisions postérieurement à cette entrevue?

Je ferai une autre remarque. M. Margulies nous dit que, pour lui, il est clair qu'il s'agit de décisions de fonctionnaires. Vraiment, je ne comprends pas! Les ministres travaillent-ils dans le vide? Sont-ils compétents en toutes matières? Je vous dis que ce n'est pas « relevant » — j'ignore si le mot est français, mais il me paraît compréhensible — si je vais chez un astrologue ou si je dors et si le lendemain l'illumination me vient tout à coup, ou si je consulte 25 fonctionnaires ou experts.

L'important est que je prenne une responsabilité, et dès l'instant où je la prends, c'est moi qui suis responsable, c'est le Conseil qui l'est.

M. Margulies, lui aussi, était assisté de quatre experts hautement qualifiés. Je l'en félicite.

Chaque ministre a de même ses experts. Je crois pourtant que M. Margulies s'est quelque peu égaré lorsqu'il nous a fait ce reproche. On ne peut jamais dire que les ministres se font l'écho de leurs fonctionnaires. Ce qu'on peut dire — et cela arrive souvent — c'est que tel ministre ne vaut pas grand-chose ou que tel autre est un génie financier. Pour ma part, je ne suis pas un génie financier, je peux bien vous l'avouer. Quant aux autres domaines, n'insistons pas! (*Sourires.*)

Dans nos pays, ici même, on prépare toutes les décisions.

Je quitte ce sujet. Je me suis laissé aller à une émotion peut-être compréhensible, mais il est toujours désagréable, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'abuser du temps et de la bonne volonté de votre Assemblée.

Je vous ai exposé hier, en réponse aux observations de M. van der Goes van Naters, la nécessité pour les Conseils de faire préparer le débat. C'est dans ce sens aussi que je m'adresse de nouveau à M. Margulies. Je lui redis avec la plus ferme conviction qu'il n'est pas possible, sur le plan communautaire comme sur le plan national, que les décisions des Conseils de ministres interviennent en l'absence de toute préparation dans le cadre constitutionnel qui leur est propre. Cette procédure est logique et naturelle.

Je ne voudrais pas alourdir encore mes explications, mais j'indique à M. Margulies qu'à mon avis, il n'est peut-être pas nécessaire de se reporter à un procès-verbal du Conseil pour trouver la définition de la tâche du comité des représentants permanents. Il y a l'article 151 du traité et le règlement intérieur du Conseil pris pour son application. Au comité des représentants permanents a été donnée, par cet article et dans ce règlement intérieur, la tâche de préparer les travaux du Conseil et d'exécuter des mandats qui lui sont confiés par celui-ci.

Je le répète, l'une de ces tâches est la préparation des documents budgétaires dont l'élaboration ne relève d'aucune autre procédure que celle prévue à l'article que je viens de citer. D'ailleurs, lorsque je regarde derrière moi, j'aperçois avec plaisir un expert, M. Grooters, que j'ai consulté très souvent au cours de cet après-midi. Je ne puis pas dire qu'il porte la responsabilité de mes déclarations ici, bien que je me sois rallié à certaines de ses thèses.

En ce qui concerne la remarquable intervention de l'honorable M. Schild, au nom du groupe démocrate-chrétien de cette Assemblée, sur la nécessité de disposer d'un certain nombre d'éléments d'appréciation concernant la politique financière et budgétaire suivie par les Communautés, je suis heureux de souligner que les grands principes budgétaires auxquels il s'est référé ont été et sont toujours présents à l'esprit des Conseils dans le déroulement des travaux qui doivent nous permettre de compléter, dans le plus proche avenir, la structure administrative et financière de toutes les institutions des Communautés.

Il s'agit là d'un ensemble de réglementations dont une partie a déjà été arrêtée et est ou sera mise prochainement en vigueur, ensemble qui, une fois complété, permettra à toutes les institutions intéressées et particulièrement à votre Assemblée qui doit exercer dans ce domaine une tâche importante, de disposer de tous les éléments, tels qu'une saine technique budgétaire et financière l'exige.

M. Margulies nous a posé la question de savoir pourquoi les prévisions budgétaires concernant le comité économique et social figurent dans la section des budgets relative aux Conseils et non pas dans les parties concernant les Commissions. Il se peut qu'il s'agisse d'une erreur de la part de l'honorable M. Margulies car, en relisant le discours prononcé par M. Pella il y a un an devant nous, il apparaît que M. Pella n'a pas pris position quant au fond de ce problème; il a indiqué que cette question devra être résolue dans le cadre des règlements financiers des Communautés.

J'avoue volontiers à M. Margulies que, sur le fond de la question, on pourrait se demander s'il ne serait pas plus opportun d'inscrire les crédits prévus pour le comité économique et social dans les sections concernant les Commissions. Mais deux réflexions nous ont conduits à la décision d'inscrire ces crédits dans les sections concernant les Conseils.

Luns

D'une part, il me semble opportun de grouper dans un seul endroit des budgets toutes les dépenses afférentes à des organismes qui concernent le travail à la fois des Conseils et des Commissions. Il en est ainsi pour les dépenses résultant de l'activité, tant du comité économique et social que de celles de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes.

D'autre part, il y a une raison éminemment pratique que je vous ai déjà signalée ce matin. Cette procédure nous permet d'examiner ces crédits, bien entendu en commun avec les Commissions, dès le mois de juin, et, par conséquent, d'alléger les travaux budgétaires du mois d'octobre.

Ce sont donc deux raisons pratiques ; mais, je le répète, il serait peut-être possible de régler cette question d'une autre façon.

Le même orateur semble nourrir certaines craintes en raison de l'inscription des crédits relatifs à la commission de contrôle dans la section du budget afférente aux Conseils. Je désire être clair. La commission de contrôle est chargée de contrôler une exécution correcte des budgets. Les institutions chargées d'assurer l'exécution de ces budgets sont les Commissions du Marché commun et de l'Euratom. Quant aux Conseils, ils sont appelés à donner décharge, au vu du rapport de la commission de contrôle, sur l'exécution de ces budgets.

Dans ces conditions, il me semble évident que le poids de la mission de contrôle exercé par la commission de contrôle porte sur la tâche que les traités ont confiée aux Commissions. Il ne serait donc pas normal, me semble-t-il, que les crédits relatifs à l'exécution de ces tâches de contrôle soient inscrits dans la section du budget afférente à l'institution que la commission de contrôle est chargée essentiellement de contrôler. Il me paraît plutôt indiqué et tout à fait logique que cette inscription soit prévue dans la section des budgets relative à l'autorité qui est appelée à sanctionner la correcte exécution des budgets.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Storch et Nederhorst, ont parlé du Fonds social européen. Je tiens à leur exprimer ma gratitude pour la façon dont ils ont traité la question et pour les indications qu'ils ont fournies. Il s'agit, en effet, d'un élément de notre Communauté auquel l'opinion publique attribue à juste titre une grande importance. Le Conseil en était pleinement conscient quand il a délibéré sur les crédits prévus pour le Fonds social.

Je vous ai signalé ce matin les difficultés matérielles que nous, Commissions et gouvernements, avons rencontrées pour évaluer le montant à prévoir. Nous avons fait de notre mieux et sommes les premiers à reconnaître l'imperfection de notre œuvre sur ce point. Mais je peux vous assurer que toutes mesures seront prises, le moment venu, pour permettre à la Communauté de faire face aux obligations découlant des dispositions du traité qui concernent le Fonds social.

Personnellement, après avoir écouté M. Nederhorst, je me demande si, en effet, un milliard et demi de francs belges sera suffisant ; mais, comme je lui ait dit, nous prendrons toutes mesures afin que la Communauté puisse faire face à ses obligations.

Je me permets de rappeler la déclaration de M. Pella qui a dit, en novembre 1959, que les crédits de l'année 1959 seraient reportés au budget de 1960 et que, de toute façon, si ces crédits se révélaient insuffisants, le Conseil recourrait sans faute à la procédure du budget supplémentaire, conformément aux modalités fixées dans nos règlements financiers.

Je confirme les dires de M. Pella et j'espère que MM. Storch, Nederhorst et leurs collègues ont ainsi satisfaction.

En ce qui concerne le report des crédits de l'exercice 1960 à l'exercice 1961, je fais observer que l'exercice en cours n'est pas clos et que la Commission n'a pas encore saisi le Conseil d'une demande de report. Toutefois, ce dernier examinera une telle demande, si elle est faite, dans l'esprit que j'ai indiqué.

M. Nederhorst a posé la question de savoir pour quelle raison les crédits pour frais de fonctionnement du comité d'avis du Fond social et honoraires d'experts ont été diminués de 150.000 francs belges, comparés à ceux de l'année dernière, puisqu'ils sont passés de 400.000 à 250.000 francs. Il m'est difficile de vous répondre. Nous n'avons fait qu'accepter le chiffre que nous a proposé la Commission. Je puis assurer l'Assemblée que, de notre part, il n'y a pas eu le moindre dessein d'économiser sur ces crédits. Si la Commission nous avait proposé un autre chiffre jusqu'à concurrence de 400.000 francs, je suis certain que nous l'aurions accepté.

Il y a encore la question des frais de voyage et de séjour des représentants des gouvernements. Je vous épargne la réponse, à moins qu'une clameur unanime s'élevant de ces bancs ne m'oblige quand même à le faire. Je constate qu'il n'y a pas de clameurs. (*Rires.*)

M. Nederhorst nous a encore entretenus de la nécessité de disposer d'une statistique comparative des salaires réels et du coût de la vie. A ce sujet, il s'est surtout adressé au ministre hollandais et il m'a rappelé la situation aux Pays-Bas. Ses observations sont particulièrement intéressantes et j'ose espérer que la Commission établira son programme de travail en fonction de ces indications.

En réponse aux questions posées par MM. De Block et Geiger, je parlerai brièvement du problème de l'université. M. Sassen vous a déjà fourni une information très détaillée sur les raisons qui nous ont conduits à ne pas prévoir dans le budget de recherches et d'investissement de l'année 1961 un chapitre particulier pour les dépenses en application de l'article 9 du traité. Je me rallie entièrement à l'opinion de la Commission. Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous donner, à l'occasion de cette discussion,

Luns

des précisions sur les possibilités de réaliser l'université européenne dans un avenir rapproché, mais je reconnais volontiers l'importance de la question et je me joins au vœu exprimé par MM. De Block et Geiger que nous puissions enregistrer prochainement un progrès réel à propos de cette université, ainsi qu'en ce qui concerne notre collaboration en matière d'enseignement scientifique. Les indications fournies par M. De Block sont, en effet, plutôt inquiétantes. Je peux lui affirmer qu'il ne s'est pas trompé quant à l'attitude, sympathique et qui concorde avec la sienne, du gouvernement néerlandais au sujet de l'importance et de l'urgence de cette question.

Ces dernières indications terminent mon exposé ; mais je tiens encore à vous dire que ces trois journées passées dans cette enceinte m'ont laissé, ainsi qu'à mes collègues, j'en suis certain, l'impression très nette qu'entre l'Assemblée et Conseils la concorde et l'accord se font de plus en plus nets et de plus en plus chaleureux. Je m'en félicite, car c'est extrêmement important pour l'Europe. L'ambiance est toujours difficile à définir, mais je l'ai trouvée excellente.

Je remercie l'Assemblée et la présidence.

(*Applaudissements.*)

Monsieur le Président, je suis prêt à me rendre maintenant à la réunion de la commission du budget.

M. le Président. — Monsieur le Président des Conseils, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude, en vous remerciant de nous avoir consacré votre temps, votre bonne volonté et même votre inaltérable bonne humeur.

Je veux retenir de votre discours final la note d'optimisme que vous avez bien voulu y glisser.

(*Applaudissements.*)

La parole est à M. Vals, président de la commission.

M. Vals, président de la commission de l'administration de l'Assemblée et du budget des Communautés. — Monsieur le Président, je tiens à m'associer à l'hommage que vous avez rendu à M. le Président des Conseils et à lui exprimer notre satisfaction de l'avoir vu participer à notre marathon budgétaire.

Je tiens à dire aussi à M. le Président des Conseils que la commission de l'administration, à la suite des explications qu'il nous a fournies, le tient quitte des engagements qu'il a pris. Nous avons retenu surtout la note optimiste qu'il a mise à la fin de son intervention d'où il ressort que, s'il n'est pas présent tout à l'heure parmi nous, il y sera cependant de cœur, ainsi qu'il vient de le dire.

Je tiens aussi, Monsieur le Président, à rappeler que la commission de l'administration et du budget se réunira aussitôt que la séance sera levée, afin d'examiner la proposition de résolution.

M. Luns. — Monsieur le Président, je déplore d'entendre la commission m'offrir de me dispenser du plaisir de la rencontrer ; mais c'est une offre que j'accepte ! (*Rires.*)

M. le Président. — La parole est à M. Poher, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Poher, président du groupe démocrate-chrétien. — Monsieur le Président, collègues, M. le ministre Luns a décidément une inaltérable bonne humeur. Je tiens, moi aussi, au nom de mes collègues et des survivants de ce débat, à le remercier et à excuser aussi le Parlement d'avoir peut-être quelque peu abusé de la courtoisie ministérielle.

Chers collègues, Messieurs des Commissions, Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas habitués à avoir de tels débats ; celui-ci prouve l'excellence des rapports qui peuvent s'établir entre le Parlement européen et le Conseil de ministres, comme il s'en est d'ailleurs établi jusqu'ici avec les Commissions exécutives.

Monsieur le Président des Conseils, vous avez mérité notre confiance européenne, je tiens à vous le dire au nom de mes amis. Je veux simplement vous demander, lorsque vous aurez quitté Strasbourg, de ne pas conserver l'impression que vous avez été livré à une Assemblée de tortionnaires (*Rires.*)

Il y a trois jours que vous répondez avec beaucoup d'esprit à toutes les questions. Je souhaite vivement que les futurs présidents des Conseils de ministres se rappellent ce précédent. Ce sera pour nous un heureux présage pour l'avenir de l'Europe.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

M. Margulies (au nom du groupe des libéraux et apparentés.) — (A) Monsieur le Président, je tiens à remercier également au nom du groupe des libéraux et apparentés M. le Président des Conseils de s'être prêté si aimablement à cette discussion. Je me sens le devoir de faire cette déclaration car, alors même que sur plusieurs points nous sommes et nous demeurons d'un avis différent, la valeur de notre discussion ne se trouve diminuée en rien.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — C'est un traité de paix que nous signons, Monsieur Margulies ! (*Sourires.*)

M. Poher. — Disons un armistice !

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig, au nom du groupe socialiste

M. Kreyszig (*au nom du groupe socialiste*). — Monsieur le Président, les membres de la commission de l'administration et du budget ayant déjà pris congé de M. le Président des Conseils, j'ajouterai une seule phrase : Le groupe socialiste le remercie à son tour.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion des deux rapports de M. Janssen est close.

8. — *Dépôt et inscription à l'ordre du jour d'une proposition de résolution*

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Poher, Van Dijk et Birkelbach une proposition de résolution relative à la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays territoires d'outre-mer.

Cette proposition de résolution sera imprimée sous le n° 101 et distribuée.

L'Assemblée voudra sans doute décider d'examiner cette proposition de résolution sans renvoi en commission et de la voter au cours de la séance de demain, immédiatement après l'adoption du rapport complémentaire de M. Scheel sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

9. — *Ordre du jour de la prochaine séance*

M. le Président. — La prochaine séance aura lieu demain, jeudi 24 novembre, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Discussion du rapport intérimaire de Mme De Riemaecker-Legot et vote de la proposition de résolution de MM. Bertrand, Dehousse et Drouot-L'Hermine, relatifs au statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom (doc. n°s 93 et 100) ;
- Présentation et vote :
 - du rapport complémentaire de M. Scheel sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne (doc. n° 96) ;
 - de la proposition de résolution de MM. Poher, Van Dijk et Birkelbach, relative à la création d'une commission temporaire spéciale (doc. n° 101) ;
 - du rapport complémentaire de M. Santero sur les problèmes de sécurité et d'hygiène (doc. n° 95) ;
 - du rapport complémentaire de M. Schuijt sur l'information (doc. n° 99) ;
 - du rapport complémentaire de M. Battista sur la fusion des exécutifs des Communautés (doc. n° 98) ;
 - du rapport complémentaire de M. Janssen sur la recherche scientifique et technique (doc. n° 94) ;
 - du rapport complémentaire présenté en conclusion du débat budgétaire.

La séance est levée.

(*La séance est levée à 21 h 50.*)

SESSION DE NOVEMBRE 1960

SÉANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 1960

Sommaire

1. Adoption du procès-verbal	292		
2. Dépôt d'un document	292		
3. Statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom (suite). — Discussion du rapport intérimaire de Mme De Riemaecker-Legot, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, et d'une proposition de résolution de MM. Bertrand, Debousse et Drouot L'Hermine :			
MM. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne; Fohrmann, au nom du groupe socialiste; Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien; Margulies, au nom du groupe des libéraux et apparentés; Malvestiti, président de la Haute Autorité	292		
Lecture et adoption de la proposition de résolution	303	Sur le 3 ^e alinéa du chapitre III: MM. Nederhorst, Scheel, rapporteur; le Président	305
4. Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer (suite). — Présentation et discussion d'un rapport complémentaire de M. Scheel, fait au nom de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer :		Amendement de M. Estève tendant à l'insertion d'un nouvel alinéa après le 2 ^e alinéa du chapitre II: MM. Estève, le Président. — Renvoi à la commission	306
M. Scheel, président de la commission et rapporteur	303	Amendement de M. Vredeling à l'avant-dernier alinéa du chapitre II: MM. Vredeling, le Président. — Adoption . . .	306
Proposition de résolution présentée par la commission :		Lecture et adoption de la proposition de résolution modifiée par les amendements adoptés	306
Amendement de M. Carboni tendant à une modification du premier alinéa et à l'insertion d'un alinéa nouveau: M. Battaglia. — Adoption	303	5. Mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer. — Discussion d'une proposition de résolution de MM. Poher, Van Dijk et Birkelbach :	
Amendement de M. Estève au dernier alinéa du chapitre I: MM. Estève, Kreyszig, Peyrefitte, Scheel, rapporteur; Poher, Kreyszig, Estève. — Adoption	304	Lecture de la proposition de résolution	308
		MM. Moro, Poher, le Président, Kreyszig	308
		Adoption d'une modification proposée par MM. Moro et Kreyszig	308
		Adoption de la proposition de résolution modifiée	309
		6. Sécurité, hygiène du travail et protection sanitaire (suite). — Présentation d'un rapport complémentaire de M. Santero, fait au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire :	
		M. Santero, rapporteur	309
		Lecture et adoption d'une proposition de résolution présentée par la commission	309
		7. Fusion des exécutifs des Communautés européennes (suite). — Présentation et discussion d'un rapport complémentaire de M. Battista, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles :	
		M. Battista, président de la commission et rapporteur	310
		Lecture d'une proposition de résolution présentée par la commission	310
		MM. Estève, Herr, Battaglia, Poher, De Block, Fohrmann, Battista, rapporteur ;	

- Battaglia, Fohrmann, Battista, Pober, le Président, Battista, le Président . . . 310
- Adoption de la proposition de résolution modifiée 313
- Sur la procédure : MM. Battaglia, Pober, le Président 313
8. Problèmes de l'information dans les Communautés européennes (suite). — Présentation et discussion d'un rapport complémentaire de M. Schuijt, fait au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles :
- M. Schuijt, rapporteur 313
- MM. Estève, Hallstem, président de la Commission de la Communauté économique européenne 313
- Paragraphe 4 de la proposition de résolution présentée par la commission :
- MM. Fohrmann, Pober, Schuijt, rapporteur ; Kreyssig, De Block, Pober, Schuijt, Pober 314
- Adoption d'un amendement de MM. Fohrmann et Pober 317
- Adoption de la proposition de résolution modifiée 318
9. Recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (suite). — Présentation et adoption d'un rapport complémentaire de M. Janssen, fait au nom de la commission de la recherche scientifique et technique :
- M. Janssen, rapporteur 318
- Adoption d'une proposition de résolution présentée par la commission 319
10. Budgets de la Communauté économique européenne et de l'Euratom (suite). — Présentation et discussion d'un rapport complémentaire de M. Janssen, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés :
- M. Janssen, rapporteur 319
- Discussion d'une proposition de résolution présentée par la commission :
- Amendement n° 1 de M. Pober au paragraphe 4 : MM. Pober, Vals, président de la commission. — Rejet 320
- Amendements n°s 2 et 3 de M. Pober au paragraphe 6 : MM. Pober, Margulies, Kreyssig, Pober, Kreyssig. — Retrait de l'amendement n° 2 et adoption de l'amendement n° 3 321
- Lecture et adoption de la proposition de résolution modifiée 321
11. Calendrier des prochains travaux de l'Assemblée 326
12. Allocution de M. le Président 326
13. Adoption du procès-verbal 327
14. Interruption de la session 327

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

(La séance est ouverte à 11 h 10.)

M. le Président. — La séance est ouverte.

1. — Adoption du procès verbal

M. le Président. — Le procès-verbal de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

2. — Dépôt d'un document

M. le Président. — J'ai reçu de M. Janssen un rapport complémentaire, fait au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherche et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique relatifs à l'exercice 1961.

Ce rapport sera imprimé sous le n° 102 et distribué.

3. — Statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport intérimaire — qui nous a été présenté hier déjà — fait par Mme De Riemaecker-Legot, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, ayant pour objet la consultation demandée à l'Assemblée parlementaire européenne sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom (doc. n° 93), ainsi que le vote sur la proposition de résolution présentée par MM. Bertrand, Dehousse et Drouot L'Hermine au nom des trois groupes politiques, relative au projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom (doc. 100).

La parole est à M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la Commis-

Hallstein

sion de la C.E.E. se félicite que la discussion du projet de statut devant cette Assemblée lui donne l'occasion de prendre elle-même position sur les résultats des travaux du Conseil de ministres en matière de statut.

Tout d'abord, je tiens à remercier particulièrement votre Assemblée pour les efforts qu'elle fait afin d'arrêter, dans un délai aussi bref, sa position de principe à l'égard du projet. Nous sommes d'autant plus reconnaissants que nous avons derrière nous deux années de négociations très ardues, durant lesquelles les perspectives de parvenir dans un délai prévisible à un statut pour notre personnel paraissaient parfois très incertaines.

Madame De Riemaecker-Legot, rapporteur, a abordé avec une énergie et une précision remarquables la tâche consistant à éclairer ce projet, en fonction des principes qui l'inspirent et des objectifs poursuivis. Nous tenons à lui exprimer nos remerciements et nos félicitations pour le résultat de son travail qui nous confirme, une fois de plus, la volonté déjà maintes fois manifestée par cette Assemblée de favoriser de toutes ses forces un règlement rapide du problème du statut.

En effet, c'est une affaire importante, non seulement pour notre personnel, mais aussi pour nos deux Commissions — je sais en effet que mes collègues de la Commission de l'Euratom partagent mon point de vue — que de voir succéder, dans les plus brefs délais, à la phase préstatutaire, caractérisée par des contrats à durée limitée, avec l'incertitude propre à ce type d'engagement, une base statutaire durable pour les fonctionnaires et agents des nouvelles Communautés.

Monsieur le Président, les Etats membres de notre Communauté ont très sagement disposé, aux articles 212 du traité de la C.E.E. et 186 du traité de l'Euratom, que l'Assemblée parlementaire et la Cour de justice devaient être consultées en tant qu'« institutions intéressées », avant la promulgation du statut.

Cette disposition ne visait pas seulement à garantir que le statut réponde aux besoins de l'administration de ces institutions ; il s'agissait plutôt d'inviter votre Assemblée à veiller aussi, dans l'exercice de son droit de contrôle parlementaire, à ce que les règlements relatifs au service des agents des administrations des nouvelles Communautés soient conformes aux objectifs politiques poursuivis.

De là, l'importance que les Etats membres ont attribuée aux règlements relatifs à la situation juridique des fonctionnaires et agents pour la réalisation, conformément au traité, des objectifs de la Communauté.

Mais en même temps j'y vois la preuve que les gouvernements des pays membres ont souhaité et expressément voulu garantir que ces règlements relatifs à la situation juridique des fonctionnaires et agents seraient, même dans leurs dispositions matérielles, arrêtés autant que possible de façon concordante,

afin d'assurer et de consolider l'unité politique des trois Communautés.

Je suis donc très heureux que le rapporteur ait fait passer avant d'autres problèmes celui de l'identité avec les règlements contenus dans le statut de la C.E.C.A.

En effet, il paraissait indiqué d'élaborer le nouveau statut à partir du statut de la C.E.C.A. Dans ses règlements relatifs aux rémunérations et pensions, ce statut avait déjà trouvé des solutions qui correspondaient aux besoins d'une organisation internationale dotée d'un pouvoir souverain de décision et d'autres attributions liées à l'exercice de ce pouvoir.

Il est hors de doute que l'adoption de ce statut aurait considérablement facilité l'harmonisation souhaitable des règlements des trois Communautés relatifs à la situation juridique des fonctionnaires et agents. Votre Assemblée n'ignore sans doute pas que les Commissions ne sont pas responsables des propositions qui s'écartent du statut de la C.E.C.A.

Le régime des rémunérations prévu par le nouveau projet de statut est un compromis adopté à l'issue de controverses acharnées. En définitive, le niveau de la rémunération nette a été abaissé de 6 % si l'on compare avec les dépenses qui auraient résulté de l'application du système de rémunération de la C.E.C.A.

Le rapporteur a fait observer à bon droit que le régime des pensions était également moins favorable sur des points importants.

D'autres modifications par rapport au statut de la C.E.C.A. résultent de différences dans le texte des traités.

Les traités instituant la C.E.E. et l'Euratom prévoient des règlements séparés pour les fonctionnaires (« Statut » proprement dit) et pour les « autres agents ». Ces traités introduisent ainsi une distinction ; ils entendent séparer, même formellement, les règlements relatifs au contrat à durée illimitée, dont le contenu est essentiellement déterminé par les dispositions légales (« statutaires ») et assorti des garanties traditionnelles du droit administratif (procédure disciplinaire, régime des pensions) et les règlements relatifs au contrat résiliable à durée limitée, qui s'applique essentiellement aux agents engagés à titre temporaire ou auxiliaire.

Sans doute le statut de la C.E.C.A. fait-il, lui aussi, cette distinction, mais il n'en tire aucune conséquence pour le contenu juridique objectif de ses règlements.

L'introduction de l'impôt communautaire prévu par le traité oblige, elle aussi, à s'écartier sur certains points des dispositions de la C.E.C.A. en matière de rémunération.

D'autres différences constituent dans une certaine mesure une amélioration par rapport au statut de la C.E.C.A., par exemple le classement futur du personnel en quatre catégories au lieu de trois.

Hallstein

De même, il était souhaitable de renoncer, pour le financement des pensions, au système du fonds de pension de la C.E.C.A. Les fonds de pension accusent fatalement un déficit en période de dévaluation larvée. C'est pourquoi le projet, s'inspirant du système adopté par certaines législations nationales, prévoit que les pensions seront financées au moyen des crédits budgétaires, indépendamment des cotisations obligatoires des agents.

Il y a une autre divergence que ma Commission juge moins heureuse. Le rapporteur a fait, à juste titre quelques remarques très critiques à ce sujet. Le statut de la C.E.C.A. se compose du statut proprement dit, arrêté par le groupe des quatre présidents, qui ont seuls le droit pour le modifier, et des règlements annexes (je dirais plutôt des règlements d'application) qui peuvent être arrêtés et modifiés par les diverses institutions, agissant en vertu de leur compétence propre. Le sens de cette classification est clair. Le statut définit les principes ; les dispositions qui rendent plus difficile sa modification sont destinées à lui assurer une certaine durée. Les règlements de détail sont, en revanche, abandonnés aux diverses institutions. Ils peuvent être modifiés assez facilement, selon les besoins du moment.

Le projet de statut dont nous parlons ici se décompose, lui aussi, en statut proprement dit et règlements annexes. Mais, ici, cette classification n'a plus aucun sens, le statut et les règlements annexes étant mis sur le même plan ; c'est la même institution, à savoir le Conseil de ministres, qui décide des modifications des règlements annexes, tout comme des modifications du statut proprement dit.

C'est pourquoi nous souhaiterions vivement que votre Assemblée s'efforçât d'amener le Conseil à faire usage de son droit de déléguer des compétences aux Commissions. L'article 155 du traité en donne la possibilité. En tout état de cause, pour des raisons de commodité administrative, la Commission de la C.E.E. serait très désireuse d'obtenir une compétence propre plus étendue pour les réglementations de détail et les modifications à y apporter.

J'en arrive maintenant aux déclarations par lesquelles le rapporteur se prononce sur les principes qui devraient régir un statut et dans lesquelles il examine dans quelle mesure le projet actuel a tenu compte de ces principes.

Par la disposition du traité selon laquelle un statut doit être accordé aux fonctionnaires de la Communauté, les parties contractantes ont manifesté leur volonté que le service accompli dans l'administration de la Communauté puisse être choisi comme une fonction durable et une profession de la même manière que le service accompli dans les administrations publiques des différents Etats membres. Ainsi que le veut une tradition administrative qui concorde pour l'essentiel dans presque tous les Etats membres, le service public est la mission d'un corps de fonctionnaires

qui se consacrent, leur vie durant, à ce service. L'employeur garantit le statut juridique personnel : le maintien de la position administrative du fonctionnaire est assuré par des garanties légales ; des règlements relatifs à la carrière définissent les possibilités d'avancement ; une rémunération et une pension suffisantes accordées uniformément par la loi à tous les agents garantissant l'indépendance à l'égard de toute influence extérieure.

C'est pourquoi la valeur d'un statut — comme de toute disposition légale concernant les fonctionnaires — est représentée par la mesure dans laquelle il permet et garantit que la fonction soit exercée dans un climat politiquement neutre et sans subir d'autre orientation que purement objective, en garantissant le statut juridique personnel des agents. C'est pourquoi le rapporteur a eu parfaitement raison au début de son examen critique des principes du projet de statut de poser la question de l'indépendance dans l'exercice des fonctions et d'étudier les garanties de la durée et de la stabilité de l'emploi dans le projet. Je crois pouvoir partager l'opinion du rapporteur selon laquelle le projet, dans son ensemble, satisfait à ces exigences.

Mais la valeur d'un statut dépend également — ainsi que le souligne aussi le rapporteur à bon droit — de la mesure dans laquelle il permet le recrutement d'un personnel qualifié. Il s'agit notamment de l'occurrence de la rémunération et des possibilités d'avancement qui peuvent être offertes au candidat.

L'opinion publique a parfois critiqué, comme étant trop larges, les rémunérations de la C.E.C.A. qui sont actuellement aussi appliquées dans notre Communauté. On oublie souvent que les éléments de base de cette réglementation sur les rémunérations datent de 1952. Depuis lors, seule une indemnité — celle dite de résidence — a été augmentée de 10 %. Or, entre temps, les rémunérations des fonctionnaires des Etats membres ont été augmentées à plusieurs reprises. De ce fait, les écarts entre le niveau des traitements nationaux et le niveau des traitements internationaux se sont sensiblement amoindris. Néanmoins, les dépenses représentées par les rémunérations dans les nouvelles Communautés seront réduites d'environ 6 % par rapport aux dépenses correspondantes de la C.E.C.A.

Etant donné cette évolution inverse des niveaux des rémunérations nationales et internationales des fonctionnaires, je redoute sérieusement que le recrutement de personnel qualifié, non seulement dans le secteur privé, se heurte très prochainement déjà à des difficultés en raison du caractère assez pénible, on le sait, du service dans les organisations internationales.

Les possibilités d'avancement sont évidemment plus limitées dans une administration internationale que dans les administrations nationales qui couvrent un secteur sensiblement plus étendu ; dans notre cas, les possibilités d'avancement se trouvent également réduites par la répartition géographique, c'est-à-dire, par la

Hallstein

nécessité impérieuse de maintenir un équilibre entre les différentes nationalités.

C'est pourquoi le rapporteur regrette que le projet n'ait pas repris le « système des carrières » de la C.E.C.A. En fait, les chances d'avancement du personnel seraient sensiblement améliorées si la promotion individuelle était dorénavant possible même sans changement de fonction. Les auteurs du statut ont donc à prendre une décision fondamentale. Il leur faut se prononcer entre l'intérêt que présente pour le budget un tableau chiffré des emplois, d'une part — intérêt que le débat d'hier soir sur notre budget a si bien mis en relief — et le désir d'une plus grande latitude pour la promotion d'agents méritants, d'autre part.

Je suis très reconnaissant au rapporteur d'avoir attiré l'attention de l'Assemblée également sur cette question par des remarques aussi détaillées que pertinentes.

Le rapporteur a accordé une attention particulière à deux autres groupes de problèmes : les conditions d'emploi des agents temporaires et le régime des pensions.

Le projet relatif aux conditions d'emploi des agents temporaires n'est pas encore établi. Le Conseil de ministres a cependant déjà décidé qu'exceptionnellement des postes de fonctionnaires, c'est-à-dire des postes permanents, doivent pouvoir être occupés par des agents temporaires pendant une période limitée. Il s'agira en l'occurrence surtout d'agents que les administrations nationales ne sont disposées à détacher que pour une certaine période.

Sans aucun doute, ce système appelle de sérieuses réserves. Selon la volonté des parties contractantes, les tâches permanentes doivent être assumées par des fonctionnaires afin que l'indépendance garantisse l'objectivité dans l'exercice des fonctions.

Ces réserves ont également été discutées très franchement au Conseil. Les discussions ont abouti à la limitation de la durée d'emploi de ces agents à deux ou trois ans au plus. L'intention était d'assurer de la sorte que des fonctions permanentes ne soient pas exercées durablement par des agents contractuels et qu'elles ne soient exercées par ceux-ci qu'à titre exceptionnel.

En outre, les Commissions se sont réservé expressément de décider si elles entendent faire usage, dans des cas d'espèce et pour des raisons particulières, de cette possibilité d'engager sur une base contractuelle un fonctionnaire détaché.

Au sujet du régime des pensions, le rapporteur a posé un certain nombre de questions précises qui reflètent en partie aussi les soucis de ma Commission. C'est le cas notamment de sa question relative à une bonification d'ancienneté pour les agents d'un certain âge.

Lors de la mise en place de leur administration, les institutions ont dû fréquemment avoir recours à des agents qui ne peuvent plus atteindre, à 65 ans, le maximum de la pension d'ancienneté. Ce ne sont pas les agents les moins bons parmi ceux que nous avons recrutés. En raison de l'application par analogie du régime des pensions de la C.E.C.A., ils pouvaient espérer obtenir ultérieurement une bonification analogue à celle que prévoit le statut de la C.E.C.A. à titre transitoire.

Or, les solutions proposées jusqu'à présent visent à une disposition transitoire qui limiterait la bonification à un très petit nombre de personnes. En conséquence, la Commission de la C.E.E. estime que cette réglementation devrait faire l'objet d'une étude approfondie.

Je considère également les autres suggestions du rapporteur sur le régime des pensions comme très fécondes et dignes de réflexion. Je me félicite en particulier de ce que le rapporteur insiste en faveur d'un alignement automatique plus marqué, aussi bien des traitements que des indemnités, sur les modifications intervenant dans le niveau du coût de la vie.

De même, nous estimons, d'accord avec la commission parlementaire, que la solution du problème que pose la garantie des pertes afférentes aux fluctuations des cours du change se trouverait considérablement facilitée, si les traitements et pensions étaient exprimés en unités de compte plutôt que dans la monnaie du pays du siège. Dans le statut de la C.E.C.A., les sommes payées aux agents sont fixées en unités de compte. Le Conseil de ministres n'a fait non plus aucune objection à ce que le budget des Communautés soit également libellé en unités de compte.

Monsieur le Président, je crois cependant pouvoir dire que le projet — en dépit de tous les desiderata auxquels, de l'avis de notre Commission, il n'apporte pas de solution — constitue véritablement un pas en avant vers un statut destiné à nos fonctionnaires et, je l'espère, également vers un statut unique pour les trois Communautés.

Ce projet est, dans son ensemble, si je puis conclure en quelques mots, le résultat d'une collaboration au cours de laquelle, je tiens à le souligner ici à nouveau et avec gratitude, le représentant permanent du Luxembourg, M. l'ambassadeur Borschette, s'est acquis un mérite particulier.

Nous vous sommes également très reconnaissants, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir faire profiter les travaux de la Communauté relatifs au statut de la précieuse expérience que vous avez acquise dans vos Parlements respectifs en débattant des problèmes analogues.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le président Hallstein pour sa déclaration.

La parole est à M. Fohrmann, au nom du groupe socialiste

M. Fohrmann. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi tout d'abord, en prenant la parole dans ce débat, d'adresser mes félicitations à Mme De Riemaecker-Legot pour le rapport qu'elle a établi au nom de la commission de l'administration et du budget sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom.

Les questions administratives, l'organisation du personnel, le régime des pensions constituent toujours une matière complexe. Dans son rapport, Mme De Riemaecker-Legot a su, de cet ensemble de problèmes, tirer les points fondamentaux qui éclairent ainsi les dispositions du projet de statut sur lequel l'Assemblée est appelée à émettre son avis.

Pour une autre raison encore, j'ai pu apprécier ce rapport : il met en évidence les aspects institutionnels et, par là même, politiques que peut soulever l'élaboration d'un statut du personnel.

Pourtant, je dois exprimer un regret qui, cependant, ne s'adresse nullement à Mme De Riemaecker-Legot. J'aurais vivement apprécié qu'un rapport soulevant des questions aussi importantes nous fût distribué un peu plus tôt. Il nous a été remis seulement vendredi après-midi. Aussi peut-on craindre que bon nombre de nos collègues, qui ont reçu en même temps de très nombreux autres documents, n'aient pas eu le temps — et en tous cas n'aient pas pu le faire dans les meilleures conditions — d'examiner le rapport sur le projet de statut.

A cette occasion, permettez-moi, Monsieur le Président, d'émettre d'une façon générale le vœu que les rapports nous parviennent un peu plus tôt, ce qui nous permettrait de mieux les étudier, en tout cas ceux qui nous intéressent plus particulièrement.

J'ai trouvé dans le rapport de Mme De Riemaecker-Legot un grand nombre de critiques à l'adresse de ceux qui, conformément aux dispositions des traités, ont à établir un certain nombre de règlements. Il s'agit du statut ; il pourrait s'agir aussi — M. Janssen, dans son rapport sur les budgets, n'a pas manqué d'y faire allusion — du régime applicable aux membres des exécutifs.

Bref, les critiques, aussi bien de forme que de fond, que Mme De Riemaecker-Legot adresse ainsi aux Conseils forment un ensemble qui constitue une sorte de réquisitoire.

Le rapport rappelle d'abord que l'article 14 du protocole sur les privilèges et immunités annexé aux traités de la C.E.E. et de l'Euratom stipule que « les Conseils, statuant à l'unanimité sur les propositions que les exécutifs formuleront dans un délai d'un an

à compter de l'entrée en vigueur des traités, fixent le régime des prestations sociales applicables aux fonctionnaires et agents de la Communauté ».

Or, les traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom sont en vigueur depuis bientôt près de trois ans. Mais ni le statut des fonctionnaires, ni le régime applicable aux autres agents, ni le régime de prestations sociales ne sont encore en vigueur.

Permettez-moi de dire qu'il s'agit-là d'une situation regrettable, pour ne pas dire lamentable. Les fonctionnaires et agents au service des Communautés voient leurs droits garantis seulement sur la base d'un simple contrat qui peut, à tout moment, être résilié.

Dans ces conditions, on ne peut parler de la moindre sécurité de l'emploi. On ne peut parler non plus de possibilités permettant, d'une part, d'attirer vers nos institutions les meilleurs éléments et, d'autre part, d'assurer l'indispensable stabilité des effectifs. Or, c'est aujourd'hui que nos institutions naissantes ont le plus besoin d'établir leurs assises et de mettre en œuvre la procédure la mieux adaptée pour que nos services puissent fonctionner dans un esprit communautaire.

Les organes responsables du fonctionnement de nos Communautés et de l'organisation du personnel ne donnent pas un bon exemple à ce sujet. Il y a quelques jours seulement, les Conseils ont demandé la consultation de l'Assemblée sur un projet de statut. Or, ce n'est pas même le statut, mais seulement le projet d'une partie de ce statut. Certaines dispositions ayant un lien direct avec le statut demeurent encore à l'étude. Les Conseils nous font savoir que ces dispositions en suspens seront transmises à l'Assemblée dans les meilleurs délais.

J'espère qu'effectivement ces délais seront réellement les meilleurs. Je n'en suis pas entièrement persuadé, quand je pense plus particulièrement au fait que le problème de la réglementation à appliquer aux agents temporaires a été abordé il y a plus de deux ans et qu'aujourd'hui, un accord n'ayant toujours pas été réalisé à ce sujet, les Conseils sont convenus d'en faire l'objet d'un règlement séparé.

Le régime des agents temporaires est un de ces points non encore tranchés. Le rapport de Mme De Riemaecker-Legot en cite un certain nombre d'autres.

Sans vouloir entrer dans les détails, je crois néanmoins nécessaire de souligner, avec le rapporteur, que les dispositions restant en suspens revêtent une grande importance pour le personnel, mais aussi et surtout pour le bon fonctionnement des institutions créées par les traités de Rome. C'est pourquoi la question se pose réellement de savoir si l'Assemblée est en mesure de donner un avis sur un texte qui ne constitue qu'une partie du statut.

A cette question, il est assez facile de répondre par la négative. On ne peut, en effet — comme la com-

Fohrmann

mission de l'administration et du budget l'a souligné — se prononcer sur un élément d'un statut sans se prononcer au même moment sur les autres dispositions. Ces dernières, qui ne sont pas encore arrêtées, peuvent, en effet, avoir une grande influence sur l'ensemble du statut.

Précisons d'ailleurs que la compétence de l'Assemblée est différente selon qu'il s'agit du statut des fonctionnaires et agents des institutions de la C.E.E. et de l'Euratom ou du statut des fonctionnaires de la C.E.C.A. Conformément aux traités de Rome, l'Assemblée est consultée sur le statut des fonctionnaires et agents des Communautés de la C.E.E. et de l'Euratom. Il s'agit d'un simple avis; ce n'est pas un avis conforme qui est demandé. En théorie, le point de vue exprimé par l'Assemblée ne lie nullement les Conseils. Ils peuvent passer outre à l'avis de l'Assemblée.

Pour le statut des fonctionnaires de la C.E.C.A., la procédure est différente. L'établissement du statut et du règlement général relève de la compétence de la commission des quatre présidents prévue à l'article 78 du traité de Paris, commission qui est composée du président de la Cour de justice, du président de la Haute Autorité, du président du Conseil spécial de ministres et du président de l'Assemblée.

Dans ces conditions, l'Assemblée, représentée par son président, participe effectivement à l'élaboration, puis à l'établissement du statut des fonctionnaires de la C.E.C.A. Il en est différemment pour le statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom puisque l'Assemblée n'a que la possibilité d'émettre un avis sur un projet établi par les Conseils.

Le rapport de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, présenté par Mme De Riemaecker-Legot, ne comporte pas un avis définitif. Il s'agit, en effet, d'un rapport intérimaire. Pourtant, il est aisé de voir que les diverses données qu'il rassemble conduisent néanmoins à un avis: un avis négatif.

En aboutissant à cette constatation, je tiens, au même moment, à dire que je partage entièrement l'avis de la commission et du rapporteur, ainsi que celui exprimé par M. Hallstein. C'est une des raisons pour lesquelles j'interviens dans ce débat.

A cette occasion, permettez-moi de relever que le comité des intérêts communs de la C.E.C.A. a également étudié la partie du projet de statut élaboré par le Conseil et que lui aussi a été conduit à relever un certain nombre de points essentiels et à émettre des observations qui, toutes, vont dans la même direction que celles exprimées dans le rapport.

Ainsi, il apparaît que le résultat des délibérations si longues au sein des Conseils n'emporte l'agrément de personne.

On se demande pourquoi les Conseils, lors de l'élaboration du statut, ont voulu innover en la matière.

Depuis des années il existe un statut des fonctionnaires et des agents de la C.E.C.A. qui, effectivement, a répondu et répond encore aux besoins des institutions de la Communauté. Pourquoi ne s'est-on pas référé à ce statut? Pourquoi n'a-t-on pas pris comme base des travaux au moins les grandes lignes du statut C.E.C.A.?

L'Assemblée, dans plusieurs résolutions déjà, a exprimé le vœu de voir mettre en vigueur un statut unique pour les fonctionnaires de toutes les institutions des Communautés. Pour y arriver, il va de soi qu'il fallait tenir compte de ce qui existait déjà, du statut C.E.C.A. qui a fait tout de même ses preuves.

Comme l'a si justement exposé la commission de l'administration et du budget, se référer le plus possible au statut C.E.C.A. pour aboutir à un statut unique ne veut pas dire qu'il ne faille pas apporter quelques aménagements à ce dernier. Cependant, si l'on compare le statut C.E.C.A. avec le projet de statut qui est issu des longues délibérations des Conseils, on constate que le statut C.E.C.A. a, sans aucun doute, l'avantage non seulement d'être plus clair, plus explicite, mais surtout d'être beaucoup plus conforme aux nécessités du bon fonctionnement des services d'institutions communautaires.

Le rapport de Mme De Riemaecker-Legot énumère les points qui, dans le projet de statut de la C.E.E. et de l'Euratom, devront encore faire l'objet d'une décision des Conseils.

Nous ne connaissons pas les intentions des Conseils pour régler ces points. Nous savons cependant que les questions non encore réglées ont trait au régime applicable aux agents temporaires, aux dispositions particulières applicables au personnel scientifique et technique de l'Euratom, aux dispositions relatives aux modalités de paiement des pensions, etc.

A juste titre, notre commission demande que ces questions soient résolues dans un sens social. Il importe que des aménagements au nouveau statut soient apportés dans cette voie.

En résumé, j'appuie entièrement les considérations exprimées par la commission dans le rapport de Mme De Riemaecker-Legot.

Permettez-moi cependant d'ajouter à ces considérations quelques réflexions sur un point particulier: le régime des impôts.

Les traités de Rome prévoient que les traitements des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom seront frappés d'un impôt au profit de la Communauté. Pour la C.E.C.A., le traité de Paris — nul doute n'est soulevé à ce sujet — ne prévoit pas d'impôt. Or, pour appliquer les mêmes règles aux institutions des trois Communautés de sorte que les conditions faites à leurs fonctionnaires soient égales, il faudrait, ou bien renoncer à l'impôt prévu par les traités de la C.E.E. et de l'Euratom, ou bien modifier le traité de la C.E.C.A.

Fohrmann

Les Conseils de Bruxelles, en fixant dans le projet de statut les barèmes des traitements, ont tenu compte de l'incidence de l'impôt communautaire. Pourtant, les rémunérations nettes du personnel de la C.E.E. et de l'Euratom ne seraient inférieures d'environ 6 % à celles du personnel employé par la C.E.C.A. Ce résultat en entraîne un autre : pour remédier à cette disparité, les fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom verront leur classement fixé à un niveau plus élevé que ce n'est le cas dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ainsi, l'écart des rémunérations sera compensé. Mais, au même moment, apparaît l'écart entre le classement des agents de la C.E.E. et de l'Euratom, d'une part, et de ceux de la C.E.C.A. d'autre part.

Je ne crois pas me tromper lorsque je pense que l'application d'un impôt communautaire a été prévu par les traités de Rome afin d'aller au devant de certaines critiques émises à l'égard des traitements assez élevés payés dans les institutions européennes. Il est vrai que, dans l'échelle des traitements applicable dans les institutions européennes, certains traitements sont plus élevés que ceux perçus habituellement par les fonctionnaires des administrations nationales. Mais, il ne suffit pas, à mon avis, de comparer seulement les traitements des fonctionnaires des Communautés européennes avec ceux des fonctionnaires des administrations nationales. La comparaison doit aller plus loin, elle doit porter sur l'ensemble des obligations des fonctionnaires.

Ce sont ces conditions et ces obligations qui déterminent et justifient le niveau des rémunérations.

On doit constater que bon nombre d'agents, pour entrer au service des Communautés, ont dû non seulement abandonner un travail régulier, habituel, parfois même routinier, pour s'adapter à un travail nouveau dans des organisations dont l'administration ne repose pas encore sur des bases traditionnelles, mais où il faut toujours innover et créer une structure.

Combien de ces agents ont dû apprendre une ou deux langues supplémentaires pour être à même d'assurer pleinement leurs nouvelles tâches ? Combien doivent vivre dans un milieu parfois tout à fait différent du leur dans leur pays d'origine, loin de leurs parents, loin de leurs relations, loin de la vie de société dans laquelle ils avaient trouvé leur place ?

En comparant les traitements, il ne faut donc pas seulement regarder les chiffres ; il faut tenir compte de l'ensemble des éléments dont je ne viens d'énumérer qu'une petite partie.

Cela vaut de façon générale, à mon avis, pour l'ensemble du barème des traitements. En tout état de cause, il est certain que les traitements prévus pour les agents des grades inférieurs ne sont nullement exagérés, bien au contraire. Prévoir un traitement de 6.500 francs belges pour une sténo-dactylo bilingue n'est pas une rémunération trop élevée. La preuve en

est d'ailleurs qu'il est souvent très difficile de trouver du personnel ayant les aptitudes et les qualités nécessaires. A ce taux, on peut recruter facilement des dactylos monolingues, mais assez difficilement de bonnes sténo-dactylos bilingues.

Il n'en reste pas moins que, en chiffres absolus, certains traitements payés par les administrations nationales sont moins élevés que ceux payés dans les institutions communautaires. Mais le contraire se produit aussi. On vient de nous signaler qu'un des six Etats paie même des suppléments à ses agents pour que les traitements qu'ils reçoivent dans les institutions de la Communauté soient aussi élevés que ceux qu'ils touchaient auparavant.

Ne convient-il pas aussi de se demander si ce ne sont pas parfois les traitements des administrations nationales qui sont trop bas ? Faut-il aligner uniquement par le bas ? Ne faudrait-il pas penser plutôt à la revalorisation de la fonction publique dans les administrations nationales ? C'est, à mon avis, une nécessité absolue.

En conclusion, permettez-moi à nouveau de dire combien j'ai pu apprécier les conceptions qui sont à la base du rapport de Mme De Riemaecker-Legot et de répéter que je souscris pleinement aux observations, aux critiques tout comme aux recommandations qui y sont exprimées.

Je souhaite vivement que l'on puisse, pour le personnel de toutes les institutions des Communautés, aboutir à un statut unique qui respecterait un certain nombre de principes essentiels du statut de la C.E.C.A. C'est pourquoi je ne puis me déclarer d'accord pour accepter purement et simplement le texte que les Conseils de Bruxelles nous proposent comme nouveau statut.

C'est pourquoi aussi il importe d'insister pour que tous les intéressés, institutions et personnel, y compris notre Assemblée, recherchent ensemble une procédure permettant d'aboutir à un statut commun qui devra être appliqué de façon uniforme à tout le personnel et qui lui garantisse une situation juridique stable et un niveau social convenable.

Ce sont là des conditions déterminantes pour la réalisation d'un travail efficace au profit des Communautés et par là même de l'Europe.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Fohrmann.

La parole est à M. Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien.

M. Bertrand *(au nom du groupe démocrate-chrétien)*. — (N) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre groupe politique félicite sincèrement notre rapporteur, Mme De Riemaecker-Legot, de son excellent rapport où elle a montré clairement les pro-

Bertrand

blèmes qui ne sont pas encore réglés dans le projet de statut qui nous est soumis, signalant d'autre part les propositions de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés concernant les points du projet de statut sur lesquels il n'a pas été possible de se mettre d'accord.

Notre groupe apprécie aussi le fait que la commission se soit bornée à présenter un rapport intérimaire ; elle ne se prononcera définitivement que lorsque le Conseil de ministres aura soumis à notre Assemblée aussi les problèmes qui, pour l'instant, ne sont pas encore résolus, de manière qu'elle puisse émettre un avis sur l'ensemble du statut. Le rapport intérimaire nous fournit néanmoins, sans que nous ayons à donner un avis, l'occasion de fixer notre point de vue sur le projet incomplet de statut, de même que sur les questions de principe qui ne sont pas encore résolues.

Je partage entièrement l'avis de l'orateur qui m'a précédé et je souhaite que le Conseil ne tarde pas à résoudre les problèmes qui sont encore en suspens, comme il l'a fait quand il s'est agi de soumettre à l'Assemblée ce premier projet de statut ; en effet, il ne faut pas maintenir encore pendant trois ans dans une situation incertaine les fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom. Nous espérons de même que le Conseil tiendra compte des idées que Mme De Riemaecker-Legot a énoncées dans son rapport et que le groupe démocrate-chrétien partage entièrement.

Notre souci est double. D'une part, nous espérons qu'un statut sera établi qui permette aux institutions de la Communauté de travailler efficacement. D'autre part, nous espérons que, du point de vue social, ce statut donnera satisfaction au personnel, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, qu'il assurera la stabilité de l'emploi et un niveau de vie qui corresponde à la manière de vivre actuelle de la population européenne.

Dans quelle mesure le projet qui nous est soumis répond-il à ces exigences ? Notre rapporteur l'a indiqué avec assez de précision pour qu'il ne soit plus besoin d'y revenir.

Je me pencherai cependant, Monsieur le Président, sur un point de détail dont il est question dans le rapport de Mme De Riemaecker-Legot et qui me semble appeler quelques commentaires. Il s'agit de la question de la carrière dont le rapporteur s'occupe aux paragraphes 31 à 39 de son rapport.

Le rapporteur montre combien il importe que des garanties soient données aux fonctionnaires de nos institutions de pouvoir faire carrière dans ces institutions. Lors de la présentation orale de son rapport, Mme De Riemaecker-Legot a d'ailleurs insisté sur ce point, disant que c'était là un des facteurs qui permettent d'assurer l'indépendance des fonctionnaires.

Le système proposé en matière de carrière prévoit que pour tous les fonctionnaires des institutions on

fixe des règles déterminant leurs chances d'avancement. Ces chances d'avancement, qui sont d'ailleurs beaucoup moins grandes que dans les administrations nationales — un point que M. le président Hallstein a souligné à son tour — constituent un des principaux éléments du droit à une carrière normale.

Un autre élément est la qualification professionnelle. Il va sans dire que dans le choix des fonctionnaires et dans le recrutement du personnel il faut constamment se soucier de faire appel à des gens compétents. A mesure que ces personnes compétentes feront leur carrière dans les institutions, elles développeront encore leur aptitude.

J'en arrive à un autre point qui peut jouer un rôle dans le recrutement : je veux dire la répartition par nationalités.

Je comprends qu'au moment du recrutement on veuille à une répartition équitable des fonctionnaires en fonction des différentes nationalités. Comme Mme De Riemaecker-Legot l'a dit fort justement dans son rapport, point n'est besoin que cette répartition selon la nationalité soit mathématique à tout prix ; elle ne doit pas non plus — et ce point est pour moi de la grande importance — avoir la priorité sur la compétence requise. Si la répartition par nationalités ne se fait pas très correctement, elle pourrait finir par empêcher très sérieusement la carrière des personnes dont je viens de souligner les intérêts.

Nous avons déjà eu l'occasion d'entendre sur ce sujet quelques interventions fort intéressantes dans cette Assemblée parlementaire lors des débats d'avril 1959 sur les budgets des Communautés. Je rappellerai plus particulièrement deux singulières interventions auxquelles nous avons assisté alors dans cette salle.

J'ai sous les yeux le texte du discours de M. Dehousse qui n'a pas hésité à qualifier de réactionnaire un système qui consiste à attribuer à chaque Etat membre de la Communauté un certain quota qui ne peut pas être dépassé ; il a appelé cela une méthode détestable, en tout cas aussi opposée que possible à la technique et à l'esprit des institutions supranationales. Se fondant sur l'exemple de l'Organisation des Nations Unies, qu'il a vue de près, M. Dehousse poursuivait en ces termes :

« Là aussi, on tenait constamment ce langage : Oui, pour tel poste il aurait été normal de recruter un fonctionnaire de telle nationalité parce qu'il est compétent, mais la répartition géographique, autrement dit le système des quotas, exige que nous fassions appel à un Colombien ou à un Pakistanais, même s'il n'a pas les titres requis pour occuper l'emploi en question. »

Nous avons assisté en avril dernier, Monsieur le Président, à une autre intervention singulière. M. Battaglia s'est exprimé dans ce même sens, après avoir

Bertrand

approuvé ce que M. Dehousse avait dit. Je cite M. Battaglia :

« Je passe tout aussi rapidement sur le sentiment de saine justice qui est à la base de la formation de la carrière européenne et qui, en plus des avantages dont j'ai parlé il y a un instant, garantirait aux fonctionnaires cette tranquillité à laquelle ils ont droit et qui est la condition de l'accomplissement parfait de leurs devoirs et qui permet d'atteindre la fin supérieure qu'est l'édification de la meilleure Communauté que nous appelons de nos vœux »

J'ai tenu à reparler de tout cela parce que sur cette question nous avons entendu deux membres de l'Assemblée qui n'appartiennent pas à mon groupe et surtout parce que leurs paroles montrent combien il importe aussi aux membres de l'Assemblée parlementaire que le personnel de nos institutions ait certaines possibilités de faire carrière, la répartition selon la nationalité jouant un rôle secondaire et ne devant être prise en considération que dans le recrutement pour les postes de base de toute carrière, sans que cela puisse nuire à la carrière normale d'agents qualifiés dans leur profession.

Pour dire les choses plus simplement, il ne saurait être question dans aucun système de carrière de rechercher une répartition des postes selon la nationalité, selon les quotas qui ont été fixés, puisqu'en procédant de la sorte on est dans l'impossibilité d'assurer une carrière normale.

Monsieur le Président, je dirai encore quelques mots — obéissant en cela à une particularité de mon caractère — de la situation de ceux que j'appellerais les économiquement faibles. Au paragraphe 53 de son rapport, Mme De Riemaecker-Legot suggère de prévoir pour le personnel féminin une mise à la retraite à un âge moins avancé que pour le personnel masculin. C'est là un régime de pensions qui est d'ores et déjà appliqué dans la plupart des pays de la Communauté. Je crois qu'en tant qu'institution européenne nous ne saurions être en retard sur ce point.

Au paragraphe 54 de son rapport, Mme De Riemaecker-Legot parle des problèmes de la pension de survie. Dans le projet de statut, la pension de survie destinée à la veuve est fixée à la moitié de la pension d'ancienneté qui est accordée à un fonctionnaire marié. Or, nous constatons qu'on accorde à une personne seule une pension qui équivaut aux deux tiers de la pension payable à une personne mariée. Je me demande dès lors si une veuve est en mesure, en touchant la moitié de la pension, de maintenir son niveau de vie, alors que nous estimons qu'une personne seule a besoin des deux tiers de cette pension.

Le fait est que dans la plupart de nos pays les pensions de veuve dépassent la moitié de la pension complète.

J'insiste sur le fait qu'il est difficilement admissible que nous ayons dans un statut européen un régime

moins avantageux que le système de pensions de veuve qui est appliqué dans nos pays.

Ce que je dis là est tout à fait dans la ligne de l'argumentation brillante à laquelle s'est livré M. Fohrmann à propos des traitements du personnel des institutions européennes, montrant que les indemnités et les salaires payés dans les institutions internationales ne sont pas aussi exagérés que le grand public est porté à le croire.

Il faut donc chercher une solution également en ce qui concerne le régime des pensions de veuve

Monsieur le Président, le projet de statut renferme encore une autre discrimination qui me gêne beaucoup : il ne prévoit pas de pension de survie pour le mari d'une fonctionnaire décédée, à moins que celui-ci soit frappé d'une incapacité totale de travail ou qu'il n'ait pas de moyens d'existence

Je me permets de faire remarquer que c'est là une façon singulière d'appliquer les principes de la solidarité. On retient 6 % du traitement pour le fonds de pensions, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes. Lorsque, le moment venu, on fixe les droits qui découlent de ces retenues, en ce qui concerne la pension, on déclare que la veuve d'un fonctionnaire du sexe masculin peut faire valoir son droit à une pension puisque son conjoint a abandonné ces 6 % de son traitement pour le temps de la retraite. Qu'au surplus la veuve dirige elle-même un grand commerce, qu'elle exerce une profession libérale ou qu'elle jouisse de revenus substantiels, on n'en tient pas compte. Le droit à la pension de veuve commence *ipso facto* avec le décès du fonctionnaire de sexe masculin.

Or, quand une femme mariée et fonctionnaire meurt, on applique au veuf un régime différent. Mais alors il aurait fallu ne déduire que 3 % du traitement du fonctionnaire de sexe féminin et motiver ce régime par le fait que certains droits ne lui sont pas reconnus

Quand on conclut une assurance contre l'incendie, contre les accidents ou contre n'importe quel autre risque, l'assureur ne demande jamais si c'est un homme ou une femme qui est assuré. L'assuré paie la prime d'assurance et à les droits qui en découlent.

J'insiste pour que le Conseil de ministres fasse disparaître cette discrimination du statut. Elle est encore plus choquante quand ce sont des orphelins qui en pâtissent. Non seulement le conjoint survivant ne peut pas, en cas de décès de sa femme fonctionnaire, faire valoir un droit à une pension de veuf ; il ne peut pas non plus, à moins d'incapacité totale de travail ou d'absence de tout revenu, faire valoir un droit à une allocation pour orphelins. On fixe là, à l'égard d'enfants qui se trouvent dans une situation spéciale, une mesure discriminatoire difficilement acceptable.

J'insiste donc pour qu'avant d'adopter définitivement le projet de statut on modifie ces articles en tenant compte des impératifs de l'équité. Je le fais

Bertrand

d'autant plus que ce problème est en discussion à un moment où le Conseil de ministres a soumis des recommandations en vue de l'application de l'article 119 du traité aux termes duquel l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins, pour un même travail, doit être garantie.

A l'heure où l'on se propose d'appliquer un article du traité qui est juste et qui prévoit une égalité de traitement, voilà qu'on nous soumet un projet de statut qui fait sur ce point une discrimination entre hommes et femmes, ce qui est difficilement conciliable avec le reste du statut.

Je traiterai maintenant un dernier point qui concerne de même la situation des économiquement faibles dans le cadre du personnel. Il s'agit du personnel de la catégorie D, comme on l'appelle

Le statut qui nous est soumis prévoit un régime pour les fonctionnaires permanents et un autre pour les personnes qui ne font que temporairement partie du personnel. Or, il semble que dans certaines de nos Communautés il y ait encore une autre catégorie de personnel, non régie par le statut et dont la situation est réglée uniquement par des règlements internes qui ne donnent aucune garantie à ce personnel.

On m'a signalé, en ce qui concerne certaines fonctions remplies dans le cadre de la Communauté des situations qui me paraissent vraiment incroyables

Tel est par exemple le cas des chauffeurs dont on dit que leur sort est attaché à l'automobile de la personne qui a droit à ce véhicule. Quand ces personnes vont passer un congé de six mois à Nice, leurs chauffeurs doivent rester tout ce temps-là auprès de la voiture, car le règlement prescrit qu'ils doivent rester auprès de la voiture. Il n'est donc pas question de repos dominical, puisque le règlement prescrit qu'ils doivent se tenir auprès de leur voiture. Il n'est donc pas question de repos dominical ni d'autres périodes de repos : si on a besoin de l'auto, il faut que le chauffeur soit là.

Il y a donc encore des situations qui, du point de vue social, sont inadmissibles.

Je demande que, lorsqu'on établit un statut pour le personnel de la Communauté, ce statut soit applicable à tous les membres du personnel, qu'il s'agisse de personnes de la catégorie la plus élevée ou d'un machiniste de la chaufferie, d'une femme de ménage, d'un chauffeur ou de l'agent chargé de coller les enveloppes. Avant tout, il faut qu'on nous fasse un statut qui leur offre la stabilité de leur emploi et la garantie de leurs droits.

Monsieur le Président, je soulignerai pour terminer que le groupe démocrate-chrétien fait siennes toutes les suggestions et toutes les déclarations essentielles que l'on peut trouver dans le rapport de Mme De Riemaecker-Legot.

Nous espérons que le Conseil de ministres tiendra compte des suggestions que renferme ce rapport si digne d'attention, et qu'il le fera non pas seulement en ce qui concerne le projet de statut, mais aussi pour le statut définitif dont nous aimerions qu'il nous soit communiqué au plus tôt pour consultation et avis.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Bertrand

La parole est à M. Margulies qui parlera au nom du groupe des libéraux et apparentés

M. Margulies (au nom du groupe des libéraux et apparentés). — (A) Monsieur le Président, le rapport que Mme De Riemaecker-Legot nous a présenté au nom de la commission de l'administration et du budget contient une prise de position si nette sur tous les détails du problème que je puis me borner à dire quelques mots seulement. Il est deux questions de principe que je désire soulever.

Je ne peux me défendre de l'impression que les personnes qui ont travaillé au nouveau statut n'ont pas pu résister à la tentation de mettre au monde, *ab ovo*, quelque chose de nouveau et d'aussi achevé que possible, alors que l'Assemblée parlementaire avait pourtant fait savoir très tôt qu'elle souhaitait une réglementation qui améliore et complète le statut de la C.E.C.A. J'ai bien peur qu'un beau jour nous ne soyons obligés de travailler dans notre administration avec deux ou trois statuts, ce qui compliquerait l'administration au point de nécessiter la création de postes plus nombreux.

Mon souci principal est que nous obtenions pour nos Communautés un statut avec lequel elles puissent travailler toutes, même si, ça et là, telle ou telle réglementation est un peu plus avantageuse ou un peu moins.

Or, nous avons lu dans le rapport très remarquable de Mme De Riemaecker-Legot que là où le statut nouveau s'écarte de l'ancien, le régime qu'il institue est dans la majorité des cas moins avantageux pour les agents. Il y a naturellement aussi des réglementations plus avantageuses, mais dans la partie matérielle les aggravations de la situation prédominent, à tel point que l'on ne saurait guère obliger les fonctionnaires qui sont maintenant régis par le statut de la C.E.C.A. à accepter la perte d'une situation plus avantageuse. Il s'ensuit que nous pourrions être contraints de travailler, des années durant, avec plusieurs statuts coexistants. Voilà qui me paraît une bien mauvaise situation et je vous prie de songer encore une fois à ces conséquences possibles.

Ma seconde remarque concerne la question des agents non permanents. Là encore, je puis accepter le rapport. Mme De Riemaecker-Legot a déjà parlé des inquiétudes que nous éprouvons à l'idée que les postes directeurs des Communautés européennes pourraient

Margulies

être occupés par des fonctionnaires ministériels délégués à cet effet par les gouvernements. Cela représenterait un déplacement du centre de gravité qui, au lieu de se trouver auprès des Communautés, auprès des administrations de nos Commissions se transférerait dans les ministères nationaux. Lors du débat d'hier sur les budgets, j'ai déjà eu l'occasion de signaler le souci que me causait ce déplacement.

Je n'approfondirai pas le problème. Je suppose qu'il s'agit là d'un compromis politique, mais je dois dire — et je parle maintenant à titre personnel — que ce compromis me paraît tout à fait mauvais. La solution qu'on a trouvée là, elle pourrait illustrer la formule : Lave-moi, mais ne me mouille pas !

Je n'en dirai pas davantage.

Au demeurant, mon groupe se rallie cordialement à tout ce qui est dit dans le rapport de Mme De Riemaecker-Legot.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. Margulies.

La parole est à M. Malvestiti, président de la Haute Autorité.

M. Malvestiti, président de la Haute Autorité. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'Assemblée parlementaire européenne est appelée actuellement à donner la consultation prévue aux traités de Rome sur le projet de statut des fonctionnaires de la C.E.E. et de l'Euratom.

L'excellent rapport intérimaire de Mme De Riemaecker-Legot a montré à la fois l'importance administrative d'un tel projet et la complexité des problèmes qu'il soulève. Mon propos ne vise pas à procéder devant vous à l'analyse du projet qui vous est soumis, mais bien à répondre brièvement à la question importante qui est sous-jacente dans ce débat : aurons-nous un statut unique pour le personnel des trois Communautés ?

Sur le principe, je puis vous assurer de la volonté de la Haute Autorité que la vie communautaire administrative ne soit pas compliquée par des statuts différents. L'opinion publique ne comprendrait pas qu'un statut unique ne soit pas instauré et nous porteriez, j'en suis sûr, un coup grave à tout ce qui a réalisé l'idée européenne, nous heurterions tous ses tenants si nous prétendions maintenir quelque différence que ce soit entre le statut applicable dans notre Communauté et celui qui doit régir les fonctionnaires du traité de Rome.

La commission des présidents, autorité budgétaire de la C.E.C.A., vient de se prononcer dans ce sens.

Monsieur le Président, vous savez que, depuis 1956, le personnel de nos institutions est régi par un statut. Ce fait nous impose des devoirs particuliers et l'indé-

pendance de notre autorité statutaire prévue à l'article 78 de notre traité nous conduit à devoir envisager, non un simple alignement sur les dispositions projetées, mais, de commun accord avec les autorités compétentes de la Communauté économique européenne et de l'Euratom, un examen des dispositions qui régiront à l'avenir le personnel des trois Communautés, comme aussi de laisser à la commission des présidents la décision en ce qui concerne les mesures transitoires nécessaires pour le passage de notre régime actuel au nouveau régime, mesures qui ne pourront pas ne pas tenir compte des intérêts légitimes découlant du statut des fonctionnaires C.E.C.A.

C'est dans cette voie constructive que la Haute Autorité, après avoir consulté les représentants de son personnel, est décidée à s'engager et à agir.

Elle a la conviction qu'en tenant un large compte des observations judicieuses qui découleront des travaux de votre commission de l'administration et de vos débats, elle contribuera à doter le personnel des Communautés du statut de la fonction publique européenne et, par voie de conséquence, à favoriser le bon fonctionnement de nos institutions.

(Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie M. le Président de la Haute Autorité.

Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion est close.

Je vous donne lecture de la proposition de résolution présentée par MM. Bertrand, Dehousse et Drouot L'Hermine au nom des trois groupes politiques :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative au projet de statut des fonctionnaires de la Communauté économique européenne et de l'Euratom.

« L'Assemblée parlementaire européenne,

1. réaffirme la nécessité d'aboutir, à très bref délai, à l'établissement et à la mise en vigueur d'un statut commun, applicable de façon uniforme aux fonctionnaires de toutes les institutions des Communautés européennes :

2. estime indispensable qu'un tel statut soit établi sur la base de principes qui tiennent pleinement compte des caractéristiques des institutions et de la nécessité d'assurer le fonctionnement de leurs services dans un esprit communautaire ;

3. approuve le rapport intérimaire présenté par sa commission compétente (doc. 93) et fait siennes les considérations qui y sont émises ;

4. invite les Conseils à tenir pleinement compte de ces considérations à l'occasion de l'établissement défi-

Président

nitif de l'ensemble de la réglementation applicable au personnel et notamment à l'occasion de la 2^e lecture du projet de statut à laquelle les Conseils ont indiqué qu'ils procéderaient ;

5. attend d'être saisie, dans les meilleurs délais, de l'ensemble de la réglementation applicable au personnel avant d'émettre définitivement son avis sur cette matière. »

Je mets aux voix la proposition de résolution.

Il n'y a pas d'objections ? ..

La proposition de résolution est adoptée.

4. — Association de la Communauté avec les pays et territoires d'outre-mer (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport complémentaire présenté par M. Scheel, au nom de la commission des pays et territoires d'outre-mer et de la délégation chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés d'outre-mer, sur les problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne (doc. 96).

Le vote aura lieu immédiatement après la clôture de la discussion.

La parole est à M. Scheel, rapporteur.

M. Scheel, président de la commission et rapporteur. — (A) Monsieur le Président, l'heure est avancée. Je suppose que vous me pardonnerez sans trop de peine, Mesdames et Messieurs, si je renonce à commenter oralement mon rapport complémentaire. Je crois pouvoir y renoncer d'autant plus que, lors de la discussion des trois rapports sur le voyage d'étude, nous nous sommes déjà longuement entretenus de ce qui y est dit. Je parlerai en revanche des amendements qui ont été déposés au sujet de la proposition de résolution contenue dans mon rapport complémentaire : je pense que notre procédure s'en trouvera facilitée. Je déclare cependant que la commission n'a pas eu l'occasion d'examiner ces amendements en séance. Si par conséquent je conseille l'adoption ou le rejet des amendements en question, je le fais à titre personnel et au mieux de mes connaissances, supposant que les membres de la commission m'approuveront après coup.

Je parlerai d'abord de l'amendement n° 1 déposé par M. Carboni ; c'est le document n° 96/2. A mon avis, rien de s'oppose à son adoption car il est destiné à améliorer le texte de la résolution.

Il y a aussi l'amendement n° 4, présenté par M. Estève ; c'est le document n° 96/4. Je prie l'auteur de cet amendement de bien vouloir me dire s'il accepterait que l'on ne vote pas maintenant sur cet amen-

dement, mais qu'on le renvoie à la commission, car il a trait à un problème important que la commission n'a pas encore eu l'occasion d'examiner de près. Je pense que nous devrions discuter cet amendement en liaison avec d'autres documents qui ont été déjà déposés par d'autres membres de l'Assemblée. Peut-être M. Estève aura-t-il la bonté de nous dire dans quelques instants ce qu'il en pense.

M. Estève est aussi l'auteur de l'amendement qui fait l'objet du document n° 96 3. Il propose qu'à la fin du dernier alinéa de la partie I de la proposition de résolution, page 6 de celle-ci, on supprime les mots « de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane »

Monsieur le Président, ces quatre départements d'outre-mer n'ont en somme été mentionnés dans la proposition de résolution que par souci de clarté. A mon sens, il n'y a aucune raison de s'opposer à l'amendement de M. Estève car la formule qui subsistera ensuite : « Souhait que l'article 16 de la Convention d'application relative à l'association trouve une application pratique aux départements français d'outre-mer » ne laisse aucun doute sur la situation juridique. Il n'y a que quatre départements français d'outre-mer, et ce sont les quatre que mentionne notre texte.

Attendu qu'il est trois de ces départements que nous n'avons pas encore visités au cours de nos voyages d'information, nous ne vexons personne en supprimant ces quatre noms, comme le demande l'auteur de l'amendement.

Enfin, il y a l'amendement n° 1 présenté par M. Vredeling. Il demande que l'avant-dernier alinéa de la partie II — c'est l'alinéa qui figure en tête de la page 7 — soit remplacé par un texte nouveau. J'aime mieux la formule de M. Vredeling ; elle tient mieux compte d'un point de vue très important.

Je me suis entretenu de cet amendement avec M. le rapporteur qui s'est occupé de cette partie de la proposition de résolution. M. De Block pense comme moi que l'on ferait bien d'adopter l'amendement de M. Vredeling ; le texte de la proposition de résolution s'en trouverait amélioré.

Telles sont, Monsieur le Président, les recommandations que j'avais à faire à propos des amendements présentés. Je prie les membres de l'Assemblée de voter, pour le reste, le texte de notre proposition.

M. le Président. — Je remercie M. Scheel.

Je crois qu'en ayant pris position d'emblée il a facilité l'examen des amendements.

Sur le premier alinéa de la proposition de résolution qui dit : « L'Assemblée parlementaire européenne, ayant pris acte des rapports établis par la délégation et sa commission compétente, à la suite d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés », je suis saisi d'un amendement de

Président

M. Carboni (doc. n° 96 2) tendant à remplacer les mots « à la suite d'une mission » par les mots « à la suite de la seconde mission ».

Le rapporteur, M. Scheel, accepte cet amendement. L'auteur de l'amendement, M. Carboni, n'est pas parmi nous.

La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (I) Je fais mien son amendement

M. le Président. — Vous êtes donc d'accord

Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Carboni.

Il n'y a pas d'objection ?

L'amendement est adopté

Au dernier alinéa de la partie I de la proposition de résolution qui dit : « Souhaite que l'article 16 de la Convention d'application relative à l'association trouve une application pratique aux départements français d'outre-mer de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane », je suis saisi d'un amendement de M. Estève (doc. n° 96 3) tendant à supprimer à la fin de cet alinéa les mots « de la Réunion, de la Guadeloupe et de la Guyane »

La parole est à M. Estève

M. Estève. — Monsieur le Président, mes chers collègues, l'amendement que j'ai l'honneur de défendre a un but très précis : éviter les malentendus

En effet, ainsi que l'a rapporté tout à l'heure M. Scheel, la délégation de la commission des territoires d'outre-mer a visité, parmi les départements français d'outre-mer, le seul département dit : département de la Réunion. Il serait donc peut-être téméraire de sa part de parler notamment des départements situés dans l'hémisphère américain, dont elle n'a pas étudié l'économie sur place au cours de sa mission d'information.

En conséquence, restant dans une formule plus générale qui ne modifie d'ailleurs en rien le sens et le fond de la résolution, j'ai demandé la suppression pure et simple de ce membre de phrase : de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane

M. Scheel a bien voulu dire tout à l'heure qu'il accepterait cet amendement. Par conséquent, je suppose que l'Assemblée acceptera d'homologuer cette proposition

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, je tiens à me prononcer contre l'amendement qui tend à supprimer, dans la proposition de résolution, les noms des quatre départements français d'outre-mer.

Au cours de la discussion en commission, M. Metzger avait particulièrement insisté pour qu'on mentionne ces départements parce que les gens qui liront notre résolution ne connaissent généralement pas les traités ni le contenu des articles que nous citons. Il a plaidé pour la mention de ces départements pour ne pas donner l'impression que ce que nous souhaitons dans cette résolution se rapporte aussi à l'Algérie. C'est pourquoi nous avons résolu en commission de mentionner les quatre départements français d'outre-mer dans notre texte

Si M. Metzger estime maintenant que nous devrions pas nous prononcer sur la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, il me paraîtrait juste — en quoi je me rallie à l'avis de notre délégation — de commencer par réclamer ce que réellement nous voulons, à savoir que l'article 16 soit appliqué au département d'outre-mer de la Réunion. C'est ce qu'il faudrait en tout cas dire dans la résolution.

Je serais donc d'avis que nous mentionnions la Réunion car là-bas nous avons vu quelle était la situation. Quant à la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, nous pourrions pour l'instant ne pas les prendre en considération

M. le Président. — La parole est à M. Peyrefitte

M. Peyrefitte. — Je comprends fort bien le souci de M. Kreyssig de ne pas inclure l'Algérie dans l'énumération en question. Il défend son point de vue.

J'attire toutefois son attention sur le fait que l'expression « départements d'outre-mer » est extrêmement claire et qu'elle exclut l'Algérie. Les départements d'outre-mer sont au nombre de quatre et non de cinq, six, sept ou douze. L'expression en cause n'a donc aucune ambiguïté. C'est pourquoi j'estime que le scrupule de M. Kreyssig ne se justifie ni d'un point de vue juridique ni d'un point de vue politique.

M. le Président. — La parole est à M. Scheel, rapporteur.

M. Scheel, rapporteur. — (A) Je l'ai déjà dit il y a un instant : du point de vue juridique, rien n'empêche que nous mentionnions les quatre départements. Il n'y a que quatre départements d'outre-mer : ce sont ceux qui sont nommés dans notre texte. L'Algérie, ne l'oublions pas, n'est pas un département d'outre-mer. Si M. Kreyssig a une autre idée — c'est-à-dire de mentionner dans notre résolution le département que nous avons visité et faire savoir que nous souhaitons que ce département bénéficie d'une aide du Fonds de développement — je crois que nous pourrions en tenir compte. Ce ne serait pas non plus aller à l'encontre de l'auteur de l'amendement que de dire :

« Souhaite que l'article 16 de la Convention d'application relative à l'association trouve une application

Kreyssig

pratique aux départements français d'outre-mer, par exemple à la Réunion que la délégation a visitée. »

Peut-être M. Kreyssig accepterait-il cette mise au point ?...

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — J'interviens, Monsieur le Président, à titre personnel.

Je ne pense pas qu'une telle remarque puisse être formulée. En effet, comme l'a justement souligné M. Peyrefitte, les départements d'outre-mer sont au nombre de quatre.

Certains de nos collègues nous ont fait l'amabilité de se rendre à la Réunion. Ce voyage a d'ailleurs été très heureux. Mais d'autres départements français d'outre-mer n'ont pas reçu leur visite. Ce n'est pas une raison pour les pénaliser. Or, si vous en citez un et non les autres, ceux-ci pourraient ressentir un sentiment de frustration.

A mon avis, l'expression « départements d'outre-mer » suffit amplement et je rassure immédiatement M. Kreyssig en lui disant qu'il ne se pose aucun problème juridique puisque l'Algérie n'est pas visée par cette appellation.

M. le Président. — Monsieur Kreyssig !

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, M. Peyrefitte s'est donné la peine de m'expliquer la situation juridique. Pour moi, tout est clair. Mais pourquoi en avons-nous parlé en commission et pourquoi, lorsque nous l'avons fait, avons-nous décidé de mentionner les quatre départements ? Pour des raisons de clarté !

Je le répète : A part les spécialistes que nous sommes, personne dans le grand public ne saura, lorsque la résolution sera publiée, ce qui est dit à l'article 16 de la Convention d'application relative à l'association. C'est parce que nous voulions qu'en tout cas la Réunion bénéficie au sens de l'article 16 des avantages de l'association que j'avais fait une proposition intermédiaire, c'est-à-dire de mentionner un seul département, la Réunion. Si j'ai bien compris M. Estève, il se demande si des territoires proches de l'Amérique devraient être associés à nous ou non.

M. le Président. — La parole est à M. Estève.

M. Estève. — Je maintiens l'amendement tel qu'il a été déposé. La Réunion est certainement visée dans les départements français d'outre-mer. Cela ne fait pas de doute.

M. le Président. — La suggestion faite il y a un instant n'est vraisemblablement pas maintenue. Ou

bien on indique les quatre départements ou bien on les supprime. Juridiquement parlant, le contenu de la résolution est le même.

Je mets aux voix l'amendement de M. Estève, n° 96 3.

Il n'y a pas d'objection ?

L'amendement est adopté.

La parole est à M. Nederhorst.

M. Nederhorst. — (N) Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer votre attention sur une erreur de traduction qui me semble s'être glissée au troisième alinéa de la partie III de la proposition de résolution. La version néerlandaise en est la suivante :

« Nodigt de E.E.G.-Commissie uit alle haar ter beschikking staande middelen in het werk te stellen teneinde bij te dragen tot een in deze richting gaand sociaal beleid dat ten doel heeft de versterking van het burgerlijk en syndicaal bewustzijn aan te moedigen. »

Monsieur le Président, en néerlandais, cet encouragement de la conscience « burgerlijk », c'est-à-dire bourgeoise, est quelque chose de fort peu sympathique, du moins pour les socialistes. Dans le texte français, on dit : conscience civique.

Je serais heureux que le texte néerlandais soit changé sur ce point.

M. le Président. — La parole est à M. Scheel, rapporteur.

M. Scheel, rapporteur. — (A) Dans le texte allemand, on lit ceci :

« — fordert die EGW-Exekutive auf, sich sämtlicher Mittel, über die sie verfügt, zu bedienen, um zu einer Sozialpolitik in diesem Sinne beizutragen, die zum Ziel hat, die Stärkung des staatsbürgerlichen und gewerkschaftlichen Bewusstseins zu fördern ; »

Le texte allemand est original. Nous sommes en présence d'une faute de traduction qui sera certainement corrigée. Dans le texte allemand, on parle de « staatsbürgerliches Bewusstsein ».

M. le Président. — Je prends acte de que cette faute de traduction sera corrigée conformément à la suggestion que vous venez de faire.

Sur la partie II de la proposition de résolution, je suis saisi d'un amendement n° 96 4, présenté par M. Estève et qui tend à insérer après le deuxième alinéa de cette partie II de la proposition de résolution un nouvel alinéa ainsi libellé :

« Rappelle au Conseil de ministres l'importance qu'elle attache à l'adoption de mesures spéciales faisant bénéficier les pays associés du processus d'accé-

Président

lération, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée le 31 mars 1960 et la déclaration d'intention du Conseil, en date du 13 mai 1960, et s'étonne que le Conseil ne soit parvenu à aucune décision alors que le délai de trois mois qu'il avait fixé à la Commission est depuis longtemps écoulé.»

Il a été proposé de renvoyer cet amendement à la commission compétente.

La parole est à M. Estève

M. Estève. — La proposition de résolution, par ailleurs si complète, ne fait pas, en effet, mention d'un problème très important, à savoir celui de l'extension de l'accélération aux pays d'outre-mer.

Sans vouloir fixer dans une résolution de cet ordre les modalités de cette accélération, je souhaite cependant que l'Assemblée se rappelle sa résolution, sur le même sujet, du 31 mars 1960, et j'insiste auprès de la Commission ainsi qu'auprès du Conseil de ministres d'ailleurs, sur l'importance que notre Assemblée devrait attacher à cette question.

Le rapporteur, M. Scheel, a proposé que cet amendement soit renvoyé en commission. J'aurais mauvaise grâce à ne pas me rallier à cette proposition, mais je lui demanderai, comme je le demanderai aux membres de la commission, que ce renvoi ne constitue pas un enterrement et que la commission s'en saisisse au plus tôt pour établir un rapport complémentaire qui sera soumis à l'Assemblée au cours d'une session ultérieure.

M. le Président. — Nous prenons acte de votre demande, de même que M. le Rapporteur.

Il n'y a pas d'objection à ce que l'amendement soit renvoyé en commission ?...

Il en est ainsi décidé.

Je suis saisi d'un dernier amendement ; il a été présenté par M. Vredeling et se rapporte à l'avant-dernier alinéa de la partie II de la proposition de résolution dont le texte est le suivant :

« Invite la Commission de la C.E.E. à prendre en charge, en totalité ou en partie, les instituts de recherche agricole des Etats associés et à mettre à la disposition de ces derniers des techniciens qualifiés en matière de vulgarisation agricole. »

Je donne lecture de l'amendement de M. Vredeling (doc. n° 96/1) :

« Rédiger comme suit l'avant-dernier alinéa du chapitre II (premier alinéa de la page 7) :

» — Invite la Commission de la C.E.E. à prendre à son compte, en totalité ou en partie, les charges financières des Instituts de recherche agricole des Etats associés, pour autant qu'ils le souhaitent, et à mettre à leur disposition des techniciens qualifiés en matière de vulgarisation agricole. »

La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'expliquer brièvement sur le but de cet amendement.

Il s'agit de la traduction. Ce qu'on lit dans le texte néerlandais et aussi, me semble-t-il, dans le texte français pourrait éveiller l'impression que nous voulons inviter la Commission à accaparer les instituts de recherche agricole dans les pays associés.

Ce serait là quelque chose de bien singulier. Or, l'amendement a pour but d'inviter la Commission de la C.E.E. à prendre à son compte les charges financières de ces instituts dans les pays associés.

L'amendement poursuit encore un autre but. Il tend à fixer expressément que l'octroi des moyens financiers ne doit avoir lieu que si les Etats associés en question le demandent. Ainsi se trouve souligné que ces Etats doivent faire savoir eux-mêmes s'ils désirent cette aide financière ou s'il ne la désirent pas.

M. le Président. — Je crois, Monsieur Vredeling, qu'il n'y a aucun doute sur le sens de votre amendement, M. Scheel, rapporteur, a d'ailleurs déjà déclaré qu'il estimait que votre rédaction était meilleure que la première.

Je mets aux voix l'amendement de M. Vredeling

Il n'y a pas d'objection ? ..

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix maintenant la proposition de résolution telle qu'elle est amendée par les textes que nous venons d'adopter. En voici la teneur :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative aux problèmes de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

« L'Assemblée parlementaire européenne,

— ayant pris acte des rapports établis par sa délégation et sa commission compétente, à la suite de la seconde mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires associés (doc. n°s 83, 85 et 86 - 1960) ;

— rappelant les termes de la résolution qu'elle avait adoptée le 27 novembre 1959, à la suite de la première mission d'étude,

— consciente de la nécessité d'une contribution importante de la Communauté européenne à l'élévation du niveau de vie des populations d'outre-mer ;

I. *Quant aux problèmes politiques et juridiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne*

Président

- réaffirme la nécessité de donner un caractère paritaire à l'association ;
 - souligne l'urgence d'une participation des pays et territoires associés à l'exécution de l'association et d'une adaptation des modalités de l'association ;
 - constate que, pour les Etats membres, le principe de l'association ne saurait être remis en question parce qu'il résulte du préambule, de l'article 3, paragraphe K et de la 4^e partie du traité instituant la C.E.E.
 - estime que les pays associés devenus indépendants peuvent continuer l'association ; le cas échéant, des solutions *ad hoc* doivent être adoptées ;
 - insiste pour que les négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention d'application relative à l'association soient engagées dans le plus bref délai possible avec les représentants des Etats associés ;
 - souhaite que l'article 16 de la convention d'application relative à l'association trouve une application pratique aux départements français d'outre-mer.
- II. *Quant aux problèmes économiques de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne*
- considère que la politique commerciale est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement de l'association ;
 - insiste à nouveau pour que l'intensification des relations commerciales entre les pays associés d'outre-mer et les Etats membres de la Communauté européenne fasse des progrès plus rapides ;
 - estime qu'il doit être établi un mécanisme de stabilisation des prix des matières premières qui constituera l'une des formes les plus efficaces du concours de l'Europe au développement des pays et territoires associés ;
 - recommande vivement que le fonctionnement du Fonds européen de développement soit assoupli et accéléré ;
 - est convaincu qu'à partir du 1^{er} janvier 1963, tant les moyens que le cadre et les modalités du concours financier européen doivent être substantiellement élargis, conformément aux suggestions du rapport économique (doc n° 85) ;
 - invite la Commission de la C.E.E. à prendre à son compte, en totalité ou en partie, les charges financières des instituts de recherche agricole des Etats associés, pour autant qu'ils le souhaitent, et à mettre à leur disposition des techniciens qualifiés en matière de vulgarisation agricole ;
 - souhaite que la Communauté européenne et ses institutions contribuent, dans le respect de l'indépendance de décision des Etats associés et dans la plus large mesure possible, à l'établissement d'une programmation d'ensemble englobant les problèmes que pose le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'infrastructure en vue de rendre plus efficace la coopération économique entre l'Europe et l'Afrique.
- III. *Quant aux problèmes sociaux de l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne.*
- souligne l'étroite interdépendance entre le développement économique et le progrès social ;
 - est convaincue que toute politique d'investissements et de développement doit s'insérer nécessairement dans le cadre d'une action tendant à favoriser le développement des valeurs humaines ;
 - invite l'exécutif de la C.E.E. à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin de contribuer à une politique sociale orientée dans cette direction et ayant pour but d'encourager le renforcement de la conscience civique et syndicale ;
 - affirme l'intérêt particulier que présente l'extension de l'infrastructure scolaire dans toutes ses formes en tenant compte d'une meilleure adaptation au milieu et à la tradition locale ;
 - recommande que la Communauté accorde son concours technique et humain pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays associés tout en respectant les valeurs et les institutions qui leur sont propres ;
 - souhaite que le concours financier de la Communauté puisse également s'étendre aux frais de fonctionnement de l'équipement social ;
 - exprime le vœu que les Etats membres mènent une politique plus active dans le domaine de l'octroi de bourses d'études aux étudiants provenant des pays associés ;
 - exprime le vœu que les Etats membres recourent aux moyens les plus indiqués pour intéresser sans cesse davantage la jeunesse européenne aux problèmes des peuples associés, compte tenu qu'une politique d'aide financière, économique et sociale demande aussi une assistance humaine et technique suffisante ;
 - se félicite de l'action entreprise par l'exécutif de la C.E.E. tendant à contribuer à la formation et au perfectionnement technique des cadres des pays associés. »
- Il n'y a pas d'opposition ?...
- La proposition de résolution est adoptée.
- 5. — Mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer**
- M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion d'une proposition de résolution présentée

Président

par MM. Poher, Van Dijk et Birkelbach relative à la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer (doc. n° 101). La discussion sera suivie immédiatement du vote.

Je donne lecture de la proposition de résolution

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative à la création d'une commission temporaire spéciale chargée d'une mission d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer

« L'Assemblée parlementaire européenne,

— en vue de poursuivre l'accomplissement des tâches qui lui incombent en vertu de la quatrième partie du traité instituant la Communauté économique européenne et de la Convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer ;

— considérant les résultats positifs obtenus par des commissions temporaires spéciales de l'Assemblée lors de deux missions d'étude et d'information dans les pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté,

DÉCIDE :

1. Qu'il sera constitué, conformément aux dispositions de l'article 38 de son règlement, une commission temporaire spéciale dénommée « Délégation de l'Assemblée parlementaire européenne chargée d'une mission d'étude et d'information dans certains pays et territoires d'outre-mer » ;

2. Que la délégation sera composée :

a) du président en exercice de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer qui assumera la présidence de la délégation,

b) de 12 membres de l'Assemblée qui seront désignés, conformément aux dispositions de la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 38 du règlement, en partie parmi les membres de la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer et en partie parmi les membres des commissions plus particulièrement intéressées aux problèmes qui se posent pour les pays et territoires d'outre-mer.

3. Que la délégation sera chargée de faire rapport à l'Assemblée, notamment sur les problèmes relatifs à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté et les problèmes du développement économique et social ;

4. Que le projet (ou les projets) de rapport établi par la délégation sera examiné et adopté par la commission de l'association des pays et territoires d'outre-mer qui, à cette occasion, invitera les membres de la délégation ne faisant pas partie de la commission. »

La parole est à M. Moro

M. Moro. — (1) Monsieur le Président, je voudrais vous demander, de même qu'aux auteurs de la propo-

sition de résolution, s'il ne serait pas indiqué de spécifier qu'il s'agit de la troisième mission d'étude et d'information.

Puisque nous en sommes à notre troisième mission, je pense qu'il serait bon de la distinguer des deux missions précédentes, non seulement pour fixer un fait chronologique, mais aussi pour les besoins de la classification des pièces, documents, rapports et autres, qui ont trait à cette troisième mission

Nous éprouvons dès maintenant quelque difficulté à distinguer la documentation qui se rapporte aux missions, une documentation que nous devons signaler par référence géographique ou par référence à l'année de la mission.

Comme ce ne sera pas notre dernière mission, il me semble utile d'introduire cette spécification quant au numéro d'ordre de la mission. Voilà ma proposition.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Je n'y vois que des avantages, Monsieur le Président, et j'ai l'impression que tous les cosignataires de la proposition de résolution sont de mon avis

M. le Président. — Nous pourrions dire simplement « ... chargée d'une troisième mission d'étude et d'information dans les pays et territoire d'outre-mer ».

La parole est à M. Kreyszig

M. Kreyszig. — (A) Je vous ferai remarquer que dans la proposition de résolution nous avons déjà dit :

« L'Assemblée parlementaire européenne,
Décide

1. Qu'il sera constitué une commission temporaire spéciale, dénommée « Délégation..... ».

Nous pourrions tenir compte du désir de M. Moro en donnant à la phrase qui introduit le paragraphe 2 de la proposition de résolution la teneur suivante : « Que la troisième délégation sera composée »

M. le Président. — Il s'agit donc d'adopter la désignation « troisième mission d'étude et d'information ».

Etes-vous d'accord, Monsieur Moro ?
(Assentiment.)

Il n'y a pas d'objection à ce que le mot « troisième » soit inséré au paragraphe 2 de la proposition de résolution ?

Il en est ainsi décidé

Je mets aux voix la proposition de résolution modifiée par l'insertion de ce mot.

Président

Il n'y a pas d'objection ?...

La proposition de résolution, ainsi modifiée, est adoptée.

6. — Sécurité, hygiène du travail et protection sanitaire (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport complémentaire fait par M. Santero, au nom de la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire, sur les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la Communauté économique européenne et de l'Euratom, ainsi que sur les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom (doc. n° 95).

La parole est à M. Santero, rapporteur

M. Santero, rapporteur. — (1) Monsieur le Président, puisque la résolution se borne à préciser les points essentiels de mon rapport, qui a été discuté samedi et sur lequel l'Assemblée s'est trouvée d'accord, je renonce à commenter ce texte. Il a été approuvé à l'unanimité par la commission dont je suis certain que l'Assemblée suivra l'exemple.

M. le Président. — Je remercie M. Santero.

Personne ne demande la parole ?...

Je donne lecture de la proposition de résolution présentée par la commission de la sécurité, de l'hygiène du travail et de la protection sanitaire :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative aux problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire dans le cadre de la C.E.E. et de l'Euratom, ainsi qu'aux questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom

« L'Assemblée parlementaire européenne,

— ayant pris connaissance du rapport de sa commission compétente (doc. n° 79 - 1960) :

1. rappelle ses résolutions précédentes en la matière ;
2. souligne, une fois de plus, l'importance fondamentale que revêtent pour la Communauté européenne les problèmes de sécurité, d'hygiène du travail et de protection sanitaire, ainsi que les questions du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom ;
- *en ce qui concerne plus particulièrement le domaine d'action de la C.E.E., l'Assemblée,*
3. se rend compte de l'ampleur du travail effectué par l'exécutif dans les nombreux domaines de son activité pour satisfaire aux prescriptions du traité ;
4. se félicite d'avoir reçu de l'exécutif communication écrite de son programme de travail pour les prochains mois en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité du travail ;
5. prend acte de la ferme intention de l'exécutif de faire tout son possible en vue de mener les travaux précités, à leur terme ou, au moins, à un état suffisant d'avancement avant la fin de la première étape prévue par le traité ;
6. insiste auprès des Conseils de ministres pour que ceux-ci accordent aux exécutifs européens les moyens financiers, ainsi que l'assistance nécessaire à la réalisation des objectifs de la Communauté ;
- *en ce qui concerne l'évolution de la situation sociale dans la Communauté, l'Assemblée,*
7. approuve l'exécutif de la C.E.E. d'avoir fait élaborer par ses services des statistiques permettant de se faire une idée précise de l'évolution de la situation sociale dans les pays de la Communauté ;
8. prend acte avec satisfaction des progrès continus réalisés dans la Communauté pour protéger, dans toute la mesure du possible, la santé et la sécurité des travailleurs ;
9. compte fermement que ces progrès se poursuivront en vue d'harmoniser entre elles les diverses législations nationales des pays de la Communauté ;
10. prend acte de l'intention de l'exécutif de compléter, d'accord avec la Haute Autorité de la C.E.C.A., les monographies sur les régimes de sécurité sociale dans les pays de la Communauté et d'en faire une étude comparative ;
- *en ce qui concerne plus particulièrement le domaine d'action de l'Euratom, l'Assemblée,*
11. se félicite des progrès qui se sont manifestés ces derniers temps en ce qui concerne la mesure de la radioactivité ambiante et l'organisation du contrôle sanitaire des travailleurs et des populations ;
12. prend acte avec satisfaction de ce que des progrès substantiels ont été réalisés dans les Etats de la Communauté quant à l'élaboration des législations nationales pour l'application pratique des normes de base fixées par l'Euratom ;
13. exprime le vœu que les aspects médicaux et sociaux des maladies provoquées par les rayonnements ionisants soient étudiés avec une particulière attention ;
14. félicite l'exécutif de sa participation à l'élaboration de la Convention sur la responsabilité civile dans le domaine nucléaire signée dans le cadre de l'O.E.C.E. et attend les résultats de l'initiative communautaire en ce domaine en conformité de l'article 98 du traité ;
- *en ce qui concerne le domaine particulier du contrôle de sécurité dans le cadre de l'Euratom, l'Assemblée,*
15. est heureuse de la mise sur pied par l'Euratom du système de contrôle prévu par le traité ;
16. souhaite que des rapports toujours plus étroits entre l'Euratom, d'une part, l'Agence européenne

Président

pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autre part, facilitent la réalisation d'un système mondial de contrôle de l'énergie atomique.»

Je mets aux voix la proposition de résolution.

Il n'y a pas d'objection ?...

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

7. — Fusion des exécutifs des Communautés européennes

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport complémentaire présenté par M. Battista, au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur la fusion des exécutifs des Communautés européennes (doc. n° 98), déjà traitée dans le rapport de M. Faure discuté au cours de l'échange de vues entre l'Assemblée, les Conseils de ministres et les exécutifs des Communautés.

La parole est à M. Battista, président de la commission et rapporteur.

M. Battista, *président de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, rapporteur.* — (1) Monsieur le Président, la proposition de résolution que j'ai l'honneur de présenter au nom de la commission des affaires politiques concerne la fusion des exécutifs. Dans ce texte, nous n'avons pas voulu entrer dans tous les détails, en quoi je pense que nous avons interprété la pensée unanime de l'Assemblée. L'intention était simplement d'affirmer la nécessité de l'unification des exécutifs. On a voulu de même préciser que cela n'implique aucun engagement quant au futur siège unique des institutions. D'autre part, par la fusion des exécutifs on n'apporte aux traités aucune modification impliquant un changement dans les compétences que les exécutifs exercent dans la sphère des institutions communautaires.

Ayant donné cette précision, qui d'ailleurs ressort aussi bien du rapport de M. Faure que des discours prononcés dans cette enceinte, et sans m'attarder à d'autres détails, je prie l'Assemblée de bien vouloir adopter la proposition de résolution que je lui ai présentée.

M. le Président. — Je remercie M. Battista.

Je donne lecture de la proposition de résolution :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative

à la fusion des exécutifs des Communautés européennes
« L'Assemblée parlementaire européenne,

— faisant siennes les considérations contenues dans le rapport présenté par sa commission compétente (doc. n° 84) et tenant compte des débats ayant eu lieu en Assemblée lors du « colloque » des 21 et 22 novembre 1960 ;

— convaincu de la nécessité technique et de l'opportunité politique de procéder vers la fin de l'année 1961 à une fusion des exécutifs des trois Communautés européennes en une Commission européenne unique ;

1. Estime que les compétences et pouvoirs que le traité C.E.C.A., le traité C.E.E. et le traité Euratom attribuent respectivement à la Haute Autorité, à la Commission de la C.E.E. et à la Commission de l'Euratom devront être exercés par cet exécutif unique dans le respect de l'équilibre institutionnel actuel des différentes Communautés ;

2. Estime en outre que cette fusion ne doit pas préjuger le choix du siège unique des Communautés européennes ;

3. Charge son président de transmettre le rapport de sa commission compétente aux gouvernements des Etats membres, aux Conseils et aux exécutifs des Communautés en tant que contribution de l'Assemblée à la solution de ce problème en les invitant à prendre, après consultation de l'Assemblée, les initiatives nécessaires pour permettre la fusion à la fin de l'année 1961.»

La parole est à M. Estève.

M. Estève. — Monsieur le Président, mes chers collègues, après les débats très instructifs des jours derniers qui d'ailleurs — et ici je ne partage pas le pessimisme de certains — montrent avantageusement les progrès de notre Assemblée, session après session, je tiens à exprimer ma satisfaction personnelle et tout de suite j'expliquerai mon vote favorable à la proposition de résolution qui nous est présentée.

Il paraît vain, en effet, d'affirmer que nous sommes tous ensemble engagés dans un même combat qu'il nous faut mener très rapidement pour le gagner car, hélas ! les événements dépassent aujourd'hui les hommes en vitesse. Donc, rien ne doit être négligé pour précipiter la construction d'une Europe forte et unie, non seulement sur le plan économique mais encore sur le plan politique. Pour ce faire, la simple raison, le bon sens exigent en effet, en première urgence, une fusion sincère des exécutifs qui représentent à mes yeux les organismes moteurs de l'économie générale de la Communauté des Six.

C'est là une réforme qui peut et doit se faire sans tarder et le Conseil de ministres manquerait à son devoir s'il ne répondait pas au désir de cette Assemblée qui est de le voir s'attacher à cette réforme par priorité avec les exécutifs, lesquels d'ailleurs ont fait preuve d'un grand désintéressement qui mérite notre hommage et notre admiration, en vue de chercher une

Estève

conciliation sur un texte rectificatif des traités devant être soumis à la ratification des divers parlements nationaux. L'année 1961 ne devrait pas se terminer sans que cette intégration des Communautés européennes soit une réalité concrète.

Nous n'ignorons pas que l'accord le plus parfait règne entre les exécutifs, mais il n'est point déraisonnable de penser que, sous une autorité unique, une impulsion nouvelle serait certainement donnée à l'ensemble du programme envisagé et des buts à atteindre.

Le temps presse, en effet, car cette Europe nécessaire à la paix du monde et à la liberté des peuples doit se faire honnêtement, loyalement. Chaque pays doit rester fidèle à la lettre, mais aussi à l'esprit des traités. Il serait inconcevable que l'un quelconque des partenaires cherche à profiter de ce qui peut lui être bénéfique en oubliant volontairement et de mauvaise foi ce qui peut nuire à sa propre économie. La solidarité des Six doit jouer dans tous les domaines sans exception, sinon tout l'édifice ne tarderait pas à s'écrouler pour le plus grand malheur de notre civilisation et notre responsabilité deviendrait sans excuse valable.

En bref, la fusion des exécutifs n'est qu'une réforme modeste, mais elle aura au moins le mérite de marquer le début d'une véritable unité de coopération et de direction.

M. le Président. — La parole est à M. Herr.

M. Herr. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je lis, au paragraphe II de la résolution, que « la fusion des exécutifs ne doit pas préjuger le choix du siège unique des Communautés européennes ».

Si, logiquement, on peut applaudir à cette formule, je crois pouvoir dire quand même que si nous considérons la fusion des exécutifs comme une mesure de rationalisation, cette mesure n'aurait pas de sens si la fusion des exécutifs n'entraînait pas, en fait, la fusion des services. C'est d'ailleurs ce que M. Margulies nous a fait comprendre encore hier en parlant de la concentration désirable en un même lieu du secrétariat de l'Assemblée parlementaire et des services du Parlement européen lorsque celui-ci tient ses sessions.

Je suis d'accord que la fusion des exécutifs est une solution européenne de l'avenir. Je le suis également sur le fait que, pour le moment, cette question n'a peut-être pas l'importance qu'on veut lui donner parce que c'est une question mineure, à mon avis, par rapport à d'autres problèmes politiques tels que ceux des élections européennes et de la constitution d'une communauté européenne politique que nous prévoyons à une date très rapprochée.

Pour ces diverses considérations, je pense que, dans l'état actuel des choses, je dois faire des réserves, soit

quant au fond, soit quant à la forme de cette résolution. Voilà pourquoi je déclare devoir m'abstenir.

M. le Président. — La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (1) Si je pouvais répéter les arguments que M. Estève vient de faire valoir, j'affirmerais que c'est précisément en raison des arguments qu'il a invoqués que nous devons voter contre la résolution.

Je ne suis pas adversaire, en principe, de la fusion des exécutifs; je suis adversaire des modalités que l'on se propose adopter pour opérer cette unification.

A mon avis, on ne pourra opérer cette fusion des exécutifs que si on leur confère les pouvoirs et les compétences qui leur permettent de faire ce que, sous le régime actuel, ils ne sont en état de faire.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je voterai contre la résolution, en quoi je me laisserai guider aussi par les arguments que j'ai développés au cours de mon intervention.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, ce n'est pas en ce moment le président du groupe démocrate-chrétien qui intervient; c'est un peu le sénateur français qui évoque de vieux souvenirs.

Je suis ici, en effet, avec quelques autres, un ancien de 1952 et en écoutant mon ami M. le sénateur Estève, j'ai éprouvé une grande joie, d'autant plus qu'étant démocrate-chrétien je considère qu'il y a toujours beaucoup de joie dans le ciel quand on voit revenir la dernière brebis qui avait été un moment séparée du troupeau.

Je n'ai pas à comparer notre ami à ce sympathique animal. (*Sourires.*) M. Estève est un Breton comme moi et, il me permettra de le rappeler, il y a longtemps que nous nous connaissons. Or, il a succédé ici à quelqu'un qui peut jouer un rôle fondamental dans cet affaire. En effet, son prédécesseur dans cette Assemblée, désigné sur la même liste que moi au Sénat français, était le sympathique M. Michel Debré, aujourd'hui Premier Ministre de la République française.

En rappelant ce fait important, je formulerai un vœu: c'est que le prédécesseur de M. Estève vote bientôt, s'il en a l'occasion, comme notre ami l'a fait aujourd'hui, c'est-à-dire avec la majorité de ceux qui croient que l'Europe est absolument nécessaire, qu'il est fondamental que tous les ministres européens se réunissent pour aller de l'avant, pour refaire une nouvelle relance comme à Messine.

Nous avons eu, pendant ces trois jours, des débats qui nous ont rapprochés des ministres et des Commissions exécutives et il nous est apparu que nous étions

Poher

unanimes dans ce désir de faire enfin l'Europe et de ne pas décevoir les peuples qui attendent.

M. le sénateur Estève fait aujourd'hui un geste qui remplit de joie le groupe auquel j'appartiens. Je l'en remercie et je souhaite que son prédécesseur nous donne bientôt autant de satisfaction que lui.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Block.

M. De Block. — Je ne dirai, Monsieur le Président, qu'un seul mot : je m'abstiendrai pour les raisons que j'ai indiquées.

M. le Président. — La parole est à M. Fohrmann.

M. Fohrmann. — Monsieur le Président, je désire seulement demander un renseignement.

Dans la proposition de résolution, il est dit au deuxième alinéa :

Convaincue de la nécessité technique et de l'opportunité politique de procéder vers la fin de l'année 1961 à une fusion des exécutifs... »

Si cette fusion n'est pas réalisée à la fin de l'année 1961, n'y aura-t-il plus la même nécessité ? Je crois qu'elle existera toujours, même si la fusion n'est pas réalisée à la fin de 1961. Je pense donc que cette mention de « la fin de l'année 1961 » est peut-être superflue.

M. le Président. — La parole est à M. Battista.

M. Battista, président de la commission et rapporteur. — (1) Je ne ferai que répondre à M. Fohrmann, attendu que les autres représentants ont déjà donné leur approbation.

Je remercie MM. Estève et Poher, de même que M. Battaglia qui fait partie de ce groupe de nos collègues qui, lorsqu'un problème est résolu partiellement, s'en plaignent et prétendent que l'on pourrait agir plus radicalement.

Répondant à l'observation de M. Fohrmann, je ferai remarquer que la date de 1961 a été adoptée parce que c'est là le moment le plus opportun pour procéder à la fusion sans provoquer des déséquilibres. En effet, c'est en 1961 que viendront à échéance, presque simultanément, les mandats d'un tiers des membres de la Haute Autorité et la totalité de ceux des exécutifs de la C.E.E. et de l'Euratom

Cette circonstance pourrait faciliter la fusion que nous souhaitons car le renouvellement des charges du nouvel exécutif ferait surgir, sur le plan des personnalités, des difficultés moins grandes ; ce sont là d'ailleurs des difficultés qui apparaissent toujours lorsqu'il s'agit

de nommer les membres d'organismes importants comme les exécutifs des trois Communautés.

Evidemment, la facilité à laquelle je songe est une facilité de caractère pratique ; mais si la fusion ne devait se faire qu'après 1961, le monde ne s'écroulerait pas pour autant. Si la commission a fixé la date comme elle l'a fait, c'est qu'elle estimait que la mesure prévue est si modeste qu'on peut l'adopter à brève échéance. Il faut espérer que plus tard d'autres mesures, et beaucoup plus importantes, seront prises. Pour le moment, la mesure dont nous discutons doit être prise sans tarder.

M. le Président. — La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (1) Monsieur le Président, je n'aurais en somme aucune raison de m'occuper de la lettre de cette proposition de résolution, puisque j'ai décidé de voter contre. Mais, désireux d'aller au devant de M. Fohrmann, je suggère que l'on substitue à l'expression utilisée dans le texte qui nous est proposé une formule plus générale : « le plus tôt possible ». Nous devons en effet éviter tous retards inutiles ; si on devait par exemple décider que les membres de l'exécutif unifié doivent être au nombre de 21, il s'en suivrait que les personnes qui effectivement forment la Haute Autorité et les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom pourraient sans plus constituer l'exécutif unique. C'est pourquoi je suggère la formule : « le plus tôt possible ».

M. le Président. — La parole est à M. Fohrmann.

M. Fohrmann. — Monsieur le Président, je suis d'accord avec M. Battista. Je considère cependant que la proposition de résolution constituant une déclaration de principe, aucune date n'est nécessaire. Je veux bien admettre que l'on insère dans le texte une phrase indiquant que nous souhaitons la fusion dans un délai le plus rapproché possible, mais il me paraît inutile de dire qu'il convient de prendre les initiatives nécessaires pour permettre la fusion à la fin de l'année 1961. Ce que je tiens à marquer, c'est que cette fusion est aussi nécessaire au milieu de l'année 1961 qu'à la fin

M. Battista, rapporteur. — Je suis d'accord, Monsieur le Président.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Il semble que nous soyons tous d'accord pour que cette fusion ait lieu dans les délais les plus rapprochés et, en tout cas, en 1961.

M. le Président. — Nous avons procédé à cette modification, alors même qu'il n'y avait pas d'amendement formellement déposé. Nous avons donc supprimé la date de 1961 et dit à la place : « dans les délais les plus rapprochés ».

M. Battista, rapporteur. — (I) Je suis d'accord.

M. le Président. — Je répète que dans la proposition de résolution relative à la fusion des exécutifs, on ne dit plus au paragraphe 2 « vers la fin de l'année 1961 », ces mots étant remplacés par la formule « dans les délais les plus rapprochés ».

Je mets aux voix la proposition de résolution présentée par la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles dans la forme modifiée que je viens d'indiquer.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution, ainsi modifiée, est adoptée.

La parole est à M. Battaglia.

M. Battaglia. — (I) Monsieur le Président, si je ne fais erreur, on a mis aux voix seulement l'amendement, non la proposition de résolution. Par conséquent, aucun vote n'a eu lieu sur celle-ci. Or, comme mon intention était de manifester mon désaccord et que je n'ai pas eu la possibilité de le faire, je demande que mon vote contraire soit mentionné au procès-verbal.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Il n'y a plus d'amendement puisque, l'accord ayant été réalisé avec la commission, le texte a été rectifié en séance. Il n'y avait donc pas lieu de voter sur un amendement que la commission avait incorporé dans son texte.

M. le Président. — Il y avait là un malentendu. Nous avons voté sur la proposition de résolution dans un texte modifié sans qu'un amendement ait été déposé officiellement ; il ne s'agissait en effet que d'un changement de forme.

Nous donnons acte à M. Battaglia d'avoir voté contre la proposition de résolution. Il n'est donc pas besoin que je fasse voter une seconde fois.

Ainsi se trouve liquidé ce point de l'ordre du jour.

8. — *Problèmes de l'information dans les Communautés européennes (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport fait par M. Schuijt, au nom de la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes (doc. n° 99). Aussitôt après, il sera procédé au vote.

La parole est à M. Schuijt, rapporteur.

M. Schuijt, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, avant de parler très brièvement du rapport complémentaire de la commission des affaires politiques, je désire attirer votre attention sur le fait suivant.

Mardi soir, à dix heures, on a pu entendre une émission de la radio française au cours de laquelle un haut fonctionnaire du service d'information du Conseil d'Europe a fait un exposé sur le débat que nous avons eu samedi dernier. Bien que dans cet exposé on n'ait pas critiqué directement la décision de notre Assemblée d'ouvrir un concours en vue du choix du pavillon officiel des Communautés européennes, le moins qu'on puisse dire du ton de cette communication est qu'il était désobligeant pour l'Assemblée parlementaire et ses membres. Je tiens à protester publiquement contre ce procédé et je vous prie de faire tenir à tous les membres de l'Assemblée le texte de cette émission.

En ce qui concerne le rapport complémentaire, je ferai une seule remarque. L'essentiel de la résolution qui y figure est qu'il y est parlé exclusivement de la Communauté européenne. D'autre part, quant au numéro 7, on parle d'un certain nombre d'activités particulières, il ne faut pas y voir une énumération limitative. Il s'agit là simplement d'un schéma des priorités, il s'agit de faire d'abord un certain nombre de choses.

Il va sans dire que les tâches ordinaires ne doivent pas être laissées en suspens. Je songe en particulier aux activités entre les groupes libres.

La commission ayant adopté la proposition de résolution à l'unanimité, j'espère que l'Assemblée fera de même.

M. le Président. — Je remercie M. Schuijt et je donne la parole à M. Estève.

M. Estève. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je dirai tout de suite que je voterai la proposition de résolution. Je voudrais cependant signaler à l'Assemblée la nécessité de moyens accrus, notamment pour développer l'information dans les milieux agricoles et dans les pays d'outre-mer qui méconnaissent presque totalement la valeur des institutions européennes.

Il semble aussi que nous devons rationaliser l'emploi des moyens existants. Trop souvent — c'est peut-être une impression personnelle —, la répartition des personnels correspond à des préoccupations de prestige de la part de chacun des exécutifs, plutôt qu'au souci de faire pénétrer dans les différents milieux non avertis la connaissance des réalités européennes.

M. le Président. — La parole est à M. le président Hallstein.

M. Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne. — (A) Si la mémoire ne me trahit pas, c'est la première fois que je prends ici la parole dans une discussion sur une proposition de résolution. Je vous demande de me croire si je vous dis que je m'en serais abstenu, si je n'avais pas eu de sérieuses raisons de le faire.

J'ai une prière à vous adresser ; elle concerne le point 4 de la proposition de résolution. On y lit :

« L'Assemblée parlementaire européenne estime que l'existence des groupes de porte-parole auprès de chacun des exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information... »

Jusque là, je n'ai pas d'objections, je suis même tout à fait d'accord avec les auteurs de la proposition. Mais ensuite je lis :

« ...et que les effectifs des groupes de porte-parole ne doivent en aucune façon être augmentés, mais plutôt réduits en faveur du service commun. »

Monsieur le Président, ce membre de phrase me met dans le plus grand embarras. D'une part, il fait passer les groupes de porte-parole un peu pour des rejetons illégitimes de ce que j'appellerais la famille de l'information. Or, ces groupes ne le méritent pas ; ils font leur devoir avec beaucoup de diligence, de dévouement, avec beaucoup d'élan et ils ont beaucoup de succès.

Je crois que si nous consultions actuellement à Bruxelles les journalistes et correspondants accrédités auprès des Communautés, nous trouverions une très grande majorité en faveur de ce petit groupe de porte-parole.

Cependant, l'aspect technique est plus important. Hier, au cours du débat sur le budget, j'ai eu l'occasion d'en dire quelques mots. Je ne me répéterai pas, je vous rappellerai simplement que cette branche de l'activité d'information de l'exécutif est d'une importance vitale pour la réussite de l'intégration européenne devant l'opinion publique.

Ce groupe de porte-parole a essentiellement pour tâche de faire la liaison avec la presse. Il représente la partie de l'information qui consiste à entretenir non pas seulement jour après jour, mais à toute heure, le contact avec l'opinion publique, à capter immédiatement les réactions de l'opinion et à provoquer de notre part, quand il s'agit d'initiatives parties de nous, les réactions ou les actions qui s'imposent.

Ce serait une grave lacune dans l'organisation de la liaison avec le grand public si nous n'avions pas le groupe des porte-parole. Nous devons les tenir dans le voisinage immédiat du travail politique des exécutifs ; c'est, si vous me passez ce superlatif, la partie la plus politique de tout le service d'information.

Voilà, Monsieur le Président, pourquoi je suis inquiet. Je vous prie de me comprendre : si ce membre de phrase devait être adopté, j'ai bien peur qu'à un certain moment ma Commission se sentira prise dans une véritable collision de devoirs.

Pour l'heure, nous n'avons aucune intention d'élargir ce groupe de porte-parole, quelque modeste qu'il soit. Mais il pourrait se faire qu'un jour nous nous trouvions pris entre notre obligation — que nous admettons, cela va de soi — de respecter la volonté de l'Assemblée parlementaire et notre devoir de faire notre travail au mieux de nos possibilités.

Il pourrait arriver que nous pensions que dans tel ou tel domaine — mettons, dans celui de l'association des territoires d'outre-mer — le fonctionnaire que nous avons nommé pour ce domaine ne suffise plus et qu'il ait besoin d'un assistant ou que, par exemple sur le plan de l'agriculture, nous devions multiplier nos efforts. Je crois qu'il serait très gênant qu'à ce moment-là il nous faille prendre une décision en contradiction avec une résolution adoptée par votre Assemblée. Ce serait là un résultat qui ne servirait guère ni les bonnes relations entre les exécutifs et vous-mêmes, relations que nous apprécions beaucoup, ni non plus le prestige des institutions en général.

Monsieur le Président, je sais fort bien que je n'ai pas qualité pour faire une proposition formelle. Mais vous m'avez donné la parole et je vous dirai que je serais reconnaissant si par exemple M. le Rapporteur ou un autre membre de l'Assemblée accueillait la suggestion de poser, au paragraphe 4 de la proposition de résolution, le point final après les mots : « et des efforts de l'information ».

M. le Président. — Le paragraphe 4 de la proposition de résolution auquel se rapportent les paroles de M. le président de la Commission de la C.E.E. a la teneur suivante :

« 4. — estime que l'existence des groupes de porte-parole auprès de chacun des exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information, et que les effectifs des groupes de porte-parole ne doivent en aucune façon être augmentés, mais plutôt réduits en faveur du service commun. »

La parole est à M. Fohrmann.

M. Fohrmann. — Monsieur le Président, je veux souligner tous les arguments que M. Hallstein vient d'énoncer en qualité de président de la Commission de la C.E.E., mais qui valent aussi pour nous, Assemblée parlementaire. Nous avons les mêmes raisons d'être contre ce texte que vous, Monsieur le Président, pour votre Commission. J'estime qu'il n'est pas en concordance absolue avec le rapport de l'honorable M. Schuijt où il est dit :

Fohrmann

« Chacun des exécutifs, tout en se déclarant partisan de la création d'un service commun et de la définition d'une politique commune d'information, se montrait préoccupé de conserver la haute main sur un instrument propre d'information, capable d'exécuter les directives qui lui seraient données dans le domaine de ses intérêts spécifiques d'exécutif indépendant et responsable. »

Il concluait : « Ce souci est légitime. »

Le rapporteur dit plus loin dans son rapport que la Commission « a pris comme point de départ la situation existante, ainsi que la distinction fondamentale généralement reconnue à l'heure actuelle entre les besoins quotidiens, immédiats et propres des exécutifs et de l'Assemblée, que seul un organisme autonome peut satisfaire. »

S'il souligne ce point, je suis parfaitement d'accord avec le rapporteur sur la nécessité d'un organisme autonome. Dans ces conditions, je ne comprends pas comment on peut arriver à la conclusion que « les effectifs des groupes de porte-parole... » — qui sont des organismes autonomes — « ...ne doivent en aucune façon être augmentés, mais plutôt réduits en faveur du service commun. »

Sur ce point, je ne suis pas d'accord, Monsieur le Président, et je propose formellement qu'on supprime ce membre de phrase. Je pourrais alors me rallier à la proposition de résolution qui serait plus conforme au rapport de M. Schuijt si cette disposition n'y figurerait pas.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, il est déjà tard et je pense que le moment est venu de faire des compromis.

M. le président Hallstein n'a pas le droit d'amendement. M. Fohrmann, si je comprends bien, vient d'en présenter un. M. le président Battista n'étant là pour l'instant, je me tourne vers le rapporteur dont le texte avait été adopté à l'unanimité par la commission des affaires politiques et des questions institutionnelles, tout en sachant qu'il est difficile de proposer des amendements qui aient l'agrément des rapporteurs lorsque ceux-ci ne peuvent pas demander l'opinion de leur commission.

M. le président Hallstein et les autres présidents des exécutifs ont prouvé qu'ils souhaitaient voir, dans le travail d'information, une certaine communauté de vues et non pas une dispersion, puisqu'ils ont créé un service commun d'information dirigé par un Conseil d'administration. Cela est une chose. Mais il reste tout de même la nécessité pour les trois exécutifs de s'exprimer d'une façon permanente par quelqu'un qui suit de près leurs travaux. Je comprends qu'il puisse être indispensable de constituer un groupe de porte-

parole comme vient de le dire M. Fohrmann, de même que l'Assemblée elle-même a besoin d'avoir les siens.

M. Fohrmann. — Nous voulons les développer.

M. Poher. — Le texte dispose : « estime que l'existence des groupes de porte-parole auprès de chacun des exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information. »

Ce texte me semble suffisant ; il pourrait s'arrêter là. On supprimerait ainsi cette idée assez désobligeante pour les présidents des Commissions d'une interdiction formelle par l'Assemblée d'ajouter les augmentations de crédits, alors que nous en souhaitons même pour nous, le cas échéant.

Dans ces conditions, je demande qu'on arrête le texte au mot « information ». Je prie M. Schuijt, au nom de la commission qui ne peut peut-être pas se prononcer, de se rallier à ce compromis, puisque la première partie de son texte qui est maintenue, lui donne entière satisfaction.

M. le Président. — La parole est à M. le Rapporteur.

M. Schuijt, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, il m'est extrêmement difficile d'exprimer une opinion autre que très personnelle. Cette question a été un des points essentiels de la discussion en commission.

En commission, et aussi dans le rapport, il a été signalé que dans notre Assemblée parlementaire on a toujours pu observer à cet égard une certaine continuité des conceptions.

Je regrette que cette affaire vienne maintenant nous occuper à titre principal. Selon moi, elle aurait pu être discutée dans les détails la semaine dernière, samedi, quand ces questions étaient à l'ordre du jour.

Monsieur le Président, je ferai simplement remarquer que le 27 juin 1958 notre Assemblée a adopté une résolution où il était dit clairement que les trois Communautés européennes sont issues d'une même pensée politique et qu'elles constituent trois éléments encore différenciés d'une construction qui forme une unité ; de là, on conclut que la collaboration des services est absolument nécessaire pour trois raisons.

Je rappelle aussi ce que M. Sassen, membre de la Commission de l'Euratom, a déclaré devant l'Assemblée parlementaire, laquelle l'a vivement applaudi. Il a dit qu'en l'occurrence il s'agit de faire un choix. Avec un budget limité, a-t-il dit, il faut choisir entre un groupe de porte-parole énorme et des services qui sont vraiment communs, mais d'effectif réduit, et la formule inverse.

Schuijt

Or, Monsieur le Président, la situation est maintenant telle que, le service commun comptera en 1961, si je ne fais erreur, 90 fonctionnaires, tandis que les groupes des porte-parole est estimé à 53 au total selon les propositions budgétaires. Quand on sait que le nombre des fonctionnaires qui travaillent dans les bureaux d'information des capitales est en ce moment de 47, on remarque que nous sommes dès à présent dans une situation où le nombre des porte-parole dans les trois différentes institutions est supérieur à celui des fonctionnaires affectés aux bureaux des capitales.

Ces points ont été longuement discutés en commission et nous avons en effet été inquiets en face de ces développements. Il n'y avait, si je puis interpréter la pensée de la commission, aucune tendance à aller en ce moment encore plus loin, vu aussi que les dernières décisions du Conseil de ministres il y avait celle d'augmenter le nombre des porte-parole de la C.E.E. — je crois qu'on en a de nouveau ajouté sept — alors que ce même Conseil s'est montré fort réservé en face de la nécessité de renforcer les points faibles du service commun.

A cet égard, je suis entièrement d'accord avec M. Estève. Samedi dernier, on a déjà beaucoup parlé de cela et je regrette de devoir insister encore. Dans le domaine des territoires d'outre-mer et dans le secteur de l'agriculture, le service commun a rencontré, en ce qui concerne le service technique pour la télévision notamment, des difficultés inimaginables sur le plan de la technique et de l'organisation ; mais pour les surmonter, il n'y avait ni personnel ni crédits.

Dans ces conditions, je crois que le point de vue de la Commission était juste. La seule chose que je puisse proposer, par habitude parlementaire et par courtoisie, pour tenir compte des objections de M. Hallstein, c'est — et j'espère que les membres de la commission des affaires politiques qui sont ici m'appuieront — d'affaiblir dans le texte les trois mots « en aucune façon », puisqu'en politique on ne prend jamais de décisions pour l'éternité, en disant : « en aucune façon au cours du présent exercice ».

Une autre année, quand la commission des affaires politiques aura pu, comme dans le passé, étudier en collaboration étroite avec les Commissions les résultats du travail du service commun d'information et des groupes de porte-parole, nous pourrions revoir l'affaire à la lumière des résultats obtenus.

Je crois, Monsieur le Président, rester dans les limites de mes responsabilités de rapporteur de la commission des affaires politiques en proposant ce léger changement qui me paraît répondre au bon sens et aux usages parlementaires.

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, je regrette et devoir contredire M. Schuijt avec qui j'ai

toujours travaillé très amicalement dans ce domaine. Il a dit que les arguments auraient dû être avancés lors de la séance de samedi. Voici ce que j'ai à lui dire en réplique :

S'il avait déclaré dans son rapport que la commission estime que les groupes de porte-parole ne doivent pas être élargis, ne fût-ce que d'un seul homme, mais qu'au contraire il faudrait si possible les réduire, nous aurions eu cette discussion déjà samedi. Mais nous ne trouvons pas cela dans le rapport et jusqu'ici personne ne l'a non plus réclamé.

Je ferai encore remarquer combien singulière serait la position de l'Assemblée parlementaire si elle devait déclarer qu'il ne faut plus engager personne. Si la situation changeait brusquement, nous ne pourrions alors engager personne. Prendre pareille décision, ce serait une erreur ; je crois qu'il n'est pas besoin d'en parler plus longuement. Pour ce qui me concerne personnellement, je n'ai jamais caché, je l'ai même dit à toutes les séances, que l'existence des groupes de porte-parole est parfaitement justifiée et qu'ils ont d'ailleurs fort bien travaillé. Si le Conseil de ministres a autorisé la création de sept postes de plus pour les groupes de porte-parole, c'est probablement que les exécutifs lui ont fait comprendre qu'il le fallait. Si le service commun d'information n'a pas assez de personnel pour pouvoir faire ce que nous — parlementaires — avons estimé nécessaire, nous ferons l'an prochain au Conseil de ministres des propositions en conséquence. Nous escompterons alors que le Conseil d'administration du service d'information nous fera des propositions dans les rapports qui nous seront soumis. Je suis disposé à réclamer en tout temps 50 personnes pour le service d'information — et il faudra même que ce soient des personnes hautement qualifiées — si on m'en prouve la nécessité.

Je me rallie donc à la proposition de M. Poher et de mon ami Fohrmann. La proposition de compromis, mitigée, de M. Schuijt ne suffit pas.

M. le Président. — La parole est à M. De Block.

M. De Block. — (N) Monsieur le Président, je ne voudrais pas intervenir dans cette discussion. Je veux simplement déclarer que je m'abstiendrai de voter.

Pour prévenir tout malentendu, je déclare que je suis partisan d'un bon service d'information, rationnellement conçu. Mais j'ai bien l'impression que l'adoption de la proposition de résolution va entraîner une augmentation sensible des dépenses.

Je dois dire aussi, Monsieur le Président, que j'ai beaucoup de réserves à formuler dans cette affaire. Le service d'information doit pouvoir disposer d'un crédit convenable, certes, mais je crois qu'il faut que nous nous gardions de toute exagération.

De Block

Telles sont les raisons pour lesquelles, au moment du vote, je m'abstiendrai.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, je voudrais qu'on interprète bien ce que j'ai voulu dire et j'espère pouvoir maintenant vous demander la mise aux voix de l'amendement que nous avons proposé.

La Commission s'est prononcée sur ce document. M. le président Hallstein ne peut pas ne pas savoir que la commission des affaires politiques a, sur certains points, donné raison à M. Schuijt. Autrement dit, vous avez le sentiment, Monsieur le Président de la Commission, que le service commun d'information a été défendu énergiquement par la commission qui, dans certaines circonstances, comme vient de le dire M. Kreyssig, souhaite, obtenir plutôt suivant les besoins, une extension des services d'information. C'est valable également pour l'Assemblée quand le besoin s'en fait sentir.

Monsieur le président Hallstein, ne croyez pas, parce que je propose de retirer cette phrase, que je sois favorable à une extension excessive du service des porte-parole. Peut-être faudra-t-il que vous soyez très prudent dans ce domaine. C'est ce que voulait exprimer la commission des affaires politiques.

Monsieur Schuijt, cela étant dit, n'insistez pas pour un texte un peu dur et ralliez-vous, je vous prie, à la majorité, car je suis persuadé que si votre commission se réunissait, elle défendrait ce point de vue transactionnel.

Je maintiens donc l'amendement déposé par M. Fohrmann et approuvé par M. Kreyssig.

M. le Président. — La parole est à M. le Rapporteur.

M. Schuijt, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, je prends en considération l'avis de M. Poher qui manifestement parle comme remplaçant du président de la commission des affaires politiques, mais cela ne m'empêche pas de dire en même temps la grande surprise que j'éprouve : d'abord, du fait que cette question n'ait même pas été effleurée à la commission des affaires politiques, ensuite du fait que pas un seul membre de l'Assemblée parlementaire n'ait pris la peine de déposer, par écrit, un amendement dans cette affaire.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Je parle à titre absolument personnel car, le groupe démocrate-chrétien n'ayant pas pu se réunir et n'en ayant pas discuté, je ne puis intervenir en son nom.

Je réponds à M. Schuijt que je ne peux pas être président par intérim de la commission des affaires politiques car je n'appartiens pas à cette commission.

M. le Président. — Nous ne sommes saisis que d'un seul amendement ; il a été déposé par MM. Fohrmann et Poher. Il tend à supprimer au paragraphe 4 de la proposition de résolution le second membre de phrase, autrement dit de lire :

« 4. — estime que l'existence des groupes de porte-parole auprès de chacun des exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts d'information. »

Le reste doit être supprimé.

Cet amendement n'a pas été imprimé ni distribué. Aux termes de l'article 31, paragraphe 2, de notre règlement, nous pouvons, si l'Assemblée est d'accord, voter sur cet amendement également s'il n'a pas été imprimé et distribué.

Il n'y a pas d'objection à ce que nous procédions de cette manière ?...

(Assentiment.)

Je mets aux voix cet amendement. Nous votons à mains levées.

Pour l'amendement ?...

Contre l'amendement ?...

Je ne puis plus, Monsieur Schuijt, vous donner la parole, nous sommes en plein vote. Nous connaissons d'ailleurs votre position.

L'amendement est adopté.

Du fait de l'adoption de cet amendement, la proposition de résolution a la teneur suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

sur les problèmes de l'information dans les Communautés européennes

- « L'Assemblée parlementaire européenne,
1. réaffirme l'importance capitale d'une politique efficace d'information de la Communauté européenne en vue de favoriser la formation d'une opinion publique européenne consciente des grandes valeurs culturelles et matérielles de l'unification de l'Europe ;
 2. regrette que les exécutifs n'aient pu se mettre d'accord que tardivement sur une organisation efficace du service commun de presse et d'information ;
 3. se félicite de la création récente d'un conseil d'administration de ce service commun qui, doté de pouvoirs et de moyens d'action appropriés, per-

Président

mettra de concevoir et de mettre en œuvre un programme d'information cohérent ;

— charge sa commission des affaires politiques de suivre de près la mise en œuvre de ce programme et de présenter, si nécessaire, un rapport complémentaire à ce sujet à l'Assemblée ;

4. estime que l'existence des groupes de porte-parole auprès de chacun des exécutifs ne doit pas avoir pour conséquence un éparpillement des responsabilités, des crédits et des efforts de l'information ;
5. rappelle qu'en application du principe de l'autonomie parlementaire, l'information sur sa propre activité, comme aussi celle concernant l'activité de ses diverses instances et de ses membres, relève de la compétence de la direction spécialisée de son secrétariat ;
— demande à son bureau de mettre à la disposition des services responsables du secrétariat tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Information à l'intérieur de la Communauté

6. rappelle que, conformément à sa résolution des 17 mai 1960 et 30 juin 1960, l'opinion publique doit être préparée aux élections européennes au suffrage universel direct ;
7. estime que le but des activités du service commun doit être la vulgarisation des objectifs de la Communauté européenne sur la base d'une analyse scientifique de l'état d'esprit des citoyens de nos pays à l'égard de l'unification européenne et qu'un effort spécial d'information doit être assuré dans les secteurs suivants :
 - a) information visuelle (télévision, actualités cinématographiques, courts métrages, etc.),
 - b) journées et stages d'information au siège des institutions,
 - c) information des dirigeants syndicaux des milieux ouvriers, des milieux agricoles, des milieux de l'enseignement,
 - d) information de la jeunesse.

Information vers les pays d'outre-mer associés

8. constate que l'information vers les pays d'outre-mer sur la Communauté européenne et l'information vers les six pays sur nos partenaires d'outre-mer souffrent d'un manque d'effectif du personnel dans le service commun ;
9. estime que des dispositions administratives et budgétaires doivent être prises sans délai pour mettre fin à cette situation défavorable.

Information dans les pays tiers

10. est d'avis que, pour susciter une meilleure compréhension dans les pays tiers à l'égard de l'unification de l'Europe, un effort spécial d'information est nécessaire, notamment dans les pays

européens qui ne sont pas membres de la Communauté et dans les pays de l'Amérique latine. »

Je mets aux voix la proposition de résolution ainsi modifiée.

Pour la proposition ?...

Contre ?... Abstentions ?...

La proposition de résolutions est adoptée avec une abstention.

9. — *Recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (suite)*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport complémentaire fait par M. Janssen, au nom de la commission de la recherche scientifique et technique, sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. n° 94), ainsi que le vote sur la proposition de résolution présentée par la commission.

La parole est à M. Janssen, rapporteur.

M. Janssen, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, cette proposition de résolution concernant l'Euratom figure dans le rapport complémentaire présenté par la commission de la recherche scientifique et technique.

Aucune remarque n'a été faite sur cette proposition de résolution. A mon sens, elle peut être maintenue telle quelle ; elle ne demande pas non plus d'explications particulières.

M. le Président. — Je donne lecture de la proposition de résolution présentée par la commission :

PROPOSITION DE RESOLUTION

relative à la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom

« L'Assemblée parlementaire européenne,

— consciente de l'importance que revêtent pour la Communauté européenne le développement rapide et harmonieux des recherches et leur utilisation dans le cadre de l'Euratom ;

— ayant pris connaissance du rapport présenté par sa commission compétente sur la recherche scientifique et technique dans le cadre de l'Euratom (doc. n° 78 - 1960) ;

1. attire l'attention de la Commission exécutive de l'Euratom des gouvernements des Etats membres et des entreprises intéressées sur les principes d'action présentés dans le rapport précité ;
2. invite tous les organes de l'Euratom et toutes les instances compétentes dans les Etats membres à

Président

tenir compte de ces principes et de ces observations pour l'élaboration et la réalisation de leurs activités dans le domaine de l'application de l'énergie nucléaire.

En particulier, l'Assemblée,

3. regrette vivement que des circonstances, indépendantes de la volonté de l'exécutif, aient retardé sensiblement l'exécution du premier programme quinquennal de recherches de l'Euratom ;
4. se félicite de ce que l'exécution du programme de recherches ait été adaptée dans une certaine mesure aux modifications que l'on note dans le domaine de l'énergie ;
5. rappelle qu'un des tâches essentielles de l'exécutif consiste à exécuter et faire exécuter des recherches dans certains domaines reconnus importants et à s'efforcer d'obtenir une vue d'ensemble de l'état général de la recherche nucléaire, grâce à un travail de documentation très vaste et détaillé ;
6. à ce sujet, approuve les travaux en cours en vue de la création d'un centre de documentation systématique et encourage l'exécutif à poursuivre énergiquement ses efforts en ce domaine ;
7. invite l'exécutif à faire usage de tous ses moyens en vue d'accélérer, en collaboration avec les instituts nationaux de normalisation, l'élaboration de normes techniques et scientifiques communes à tous les Etats de la Communauté ;
8. en ce qui concerne la recherche dans le domaine des radioisotopes et des rayonnements, ainsi que de leurs applications scientifiques, industrielles et agricoles, émet le vœu que la conclusion de contrats de recherches soit accélérée en raison des possibilités d'application multiples qui s'offrent en ces matières ;
9. invite l'exécutif de l'Euratom à faire accélérer les travaux du groupe de travail institué en vue de définir une politique européenne des brevets ;
10. encourage également l'exécutif à examiner dans quelle mesure il est possible, par l'octroi du statut d'entreprise commune au sens du chapitre V, titre deuxième, et de l'annexe III du traité, de favoriser l'initiative privée ou publique à contribuer au développement des sciences nucléaires ;
11. quant à l'exécution du programme de recherches Euratom/Etats-Unis, constate que l'Euratom a réussi à éliminer certaines difficultés d'application de l'accord de coopération en cause et espère que les modifications apportées à cet accord faciliteront le progrès des recherches entreprises dans ce cadre ;
12. attend, en ce qui concerne les accords-cadres avec la Grande-Bretagne et le Canada, que les signataires de ces accords examineront à l'avenir encore

mieux que par le passé la possibilité d'entreprendre des recherches communes concrètes ;

13. se félicite de la mise en œuvre de l'établissement du centre commun de recherches à Ispra et espère que la réalisation pratique du programme prévu des travaux sera rapidement entreprise ;
14. souhaite une conclusion rapide des accords relatifs aux établissements du centre commun à Karlsruhe (Allemagne) et Petten (Pays-Bas) ;
15. prend acte de la communication de l'exécutif de l'Euratom sur la modification de l'annexe V du traité grâce à laquelle il sera possible de s'assurer la disposition d'emplacements expérimentaux dans plusieurs réacteurs ;
16. espère que — parallèlement à la mise en place des établissements du centre commun de recherches — l'exécutif mettra tout en œuvre pour améliorer les possibilités de formation de spécialistes scientifiques et techniques et pour remédier efficacement à la pénurie de personnel qualifié ;
17. regrette vivement que les Conseils de ministres ne soient pas encore arrivés à une décision positive au sujet de la création d'une Université européenne et rappelle, une fois de plus, que tout retard dans la création de cette Université ne peut que nuire à l'idée européenne. »

Je mets aux voix la proposition de résolution.

Il n'y a pas d'objection ?...

La proposition de résolution est adoptée à l'unanimité.

Personne ne demande plus la parole ?...

10. Budgets de la C.E.E. et de l'Euratom (suite)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion du rapport complémentaire présenté par M. Janssen, au nom de la commission de l'administration de l'Assemblée parlementaire européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budget de fonctionnement de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique relatifs à l'exercice 1961 (doc. n° 102).

La parole est à M. Janssen, rapporteur.

M. Janssen, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, notre proposition de résolution se rapporte aux budgets. Trois amendements ont été déposés par M. Poher.

Janssen

Prenant la parole pour vous présenter brièvement notre rapport complémentaire, je me permettrai de vous dire que nous avons rédigé hier soir, en réunion de la commission de l'administration et des budgets, après une longue journée de débats, la proposition de résolution que vous avez sous les yeux. Je vous ferai grâce des discussions que nous avons eues sur certains points d'ordre rédactionnel, mais je dois vous dire que nous nous sommes arrêtés assez longuement sur les paragraphes 4 et 6 de notre texte.

En ce qui concerne le paragraphe 4 où il est question du poste relatif aux représentations à Londres et à Washington, un amendement avait été déposé, tendant à supprimer ce point, mais il a été repoussé par onze voix contre une.

Monsieur le Président, l'amendement n° 1 de M. Poher représente une tentative de faire discuter et trancher maintenant par l'Assemblée ce qui avait été rejeté par la commission du budget. Il se peut que M. Poher veuille avancer lui-même des arguments pour soutenir cet amendement, ce qu'il n'a pas fait lors de la discussion d'hier soir en commission. L'amendement a été déposé sans explications, si bien que nous n'en avons pas parlé. Je ne puis donc pas vous présenter les arguments qui pourraient nous amener à l'accepter.

Le second point qui nous a encore pris un peu de temps lors de la discussion d'hier soir concerne le paragraphe 6 de la proposition de résolution où il est question de la nature compliquée du budget de l'Assemblée.

Au cours de la discussion en commission, deux opinions se sont opposées. Les uns voulaient le maintien du budget primitivement établi et déposé par nous, tel qu'il avait été présenté aux institutions qui avaient à s'en occuper, l'idée étant qu'en principe une limitation ou une suppression de crédits de notre budget représente une atteinte au droit souverain que l'Assemblée a de juger de son propre budget. Les autres pensaient, tout en comprenant l'attitude prise par le groupe opposé, c'est-à-dire l'affirmation que l'Assemblée parlementaire est souveraine en ce qui concerne son budget, que dans les circonstances actuelles on devrait chercher à enterrer la hache de guerre, du moins pour cette année. Ils estimaient néanmoins que nous devons dire dans la proposition de résolution que l'Assemblée parlementaire se réserve le droit, au cas où le besoin s'en ferait sentir au cours de l'exercice, de présenter encore un état prévisionnel supplémentaire.

Comme vous pouvez le lire dans mon rapport introductif, la commission du budget a pris acte hier soir de ce qu'une majorité de sept voix contre cinq invite l'Assemblée parlementaire à adopter une attitude très ferme.

Quant aux amendements n°s 2 et 3 de M. Poher, ils nous montrent en somme que leur auteur partage l'avis et accepte les arguments du groupe opposé.

Monsieur le Président, je crois avoir donné ainsi les éclaircissements nécessaires. Je considère donc que je me suis acquitté de ma tâche.

M. le Président. — Nous allons passer au vote de la proposition de résolution présentée par la commission.

Sur les paragraphes 1 à 3, je ne suis saisi d'aucun amendement. En revanche, le paragraphe 4 a fait l'objet d'un amendement.

Je donne lecture du paragraphe 4 :

- « 4. — considérant la nécessité de permettre aux Commissions exécutives d'avoir des représentations dans les pays tiers,
- constatant qu'aucun article n'est prévu aux budgets pour les crédits nécessaires à cette fin, *décide* que les projets de budget de fonctionnement de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit :
- prévoir à l'état prévisionnel de chacune des Commissions exécutives un nouvel article 480 avec l'intitulé « représentations communes dans les pays tiers — missions à Londres et à Washington » — avec la mention « pour mémoire », étant entendu que les Commissions exécutives introduiront si possible, au cours de l'exercice 1961, un état prévisionnel supplémentaire prévoyant les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de telles représentations ; »

Sur ce paragraphe, je suis saisi d'un amendement de M. Poher (doc. n° 102/1). En voici la teneur :

« Remplacer le 3^e alinéa du paragraphe 4 par le texte suivant :

- » Insiste pour que les Commissions exécutives introduisent si possible, au cours de l'exercice 1961, un état prévisionnel supplémentaire prévoyant les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de telles représentations ; »

La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Hier soir, M. Bertrand qui me remplaçait à la commission de l'administration a effectivement essayé d'obtenir la suppression du paragraphe 4 visant la représentation diplomatique des Communautés à Washington et à Londres. Je suis personnellement très favorable à cette représentation diplomatique, mais je sais que certains gouvernements, surtout un qui me touche de très près puisqu'il s'agit du gouvernement français, ne le sont pas actuellement, pour des raisons de principe d'ailleurs.

Poher

Je pense que le gouvernement français a tort en la circonstance, comme ont tort les gouvernements qui se battent, à l'occasion des budgets, sur des questions de détails, par exemple sur le point de savoir s'il faut appeler institut commun l'université européenne; cela ne paraît pas génial ni décisif.

Manifestement, Monsieur le Président, nous venons de vivre des journées importantes. De grandes questions ont été évoquées et je me demande s'il est essentiel de rappeler ce détail qui a fait l'objet d'un conflit au Conseil de ministres.

Hier soir, j'étais favorable à la suppression du paragraphe; j'ai été largement battu: onze voix contre une. Je n'insiste donc pas. Mon amendement actuel est différent, il a simplement pour objet de ne pas rétablir au budget, pour mémoire, la ligne: « Missions à Londres et Washington ». Il laisse au texte de la commission tout son sens, puisque je maintiens ces deux alinéas:

« Considérant la nécessité de permettre aux Commissions exécutives d'avoir des représentations dans les pays tiers; »

« Constatant qu'aucun article n'est prévu aux budgets pour les crédits nécessaires à cette fin ».

Ici se place mon amendement:

« Insiste pour que les Commissions exécutives introduisent si possible, au cours de l'exercice 1961, un état prévisionnel supplémentaire prévoyant les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de telles représentations; »

La concession est importante. Pourquoi inscrire encore une ligne pour mémoire et avoir l'air ainsi de modifier le budget d'une manière un peu sévère?

Le budget comprend beaucoup d'inscriptions nouvelles et j'ai voulu faire un effort de transaction. Je ne sais pas si l'Assemblée pourra me suivre, mais elle comprendra que si j'ai pris cette attitude, c'est afin de ne pas avoir l'air de continuer un combat qui ne serait pas glorieux.

Ce que nous voulons, c'est que l'Europe se fasse au prix de concessions mutuelles. Nous verrons, l'an prochain, si nous pouvons avoir des missions diplomatiques.

M. le Président. — La parole est à M. Vals, président de la commission.

M. Vals, président de la commission. — M. le Rapporteur a exposé la position de la commission. Celle-ci avait repoussé la suggestion qui avait été formulée d'une toute autre manière par M. Poher.

Il m'est impossible de dire ce que pense la commission à l'heure actuelle, car c'est une nouvelle rédaction de l'amendement qui nous est proposée.

Nous laissons à l'Assemblée le soin de prendre position sur ce problème.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1 de M. Poher.

Pour l'amendement?...

Contre l'amendement?...

L'amendement n'est pas adopté.

Je suis saisi d'un amendement n° 2, présenté également par M. Poher.

La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, je propose que soient discutés conjointement les amendements n°s 2 et 3, car ils sont liés.

M. le Président. — D'accord.

Ces deux amendements de M. Poher, n°s 2 et 3, se rapportent au paragraphe 6 de la proposition de résolutions. Je donne lecture de ce paragraphe:

« 6. — Faisant observer qu'une réduction des crédits de l'Assemblée porte atteinte aux possibilités de celle-ci de remplir pleinement les fonctions de contrôle, de délibération et de consultation que les traités lui imposent d'exercer,

— soulignant que le développement des activités parlementaires et les nécessités du service ont démontré qu'il est indispensable de pourvoir, dès le 1^{er} janvier 1961, à un certain nombre de postes nouveaux et qu'il importe de disposer des crédits nécessaires à cette fin,

prend acte de l'assurance donnée par le président des Conseils que ceux-ci, en arrêtant définitivement les budgets, inscriront les crédits permettant à l'Assemblée de pourvoir à 51 postes dès le mois de janvier prochain et *constate* que les projets de budget de fonctionnement sont modifiés et qu'ainsi les crédits du chapitre II, article 200 de l'état prévisionnel de l'Assemblée, sont relevés de 4.500.000 frb.;

décide que les crédits du chapitre II, article 200 de l'état prévisionnel de l'Assemblée, sont à relever en outre de frb. 9.140.000, de sorte à rétablir ces crédits au montant fixé par l'Assemblée lors de sa session de juin 1960. »

Je donne lecture de l'amendement n° 2 de M. Poher:

« Dans le paragraphe 6, premier alinéa, remplacer les mots: „porte atteinte” par: „pourrait porter atteinte”. »

Je suis saisi aussi d'un amendement n° 3, également déposé par M. Poher. En voici la teneur:

Président

« Remplacer le 4^e alinéa du paragraphe 6 par le texte suivant :

» se réserve d'introduire en cours d'exercice un état prévisionnel supplémentaire afin de porter l'effectif du personnel au nombre considéré comme nécessaire et ainsi pourvoir aux postes acceptés par les Conseils. »

La parole est à M. Poher.

M. Poher. — L'échec que je viens de subir m'incite à l'optimisme, car j'ai l'impression d'avoir quelques chances de remporter maintenant un succès.

En effet, M. le Président des Conseils de ministres a discuté ce budget avec nous dans des conditions très favorables. C'est la première fois qu'une discussion budgétaire a été aussi utile, a connu une telle ampleur et a même été empreinté de tant de gentillesse. Je déplore d'ailleurs que l'Assemblée n'ait pas été plus nombreuse pour participer à des travaux aussi importants. L'hémicycle n'est guère rempli maintenant, mais il y a aujourd'hui beaucoup d'excuses qui n'étaient pas valables hier.

Nous avons obtenu qu'un crédit de quatre millions et demi de francs belges soit accordé à l'Assemblée pour permettre toutes les augmentations de personnel qu'elle jugera nécessaires en 1961. Je pense effectivement qu'un certain nombre de services, notamment ceux des commissions, de la traduction et de l'information, vont devoir être développés dans notre maison et que tout doit être fait dans ce dessein. Comme l'indique le texte, nous devons avoir les possibilités d'exercer notre contrôle parlementaire.

Les rapporteurs — je ne suis pas rapporteur et n'ai donc guère de compétence en la matière — ont estimé que, pour 1961, un crédit de quatre millions et demi de francs belges était suffisant. Je demande toutefois qu'on inscrive dans le texte : « ...sous réserve d'introduire en cours d'exercice un état prévisionnel supplémentaire afin de porter l'effectif du personnel au nombre considéré comme nécessaire et ainsi pourvoir aux postes acceptés par les Conseils ».

Si nous nous réservons la possibilité d'ajouter un crédit, je ne vois pas alors que les ministres ont fait vers nous un pas important en acceptant un chiffre transactionnel, pourquoi on reviendrait au chiffre primitivement fixé que nous avons pu réduire, pour l'instant, à quatre millions et demi de francs belges après en avoir longuement discuté.

Ce chiffre sera peut-être insuffisant, mais, je le répète, nous nous réservons la possibilité d'inscrire un crédit supplémentaire. Dans ces conditions, pourquoi revenir à notre position initiale qui semble en quelque sorte refuser la transaction offerte ? J'insiste donc pour que l'Assemblée accepte finalement la transaction qui a été rejetée par sept voix contre cinq, la commission étant très divisée.

Je demande à mon ami M. Margulies, qui a défendu la thèse contraire, de vouloir bien considérer qu'il a remporté un très grand succès puisque les Conseils de ministres ont fait le premier pas dans sa direction.

Dans ces conditions, je demande, en cette fin de session et dans un but transactionnel, que mon amendement soit adopté, afin que nous montrions notre modération, car nous sommes sûrs d'avoir remporté ces jours derniers une grande victoire parlementaire.

M. le Président. — La parole est à M. Margulies.

M. Margulies. — (A) Monsieur le Président, sur un point, je suis d'accord avec M. Poher : c'est quand il regrette que si peu de représentants assistent à l'examen d'une question aussi importante, qui a trait aux prérogatives de l'Assemblée parlementaire, et que, hier également, il y ait eu si peu de monde lors du débat sur les budgets. Le fait peut s'expliquer, entre autres raisons, par l'absence de M. Poher. Il n'a pas assisté à la réunion d'hier de la commission de l'administration et du budget. (Sourires.)

Aussi M. Poher ne peut-il pas savoir qu'en l'occurrence il ne s'agit pas du tout de la question d'argent. Quatre, cinq ou neuf millions de francs belges, là n'est pas le point décisif. Ce dont il s'agit en revanche, c'est le principe : L'Assemblée entend-elle permettre que quelqu'un se mêle de ses affaires budgétaires ?

En adoptant les amendements de M. Poher, on créerait un précédent très dangereux. Que le Conseil de ministres accepte cela ou le refuse, ce n'est pas à mon sens la question vraiment cruciale. Qu'il prenne ses responsabilités ! Je ne sais d'ailleurs pas, maintenant qu'une majorité s'est prononcé contre lui, s'il va poursuivre son attaque contre l'Assemblée. Je crois que le moment de le faire est passé et que l'on se préoccupe de nouveau de trouver un équilibre. C'est pourquoi je vous demande de faire en sorte de ne pas créer maintenant un précédent. En effet, le jour où vous aurez accepté des changements de ce genre, vous vous serez en même temps privés, pour l'avenir, de la possibilité de faire des objections contre eux. Vous aurez alors sacrifié l'autonomie de l'Assemblée, son droit de fixer son propre budget.

C'est pour ces raisons que je vous prie de rejeter les deux amendements de M. Poher.

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — (A) Monsieur le Président, je suis très fâché de devoir faire de la peine à mon vieil ami Poher, compagnon de lutte dans le combat pour l'Europe, en votant contre ses amendements. En parlant du troisième amendement, il y a un instant, M. Margulies a mis le doigt sur le point décisif. Nous ne saurions admettre en aucun cas — et là, je crois que M. Poher est d'accord avec nous, car depuis toujours

Kreyssig

il a défendu avec nous tous cette position de principe — que le Conseil de ministres se mêle de nos affaires de budget et fasse des coupures dans notre budget. Si ce principe n'est pas maintenu, le Conseil nous coupera la prochaine fois, s'il a l'impression que nous nous cabrons, la moitié du budget et il ne nous restera plus qu'à rentrer chez nous.

Deux mots maintenant de l'amendement n° 2 de M. Poher. Selon son texte, il s'agirait de remplacer la formule selon laquelle la réduction des crédits prévue par le Conseil « porte atteinte » à nos activités par une autre formule, par les mots « pourrait porter atteinte ». Je prie M. Poher de bien vouloir retirer également cet amendement. Nous avons soigneusement examiné ce dont nous avons besoin en fait de personnel et si nous n'obtenons pas ces postes, il est porté atteinte à nos activités; il ne saurait y avoir aucun doute à ce sujet.

J'espère que l'appel que je fais au lien qui nous attache depuis si longtemps permettra à notre collègue Poher d'accéder plus facilement au désir qui a été exprimé ici.

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher. — Monsieur le Président, je réponds tout d'abord à M. Margulies qui m'a taquiné quelque peu sur le plan personnel, qu'étant parti hier soir de cette maison à vingt heures je n'ai pas l'impression d'avoir donné un mauvais exemple de travail parlementaire.

J'accepte volontiers, sur l'invitation qui m'en est faite par M. Kreyssig, de renforcer l'alinéa en ne proposant plus de remplacer les mots « porte atteinte » par les mots « pourrait porter atteinte ». J'accepte que l'on indique avec vigueur que l'attitude des Conseils de ministres porte atteinte aux possibilités de contrôle parlementaire.

Je retire donc l'amendement n° 2. Je préférerais le maintenir, mais il faut savoir être conciliant.

Quant à l'amendement n° 3, je le maintiens énergiquement. On évoque de grandes questions de principe : mais les principes ne sont pas en cause. Je n'ai pas le sentiment que le fait de demander 9.140.000 frb. — qui, pour l'instant, ne sont pas nécessaires puisqu'il est apparu que 4,5 millions de frb. étaient suffisants — faciliterait tellement les choses pour l'Assemblée. Celle-ci doit elle-même effectuer son propre travail de contrôle en ce qui concerne son budget. Elle doit le faire avec beaucoup de sagesse, puisqu'elle constate elle-même — ce n'est pas le Conseil de ministres — que, pour l'instant, il est préférable de prévoir un crédit supplémentaire, mais de ne pas parler d'un crédit de 9.140.000 francs belges.

Je demande à mon tour à M. Kreyssig de faire un pas dans ma direction et j'insiste, Monsieur le Président, pour que mon amendement soit mis aux voix

parce que je ne veux pas demander de crédits dont je ne suis pas sûr, pour le moment, que l'on en ait besoin.

M. le Président. — La parole est à M. Kreyssig.

M. Kreyssig. — Monsieur le Président, je répondrai à mon ami, M. Poher, que ce qu'il faut dire, c'est rétablir le budget tel que nous l'avons voté comme Assemblée. C'est là le point essentiel. J'insiste auprès de M. Poher pour qu'il retire son amendement afin que nous n'ayons pas à lui faire le chagrin de voter contre.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

L'amendement n° 2 a été retiré.

L'amendement n° 3 est maintenu et je le mets aux voix.

Pour l'amendement ?...

Contre l'amendement ?...

L'amendement est adopté.

Il n'y a pas d'autres amendements et la parole n'est plus demandée.

Je donne lecture de la proposition de résolution dans le texte qui résulte de l'adoption de l'amendement de M. Poher :

PROPOSITION DE RESOLUTION

portant modifications aux projets de budgets de la Communauté économique européenne et de l'Euratom relatifs à l'exercice 1961

« L'Assemblée parlementaire européenne,

— ayant reçu des Conseils de la C.E.E. et de l'Euratom, le 26 octobre 1960, les projets de budgets de chacune de ces deux Communautés pour l'exercice 1961 et, le 8 novembre, le texte de l'exposé les accompagnant ;

— se prononçant en application des articles 203 du traité de la C.E.E. et 177 du traité de l'Euratom et dans le délai prescrit par les dispositions de ces articles ;

— vu le rapport de sa commission compétente (doc. n° 92 - 1960) ;

I

1. Rappelle à nouveau, comme elle l'a déjà souligné dans ses résolutions des 11 avril et 24 novembre 1959, que les budgets doivent constituer un des éléments essentiels permettant de porter un jugement sur les grandes lignes de la politique des Commissions européennes et des Conseils et qu'ils doivent donc être précédés d'un exposé des motifs conçus sous cette optique.

Président

II

En ce qui concerne les projets de budgets de fonctionnement :

L'Assemblée parlementaire européenne,

2. — Constatant que, contrairement aux demandes réitérées exprimées par l'Assemblée, le Statut pécuniaire et administratif des membres des Commissions européennes et de la Cour de justice n'est toujours pas fixé de façon définitive par les Conseils,

— regrettant de plus que les Conseils n'aient toujours pas procédé à une révision des conditions dans lesquelles tant les membres de la Haute Autorité de la C.E.C.A. que les membres des Commissions exécutives et de la Cour de justice qui ont cessé leurs fonctions et qui, immédiatement après, sont appelés à assumer de hautes charges peuvent recevoir une indemnité transitoire,

— observant, en outre, que les dispositions de l'article 4 du protocole sur la Cour de justice précisent expressément que les juges ne peuvent exercer aucune fonction politique ou administrative et qu'ils ne peuvent, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par les Conseils, exercer aucune activité professionnelle rémunérée ou non et qu'en fait il est notoire qu'un juge de la Cour de justice exerce effectivement, en dehors de son mandat, une autre activité,

— considérant qu'il importe que les Conseils veillent à la stricte application de ces dispositions,

déclare ne pas pouvoir pleinement donner son approbation, dans ces conditions, aux crédits prévus au chapitre I (traitements, indemnités des membres) des états prévisionnels de la Commission de la C.E.E., de la Commission de l'Euratom et de la Cour de justice ;

3. *Est persuadée* que les dépenses générales de fonctionnement pourraient être nettement réduites si les représentants des Etats membres, réunis au sein des Conseils, assumaient enfin la responsabilité qui leur est confiée par les traités de fixer le siège définitif des institutions ;

4. — Considérant la nécessité de permettre aux Commissions exécutives d'avoir des représentations dans les pays tiers,

— constatant qu'aucun article n'est prévu aux budgets pour les crédits nécessaires à cette fin,

décide que les projets de budget de fonctionnement de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit :

— prévoir à l'état prévisionnel de chacune des Commissions exécutives un nouvel article 480 avec l'intitulé « représentations communes

dans les pays tiers — missions à Londres et à Washington » — avec la mention « pour mémoire », étant entendu que les Commissions exécutives introduiront si possible, au cours de l'exercice 1961, un état prévisionnel supplémentaire prévoyant les crédits nécessaires à la mise en place et au fonctionnement de telles représentations ;

5. — Constatant que les crédits inscrits pour les dépenses à effectuer par le Fonds social européen pendant l'exercice 1961 sont évalués seulement d'après les aides à accorder aux Etats membres pour les années 1958, 1959 et 1960, que ces dépenses sont évaluées dès à présent à frb. 1.500.000.000 et ceci d'après des données provisoires, alors que les Etats ont encore la possibilité d'introduire des demandes de remboursement pour les exercices passés jusqu'à fin mars de l'année 1961,

— constatant que, conformément à l'article 199 du traité de la C.E.E., les dépenses se rapportant au Fonds social européen doivent faire l'objet de prévisions pour chaque exercice budgétaire et être inscrites au budget ;

Pour ces motifs décide :

a) que le crédit de 500.000.000 frb. inscrit au titre de l'exercice 1960 et non utilisé est à reporter sur l'exercice 1961,

b) que le projet de budget de fonctionnement de la C.E.E. est à modifier comme suit :

— relever de 1 frb. symbolique les crédits prévus à raison de 1 milliard à l'article 900 pour le Fonds social européen ;

— soulignant que le développement des activités de l'Assemblée porte atteinte aux possibilités de celle-ci de remplir pleinement les fonctions de contrôle, de délibération et de consultation que les traités lui imposent d'exercer,

— Soulignant que le développement des activités parlementaires et les nécessités du service ont démontré qu'il est indispensable de pourvoir, dès le 1^{er} janvier 1961, à un certain nombre de postes nouveaux et qu'il importe de disposer des crédits nécessaires à cette fin,

prend acte de l'assurance donnée par le président des Conseils que ceux-ci, en arrêtant définitivement les budgets, inscriront les crédits permettant à l'Assemblée de pourvoir à 51 postes dès le mois de janvier prochain et *constate* que les projets de budget de fonctionnement sont modifiés et qu'ainsi les crédits du chapitre II, article 200 de l'état prévisionnel de l'Assemblée sont relevés de 4.500.000 frb.

se réserve d'introduire en cours d'exercice un état prévisionnel supplémentaire afin de porter l'effectif du personnel au nombre considéré comme nécessaire et ainsi pourvoir aux postes acceptés par les Conseils.

Président

7. — Constatant que l'état prévisionnel des dépenses des Conseils ne prévoit pour les réunions des Conseils que les crédits nécessaires au remboursement de frais de voyage et non pas pour le paiement des indemnités de séjour,
- soulignant que les ministres, lorsqu'ils prennent part à des réunions des Conseils de la C.E.E. et de l'Euratom, agissent en tant que membres d'une institution communautaire,
 - considérant que ces indemnités de séjour constituent dans ces conditions des dépenses à prendre en charge par les Communautés comme c'est d'ailleurs le cas à la C.E.C.A.,
décide que les projets de budgets de fonctionnement de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit :
 - relever de 3.000.000 frb. les crédits à inscrire à l'article 370 sous le poste 3701 de l'état prévisionnel des Conseils.
8. — Rappelant son vœu exprimé à maintes reprises de disposer de renseignements sur les revenus réels des travailleurs dans les Etats membres de la Communauté,
- regrettant qu'il n'ait pas encore été tenu compte de ce vœu dans les prévisions de dépenses prévues pour l'Office commun de statistiques, les crédits inscrits pour l'étude sur les « coûts et revenus salariaux dans les branches les plus importantes de l'industrie » n'étant suffisants que pour réunir les données permettant de se faire une opinion sur les salaires nominaux,
insiste pour que les crédits prévus pour les enquêtes sur les salaires soient majorés dans l'état prévisionnel actuel, de sorte qu'il soit possible de fournir rapidement à l'Assemblée parlementaire européenne des renseignements sur les revenus réels des travailleurs ;
9. — Constatant que contrairement aux termes de sa résolution de décembre 1958, réaffirmés par ses résolutions d'avril et de novembre 1959, les crédits pour le fonctionnement du Comité économique et social restent inscrits à l'état prévisionnel des Conseils au lieu d'être répartis à parts égales à l'état prévisionnel de chacune des Commissions exécutives,
décide que les projets de budget de fonctionnement de la C.E.E. et de l'Euratom sont à modifier comme suit :
 - *supprimer* l'article 720 de l'état prévisionnel des Conseils et répartir les crédits qui y sont prévus comme suit :
 - inscrire à l'article 420 de l'état prévisionnel de la Commission de la C.E.E. un crédit de 17.874.000 frb.,
 - inscrire à l'article 420 de l'état prévisionnel de la Commission de l'Euratom un crédit de 17.874.000 frb.

III

En ce qui concerne le projet de budget de recherches et d'investissement de l'Euratom :

L'Assemblée parlementaire européenne,

10. *Apprécie* le fait que l'exposé des motifs précédant ce projet de budget comporte des données et des explications intéressantes permettant de constater la politique qui est à la base des crédits demandés,
11. Constatant l'écart très grand qui existe encore entre, d'une part, les dépenses qui, selon les prévisions, auront été effectuées à la fin de l'exercice 1961 et, d'autre part, celles qui resteraient à effectuer en 1962 pour que le programme de 215 millions d'unités de compte prévu à l'annexe V du traité soit effectivement, pleinement et efficacement réalisé,
espère vivement pouvoir constater à brève échéance un développement accéléré de l'activité visible de l'Euratom,
12. Observant, par ailleurs, que le projet de budget de recherches et d'investissement de l'Euratom ne contient pas même un article pourvu d'un libellé et d'un commentaire appropriés aux tâches à exercer par l'Euratom, conformément à l'article 9 du traité,
décide que ce projet de budget est à modifier comme suit :
 - inscrire en chapitre 52, un article 521 avec l'intitulé « dépenses en application des dispositions des articles 9 et 174, alinéa 2 c) du traité » et y inscrire, à titre indicatif, un crédit d'engagement et un crédit de paiement d'une unité de compte.

IV

L'Assemblée parlementaire européenne,

13. Constatant que les projets de budget en tiennent pas compte d'un certain nombre d'autres demandes exprimées à plusieurs reprises déjà par elle, et notamment :
 - que le régime applicable aux commissaires aux comptes de la commission de contrôle de la C.E.E. et de l'Euratom n'est toujours pas fixé de façon définitive et que même le régime applicable au commissaire aux comptes de la C.E.C.A., en fonction pourtant depuis près de 7 ans déjà, n'est lui aussi toujours que provisoire ;
 - que certains règlements financiers, qu'il appartient aux Conseils d'établir, n'ont pas encore été communiqués à l'Assemblée ;
 - que, de même, le projet de statut des fonctionnaires n'est pas encore entièrement établi et que surtout le régime des agents temporaires n'a toujours pas encore fait l'objet d'une décision de la part des Conseils,

Président

observant que, contrairement aux dispositions des articles 206 (C.E.E.) et 180 (Euratom), les rapports de la commission de contrôle relatifs à l'exercice 1958 ainsi qu'à l'exercice 1959 n'ont pas encore été publiés par les Commissions exécutives qui n'ont pas non plus communiqué un bilan financier décrivant l'actif et le passif des Communautés, et estimant que ce retard est dû au fait que les Conseils ont nommé trop tardivement les membres de la Commission de contrôle, constatant que ces divers éléments parmi d'autres nuisent au bon fonctionnement des institutions et à une stricte gestion budgétaire et financière, vu les propositions de modifications faisant l'objet des chapitres II et III de la présente résolution, *transmet* en application du 2^e alinéa, chiffre 4, des articles 203 (C.E.E.) et 177 (Euratom) les projets de budget aux Conseils et les invitent, en collaboration avec les Commissions exécutives et les autres institutions intéressées, à procéder aux modifications concrétisant dans les budgets les suites qu'appelle la présente résolution.

V

L'Assemblée parlementaire européenne,

14. *Regrette* que les Commissions de la C.E.E. et de l'Euratom n'aient pas encore présenté de propositions tendant à doter les Communautés européennes de ressources propres et *rappelle* l'intérêt qu'elle attache à cette question et entend qu'à bref délai des propositions en cette matière lui soient présentées,
15. *Invite* les Conseils et les Commissions exécutives à lui faire rapport sur les suites données à la présente résolution,
16. *Charge* sa commission compétente de continuer l'étude des projets de budget au delà du délai d'un mois prévu par les articles 203 du traité de la C.E.E. et 177 du traité de l'Euratom et nonobstant le caractère définitif qu'auront reçu les budgets, afin de pouvoir éventuellement éclairer l'Assemblée et le cas échéant lui faire rapport,
17. *Prie* son président de transmettre la présente résolution aux Conseils, aux Commissions européennes ainsi qu'à la commission prévue à l'article 78 du traité de la C.E.C.A. en y joignant le rapport présenté par sa commission parlementaire compétente. »

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée.

Pour la proposition de la résolution ?...

Contre la proposition de résolution ?...

Abstentions ?...

La proposition de résolution est adoptée à la majorité, contre 3 voix et une abstention.

11. — Calendrier prochain des travaux de l'Assemblée

M. le Président. — Je vous soumetts les propositions du comité des présidents en vue de l'aménagement de notre prochaine session. Le comité des présidents vous propose de tenir vos prochaines séances pendant la période du 16 au 20 janvier 1961.

Le calendrier des travaux suivant vous est proposé :

Lundi 16 janvier, après-midi :

— Déclaration de M. Wigny, ministre des affaires étrangères du royaume de Belgique, faite au nom des Conseils de ministres ; cette déclaration serait suivie d'un débat politique dont l'agencement devrait encore être examiné.

Mardi 17 janvier :

— Débat sur une éventuelle consultation de l'Assemblée en matière agricole.

Mercredi 18 janvier :

— Discussion d'un rapport de M. van der Ploeg sur la situation sociale des travailleurs agricoles salariés.

Jeudi 19 janvier et, le cas échéant,

Vendredi 20 janvier :

— Discussion d'un rapport relatif à la dénomination des commissions parlementaires.

Dans sa réunion du 16 décembre 1960, le bureau de l'Assemblée se prononcera encore sur certains points de l'ordre du jour, notamment sur l'heure à laquelle s'ouvriront les débats du lundi 16 janvier 1961. Le comité des présidents se réunira une heure avant la reprise de la session.

Il n'y a pas d'objections ?...

Les propositions du comité des présidents sont adoptées.

12. — Allocution du président

M. le Président. — Nous sommes arrivés au terme de notre travail. Je ne ferai pas de long discours, je me bornerai à quelques remarques sur cette session au cours de laquelle nous nous sommes acquittés de quelques tâches particulières.

Nous avons discuté le rapport préparé par M. Santero sur un thème fort important : les dispositions de sécurité relativement au traité instituant l'Euratom. Nous avons traité les problèmes de l'information et pris une résolution à cet égard. Nous nous sommes occupés du droit de légation et de pavillon.

C'est dire que nous nous sommes voués à un certain nombre de tâches tout à fait concrètes.

Président

D'autre part, les rapports sur les territoires associés et sur le second voyage qui y a conduit notre délégation ont revêtu pour nous une importance particulière. La discussion de ces rapports avait ceci de significatif qu'elle a servi en même temps de préparation morale aux deux conférences avec les institutions parlementaires de quelques Etats africains et de Madagascar qui doivent avoir lieu l'année prochaine : conférence préparatoire en janvier et conférence proprement dite en juin.

Une fois de plus, la discussion sur le budget a donné à l'Assemblée l'occasion de réexaminer comme on le fait dans les parlements nationaux à propos des budgets, les principes fondamentaux de la politique des Communautés. Dans ce cadre, d'importantes questions ont été examinées, comme le budget de recherche de l'Euratom et le futur statut de nos fonctionnaires. Je saisis l'occasion qui s'offre de remercier une fois encore nos rapporteurs et, surtout, Mme De Riemacker-Legot.

On peut toutefois considérer que l'essentiel de notre travail a été l'échange de vues avec les Conseils de ministres et les exécutifs. Ce colloque a dépassé largement nos attentes en ce qui concerne le contenu et la signification de notre débat.

Il s'en est dégagé une image très claire de ce que l'Assemblée parlementaire européenne souhaite et propose dans les questions fondamentales de la coordination de la politique étrangère et des relations extérieures, de même que dans la question de la fusion des exécutifs. Notre Assemblée a transmis au gouvernement quelques suggestions importantes en vue de la solution des problèmes qui devront être discutés le 5 décembre 1960 à la conférence des chefs de gouvernement.

Il est encore une idée qui s'est nettement dégagée de notre échange de vues : l'Assemblée entend jouer un rôle important — et elle l'a réclaté sans ambages — dans les développements futurs, sa position et ses compétences étant maintenus et, si possible, élargies.

Ainsi que je vous l'ai dit, le comité des présidents a déjà tiré un certain nombre de conclusions. Après avoir eu, le 12 octobre de cette année, une discussion politique et, maintenant, ce grand colloque, nous aurons vraisemblablement l'occasion, immédiatement avant la conférence des chefs de gouvernement, de nous prononcer une fois encore sur les questions politiques que pose l'évolution européenne.

Je remercierai maintenant très cordialement MM. les Ministres qui ont pris part à ce colloque : M. Piccioni, vice-président du Conseil des ministres, M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, M. Schaus, ministre des affaires étrangères, et

M. le ministre von Merkat. Ils ont tous pris une part active à notre travail.

Nous avons eu parmi nous aussi M. Jeanneney, président en exercice du Conseil spécial de ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Enfin, M. le ministre Luns a assisté à toute notre discussion en sa qualité de président en exercice des Conseils des Communautés. Il a présenté l'exposé introductif et fait la déclaration finale. Je lui adresse une fois de plus l'expression de notre reconnaissance particulière. Je crois que nous pouvons considérer comme exemplaire la collaboration que nous avons pu avoir avec lui pendant cet échange de vues.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques sur le colloque sans remercier aussi, et tout particulièrement, nos rapporteurs, MM. Dehousse et Faure, de même que le président de la commission des affaires politiques, M. Battista ; ils ont admirablement préparé ce grand échange de vues et l'ont conduit au succès.

Enfin, je vous remercie tous, Mesdames et Messieurs. On a beaucoup demandé d'attention et d'efforts aux membres de l'Assemblée, beaucoup de travail et de patience. Mais, pour la consolidation de la position de notre Assemblée, je crois qu'il a valu la peine de s'imposer cette discipline.

Mes remerciements vont également, et une fois de plus, à la presse qui, précisément pour le colloque, a été particulièrement bien représentée.

Enfin, je remercie tout spécialement les interprètes, de même que tous les fonctionnaires et agents de l'Assemblée.

(Applaudissements.)

13. — Adoption du procès-verbal

M. le Président. — Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre à l'Assemblée le procès-verbal de la présente séance qui a été établi au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

14. — Interruption de la session

M. le Président. — Je déclare interrompue jusqu'au 16 janvier 1961 la session de l'Assemblée parlementaire européenne.

La séance est levée.

(La séance est levée à 14 heures.)

